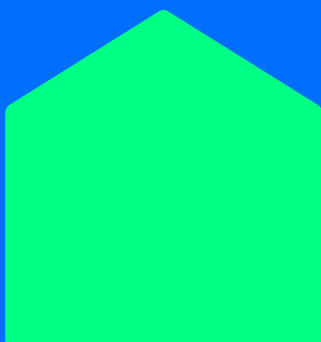


Les résidences d'arts visuels



Guides de l'art contemporain



Centre national des arts plastiques

L'artiste en résidence	7
L'impact du dispositif de résidence d'arts visuels en France sur le travail artistique	
La résidence dans le domaine des arts visuels	37
Définition, enjeux et cadre déontologique	
Les rémunérations artistiques dans le cadre des résidences	55
Modèles de contrat	
Contrat-type d'accueil en résidence	83
Contrat de cession de droits d'auteur	99
Repères pour les programmes de résidence internationaux	115
Répertoire en France	157
Répertoire à l'international	375
Index	
Structures de résidence	401
Programmes en France liés à l'international	408
Disciplines	409
Ressources et bibliographie	425

Ce guide, consacré aux résidences proposées aux artistes, aux commissaires d'expositions, aux critiques, aux théoriciens et aux historiens de l'art, est destiné à l'ensemble du secteur professionnel des arts visuels. Régulièrement mis à jour et enrichi par le Centre national des arts plastiques (Cnap) depuis plus de vingt ans, il témoigne de l'ampleur croissante du dispositif et de sa structuration professionnelle progressive. Ce guide vise à répondre aux interrogations récurrentes et à promouvoir de bonnes pratiques professionnelles.

La profusion des résidences dans le domaine des arts visuels ouvre de très nombreuses possibilités d'expérimentations et de rencontres pour le développement d'une démarche artistique, critique, théorique, historique ou curatoriale. Cette diversité fait écho aux évolutions des formes de la création et à l'ouverture de nouveaux programmes offrant des moyens techniques dédiés, moins présents auparavant, comme la céramique, la photographie et l'écriture. Cette multiplicité de propositions repose aussi grandement sur les échanges entre les résidents ou résidentes et les structures organisatrices en amont de la période de résidence et qui permettent une plus grande adaptation aux projets proposés. La diversité constatée rend d'autant plus nécessaire d'apporter des éclaircissements quant aux enjeux et aux conditions de réussite d'un programme de résidence pour les parties prenantes.

Ce guide répond à trois objectifs :

- il présente une étude sociologique du dispositif de résidence d'arts visuels en France effectuée afin de prendre la mesure de son impact sur les carrières artistiques et ainsi de mieux évaluer son rôle dans la vie professionnelle des artistes. Cette étude résulte d'une vaste enquête confiée par le Cnap à la sociologue Isabelle Mayaud ;
- il fournit des informations didactiques et opérationnelles, tant aux structures de résidence dans toutes les étapes de l'élaboration d'un programme qu'aux futurs résidents ou résidentes pour sélectionner des programmes d'accueil en fonction de leurs activités et attentes. Ces ressources ont été développées largement dans cette édition, avec de nouveaux chapitres relatifs aux rémunérations et à la mobilité internationale, et des modèles de contrat (un contrat-type d'accueil en résidence mis à jour et un nouveau modèle de cession de droits d'auteur) ;
- il propose un référencement sélectif des programmes existants dans deux répertoires, national et international. Établi à partir de critères découlant d'un cadre déontologique, conçu en concertation avec le secteur professionnel, le répertoire national témoigne de la multiplication du nombre de programmes de résidence. Une attention particulière a été portée à l'identification des résidences dans les territoires ultramarins et à la création de nouveaux index en fonction de la part croissante de certaines disciplines dans les programmes.

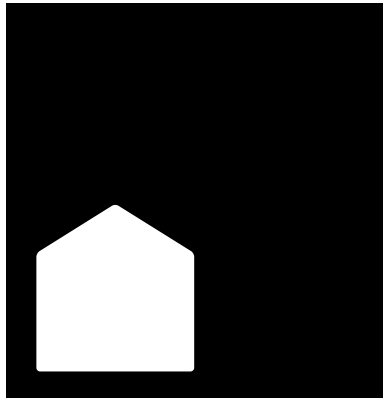
Cette publication a bénéficié du précieux concours d'Arts en résidence – Réseau national, de C-E-A l'Association française des commissaires d'exposition, du Cipac – Fédération des professionnels de l'art contemporain, du Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs et des artistes-autrices (Caap), de la Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiennes et plasticiens (Fraap), de l'Institut français, de On the Move, du Pôle arts visuels Pays de la Loire, du Réseau documents d'artistes (DDA), du Syndicat national des artistes plasticien-ne-s – Confédération générale du travail (Snap-CGT), Délégation à la diffusion pluridisciplinaire et aux programmes transversaux [DDPPT] et de l'Union des syndicats et organisations professionnels des arts visuels et de l'écrit (Usopave). Le ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique (Délégation aux arts visuels [DAV] et Délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi [DPPSAPE]) a également participé activement à la rédaction de cet ouvrage.

Le guide a aussi bénéficié de la connaissance fine des structures et du maillage territorial des conseillers aux arts plastiques des Directions régionales des affaires culturelles (Drac) et des Directions des affaires culturelles (DAC), ainsi que de l'ensemble des pôles et réseaux régionaux (50° NORD – 3° EST Pôle arts visuels Hauts-de-France & territoires transfrontaliers, a.c.b – art contemporain en Bretagne, AC//RA – Art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes, Air de Midi réseau art contemporain en Occitanie, Astre – Réseau arts plastiques & visuels en Nouvelle-Aquitaine, devenir-art – réseau des arts visuels en Centre-Val de Loire, Pôle arts visuels Pays de la Loire, pôle Ressources de Guyane, Réseau PAC [Provence Art Contemporain], Rezom, pôle des Arts visuels de La Réunion, RN13BIS – art contemporain en Normandie, Seize Mille – Réseau art contemporain Bourgogne-Franche-Comté, Tram – Réseau art contemporain Paris / Île-de-France). Nous les remercions toutes et tous pour leurs contributions ainsi que le service des ressources professionnelles pour son implication.

L'édition papier du guide est diffusée gratuitement au sein des Drac et des réseaux des arts visuels ; une version téléchargeable est disponible sur le site Internet du Cnap, en français et en anglais.

Nous souhaitons que ce guide apporte des éléments d'informations structurants à ses usagers, les sensibilise aux bonnes pratiques professionnelles et contribue à la diffusion de contenus et de recommandations qui participent à la connaissance du dispositif ainsi qu'à une amélioration des conditions de travail et d'accueil en résidence.

Béatrice Salmon,
directrice du Centre national des arts plastiques



L'artiste en résidence
L'impact du dispositif de résidence d'arts visuels
en France sur le travail artistique

Isabelle Mayaud

Une enquête sociologique sur les artistes en résidence d'arts visuels	9
Un idéal national de la résidence	12
Les illusions perdues : franchir, ou non, l'épreuve d'un dispositif de jugement et de consécration	15
Des conditions inégales de vie et de travail en résidence	19
La création entre autonomie et hétéronomie	27
Enseignements et recommandations	33

Une enquête sociologique sur les artistes en résidence d'arts visuels

Les résidences artistiques jouent aujourd'hui un rôle central dans la vie artistique et culturelle. En quelques décennies, ce dispositif s'est imposé en France comme l'un des principaux leviers de soutien public aux artistes de nombreux secteurs, tels que les arts visuels, la littérature, les arts du spectacle vivant, l'audiovisuel, etc. Si la formule fait florès, son coût et ses bénéfices demeurent pourtant mal mesurés. Les effets positifs des résidences sur la création apparaissent ainsi le plus souvent postulés, plutôt que démontrés.

Cette synthèse expose les principaux enseignements issus d'une enquête sociologique menée entre le printemps de 2023 et le printemps de 2025, qui vise à contribuer à ce programme de recherche en questionnant, plus spécifiquement, l'impact des résidences sur le travail des artistes du domaine des arts visuels en France. Cette étude participe de la réflexion collective engagée à la faveur de la révision du guide dédié aux résidences d'artistes, de commissaires d'expositions, de critiques, de théoriciens et théoriciennes ou d'historiens et historiennes de l'art, et de sa publication, en 2025, par le Centre national des arts plastiques (Cnap). Concomitamment au double travail de répertoire systématique des résidences d'arts visuels et d'actualisation des informations pratiques et juridiques relatives aux programmes et dispositifs d'accueil existant en France, le Cnap, principal opérateur de la politique du ministère de la Culture dans le domaine des arts visuels, a souhaité en effet qu'une enquête soit réalisée afin de mieux prendre la mesure du rôle des résidences dans les carrières des artistes.

Bénéficiaires à la fois historiques et centraux du dispositif de résidence, les artistes ont fait l'objet de recherches internationales dans différentes disciplines. L'approche biographique, institutionnelle et monographique domine cette historiographie. La plupart des études réalisées à l'échelle de la France mobilisent des techniques d'enquête qualitatives (ethnographie, observations, entretiens, recueil de témoignages et de récits de résidence, etc.). Elles s'articulent à des études de cas et se répartissent entre les différents grands « milieux » d'accueil. Si ces travaux ont contribué considérablement à enrichir une connaissance située de l'artiste en résidence et de la création artistique rendue possible dans ces environnements spécifiques, ils alimentent aussi la thèse d'une incommensurabilité des expériences, qui *in fine*, rend difficile toute approche d'ensemble de l'impact du dispositif sur ses bénéficiaires.

Dans quelle mesure les résidences sont-elles importantes pour les artistes du domaine des arts visuels aujourd'hui en France ? Quelles ressources économiques et/ou symboliques leur procurent-elles ? Toutes les résidences se valent-elles, de leur point de vue ? Comment ces expériences aux dimensions multiples sont-elles vécues par les artistes ? S'adressent-elles à tous et toutes les artistes, indépendamment de leurs profils en termes de sexe,

d'âge, de catégorie socioprofessionnelle d'appartenance héritée, d'origine géographique, etc. ? Sont-elles également structurantes tout au long de la vie professionnelle ? Comment le dispositif agit-il sur les carrières et les vies des artistes ? Au-delà de l'irréductibilité des expériences individuelles et de la variété des formules de résidence existant, que font les artistes de ce dispositif de soutien et que fait ce dispositif à leur travail artistique en retour ?

Dans le sillage d'études menées en sociologie de l'action publique qui invitent à considérer les dispositifs de soutien *via* l'étude de leur mise en œuvre, cette enquête propose une approche des résidences du point de vue et surtout telles qu'elles sont expérimentées par les artistes visuels, tout au long (ou non) de leur vie professionnelle. Cette entrée par la demande – les artistes – plutôt que par l'offre – les structures – constitue un angle original et un parti pris fort de cette recherche. Ce positionnement de la focale d'observation et d'analyse a entraîné également un certain nombre de choix méthodologiques.

Des conceptions variées de ce qui est tour à tour désigné comme un « dispositif », un « programme » ou un « outil » sont énoncées, d'une étude à l'autre. Enquêter sur le dispositif de résidence d'arts visuels pose d'emblée un certain nombre de questions qui résultent de l'équivocité de ce syntagme de « résidence d'artiste » – *artists' residencies* ou *artist-in-residence*, selon la terminologie anglophone – et de la pluralité des réalités auxquelles renvoie « le dispositif », défini ici comme un instrument d'action publique non réductible à certaines modalités ou conditions d'accueil, ni à un type d'équipement ou de structure. Aucune prédéfinition de ce qu'il faut entendre par « une résidence » n'a été retenue initialement ; l'un des enjeux de l'enquête étant précisément de mieux appréhender la diversité des conditions de travail rassemblées sous cette dénomination telles qu'elles sont expérimentées et définies par les artistes.

L'enquête, qui mobilise les outils et les méthodes développés par les sciences sociales, repose sur l'examen de ressources bibliographiques existantes, ainsi que sur des ressources générées dans le cadre de la mission, principalement *via* la diffusion de deux questionnaires en ligne qui ont permis de collecter différentes informations, d'une part, auprès des structures organisant des résidences, et, d'autre part, et surtout, auprès des artistes faisant l'expérience de ces résidences. Ce questionnaire de type ouvert est resté librement accessible en ligne entre le 20 juillet et le 31 octobre 2023. Il s'adressait « à l'ensemble des artistes visuels habitant et/ou travaillant en France, et ayant déjà fait l'expérience d'au moins un dispositif de résidence d'arts visuels au sein d'une structure localisée en France ». De la sorte, la détermination de la population d'étude a été opérée en suivant une logique inductive, à partir des auto-déclarations orientées et contrôlées. Ce choix de méthode a permis de prendre en considération une minorité d'artistes qui demeurent invisibilisés par d'autres protocoles d'enquête retenant des critères de reconnaissance administrative, économique et/ou symbolique.

L'information de l'enquête a été relayée largement, en plusieurs étapes et *via* différents canaux de diffusion : site internet et/ou réseaux sociaux numériques du Cnap et sollicitation directe par courriel des artistes ayant bénéficié d'un soutien à la création alloué par le Cnap ; site internet et/ou réseaux sociaux numériques de certaines des structures impliquées dans le groupe de travail réuni par le Cnap – Arts en résidence – Réseau national, Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs et des artistes-autrices / Union des syndicats et organisations professionnels des arts visuels et de l'écrit (Caap/ Usopave), Documents d'artistes Provence-Alpes-Côte d'Azur, Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiennes et plasticiens (Fraap), Syndicat national des artistes plasticien·ne·s – Confédération générale du travail (Snap-CGT) ; ensemble des structures figurant dans l'édition révisée du guide *Les Résidences d'arts visuels* sollicitées afin d'assurer la diffusion du questionnaire auprès des artistes accueillis et accueillies en leur sein ; ensemble des conseillers et des conseillères arts visuels des Directions régionales des affaires culturelles (Drac) du ministère de la Culture, invités et invitées par la Direction générale de la création artistique (DGCA) du ministère de la Culture à relayer l'information de l'enquête à leur échelle territoriale ; et enfin, 300 000 professionnels et professionnelles sur les 390 000 enregistrés et enregistrées en 2023 relevant du régime social des artistes-auteurs et artistes-autrices et ayant accordé leur consentement à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) pour être directement sollicités et sollicitées par courriel.

Ont été renseignés 551 questionnaires exploitables pour l'analyse statistique. Les résultats présentés ici s'appuient principalement sur cette large consultation. Par ailleurs, l'analyse quantitative est complétée par un examen qualitatif des réponses aux questions dites « ouvertes », invitant les artistes à partager librement leur point de vue.

Plusieurs enseignements sont issus de cette investigation. Cette recherche apporte un éclairage inédit sur le dispositif de résidence d'arts visuels, à partir d'un examen des expériences différenciées de leurs principaux et principales bénéficiaires. L'enquête met en évidence une population d'artistes bénéficiaires très hétérogène du point de vue administratif et économique, ainsi qu'en termes de notoriété et de visibilité. En somme, cette population d'étude présente de fortes similitudes avec la population générale des artistes des arts graphiques, plastiques et photographiques en France, une population se distribuant entre une majorité très modeste et une minorité qui capte et concentre la plupart des ressources ; les écarts de richesse et les inégalités demeurant spectaculaires au sein de ce secteur. Le recueil d'observations à grande échelle permet, en définitive, d'affiner le portrait pluriel de l'artiste en résidence, et, ce faisant, de préciser la morphologie sociale de la profession d'artiste aujourd'hui.

Un idéal national de la résidence

« Toutes les résidences se sont bien déroulées mais toutes ont été totalement différentes dans leur déroulement¹. »

Invités et invitées à se saisir librement de cette question – « Comment s'est déroulée votre meilleure expérience d'artiste en résidence d'arts visuels (tous dispositifs confondus) ? » –, les artistes font état de la diversité de leurs expériences vécues et sont plutôt enclins et enclines à souligner une absence de hiérarchie de valeur entre elles. L'examen des témoignages formulés en réponse à certaines questions atteste néanmoins une même conception, largement partagée au sein de cette population, des principales caractéristiques constitutives de la « meilleure résidence » et, de façon sous-jacente, des moins bonnes. Selon ce modèle commun, le dispositif est à même de garantir une autonomie dans la création, et de permettre aux artistes de se libérer temporairement des contraintes et des contingences matérielles afin de se consacrer à leur travail artistique. Cette définition correspond au modèle historique de référence de la Villa Médicis et à une vision tacite de la « résidence idéale » qui prévaut à l'échelle nationale de la France.

L'autonomie dans la création

La garantie d'une autonomie dans la création constitue une première composante, communément identifiée par les artistes pour décrire leurs meilleures expériences de résidence d'arts visuels, celles-ci étant envisagées comme un espace-temps dédié à un travail de recherche ou de création, sans qu'il y ait d'obligation de résultat :

« Les deux résidences auxquelles j'ai pu participer m'ont donné carte blanche. Il s'agissait d'un temps de recherche pure, sans obligation de résultat et me laissant une liberté totale d'organisation. Ces temps ont été extrêmement bénéfiques pour pouvoir penser et expérimenter mes œuvres, me concentrer exclusivement sur mon travail sans interruption extérieure². »

- 1 Afin de garantir l'anonymat des artistes ayant pris part à cette enquête, cette modalité de référencement est adoptée dans cette synthèse, à partir des réponses apportées aux quatre questions suivantes : « Lorsqu'on vous demande quelle est votre activité professionnelle, que répondez-vous ? » ; « Vous êtes ? ... » ; « En quelle année avez-vous commencé à déclarer votre activité d'artiste visuel ? » ; « Actuellement, où se trouve votre lieu de résidence principale ? » « Artiste plasticien », « Homme », déclarant son activité depuis 2004 et résidant dans les Hauts-de-France.
- 2 « Artiste-chercheur », « Homme », déclarant son activité depuis 2015 et résidant en Normandie.

La meilleure expérience de résidence est d'abord définie par les artistes comme un temps de « création pure », « libre et sans obligation de résultat », « sans pression », « sans contrainte », une « carte blanche ».

Se libérer des contraintes et des contingences matérielles

La garantie d'une autonomie dans la création est fréquemment subordonnée à des conditions permettant aux artistes de se libérer temporairement des contraintes et des contingences matérielles, grâce à la mise à disposition d'un lieu de vie et de création, des moyens financiers, techniques et humains :

« J'ai pu bénéficier d'une résidence de 3 mois accueillie [...] avec lieu d'habitation et atelier, une bourse de recherche et de production, des honoraires liés à la monstration, mais aussi la création d'une édition. Au-delà de l'opportunité de faire une résidence et de pouvoir produire des pièces inédites, j'ai réalisé à quel point, débarrassée de toutes les contingences financières, il est plus facile de penser la création et la recherche et à quel point le système de résidence favorise cette expérience³. »

La meilleure expérience de résidence est ainsi également tributaire d'une mise à disposition de moyens humains et matériels.

Une résidence « dans le style » de la Villa Médicis

L'examen des observations formulées par les artistes pour ce qui concerne leur « meilleure expérience de résidence » met en lumière une vision extrêmement stable de la résidence idéale, selon laquelle le dispositif garantit une autonomie de la création, en principe et en pratique, *via* une allocation substantielle de ressources humaines et financières. Cette conception commune évoque, en filigrane, le modèle historique et prestigieux de la Villa Médicis et de ses illustres pensionnaires. Tous et toutes les artistes « ne rêvent » pas de séjourner à la Villa Médicis, mais la plupart d'entre eux et elles s'y réfèrent, en tant qu'archétype de la formule de résidence tout inclus :

« Une résidence style Villa Médicis, où l'on peut poursuivre ses recherches personnelles tout en ayant la possibilité de rencontrer d'autres artistes de disciplines différentes⁴. »

3 « Artiste plasticienne », « Femme », déclarant son activité depuis 2017 et résidant en Nouvelle-Aquitaine.

4 « Artiste visuelle », « Femme », déclarant son activité depuis 2000 et résidant en Auvergne-Rhône-Alpes.

Au-delà de la Villa elle-même, c'est le « style Villa Médicis » qui inspire aujourd'hui un imaginaire national de la résidence, si bien qu'il est difficile d'appréhender les expériences à cette échelle territoriale autrement qu'en lien avec ce parangon institutionnel, mètre-étalon du dispositif. Cet idéal national de référence reconnu par les artistes correspond également à la définition mise en avant par le ministère de la Culture, par le truchement de son site internet :

« Une résidence est un lieu qui accueille un ou plusieurs artistes pour que celui-ci ou ceux-ci effectuent un travail de recherche ou de création, sans qu'il n'y [sic] ait d'obligation de résultat. La création sera facilitée grâce à la mise à disposition d'un lieu de vie et de création, des moyens financiers, techniques et humains. Sur le terrain, cet idéal est très souvent bousculé et les conditions de résidences sont multiples, différentes et inégales quant à l'aide et au soutien apportés aux artistes dans ce cadre⁵. »

Quelques expériences apparaissent conformes à ce canon. La plupart constituent des déclinaisons plus ou moins proches de ce modèle. D'autres, plus rares, se présentent comme des alternatives. À l'extrême, parfois, certaines expériences peuvent être envisagées comme l'envers de cet archétype :

« Étant donné qu'il ne s'agit pas d'une résidence avec hébergement, que nous n'y sommes pas rémunérés et que nous devons payer nos ateliers, je ne sais pas si l'on peut qualifier ça de résidence⁶? »

À rebours d'une conception selon laquelle les expériences de résidence seraient, par nature, différenciées, incomparables et non classables sur une échelle de valeur, l'examen des discours révèle ici une définition précise et partagée par les artistes et les autres professionnels et professionnelles du monde de l'art de la « vraie résidence », qui renvoie de manière implicite, non pas nécessairement à la Villa Médicis en tant que telle, mais au « style de la Villa Médicis ». En principe, les artistes en résidence effectuent « un travail de recherche ou de création, sans qu'il n'y [sic] ait d'obligation de résultat », la création étant « facilitée grâce à la mise à disposition d'un lieu de vie et de création, des moyens financiers, techniques et humains ». En pratique toutefois, sur le terrain, l'expérience de la résidence, telle qu'en rendent compte les artistes, apparaît beaucoup plus contrastée.

5 Ministère de la Culture, rubrique « Foire aux questions » du site internet institutionnel, Qu'est-ce qu'une résidence d'artiste et comment en bénéficier ? (www.culture.gouv.fr/Foire-aux-questions/Questions-FAQ/Qu-est-ce-qu-une-residence-d-artiste-et-comment-en-beneficier, consulté le 02 février 2024).

6 « Artiste / Illustratrice / Graphiste, selon les personnes auxquelles je m'adresse », « Femme », déclarant son activité depuis 2019 et résidant en Île-de-France.

Les illusions perdues : franchir, ou non, l'épreuve d'un dispositif de jugement et de consécration

Contrastée, la situation l'est d'emblée, au moment crucial de l'accès ou du non-accès au dispositif. En raison, principalement, de la rareté de l'offre eu égard à l'ampleur de la demande, les expériences de résidence constituent un épiphénomène dans les carrières artistiques. Sur invitation, sur projet et/ou sur dossier, le dispositif est très sélectif et les conditions pour y accéder sont parfois jugées opaques. Les « barrières à l'entrée » sont ici nombreuses. Bénéficier du dispositif suppose, en premier lieu, un alignement préalable de vues entre l'artiste et la structure d'accueil. Ayant vocation à libérer les artistes des contraintes et des contingences matérielles, le dispositif exige, ensuite, *de facto* et de façon paradoxale, que les artistes soient libérés de tout impératif personnel, familial ou économique. En définitive, le dispositif apparaît plus favorable à certains profils d'artiste, le tri s'opérant parfois sur la base de critères problématiques, voire discriminatoires.

Un épiphénomène dans les carrières artistiques

L'accroissement du nombre de résidences d'arts visuels en France, depuis le début du ^{xxi}^e siècle, paraît aujourd'hui incontestable. Quant aux effectifs des artistes résidents ou résidentes, depuis les années 1990, ils demeurent inconnus et difficiles à évaluer. L'exploitation d'informations collectées à la faveur de cette enquête permet d'estimer à moins de 2 000 artistes par an la population des bénéficiaires du dispositif. Rapportés au nombre d'artistes des arts visuels (arts graphiques, plastiques et photographiques) actuellement en exercice en France – qui peut être évalué à plus de 100 000, sur la base du recoupement de données disponibles en 2025 –, l'essor des résidences et leurs effets sur les carrières de l'ensemble des artistes doivent être nuancés. Pour la plupart d'entre eux et elles, l'expérience de ce type de dispositif constitue un épiphénomène dans la trajectoire professionnelle. Si les écarts sont très grands – de 1 à 56 expériences selon les artistes –, la médiane se situe à 3 expériences de résidence en France et 4 résidences au total. Pour 75% des artistes, le nombre d'expériences de résidence en France au cours de la carrière est inférieur ou égal à 5.

Sur invitation, sur projet et/ou sur dossier : un dispositif très sélectif

Au sentiment diffus d'une prolifération d'opportunités s'oppose l'expérience partagée par les artistes d'une pénurie de l'offre et d'un dispositif particulièrement sélectif. Deux modalités d'accès principales – sur invitation ou sur dossier – permettent aux structures d'effectuer un tri entre des admis ou admises et des refusés ou refusées. La sélection sur invitation apparaît nettement majoritaire (44%), devant la sélection sur dossier *via* un appel public à candidatures (38%) ou sur dossier *via* une candidature spontanée (9%).

Candidater à un programme de résidence nécessite souvent un investissement important de la part des artistes, sans aucune garantie de résultat. Dans le cadre de la sélection sur présentation d'une candidature, 52% des artistes font état de 1 à 15 candidatures non retenues, et 37% de 16 et plus. Le nombre de candidatures présentées par artiste constitue également un indice du niveau de la sélection : 50% des artistes ont présenté entre 1 et 15 dossiers depuis le début de leur carrière, et 45% en ont présenté 16 et plus. Des artistes témoignent de leur lassitude et de leur épuisement face aux nombreux refus. De façon plus large, les modalités d'accès au dispositif de résidence sont parfois discutées, voire contestées, par certains et certaines artistes.

Des conditions d'accès parfois jugées opaques

Si la question de la légitimité du tri est consubstantielle à tout dispositif de jugement et de consécration, les critiques formulées ici sont spécifiques, se structurant et se cristallisant autour du motif du manque de transparence. Des modalités d'accès sur invitation, donc à la discrétion des hôtes, contribuent à nourrir ce sentiment d'une opacité entourant le processus de sélection. Mais même lorsque celui-ci est ouvert et passe par un appel à candidatures, nombre d'artistes imputent leurs difficultés d'accès aux résidences à un « effet de réseau ».

L'absence d'informations transmises quant aux motifs du refus de certains candidats et de certaines candidates est également susceptible d'alimenter cette opinion négative. Vraisemblablement, les structures d'accueil ne sont pas en mesure d'apporter des réponses personnalisées compte tenu du nombre élevé de candidatures. Ce volume notable des demandes non satisfaites s'explique en raison de la rareté de l'offre. Il est aussi à mettre en lien avec une apparente ouverture du dispositif, si bien qu'un grand nombre d'artistes peut être enclin à candidater à un grand nombre de résidences.

La création entre appariement et accommodement

L'examen des modalités conditionnant l'accès des artistes de notre échantillon à la dernière expérience de résidence fait ressortir certains critères qui président à la sélection, laquelle repose d'abord sur une évaluation de la pratique artistique par les structures d'accueil. Les modalités d'intégration – sur invitation ou sur dossier – renvoient à des logiques et des dynamiques distinctes, mais elles permettent toutes deux de s'assurer de l'adéquation entre un ou une artiste et un dispositif de résidence. Les logiques d'interconnaissance, en ce qu'elles traduisent un niveau de connaissance et de reconnaissance des artistes par certains acteurs et certaines actrices du monde de l'art, se révèlent effectivement déterminantes.

Du niveau de connaissance des différentes formules de résidence existant dépend la faculté de présenter un dossier en adéquation avec les attendus d'une structure, et même un dossier tout court. Le Cnap confirme sa position centrale, à l'échelle nationale, dans l'accès aux informations et aux ressources concernant le dispositif de résidence d'arts visuels : 60% des artistes déclarent s'informer auprès de cette institution. L'importance des artistes pour les artistes et des conversations informelles se vérifie également ici. De même, les regroupements et les réseaux d'artistes jouent-ils un rôle capital dans la circulation de renseignements. Le degré d'information renvoie, en définitive, à un certain niveau d'insertion professionnelle et à la position occupée par les artistes au sein du monde de l'art.

Libre de tout impératif personnel, familial ou économique : la liberté comme condition d'accès à la liberté de création

Sur l'ensemble des artistes interrogés et interrogées, 87% déclarent avoir déjà renoncé, au cours de leur carrière, à présenter une candidature. Parmi les motifs invoqués, le « montant insuffisant de la bourse allouée » (72%) est pointé par une majorité d'artistes. Le problème des impératifs, personnels et familiaux, d'une part, et/ou professionnels, d'autre part, est évoqué par ailleurs, de façon récurrente : 13% des artistes font état d'une « grossesse ou naissance d'un enfant » et 21% d'« impératifs familiaux ne permettant pas de [se] libérer » ; 40% déclarent avoir renoncé en lien avec l'« exercice d'une autre activité professionnelle ne permettant pas de [se] libérer ». Ce chiffre est à mettre en regard avec la proportion considérable d'artistes – 43% – déclarant exercer une ou plusieurs autres activités professionnelles concomitamment à l'exercice de leur activité artistique.

La question de la concurrence des temps se pose pour une majorité d'artistes. Le dispositif implique une « obligation d'un temps de présence minimal sur le lieu de résidence » pour 44% des artistes. Si les durées observées, qui concernent la dernière résidence, sont variables, cette expérience demeure toujours circonscrite dans le temps. La plupart des structures de résidence, en effet, proposent un lieu de vie et de création pour une période temporaire donnée, de plus ou moins longue durée, ce qui suppose d'être libéré d'autres types d'impératifs. Deux types de résidence existent : les résidences de type non fractionnées – les jours sur le lieu de résidence sont consécutifs –, qui sont majoritaires (58%) ; et les résidences de type fractionnée – les jours sur le lieu de résidence ne sont pas consécutifs – (42%). Les écarts sont remarquables puisque les résidences peuvent durer de 1 à 300 semaines. Pour 25% des artistes, l'expérience s'étale sur 2 semaines, pour 75% d'entre eux et elles sur 3 mois. La médiane est à 4,5 semaines. Pour la majorité des artistes, une résidence dure donc environ 1 mois.

Ce tri opéré en amont par les artistes, qui évaluent l'adéquation, en l'occurrence l'inadéquation, du dispositif de résidence à leur situation, est largement invisible. Ces contraintes en termes de domiciliation désavantagent,

voire excluent, mécaniquement, les parents, et les femmes en particulier, les aidants de proche en situation de dépendance, ainsi que les artistes en situation de devoir exercer une ou plusieurs autres activités professionnelles en raison de la faiblesse des revenus issus de leur activité artistique. Ces dernières remarques orientent la réflexion vers la question des critères discriminatoires de sélection mobilisés au sein des structures d'accueil.

La préférence territoriale, le niveau de revenus et l'âge : un usage de critères de sélection discriminatoires ?

L'examen des réponses apportées à la question de savoir à quelle(s) condition(s) d'accès était soumise la dernière expérience de résidence d'arts visuels permet d'identifier trois grands types de critères problématiques. Le premier est le critère territorial de préférence, auquel correspond la condition de domiciliation en France (12% des artistes). Le deuxième est le critère économique. Présenter une candidature peut nécessiter un investissement financier indirect ou direct plus ou moins élevé. Lors de leur dernière expérience de résidence, 2% des artistes déclarent un « règlement de frais de dossier de candidature », 6% un « envoi du dossier de candidature en format papier » et 6% une « obligation d'adhérer à la structure associative d'accueil ». L'obligation d'être détenteur ou détentrice du permis de conduire (10%) et l'obligation de posséder un véhicule personnel (9%) conditionnent aussi, *de facto*, l'expérience de la résidence à un certain niveau de ressources économiques. L'âge est le troisième critère. La dernière expérience de résidence d'arts visuels a été assujettie à une condition d'âge maximal pour 4% des artistes et à une condition d'âge minimal pour 1% d'entre eux et elles. En outre, 53% des artistes déclarent avoir renoncé à présenter une candidature car « trop âgé/e du point de vue des conditions d'âge ». Or, selon le droit français, les critères de ressources économiques et d'âge constituent, sans équivoque, des motifs discriminatoires, et leur usage est à ce titre proscrit, notamment dans le cadre professionnel.

Seule une minorité d'artistes bénéficie finalement du dispositif de résidence aujourd'hui. Les barrières à l'entrée, qui s'adossent à certains critères de sélection permettant de légitimer le tri entre des admis ou admises et des refusés ou refusées, sont très puissantes. Le bien-fondé de la sélection effectuée est d'autant plus questionné que le processus apparaît souvent opaque, oscillant entre le concours et la cooptation, et reposant sur des critères, implicites ou explicites, qui se révèlent parfois problématiques, voire discriminatoires. Autrement dit, si aucune caractéristique ne semble rédhibitoire et susceptible d'entraver l'accès au dispositif, certaines propriétés sociales semblent globalement plus avantageuses que d'autres.

Des conditions inégales de vie et de travail en résidence

Pour ceux et celles qui parviennent à passer l'épreuve de la sélection, commence, à court ou à moyen terme, le temps de la résidence. D'une expérience à l'autre, les situations des résidents et des résidentes apparaissent très hétérogènes, tant du point de vue du lieu de vie et de création mis à disposition temporairement que des ressources financières, matérielles et humaines allouées ou que des éventuelles contreparties demandées ; la réussite d'une expérience étant tributaire d'un certain équilibre entre ces différentes composantes.

Un lieu de vie et de travail temporaire

Si les lieux de résidence sont aujourd'hui disparates, certaines structures apparaissent néanmoins plus enclines à accueillir des artistes du secteur des arts visuels (cf. tableau 1).

Les associations et les collectifs d'artistes visuels ou visuelles constituent les premières structures d'accueil d'artistes en résidence (20%), loin devant les collectivités territoriales (13%) et les centres d'art (9%). Une distinction peut être opérée entre, d'une part, des lieux relevant du monde de l'art contemporain (33%) et, d'autre part, des lieux correspondant à d'autres domaines d'activité, qui, lorsqu'on les additionne (45%), sont majoritaires. Dans la plupart des cas (62%), les résidences ne reposent sur « aucun programme d'échange ou convention de partenariat ». Chaque structure détermine ses propres conditions d'accueil et, ce faisant, concourt à la définition plurielle du dispositif de résidence.

Différentes modalités d'hébergement et de résidence existent en effet, qui se combinent variablement d'une structure à l'autre. À la campagne, en ville, en bord de mer, dans un endroit complètement isolé, dans un quartier culturel dynamique, etc. : les déclinaisons sont multiples, mais pas infinies. La part d'artistes accueillis ou accueillies « dans un lieu de résidence (compris ici comme le lieu de travail) distinct du lieu d'hébergement » (36%) est majoritaire, mais quasi équivalente à celle des artistes accueillis ou accueillies « dans un même lieu unique de résidence et d'hébergement » (33%). Autrement dit, soit le lieu de vie et de travail se confondent, soit l'artiste se déplace entre deux lieux principaux : un lieu de vie et un lieu de travail. Outre la jouissance temporaire de ces espaces, certains et certaines artistes bénéficient de la prise en charge des frais connexes : les « charges liées à l'hébergement (eau, électricité, etc.) » sont incluses dans 68% des cas.

Pour la plupart des artistes (78%), la dernière expérience de résidence est de nature individuelle. Les résidences collectives sont plus rares et se distribuent comme suit : « résidence avec votre duo de création » (12%), « résidence avec votre collectif de création » (8%) et « résidence avec votre collectif (autre que création) » (2%). Dans certains cas, l'artiste est reçu ou reçue avec d'autres personnes, qui ne partagent pas ordinairement sa vie professionnelle, mais sa vie personnelle. L'accueil avec le conjoint ou la conjointe (19%), avec des enfants (7%) ou des animaux domestiques (4%) concerne toutefois une minorité d'artistes. Ce non-accompagnement convient à un nombre significatif d'entre eux et elles : 41% des artistes (sur les 67% concernés et concernées) déclarent ne pas avoir souhaité être accompagné ou accompagnée de leur conjoint ou conjointe, 25% (sur les 36% concernés et concernées) de leur(s) enfant(s) et 24% (sur les 33% concernés et concernées) de leur animal ou animaux domestiques. Par ailleurs, ils et elles ne sont qu'une minorité à signaler avoir été accueillis ou accueillies, en dépit de leur souhait, sans leur conjoint ou conjointe (7%), sans enfant (4%) et sans animal domestique (5%). Aujourd'hui, la norme au sein de la population active, la non-confusion de la vie personnelle et de la vie professionnelle, paraît également en vigueur au sein de la profession artistique.

Cette lecture des résultats doit toutefois être nuancée, voire révisée, à l'aune de ce qui a été explicité précédemment : si les artistes sont si peu nombreux et nombreuses à ne pas faire part d'entrave à la résidence accompagnée d'enfants, par exemple, c'est précisément que les artistes responsables de mineurs ou mineures se trouvent dans l'incapacité de se libérer pour accéder au dispositif et, par conséquent, n'y postulent pas. Ces opérations de disqualification de leurs propres candidatures, auxquelles procèdent certains et surtout certaines artistes, en amont du processus de sélection, doivent ici être prises en considération.

S'agissant des conditions d'hébergement, les artistes disposent souvent d'un logement individuel (47%), mais plus fréquemment encore d'un logement partagé (53%). Différentes configurations sont observables. Des artistes partagent un logement avec des membres de leur duo ou de leur collectif de création. Près de 25% partagent un hébergement avec un ou plusieurs autres artistes en résidence. Enfin, le logement chez l'habitant ou habitante concerne une part significative d'entre eux et elles (18%). Pour nombre d'artistes, l'expérience du dispositif de résidence entraîne une expérience temporaire de vie avec d'autres personnes qui ne sont pas des proches, et même avec des personnes peu ou pas connues au préalable.

D'une expérience à l'autre, les lieux et les conditions d'hébergement et de travail apparaissent très hétéroclites.

Dans quel(s) type(s) de structure(s) avez-vous été accueilli ou accueillie lors de votre dernière expérience de résidence d'arts visuels en France ?

Association ou collectif d'artistes visuels ou visuelles	20%
Collectivité territoriale (Municipalité, Département, Communauté de communes, etc.)	13%
Centre d'art	9%
Établissement scolaire (de la maternelle au lycée)	4%
Fondation privée	3%
Entreprise	3%
Musée d'art	2%
Musée (autre que musée d'art)	2%
Hôpital ou autre établissement de santé	2%
Structure du spectacle vivant	2%
École supérieure d'art	1%
Fonds régional d'art contemporain (Frac)	1%
Université ou autre établissement d'enseignement supérieur et de recherche	1%
Parc naturel régional	1%
Symposium, événement ou festival	1%
Autre	13%

Tableau 1 Types de structure d'accueil en résidence

Note de lecture du tableau : il s'agit d'une question à choix multiples. Sur l'ensemble des artistes qui répondent, 20% déclarent avoir été accueillis ou accueillies par une association ou par un collectif d'artistes visuels ou visuelles.

Des ressources financières, matérielles et humaines

La nature et le volume des ressources financières, matérielles et humaines allouées fluctuent également.

Les ressources sont financières, en premier lieu, avec l'allocation d'une bourse individuelle ou collective. Une minorité d'artistes (32%) déclare avoir perçu une bourse, à titre individuel, spécifiquement destinée à permettre une activité de recherche ou de création (hors enveloppe de production et/ou versement de droits d'auteur, défraiement de mobilité ou toute autre forme de rétribution). Et 20% des artistes déclarent n'avoir perçu aucune bourse. Le cas le plus fréquent (39%) est la perception d'une enveloppe globale couvrant l'activité de recherche ou création artistique et d'autres activités ou frais (frais de production, frais de transport, droits d'auteur, etc.), ce qui témoigne d'une confusion entre les différents frais liés au travail de création et la rémunération des artistes. De surcroît, le montant de la bourse individuelle perçue est variable, avec des écarts considérables qui ne sont pas strictement corrélés à la durée de la résidence : le minimum s'élève à 200 euros et le maximum à 40 000 euros. La majorité des artistes perçoit environ 2 400 euros (valeur médiane), 25% d'entre eux et elles 1 200 euros ou moins (premier quartile) et 25% 4 000 euros ou plus (dernier quartile).

Par ailleurs, certaines ressources financières sont expressément destinées à favoriser les mobilités : 59% des artistes déclarent la prise en charge de leurs frais de déplacement, 15% ont bénéficié d'un appui financier pour les frais d'assurance du matériel apporté lors de la résidence et 24% pour les frais de transport des œuvres produites en résidence. Cet encouragement des déplacements demeure toutefois relatif, du strict point de vue financier, dans la mesure où 9% des artistes font état, pour ce qui concerne la dernière expérience, d'une obligation de posséder un véhicule personnel, 10% d'une obligation d'être détenteur ou détentrice du permis de conduire, et 29% invoquent plus largement, comme motif de renoncement à présenter une candidature au cours de leur carrière, la non prise en charge des « frais de transport à acquitter pour se rendre sur le lieu de résidence ».

Les ressources sont matérielles, en deuxième lieu : 58% des artistes déclarent avoir eu accès à un espace de travail partagé et 54% à un espace de travail individuel ; 47% des artistes ont eu accès à des équipements et/ou des outillages spécifiques et 48% à des matériaux et ou des consommables. Certains frais de production d'œuvre(s) sont également pris en charge dans 62% des cas.

Les ressources sont humaines, en troisième lieu, et correspondent à différentes fonctions d'appui et de soutien aux artistes. Le suivi global de la résidence assuré par un interlocuteur dédié ou une interlocutrice dédiée se normalise (79%) (cf. tableau 2).

Le soutien apporté aux artistes apparaît contrasté du point de vue de l'éventail des ressources allouées et de leur distribution en volume. Il diffère également en fonction d'une autre composante, *a priori* plus inattendue, que les artistes de cette enquête désignent sous le vocable « contreparties ».

Un soutien à la création sans contreparties ?

Alors que la valeur de référence, conventionnellement admise au sein du monde de l'art, situe à 70% le minimum de temps à allouer à la recherche et/ou création artistique dans une expérience de résidence, 25% des artistes déclarent un temps de 50%. La valeur médiane se situe à 75%, et seulement 25% des artistes déclarent avoir consacré 90% de leur temps à la recherche et/ou la création. Si l'on observe dans le détail la répartition des activités lors de la dernière expérience, on constate que nombre d'autres tâches sont susceptibles de leur incomber. Les actions discursives en lien avec la création occupent ici une large place : « Présentation orale de [la] démarche, du processus de création et/ou [des] œuvres lors de rencontres publiques » dans 56% des cas, et « rédaction d'un compte-rendu ou rapport écrit de restitution de résidence » pour 24% des artistes. L'animation d'atelier(s) est une autre activité régulièrement réalisée : « animation d'ateliers participatifs de création artistique à destination d'un public d'enfants » (34%) et « animation d'ateliers participatifs de création artistique à destination d'un public d'adultes » (24%).

Ces autres tâches peuvent être obligatoires ou facultatives, et contractuellement convenues, ou non. Elles sont aussi susceptibles d'occuper un pourcentage du temps de la résidence qui varie d'une expérience à l'autre. Les obligations et exigences sont ici parfois telles que le dispositif prend des allures de « commande déguisée en résidence⁷ ».

7 « Illustratrice, artiste-autrice, graphiste », « Femme », déclarant son activité depuis 2014 et résidant dans le Grand Est.

Pour certaines structures, le versement d'une bourse de recherche et/ou création implique nécessairement que l'artiste prenne en charge diverses autres tâches en retour. Les artistes sont nombreux et nombreuses à déplorer ces logiques de prestation de services et de contreparties, qui sont perçues comme autant de freins à la création, ce dont témoigne, par exemple, cette artiste, dans sa représentation de la meilleure expérience de résidence :

« Quand tout est fait pour que les artistes puissent travailler, librement et sans obligation de résultats, et sans avoir à donner des cours d'art plastique à tout le canton⁸. »

Rapporté à la définition idéale de la résidence d'artiste à la française, le principe même des contreparties paraît exclu. Il est ici d'un usage courant. Plutôt qu'à un dispositif de soutien aux artistes relevant d'une politique artistique, les résidences s'apparentent, dès lors, à un dispositif d'action culturelle, sociale et territoriale.

Une question d'équilibre

De l'avis des artistes, la réussite d'une expérience est souvent une question d'équilibre. Les registres du manque, de la compensation et de l'accommodement sont omniprésents dans les discours :

« La meilleure expérience a été un équilibre parfait entre l'accompagnement humain, le contexte, et les contreparties demandées⁹. »

Parmi les principaux critères de réussite d'une résidence d'arts visuels figurent, pour 77% des artistes, le « montant de la bourse attribuée pour l'activité de recherche ou de création artistique » et, pour 59%, le « montant du soutien financier à la production ». Pour 72% des artistes, le critère du « temps alloué à l'activité de recherche ou de création artistique » est aussi primordial. Des considérations en termes de carrière, de notoriété et de consécration existent, 59% des artistes se déclarant soucieux de la « qualité du soutien au développement du réseau professionnel », mais elles sont secondaires. L'importance de la question de la rémunération s'explique ici au moins pour deux raisons. En premier lieu, car ces rétributions sont souvent modestes ou inexistantes, des artistes devant parfois payer pour bénéficier du dispositif. En second lieu, car, comme le montrent toutes les études récentes menées en France et plusieurs autres pays du monde, les artistes sont, du point de vue de leurs revenus, des travailleurs et des travailleuses pauvres.

8 « Artiste », « Femme », déclarant son activité depuis 1991 et résidant en Bretagne.

9 « Artiste plasticienne », « Femme », déclarant son activité depuis 2005 et résidant en Occitanie.

	Oui	Non	Total réponses
Suivi global de la résidence assuré par un interlocuteur dédié ou interlocutrice dédiée	79%	21%	100%
Soutien à la réalisation du projet artistique	60%	40%	100%
Soutien à la diffusion du projet artistique	56%	44%	100%
Appui technique	52%	48%	100%
Mise en relation avec des partenaires de production	38%	62%	100%
Soutien au développement du réseau professionnel	31%	69%	100%
Soutien d'autres artistes en résidence, non membres de votre duo ou collectif	31%	69%	100%
Appui aux démarches administratives	28%	72%	100%

Tableau 2 Ressources humaines

Cette situation économique précaire est perceptible dans plusieurs témoignages :

« Bien car nous avons de la nourriture à “volonté” pour une résidence de recherche collective où la structure avait ouvert des notes dans tout le village pour que nous allions nous servir. C’est loin d’être prosaïque car lors de ma résidence précédente les repas fournis par la structure étaient peu suffisants, non nutritifs, et j’ai dû dépenser une partie de ma bourse de création pour me nourrir alors que la somme n’était pas énorme¹⁰. »

Pour la minorité des artistes qui accède au dispositif de résidence, celui-ci peut prendre des allures de réponse temporaire au problème permanent du manque de ressources. Lorsque le dispositif de résidence se présente comme une mise à disposition d’un espace de création, il s’apparente à une solution de substitution, qui vient pallier de façon très ponctuelle le manque de ressources permettant aux artistes de disposer d’un lieu de travail et d’une rémunération pérennes. Il s’agit aussi de l’une des rares, sinon la seule, des rétributions artistiques indexées à un temps de travail.

L’examen des ressources allouées aux artistes en résidence en France révèle des écarts notables d’une structure de résidence à l’autre. Au reste, ces ressources ne sont pas seulement insatisfaisantes, elles se doublent souvent d’obligations en matière de contreparties, les exigences étant parfois si lourdes qu’elles compromettent tout projet de recherche et de création. Dans la mesure où l’ensemble de ces ressources fait défaut à un grand nombre d’artistes, le dispositif de résidence peut être apparenté à une esquisse de solution de remplacement, globalement très insuffisante, à la fois individuellement et collectivement.

10 « Artiste visuelle », « Femme », déclarant son activité depuis 2023 et résidant en Nouvelle-Aquitaine.

La création entre autonomie et hétéronomie

Contrastée, enfin, la situation l'est, en pratique, en termes d'autonomie dans la création. Si les vertus de la mobilité et l'enrichissement personnel et professionnel résultant des expériences de résidence sont loués par un certain nombre d'artistes, l'encadrement de ces expériences et les contraintes pesant sur la création, susceptibles d'intervenir à toutes les étapes du processus de résidence, soulèvent la question du prix à payer pour ces déplacements.

Les vertus et la fécondité du dépaysement

Conformément à un imaginaire qui renvoie, notamment, à la tradition pluri-séculaire du Grand Tour, de nombreux artistes font état de la fécondité des expériences de résidence, conçues comme des leviers propices à la rencontre et au renouvellement du regard. Ces déplacements représentent effectivement pour les artistes des temps intenses d'innovation, de rencontre et d'échange très riches :

« J'ai beaucoup apprécié l'idée de m'extraire de ma zone de confort, rencontrer et découvrir une nouvelle culture, tisser tout un nouveau réseau¹¹. »

« Une période propice à la recherche et expérimentation accompagnée par des professionnels. Un espace d'accueil assez éloigné de mon lieu d'activité habituel permettant une mise à l'écart temporaire : une parenthèse dans une activité trop intense. C'était un moment privilégié en termes d'accueil, d'accompagnement et de recherche¹². »

Ces déplacements peuvent être plus ou moins lointains. À l'échelle internationale, les pays dits « du Nord » sont préférés à ceux « du Sud ». À l'échelle nationale, pour ce qui concerne la localisation de la dernière résidence en France, deux logiques de répartition sont observables. La part d'artistes effectuant une résidence dans leurs régions d'habitation est majoritaire (46% hors territoire ultramarin, 4% dans un territoire ultramarin). Et lorsque la résidence a lieu dans une autre région que la région d'habitation, elle se déroule plutôt dans une région non limitrophe (34% hors territoire ultramarin, 3% dans un territoire ultramarin). Les mobilités à l'échelle internationale et nationale observées dans cette enquête sont donc, dans une certaine mesure, doublement des mobilités de proximité.

11 « Artiste plasticienne », « Femme », déclarant son activité depuis 2017 et résidant en Nouvelle-Aquitaine.

12 « Artiste et curateur », « Homme », déclarant son activité depuis 2003 et résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Si les vertus du voyage paraissent indubitables à la majorité des artistes, ils et elles sont aussi nombreux et nombreuses à pointer un encadrement plus ou moins marqué de ces expériences et les contraintes pesant sur la création qui en découlent.

De l'encadrement d'un dispositif de soutien à l'encadrement de la création

L'expérience est majoritairement, mais pas toujours, encadrée par un contrat de résidence. C'est le cas pour 79% des artistes. L'encadrement contractuel spécifique des droits d'auteur et de diffusion ou d'exploitation commerciale et non commerciale des œuvres est une pratique, en revanche, très peu répandue (cf. tableau 3).

L'une des raisons tient sans doute à la diversification des lieux d'accueil en résidence, déjà évoquée : 44% des artistes déclarent avoir été accueillis ou accueillies, au cours de leur carrière, « dans une ou des structure(s) exclusivement dédiée(s) aux résidences d'arts visuels » et 80% « dans une ou des structure(s) non exclusivement dédiée(s) aux résidences d'arts visuels ». Dans le temps long des parcours professionnels, les lieux ne relevant pas du monde de l'art sont deux fois plus nombreux. Ces chiffres confortent les observations formulées en lien avec la dernière expérience et attestent l'importance des lieux hétéronomes, ici majoritaires, à l'instar de l'institution scolaire.

Relativement protecteur des artistes et de leurs œuvres, le dispositif apparaît contraignant pour ce qui concerne la création. La définition de différents types de résidence, régulés sous l'impulsion du ministère de la Culture, du ministère de la Santé ou du ministère de l'Éducation nationale, notamment, concourt à un contrôle de l'activité de création artistique et d'autres activités connexes. L'encadrement du dispositif se confond souvent avec une politique d'orientation, voire de fléchage, de la production artistique. La « résidence axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres » est minoritaire, puisque ce type de dispositif, qui correspond à la définition *a minima* du dispositif de résidence d'arts visuels, ne concerne que 31% des artistes lors de la dernière expérience de résidence. La part de « résidence spécifiquement axée sur le territoire » (22%) et de « résidence spécifiquement axée sur l'éducation artistique et culturelle » (13%) est notable (cf. graphique 1).

Le type « résidence axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles » et le type « résidence spécifiquement axée sur le territoire » sont majoritaires au sein des trois principales formes de structure d'accueil en résidence : les associations ou collectifs d'artistes visuels et visuelles, les collectivités territoriales et les centres d'art. Que la structure soit ou non exclusivement dédiée aux résidences d'arts visuels n'apparaît pas ici déterminant dans la distribution entre les différentes formules : une résidence « en milieu » n'est pas nécessairement hétéronome du point de vue de la création.

	Un contrat de résidence	Un contrat de diffusion ou d'exploitation non commerciale des œuvres créées pendant la résidence	Un contrat encadrant les droits d'auteur spécifique et distinct du contrat de résidence	Un contrat de diffusion ou d'exploitation commerciale des œuvres créées pendant la résidence
Oui	79%	25%	24%	14%
Non	21%	75%	76%	86%
Total réponses	100%	100%	100%	100%

Tableau 3 Modalités d'encadrement de la résidence

Cet encadrement du dispositif et les contraintes qui en découlent aux différentes étapes de l'expérience font l'objet d'appréciations différenciées, parfois opposées. Pour certains et certaines artistes, les expériences en immersion se révèlent fructueuses, véritablement formatrices et transformatrices, mais uniquement, de leur avis, dans la mesure où leur autonomie dans la création est garantie :

« Dans un espace avec de nombreux/nombreuses artistes, où mon projet était très adapté à la dynamique et politique du lieu. J'avais la liberté d'avancer sur ma recherche et de m'intégrer au territoire ainsi qu'à l'espace de résidence et d'y développer mon projet librement¹³. »

Parmi les artistes, 55% déclarent avoir renoncé à candidater en lien avec un « projet spécifique à concevoir ». Cet artiste souligne la dimension contraignante de ce prérequis pour la création lorsqu'il relate la totale liberté qui lui a été garantie lors d'une expérience récente :

« Une résidence réalisée au printemps 2023. Carte blanche sur le sujet, la façon de travailler et le contenu de l'exposition de fin de résidence. Une confiance absolue donnée à l'artiste sélectionné vis-à-vis de son engagement et son sérieux dans le travail. Pas d'obligation de présenter un "projet" de résidence, ce qui permet une liberté absolue de création et offre un résultat ambitieux au lieu d'une simple exécution d'un projet établi en amont. Aussi, lors de cette résidence, pas d'ateliers d'animation avec des enfants ce qui a permis de se concentrer à temps plein sur la création¹⁴. »

La sélection sur projet met à mal le principe d'une autonomie de la création au fondement du modèle idéal de la résidence à la française. De même l'injonction à produire pointée dans différents récits contrevient-elle à cette orientation :

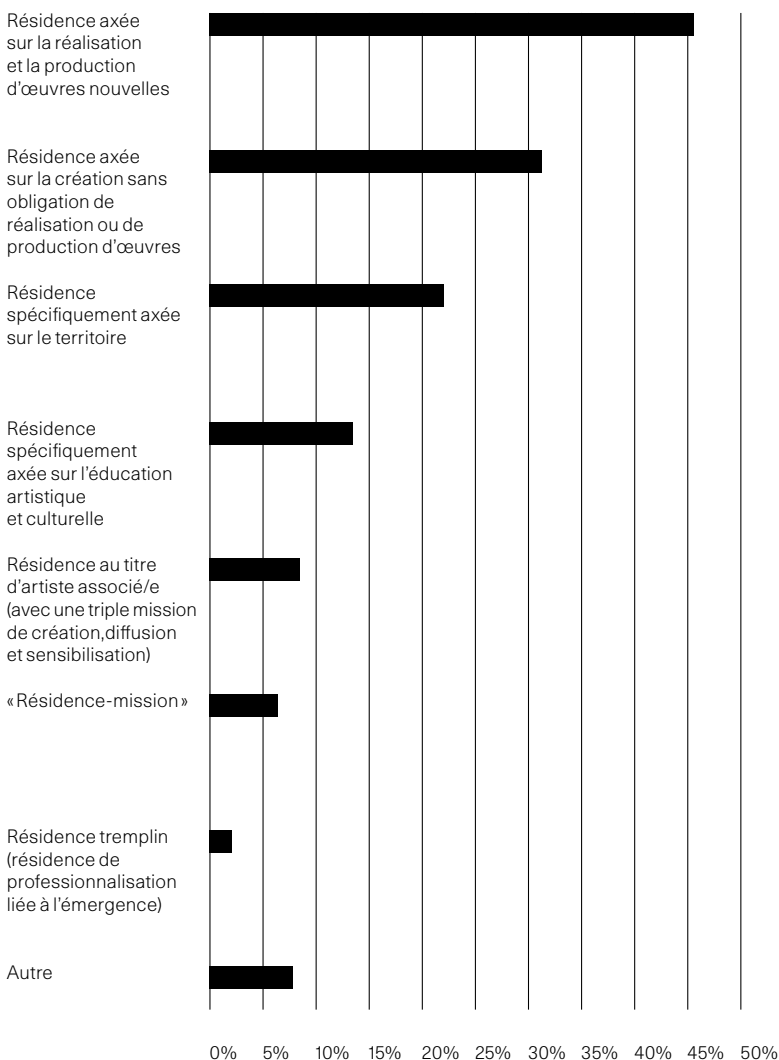
« Ce fut une belle expérience durant laquelle j'ai eu accès à un atelier 8 semaines durant, seule. Il était très bien équipé pour imprimer des images de façon artisanale et je m'en suis donné à cœur joie. J'avais suffisamment d'espace pour travailler, une bourse de création assez conséquente et du temps devant moi pour tester des choses, faire des recherches, sans aucune pression. Le seul enjeu était tout de même de penser à l'exposition qui découlerait de ce temps de résidence et donc il fallait forcément "produire" quelque chose. Mais cela m'aidait à avancer et à rester exigeante dans ma création¹⁵. »

13 « Artiste plasticienne, tatoueuse », « Femme », déclarant son activité depuis 2021 et résidant en Poitou-Charentes.

14 « Artiste », « Homme », déclarant son activité depuis 2012 et résidant en Centre-Val de Loire.

15 « Illustratrice-graveuse », « Femme », déclarant son activité depuis 2019 et résidant en Bourgogne-Franche-Comté.

Quel(s) type(s) de dispositif(s) de résidence avez-vous expérimenté(s) lors de votre dernière expérience de résidence d'arts visuels en France ?



Graphique 1 Types de dispositif de résidence

« Je pouvais faire de la recherche, proposer des rencontres publiques et être rémunéré pour tout ça. Le fait de ne pas avoir de “rendu obligatoire” de fin de résidence pousse au contraire à travailler. Le temps de la résidence, hors du monde, hors du temps permet de se concentrer. J’ai aussi rencontré une artiste avec qui j’ai collaboré par la suite¹⁶. »

Les effets de la contrainte peuvent faire l’objet d’appréciations différenciées, l’injonction à produire n’en demeure pas moins une contrainte.

Au nom de la mobilité, et de ce qu’elle est susceptible d’apporter aux artistes en termes d’enrichissement de leur démarche, c’est la liberté de création et son corollaire, la liberté de non-crédation, qui apparaît régulièrement mise à mal dans ces expériences.

16 « Artiste », « Homme », déclarant son activité depuis 2005 et résidant en Île-de-France.

Enseignements et recommandations

Les sciences et les arts sont dotés historiquement en France d'un rôle social et politique important, envisagés tout à la fois comme des leviers d'émancipation universelle, d'influence économique et de rayonnement diplomatique, un outil du *soft power* (« puissance douce »). La volonté de construire une politique publique de soutien aux artistes par les résidences correspond à une tradition ancienne d'intervention publique dans ce domaine. Si la promotion d'une politique nationale n'a rien d'exceptionnel ici, la grande attention accordée aux résidences artistiques et le montant élevé des financements alloués demeurent néanmoins particulièrement remarquables. L'évaluation de l'impact du dispositif apparaît en ce sens d'autant plus nécessaire.

Entre une administration qui privilégie une approche chiffrée des structures *via* des indicateurs et une recherche scientifique où l'approche ethnographique et localisée domine, la présente étude a exploré, dans cette perspective, une troisième voie, en positionnant la focale d'observation et d'analyse sur la population des artistes du secteur des arts visuels travaillant et/ou résidant en France actuellement et en proposant une approche statistique, à partir de la consultation, inédite en France, de ce large échantillon de professionnels et de professionnelles.

De cette investigation ainsi circonscrite résultent trois principaux enseignements permettant de préciser le portrait de l'artiste en résidence.

Le premier enseignement de cette enquête est d'ordre quantitatif et répond à la question « Combien ? ». Rapportée au nombre d'artistes visuels et visuelles en activité en France, l'offre de résidences apparaît très insuffisante. Accéder au dispositif constitue une épreuve laborieuse et souvent infructueuse pour la majorité des artistes. En outre, pour ceux et celles qui parviennent à bénéficier du dispositif, l'expérience demeure un épiphénomène à l'échelle de l'ensemble de la carrière. Envisagée sous l'angle des trajectoires professionnelles des artistes, l'importance du dispositif est donc à réévaluer.

Le deuxième enseignement de cette enquête est d'ordre sociologique et répond à la question « Qui ? ». Il concerne les propriétés sociales des artistes accédant au dispositif. Les structures d'accueil opèrent à la manière, classique, des intermédiaires de ce secteur. Stratèges de la notoriété des artistes et de la consécration de certaines carrières, elles effectuent un tri entre des artistes admis ou admises et des artistes refusés ou refusées. La sélection est d'autant plus âpre que l'offre est rare et que les candidatures sont nombreuses. Les procédures de jugement apparaissent relativement opaques, ce manque de transparence étant favorisé par des modalités de recrutement qui ne sont pas seulement sélectives, mais véritablement électives : l'accès aux résidences sur invitation est une pratique courante. Le tri est effectué sur la base de conditions d'accès souvent implicites, mobilisant

des critères problématiques, voire discriminatoires. Si le dispositif de résidence, considéré dans son ensemble, s'adresse, *a priori*, à l'ensemble des artistes – des moins au plus reconnus –, en pratique, il favorise les plus favorisés et concourt à reconduire des inégalités qui se creusent au fil des carrières. L'ouverture apparente du dispositif est en trompe l'œil.

Le troisième enseignement de cette enquête concerne des dimensions multiples de l'expérience de résidence et répond à ces différentes questions : « Quoi, où, quand et comment ? ». Il pointe un écart notable entre un modèle type de la résidence et des expériences très contrastées. L'offre de résidence apparaît inégale, si bien que l'usage même d'une terminologie unique, de « dispositif de résidence », se révèle problématique. La Villa Médicis constitue un mètre-étalon à l'aune duquel les expériences de résidence sont envisagées par le monde de l'art. On ne peut donc comprendre les caractéristiques des résidences d'arts visuels en France et de la relation que les professionnels et les professionnelles entretiennent vis-à-vis de celles-ci sans prendre en considération cette tradition nationale. Une définition consensuelle de la « résidence idéale » prévaut à cette échelle et correspond au « style » de la Villa.

Or, les écarts face à cette norme sont aujourd'hui la norme. Une hiérarchie implicite et une échelle d'évaluation entre celles qui se rapprochent du style de la Villa et celles qui s'en éloignent existent, qui distingue des résidences offrant de bonnes conditions de travail d'autres proposant des services en termes de ressources matérielles et humaines de qualité variables et/ou dont le bénéfice est assujéti à l'acquittement de contreparties.

S'il contribue expressément à soutenir l'activité des artistes, le dispositif traduit aussi parfois une conception utilitaire de la culture. En suivant une vision transversale des politiques publiques largement encouragée par l'Union européenne, le dispositif constitue un levier d'action publique culturelle, sociale et territoriale.

Lorsqu'il relève véritablement d'une politique artistique déployée à l'échelle nationale, le dispositif de résidence d'arts visuels demeure souvent porté par des structures très hétérogènes. Les pratiques étant non seulement différenciées, mais aussi hiérarchisées, un certain flou problématique connexe à l'usage de la notion de « résidence d'artiste » persiste, qui recouvre des expériences de qualité très inégale. Mal circonscrit, le dispositif requiert aujourd'hui un investissement important de la part des structures d'accueil, régulièrement mobilisées dans des opérations d'examen et de tri de candidatures très nombreuses. Pour ce qui concerne l'État, le dispositif apparaît également insatisfaisant dans la mesure où il est l'objet d'opinions relativement trop négatives si on le rapporte au volume de financement direct et indirect alloué à l'échelle nationale. Et pour beaucoup d'artistes en résidence, le dispositif s'apparente finalement à une promesse non tenue.

De ce travail de recherche portant sur l'étude du cas des artistes en résidence d'arts visuels en France, il résulte une double contribution à la sociologie du travail artistique et à la sociologie de l'action publique, ces principaux apports découlant précisément du croisement de ces deux sous-domaines disciplinaires, tel qu'il a été expérimenté tout au long de cette enquête. Du point de vue de la sociologie du travail artistique, l'étude du cas des résidences se révèle éclairante dans la mesure où il produit un effet de loupe sur certaines caractéristiques de la profession d'artiste visuel ou visuelle, pour partie documentées en France et dans d'autres pays du monde. Une faiblesse de revenus, avec de grands écarts, une absence de rémunération pérenne, une pluriactivité contrainte, des difficultés à accéder à des espaces de travail et à investir dans des outils de production, une création sous contraintes, etc., sont autant de caractéristiques que confirme ce portrait de l'artiste en résidence. Si le dispositif s'apparente pour certains et certaines artistes à une parenthèse enchantée, il n'apparaît pas en mesure d'endiguer la précarité multidimensionnelle et les difficultés systémiques, qui questionnent la viabilité même de l'exercice de la profession d'artiste.

Du point de vue de la sociologie de l'action publique, cette dernière pouvant être définie, selon le politiste Vincent Dubois, « comme un mode politiquement légitimé de régulation sociale », l'examen du cas des résidences pointe deux modalités de cette action sur le travail artistique. Le dispositif des résidences est, en premier lieu, un dispositif aux effets régulateurs controversables dans la mesure où l'« effet Matthieu » – les plus favorisés étant toujours plus favorisés –, tel que le décrit le sociologue des sciences Robert Merton, est significatif. Le dispositif des résidences est, en second lieu, un dispositif aux effets régulateurs controversés, ce qui s'explique, précisément, par un manque de régulation du dispositif lui-même.

De cette analyse, il résulte enfin, trois principales recommandations : premièrement, réguler le dispositif des résidences (contrôler l'appellation « résidence artistique » et lutter contre les inégalités et les discriminations dans l'accès au dispositif) ; deuxièmement, développer la politique de soutien aux mobilités artistiques (engager une réflexion pluripartite sur le soutien aux mobilités et promouvoir l'usage de transports écoresponsables) ; troisièmement, développer la politique de soutien aux lieux de recherche et de création pérennes pour les artistes du secteur arts visuels (réaliser des études stratégiques d'orientation et de financement, développer les ressources et informer sur l'existant).

Isabelle Mayaud, sociologue

La résidence dans le domaine des arts visuels

Définition, enjeux et cadre déontologique

Définition	39
Enjeux	41
Cadre déontologique de la résidence	43
Construction d'un programme de résidence	45
Appel à candidatures	51
Ressources	53

Définition

La résidence dans le domaine des arts visuels se définit comme étant un séjour en un lieu dédié. Ce dispositif vise à donner un cadre et des moyens humains, techniques et financiers à un ou une ou plusieurs artistes-auteurs ou autrices pour un travail de création, de recherche ou d'expérimentation, associé ou non à des actions culturelles ou d'enseignement – telles que l'animation d'atelier(s) de pratique(s) artistique(s), de workshop(s), la transmission de savoirs, certains types de rencontre(s) publique(s), etc.¹. La création peut concerner toutes les étapes de la conception à la réalisation d'une œuvre.

L'initiative et l'organisation de la résidence reviennent à une structure publique ou privée (institution, collectivité, association, fondation, entreprise, etc.) poursuivant, dans la durée, un objectif de soutien à la création artistique, qui implique des orientations et une programmation.

La structure organisatrice d'une résidence peut différer de la structure d'accueil, notamment en cas de partenariat(s).

Pour s'inscrire dans une bonne pratique professionnelle, la résidence doit permettre à l'artiste-auteur ou autrice de consacrer au minimum 70% de son temps à la création, la recherche ou l'expérimentation². La structure organisatrice doit aussi prévoir le versement d'une bourse de résidence appropriée (rémunération d'un temps de création, recherche ou expérimentation, sans contreparties), ainsi qu'un contrat de résidence établi en concertation avec l'artiste-auteur ou autrice en amont de l'accueil (*cf.* Contrat-type d'accueil en résidence).

Chaque programme de résidence est unique. D'une structure de résidence à l'autre, les moyens disponibles ne sont donc pas les mêmes.

L'accueil en résidence mobilise en outre des compétences particulières et propres à chaque projet artistique.

Ainsi, un même programme proposé de façon récurrente par une structure organisatrice sera mis en pratique de façon différente selon l'artiste-auteur accueilli ou autrice accueillie.

1 *Cf.* Circulaire du ministère de la Culture relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences NOR : MCCD1601967C du 8 juin 2016 (www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/40986) et Charte déontologique d'Arts en résidence – Réseau national (www.artsenresidence.fr/site/assets/files/charte_2020.pdf).

2 Cette répartition minimale des temps d'activité se réfère à la Circulaire interministérielle du ministère du Travail, du ministère du Budget, du ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale et du ministère de la Culture n° DSS/5B/2011/63 du 16 février 2011.

Toutefois, quatre types de résidence dans le domaine des arts visuels sont identifiés³ :

1. Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation
 - axée sur la conception et la réalisation d'œuvres nouvelles
 - sans obligation de production

2. Résidence tremplin

Précision : Ouvrir une résidence à des artistes-auteurs ou autrices en début d'activité demande aux équipes une plus grande disponibilité : la structure organisatrice doit être en mesure d'accompagner la professionnalisation du résident ou de la résidente et donc disposer de ressources humaines et techniques adaptées.

3. Résidence de création en lien avec le territoire
4. Résidence d'artiste associée à un établissement artistique et culturel

Pour rappel :

- « Un simple prêt de locaux ou accès à un équipement technique, si durables soient-ils, ne s'inscrivent pas dans [le] dispositif⁴ » de la résidence.
- Le travail réalisé par l'artiste-auteur ou autrice dans le cadre d'une résidence n'est ni une commande, ni une prestation assurée par ce dernier ou cette dernière.
- Un accueil en résidence ne doit pas être confondu avec un stage de formation, qu'il soit suivi ou dispensé par un artiste-auteur ou autrice.
- Un contrat de résidence doit impérativement être signé par les parties.

3 Cf. Circulaire NOR : MCCD1601967C du 8 juin 2016, *op. cit.*

4 Cf. Circulaire NOR : MCCD1601967C du 8 juin 2016, *op. cit.*

Enjeux

Pourquoi organiser une résidence ?

Pour une structure, l'organisation d'une résidence constitue avant tout une démarche spécifique de soutien à la création.

Elle repose d'une part sur le souhait de construire un échange sur le long terme avec chaque artiste-auteur accueilli ou autrice accueillie, de l'accompagner dans le développement de son activité professionnelle, et d'autre part sur la volonté de donner accès à son projet artistique et à sa démarche de création à des publics, parfois en corrélation avec sa programmation artistique ou celle d'un ou d'une partenaire, un événement culturel tel un festival local, etc.

Pourquoi partir en résidence ?

L'accueil en résidence offre à l'artiste-auteur ou autrice un temps pleinement dédié à la création, la recherche ou l'expérimentation, hors de son cadre habituel de travail, en tant qu'il peut permettre un accès à des moyens et/ou une assistance technique de production, à des matériaux particuliers, à des savoir-faire, à une documentation spécifique ou encore à une mobilité internationale nécessaire à un projet, etc.

Pour l'artiste-auteur ou autrice, la résidence s'inscrit dans un parcours professionnel dont elle constitue parfois une étape. Elle peut être l'occasion de mener à bien un projet de création et/ou une recherche. Elle peut aussi constituer une opportunité pour l'artiste-auteur ou autrice, lui permettant de rencontrer des publics et de nouveaux acteurs ou actrices des arts visuels, de bénéficier de regards critiques sur son travail, etc.

À qui s'adresse la résidence ?

La résidence s'adresse aux artistes-auteurs ou autrices qui souhaitent, dans le cadre de leur démarche artistique, bénéficier d'un temps et d'un espace dédiés à la création, la recherche ou l'expérimentation, le cas échéant pour un projet spécifique ou dans une phase particulière d'un projet en cours (recherche, conception d'œuvre, premiers développements, différents stades de réalisation, etc.). La résidence se pense dans le cadre d'une rencontre singulière entre l'artiste-auteur ou autrice et l'équipe d'une structure. Elle nécessite par conséquent une disponibilité pour l'échange.

Comment s'y retrouver dans la multiplicité des offres ?

La multiplicité des offres de résidence dans le domaine des arts visuels en France implique pour l'artiste-auteur ou autrice de repérer en premier lieu celles dont les critères de sélection, la localisation, la durée et les

conditions d'accueil et de rémunération proposées peuvent lui convenir. L'artiste-auteur ou autrice effectue ainsi une sélection parmi les résidences qui s'accordent d'une part à sa pratique (espace de travail, moyens techniques à disposition, etc.) et d'autre part au projet qu'il ou elle souhaite mener (type de résidence, axe thématique ou non, actions attendues de sensibilisation à l'art ou non, etc.). Il est donc important de lire très attentivement les programmes de résidence présentés dans les appels à candidatures.

Comment une résidence se prépare-t-elle après sélection ?

Après la sélection de l'artiste-auteur ou autrice, débute une phase d'échanges avec la structure organisatrice. L'artiste-auteur ou autrice formule alors ses besoins dans le cadre de la résidence, ainsi que ses demandes précises en termes d'accompagnement.

Cette phase d'échanges porte aussi sur le souhait éventuel de l'artiste-auteur ou autrice de proposer des rencontres publiques, des ateliers de pratique artistique, etc. Dès lors que ces activités ne répondent pas aux nécessités de la création, elles ne peuvent représenter que 30%, au maximum, du temps de résidence.

La structure répond à ces souhaits en fonction du contexte, de son propre projet et selon ses moyens humains, techniques, financiers, etc. L'ensemble de ces éléments est défini par contrat en amont de l'accueil, chacune des parties ayant à répondre aux obligations qui les engagent mutuellement.

Durant le temps de la résidence, les relations entre la structure organisatrice et l'artiste-auteur ou autrice se fondent également sur un dialogue ouvert et régulier, garant de la réussite de la résidence pour les parties concernées.

Cadre déontologique de la résidence

Le cadre déontologique de la résidence est pensé comme un support à la construction d'un programme d'accueil. Il concerne la structure qui le met en œuvre ainsi que l'artiste-auteur ou autrice qui en bénéficie, chacun et chacune se devant d'adopter ces bonnes pratiques professionnelles.

Il fournit des informations, des conseils, des recommandations et s'appuie sur des éléments réglementaires permettant de répondre aux questions qui se posent à chaque étape de la conception d'un programme de résidence.

Le cadre déontologique a ainsi une double vocation :

il s'agit d'un outil opérationnel pour les structures souhaitant organiser une résidence et, pour les artistes-auteurs ou autrices, d'une aide à la compréhension de tous les enjeux d'un programme d'accueil ;
il est aussi prescripteur en tant qu'il précise les pratiques professionnelles exemplaires et les obligations légales et réglementaires relatives à la résidence.

De sa construction à son déroulement, l'organisation d'un programme de résidence dans le domaine des arts visuels doit avoir pour objectif de respecter le cadre déontologique suivant :

- Transparence des modalités et du processus de sélection
- Principe non discriminatoire de la sélection⁵
- Désignation d'un interlocuteur ou d'une interlocutrice de l'artiste-auteur ou autrice
- Contractualisation entre la structure d'accueil et le résident ou la résidente
- Budget spécifique à la résidence
Il est de la responsabilité partagée de la structure organisatrice et du résident ou de la résidente de vérifier la concordance du budget et du projet envisagé
- Moyens financiers permettant une rémunération appropriée du résident ou de la résidente avec une distinction des postes suivants :
 - Bourse de résidence
Temporalité des versements à anticiper
 - Bourse appropriée à chaque artiste-auteur ou autrice en cas d'accueil d'un duo ou d'un collectif, budget dédié à la production, le cas échéant
Certaines structures de résidence consacrent des moyens spécifiques à la réalisation d'œuvres dont les modalités d'attribution doivent être énoncées de manière transparente. Cela peut prendre la forme d'une « bourse de production » versée à l'artiste-auteur ou autrice ou constituer un budget au sein de la structure, qui assumera directement ces frais
 - Rémunération des activités de l'artiste-auteur ou autrice en dehors de son travail de recherche et/ou de création, le cas échéant
 - Prise en charge de frais de déplacements

- Garantie de l'autonomie de l'artiste-auteur ou autrice dans le travail de création, de recherche ou d'expérimentation, garantie de sa liberté de création
- Accessibilité du lieu de résidence aux artistes-auteurs ou autrices à mobilité réduite ou en situation de handicap (hébergement et espace[s] de travail)
- Mise à disposition d'espace(s) de travail – et de moyens techniques le cas échéant – adaptés et conformes aux normes de sécurité
- Accompagnement dans le développement du projet de l'artiste-auteur ou autrice et mise en relation avec les réseaux professionnels
- Prise en charge d'un hébergement décent et conforme aux normes de sécurité
- La fourniture d'un livret d'accueil rassemblant toutes les informations utiles au résident ou à la résidente (renseignements pratiques, commerces de proximité, contacts, etc.)

5 Cf. Circulaire NOR : MCCD1601967C du 8 juin 2016, *op. cit.* : « satisfaire les objectifs publics de parité, de diversité et de renouvellement des générations. »

Construction d'un programme de résidence

Pour construire un programme de résidence, il convient que la structure organisatrice se réfère aux points suivants :

Conditions d'accueil

Durée du séjour et calendrier

Il est important que la structure d'accueil prenne en considération l'impact de la durée et de la présence, fractionnée ou continue, de l'artiste-auteur ou autrice en résidence sur :

- Son propre fonctionnement
- Le projet artistique de l'artiste-auteur ou autrice (présenté dans le dossier de candidature et/ou construit en concertation dans le cadre des échanges prévus pour la contractualisation, sachant qu'il évolue nécessairement durant le temps de la résidence)
- Les autres activités professionnelles de l'artiste-auteur ou autrice
- La situation familiale de l'artiste-auteur ou autrice

Conditions d'hébergement

La structure d'accueil doit garantir :

- La mise à disposition d'un hébergement décent, équipé et sécurisé pour l'artiste-auteur ou autrice, le cas échéant adapté aux duos ou collectifs ou aux collaborateurs et collaboratrices (assistant ou assistante, par exemple) et aux familles
- Le respect et la protection de l'intimité de l'artiste-auteur ou autrice
- La présence d'un invité ou d'une invitée de l'artiste-auteur ou autrice dans le logement mis à disposition est à envisager, en particulier si la résidence est de longue durée

Conditions de travail

- La structure d'accueil doit prévoir un espace de travail sécurisé adapté et dédié
- Dans la mesure du possible, cet espace de travail est séparé du logement (surtout en cas d'accueil familial)

Prévention de la violence, du harcèlement moral, du harcèlement sexuel, des agissements sexistes, etc.

La structure d'accueil a l'obligation :

- D'établir un plan de prévention des violences et harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) et d'en assurer l'information et la publicité⁶
- De désigner une personne référente pour le recueil de la parole et la gestion des situations de VHSS

► Le ministère de la Culture met à disposition une cellule d'écoute et de conseil opérée par Audiens, groupe de protection sociale professionnelle dédié au secteur culturel : Tél. : 01 87 20 30 90 – du lundi au vendredi, de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h
Par courriel à tout moment : violences-sexuelles-culture@audiens.org
www.audiens.org/actu/cellule-ecoute-psychologique-et-juridique.html

Activités pendant la résidence

Les activités essentielles pendant la résidence sont la création⁷, la recherche ou l'expérimentation.

Pour rappel, le travail réalisé par l'artiste-auteur ou autrice dans le cadre d'une résidence n'est ni une commande, ni une prestation assurée par ce dernier ou cette dernière. La structure organisatrice doit donc se garder d'établir un cahier des charges qui compromette le temps et la liberté de création laissés à l'artiste-auteur ou autrice dans le cadre d'une résidence. Les œuvres éventuellement créées dans le cadre d'une résidence restent la propriété exclusive de leur auteur ou autrice.

De même, la résidence dans le domaine des arts visuels ne saurait être confondue avec la préparation d'une exposition dans un lieu de diffusion, y compris si celle-ci inclut des temps de montage et un hébergement.

Il peut être demandé à l'artiste-auteur ou autrice d'effectuer des activités culturelles ou d'enseignement. Cela sous réserve qu'elles représentent moins de 30% de son temps de résidence, que leur nombre, dates et horaires soient précisés par contrat et qu'elles fassent l'objet d'une rémunération appropriée, distincte et spécifique (cf. « Les rémunérations artistiques dans le cadre des résidences »).

Bonnes pratiques

Les bonnes pratiques suivantes sont conseillées pour prendre en compte la vie familiale du résident ou de la résidente.

Dans le cas où la famille peut être accueillie :

- Anticiper les coûts supplémentaires liés à la situation familiale du résident ou de la résidente
- Envisager l'impact de la situation familiale de l'artiste-auteur ou autrice sur le quotidien de la résidence
- Vérifier si les ressources matérielles et les équipements sont adaptés
- Aborder en amont de l'accueil la question de la garde des enfants et/ou de leur scolarisation (pour les résidences de longue durée en particulier)

Dans le cas où la famille ne peut pas être accueillie :

- Réévaluer le budget disponible pour les déplacements, afin de favoriser les visites régulières
- Permettre une contribution aux frais de garde occasionnés par l'absence du parent

6 Cf. cadre légal qui fixe depuis 2022 la conditionnalité du versement des aides du ministère de la Culture dans le spectacle vivant et les arts visuels (www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Declaration-renouvellement/Lutte-contre-les-VHSS-violences-et-harcelement-sexistes-et-sexuels-dans-le-spectacle-vivant-et-les-arts-visuels).

7 La création peut concerner toutes les étapes de la conception à la réalisation d'une œuvre.

Valorisation et diffusion du travail de résidence

(cf. « Modèles de contrat » et « Les rémunérations artistiques dans le cadre des résidences »)

Dans le respect de la vocation d'une résidence dans le domaine des arts visuels, la structure organisatrice favorise activement la valorisation du travail de création, de recherche ou d'expérimentation, notamment à travers les moyens suivants :

- Communication
- Projet(s) de diffusion (exposition[s], édition[s], etc.), chacun donnant lieu à un contrat spécifique
- Rencontres avec des professionnels ou professionnelles
- Rencontre(s) publique(s) dont ouverture(s) d'atelier

Les rencontre(s) publique(s), dont les ouverture(s) d'atelier, ne relèvent pas des activités essentielles durant la résidence, mais, dès lors qu'elles sont souhaitées par l'artiste-auteur ou autrice, elles peuvent contribuer à la valorisation de son travail de création.

Protection des personnes et des biens, assurances⁸

Pour l'artiste-auteur ou autrice, la garantie Responsabilité civile individuelle couvre les dommages qui sont causés aux tiers, elle est incluse dans l'assurance habitation. Sans assurance habitation, il est possible de souscrire une assurance Responsabilité civile vie privée. Cette assurance sera demandée à l'artiste-auteur ou autrice dans le cadre d'une résidence.

L'assurance Responsabilité civile professionnelle (RC Pro), qui couvre le professionnel ou la professionnelle des dommages causés dans le cadre de son activité, n'est pas obligatoire. Il est possible d'y souscrire ponctuellement en fonction des besoins et des projets de l'artiste-auteur ou autrice. La structure n'a pas d'autres obligations que d'assurer l'ensemble de ses locaux et tout véhicule automobile.

Néanmoins, souscrire une assurance professionnelle multirisque est conseillé, notamment pour éviter de subir les coûts de réparation en cas de dommages ou de dégâts qui toucheraient les locaux, le matériel et les œuvres de l'artiste-auteur ou autrice lors d'une résidence.

La structure peut informer sa compagnie d'assurances du projet de résidence et des personnes et biens concernés, insérer une clause relative au sein du contrat de résidence conclu avec l'artiste-auteur ou autrice, et demander

8 Cf. *Assurances – Guides d'accompagnement* du pôle Arts visuels Pays de la Loire, qui « ont pour vocation d'accompagner les professionnel·les des arts visuels dans le processus de souscription d'un contrat d'assurance, de la définition des besoins à la réalisation du risque » (Guide d'accompagnement n° 2 – Assurances – Structures des arts visuels – Pôle arts visuels Pays de la Loire et Guide d'accompagnement n° 2 – Assurances – Artistes-auteurs et autrices & indépendant·es – Pôle arts visuels Pays de la Loire).

à l'artiste-auteur ou autrice de fournir la liste et la valeur des œuvres (le cas échéant) et des biens apportés, en y ajoutant celles des œuvres éventuellement créées en résidence.

Il revient à la structure organisatrice de la résidence comme à l'artiste-auteur ou autrice de vérifier les points suivants :

- Franchises (sommes restant à charge après le remboursement de l'assureur)
- Exclusions (dommages ou dégradations non couverts)
- Plafonds (sommes maximales versées par l'assureur par type de dommage ou dégradation)

Contrats

Les activités exercées en résidence ou relatives à l'organisation d'une résidence font l'objet de différents types de contrat :

- Contrat de résidence (*cf.* Contrat-type d'accueil en résidence)
- Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres (*cf.* Contrat de cession de droits d'auteur)
- Autres contrats dédiés dans le cadre d'expositions et d'éditions, par exemple

Rappel : Les activités de l'artiste-auteur ou autrice ne doivent pas être assimilables à du salariat. Si la structure de résidence envisage que l'artiste-auteur ou autrice intervienne à l'occasion d'actions culturelles ou d'enseignement auprès de publics impliquant un lien de subordination (défini comme l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un tiers qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements...), elle devra rémunérer ces activités en salaire et par conséquent rédiger un contrat de travail conclu au cas par cas.

Rémunérations

(*cf.* « Les rémunérations artistiques dans le cadre des résidences »)

Les rémunérations des différentes activités exercées en résidence ou relatives à l'organisation d'une résidence, doivent être détaillées par contrat(s) et distinguées selon qu'il s'agit de :

- Conception et rédaction de projet
- Participation à un jury de sélection
- Travail de recherche, conception, réalisation d'œuvre(s)
- Rencontre(s) publique(s)
- Diffusion(s) ou exploitation(s) non commerciale(s) des œuvres
- Diffusion(s) ou exploitation(s) commerciale(s) des œuvres
- Actions culturelles ou d'enseignement

Accueil des artistes-auteurs ou autrices résidents fiscaux ou résidentes fiscales à l'étranger⁹

Dans le cadre de l'accueil d'artistes-auteurs ou autrices résidents fiscaux ou résidentes fiscales à l'étranger, il revient à la structure organisatrice comme à l'artiste-auteur ou autrice de se renseigner minutieusement sur les points suivants :

- Visas et titres de séjour
Si l'artiste-auteur accueilli ou autrice accueillie est ressortissant ou ressortissante de l'espace économique européen, d'Andorre, de Monaco ou de Suisse, il est dispensé ou elle est dispensée de visa, au contraire des ressortissants ou ressortissantes d'autres pays (visa de court et/ou long séjour). Ces éléments sont à vérifier au cas par cas. L'artiste-auteur ou autrice peut aussi être détenteur ou détentrice d'un titre de séjour et pour ceux ou celles qui restent plus de 3 mois, d'un « passeport talent – professions artistiques et culturelles¹⁰ ».
- Couverture santé ; carte européenne d'assurance maladie
le cas échéant
Il revient à la structure de s'assurer que l'artiste-auteur ou autrice dispose d'une couverture santé pour la durée de la résidence, en se référant aux conventions bilatérales de sécurité sociale. Il convient également que la structure se renseigne sur l'assistance rapatriement.
- Fiscalité
La structure doit se référer aux conventions bilatérales fiscales afin de déterminer si la retenue à la source s'applique ou non. En cas d'absence de conventions, elle s'applique systématiquement.

Bilan partagé, auto-évaluation de la résidence

Conformément à la circulaire n° 2016/005 du 8 juin 2016 du ministère de la Culture relative au « soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences », la structure organisatrice de résidence et l'artiste-auteur ou autrice s'engagent conjointement à élaborer un bilan partagé relatif au déroulement de l'accueil en résidence.

Il est donc recommandé aux structures organisatrices de pratiquer l'auto-évaluation des résidences, à la fois par chaque artiste-auteur accueilli ou autrice accueillie et par l'équipe de la structure dans la mesure du possible. Elle peut se faire de façon collective (un ou une ou plusieurs membres de la structure et l'artiste-auteur ou autrice) ou individuelle.

9 Cf. Fiche ressource *Mobilité internationale et réglementations. L'accueil d'artistes auteurs/rices étrangères en résidence en France* d'Arts en résidence – Réseau national et MobiCulture, www.artsenresidence.fr/site/assets/files/1484/ficheressourcemobiliteinternationale.pdf

10 www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16922

Les indicateurs de cette évaluation permettent d'établir un bilan qualitatif, quantitatif et financier pour chacune des parties.

Le bilan partagé rend notamment compte des points forts de la résidence, des éventuelles difficultés rencontrées par l'artiste-auteur ou autrice ou par la structure de résidence et des axes d'amélioration envisagés.

Conseils complémentaires relatifs à la construction d'un programme de résidence

En matière de bonnes pratiques dans la construction d'un programme de résidence, il est conseillé à la structure organisatrice d'être particulièrement vigilante pour ce qui concerne :

- Les critères d'éligibilité
Certains critères d'éligibilité peuvent entrer en contradiction avec le cadre déontologique défini ci-avant (l'âge, le genre, l'origine peuvent être discriminants). Ces critères ont en particulier un impact direct sur les personnes qui ont connu des périodes de rupture dans leur activité artistique, ou qui l'ont débuté de façon tardive.
- L'accessibilité du lieu de résidence aux artistes-auteurs ou autrice à mobilité réduite ou en situation de handicap
Les exigences d'inclusion requièrent la mise en conformité des locaux. Permettre l'accessibilité du lieu de résidence à tous et toutes doit être un objectif.
- Les moyens de déplacement
Il revient à la structure organisatrice de prévoir des solutions afin de pallier toute difficulté de déplacement pour la durée de la résidence. Exiger des moyens de déplacement personnels ou la détention du permis de conduire peut être discriminant.
- Le budget du programme de résidence
Le résident ou la résidente et la structure peuvent revoir ensemble la répartition initialement prévue si besoin.

La structure organisatrice peut choisir de sélectionner les résidents ou résidentes sur invitation ou sur dossier, dans le cadre de candidatures spontanées, d'appels à candidatures ou encore d'appels à projets.

Dans tous les cas, la structure prendra soin d'énoncer clairement ses modalités de fonctionnement et les enjeux de son ou ses programmes de résidence sur tous ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, etc.).

Appel à candidatures

En cas de sélection par appels à candidatures, le programme de résidence et ses enjeux sont précisément explicités par la structure qui l'organise, dans chaque appel.

En amont de la publication d'un appel à candidatures, la structure organisatrice détermine un processus de sélection. En assurer la transparence fait partie des bonnes pratiques.

Constitution d'un jury de sélection des candidatures le cas échéant

Dans la mesure du possible, la sélection des candidatures par un jury composé notamment de professionnels extérieurs ou professionnelles extérieures à la structure organisatrice est à privilégier.

Il est souhaitable que la structure de résidence veille à :

- Indiquer la composition du jury de sélection et la typologie des professionnels sollicités ou professionnelles sollicitées au sein de l'appel à candidatures
- Favoriser la diversité des profils, en incluant notamment des artistes-auteurs ou autrices au titre de leur expertise professionnelle
- Renouveler régulièrement les membres
- Prévoir pour les personnes non salariées une indemnité pour perte de gain (IPG) et, au besoin, un défraiement
- Définir les modalités de fonctionnement du jury (critères, règles, règlement)
- Annoncer le calendrier du processus d'évaluation et de décision du jury dans l'appel

Contenu et publicité de l'appel à candidatures

L'enjeu d'un appel public à candidatures étant la réception de candidatures adaptées, il doit permettre de :

- Définir l'objectif de l'appel à candidatures et rendre lisible le programme de résidence
- Énoncer clairement les critères d'éligibilité et de sélection
- Préciser la durée et le calendrier de la résidence ainsi que le temps minimal de présence attendu de l'artiste-auteur ou autrice
- Indiquer les moyens de déplacement et de transport possibles
- Fournir des informations précises sur le niveau d'accessibilité des espaces dans le cadre d'une situation particulière (mobilité réduite, handicap, etc.)
- Détailler les moyens budgétaires, matériels et humains mis à disposition pendant la résidence

- Distinguer « appel à candidatures » et « appel à projets »
Un « appel à candidatures » implique tout au plus la rédaction d'une courte note de motivation, alors qu'un « appel à projets » requiert la conception d'un projet de création, travail qui dès lors doit être rémunéré.
- Préciser le format du dossier artistique et des éléments attendus (nombre de visuels, types et formats des documents, etc.), privilégier la voie numérique (sans interdire l'envoi papier) et plus généralement les coûts les moins élevés pour les artistes-auteurs ou autrices
- Indiquer les modalités de fonctionnement et la composition du jury le cas échéant
- Fournir le calendrier des différentes étapes du processus de sélection : date limite d'envoi du dossier de candidature, composition et date(s) de réunion du jury le cas échéant, date(s) d'entretien(s) le cas échéant, date de la réponse aux candidats et candidates

Enfin, il est recommandé à la structure organisatrice de :

- Diffuser largement l'appel à candidatures *via* des canaux de communication appropriés¹¹
- Prévoir une durée de publicité suffisamment longue entre le lancement de l'appel à candidatures et la date limite de dépôt du dossier, ainsi qu'une durée suffisamment longue entre la publication de l'appel à candidatures et le début de la résidence pour faciliter l'organisation de l'artiste-auteur ou autrice
- Communiquer les résultats du processus de sélection en indiquant notamment les noms des candidats retenus et candidates retenues
- Adresser des réponses motivées à tous les candidats et candidates ayant envoyé un dossier¹²

¹¹ Cf. « Ressources » pour les appels à candidatures, p. 425.

¹² Un document peut être réalisé pour recueillir les avis du jury et aider à la fourniture de réponses motivées.

Chartes

Charte déontologique

Arts en résidence – Réseau national
www.artsenresidence.fr/site/assets/files/1484/charte_2023_-_final-1.pdf

Charte des bonnes pratiques

des Villas et programmes de résidence du réseau culturel français à l'étranger, réalisée en collaboration par l'Institut français, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture, qui vise à étendre à l'international les bonnes pratiques adoptées par les résidences en France
www.institutfrancais.com

Informations générales

Administrer une résidence d'artiste :
quelles questions se poser ?

Arts en résidence – Réseau national /
Devenir Art
www.artsenresidence.fr/site/assets/files/fiche-ressource_administrer_uneresidence.pdf

Le Guide d'accompagnement.

Jury : comment mettre en place des pratiques éthiques transparentes ?

Pôle arts visuels Pays de la Loire
poleartsvisuels-pdl.fr/wp-content/uploads/2020/03/pav_guide_ok.pdf

Mobilité internationale et réglementations.
L'accueil d'artistes auteurs·rices étrangères en résidence en France

Arts en résidence – Réseau national /
MobiCulture
www.artsenresidence.fr/site/assets/files/1484/ficheressourcemobilite_internationale.pdf

Plan de lutte contre les VHSS dans les arts visuels

Ministère de la Culture
www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subsidations/declaration-renouvellement/Lutte-contre-les-VHSS-violences-et-harcèlement-sexistes-et-sexuels-dans-le-spectacle-vivant-et-les-arts-visuels

Pour une meilleure prise en compte de la vie familiale des résident·es
Arts en résidence – Réseau national /
[Re]production

www.artsenresidence.fr/site/assets/files/1484/fiche_famille_4_avril.pdf

Informations sur les assurances

Assurances – Guides d'accompagnement

Pôle arts visuels Pays de la Loire
Ces deux guides ont pour vocation d'accompagner les professionnels et professionnelles des arts visuels dans le processus de souscription d'un contrat d'assurance, de la définition des besoins à la réalisation du risque. Ils sont édités en deux versions :

« Structures des arts visuels » et « Artistes-auteurs et autrices & indépendantes »

Guide d'accompagnement n° 2 –
Assurances – Structures des arts visuels – Pôle arts visuels Pays de la Loire
Guide d'accompagnement n° 2 –
Assurances – Artistes-auteurs et autrices & indépendant·es –
Pôle arts visuels Pays de la Loire

Une assurance professionnelle est-elle obligatoire pour les artistes-auteurs ?

Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs et des artistes-autrices
caap.asso.fr/spip.php?article911

Les rémunérations artistiques dans le cadre des résidences

Bourse de résidence	58
Prise en charge ou remboursements de frais de production	58
Présentation de son travail, de sa recherche et de son processus de création	59
Autres activités d'actions culturelles et de transmission	59
La rémunération en contrepartie de la cession de droits d'auteur	60
Obligations déclaratives du diffuseur	65
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	66
Tableaux récapitulatifs	68
Ressources	79

Les activités artistiques dans le cadre d'une résidence d'arts visuels sont de différentes natures.

La principale est l'activité de création, de recherche ou d'expérimentation, pour laquelle l'artiste-auteur ou autrice reçoit une bourse de résidence et qui fait l'objet d'une contractualisation (*cf.* Contrat-type d'accueil en résidence).

Au cours de cette période, l'artiste-auteur ou autrice peut être sollicité ou sollicitée pour d'autres activités en lien avec sa démarche artistique, comme des présentations publiques ou des prestations d'actions culturelles ou de transmission.

Par ailleurs, la démarche de candidature peut aussi requérir un travail considérable lorsque la conception d'un projet spécifique par l'artiste-auteur ou autrice est attendue – donc en amont d'un accueil en résidence –, qu'il s'agisse d'une étape de sélection dans le cadre d'un appel à candidatures ou d'un appel à projets.

Enfin, lorsque l'artiste-auteur ou autrice est membre d'un jury de sélection pour une résidence, cette évaluation constitue un travail qui exige à la fois des connaissances particulières et du temps pour procéder à l'analyse des dossiers de candidature.

En outre, il arrive qu'en marge de la résidence l'artiste-auteur ou autrice consente à l'exploitation de ses créations protégées par le droit d'auteur.

Ces différentes activités, de même que l'éventuelle exploitation des œuvres de l'artiste-auteur ou autrice, impliquent des contractualisations spécifiques et des rémunérations distinctes.

Bourse de résidence

La structure organisatrice verse à l'artiste-auteur ou autrice une bourse de résidence pour lui permettre d'exercer son activité de création, de recherche ou d'expérimentation hors de son lieu habituel de travail, conformément à la vocation d'une résidence.

Par principe, la bourse de résidence est imposable au titre des revenus professionnels. Elle relève des activités artistiques dites « principales », conformément à l'article R382-1-1 du Code de la sécurité sociale et n'est soumise ni au précompte, ni à la contribution diffuseur (*cf.* la partie dédiée *infra*). Ce versement, sans contrepartie, est hors du champ d'application de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'émission d'une facture par l'artiste-auteur ou autrice n'est pas obligatoire.

Prise en charge ou remboursements de frais de production

La bourse de résidence et la prise en charge de frais de production doivent être distinguées clairement, en réservant l'appellation « bourse de résidence » aux seules activités de création, de recherche ou d'expérimentation.

La prise en charge de frais de production permet l'achat de matériaux, fournitures, etc., pour la réalisation d'une ou de plusieurs œuvres. Il peut s'agir d'une somme allouée à l'artiste-auteur ou autrice ou de remboursements de frais sur la base de factures originales libellées au nom de l'artiste-auteur ou autrice. De tels versements font partie des recettes (chiffre d'affaires) de l'artiste-auteur ou autrice et sont imposables à ce titre. Ces prises en charge ne sont soumises ni au précompte, ni à la contribution diffuseur (*cf.* la partie dédiée *infra*).

Lorsque l'artiste-auteur ou autrice opte pour le régime fiscal spécial « micro-BNC [Bénéfices non commerciaux] » et donc pour l'application par l'Administration d'un pourcentage d'abattement valant pour la totalité de ses dépenses professionnelles à hauteur de 34%, la somme allouée aux frais de production majore ses recettes. L'artiste-auteur ou autrice devra alors payer également des cotisations sociales et l'impôt sur la somme allouée aux frais de production.

Dans ce cas, il est préférable que la structure organisatrice prenne directement en charge les dépenses envisagées pour la production. En cas d'impossibilité, un mandat de débours peut éventuellement être envisagé entre la structure et l'artiste-auteur ou autrice.

Précision : Les débours n'entrent pas dans les recettes de l'artiste-auteur ou autrice, contrairement aux facturations de frais.

Présentation de son travail, de sa recherche et de son processus de création

En résidence, l'artiste-auteur ou autrice peut présenter, sur sollicitation de la structure organisatrice ou à sa propre initiative, sa démarche oralement et/ou son travail de recherche et/ou de création, ou encore certaines de ses œuvres (qu'elles aient ou non été réalisées pendant sa résidence), par exemple, à l'occasion d'une ouverture d'atelier ou d'une rencontre avec des publics.

Par nature, la présentation orale de son travail et de son processus de création par l'artiste-auteur ou autrice, sans diffusion ou exploitation commerciale des œuvres, relève des activités artistiques dites « principales », conformément à l'article R382-1-1 du Code de la sécurité sociale. Cette activité n'est soumise ni au précompte, ni à la contribution diffuseur.

La facturation de cette activité est obligatoire et le taux de TVA applicable est de 20% (*cf.* les parties dédiées *infra*).

Autres activités d'actions culturelles et de transmission

La structure organisatrice peut envisager que l'artiste-auteur ou autrice effectue des prestations d'actions culturelles ou de transmission auprès de publics (cours donnés dans l'espace de travail, ateliers artistiques, transmission de savoirs à ses pairs, participation à des rencontres publiques et à des débats, sans présentation de son œuvre ou de sa démarche), sous réserve d'un accord de l'artiste-auteur ou autrice dans le cadre des échanges préalables à l'accueil.

Par nature, ces activités relèvent des activités artistiques dites « accessoires », conformément à l'article R382-1-2 du Code de la sécurité sociale. Elles ne sont soumises ni au précompte, ni à la contribution diffuseur (*cf.* la partie dédiée *infra*).

Elles sont à préciser par contractualisation, ainsi que les modalités de leur organisation selon l'accord de l'artiste-auteur ou autrice adopté en amont de la résidence.

Leur facturation est obligatoire et le taux de TVA applicable est de 20%. L'exonération de TVA est possible dans le cas où la rémunération est versée directement à l'artiste-auteur ou autrice par les élèves ou stagiaires.

La rémunération en contrepartie de la cession de droits d'auteur

En contrepartie de la cession de ses droits patrimoniaux, l'artiste-auteur ou autrice est en droit de percevoir une rémunération. Celle-ci est en principe proportionnelle aux recettes tirées de l'exploitation de l'œuvre (article L.131-4 du Code de la propriété intellectuelle). La rémunération peut par exception consister en un forfait, notamment lorsque l'assiette de calcul de la participation proportionnelle ne peut pas être déterminée. C'est souvent le cas à l'occasion des résidences.

Par principe, les redevances versées en contrepartie de la cession de droits d'auteur sont imposables au titre des revenus professionnels. Ces rémunérations relèvent des activités artistiques dites « principales », conformément à l'article R.382-1-1 du Code de la sécurité sociale. Elles sont soumises au précompte et à la contribution diffuseur en cas de diffusion ou d'exploitation commerciale. Le taux de TVA applicable est un taux réduit de 10 % en cas d'assujettissement.

Si l'artiste-auteur ou autrice a confié la gestion de ses droits patrimoniaux de représentation et/ou de reproduction à un organisme de gestion collective (OGC) (ADAGP, Saif, SCAM, SACD, Sacem, etc.), la structure organisatrice devra prendre contact avec cet organisme pour obtenir une autorisation d'exploitation des œuvres considérées, en précisant les limites de celle-ci (destination, modes d'exploitation, territoire, durée).

Les répertoires des artistes-auteurs ou autrices sociétaires des organismes de gestion collectives sont librement consultables sur leurs sites internet (www.adagp.fr, www.saif.fr etc.).

Droit d'auteur

La protection par le droit d'auteur

Les œuvres originales créées par l'artiste-auteur ou autrice bénéficient de la protection du droit d'auteur en tant qu'œuvres de l'esprit au sens de l'article L112-2 du Code de la propriété intellectuelle (CPI).

L'artiste-auteur ou autrice est titulaire des droits d'auteur attachés à ses œuvres indépendamment de toute formalité. Il s'agit :

d'une part, du droit moral, perpétuel, inaliénable et imprescriptible (art. L121-1 du CPI), qui protège les intérêts non économiques de l'artiste-auteur ou autrice et qui comprend :

- le droit de divulgation, soit le droit de l'artiste-auteur ou autrice de porter (ou non) son œuvre à la connaissance du public (art. L121-2 du CPI)
- le droit à la paternité, qui veut que le prénom et le nom de l'artiste-auteur ou autrice ou, selon son choix, son pseudonyme, soient mentionnés à l'occasion de toute exploitation de l'œuvre (art. L121-1 du CPI)
- le droit au respect, qui permet de s'opposer à toute atteinte à l'intégrité d'une création, qu'il s'agisse d'une modification formelle ou d'une atteinte à l'esprit de l'œuvre (art. L121-1 du CPI)
- le droit de retrait ou de repentir, selon lequel l'artiste-auteur ou autrice est habilité ou habilitée à revenir unilatéralement sur la cession des droits d'auteur qu'il ou elle aurait consentie à un tiers, à certaines conditions¹ qui limitent l'exercice de cette prérogative (art. L121-4 du CPI)

d'autre part, des droits patrimoniaux (art. L122-1 et suiv. du CPI), qui consistent en un monopole d'exploitation de l'artiste-auteur ou autrice sur son œuvre durant toute sa vie et les soixante-dix années suivant l'année de son décès (art. L123-1 et suiv. du CPI), et comprennent :

- le droit de représentation, qui s'attache à la communication directe de l'œuvre au public, telle que : exposition ou autre présentation au public, télévision, câble, satellite, vidéo à la demande, projection publique, internet, consultation sur supports numériques, etc. (art. L122-2 du CPI)
- le droit de reproduction concerne la fixation matérielle de l'œuvre sur un support tel que : livre, catalogue, magazine, livret, feuille de salle, carte, affiche, produits dérivés, reproduction sur supports numériques, etc. (art. L122-3 du CPI)

1 L'artiste-auteur ou autrice qui veut exercer son droit de retrait ou de repentir doit préalablement indemniser le bénéficiaire de la cession de droits du préjudice qu'il subit à ce titre. De plus, si l'artiste-auteur ou autrice envisageait de faire publier à nouveau son œuvre, il ou elle devrait proposer par priorité les droits audit bénéficiaire aux conditions originellement déterminées (art. L121-4 du CPI).

Dans le cadre de son droit patrimonial, l'artiste-auteur ou autrice peut autoriser ou interdire la représentation et/ou la reproduction de son œuvre et il ou elle est en droit d'exiger une rémunération pour la cession de ses droits à un contractant.

L'exploitation éventuelle des œuvres de l'artiste-auteur ou autrice par un tiers doit faire l'objet d'une autorisation écrite concrétisée par un contrat de cession de droits d'auteur, distinct du contrat de résidence (*cf.* Contrat-type d'accueil en résidence et contrat de cession de droits d'auteur).

L'indépendance du support matériel de l'œuvre et des droits d'auteur attachés à celle-ci

Les œuvres éventuellement créées dans le cadre de la résidence appartiennent à l'artiste-auteur ou autrice.

Il faut bien distinguer la propriété matérielle de l'œuvre de la propriété intellectuelle attachée à l'œuvre (c'est-à-dire des droits d'auteur). Ainsi, l'acquéreur d'une œuvre (par exemple, une structure ou un collectionneur) ne dispose, du fait de cette acquisition, d'aucun droit d'exploitation de l'œuvre. Réciproquement, la structure ou la personne qui bénéficie d'une cession de droits d'auteur ne devient pas propriétaire du support matériel de l'œuvre (art. L111-3 du CPI).

La distinction entre le droit d'auteur et les droits voisins

Indépendamment des artistes-auteurs ou autrices qui bénéficient de droits d'auteur sur leurs œuvres, certains intervenants ou certaines intervenantes proches de la création disposent de droits dits « droits voisins ».

C'est le cas des artistes-interprètes (art. L212-1 du CPI), soit les personnes physiques qui interprètent une œuvre (par exemple, les comédiens ou comédiennes, les musiciens ou musiciennes, les danseurs ou danseuses) et des producteurs ou productrices de phonogrammes et de vidéogrammes, soit les personnes physiques ou morales qui ont l'initiative et la responsabilité de la première fixation d'une séquence de sons et/ou d'images (art. L213-1 et L215-1 du CPI).

Les uns, les unes et les autres bénéficient d'un droit patrimonial qui consiste schématiquement en un droit d'autoriser (ou d'interdire) l'utilisation de leurs interprétations et enregistrements. Les artistes-interprètes jouissent de plus d'un droit moral assez proche de celui des artistes-auteurs ou autrices (art. L212-2 du CPI).

Il faut donc garder à l'esprit qu'au-delà de l'autorisation nécessaire au titre du droit d'auteur, l'exploitation d'une œuvre faisant appel à des artistes-interprètes et/ou comportant des enregistrements sonores et/ou audiovisuels requiert une autorisation des titulaires de droits voisins (art. L212-3, L213-1 et L215-1 du CPI).

Les œuvres créées par plusieurs artistes-auteurs ou autrices

La loi distingue trois types d'œuvres créées à plusieurs artistes-auteurs ou autrices, dont la qualification dépend du processus de création, chacune ayant son propre régime :

- L'œuvre de collaboration est l'œuvre créée par plusieurs personnes physiques agissant en concertation et dans une inspiration commune, par exemple l'installation réalisée par un duo ou par un trio d'artistes-auteurs ou autrices dont chaque membre réalise des apports originaux (art. L113-2 du CPI).

Les droits d'auteur de l'œuvre de collaboration sont la propriété commune des co-auteurs-autrices. Autrement dit, chaque co-auteur-autrice est co-propiétaire d'une quote-part des droits de l'œuvre de collaboration. Ces droits doivent être exercés d'un commun accord à l'unanimité des co-auteurs-autrices et, en cas de désaccord, le tribunal judiciaire est compétent pour statuer. Cependant, lorsque la participation des co-auteurs-autrices relève de genres différents, chacun et chacune peut, sauf convention contraire, exploiter séparément sa contribution personnelle, sans toutefois porter préjudice à l'exploitation de l'œuvre commune (art. L113-3 du CPI).

À noter : L'œuvre audiovisuelle fait l'objet d'un régime particulier et relève toujours de la qualification d'œuvre de collaboration lorsqu'elle a été créée par plusieurs artistes-auteurs ou autrices (art. L113-7).

- L'œuvre collective est initiée par une personne physique ou par une personne morale (entreprise, association, etc.) dirigeant et contrôlant l'ensemble du processus de création. Par ailleurs, l'œuvre collective est divulguée sous le nom de la personne physique ou morale qui l'a initiée et les contributions des participants et participantes à l'œuvre sont fusionnées dans un ensemble (art. L113-2 du CPI).

Les encyclopédies et les dictionnaires sont des exemples typiques d'œuvres collectives.

Cette qualification pourra notamment être retenue pour une œuvre participative initiée par un artiste-auteur ou autrice et diffusée sous le nom de ce dernier ou cette dernière, à laquelle ont contribué les habitants et habitantes d'un territoire dans le cadre d'ateliers dirigés par l'artiste-auteur ou autrice.

Les droits d'auteur de l'œuvre collective appartiennent à la personne physique ou morale qui est à l'initiative de sa création (art. L113-5 du CPI).

- L'œuvre composite se définit comme l'œuvre nouvelle à laquelle est intégré tout ou partie d'une œuvre préexistante sans la collaboration du créateur de cette dernière (art. L113-2 du CPI).

Les droits d'auteur de l'œuvre composite sont la propriété de l'artiste-auteur ou autrice qui l'a réalisée, sous réserve des droits de l'artiste-auteur ou autrice de l'œuvre préexistante (art. L113-4 du CPI). Sauf cas particulier d'exception au droit d'auteur (par exemple, dans le cadre de l'exception de parodie), il appartient donc à l'artiste-auteur ou autrice qui crée l'œuvre composite de recueillir l'accord des titulaires du droit moral et du droit patrimonial de l'œuvre préexistante.

Le contrat de cession de droits d'auteur

Si la structure organisatrice envisage l'utilisation d'une ou de plusieurs œuvres de l'artiste-auteur ou autrice accueilli ou accueillie en résidence, il lui appartient de conclure avec celui-ci ou celle-ci un contrat de cession de droits d'auteur (*cf.* Contrat de cession de droits d'auteur) distinct du contrat de résidence (*cf.* Contrat-type d'accueil en résidence).

Le contrat conclu avec l'artiste-auteur ou autrice doit obligatoirement préciser l'objet et l'étendue de la cession de droits d'auteur consentie (art. L131-3 du CPI) et en particulier :

- la ou les œuvres objet de la cession de droits ;
- les droits patrimoniaux concernés, tels le droit de représentation et/ou le droit de reproduction ;
- la destination, par exemple culturelle, institutionnelle, commerciale ou non commerciale de l'exploitation ;
- les modes d'exploitation, soit les supports et procédés concrets d'utilisation de l'œuvre ou des œuvres ;
- le territoire ;
- la durée de la cession consentie.

En outre, il convient de prévoir dans le contrat de cession de droits d'auteur :

- le caractère exclusif ou non exclusif de la cession de droits d'auteur (dans le cadre des résidences, il s'agira généralement d'une cession de droits non exclusive) ;
- la rémunération convenue en contrepartie de la cession de droits d'auteur.

Précision : D'autres contrats peuvent être envisagés en plus de la cession de droits d'auteur proprement dite pour certaines diffusions et/ou exploitations spécifiquement réalisées à l'occasion de la résidence, par exemple un contrat d'exposition (*cf.* la note 14 p. 104).

Obligations déclaratives du diffuseur

Le Code de la sécurité sociale désigne comme « diffuseur » toute personne physique ou morale, privée ou publique qui verse une rémunération (redevances de droits d'auteur) à l'artiste-auteur ou autrice ou à ses ayants droit, ou bien à un organisme de gestion collective de droits d'auteur, en contrepartie de la diffusion ou de l'exploitation commerciale d'une œuvre originale.

Si la structure organisatrice procède à la diffusion ou à l'exploitation commerciale d'une ou de plusieurs œuvres originales, elle devra veiller, en plus du paiement des redevances de droits d'auteur de l'artiste-auteur ou autrice, au respect de ses obligations en qualité de diffuseur : précompte éventuel des cotisations de l'artiste-auteur ou autrice, paiement de la « contribution diffuseur » et déclarations lui incombant auprès de l'Urssaf Artistes-Auteurs, conformément aux articles L382-4, L382-5 et R382-17 du Code de la sécurité sociale.

- Le précompte est le prélèvement à la source des cotisations et contributions sociales des artistes-auteurs ou autrices. Sauf dispense de précompte fournie par l'artiste-auteur ou autrice, le diffuseur est tenu de prélever le montant de ses cotisations et contributions sociales pour le verser directement à l'Urssaf Artistes-Auteurs, ainsi que de fournir un certificat de précompte à l'artiste-auteur ou autrice. Le montant précompté est calculé sur le montant brut hors taxe (HT) des redevances de droits d'auteur versées à l'artiste-auteur ou autrice.
- La « contribution diffuseur » est le montant versé au régime social en cas de diffusion ou d'exploitation commerciale de l'œuvre. Elle représente un pourcentage total de 1,1% du montant brut HT des redevances de droits d'auteur versées en contrepartie de la diffusion et de l'exploitation commerciale de l'œuvre : 1% pour le régime de sécurité sociale des artistes-auteurs et 0,1% pour la formation professionnelle.
- Les déclarations à l'Urssaf Artistes-Auteurs sont effectuées trimestriellement et annuellement par le diffuseur pour les artistes-auteurs ou autrices dont il a diffusé ou exploité commercialement les œuvres originales, en vertu de l'article R382-20 du Code de la sécurité sociale.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

- Par principe, la bourse de résidence ainsi que les indemnités forfaitaires dont les indemnités pour perte de gain (par exemple, versées lors de la participation à un jury de sélection) ne sont pas assujetties à la TVA dès lors qu'elles ne viennent pas rémunérer une livraison de biens ou l'exécution d'une prestation de services². Elles sont par nature sans contreparties et hors du champ d'application de la TVA. Il ne doit donc pas être fait référence à la TVA (ni TTC, ni HT) dans les documents relatifs à ces montants.
- Les autres rémunérations dans le cadre d'une résidence, par nature avec contreparties, entrent dans le champ d'application de la TVA.

Néanmoins, sous certains seuils de chiffre d'affaires³, les artistes-auteurs ou autrices bénéficient d'une franchise de TVA sur leurs recettes artistiques (appelée « franchise en base »). Dans ce cas, la TVA n'est pas facturée et les factures doivent porter la mention : « TVA non applicable, art. 293 B du Code général des impôts (CGI)⁴ ».

Pour les artistes-auteurs ou autrices dont le chiffre d'affaires excède un ou plusieurs de ces seuils, ou qui choisissent de ne pas bénéficier de la franchise en base, les taux suivants de TVA s'appliquent :

- le prix de vente d'œuvres par les artistes-auteurs ou autrices (au sens de l'art. 98 A II de l'annexe III du CGI) est soumis au taux de 5,5% ;
- les redevances de droits d'auteur sont soumises au taux de 10% ;
- les autres types d'activités réalisées par l'artiste-auteur ou autrice qui ne bénéficient pas d'une minoration précisée dans le CGI sont soumis au taux de droit commun de 20%.

Pour les artistes-auteurs ou autrices résidant à La Réunion, à la Guadeloupe et à la Martinique, quatre taux de TVA s'appliquent⁵ :

- un taux normal de 8,5% pour tous les produits et services relevant en métropole du taux de 20% ;
- un taux réduit de 2,1% pour tous ceux qui relèvent du taux réduit de 5,5% ou du taux intermédiaire de 10% ;
- deux taux particuliers, de 1,75% et de 1,05%, dont les conditions d'application sont détaillées dans l'article 296 bis du CGI⁶.

2 Cf. bofip.impots.gouv.fr/bofip/13552-PGP.html/identifiant%3DBOI-TVA-BASE-10-10-50-20220511

3 Ces seuils sont évolutifs, les artistes-auteurs ou autrices peuvent les consulter sur le site : entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F21746 ou dans le Code général des impôts.

4 www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000048826700/2025-01-01
www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036426856/2024-02-28

5 bofip.impots.gouv.fr/bofip/343-PGP.html/identifiant%3DBOI-TVA-GEO-20-10-20190605

6 bofip.impots.gouv.fr/bofip/130-PGP.html/identifiant=BOI-TVA-LIQ-30-10-60-20240214

7 Article 294-1 du Code général des impôts.

La TVA n'est provisoirement pas applicable dans les départements de la Guyane et de Mayotte⁷.

Précision : Lors de l'élaboration du budget prévisionnel d'un accueil en résidence, la majorité des structures organisatrices ne peut pas avoir connaissance de la situation d'un artiste-auteur ou autrice au regard de la TVA. Si le versement de la TVA est effectivement dû, cela peut constituer une charge pour elles en tant qu'elles s'acquittent de la facture ou des factures émises par l'artiste-auteur ou autrice. Aussi est-il recommandé aux structures de prévoir une marge budgétaire à cet effet.

- Avertissement : Les tableaux présentés en pages suivantes recensent les différentes sources de revenus artistiques rencontrées dans le cadre d'une résidence et les règles sociales et fiscales qui s'y rapportent. Pour sa bonne application, il faut veiller à ce que les cas d'espèce correspondent bien aux catégories identifiées.

Revenus tirés d'une activité d'artiste-auteur ou autrice relevant du régime fiscal des BNC, hors diffusion ou exploitation commerciale d'œuvres (hors redevances de droits d'auteur)

Activité	Nature sociale du revenu	Intitulés pour la déclaration à l'Urssaf Artistes-Auteurs par l'artiste-auteur ou autrice	TVA applicable (sauf si franchise en base en vertu de l'art. 293B du CGI)
Rédaction de projet dans le cadre d'une candidature (une rémunération est parfois prévue pour cette activité, par exemple dans le règlement d'appel à projets)	« bourse de recherche, de création ou de production avec pour objet [...] la participation à un concours » (Revenu artistique principal, art. R382-1-1, 4°)	Aides à la création et rémunérations pour la conception ou la réalisation d'œuvres	Hors champ d'application ²
Participation à un jury de sélection	« travail de sélection ou de pré-sélection en vue de l'attribution d'un prix ou d'une récompense à un artiste-auteur pour une ou plusieurs de ses œuvres » (Revenu artistique principal, art. R382-1-1, 8°)	Travail de sélection en vue de l'attribution d'un prix ou d'une récompense à un artiste-auteur ou autrice	En général, hors champ d'application, car le montant de la rémunération n'est pas fixé en fonction d'un avantage procuré à la structure mais en compensation de la perte de recettes pour l'artiste-auteur ou autrice ⁴
Travail de recherche, conception, réalisation d'œuvre	« bourse de recherche, de création ou de production avec pour objet [...] la conception, la réalisation d'une œuvre » (Revenu artistique principal, art. R382-1-1, 4°)	Bourses de résidences	Hors champ d'application ⁶ , puisque l'artiste-auteur ou autrice n'a pas à livrer d'œuvre en contrepartie de l'attribution de la bourse
Présentation d'une œuvre et/ou du processus de création lors de rencontres publiques et débats (sans diffusion ou exploitation commerciale de l'œuvre par un tiers, sinon voir le tableau p. 74)	« la présentation d'une ou plusieurs de ses œuvres, la présentation de son processus de création lors de rencontres publiques et débats » (Revenu artistique principal, art. R382-1-1, 6°)	Présentation de son œuvre et/ou de son processus de création ou dédicaces	Taux de TVA de 20% ⁸

Contribution sociale diffuseur	Obligation de précompte¹	Documents à produire (en dehors du contrat de résidence)
Non, la structure de résidence n'est pas soumise à la contribution diffuseur et à son versement à l'Urssaf Artistes-Auteurs	Non, la structure de résidence n'est pas soumise à l'obligation de précompte et à la déclaration à l'Urssaf Artistes-Auteurs	Il est recommandé à la résidence de transmettre un justificatif à l'artiste-auteur ou autrice afin qu'il ou elle soit en capacité, le cas échéant, de justifier de ce revenu auprès de l'Administration. Par ailleurs, l'émission d'une facture par l'artiste-auteur ou autrice à destination de la résidence n'est pas obligatoire ³
Non, la structure de résidence n'est pas soumise à la contribution diffuseur et à son versement à l'Urssaf Artistes-Auteurs	Non, la structure de résidence n'est pas soumise à l'obligation de précompte et à la déclaration à l'Urssaf Artistes-Auteurs	Il est recommandé à la résidence de transmettre un justificatif à l'artiste-auteur ou autrice afin qu'il ou elle soit en capacité, le cas échéant, de justifier de ce revenu auprès de l'Administration. Par ailleurs, l'émission d'une facture par l'artiste-auteur ou autrice à destination de la résidence n'est pas obligatoire ⁵
Non, la structure de résidence n'est pas soumise à la contribution diffuseur et à son versement à l'Urssaf Artistes-Auteurs	Non, la structure de résidence n'est pas soumise à l'obligation de précompte et à la déclaration à l'Urssaf Artistes-Auteurs	Il est recommandé à la résidence de transmettre un justificatif à l'artiste-auteur ou autrice afin qu'il ou elle soit en capacité, le cas échéant, de justifier de ce revenu auprès de l'Administration. Par ailleurs, l'émission d'une facture par l'artiste-auteur ou autrice à destination de la résidence n'est pas obligatoire ⁷
Non, la structure de résidence n'est pas soumise à la contribution diffuseur et à son versement à l'Urssaf Artistes-Auteurs	Non, la structure de résidence n'est pas soumise à l'obligation de précompte et à la déclaration à l'Urssaf Artistes-Auteurs	Facturation obligatoire



Activité	Nature sociale du revenu	Intitulés pour la déclaration à l'Urssaf Artistes-Auteurs par l'artiste-auteur ou autrice	TVA applicable (sauf si franchise en base en vertu de l'art. 293B du CGI)
Animation d'ateliers artistiques et transmission du savoir de l'artiste-auteur ou autrice à ses pairs	« Des cours donnés dans l'atelier ou le studio de l'artiste-auteur, d'ateliers artistiques ou d'écriture et de la transmission du savoir de l'artiste-auteur à ses pairs, lorsque ces activités ne sont pas exercées dans les conditions mentionnées à l'article L311-2 ⁹ » (Revenu artistique accessoire ¹⁰ , art. R382-1-2, 1 ^o)	Cours et ateliers artistiques Participation à des rencontres publiques et débats (hors présentation de son œuvre et lecture publique)	Taux de TVA de 20% (Précision : exonération de TVA uniquement si la rémunération est versée directement à l'artiste-auteur ou autrice par les élèves ou stagiaires, art. 261, 4, 4 ^o , b du CGI)
Participation à des rencontres publiques et à des débats entrant dans le champ d'activité de l'artiste-auteur ou autrice (sans présentation publique des œuvres, ni du processus de création)	« De sa participation à des rencontres publiques et débats entrant dans le champ d'activité de l'artiste-auteur dès lors qu'il n'y réalise pas l'une des activités mentionnées au 6 ^o de l'article R382-1-1 » (Revenu artistique accessoire ¹⁰ , art. R382-1-2, 2 ^o)	Participation à des rencontres publiques et débats (hors présentation de son œuvre et lecture publique)	Taux de TVA à 20%

Contribution sociale diffuseur	Obligation de précompte¹	Documents à produire (en dehors du contrat de résidence)
Non, la structure de résidence n'est pas soumise à la contribution diffuseur et à son versement à l'Urssaf Artistes-Auteurs	Non, la structure de résidence n'est pas soumise à l'obligation de précompte et à la déclaration à l'Urssaf Artistes-Auteurs	Facturation obligatoire
Non, la structure de résidence n'est pas soumise à la contribution diffuseur et à son versement à l'Urssaf Artistes-Auteurs	Non, la structure de résidence n'est pas soumise à l'obligation de précompte et à la déclaration à l'Urssaf Artistes-Auteurs	Facturation obligatoire



Tableau établi par le ministère de la Culture, la Direction générale de la création artistique, la Délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi au sein de la Direction générale de la création artistique

- 1 Conformément à l'article L382-5 du Code de la sécurité sociale, lorsque la rémunération est versée par un diffuseur (personne physique ou morale qui procède à la diffusion ou à l'exploitation d'œuvres originales), « les cotisations et contributions de sécurité sociale sont précomptées et versées par cette personne à l'organisme mentionné au premier alinéa du présent article », et ce, obligatoirement.
 - Toutefois, en application de l'arrêté du 1^{er} février 2019 modifiant l'arrêté du 17 mars 1995, pris en application de l'article R382-27 du Code de la sécurité sociale, les revenus imposables au titre des bénéfices non commerciaux peuvent être dispensés de précompte si les artistes-auteurs ou autrices qui les perçoivent présentent au diffuseur ou à l'OGC une dispense de précompte.
 - Certaines entités n'ayant pas la qualité de diffuseurs, car ne procédant pas à la diffusion ou à l'exploitation commerciale d'œuvres originales, et qui ne sont dès lors soumises ni à la contribution diffuseur, ni à l'obligation de précompte peuvent, après s'être identifiées auprès de l'Urssaf ou par convention avec l'Urssaf, procéder au précompte pour l'ensemble des rémunérations qu'elles versent aux artistes-auteurs ou autrices lorsqu'ils ou elles ne sont pas eux-mêmes dispensés ou elles-mêmes dispensées de précompte.
- 2 Conformément au paragraphe 20 du BOI-TVA-CHAMP-10-10-10, « pour déterminer si une opération est dans le champ d'application de la TVA, il convient de rechercher :
 - si elle procure un avantage au client ; par commodité de langage, on parle aussi de service direct ou de service individualisé.
 - et si le prix est en relation avec l'avantage reçu ; le terme de prix doit être interprété en fonction des précisions apportées au II-B § 80.Si l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, l'opération n'est pas placée dans le champ d'application de la TVA ».

Dans le cas présent, aucune de ces deux conditions n'est remplie puisque aucun avantage, qu'il s'agisse d'une livraison de biens ou d'une prestation de services, n'est procuré à la structure de résidence. La rémunération versée compense uniquement le fait, pour l'artiste-auteur ou autrice, de concourir à la résidence.
- 3 Conformément à l'article 289 du Code général des impôts, « tout assujetti [à la TVA] est tenu de s'assurer qu'une facture est émise, par lui-même, ou en son nom », pour « les livraisons de biens ou les prestations de services qu'il effectue pour un autre assujetti, ou pour une personne morale non assujettie ». D'une part, l'activité dans le cas présent n'est généralement pas assujettie à la TVA et, d'autre part, cette activité ne constitue ni une livraison de biens, ni une prestation de services (*cf.* 2).
- 4 Conformément au paragraphe 20 du BOI-TVA-CHAMP-10-10-10, « pour déterminer si une opération est dans le champ d'application de la TVA, il convient de rechercher :
 - si elle procure un avantage au client ; par commodité de langage, on parle aussi de service direct ou de service individualisé.
 - et si le prix est en relation avec l'avantage reçu ; le terme de prix doit être interprété en fonction des précisions apportées au II-B § 80.Si l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, l'opération n'est pas placée dans le champ d'application de la TVA ».

Dans le cas présent, la rémunération versée à l'artiste-auteur ou autrice n'est généralement pas en lien direct avec un avantage dont bénéficie la résidence, qu'il s'agisse d'une livraison de biens ou d'une prestation de services, mais en lien avec un préjudice lié à la perte de recettes occasionnée pour l'artiste-auteur ou autrice du fait du temps consacré à l'activité. Elle prend alors la forme d'une indemnité forfaitaire versée en compensation de cette perte.
- 5 Conformément à l'article 289 du Code général des impôts, « tout assujetti [à la TVA] est tenu de s'assurer qu'une facture est émise, par lui-même, ou en son nom », pour « les livraisons de biens ou les prestations de services qu'il effectue pour un autre assujetti, ou pour une personne morale non assujettie ». D'une part, l'activité dans le cas présent n'est généralement pas assujettie à la TVA et, d'autre part, cette activité ne constitue ni une livraison de biens, ni une prestation de services (*cf.* 4).
- 6 Le revenu perçu par l'artiste-auteur ou autrice pour cette activité est une bourse de résidence, c'est-à-dire une aide à la création. Or, comme l'indique le paragraphe 160 du BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-20, « Les auteurs des œuvres de l'esprit peuvent percevoir de divers organismes publics ou privés des aides ou des bourses. Ces sommes ne sont pas imposables à la TVA sauf si elles ont en fait pour contrepartie une livraison de biens ou une prestation de services ou si elles constituent le complément du prix d'une opération imposable ».
- 7 Conformément à l'article 289 du Code général des impôts, « tout assujetti [à la TVA] est tenu de s'assurer qu'une facture est émise, par lui-même, ou en son nom », pour « les livraisons de

biens ou les prestations de services qu'il effectue pour un autre assujetti, ou pour une personne morale non assujettie ». D'une part, l'activité dans le cas présent n'est généralement pas assujettie à la TVA et, d'autre part, cette activité ne constitue ni une livraison de biens, ni une prestation de services, puisqu'il s'agit généralement d'une aide versée sans contrepartie (cf. 6).

- 8 Le taux de TVA à 20% s'applique ici dans la mesure où ne sont envisagés, dans ce premier tableau, que les cas sans diffusion ou exploitation commerciale de l'œuvre. Lorsqu'il y a présentation d'une œuvre avec exploitation des droits, il faut se référer au second tableau, où s'applique un taux réduit de 10%.
- 9 Lorsqu'il existe un lien de subordination entre un artiste-auteur ou autrice et un employeur, le revenu versé n'est pas un revenu artistique mais un salaire. Dans ce cas, un contrat de travail doit être conclu entre l'artiste et la structure, et il ne s'agit plus d'une activité d'artiste-auteur ou autrice mais une activité de salarié. Le lien de subordination distingue le travailleur salarié de l'artiste-auteur ou autrice et des autres travailleurs indépendants. « Le lien de subordination est caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné. Le travail au sein d'un service organisé peut constituer un indice du lien de subordination lorsque l'employeur détermine unilatéralement les conditions d'exécution du travail » (Cour de cassation, chambre sociale, 13 novembre 1996, 94-13.187).
- 10 Les cours d'ateliers artistiques et de transmission du savoir de l'artiste-auteur ou autrice à ses pairs, la participation à des rencontres publiques sont considérés comme des revenus accessoires. Ces revenus sont assujettis dans les mêmes conditions que les revenus artistiques dits « principaux » s'ils n'excèdent pas un plafond de 1 200 fois la valeur du Smic horaire brut ($1\,200 \times 11,88 \text{ €} = 14\,256 \text{ €}$) au 1^{er} novembre 2024. Si le plafond est dépassé, l'artiste-auteur ou autrice devra opter pour le régime libéral de la micro-entreprise ou de la déclaration contrôlée.

**Revenus tirés d'une activité d'artiste-auteur ou autrice
avec diffusion ou exploitation commerciale d'une œuvre
(redevances de droits d'auteur)**

Activité	Nature sociale du revenu	Intitulé pour la déclaration à l'Urssaf Artistes-Auteurs	Régime fiscal (impôt sur le revenu)
« Diffusion ou exploitation commerciale de l'œuvre¹¹ » par un tiers, ni éditeur, ni producteur sans OGC¹²	« L'exercice ou la cession de droits d'auteurs prévus aux livres I et III » du Code de la propriété intellectuelle (Revenu artistique principal, art. R382-1-13°)	« Droits d'auteurs hors droits versés par un organisme de gestion collective »	Traitements et salaires avec possibilité d'opter pour le régime BNC
« Diffusion ou exploitation commerciale de l'œuvre » par un « éditeur » ou par un « producteur » sans OGC	« L'exercice ou la cession de droits d'auteurs prévus aux livres I et III » du Code de la propriété intellectuelle (Revenu artistique principal, art. R382-1-13°)	« Droits d'auteurs hors droits versés par un organisme de gestion collective »	Traitements et salaires avec possibilité d'opter pour le régime BNC

TVA applicable (sauf si franchise en base en vertu de l'art. 293B du CGI)	Contribution sociale diffuseur	Obligation de précompte	Documents à produire (en dehors du contrat de résidence)
Taux de TVA réduit de 10%	Oui, par le cessionnaire des droits d'auteur avec obligation de déclaration à l'Urssaf Artistes-Auteurs par le tiers	Oui, sauf communication d'une dispense de précompte par l'artiste-auteur ou autrice avec obligation de déclaration à l'Urssaf Artistes-Auteurs par le tiers	Contrat distinct de cession de droits d'auteur Document récapitulatif des droits d'auteur ou relevé des droits d'auteur versés à l'artiste-auteur ou autrice Certificat de précompte par la résidence Facturation obligatoire de l'artiste-auteur ou autrice
Retenue à la source de la TVA par l'éditeur ou par le producteur, sauf renonciation de l'artiste-auteur ou autrice	Oui, par l'éditeur ou par le producteur avec obligation de déclaration à l'Urssaf Artistes-Auteurs par le tiers	Oui, sauf communication d'une dispense de précompte par l'artiste-auteur ou autrice avec obligation de déclaration à l'Urssaf Artistes-Auteurs par le tiers	Contrat distinct de cession de droits d'auteur par l'éditeur ou par le producteur Document récapitulatif des droits d'auteur ou relevé des droits d'auteur versés à l'artiste-auteur ou autrice Certificat de précompte par l'éditeur ou par le producteur Pas de facturation de l'artiste-auteur ou autrice, sauf renonciation à la retenue à la source de la TVA



Activité	Nature sociale du revenu	Intitulé pour la déclaration à l'Urssaf Artistes-Auteurs	Régime fiscal (impôt sur le revenu)
« Diffusion ou exploitation commerciale de l'œuvre » par un tiers ni éditeur, ni producteur avec OGC	« L'exercice ou la cession de droits d'auteurs prévus aux livres I et III » du Code de la propriété intellectuelle (Revenu artistique principal, art. R382-1-13°)	« Droits d'auteurs versés par un organisme de gestion collective »	Traitements et salaires avec possibilité d'opter pour le régime BNC

TVA applicable (sauf si franchise en base en vertu de l'art. 293B du CGI)	Contribution sociale diffuseur	Obligation de précompte	Documents à produire (en dehors du contrat de résidence)
Retenue à la source de la TVA par l'éditeur ou par le producteur, sauf renonciation de l'artiste-auteur ou autrice	Oui, par la structure qui diffuse (les modalités peuvent être différentes selon les OGC)	Oui, par l'OGC, sauf communication d'une dispense de précompte de l'artiste-auteur ou autrice	La résidence déclare à l'OGC l'exploitation effectuée, et l'auteur l'œuvre créée Dans le cas où l'OGC agit en tant qu'intermédiaire « transparent », c'est-à-dire pour le compte de l'auteur avec commission¹³, l'OGC doit établir deux factures : - l'une, adressée à la résidence, mentionnant le montant brut des droits d'auteur et la TVA applicable ; - l'autre, adressée à l'auteur, mentionnant la rémunération demandée par l'OGC à l'auteur et la TVA applicable Relevé des droits d'auteur Certificat de précompte transmis par l'OGC



Tableau établi par le ministère de la Culture, la Direction générale de la création artistique, la Délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi au sein de la Direction générale de la création artistique

- 11 Diffusion ou exploitation commerciale d'une œuvre originale (texte, image, vidéo, film, musique, œuvre d'arts visuels, exposition, etc.).
- 12 OGC : organismes de gestion collective (ADAGP, Saif, Scam, SACD, Sacem...).
- 13 Pour ce qui concerne la perception des droits d'auteur, les OGC peuvent agir sous leur propre nom ou sous le nom de leurs sociétaires à l'égard des utilisateurs des œuvres ou des acquéreurs des droits.
- Quand la société de perception et de répartition de droits n'agit pas en tant qu'intermédiaire transparent, elle assure l'information des auteurs par un relevé des droits à chaque paiement (§ 120 du BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-30). En revanche, quand elle agit en tant qu'intermédiaire transparent (pour le compte de l'auteur avec commission), elle doit établir deux factures (§ 140 et 150 du BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-30). En l'espèce, l'OGC est un intermédiaire entre la résidence et l'artiste-auteur ou autrice.

Contrats

En complément du Contrat-type d'accueil en résidence et du Modèle de contrat de cession de droits d'auteur proposé qui figurent *infra*, il existe d'autres contrats-types ou modèles relatifs aux activités artistiques dans le cadre d'une résidence d'arts visuels.

Contrat d'édition

Contrat commenté réalisé par l'Usopave – Union des syndicats et organisations professionnels des arts visuels et de l'écrit
www.usopave.org/contrats-types.php

Contrat d'exposition

Contrat-type d'exposition réalisé par la Fraap – Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiennes et plasticiens
fraap.org/rubrique38.html

Contrat commenté réalisé par l'Usopave – Union des syndicats et organisations professionnels des arts visuels et de l'écrit
www.usopave.org/contrats-types.php

Contrat de production d'un podcast

Contrat réalisé par la Scam – Société civile des auteurs multimedia
www.scam.fr/vous-creez-des-oeuvres/negociez-votre-contrat

Convention relative à la présentation publique d'œuvres des arts graphiques et plastiques

Modèle de contrat réalisé par la Saïf – Société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe
www.saif.fr/boite-a-outils

Recommandations tarifaires

Associations et organisations professionnelles

Critiques d'art, recommandations tarifaires Aica-France
aicafrance.org/recommandations-tarifaires

Fiche ressource. Repère pour un minimum de bourse de création et de recherche dans le cadre d'une résidence d'artiste-auteur-riche
Fiche ressource. Les rémunérations des artistes-auteur-rices en résidence
Arts en résidence – Réseau national
www.artsenresidence.fr/ressources/outils-ressource

Guide pratique de la rémunération des commissaires d'exposition et artistes-auteurs-rices, C-E-A 2024 – 33 p.
c-e-a.asso.fr/outils-remuneration

Recommandations tarifaires du Caap
Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs et des artistes-autrices
caap.asso.fr/spip.php?article1125

Référentiel de rémunération & vadémécum
Association française de développement des centres d'art contemporain – DCA
dca-art.com/ressources/outils

Ministère de la Culture

La rémunération du droit de présentation publique
www.culture.gouv.fr/Thematiques/Arts-plastiques/Actualites/La-remuneration-du-droit-de-presentation-publique

OGC

Barème de perception de l'ADAGP
ADAGP, 2024, 52 p.
www.adagp.fr/fr/jutilise-ou-vends-une-oeuvre/ma-boite-outils/tarifs

Tarif de la Saïf
Société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe, Saïf, 2024, 58 p.
www.saif.fr/boite-a-outils

Réseaux des arts visuels

Référentiel de rémunérations des artistes-auteurs et autrices : les différents barèmes de revenus répertoriés ainsi que les calculatrices proposées par Astre (Réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine) et devenir.art (réseau des arts visuels du Centre-Val de Loire) sont particulièrement intéressants, car le calcul s'appuie sur une référence au Smic horaire brut, qui permet des actualisations automatiques des revenus de référence.

Astre

reseau-astre.org/ressources/referentiel

devenir.art

devenir.art/boite-a-outils/referentiel-de-remunerations-des-artistes-auteur%20b7rices-devenir%20b7art

Synthèse sur la rémunération des artistes-auteurs ou artistes-autrices

Plaquette de la Cité des métiers, Cité des sciences et de l'industrie, consacrée au régime des artistes-auteurs ou autrices
caap.asso.fr/IMG/pdf/27-remuneration_aa.pdf

Revenus et fiscalité

Artiste-auteur et diffuseur : vos modalités de déclaration et de paiement

www.urssaf.fr/accueil/artiste-auteur-diffuseur/artiste-auteur/modalites-declaration-paiement.html
www.urssaf.fr/accueil/artiste-auteur-diffuseur/diffuseur-oeuvres/modalites-declaration-paiement.html

Comment établir un mandat de débours et une note de débours ?

caap.asso.fr/spip.php?article1045

Guide à destination des entités publiques.

Rémunérer des artistes-auteurs et artistes-autrices // Travailler avec des associations d'artistes plasticiens et plasticiennes

La Fraap – Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiennes et plasticiens

fraap.org/article1093.html

Le traitement fiscal et social des aides, dons, bourses, Prix et récompenses, indemnités forfaitaires ?

caap.asso.fr/spip.php?article1057

Qui est « éditeur » ou « producteur » ?

bofip.impots.gouv.fr/bofip/381-PGP.html/identifiant=BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-30-20130204

La TVA

entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F21746
bofip.impots.gouv.fr/bofip/9368-PGP.html/identifiant=BOI-BAREME-000036-20230524
caap.asso.fr/spip.php?article693

Centre national des arts plastiques

www.cnap.fr/ressource-professionnelle/debuter-une-activite-artistique/tva

Contrat-type d'accueil en résidence d'un artiste-auteur ou autrice	83
Contrat de cession de droits d'auteur	99

CONTRAT-TYPE D'ACCUEIL EN RÉSIDENCE D'UN ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE

dans le cadre d'une résidence de création, de recherche ou d'expérimentation

Ce contrat-type a été élaboré par l'Usopave dont le Caap, la Fraap, Snap-CGT et le Cipac dont le réseau Arts en résidence¹, qui le recommandent conjointement.

Il a été établi avec l'aide d'un avocat spécialisé.

Ce contrat est également approuvé et recommandé par l'ADAGP et la Saif.

1 Usopave – Union des syndicats et organisations professionnels des arts visuels et de l'écrit, www.usopav.org

Caap – Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs et artistes-autrices, www.caap.asso.fr

Snap-CGT – Syndicat national des artistes plasticiens et des artistes plasticiennes-CGT, www.snapcgt.org

Fraap – Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiennes et plasticiens, www.fraap.org

Cipac – Fédération des professionnels de l'art contemporain, www.cipac.net

Arts en résidence – Réseau national, www.artsenresidence.fr

ENTRE LES SOUSSIGNÉS OU SOUSSIGNÉES

Nom, prénom :
Pseudonyme² :
N° Siret :
Code APE :
N° TVA intracommunautaire³ :
N° de compte Urssaf Artistes-Auteurs⁴ : 748
Adresse :
Adresse électronique : @
Ci-après dénommé ou dénommée l'« ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE⁵ »
D'une part

ET

Dénomination sociale⁶ :
Forme sociale :
Siège social :
RCS : n°
N° Siret :
Code APE :
N° TVA intracommunautaire :
Représenté ou représentée par⁷ en sa qualité de
Adresse électronique : @
N° tél. :
Ci-après dénommée la « STRUCTURE DE RÉSIDENCE »
D'autre part

- 2 Si un ou une artiste-auteur ou autrice exerce sous un pseudonyme l'activité qui est l'objet du présent contrat, la STRUCTURE DE RÉSIDENCE doit strictement garder secret le nom patronymique de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE ; faute de quoi elle engagerait sa responsabilité.
- 3 L'ARTISTE-AUTEUR ou AUTRICE inscrit ici son numéro de TVA intracommunautaire ou spécifie « franchise en base de TVA » et ajoute la mention « TVA non applicable – article 293B du CGI (Code général des impôts) » sur ses factures.
- 4 Ce numéro atteste que l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE est déjà identifié ou identifiée au titre du régime social des artistes-auteurs ou autrices.
Remarque : les rémunérations mentionnées dans ce contrat ne sont pas à déclarer par la structure à l'Urssaf Artistes-Auteurs, dédiée aux artistes-auteurs ou autrices. Il n'y a donc pas lieu que le numéro de sécurité sociale figure dans ce contrat.
- 5 S'agissant d'un collectif d'artistes-auteurs ou autrices, deux options sont possibles : soit un seul contrat est signé par les membres du collectif, soit un contrat pour chacun ou chacune des membres du collectif.
- 6 Il est important d'identifier avec précision le représentant légal ou la représentante légale qui engage la structure par la signature du contrat. La structure de résidence peut être gérée sous la responsabilité d'une personne morale de droit privé ou sous la responsabilité d'une personne morale de droit public. Le présent contrat est établi pour ces deux cas de figure.
- 7 La mention de la qualité du signataire ou de la signataire du contrat (gérant ou gérante, président ou présidente, etc.) et des identifiants juridiques de la personne morale qu'il ou elle représente (dénomination et forme sociale, RCS, Siret, APE, siège social) est une condition de validité du contrat.

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le contrat de résidence précise les conditions matérielles et financières de l'accueil en résidence.

Les œuvres éventuellement créées dans le cadre de la résidence sont la propriété de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE. Toute vente, tout prêt, toute donation, toute exposition d'une œuvre doivent faire l'objet d'un contrat distinct.

Les œuvres originales créées par l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE bénéficient de la protection du droit d'auteur en tant qu'œuvres de l'esprit au sens de l'article L112-2 du Code de la propriété intellectuelle. L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE est titulaire des droits d'auteur attachés à ses œuvres conformément au Code de la propriété intellectuelle. Si la STRUCTURE DE RÉSIDENCE envisage d'éventuelles exploitations (telles que représentations publiques, reproductions) des œuvres de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE, un contrat distinct de cession de droits d'auteur doit être établi qui autorise et définit les conditions d'exploitation, tenant compte le cas échéant des droits confiés à un organisme de gestion collective.

Les résidences d'artistes-auteurs ou autrices font l'objet d'une circulaire n° 2016/005 du 8 juin 2016 du ministère de la Culture, à laquelle il sera utile de se référer en tant que de besoin.

Les rémunérations des artistes-auteurs ou autrices prises en compte par le régime de protection sociale des artistes-auteurs sont codifiées aux articles R382-1-1 et R382-1-2 du Code de la sécurité sociale.

Les activités de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE, objet du présent contrat, ne doivent pas être assimilables à du salariat. Si la STRUCTURE DE RÉSIDENCE envisage que l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE intervienne à l'occasion d'actions culturelles ou d'enseignement auprès de publics (ateliers de pratiques artistiques, médiation, actions de sensibilisation, master class) impliquant un lien de subordination (défini comme l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un tiers qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements...), elle devra rémunérer ces activités en salaire et par conséquent rédiger un contrat de travail conclu au cas par cas, en plus du présent contrat.

Les modalités de rémunération des artistes-auteurs ou autrices sont détaillées à la p. 55 du guide *Les Résidences d'arts visuels*, édité par le Cnap.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit, les annexes au contrat ayant une nature contractuelle à part entière et engageant la responsabilité des parties.

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent contrat a pour objet de fixer les modalités et conditions de l'accueil en résidence de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE.

Par «résidence», on vise le séjour au cours duquel l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE va développer une activité de création, de recherche ou d'expérimentation en bénéficiant de la mise à disposition temporaire d'un lieu par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE et d'un cadre dont la vocation première est de lui fournir les moyens humains, techniques et financiers de développer son activité artistique.

Des échanges⁸ entre la STRUCTURE DE RÉSIDENCE et l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE ont préalablement confirmé la pertinence d'une collaboration entre les parties et plus particulièrement la concordance du programme de résidence et de la démarche l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE.

LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE a retenu la candidature de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE à la suite de :

- ☐ un appel à candidatures lancé le
- ☐ une candidature spontanée reçue le
- ☐ autre (préciser) : le

Les éléments du dossier de candidature fournis par l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE sont en ANNEXE 1 du présent contrat.

Les caractéristiques et particularités du programme de résidence sont :

– Lieu(x) d'accueil mis gracieusement à disposition de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE :

Adresse du lieu de recherche ou d'activité de création :

Adresse du lieu d'hébergement :

– Période de résidence du au

Période ☐ continue ☐ fractionnable

Durée de présence de l'artiste :

Dates particulières où la présence de l'artiste est requise :

Période(s) d'occupation des lieux (éventuellement fractionnée[s]) :

.....

8 Quand le contact est à l'initiative de la structure et si un déplacement physique de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE est nécessaire pour cet entretien, les frais afférents sont pris en charge par la structure.

Toute modification de date ou de durée doit faire l'objet d'une concertation entre l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE et la STRUCTURE DE RÉSIDENCE et fera l'objet d'un avenant au présent contrat.

— Rencontre(s) avec les publics⁹ :

Présentation de sa démarche artistique par l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE

☐ non ☐ oui

Si oui, nombre et date(s) de rencontre(s) prévue(s) :

Public(s) concerné(s) :

Ateliers de pratiques artistiques menés par l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE

☐ non ☐ oui

Si oui, nombre et date(s) d'atelier(s) prévu(s) :

Public(s) concerné(s) :

ARTICLE 2 – MOYENS FOURNIS À L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE PAR LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE

2.1 Rémunération

— Bourse de résidence : la STRUCTURE DE RÉSIDENCE verse à l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE une bourse de résidence égale à euros (TVA non applicable) pour lui permettre d'exercer son activité de création, de recherche ou d'expérimentation hors de son lieu habituel de création, conformément à la vocation première de la résidence.

☐ – Présentation en public de sa démarche artistique : la STRUCTURE DE RÉSIDENCE verse à l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE un montant de euros HT¹⁰ par rencontre.

☐ – Ateliers de pratique artistique : la STRUCTURE DE RÉSIDENCE verse à l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE un montant de euros HT par séance¹¹.

9 Ces actions doivent demeurer secondaires par rapport au temps global de la présence de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE.

10 TVA pour la présentation en public de sa démarche artistique de 20% (montant à la charge de la structure).

11 TVA pour les ateliers de pratique artistique de 20% (montant à la charge de la structure).

2.2 Frais

Les modalités de prise en charge en matière d'hébergement, de déplacement, de restauration et de transport des œuvres sont détaillées en ANNEXE 2.

LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE s'engage à prendre en charge les frais afférents à la présence de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE dans les limites définies en ANNEXE 2. La prise en charge de toute dépense non prévue au sein du contrat et dans cette annexe doit faire l'objet d'un accord préalable écrit entre l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE et la STRUCTURE DE RÉSIDENCE.

- Frais pris en charge en matière d'achat de matériel nécessaire à l'éventuelle réalisation d'œuvres par la structure de résidence et modalités de cette prise en charge.
- Frais de réalisation des œuvres plafonnés à hauteur de euros TTC¹².

Modalités de prise en charge des frais de réalisation des œuvres :

- ☐ Prise en charge directe par la structure de résidence
- ☐ Mandat et note de débours (factures originales au nom de la structure de résidence). Préciser les délais de remboursement :
- ☐ Refacturation de frais. Préciser les délais de remboursement et les justificatifs attendus le cas échéant :

2.3 Locaux

Descriptif des locaux mis à disposition

- Lieu de recherche ou d'activité de création¹³ :
- Lieu d'hébergement¹⁴ :

Les locaux mis gracieusement à la disposition de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE conformément à l'article 1 ci-avant font l'objet d'un état des lieux au début et à la fin de la résidence en présence de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE.

12 Voir p. 66 du guide *Les Résidences d'arts visuels*, édité par le Cnap.

13 Décrire ici le type de lieu d'activité (surface, caractère de jouissance exclusive ou partagée, etc.).

14 Décrire ici le type de logement (hôtel, studio meublé, gîte, chez l'habitant ou l'habitante, etc.) et le confort (chambre individuelle ou partagée, salle de bains privative ou partagée, présence d'une cuisine, présence d'une cuisine partagée ou non, linge de lit fourni, linge de toilette fourni, présence d'un lave-linge, présence d'une connexion internet, conditions d'accueil familial, conditions et modalités de prise en charge des situations de handicap, etc.).

Ces locaux sont dès le début de la résidence librement accessibles à l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE, sous réserve du respect des horaires d'accès qui sont imposés à tous les occupants ou occupantes du lieu.

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE ne peut accéder aux locaux de recherche ou d'activité de création en dehors des horaires habituels prévus qu'avec l'accord formel de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE. L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE dispose d'un jeu de clés à restituer à la fin de la résidence ou des codes d'accès à son espace de recherche ou d'activité de création.

Si le lieu d'hébergement n'est pas administré par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE, une copie de la réservation de l'hébergement mis à la disposition de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE est communiquée à ce dernier ou cette dernière avant le début de la résidence d'artiste-auteur ou autrice.

2.4 Personnel, moyens humains

LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE s'engage à désigner un interlocuteur référent ou une interlocutrice référente de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE, affecté ou affectée au bon déroulement de la résidence.

L'interlocuteur référent ou l'interlocutrice référente de la résidence est :

Nom et prénom :

Numéro de téléphone :

Horaires de travail :

Numéro de téléphone d'urgence (hors des horaires de travail) :

Les savoir-faire de l'équipe de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE mis à la disposition de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE sont précisés en ANNEXE 3.

Assistant ou assistante de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE : si la démarche artistique de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE en résidence nécessite la présence d'un assistant ou d'une assistante en sus du personnel mis à disposition par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE, l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE s'assure au préalable des moyens dont dispose la STRUCTURE DE RÉSIDENCE pour l'accueillir. Le cas échéant, les conditions d'accueil et de prise en charge des frais afférents à la présence de cet assistant ou de cette assistante (hébergement, déplacements, rémunération...) sont précisées en ANNEXE 3.

2.5 Matériels, équipements

Les parties ont vérifié l'adéquation de l'activité de recherche ou de création de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE avec le matériel disponible dans la structure d'accueil ou apporté par l'artiste. LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE s'engage à mettre à la disposition de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE les moyens matériels et équipements définis en ANNEXE 5. La mise à disposition de tout autre matériel devra faire l'objet d'un accord entre les parties.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE

3.1 Présence effective

En aucun cas, l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE ne peut se faire remplacer durant la résidence, sauf accord préalable écrit de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE.

Par ailleurs, l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE s'engage à assurer une présence effective sur le lieu de la résidence, selon les modalités décrites à l'article 1.

Toute modification de date ou de durée doit faire l'objet d'une concertation entre l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE et la STRUCTURE DE RÉSIDENCE et fera l'objet d'un avenant au présent contrat.

3.2 Locaux

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE s'engage à user paisiblement des locaux mis à sa disposition en les conservant en bon état et à signaler tout dysfonctionnement observé.

3.3 Matériels fournis à l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE s'engage à prendre soin des matériels et équipements listés en ANNEXE 5 qui lui sont prêtés, ainsi qu'à n'effectuer aucune modification ou réparation de ces matériels sans accord préalable de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE.

L'état du matériel et des équipements sera vérifié en début et en fin de résidence par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE. L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE s'engage à signaler toute casse survenue ou dysfonctionnement observé pendant la résidence.

3.4 Rencontre(s) avec les publics

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE accepte de participer à des rencontres avec les publics, tel que prévu à l'article 1.

3.5 Devenir des œuvres éventuellement créées en résidence

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE devra libérer l'espace de recherche ou d'activité de création en fin de résidence.

Il sera organisé, le cas échéant, le démontage et le transport des œuvres créées pendant la résidence selon les modalités prévues avec la STRUCTURE DE RÉSIDENCE en ANNEXE 2.

ARTICLE 4 – ASSURANCES

LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE déclare avoir assuré ses locaux, son matériel et son personnel. Elle a contracté une assurance au titre de la responsabilité civile par contrat souscrit auprès de la compagnie sous le n°

En cas de production et de transport d'œuvres, elle devra contracter une assurance en garantie tous dommages clou à clou.

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE fournira au plus tard à son arrivée en résidence une attestation d'assurance au titre de sa responsabilité civile.

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE est responsable de ses effets personnels.

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE fournit, le cas échéant, à la STRUCTURE DE RÉSIDENCE le descriptif et la valeur du matériel lui appartenant apporté pour son activité de création, de recherche ou d'expérimentation pendant la résidence. LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE ne pourra assurer ce matériel que si l'inventaire lui est parvenu au plus tard 15 (quinze) jours avant le début de la résidence. Si elle existe, la liste détaillée du matériel apporté par l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE et sa valeur figurent en ANNEXE 6.

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE fournit, le cas échéant, à la STRUCTURE DE RÉSIDENCE le descriptif et la valeur des œuvres créées pendant la résidence afin qu'elles soient assurées par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE jusqu'à la fin de la résidence. LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE ne pourra pas assurer les œuvres non déclarées par l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE. Chaque déclaration de valeur d'œuvre fournie par l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE est indexée au présent contrat.

ARTICLE 5 – SÉCURITÉ

LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE s'engage à communiquer à l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE, dès son arrivée, des consignes de sécurité qui devront être strictement respectées par lui ou elle.

LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE s'engage à mettre à la disposition de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE des matériels et équipements répondant aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

ARTICLE 6 – CADUCITÉ – CLAUSE RÉSOLUTOIRE¹⁵

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une quelconque des obligations définies par le présent contrat, et 15 (quinze) jours après la première présentation à la partie défaillante d'une lettre recommandée avec accusé de réception de mise en demeure de s'exécuter restée sans effet, l'autre partie pourra résilier le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité judiciaire, et ce, sans préjudice d'une éventuelle action en dommages-intérêts.

ARTICLE 7 – CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de chacune des parties ne pourra être recherchée si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement extérieur aux parties, présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable, qui empêche l'une ou l'autre des parties d'exécuter une obligation essentielle mise par le contrat à sa charge.

Dans tous les cas, la partie empêchée devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets de la force majeure. En cas de prolongation de l'événement au-delà d'une période de 15 (quinze) jours, le contrat pourra être renégocié de bonne foi.

15 Cette clause de résiliation de plein droit est d'une efficacité juridique importante, car elle permet de mettre fin au contrat sans recourir au juge. Rappelons que seul un juge ou une juge statuant au fond peut prononcer la résiliation d'un contrat ; le juge ou la juge de référé n'ayant pas la capacité de le faire. Il peut en résulter une difficulté sérieuse en termes de délai. La présente clause est donc essentielle. Elle peut aboutir à mettre fin prématurément au contrat de résidence.

ARTICLE 8 – TRANSFERT DU CONTRAT

Aucune des parties ne peut transmettre à un tiers les droits et obligations qui lui sont attribués par le présent contrat, sauf accord préalable et écrit de l'autre partie.

ARTICLE 9 – BILAN PARTAGÉ

Conformément à la circulaire n° 2016/005 du 8 juin 2016 du ministère de la Culture relative au « soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences », les parties s'engagent conjointement à élaborer un bilan partagé¹⁶ relatif au déroulement de l'accueil en résidence.

Le bilan partagé est établi conjointement en fin de résidence par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE et l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE. Il s'agit d'un bilan qualitatif et quantitatif, mais aussi d'un bilan financier détaillé de l'action spécifique, précisant notamment le montant de la subvention allouée à la résidence et les postes de rémunération de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE (bourse de résidence, rémunération des rencontres avec le public, droits d'auteur, salaire en cas d'actions culturelles le nécessitant...).

Ce bilan partagé est fait en autant d'exemplaires originaux que de signataires. Le présent contrat et ses annexes font impérativement partie des documents joints au bilan partagé transmis au moment de l'évaluation de la convention de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE. Il en est de même des contrats de cession de droits d'auteur ou des contrats de travail éventuellement conclus entre la STRUCTURE DE RÉSIDENCE et l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE à l'occasion de la résidence.

Après établissement du bilan partagé, l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE et la STRUCTURE DE RÉSIDENCE peuvent, le cas échéant, convenir d'un avenant au présent contrat prévoyant la mention de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE sur certains supports de communication relatifs aux œuvres créées en résidence.

16 Le bilan partagé fait notamment état des points forts de la résidence, de ses axes d'amélioration et des éventuelles difficultés rencontrées par l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE ou par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE.

ARTICLE 10 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles de l'ARTISTE AUTEUR OU AUTRICE recueillies par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE dans le cadre du contrat, récapitulées aux présentes, ont pour bases légales et finalités :

- l'exécution du contrat et la gestion de la relation avec l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE ;
- les obligations légales de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE à l'égard notamment des organismes sociaux et fiscaux ;
- l'intérêt légitime de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE pour le traitement des réclamations et éventuels différends concernant la conclusion, l'interprétation et l'exécution du contrat.

Ces données seront conservées par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE pour la durée d'exécution du contrat augmentée des durées de prescription applicables.

La STRUCTURE DE RÉSIDENCE, responsable du traitement, pourra communiquer ces données : a) à son personnel en charge de l'exécution du contrat ; b) aux organismes, notamment sociaux et fiscaux, appelés à intervenir dans la gestion de la relation avec l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE ; c) en cas de réclamation ou litige, aux auxiliaires de justice et juridictions compétentes.

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité concernant le traitement de ses données personnelles. Ces droits s'exercent auprès de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE par mail à l'adresse suivante¹⁷ :

..... @
ou par courrier adressé au siège social.

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE qui estime que la STRUCTURE DE RÉSIDENCE n'a pas respecté ses droits a la faculté de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

17 Renseigner l'adresse mail de contact de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE ou, le cas échéant, une adresse mail dédiée au traitement des données. Dans le cas où la STRUCTURE DE RÉSIDENCE est un organisme public, l'adresse mail de contact à renseigner peut être celle du délégué ou de la déléguée à la protection des données (DPD). Il est rappelé que la désignation d'un ou d'une DPD n'est obligatoire que pour les organismes publics, ainsi que pour les organismes publics ou privés traitant des données personnelles à grande échelle (par exemple, banques, compagnies d'assurances, etc.). Voir www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/reglement-europeen-le-delegue-la-protection-des-donnees-cest-obligatoire#:~:text=La%20d%C3%A9signation%20d'un%20D%C3%A9l%C3%A9gu%C3%A9,des%20personnes%20%C3%A0%20grande%20%C3%A9chelle

ARTICLE 11 – DROIT APPLICABLE – LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de litige notamment relatif à la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du présent contrat, les parties feront leurs meilleurs efforts pour aboutir à un accord amiable.

Si les parties n'ont pas réussi à résoudre le litige à l'amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.

ARTICLE 12 – ANNEXES

Les annexes au présent contrat ont une nature contractuelle et sont en conséquence signées par les parties. Leur modification suppose l'accord de l'ensemble des parties.

Fait à, le
en autant d'exemplaires originaux que de signataires

LA STRUCTURE
DE RÉSIDENCE

L'ARTISTE-AUTEUR
OU AUTRICE

ANNEXE 1 : DOSSIER DE CANDIDATURE FOURNI PAR L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE

- Lettre de motivation ou note d'intention
- Curriculum vitae
- Texte de présentation de la démarche
- Documentation d'œuvres antérieures

ANNEXE 2 : MODALITÉS DE RÈGLEMENTS DES MOYENS FINANCIERS FOURNIS À L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE PAR LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE

Mode de règlement :

Coordonnées de la personne en charge du paiement :

Calendrier des versements¹⁸ :

Hébergement :

Préciser ici s'il s'agit d'une prise en charge directe ou les modalités de remboursement (délais, justificatifs...)

Déplacements :

Préciser ici le nombre d'aller(s)-retour(s) domicile-lieu de résidence pris en charge, la base et les modalités de remboursement, l'éventuel plafond, les délais de remboursement, les justificatifs demandés...

Préciser aussi l'éventuelle prise en charge des déplacements sur le territoire de la résidence (transports en commun, mise à disposition d'un véhicule, modalités de remboursement, délais, justificatifs demandés...)

Restauration :

Préciser ici l'éventuelle prise en charge sous la forme de per diem, accès à une cantine, notes de frais...

Transport des œuvres éventuellement créées jusqu'au domicile de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE après la résidence :

Préciser ici les modalités et les conditions financières de ce transport

ANNEXE 3 : MOYENS HUMAINS DANS LE CADRE DE LA RÉSIDENCE

- Ressources humaines (*savoir-faire, assistance technique, administrative...*) de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE mises à la disposition de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE durant la résidence :

¹⁸ Il est recommandé de verser un acompte au début de la résidence.

- Acteurs ou actrices du territoire pouvant être des ressources pour l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE dans le cadre de son activité de recherche ou de création (*associations, autres artistes-auteurs ou autrices, enseignants ou enseignantes, artisans ou artisanes, industriels ou autres entreprises...*) :
.....
- Assistant(s) ou assistante(s) de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE : Conditions d'accueil et de prise en charge des frais concernant l'assistant éventuel ou l'assistante éventuelle de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE (*rémunération, hébergement, déplacements, restauration...*).

ANNEXE 4 : ACCUEIL DE LA FAMILLE

Conditions précises d'accueil et de prise en charge des frais concernant les membres de la famille de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE le cas échéant (*capacités logistiques, éligibilité de frais, garde d'enfants et/ou scolarisation pour les résidences de longue durée, hébergement, déplacements, restauration, etc.*).

ANNEXE 5 : CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX, DU MATÉRIEL ET DE L'ÉQUIPEMENT FOURNIS À L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE PAR LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE

- Caractéristiques du lieu de recherche ou de création :
- Matériel disponible dans le lieu de recherche ou de création :
.....
- Équipements spécifiques de la structure de résidence :
- Caractéristiques du lieu d'hébergement :
- Accès et moyens de transport disponibles :
- Autres accès possibles à des équipements locaux :

Accessibilité dans le cadre d'une situation particulière (handicap, mobilité réduite...) :

Conditions d'accueil et de prise en charge de la situation particulière de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE (*hébergement, atelier, déplacements, etc.*).

ANNEXE 6 : MATÉRIEL ET/OU ÉQUIPEMENT APPORTÉ(S) PAR L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE

Descriptif, date d'achat et valeur du matériel aux fins d'assurance par la structure.

CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR

Ce modèle de contrat a été élaboré par l'Usopave dont le Caap, la Fraap, Snap-CGT, et le Cipac dont le réseau Arts en résidence¹, qui le recommandent. Il a été établi avec l'aide d'une avocate spécialisée et conjointement au contrat-type de résidence pour les situations nécessitant une cession de droits.

- 1 Usopave – Union des syndicats et organisations professionnels des arts visuels et de l'écrit, www.usopav.org
Caap – Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs et artistes-autrices, www.caap.asso.fr
Snap-CGT – Syndicat national des artistes plasticiens et des artistes plasticiennes-CGT, www.snapcgt.org
Fraap – Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiennes et plasticiens, www.fraap.org
Cipac – Fédération des professionnels de l'art contemporain, www.cipac.net
Arts en résidence – Réseau national, www.artsenresidence.fr

ENTRE LES SOUSSIGNÉS OU SOUSSIGNÉES

Nom, prénom :
Pseudonyme² :
N° Siret :
Code APE :
N° TVA intracommunautaire :
N° de compte Urssaf Artistes-Auteurs : 748
N° de Sécurité sociale³ :
Adresse :
Adresse électronique : @
Ci-après dénommé ou dénommée l'« ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE⁴ »
D'une part

ET

Dénomination sociale :
Forme sociale :
Siège social :
RCS n°
N° Siret :
Code APE :
N° TVA intracommunautaire :
Représenté ou représentée par,
en sa qualité de
Adresse électronique : @
N° tél. :
Ci-après dénommée la « STRUCTURE DE RÉSIDENCE »
D'autre part

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE et la STRUCTURE DE RÉSIDENCE ont conclu le un contrat d'accueil en résidence déterminant les caractéristiques et particularités de l'accueil et du programme de résidence.

- 2 Si un ou une artiste-auteur ou autrice exerce sous un pseudonyme l'activité qui est l'objet du présent contrat, la structure de résidence doit strictement garder secret le nom patronymique de l'artiste-auteur ou autrice, faute de quoi elle engagerait sa responsabilité.
- 3 Ce numéro est demandé par l'Urssaf Artistes-Auteurs, dédiée aux artistes-auteurs ou autrices, pour la déclaration par le diffuseur.
- 4 Le présent contrat peut être conclu par un ou une artiste-auteur ou autrice ou bien par plusieurs artistes-auteurs ou autrices ayant créé des œuvres de collaboration (par exemple : deux artistes formant un duo, les membres d'un collectif d'artistes).
Attention : si un membre du duo ou du collectif crée par ailleurs des œuvres individuelles, il est préférable qu'il conclue séparément un autre contrat pour ces œuvres.

À l'occasion de cette résidence, les parties sont convenues de l'exploitation par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE d'une ou plusieurs œuvres de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE. Cette exploitation porte sur des œuvres existantes⁵.

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE et la STRUCTURE DE RÉSIDENCE entendent par le présent contrat convenir des modalités de cette exploitation et de la cession de droits d'auteur correspondante⁶.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de fixer les modalités et conditions de la cession de droits d'auteur consentie par l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE à la STRUCTURE DE RÉSIDENCE à l'occasion de la résidence dont les parties sont convenues par contrat séparé.

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE déclare et garantit :

- ☐ avoir confié à un organisme de gestion collective de droit d'auteur, à savoir :
 - ☐ l'ADAGP
 - ☐ la Saif
 - ☐ autre :
 - ☐ la gestion du droit de représentation
 - ☐ la gestion du droit de reproduction

Dans le cas où l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE aurait confié au moins l'un des droits d'auteur visés au présent contrat à un organisme de gestion collective, il est bien entendu que le présent contrat est conclu sans préjudice des droits confiés audit organisme. Il appartient donc à la STRUCTURE DE RÉSIDENCE de se rapprocher de cet organisme dans les conditions prévues par l'annexe 1 du présent contrat⁷.

- ☐ n'avoir confié aucun des droits objet du présent contrat à un organisme de gestion collective de droit d'auteur⁸.

5 L'article L131-1 du Code de la propriété intellectuelle interdit la cession de droits d'auteur portant sur des œuvres futures.

6 Le contrat de cession de droits d'auteur permet à l'artiste-auteur ou autrice de contrôler l'étendue de l'exploitation de l'œuvre, en précisant les droits cédés et le domaine d'exploitation des droits cédés, ainsi que la destination, le lieu et la durée de la cession.

7 Les artistes-auteurs ou autrices peuvent confier à un organisme de gestion collective (par exemple l'ADAGP, la Saif) la gestion de leurs droits patrimoniaux, tels que le droit de représentation et/ou le droit de reproduction.

Certains droits, appelés « droits collectifs », sont soumis à une gestion collective obligatoire (par exemple, la copie privée, la reprographie, le droit de prêt, la retransmission par câble, par satellite, etc.). Ces droits dits collectifs ne sont pas concernés par le présent contrat.

8 Voir dans l'annexe 1 le cas n° 2 et le cas n° 3.

ARTICLE 2 – DROITS CÉDÉS

2.1 Cession de droits d'auteur

Sous réserve du parfait respect des dispositions de l'article 3 du présent contrat, l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE cède à la STRUCTURE DE RÉSIDENCE les droits de reproduction et de représentation⁹ pour les exploitations limitativement énumérées ci-après, à l'exclusion de toute exploitation commerciale, sauf nouvel accord entre les parties.

2.1.1 Exploitation en ligne

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE cède à titre non exclusif à la STRUCTURE DE RÉSIDENCE le droit d'exploiter l'œuvre ou les œuvres dont la liste figure à l'annexe 2 du présent contrat¹⁰ par tout procédé de diffusion en ligne sur le site internet et les réseaux sociaux ci-dessous de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE, aux fins de la valorisation des activités de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE et de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE dans le cadre de la résidence.

9 Selon l'article L122-1 du Code de la propriété intellectuelle, « le droit d'exploitation appartenant à l'auteur comprend le droit de représentation et le droit de reproduction ».

La représentation consiste dans la communication directe de l'œuvre au public par un procédé quelconque (article L122-2 du Code de la propriété intellectuelle) et notamment : exposition ou autre présentation de l'œuvre au public, télévision, câble, satellite, vidéo à la demande, projection publique, internet et autre consultation sur supports numériques, etc. La reproduction consiste dans la fixation matérielle de l'œuvre par tout procédé permettant de la communiquer au public de manière indirecte (article L122-3 du Code de la propriété intellectuelle) et notamment sur supports imprimés (livre, catalogue, magazine, carte, affiche, produits dérivés, etc.) et supports numériques.

La diffusion en ligne met en jeu le droit de représentation, mais également le droit de reproduction si l'exploitation passe par une opération de numérisation. L'exploitation sur support imprimé relève du droit de reproduction, tandis que celle sur support numérique relève à la fois du droit de reproduction (lors de la numérisation) et du droit de représentation (lors de la consultation).

10 Si les parties conviennent en cours de contrat d'ajouter des œuvres à la liste de l'annexe 2, elles établissent une nouvelle version de l'annexe 2 en prenant soin de dater et signer cette annexe annulant et remplaçant la précédente version de l'annexe 2. Sauf nouvel accord entre les parties, le point de départ de la durée de la cession de droit d'auteur reste cependant inchangé.

11 Si les parties conviennent en cours de contrat d'ajouter des œuvres à la liste de l'annexe 3, elles établissent une nouvelle version de l'annexe 3 en prenant soin de dater et signer cette annexe annulant et remplaçant la précédente version de l'annexe 3. Sauf nouvel accord entre les parties, le point de départ de la durée de la cession de droit d'auteur reste cependant inchangé.

12 Cocher la ou les cases correspondant aux supports autorisés.

13 Rayer la mention inutile.

Site internet de la structure de résidence :
Réseaux sociaux concernés :
Cette cession est consentie pour le monde entier et pour une durée de
à compter de la date de signature du présent contrat.

2.1.2 Exploitation sur supports numériques et/ou imprimés

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE cède à titre non exclusif à la STRUCTURE DE RÉSIDENCE le droit d'exploiter l'œuvre ou les œuvres dont la liste figure à l'annexe 3 du présent contrat¹¹ sur les supports numériques et/ou imprimés destinés à une diffusion gratuite auprès du public ci-après¹² :

- ☐ Dépliants (numérique / imprimé¹³)
- ☐ Programmes (numérique / imprimé)
- ☐ Lettres d'information (numérique / imprimé)
- ☐ Dossiers de presse (numérique / imprimé)
- ☐ Communiqués de presse (numérique / imprimé)
- ☐ Cartons d'invitation (numérique / imprimé)
- ☐ Billets (numérique / imprimé)
- ☐ Affiches / affichettes (numérique / imprimé)
- ☐ Dossiers pédagogiques (numérique / imprimé)
- ☐ Autres : (numérique / imprimé)

et ce, aux fins de la valorisation des activités de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE et de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE dans le cadre de la résidence.

La STRUCTURE DE RÉSIDENCE remet à l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE un exemplaire de chacun des supports numériques et/ou imprimés réalisés.

Cette cession est consentie pour le monde entier et pour une durée de
à compter de la date de signature du présent contrat.

2.2 Autres exploitations

Pour toute utilisation d'une ou plusieurs œuvres de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE, autre que les exploitations expressément autorisées par l'article 2.1 (par exemple : édition d'un ouvrage ou d'un catalogue, organisation d'une exposition¹⁴), de même que pour toute éventuelle exploitation commerciale, les parties devront préalablement convenir du principe et des modalités de cette exploitation, qui devra faire l'objet d'un contrat écrit distinct entre les parties.

14 La conclusion d'un contrat d'exposition est recommandée afin d'encadrer les modalités de l'exposition, de la mise à disposition et de l'installation des œuvres, de la cession des droits d'auteur, de la communication, de l'assurance, etc. Des modèles sont proposés par l'Usopave, la Fraap et la Saif.

2.3 Propriété matérielle des œuvres

Le présent contrat n'emporte aucun transfert de propriété du support matériel des œuvres de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE à la STRUCTURE DE RÉSIDENCE.

ARTICLE 3 – RÉMUNÉRATION

Il est rappelé qu'en contrepartie de la cession de ses droits d'auteur, l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE a droit à une rémunération sous forme de redevances de droits d'auteur.

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE percevra sa rémunération :

- directement de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE pour les droits visés par le présent contrat dont la gestion n'a pas été confiée à un organisme de gestion collective,
- par l'intermédiaire de son organisme de gestion collective pour les droits dont la gestion a été confiée audit organisme.

Les modalités de cette rémunération sont fixées à l'annexe 1 du présent contrat.

ARTICLE 4 – DROIT MORAL

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L121-1 du Code de la propriété intellectuelle, l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE jouit d'un droit moral perpétuel, inaliénable et imprescriptible qui lui confère le droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre.

La STRUCTURE DE RÉSIDENCE s'engage à respecter le droit moral de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE.

Elle veille en particulier à ne pas porter atteinte à l'intégrité des œuvres de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE, y compris à l'occasion des exploitations prévues au sein du présent contrat. À ce titre, l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE pourra demander que les supports dédiés à son travail et reproduisant tout ou partie de ses œuvres lui soient soumis pour validation, préalablement à toute diffusion.

Toute exploitation d'œuvre de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE devra être accompagnée du nom ou du pseudonyme¹⁵ de celui-ci ou de celle-ci, voire du nom ou du pseudonyme de la personne ayant photographié ou filmé l'œuvre¹⁶.

15 En vertu du droit à la paternité, le nom ou le pseudonyme de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE doit être mentionné à l'occasion de toute utilisation de son œuvre. C'est l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE qui décide de quelle façon (par exemple, prénom et nom, pseudonyme, voire anonymat) l'œuvre doit être créditée.

16 Le cas échéant, la cession des droits d'auteur de la personne ayant photographié ou filmé l'œuvre peut être requise.

Il est rappelé qu'en vertu du droit de divulgation dont jouit l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE, les œuvres inachevées et/ou non divulguées n'ont pas vocation à être diffusées dans le cadre de la résidence¹⁷.

ARTICLE 5 – DROITS DE LA PERSONNALITÉ¹⁸

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE est informé ou informée et accepte que son image et sa biographie soient utilisées pour les besoins et finalités découlant de la résidence.

Le choix des images (notamment photographies et films représentant l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE) et des éléments biographiques de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE qui pourront être utilisés par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE sera fait d'un commun accord entre les parties.

ARTICLE 6 – GARANTIES DE L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE déclare être seul ou seule titulaire des droits d'auteur afférents aux œuvres objet de la cession de droits et disposer sans restriction ni réserve du droit de conclure le présent contrat. Il ou elle garantit à la STRUCTURE DE RÉSIDENCE la jouissance paisible des droits cédés.

Dans le cas où tout ou partie des œuvres concernées comporterait un contenu pouvant donner prise aux droits de tiers (par exemple, intégration d'une œuvre protégée au sein d'une œuvre), l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE déclare et garantit s'être préalablement assuré ou assurée des autorisations requises pour les finalités découlant du présent contrat. Toutefois, en cas d'intégration de l'image d'une personne dans une œuvre, les parties considèrent que la liberté de création artistique doit primer le droit à l'image conformément à la jurisprudence¹⁹, sauf atteinte à la dignité humaine ou à la vie privée.

17 Dans le cadre de son droit moral, l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE décide seul ou seule de la divulgation ou de la non-divulgation de ses œuvres au public, raison pour laquelle une œuvre inachevée et/ou non divulguée n'a pas vocation à être diffusée.

18 Les droits de la personnalité sont des droits inhérents à toute personne physique qui comprennent notamment le droit à l'image et le droit au respect de la vie privée. Ces droits n'ont rien à voir avec le droit d'auteur. Le « droit à l'image » désigne le droit permettant à tout personne de s'opposer à la diffusion de son image à partir du moment où elle est reconnaissable.

19 Les tribunaux ont eu en effet l'occasion de considérer que la liberté de création artistique devait primer le droit à l'image des personnes (TGI Paris, 17^e ch. civ., 2 juin 2004, *Légipresse* 2004 n° 214, III, p. 156 ; TGI Paris 17^e ch. civ., 25 juin 2007, *Légipresse* 2007 n° 246, III ; CA Paris 11^e ch. 5 novembre 2008, *Dalloz* 2009, jur. 470).

Il est recommandé néanmoins de recueillir l'accord de toute personne photographiée ou filmée dès lors que celle-ci est reconnaissable, à plus forte raison s'il s'agit d'une personne mineure – dans ce cas avec l'accord de ses représentants légaux ou représentantes légales.

ARTICLE 7 – MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION ET D'INFORMATION

La STRUCTURE DE RÉSIDENCE aura la faculté de recourir à des mesures techniques de protection et d'information, telles que ces mesures sont définies et autorisées par le Code de la propriété intellectuelle, et ce, notamment aux fins d'empêcher toute copie illicite, et plus généralement de veiller au respect des droits des titulaires de droits. Sur demande écrite de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE, la STRUCTURE DE RÉSIDENCE lui communiquera les caractéristiques essentielles des mesures ainsi utilisées.

Pour toute diffusion en ligne dans le cadre du présent contrat, la STRUCTURE DE RÉSIDENCE s'efforce de mettre en place des mesures techniques de protection faisant obstacle au téléchargement et empêchant l'affichage sur des sites tiers des œuvres stockées sur son site (techniques dites de « transclusion » ou de « framing »²⁰).

ARTICLE 8 – FOUILLE DE TEXTES ET DE DONNÉES

Il est rappelé que dans le prolongement d'une directive européenne du 17 avril 2019, une exception au droit d'auteur a été introduite en droit français autorisant les opérateurs de solutions fondées sur l'intelligence artificielle à procéder à la « fouille de textes et de données », y compris à des fins commerciales, dès lors que ces contenus sont mis à la disposition du public en ligne²¹. Les artistes-auteurs ou autrices ont la faculté de s'opposer à cette fouille de textes et de données et à l'utilisation gratuite de leurs œuvres pour entraîner les systèmes d'intelligence artificielle²².

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE déclare

- ☐ s'opposer aux opérations de fouille de textes et de données au sens de l'article L122-5-3 du Code de la propriété intellectuelle pour les contenus mis à disposition du public en ligne dans le cadre du présent contrat de cession de droit d'auteur. En conséquence de l'opposition de l'ARTISTE-AUTEUR

20 La technique de la transclusion (ou *framing*) consiste à diviser une page d'un site internet en plusieurs cadres et à afficher dans l'un d'eux, au moyen d'un lien cliquable ou d'un lien internet incorporé (*inline linking*), un élément provenant d'un autre site afin de dissimuler aux utilisateurs de ce site l'environnement d'origine auquel appartient cet élément.

21 Article L122-5 10° du Code de la propriété intellectuelle pris en application de la Directive (UE) 2019/790 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique.

22 Les artistes-auteurs ou autrices n'ont pas la faculté de s'opposer à la fouille de textes et de données si celle-ci est faite aux seules fins de recherche scientifique (cf. article L122-5-3 II du Code de la propriété intellectuelle).

Dans les autres cas, les artistes-auteurs ou autrices ont la faculté de s'opposer à la fouille de textes et de données, ce qui implique qu'ils ou elles le fassent notamment par des procédés lisibles par machine pour les contenus mis à la disposition du public en ligne (cf. article L122-5-3 III du Code de la propriété intellectuelle).

OU AUTRICE, la STRUCTURE DE RÉSIDENCE s'engage à respecter l'expression de cette opposition manifestée par un procédé lisible par machine établi conformément à l'article L122-5-3 III du Code de la propriété intellectuelle afin que les contenus susvisés ne puissent pas faire l'objet d'une telle fouille ;

- ☐ ne pas s'opposer aux opérations de fouille de textes et de données au sens de l'article L122-5-3 du Code de la propriété intellectuelle pour les contenus mis à disposition du public en ligne dans le cadre du présent contrat de cession de droit d'auteur.

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles de l'ARTISTE AUTEUR OU AUTRICE recueillies par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE dans le cadre du contrat, récapitulées aux présentes, ont pour bases légales et finalités :

- l'exécution du contrat et la gestion de la relation avec l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE ;
- les obligations légales de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE à l'égard notamment des organismes sociaux et fiscaux ;
- l'intérêt légitime de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE pour le traitement des réclamations et éventuels différends concernant la conclusion, l'interprétation et l'exécution du contrat.

Ces données seront conservées par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE pour la durée d'exécution du contrat augmentée des durées de prescription applicables.

La STRUCTURE DE RÉSIDENCE, responsable du traitement, pourra communiquer ces données : a) à son personnel en charge de l'exécution du contrat ; b) aux organismes, notamment sociaux et fiscaux, appelés à intervenir dans la gestion de la relation avec l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE ; c) en cas de réclamation ou litige, aux auxiliaires de justice et juridictions compétentes.

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité concernant le traitement de ses données personnelles. Ces droits s'exercent auprès de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE par mail à l'adresse suivante²³ :

.....@

ou par courrier adressé au siège social.

L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE qui estime que la STRUCTURE DE RÉSIDENCE n'a pas respecté ses droits a la faculté de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

ARTICLE 10 – CADUCITÉ – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

10.1 Dans le cas où il serait mis fin pour quelque cause que ce soit au contrat d'accueil en résidence prévu au préambule (par exemple, annulation ou résiliation), le présent contrat de cession de droits sera caduc.

10.2 En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une quelconque des obligations définies par le présent contrat, et 15 (quinze) jours après la première présentation à la partie défaillante d'une lettre recommandée avec accusé de réception de mise en demeure de s'exécuter restée sans effet, l'autre partie pourra résilier le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité judiciaire, et ce, sans préjudice d'une éventuelle action en dommages-intérêts.

10.3 La STRUCTURE DE RÉSIDENCE devra cesser toute utilisation des œuvres de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE en cas d'annulation, de caducité ou de résiliation du contrat.

ARTICLE 11 – ANNEXES

Les annexes au présent contrat ont une nature contractuelle et engagent les parties. Elles sont en conséquence signées par les parties. Leur modification suppose l'accord de l'ensemble des parties.

23 Renseigner l'adresse mail de contact de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE ou, le cas échéant, une adresse mail dédiée au traitement des données. Dans le cas où la STRUCTURE DE RÉSIDENCE est un organisme public, l'adresse mail de contact à renseigner peut être celle du délégué ou de la déléguée à la protection des données (DPD). Il est rappelé que la désignation d'un ou d'une DPD n'est obligatoire que pour les organismes publics, ainsi que pour les organismes publics ou privés traitant des données personnelles à grande échelle (par exemple, banques, compagnies d'assurances, etc.). Voir www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/reglement-europeen-le-delegue-la-protection-des-donnees-cest-obligatoire#:~:text=La%20d%C3%A9signation%20d'un%20D%C3%A9l%C3%A9gu%C3%A9,des%20personnes%20%C3%A0%20grande%20%C3%A9chelle

ARTICLE 12 – DROIT APPLICABLE – LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de litige notamment relatif à la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du présent contrat, les parties feront leurs meilleurs efforts pour aboutir à un accord amiable.

Si les parties n'ont pas réussi à résoudre le litige à l'amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.

Fait à, le
en autant d'exemplaires originaux que de signataires

**LA STRUCTURE
DE RÉSIDENCE**

**L'ARTISTE-AUTEUR
OU AUTRICE**

Rémunération de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE

Cas n° 1 – L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE n'a confié la gestion d'aucun des droits objet du présent contrat (soit le droit de représentation et le droit de reproduction) à un organisme de gestion collective

En contrepartie de la cession de droit d'auteur visée à l'article 2.1, la STRUCTURE DE RÉSIDENCE s'engage à verser à titre de redevance de droit d'auteur²⁴ à l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE les sommes forfaitaires²⁵ suivantes :

- euros HT au titre du droit de représentation ;
- euros HT au titre du droit de reproduction.

Ces sommes sont payables comme suit²⁶ :

Cas n° 2 – L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE a confié tous les droits patrimoniaux objet du présent contrat (soit le droit de représentation et le droit de reproduction) à un organisme de gestion collective

Il appartient à la STRUCTURE DE RÉSIDENCE de se rapprocher de l'organisme de gestion collective de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE afin d'obtenir avant toute exploitation les autorisations requises et de procéder au paiement des notes de débit dudit organisme²⁷.

24 TVA pour les redevances de droits d'auteur à 10%, montant à la charge de la structure.

25 Le caractère forfaitaire des redevances constitue une exception au principe de rémunération proportionnelle de l'article L131-4 du Code de la propriété intellectuelle. Le forfait est ici autorisé en raison de l'absence de recettes provenant de l'exploitation des œuvres.

26 Il est recommandé de procéder au moins à un premier versement à la signature du contrat. Par exemple : 50% au moins à la signature du présent contrat ; le solde au plus tard à la fin de la résidence.

27 Il est rappelé que les organismes de gestion collective doivent répondre aux demandes des utilisateurs dans un délai raisonnable (article L324-7 alinéa 2 du Code de la propriété intellectuelle).

Cas n° 3 – L'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE a confié une partie seulement des droits patrimoniaux objet du présent contrat à un organisme de gestion collective

Dans le cas où l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE aurait confié une partie seulement des droits objet du présent contrat à un organisme de gestion collective (soit uniquement le droit de représentation ou uniquement le droit de reproduction), il appartient à la STRUCTURE DE RÉSIDENCE

- d'une part, de se rapprocher de l'organisme de gestion collective de l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE afin d'obtenir avant toute exploitation les autorisations requises pour les droits qui ont été confiés à cet organisme et de procéder au paiement des notes de débit correspondantes²⁸ ;
- d'autre part, de verser directement à l'ARTISTE-AUTEUR OU AUTRICE pour le droit conservé en gestion individuelle la somme forfaitaire²⁹ ³⁰ suivante³¹ :

☐ euros HT au titre du droit de représentation ;

OU

☐ euros HT au titre du droit de reproduction.

Cette somme est payable comme suit³² :

28 *Ibid.*

29 TVA pour les redevances de droits d'auteur de 10% (montant à la charge de la structure).

30 Le caractère forfaitaire des redevances constitue une exception au principe de rémunération proportionnelle de l'article L131-4 du Code de la propriété intellectuelle. Le forfait est ici autorisé en raison de l'absence de recettes provenant de l'exploitation des œuvres.

31 Cochez la case correspondant au droit conservé par l'artiste-auteur ou autrice.

32 Il est recommandé de procéder au moins à un premier versement à la signature du contrat. Par exemple : 50% au moins à la signature du présent contrat ; le solde au plus tard à la fin de la résidence.

ANNEXE 2

Liste descriptive de l'œuvre/des œuvres
objet de l'exploitation en ligne au 2.1.1 du présent contrat
établie le

(La présente annexe 2 annule et remplace toute éventuelle précédente liste)

Photographie de l'œuvre	Description de l'œuvre
	Nom ou pseudonyme de l'artiste <i>Titre de l'œuvre</i> (le cas échéant) Année de création Technique/Matériaux Support Dimensions ☐ Pièce unique ³³ ☐ Numéro tirage/.....
	Nom ou pseudonyme de l'artiste <i>Titre de l'œuvre</i> (le cas échéant) Année de création Technique/Matériaux Support Dimensions ☐ Pièce unique ☐ Numéro tirage/.....
	Nom ou pseudonyme de l'artiste <i>Titre de l'œuvre</i> (le cas échéant) Année de création Technique/Matériaux Support Dimensions ☐ Pièce unique ☐ Numéro tirage/.....

Date et signature :

33 S'il s'agit, non d'une pièce unique, mais d'une œuvre faisant l'objet de plusieurs exemplaires originaux, renseigner le numéro de tirage concerné.

ANNEXE 3

Liste descriptive de l'œuvre/des œuvres
objet de l'exploitation sur supports numériques et/ou imprimés au 2.1.2 du présent
contrat établie le

(La présente annexe 3 annule et remplace toute éventuelle précédente liste)

Photographie de l'œuvre	Description de l'œuvre
	Nom ou pseudonyme de l'artiste <i>Titre de l'œuvre</i> (le cas échéant) Année de création Technique/Matériaux Support Dimensions ☐ Pièce unique ³⁴ ☐ Numéro tirage/.....
	Nom ou pseudonyme de l'artiste <i>Titre de l'œuvre</i> (le cas échéant) Année de création Technique/Matériaux Support Dimensions ☐ Pièce unique ☐ Numéro tirage/.....
	Nom ou pseudonyme de l'artiste <i>Titre de l'œuvre</i> (le cas échéant) Année de création Technique/Matériaux Support Dimensions ☐ Pièce unique ☐ Numéro tirage/.....

Date et signature :

34 S'il s'agit, non d'une pièce unique, mais d'une œuvre faisant l'objet de plusieurs exemplaires originaux, renseigner le numéro de tirage concerné.

Repères pour les programmes de résidence internationaux

Quelles étapes pour partir en résidence à l'étranger ?	118
Quelles étapes pour organiser un programme de résidence d'artistes étrangers ou étrangères ?	120
Les programmes de résidence à l'étranger pour des artistes vivant en France	121
Les programmes portés par des collectivités, institutions et fondations privées	132
Les programmes proposés par des écoles d'art en France	135
Les programmes de résidence en France dédiés à des artistes étrangers ou étrangères	138
Ressources	143

Le présent texte s'adresse au même public que celui de l'ensemble du guide, à savoir les professionnels ou professionnelles des arts visuels, dont ceux ou celles qui ont des activités de critique, de théorie, d'histoire de l'art et/ou de commissariat d'expositions. Cependant, on ne peut pas, ici, parler d'« artiste-auteur ou autrice », ce terme étant strictement réservé au territoire français et ne correspondant qu'à une réalité administrative en France et non à l'international. Aussi seul le terme « artiste » est-il utilisé ci-dessous pour désigner tout résident ou toute résidente dans le cadre de programmes internationaux.

Les programmes de résidence internationaux concernent aussi bien l'accueil d'artistes vivant en France dans des lieux de résidence situés à l'étranger que l'accueil d'artistes étrangers ou étrangères dans des lieux de résidence en France.

Dans le premier cas, il s'agit d'accueil dit « sortant » ou mobilité sortante, dans le second, d'accueil dit « entrant » ou mobilité entrante.

Parmi les différentes initiatives existant, beaucoup sont mises en œuvre par des institutions ou par des associations publiques comme privées, d'autres par des collectivités, et certaines peuvent être soutenues par des fondations privées.

Il est à noter que, contrairement à ce qui est observé dans la majorité des offres de résidence en France, nombre de programmes organisés à l'étranger n'incluent pas le financement des déplacements du résident ou de la résidente depuis son lieu d'habitation ou durant le temps d'accueil, ni, selon les cas, celui de son hébergement sur place. De même que la prise en charge de ces frais n'est pas obligatoire pour qu'un programme figure dans le répertoire en France, elle ne l'est pas dans le répertoire à l'international.

À cet égard, les programmes de résidence internationaux retenus dans le répertoire à l'international l'ont été avec les mêmes critères que ceux qui ont été fixés aux structures organisatrices de résidence en France. Aussi, ceux qui ne permettent pas de consacrer au minimum 70% du temps de résidence à la création, recherche ou expérimentation et qui ne prévoient pas de bourse de résidence, ni de contrat de résidence, n'y figurent pas. Toutefois, certains peuvent être cités dans le présent texte, à titre d'information et sans apparaître dans le répertoire, afin de rendre compte de la diversité de l'offre qui existe.

De même, les programmes mentionnés sont présentés à titre d'exemples et leur liste ne vise donc en aucun cas l'exhaustivité.

Quelles étapes pour partir en résidence à l'étranger ?

Lorsqu'un ou une artiste souhaite partir en résidence à l'étranger (accueil sortant), il ou elle évalue, comme pour tout projet de résidence, ses envies, besoins et impératifs et notamment le choix d'un pays ou d'une zone géographique, ou au contraire celui de ne pas circonscrire sa recherche. La première étape de sa recherche consiste ensuite en un repérage des structures accueillant des résidents ou résidentes étrangers ou étrangères.

Identifier des dispositifs

En France comme à l'international, il existe des programmes de résidence exclusivement destinés à des artistes étrangers ou étrangères. Toutefois, la majorité des structures organisatrices n'incluent pas la provenance géographique ou la nationalité dans leurs critères de sélection (même si la capacité à parler la langue du pays concerné peut parfois être prise en compte).

Le repérage de telles structures peut se révéler complexe, car il nécessite d'explorer de nombreux réseaux et répertoires nationaux.

Celui des structures organisatrices de programmes dédiés aux artistes étrangers ou étrangères est plus aisé, par la consultation de ressources spécifiques, plus largement connues et diffusées internationalement, en ligne et dans certaines publications papier.

Outre les appels à candidatures ou les appels à projets recensés sur différents sites, institutionnels ou spécifiques, cette première prospection permet aussi d'identifier :

- les structures sélectionnant les résidents ou résidentes sur candidature spontanée et/ou procédant par invitation ;
- les accueils particuliers que constituent les échanges croisés entre plusieurs structures de résidence situées dans des pays différents, dont les échanges frontaliers, qu'ils soient le fruit de partenariats publics, privés ou mixtes, ainsi que leurs modalités et fonctionnements propres ;
- les dispositifs d'aide à la mobilité internationale dans le cadre des résidences, en général et par zone géographique, région et/ou pays, qui permettent notamment de s'informer sur les types de financements possibles ;
- les différents interlocuteurs dans chaque région et pays qui accompagnent les artistes autant que les structures organisatrices, dans leurs projets d'accueils sortants et/ou entrants (diffusion d'informations générales, administratives, juridiques et sociales, mise en relation avec des réseaux, des organismes, etc., locaux comme internationaux). Il s'agit de tous les services culturels des ambassades, l'Institut français, son réseau

à l'étranger et ses équivalents internationaux, tels le British Council, le Centro Cultural de España, le Dutch Institut, la Fondation Pro Helvetia, le Goethe-Institut, etc. (qui sont implantés en France) ainsi que certains centres de coopération culturelle.

Ces interlocuteurs peuvent être de précieux soutiens pour le repérage des structures qui ne se consacrent pas spécifiquement à l'accueil de résidents étrangers ou résidentes étrangères.

Conseils :

Les modalités des programmes internationaux et des dispositifs de soutien peuvent être fixes ou évolutives. Aussi est-il nécessaire d'actualiser régulièrement les informations récoltées dans le cadre d'une recherche de résidence à l'international.

Par ailleurs, les dispositifs de soutien à la mobilité internationale, qu'ils soient généraux ou dédiés aux programmes de résidence, sont souvent transversaux et ne s'inscrivent pas dans une logique strictement sectorielle : si certaines aides sont réservées au domaine des arts visuels, beaucoup peuvent être attribuées à tout acteur ou actrice du secteur culturel et de la création (spectacle vivant, patrimoine, artisanat, etc.).

Afin de ne pas manquer une opportunité, il est donc recommandé de s'informer de façon très large sur les divers types de financements ou de co-financements existants, puis de se renseigner sur les détails d'accès à tel ou tel soutien, qu'il soit public et/ou privé.

Circonscrire sa recherche

Comme pour toute résidence, la deuxième étape est celle d'une prospection approfondie, puis ciblée, pendant laquelle l'artiste oriente, précise puis circonscrit sa recherche d'accueil, par exemple en fonction d'une zone géographique, puis d'un pays et, par la suite, en fonction d'une pratique, de savoir-faire locaux, etc.

Son objectif est l'adéquation entre les offres qui existent et ses attentes et critères.

Au cours de cette étape, les diverses ressources évoquées peuvent aussi permettre de bénéficier de retours d'expérience concrets d'artistes ayant été accueillis ou accueillies en résidence à l'international, soit par des éléments de restitution, des bilans, des témoignages, voire des mises en relation directes.

Quelles étapes pour organiser un programme de résidence d'artistes étrangers ou étrangères ?

Les structures de résidence souhaitant organiser un accueil spécifiquement dédié à des artistes étrangers ou étrangères disposent de plusieurs options pour construire un programme :

- de façon autonome (accueil entrant), par exemple, la structure indique dans ses appels à candidatures que son programme de résidence est ouvert aux artistes internationaux ;
- dans le cadre d'un ou plusieurs partenariats (accueil entrant ou accueil sortant), par exemple, une structure bourguignonne conclut un partenariat avec un lieu de résidence en Corée du Sud, soit afin d'y proposer un accueil dédié aux artistes qu'elle choisit pour ce programme (éventuellement en associant le partenaire), soit afin de recevoir en résidence des artistes sélectionnés ou sélectionnées par la structure coréenne ;
- dans le cadre d'un ou plusieurs partenariats pour des échanges croisés, notamment frontaliers (accueil entrant et/ou accueil sortant), par exemple, une structure guadeloupéenne s'associe avec un partenaire brésilien pour construire un programme de résidence croisée : l'artiste qu'elle sélectionne bénéficie d'une résidence au Brésil et elle-même accueille l'artiste vivant au Brésil choisi ou choisie par le partenaire.

Dans tous les cas, ces structures suivent les mêmes étapes de recherche, puis de prospection, que les artistes et peuvent s'appuyer sur les mêmes ressources, nationales et internationales.

Les conseils énoncés ci-avant leur sont donc également adressés.

Les programmes de résidence à l'étranger pour des artistes vivant en France (accueil sortant, parfois associé à un accueil entrant)

Précision : L'accueil entrant est possible dans le cadre de partenariat(s) avec des structures étrangères et en particulier dans les programmes d'échange(s) croisé(s).

Les dispositifs de l'État français à l'étranger (accueil sortant)

Les résidences du réseau culturel français à l'étranger

Depuis plusieurs années, les programmes de résidence se multiplient dans le réseau culturel français à l'étranger. Si le phénomène n'est pas nouveau et s'appuie sur des modèles historiques que sont la Villa Médicis ou la Villa Kujoyama, il s'intensifie et se diversifie en proposant des formats de programmes innovants – tels que celui de la Villa Albertine aux États-Unis ou de la Villa Swagatam en Inde –, créant ainsi de nouvelles opportunités de recherche et de création à l'étranger pour les artistes des scènes françaises.

Les résidences sont un dispositif d'action pour une coopération culturelle internationale qui prend en compte les enjeux de durabilité environnementale et sociale. Elles sont le lieu d'un dialogue interculturel qui s'ancre dans le temps long, propice à la circulation et au développement des idées et des recherches artistiques. L'accompagnement proposé aux artistes en résidence fait également de ces programmes des jalons essentiels dans le parcours des créateurs et créatrices, renforçant leurs liens à l'international.

Plus de cinquante programmes de résidence sont mis en place localement par des Instituts français, des Alliances françaises ou des centres binationaux. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Institut français les accompagnent et les soutiennent, notamment dans le cadre du programme *La Fabrique des résidences* porté par l'Institut français. En mégapole ou inscrites dans un territoire rural, ouvertes à une ou plusieurs disciplines artistiques, en lien étroit avec des savoir-faire ancestraux ou en prise avec des technologies innovantes, les résidences du réseau culturel français à l'étranger offrent une diversité de format répondant aux singularités des territoires dans lesquelles elles se trouvent.

Afin d'établir des standards d'accueil et d'accompagnement de qualité, communs à l'ensemble des résidences, l'Institut français et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en association avec le ministère de la Culture, ont élaboré la charte des Villas et programmes de résidence

du réseau culturel français à l'étranger. Cette charte vise à étendre à l'international les bonnes pratiques adoptées par les résidences en France. Elle définit la notion de résidence au sein du réseau culturel et en établit les principes fondamentaux, notamment pour ce qui concerne la gestion des programmes, les ressources financières, humaines et techniques mises à la disposition des artistes, les modalités d'accompagnement, etc. Elle est le socle commun du futur réseau des programmes de résidence du réseau culturel français à l'étranger et vise à être partagée entre les porteurs des programmes, leurs partenaires et les artistes accueillis et accueillies en résidence. La charte est disponible sur le site de l'Institut français.

Le répertoire à l'international comprend un panorama des résidences du réseau liées aux arts visuels et aux arts plastiques dans l'acception élargie du présent guide. Un panorama pluridisciplinaire complet est disponible sur le site de l'Institut français : www.institutfrancais.com/fr/offre/les-residences-du-reseau-culturel-francais-dans-le-monde

La Villa Médicis (Rome, Italie)

Fondée en 1666 sous l'impulsion de Jean-Baptiste Colbert, l'Académie de France à Rome – Villa Médicis est un établissement français installé depuis 1803 à la Villa Médicis, villa du ^{xvi}^e siècle entourée d'un parc de sept hectares et située sur le mont Pincio, au cœur de Rome.

Établissement public national relevant du ministère de la Culture, l'Académie de France à Rome – Villa Médicis remplit aujourd'hui trois missions complémentaires : accueillir des artistes, créateurs et créatrices, historiens et historiennes de l'art de haut niveau en résidence pour des séjours longs d'une année ou des séjours plus courts ; mettre en place une programmation culturelle et artistique qui intègre tous les champs des arts et de la création et qui s'adresse à un large public ; conserver, restaurer, étudier et faire connaître au public son patrimoine bâti et paysager ainsi que ses collections.

L'Académie de France à Rome – Villa Médicis organise un concours international annuel qui vise à sélectionner les seize pensionnaires qui seront accueillis à la Villa Médicis, à Rome, pour une résidence de création, d'expérimentation et de recherche de douze mois (début de la résidence en septembre, fin en août).

Le concours s'adresse à des artistes, auteurs et autrices, chercheurs et chercheuses déjà confirmés, francophones, sans critère de nationalité. Les candidatures sont admises au titre de toutes les disciplines de la création littéraire et artistique, des métiers d'art, ainsi qu'au titre de l'histoire et de la théorie des arts ou de la restauration du patrimoine.

La Casa de Velázquez est une institution française, fondée en 1920, qui vise à promouvoir la coopération et les échanges artistiques, culturels et universitaires au niveau bilatéral et international. Inauguré en 1928 au cœur de la Cité universitaire de Madrid, le bâtiment a été en grande partie détruit au début de la bataille de Madrid, en 1936. Il rouvre ses portes sous sa forme actuelle en mai 1959. Aujourd'hui, la Casa de Velázquez opère sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et fait partie du réseau des cinq écoles françaises à l'étranger. Depuis sa création, la Casa de Velázquez a développé ses activités autour d'un modèle unique, en soutenant à la fois la création artistique contemporaine et la recherche scientifique dans le domaine des sciences humaines et sociales. Elle mène à bien cette double mission grâce à l'action conjointe de ses deux composantes : l'Académie de France à Madrid (section artistique) et l'École des hautes études hispaniques et ibériques – EHEI (section scientifique).

L'Académie de France à Madrid (AFM) coordonne les actions à destination des artistes, toutes disciplines confondues : architecture, arts plastiques, cinéma, composition musicale, photographie, vidéo... Lieu de création et de recherche autant que de vie, elle permet aux artistes – émergents et émergentes ou confirmés et confirmées – de consolider leurs orientations de travail et d'expérimenter de nouvelles manières de travailler. L'AFM est chargée de mettre en œuvre la programmation artistique de la Casa de Velázquez, en collaborant notamment avec de nombreuses entités locales et internationales. Chaque année, de 25 à 30 artistes internationaux sont accueillis et accueillies pour des périodes de résidence de 2 à 11 mois.

Plateforme incontournable de rencontres pluridisciplinaires, l'AFM favorise les échanges quotidiens non seulement entre les résidents ou résidentes eux-mêmes ou elles-mêmes, entre les différentes pratiques artistiques mais aussi entre la création contemporaine et les disciplines académiques développées dans le cadre l'École des hautes études hispaniques et ibériques. De septembre à juillet, l'Académie de France à Madrid (AFM) accueille des artistes en résidence, français et françaises ou étrangers et étrangères, recrutés et recrutées selon un processus de sélection dont la dernière étape se déroule à l'Académie des beaux-arts de Paris. À cette promotion s'ajoutent quatre boursiers espagnols ou boursières espagnoles sélectionnés ou sélectionnées dans le cadre de partenariats avec les villes de Valence, Málaga et Santander et la Députation provinciale de Saragosse. L'AFM accueille également des artistes boursiers et boursières pour des séjours de 1 à 3 mois, *via* son programme de bourses en collaboration avec des partenaires en France et en Espagne. Par le biais de sa section artistique, la Casa de Velázquez octroie chaque année – depuis 2021 – un contrat doctoral artistique de recherche par le projet d'une durée de trois ans.

Les programmes d'échange(s) croisé(s) (accueil sortants et entrants)

Modalités

Les programmes d'échange(s) croisé(s), couramment appelés « résidences croisées », concernent aussi bien les artistes vivant en France qui souhaitent partir en résidence à l'étranger que des artistes étrangers ou étrangères qui recherchent un accueil en résidence en France ou dans tout autre pays que celui dans lequel ils ou elles vivent habituellement.

Ces programmes sont co-organisés par des structures implantées dans des pays distincts dans le cadre de partenariat(s).

La notion d'échange(s) croisé(s) recouvre des réalités diverses pouvant varier d'une session à l'autre d'un même programme, tant pour les structures partenaires que pour les résidents ou résidentes :

- Il peut s'agir d'un partenariat simple entre deux structures, par exemple l'une française et l'autre portugaise, l'artiste venant du Portugal étant alors invité ou invitée en France et celui ou celle qui est sélectionné ou sélectionnée par la structure en France bénéficiant d'un accueil au Portugal.
- Dans le cas de partenariats multiples, les échanges croisés peuvent permettre des accueils dans plusieurs pays ainsi que dans celui qu'habite le résident ou la résidente.
Par exemple, celui ou celle qui vient de France se rend en résidence en Allemagne, en Grèce puis en France ; un ou une autre qui vient d'Allemagne est accueilli ou accueillie en France, en Grèce puis en Allemagne ; et un ou une troisième qui vient de Grèce bénéficiant d'une invitation en France, en Allemagne puis en Grèce.
- Certains accueils peuvent être simultanés et permettre ainsi des rencontres entre résidents et résidentes internationaux, la notion d'échanges prenant alors son sens le plus large.
- L'appellation échange(s) croisé(s) peut aussi correspondre à la mise en relation d'artistes visuels ou visuelles et de critiques d'art ou commissaires d'expositions exerçant leurs activités sur des scènes nationales différentes.
Par exemple, une structure de résidence française accueille un ou une critique d'art ou commissaire d'expositions qui vient de Roumanie pour lui permettre de découvrir la scène artistique de sa région et un ou une artiste qui vient de France est reçu ou reçue dans une résidence partenaire en Roumanie pour nouer des contacts avec des critiques ou commissaires d'expositions locaux ou locales.

- Dans le cadre d'échange(s) croisé(s), l'accueil en résidence n'est pas systématique pour l'ensemble des artistes sélectionnés ou sélectionnées par les partenaires et il existe de nombreux formats hybrides. Un lauréat ou une lauréate peut ainsi être accueilli ou accueillie en résidence par l'une des structures organisatrices de l'échange, tandis que celui ou celle qui est choisi ou choisie par un partenaire international bénéficie d'un autre dispositif de soutien (exposition, production ou co-production, édition, mise en relation avec un ou une critique d'art pour la rédaction d'un texte sur son travail, etc.).
- Enfin, il convient d'être vigilant ou vigilante quant à l'éligibilité des artistes sur critère de provenance géographique, car certains programmes d'échange(s) croisé(s) sont ouverts à tous et toutes tandis que d'autres ne le sont qu'à des artistes du territoire d'un ou des partenaires.

Intérêts

- Les échanges croisés constituent une véritable opportunité pour bénéficier d'un accueil à l'étranger, et même, dans certains cas, d'une double résidence, à la fois à l'étranger et dans son propre pays.
- Comme pour tout accueil en résidence, les programmes d'échange(s) croisé(s) permettent de tisser des liens durables avec une ou plusieurs structures internationales, qui peuvent conduire à diverses collaborations futures, comme de nouvelles invitations en résidence pour poursuivre les recherches entamées, des expositions, productions ou co-productions, participations à des rencontres professionnelles, éditions ou co-éditions, etc.
- Partir en résidence à l'étranger dans le cadre d'échange(s) croisé(s) plutôt que de façon indépendante revêt un intérêt certain, car les artistes sont ainsi accompagnés ou accompagnées par une structure française qui travaille de longue date avec un partenaire et assure un suivi précieux, dans la phase préparatoire de l'accueil comme pendant le temps de résidence effectif (voire une visibilité au retour en France, etc.).
- Ce type de programme permet aussi de faire l'économie d'un repérage individuel parmi les résidences internationales, qui peut se révéler fastidieux.
- Dans la plupart des cas, les échanges croisés assurent, en outre, aux résidents et résidentes une certaine harmonisation des conditions d'accueil, d'autant plus si celles-ci sont réciproques (garantie de recevoir une rémunération sous la forme d'une bourse de résidence et parfois la prise en charge de frais de production, alors que toutes les opportunités de résidence ne le permettent pas).

► Exemples identifiés de programme d'échange(s) croisé(s)

Magnetic

«réseau franco-britannique de résidences d'artistes et de curateur·rice·s porté par l'Institut français du Royaume-Uni, l'Institut français, le ministère de la Culture, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Arts Council England, Creative Scotland, Arts Council of Wales/Wales Arts International, Arts Council of Northern Ireland et le British Council, [initié] en 2022 sous l'égide de Fluxus Art Projects. Chacune des résidences en France et sa région est associée à une résidence au Royaume-Uni et sa nation». Il s'agit de tandems entre cinq lieux de résidence en France et cinq au Royaume-Uni : CAPC de Bordeaux / Wysing Arts Centre, près de Cambridge (Angleterre), Frac Grand Large, à Dunkerque / Flax Art Studios, à Belfast (Irlande du Nord), Villa Arson, à Nice / Cove Park (Écosse), Frac Bretagne, à Rennes / Aberystwyth Arts Centre (Pays de Galles), Bétonsalon, à Paris / Gasworks, à Londres (Angleterre) (cf. le répertoire en France).

Mouvement artistique de résidences en territoires (MARTE)

Programme de résidences croisées entre institutions culturelles françaises et espagnoles, co-organisé par l'Institut français d'Espagne (cf. le répertoire à l'international).

RÉSIDENCE CROISÉE

Programme d'échange et de résidence européen FOCUS (COOPERATION INTERNATIONALE FOCUS) co-organisé par La mire (Orléans) et Schafhof – Europäisches Kunstforum Oberbayern (Freising), entre un artiste-auteur de Centre-Val de Loire et un artiste-auteur de Haute-Bavière (cf. le répertoire en France).

Résidences croisées

Programme co-organisé par Artistes en résidence (Clermont-Ferrand), Homesession (Barcelone), SÍM Residency, ambassade de France en Islande et Alliance française à Reykjavík (Islande) (cf. le répertoire à l'international et le répertoire en France).

Tous les autres échanges croisés identifiés parmi les programmes co-organisés par des structures en France qui figurent dans le répertoire en France du guide.

Tous les autres échanges croisés portés par l'Institut français qui sont inclus dans le répertoire à l'international.

- Exemples identifiés de programme d'échange(s) croisé(s) spécifiques : les échanges frontaliers

Ces échanges sont organisés par des partenaires implantés sur des territoires situés sur une même zone frontalière (par exemple : le bassin méditerranéen) ou de part et d'autre d'une frontière (par exemple : Alsace et Bade-Wurtemberg en Allemagne).

Miramar

« réseau méditerranéen d'acteurs académiques, artistiques et culturels qui vise à soutenir le développement professionnel des jeunes artistes et travailleur-se-s de l'art, et à créer des opportunités d'échanges culturels basés sur la solidarité, la réciprocité et l'hospitalité. Les programmes de résidence sont destinés à des *alumni* du réseau École(s) du Sud. Le réseau *Miramar* s'appuie sur l'expertise de la plateforme curatoriale Dos Mares, qui propose aux lauréat-e-s des sessions collectives d'accompagnement à Marseille en amont et au retour de leur résidence ». Programme co-financé par l'Institut français (cf. le répertoire en France).

Recordare

Résidence d'écritures curatoriales, programme co-organisé par Föhn (Bordeaux), Jiser (Barcelone), Hangar (Barcelone) et Villa Valmont (Lormont) (cf. le répertoire en France).

Résidence Méditerranée

Programme porté par Triangle – Astérides, Fræme et Chroniques (Friche la Belle de Mai, à Marseille) (cf. le répertoire en France).

Résidences de recherche et de création

Organisées par le Centre européen d'actions artistiques contemporaines (CEAAC) « en partenariat avec des structures en Europe (Barcelone, Budapest, Francfort-sur-le-Main, Prague, Rome). Les artistes lauréat-e-s sont accueilli-e-s en résidence à l'étranger pour une durée d'un à trois mois tandis que le CEAAC accueille réciproquement à Strasbourg les artistes des structures associées » (cf. le répertoire en France).

Précisions : Parmi les programmes frontaliers, certains ne relèvent pas d'échange(s) croisé(s) mais de résidences itinérantes, comme :

- *La Route des résidences* : programme de résidences itinérantes co-organisé par l'Institut français du Cambodge, l'Institut français du Vietnam et l'Alliance française de Chiang Mai en Thaïlande, avec le soutien de l'Institut français, qui vise notamment à « favoriser la circulation des artistes et des idées dans une approche régionale et impulser un travail de création nourri par des relations interculturelles élargies » (cf. le répertoire à l'international).
- *Septentrionales* : « programme annuel de résidences itinérantes et éco-conscientes à travers le nord de l'Europe (Danemark, Norvège, Suède, Finlande) porté par l'Institut français de Norvège en partenariat avec les Instituts français du Danemark, de Finlande et de Suède », avec le soutien de l'Institut français. Cette résidence de recherche et d'exploration est ouverte à toutes les disciplines artistiques (cf. le répertoire à l'international).

Focus sur les programmes de résidence dans le cadre de partenariats France-Québec (accueil entrant et/ou accueil sortant)

Les échanges culturels entre pays favorisent de façon générale les partenariats entre institutions et/ou structures de diffusion du domaine des arts visuels et donc les programmes de résidences internationales.

Le cas de la coopération entre la France et le Québec est à ce titre exemplaire puisque leurs partenariats sont particulièrement nombreux, souvent anciens autant que pérennes et identifiés sur les deux territoires. Leur structuration, assise par les instances représentatives en France comme au Canada, favorise notamment l'organisation de programmes de résidences croisées. Les institutions françaises, québécoises et canadiennes participent activement à la diffusion d'informations relatives aux modalités de ces accueils en résidence ainsi qu'aux dispositifs de soutien financier existant auprès des artistes vivant en France comme au Canada.

► Sources identifiées

Ambassade de France au Canada – France Canada Culture

« En tant que nouvelle plateforme de référence pour la culture française au Canada, ce site [permet] d'accéder facilement à des informations actualisées sur les événements dans nos trois grands domaines d'intervention : les arts, les événements en langue française et la coopération universitaire et scientifique. »
francecanadaculture.org

Centre culturel canadien (Paris)
canada-culture.org

Consulat général de France au Québec – Coopération France-Québec
« aides pour des projets ou à la production ».
quebec.consulfrance.org

Délégation générale du Québec à Paris
www.quebec.ca/gouvernement/ministere/relations-internationales/representations-etranger/delegation-generale-quebec-paris/mission-mandats

Les rubriques suivantes du site internet fournissent des renseignements utiles aux professionnels ou professionnelles de la culture envisageant une mobilité France / Québec :

« Affaires culturelles

— Favorise les collaborations entre artistes, institutions et organisations culturelles québécoises, françaises et monégasques.

- Promeut la culture et les arts québécois auprès des professionnels de la culture et des publics français et monégasques.
- Accompagne le développement de marchés et les démarches de prospection des artistes et des entrepreneurs culturels québécois auprès des réseaux culturels professionnels français et monégasques.
- Soutient et conseille les institutions et les organisations culturelles françaises et monégasques souhaitant présenter des œuvres et des artistes québécois. [...]

Immigration

- Développe et renforce des partenariats sur l'ensemble de son territoire et participe à des activités liées à la mobilité internationale. [...] Pour plus d'information sur l'immigration, consultez la section administrative ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec. »

Guide de ressources France-Québec pour les artistes et professionnels des arts visuels

cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/relations-internationales/Representations/Paris/publications/GUI-guide-France-Quebec-arts-visuels-2023-MRIF.pdf

Institut français du Canada

Créé à l'automne de 2024, il « dépend de l'ambassade de France et veut devenir un outil clé de la coopération entre la France et le Canada [...]. L'IFC a pour but de renforcer la coopération entre nos deux pays grâce à l'organisation d'événements culturels, de débats d'idées, de résidences, etc., avec différents partenaires du Canada et selon une approche pluridisciplinaire auprès de différents publics. L'IFC travaille en lien avec le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade avec l'Institut français-Paris, opérateur de l'action culturelle extérieure de la France, ainsi qu'avec d'autres institutions culturelles et scientifiques françaises et canadiennes ».

Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)

« L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) organise l'appel à projets "Odyssart" avec le soutien de la Fondation DRG (David R. Graham), un programme d'échanges culturels annuel entre la France et le Canada/Québec pour les jeunes artistes de 18 à 35 ans », destiné à des artistes, professionnels et professionnelles de la culture, associations et structures culturelles de « tous les secteurs culturels (spectacle vivant [danse, cirque, théâtre], musique, arts visuels, arts numériques, audiovisuel, design, métiers d'art, littérature, édition, architecture, etc.) » pour des « formes de projets variées [...] incluant une mobilité internationale France <-> Canada / Québec : coopération (collaboration, co-création), réalisation d'un projet artistique sur l'autre territoire (programme de résidence, tournage, enregistrement, etc.) ».

www.ofqj.org/odyssart

Réseau Art Actuel (Québec, Canada)

« Créé en 2009, Réseau Art Actuel est une initiative du Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ). Cette plateforme est dédiée à la promotion de l'art actuel et contemporain et à la multiplicité des activités et pratiques du réseau des centres d'artistes. Mis à jour quotidiennement, Réseau Art Actuel diffuse un imposant corpus d'informations sur les expositions, les événements, les résidences et les publications qui voient le jour dans près de 125 lieux différents à travers le Québec et le Canada ». Il répertorie également les appels à candidatures (« appels de dossiers » et « offres de résidences ») concernant les résidences au Québec et les résidences internationales dédiées aux professionnels de la culture québécois.

reseauartactuel.org/a-propos-du-reseau

► Exemples de dispositif de soutien

Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine pour des initiatives de coopération entre Québec / Hesse / Émilie-Romagne

« Vise à renforcer les échanges [...] en accompagnant les acteurs associatifs, économiques et institutionnels de chaque territoire dans des projets de coopération bilatéraux (entre 2 régions) ou multilatéraux (entre 3 ou 4 régions), sur diverses thématiques [les] engageant [...] dans des relations durables ». La culture fait partie des domaines éligibles.

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/initiatives-de-cooperation-quebec-hesse-emilie-romagne

Fondation DRG (David R. Graham)

« Soutient les opportunités significatives d'échanges interculturels entre la France et le Canada ».

www.fdrdg.fr/fr/accueil

Fonds de mobilité Caraïbes

« Programme du ministère de la Culture (secrétariat général, Directions des affaires culturelles de la Guadeloupe, de la Martinique et Direction de la culture, jeunesse et sports de la Guyane), opéré par l'Institut français. Ce programme soutient la mobilité des artistes et des professionnels et professionnelles de la culture à l'intérieur de la zone Caraïbe et en direction des États-Unis, du Canada et du Brésil ».

www.institutfrancais.com/fr/offre/fonds-de-mobilite-caraibes

Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée

www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/appels-a-projets-geographiques/fonds-franco-quebecois-de-cooperation-decentralisee

Résidences croisées internationales

« Dans le cadre de leur soutien aux artistes, le Lieu Unique et Nantes Métropole ont conclu en 2017 une entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (Calq) sur un programme de résidences artistiques croisées dans le domaine des arts visuels. [...] Un·e artiste québécois·e séjourne deux mois à Nantes et un·e artiste nantais·e est accueilli·e [...] au Québec, [en 2024] au centre d'artistes AXENÉO7 à Gatineau » (cf. le répertoire en France).

Résidences transatlantiques

« Souhaitant stimuler les échanges entre la France et le Québec, trois institutions franco-québécoises s'associent afin de poursuivre les Résidences transatlantiques. Le Montpellier Contemporain MO.CO., l'isdaT – institut supérieur des arts et du design de Toulouse et Quartier Éphémère, l'organisme gestionnaire de la Fonderie Darling et de la Gare de Matapédia – Pôle artistique et communautaire organisent un programme de résidences croisées déployées en deux volets, l'un étant dédié aux artistes français et l'autre aux commissaires du Québec.

Ainsi dans le cadre des *Résidences transatlantiques*, deux jeunes artistes ayant obtenu un diplôme des institutions partenaires, le MO.CO. Esba (École supérieure des beaux-arts de Montpellier) et l'isdaT, bénéficient d'une résidence de création de trois mois au Québec incluant un séjour à la Fonderie Darling, centre d'arts visuels situé à Montréal, et une visite de deux semaines en Gaspésie, à la Gare de Matapédia. Le deuxième volet des *Résidences transatlantiques* concerne un ou une commissaire en provenance du Québec qui est accueillie en France pour une résidence de recherche de deux mois partagés entre les villes de Paris, Montpellier et Toulouse » (cf. le répertoire en France).

Les programmes portés par des collectivités, institutions et fondations privées (accueils entrants et sortants)

Atelier mondial (échanges transfrontaliers)

« Programme de bourses international qui permet à des artistes de différents domaines, originaires de la région de Bâle, du canton de Soleure, du Bade méridional et d'Alsace, de travailler plusieurs mois dans l'un de ses pays partenaires à travers le monde [...] dans le cadre d'un projet libre. Les bourses d'atelier incluent une contribution aux dépenses de la vie courante et permettent d'utiliser librement un atelier avec logement ou un atelier habitable [...]. Atelier Mondial réalise chaque mois des visites dans des institutions locales, des rencontres avec des personnalités de la scène artistique locale, propose son assistance pour la recherche de matériel en vue de la production [et offre la] possibilité de terminer le séjour par une exposition de groupe ou un studio ouvert ».

ateliermondial.com

Fondation CAB

Créée en 2012 à Bruxelles par le collectionneur Hubert Bonnet, elle propose des programmes de résidence ayant « pour but d'accueillir des artistes nationaux et internationaux, émergents et établis, pour une période jusqu'à deux mois consacrés au travail, à la recherche et/ou à la réflexion sur leur pratique, sans la pression de la production ou de la présentation ». Sont invités et invitées des artistes qui, s'inscrivant dans la mission de la Fondation CAB, « interprètent et questionnent les traditions du minimalisme et du conceptualisme avec une approche contemporaine ». Le programme *Résidence CAB Saint-Paul* est organisé en France, à Saint-Paul-de-Vence (cf. le répertoire en France).

Fondation Camargo

Fondée en 1967 par l'artiste américain Jerome Hill (1905-1972) et située à Cassis, en France, elle « accueille des artistes, des chercheur-euses et des penseur-euses du monde entier dans le cadre de ses programmes de résidence et en partenariat avec des programmes culturels internationaux sélectionnés. Elle soutient les échanges interdisciplinaires dans un esprit dynamique de liberté d'expression, de créativité et de collégialité » (cf. le répertoire en France).

Fondation Daniel et Nina Carasso

Finance des projets culturels en France et en Espagne, notamment de résidence, comme *In situ*, « programme de résidences pluridisciplinaires [...] au cœur de la Cité internationale des arts [...]. Ces résidences s'inscrivent dans le cadre [du] programme "L'artiste, citoyen engagé" [de la fondation], qui valorise le rôle indispensable des artistes dans la société. L'appel à candidatures est ouvert à des artistes de toutes

nationalités résidant au sein de l'Union européenne, ayant une pratique artistique qui s'inscrit dans le champ des arts visuels, de la performance, du design, de l'architecture-urbanisme, du commissariat d'exposition». La fondation soutient aussi l'Atelier des artistes en exil (cf. p. 142).
www.fondationcarasso.org

Fondation Explora

«Renouvelle le dialogue entre les arts et les publics à l'échelle locale, nationale et internationale». Elle soutient notamment les programmes *Les résidences d'artistes Art Explora – Cité internationale des arts à Paris* (site de Montmartre) et *Tirana – Vila 31 x Art Explora*, nouveau centre de résidence, de recherche et d'expérimentation artistique, qui «ambitionne d'être une nouvelle plateforme d'échanges interculturels en plein cœur des Balkans».

www.artexplora.org

Fondation Fiminco

«Accueille des artistes internationaux en résidence pour une durée de 11 mois. Le programme s'adresse à des artistes français ou étrangers, sans limite d'âge, pouvant attester un solide parcours professionnel» dans le cadre du programme *Fabrique Artistes*. La Fondation a également «lancé *TALENTS !*, son programme international de résidences d'artistes, en coopération avec un large réseau d'acteurs privés et publics de la création contemporaine sur la scène internationale. La Fondation propose à ses partenaires de construire conjointement des résidences sur mesure, au plus près de l'aspiration de chaque entité».

www.fondationfiminco.com (cf. le répertoire en France).

Fondation pour l'art contemporain Claudine et Jean-Marc Salomon (cf. le répertoire en France).

Fonds de dotation La Petite Escalère

«Soutient et accompagne les créateurs et les organismes culturels dans le cadre de résidences d'artistes, de publications et d'éditions, d'expositions, d'installations et de productions», notamment les programmes portés par l'Institut français du Cambodge – Villa Marguerite Duras (trois résidences d'écriture et/ou de photographie dont deux croisées, organisées dans le cadre de *La Route des résidences* avec l'Institut français du Vietnam – Villa Saigon et l'Alliance française de Chiang Mai – Villa Chiang Mai, Thaïlande), ainsi que le programme *Chemin des affinités* organisé par Arts en résidence – Réseau national (cf. le répertoire à l'international et le répertoire en France).

Iméra, Institut d'études avancées (IEA) d'Aix-Marseille Université

« Offre annuellement, dans un cadre et des conditions d'accueil exceptionnels, des résidences de recherche à des académiques, scientifiques et artistes interdisciplinaires » basés à l'étranger pour une durée de 5 ou 10 mois (*cf.* le répertoire en France).

Résidences croisées de la Ville et Eurométropole de Strasbourg

En partenariat avec la Haute école des arts du Rhin (Hear), pour les artistes plasticiens et plasticiennes de Strasbourg et des villes partenaires en Europe (Stuttgart, Dresde) (*cf.* le répertoire en France).

The Grez-sur-Loing Foundation

Accueille des artistes, auteurs et autrices du monde entier, de toutes les disciplines des arts visuels et de la littérature principalement dans le cadre de programmes de résidence en partenariat avec diverses institutions de différents pays.

Ville de Lille – *Prix Wicar : résidence de création à Rome*

« la Direction des Arts visuels et de l'Art dans l'espace public permet chaque année à trois artistes émergents de bénéficier d'une résidence de création à Rome, pour une durée de trois mois chacun. L'appel à candidatures est ouvert aux plasticiens, architectes et designers de Lille et de la métropole, âgés de moins de 40 ans. L'œuvre réalisée dans le cadre de cette résidence fait ensuite l'objet d'une exposition collective réunissant les différents lauréats d'une même saison. Elle est présentée à Lille à l'Espace Le Carré, puis à Rome » (*cf.* le répertoire en France).

Les programmes proposés par des écoles d'art en France (accueil sortant)

Ces dispositifs sont mis en œuvre dans le cadre de partenariats avec des structures organisatrices ou des lieux de résidence. Leurs modalités sont variables d'une école à l'autre et/ou d'une session à l'autre :

- Ils peuvent être dédiés aux étudiants et étudiantes et/ou aux jeunes diplômés ou diplômées et ainsi relever de mobilités spécifiques durant les études en école d'art ou bien après l'école (Erasmus ou Erasmus+ par exemple).
- Les types de résidence (création, recherche ou expérimentation, avec ou sans obligation de production d'œuvre[s], etc.), la durée et l'organisation du temps de résidence, ainsi que l'ensemble des conditions d'accueil différent (accompagnement proposé, valorisation du travail de résidence, moyens financiers, etc.).

Précision : La liste qui suit ne vise en aucun cas l'exhaustivité. Elle résulte d'un recensement d'informations, transmises, d'une part, dans le cadre de la préparation de ce guide par les écoles qui le souhaitent et, d'autre part, disponibles sur les sites internet des écoles membres de l'AndÉA – Association nationale des écoles supérieures d'art et design publiques.

Un certain nombre de ces dispositifs relèvent de programmes déjà mentionnés, tels *Résidences croisées de la Ville et Eurométropole de Strasbourg*, *Miramar* ou *Magnetic*.

Beaux-Arts de Marseille – Institut supérieur d'enseignement artistique
Marseille-Méditerranée – Inseamm
programme *Miramar*.

École des arts décoratifs – PSL (université Paris Sciences & Lettres)
Partenariats avec la Casa de Velázquez (Madrid, Espagne) et avec la Josef & Anni Albers Foundation (Bethany, États-Unis ; Carraig-na-gCat, Glandore, Irlande ; Thread, Sinthian, Sénégal) pour des résidences de 2 à 3 mois à destination des jeunes diplômés et diplômées depuis 5 ans au maximum.

École nationale supérieure d'art de Dijon
Programme *Storefront* (cf. le répertoire en France).

École supérieure d'art I Dunkerque-Tourcoing (l'Esä)

Programme *Magnetic*

Programme CRESCENDO : résidences transfrontalières pour « les diplômé-es de second cycle de l'Esä et de Beaux-Arts de Liège – École supérieure des arts (BAL-ÉSA) » (Belgique), en partenariat avec Le Concept de Calais, L'Espace croisé de Roubaix, Fructôse de Dunkerque, Le Corridor et les ateliers Ravi de Liège.

École supérieure d'art de Clermont Métropole (Esacm)

Résidence au sein de Triangle à Brooklyn, New York (États-Unis)

Résidence en partenariat avec la Fondation Zinsou, l'Institut français, le Centre d'art et de culture de Godomey et l'université Abomey-Calavi, à Cotonou (Bénin)

Résidence à la Casona Roja à Lima (Pérou).

École supérieure d'art et design de Saint-Étienne (Esadse)

Programme *Design City Bandung x St Etienne* en coopération avec l'Institut français d'Indonésie – Bandung (Ville créative de design de l'Unesco) (cf. le répertoire à l'international).

École supérieure d'arts & médias de Caen-Cherbourg (Esam)

EU Mobility Program for Myanmar mené par l'agence Campus France.

École supérieure des beaux-arts de Nîmes (Esban)

Programme *Miramar*.

IsdaT – institut supérieur des arts et du design de Toulouse

Résidences transatlantiques, programme de résidences croisées organisé en partenariat avec Quartier Éphémère (Fonderie Darling, Gare de Matapédia) au Québec (Canada) afin de stimuler les échanges entre la France et le Québec.

Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains, en partenariat avec le musée du Quai-Branly – Jacques-Chirac, à Paris

Programme *Résidence sonore* qui « s'adresse à des artistes non européens, originaires de l'un des quatre continents représentés dans les collections du musée du Quai-Branly – Jacques-Chirac : Afrique, Asie, Amériques, Océanie. L'œuvre produite dans le cadre de la résidence devra être conçue en lien avec les collections, enjeux, thématiques et espaces du musée ».

MO.CO. Esba

Résidences transatlantiques, programme de résidences croisées jeune *curator* canadien ou canadienne / jeune artiste français ou française issu ou issue du MO.CO. Esba, en partenariat avec la Fonderie Darling de Montréal et la Fondation des Artistes (FNAGP), l'ambassade du Canada à Paris et la Ville de Paris.

Les écoles d'art, *via* des affichages et leurs sites Internet, proposent par ailleurs des ressources d'informations concernant les programmes de résidence internationaux à destination des étudiants et étudiantes, jeunes diplômés et diplômées. Ces informations sont graduées selon les niveaux (4^e et/ou 5^e année et *alumni*).

L'ANdÉA diffuse également des appels à candidatures et des appels à projets dédiés au sein de la rubrique « Ressources » de son site internet : andea.fr

Les programmes de résidence en France dédiés à des artistes étrangers ou étrangères (accueil entrant exclusivement)

Les programmes de la Cité internationale des arts dans le cadre de partenariats

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes qui rassemble, au cœur de Paris, des créateurs et des créatrices, leur offrant de mettre en œuvre un projet de recherche dans toutes les disciplines (arts visuels, commissariat d'expositions, spectacle vivant, design, musique, écritures, cinéma...).

Sur des périodes de 2 mois à 1 an, dans le Marais ou à Montmartre, la Cité internationale des arts réunit au même moment plus de 300 artistes français et internationaux et françaises et internationales de toutes générations et de tous horizons, et leur permet de vivre et de travailler dans un environnement favorable à la création, de se rencontrer entre artistes et d'être en relation avec des professionnels et professionnelles du milieu culturel.

Les artistes en résidence bénéficient d'un accompagnement à la fois collectif et individuel de la part de l'équipe de la Cité, d'espaces de travail dédiés à la pratique collective (danse, musique, céramique, gravure, sérigraphie), ainsi que d'une programmation artistique et culturelle (expositions, débats d'idées, performances...) et de temps d'ateliers ouverts hebdomadaires.

La Cité construit et met en œuvre, avec de nombreux partenaires français et internationaux et françaises et internationales, plus de 150 programmes de résidence qui proposent des sélections par voie d'appels à candidatures avec différents critères, et accueille chaque année plus de 1000 artistes en résidence, de plus de 60 nationalités.

► Exemples

Programme *Académie des Beaux-arts x Cité internationale des arts*

Accueil en résidence d'artistes visuels et visuelles, de chorégraphes et d'architectes du monde entier.

Programme *In situ*

En partenariat avec la Fondation Daniel et Nina Carasso, « programme de résidences pluridisciplinaires qui [...] rassemble chaque année dix artistes – ayant une pratique artistique qui s'inscrit dans le champ des arts visuels et de la performance, des musiques et recherches sonores, du spectacle vivant, des écritures, du design, de l'architecture-urbanisme et du commissariat et de la critique d'art. Une dynamique collective et individuelle les réunit au service d'un axe de travail proposé par un chercheur invité, autour des rapports entre contexte général, réalité du monde et modalités d'actions possibles ».

Programme *TRAME*

« à destination d'artistes francophones du monde entier et de toutes disciplines (arts visuels, cinéma, arts vivants, écritures, musiques) qui souhaitent développer un projet de recherche et de création à Paris, pendant une durée de trois / 3 mois au printemps. Chaque année, dix lauréats sont sélectionnés ».

Les programmes de l'Institut français

L'Institut français, à travers son pôle Résidences, œuvre à la mise en place de programmes de résidence, en partenariat avec des structures locales en France et à l'étranger.

Le programme *Institut français x Cité internationale des arts*

L'Institut français met en œuvre le programme historique *Institut français x Cité internationale des arts*, qui permet chaque année à près de 80 artistes étrangers et étrangères de bénéficier de résidences de recherche et de création, en plein cœur de Paris, en lien avec les scènes artistiques locales. Ce programme est ouvert aux artistes, professionnels et professionnelles ne résidant pas en France et qui exercent dans l'ensemble des disciplines artistiques. Lors d'un appel à candidatures annuel, les dossiers des artistes sont portés par un ou plusieurs partenaires culturels (réseau culturel français à l'étranger, structures culturelles françaises ou étrangères) qui les soutiennent *via* leur candidature puis *via* la prise en charge du déplacement international de l'artiste et de la prise en charge d'une allocation de vie mensuelle. L'Institut français offre aux lauréats et lauréates l'attribution gracieuse d'un atelier-logement au sein de la Cité internationale des arts ainsi qu'un accompagnement en amont et pour la durée du séjour.

www.institutfrancais.com/fr/offre/residences-a-la-cite-internationale-des-arts

Le programme *PAIR – Programme pour artistes internationaux en résidence*

En 2024, pour renforcer cette diplomatie de la réciprocité et soutenir les structures de résidence de l'ensemble du territoire français métropolitain et ultramarin, l'Institut français lance *PAIR*. Ce dispositif vise à soutenir des structures artistiques françaises qui souhaitent accueillir en résidence, pour une durée d'un à trois mois, des artistes étrangers et étrangères. Pour sa première édition, le programme met à l'honneur les créateurs et créatrices du continent africain et s'ouvrira à d'autres zones géographiques dans les années à venir.

www.institutfrancais.com/fr/offre/pair-programme-pour-artistes-internationaux-en-residence

Le programme *Odysée*, porté par l'Association des centres culturels de rencontre (ACCR) avec le soutien du ministère de la Culture

Programme de résidence en zone rurale ou périurbaine qui s'adresse aux artistes, aux chercheurs et aux chercheuses, aux professionnels et professionnelles de la culture étrangers et étrangères qui souhaitent développer un projet en France, dans un centre culturel de rencontre sur un thème en lien avec la vocation de celui-ci. Deux types de résidence sont possibles : dans les domaines artistiques et culturels ou dans le domaine de la gestion culturelle et du développement de réseaux culturels.

www.accr-europe.org/fr/les-residences/les-programmes/odyssee
(cf. le répertoire en France).

Les programmes portés par des structures de résidence, de façon autonome ou en partenariat

L'ensemble des programmes identifiés qui figurent dans le répertoire en France, qu'ils soient exclusivement dédiés aux artistes internationaux ou simplement ouverts aux artistes étrangers et étrangères (cf. index *Programmes en France liés à l'international*).

Les artistes en exil qui ont besoin d'accueils en résidence en France

De manière générale, les modalités de candidature et de sélection des artistes sont différentes dans ce cadre particulier, les critères et choix dépendant de contextes singuliers et évidemment variables. Il n'y a donc pas nécessairement d'appels à candidatures ou d'appel à projets pour ces accueils en résidence.

Programme *PAUSE*

« Réunissant les grands acteurs et organismes de l'enseignement supérieur et de recherche (CPU, CDEFI, CNRS, Inserm, Inrae, Inria, Cnous, AUF, IRD) ainsi que le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture, le programme *PAUSE* vise à faciliter l'accueil et l'intégration de scientifiques et d'artistes en danger dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en France. Lancé en 2017 à l'initiative du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et porté par le Collège de France, le programme apporte un soutien financier (à hauteur de 60%) aux institutions françaises qui s'engagent à recruter des scientifiques ou des artistes en danger et à les soutenir dans leur intégration en France. Le programme accompagne également les établissements d'accueil et les bénéficiaires afin de favoriser l'intégration sociale et professionnelle de ces dernières, y compris à l'issue du programme, en finançant des formations professionnelles collectives et individuelles (renforcement des compétences, cours de langue, coaching professionnel, etc.) et en créant des espaces de rencontre et de partage d'expérience tant personnelle que professionnelle et intellectuelle entre les lauréat·es du programme. » www.programmepause.fr

Participent notamment au programme *PAUSE* : École nationale supérieure d'art de Bourges (La Box), École nationale supérieure d'art de Dijon, École nationale supérieure d'art et de design de Limoges, École nationale supérieure de la photographie d'Arles, École supérieure d'arts & médias de Caen-Cherbourg (par exemple, accueil d'artiste venant de Birmanie [Myanmar] porté par Campus France), Haute école des arts du Rhin de Mulhouse et Strasbourg (Hear).

École supérieure d'art Annecy Alpes

« le tiers-lieu des Marquisats propose plusieurs résidences pour les artistes réfugié·es. Initiées dans le cadre du projet "Effondrement des Alpes" et des partenariats de l'Esaaa avec l'association Atelier des artistes en exil ainsi qu'avec la Résidence des Marquisats (Ideis), ces séjours permettent aux artistes contraints à fuir leurs pays de poursuivre des projets de recherche artistique et de création propres ».

www.esaaa.fr/marquisats/residences-des-artistes-en-exil

L'Atelier des artistes en exil (Paris et Marseille)

« L'Atelier des artistes en exil (aa-e) se donne pour mission d'identifier des artistes en exil de toutes origines, toutes disciplines confondues, de les accompagner en fonction de leur situation et de leurs besoins, de leur offrir des espaces de travail et de les mettre en relation avec les réseaux professionnels (français et européen). »

aa-e.org

Programme *Cité internationale des arts* x ministère de la Culture

« La Cité internationale des arts a mis en place, à la demande et avec le soutien renforcé du ministère de la Culture, un programme structuré pour l'accueil et l'accompagnement professionnel d'artistes en exil et en situation d'urgence ou de danger dans leur pays (10 ateliers-logements sont dédiés à cet usage exclusif). »

Programme *Nora*

« programme de résidences pour les artistes, chercheurs et professionnels de la culture réfugiés, originaires du Proche et Moyen-Orient et d'Afrique (notamment de Syrie, Irak, Libye, Yémen, Soudan du Sud et Érythrée) récemment arrivés en exil en France », porté par l'Association des Centres culturels de rencontre (ACCR) avec le soutien du ministère de la Culture.

www.accr-europe.org/fr/les-residences/les-programmes/nora

Programme *SAWA SAWA* [*ensemble*, en arabe dialectal]

Porté par l'Institut français de Jérusalem, il « vise à soutenir la scène palestinienne dans une période critique. [...] En 2024, le programme a permis d'accueillir en résidence 24 artistes dans 11 institutions culturelles différentes à Jérusalem Est et en Cisjordanie. En 2025, ce sont 34 artistes palestiniens qui seront accueillis pour des périodes allant jusqu'à 6 mois dans des institutions culturelles françaises. [...] Les artistes sélectionnés, qui viennent de Jérusalem Est, de Cisjordanie et de Gaza participeront à de nombreux événements culturels en France, montrant ainsi, en dépit de la guerre, le dynamisme de la création palestinienne, dans le cinéma, les arts vivants, la musique ou encore les arts visuels ».

www.institutfrancais-jerusalem.org

Informations générales et réglementation

Charte des bonnes pratiques des Villas et programmes de résidence du réseau culturel français à l'étranger, réalisée en collaboration par l'Institut français, le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et le ministère de la Culture, qui vise à étendre à l'international les bonnes pratiques adoptées par les résidences en France.

www.institutfrancais.com

Inspection générale des affaires culturelles, « État des lieux des résidences pour les artistes et les professionnels de la culture étrangers en France », rapport, juin 2023
www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/295099.pdf

Mobilité internationale et réglementations – L'accueil d'artistes-auteurs étrangers en résidence en France, Arts en résidence – réseau national / mobi-culture
www.artsenresidence.fr/site/assets/files/1484/ficheressource_mobilite_internationale_avecclapage.pdf

Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) – *Travail à l'étranger : le service Mobilité internationale*
www.urssaf.fr/portail/home/travail-etrananger-mobilite.html

Sites institutionnels français

Centre national des arts plastiques
Rubriques : France, États-Unis et Canada, Europe, International
www.cnap.fr/mobilite-internationale

Institut français
www.institutfrancais.com

Sites ressources et appels à candidatures

Pour les artistes qui souhaitent partir en résidence à l'étranger

Artenda.net : « donne une vue d'ensemble des meilleurs appels à candidatures internationaux en art. [...] La recherche est rendue plus précise, rapide et personnalisée grâce à des filtres ».
artenda.net

Call For Curators : « offre une sélection minutieuse des appels à candidatures professionnels à tous les stades de carrière ».
callforcurators.com

MARTE : « Mouvement Artistique de Résidences en Territoires est un programme imaginé et conçu par l'Institut français d'Espagne. Ce projet inédit dans sa conception vise à encourager des institutions culturelles françaises et espagnoles à coopérer afin d'accueillir en résidence des artistes de l'autre pays. Matérialisé par une plateforme et une cartographie régulièrement remises à jour, MARTE relaie les appels à candidatures des différentes structures partenaires participant au programme, en Espagne et en France.

Au-delà de la résidence artistique, l'objectif du programme est de mobiliser, autant que possible, l'écosystème culturel, créatif et aussi éducatif qui gravite autour de chaque lieu d'accueil. Valoriser la création et l'innovation, accompagner les artistes dans leur développement à l'international, favoriser les partages d'expériences et les rencontres avec les acteurs locaux, créer les conditions de futures collaborations entre professionnels.
www.marte.villas.fr

On the Move : « réseau international d'information sur la mobilité artistique, co-financé par le ministère français de la Culture et la Commission européenne ». La partie « News » du site inclut des appels de mobilité (dont des résidences) et la partie « Funding guides » des guides de financements de la mobilité, également pour des résidences dans le secteur des arts visuels (voir notamment le guide pour la France). Le site fournit également des conseils et des ressources en lien avec des sujets connexes à la mobilité artistique (visas, protection sociale, mais aussi durabilité environnementale, artistes en exil, etc.).
on-the-move.org

Pépinières européennes de création :
« favorisent et accompagnent la mobilité des jeunes artistes dans une dynamique de professionnalisation via un vaste réseau de partenariats en France, Europe et à l'International, au travers de programmes de résidence d'artistes, d'échanges, de soutien [...] à la production et à la diffusion... avec une attention particulière aux émergences contemporaines hybrides et aux cultures numériques ».
<http://pepinieres.eu>

Sur les questions administratives, voir les Mobility Information Points / Points d'information de la mobilité (dont MobiCulture pour la France)
on-the-move.org/mobility-information-points

ResArtis : réseau international de lieux de résidence qui compte plus de 650 membres dans 80 pays, financé par les adhésions et les projets, il organise des rencontres à l'international de manière régulière. Le site permet d'identifier des résidences sur la base de filtres (pays, coûts, parentalité, etc.).
resartis.org

Réseau Art Actuel (Québec, Canada) :
« créé en 2009, Réseau Art Actuel est une initiative du Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ). Cette plateforme est dédiée à la promotion de l'art actuel et contemporain et à la multiplicité des activités et pratiques du réseau des centres d'artistes. Mis à jour quotidiennement, Réseau Art Actuel diffuse un imposant corpus d'informations sur les expositions, les événements, les résidences et les publications qui voient le jour dans près de 125 lieux différents à travers le Québec et le Canada ».
reseauartactuel.org/a-propos-du-reseau

TransArtists : « plateforme mondiale qui recense des résidences d'artistes et de professionnel·les de la culture dans le monde entier, hébergée par l'organisation DutchCulture aux Pays-Bas ». On peut y rechercher des résidences en fonction de leurs localisations, des secteurs ou disciplines qu'elles couvrent, etc. Il comprend également une check-list (*TA checklist*) qui permet de trouver des conseils avant de candidater. Les résidences sont identifiées sur la base d'appels à candidatures.
www.transartists.org

Précision : Les réseaux et différents sites ressources nationaux et régionaux français relaient aussi de nombreux appels à candidatures et appels à projets sur leurs plateformes numériques.

Pour les artistes étrangers souhaitant être accueillis ou accueillies en résidence en France dans des dispositifs spécifiquement dédiés

Association des Centres culturels de rencontre (ACCR)
www.accr-europe.org/fr/les-residences/les-programmes

Cité internationale des arts à Paris
www.citedesartsparis.net

Pour les artistes étrangers en exil en France

Ressources de l'ANDÉA : andea.fr, par exemple :
« Cartes d'accueil en résidence d'un artiste en exil en école d'art »
Olympe Lemut, « Artistes en exil, la France renforce ses programmes d'accueil », *Le Journal des arts*, 13 février 2024 : andea.fr/wp-content/uploads/2024/04/Le-Journal-des-arts-fev-24.pdf

Soutien financier pour la mobilité

Fondations

Fondation DRG : « soutient les opportunités significatives d'échanges interculturels entre la France et le Canada ».
www.fdrgr.fr/fr/accueil

Fondation franco-japonaise Sasakawa :
« organisme privé, sans but lucratif et de statut français, qui a pour mission de "développer les relations culturelles et d'amitié entre la France et le Japon" en octroyant des subventions à des porteurs de projet vivant en France ou au Japon ».
www.ffjs.org

Nuovi Mecenati – Nouveaux mécènes, Fondation franco-italienne pour la création contemporaine : « a pour vocation de renforcer les relations culturelles franco-italiennes dans le domaine de la création contemporaine. Elle soutient la circulation d'œuvres et d'artistes français sur le territoire italien, concourt au financement de résidences d'artiste et participe à des projets de coproduction et à la diffusion audiovisuelle et télévisuelle d'œuvres françaises ». « La Fondation ne peut soutenir à elle seule la totalité du budget d'un projet. Elle vérifiera donc la présence d'autres partenaires dans la faisabilité du projet ».

www.nuovimecenati.org

International

Culture Moves Europe : propose des aides à la mobilité pour des artistes, des professionnels et professionnelles de la culture et des organisations (notamment des structures organisatrices de résidence). Ce programme fait partie intégrante du programme *Europe Créative*.

relais-culture-europe.eu/fr/appe/
2021-2027/culture-moves-europe-mobilite-individuelle

Dispositif MIRA (Mobilité internationale de recherche artistique) : porté par l'Institut français, il s'agit d'une bourse dite « sèche » allouée pour une recherche à l'étranger mais non spécifiquement liée à un accueil en résidence.

www.institutfrancais.com/fr/offre/mira-mobilite-internationale-de-recherche-artistique

Erasmus+ : opportunités de formation et d'apprentissage à l'étranger pour les éducateurs et les adultes apprenants, afin d'améliorer leurs compétences et d'augmenter leur employabilité.

agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/les-types-de-projets-finances/mobilites-et-echanges

Projets de partenariat simplifié Erasmus+ : programmes de financements de projets de coopération européens, à partir de 2 partenaires.

erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide

Fonds de mobilité Caraïbes (soutien) : « programme du ministère de la Culture (secrétariat général, Directions des affaires culturelles de la Guadeloupe, de la Martinique et Direction de la culture, jeunesse et sports de la Guyane), opéré par l'Institut français. Ce programme soutient la mobilité des artistes et des professionnels et professionnelles de la culture à l'intérieur de la zone Caraïbe et en direction des États-Unis, du Canada et du Brésil ».

www.institutfrancais.com/fr/offre/fonds-de-mobilite-caraibes

Fonds de mobilité Indianocéanique (soutien) : « programme du ministère de la Culture (secrétariat général, Directions des affaires culturelles de La Réunion et Mayotte), opéré par l'Institut français. Ce programme soutient la mobilité des artistes et des professionnels et professionnelles de la culture de l'Océan Indien, à l'intérieur de la zone indianocéanique et en provenance ou en direction de l'Afrique du Sud, du Kenya, du Mozambique, de la Tanzanie et de l'Inde ».

www.institutfrancais.com/fr/offre/fonds-de-mobilite-indianoceanique

Guide des financements pour les secteurs culturels et créatifs en Europe (produit par la Commission européenne).

culture.ec.europa.eu/funding/cultureu-funding-guide/discover-funding-opportunities-for-the-cultural-and-creative-sectors

Guides des financements de la mobilité sur le site du réseau d'information On the Move (dont celui pour la France, les territoires ultramarins et les fonds privés en France sur l'art, la culture et l'international).

on-the-move.org/resources/funding

IF Export : « accompagne à l'international les créateurs et partenaires culturels français ou basés en France, pour des projets de diffusion, de coopération ou de présence au sein de grandes manifestations prescriptrices. [...] Les projets doivent être développés en concertation avec le réseau culturel français. Il est obligatoire que les porteurs de projets prennent contact à cet effet avec le réseau culturel dans le ou les pays où les événements sont prévus ».

www.institutfrancais.com/fr/offre/if-export

IF Incontournable : « accompagne les postes du réseau diplomatique et les événements et lieux prescripteurs à l'international, dans la mise en place de leur programmation artistique et culturelle. [...] Lorsqu'ils ne sont pas portés par le réseau diplomatique, les projets doivent être développés en concertation avec celui-ci ».

www.institutfrancais.com/fr/offre/if-incontournable

« L'appel *Résidences* [...] vise à apporter un soutien financier aux organisations d'accueil et aux lieux de résidence. »

Il soutient les structures dans l'organisation de résidences d'artistes étrangers.

relais-culture-europe.eu/fr/appel/2021-2027/culture-moves-europe-residences

Ressources en français sur le site du réseau d'information On the Move.

on-the-move.org/resources/ressources-francais

Traverses, dispositif de soutien à la critique d'art : « L'Institut français, en partenariat avec le ministère de la Culture – Direction générale de la création artistique et les Archives de la critique d'art s'associent pour promouvoir l'activité critique et théorique française portant sur la création artistique des années 1960 à nos jours et sa diffusion à l'international ».

www.pro.institutfrancais.com/fr/offre/traverses-dispositif-de-soutien-a-la-critique-art

Régional

Aide de la Région Bourgogne Franche-Comté, « Coopération internationale » : pour la mise en œuvre de projets de coopération entre des structures de la région Bourgogne-Franche-Comté (associations, établissements publics et privés, collectivités territoriales, CFA)

et les régions et territoires étrangers partenaires (Länder de Rhénanie-Palatinat, de Thuringe et du Bade-Wurtemberg [Allemagne]), Voïvodie d'Opole (Pologne), Bohême centrale (République tchèque), province du Cap occidental (Afrique du Sud), Maule (Chili), Hong Kong (Chine), ainsi que les régions participant à la Stratégie de l'Union européenne pour la Région alpine (Suera) – dont les projets doivent impliquer au minimum trois partenaires issus d'au moins deux pays différents.

www.bourgognefranche-comte.fr/node/228#:~:text=Les%20subventions%20relevant%20de%20ce,pas%20d%C3%A9passer%2030%20000%20%E2

Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine pour des initiatives de coopération entre Québec / Hesse / Émilie-Romagne : « vise à renforcer les échanges [...] en accompagnant les acteurs associatifs, économiques et institutionnels de chaque territoire dans des projets de coopération bilatéraux (entre 2 régions) ou multilatéraux (entre 3 ou 4 régions), sur diverses thématiques [les] engageant [...] dans des relations durables ». La culture fait partie des domaines éligibles.

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/initiatives-de-cooperation-quebec-hesse-emilie-romagne

Aide de la Région Occitanie :

« Art contemporain – Aide à la mobilité hors région : Résidences, salons et foires d'art contemporain. Ce programme d'intervention s'inscrit dans une démarche de promotion et de diffusion des artistes, des critiques d'art et des galeries d'art contemporain de la région sur le territoire national (hors région) et international ».

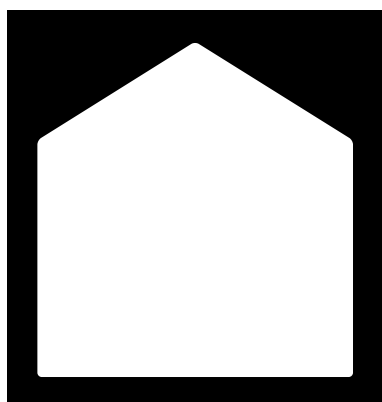
www.laregion.fr/IMG/pdf/reglement_dispositif_d_aide_a_la_mobilite_en_art_contemporain_2023_3.pdf

Partenariat Institut français / Région Nouvelle-Aquitaine : « convention d'une durée de 3 ans pour la période 2023-2025 dont l'un des objectifs est la mise en œuvre d'un appel à projet commun permettant d'accompagner des projets émanant directement d'acteurs et opérateurs culturels et artistiques de la Région Nouvelle-Aquitaine et s'inscrivant dans une dynamique d'ouverture au monde ».

www.pro.institutfrancais.com/fr/offre/parteneriat-region-nouvelle-aquitaine-institut-francais

Soutien de la Région Grand Est à la coopération culturelle transfrontalière : dispositif qui « contribue à la mise en œuvre de la feuille de route en matière de politique culturelle transfrontalière et européenne de la Région Grand Est, élaborée en coopération avec les acteurs culturels régionaux réunis au sein du Conseil Consultatif de la Culture. Il s'inscrit ainsi dans l'objectif ambitieux de permettre l'essor d'un espace culturel transfrontalier entre le Grand Est et ses pays voisins ».

www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-a-la-cooperation-culturelle-transfrontaliere



Présentation des répertoires

Méthodologie

Les structures organisatrices de résidence répertoriées dans le présent guide ont répondu en intégralité au questionnaire en ligne du Centre national des arts plastiques, affirmant ainsi leur volonté d'y apparaître.

Un groupe de travail a été constitué pour la conception de ce questionnaire entre avril et mai 2023, qui a également été sollicité pour celle du texte « La résidence dans le domaine des arts visuels – Définition, enjeux et cadre déontologique ». Composé de membres des réseaux nationaux et régionaux, organisations, associations professionnels et institutions présentés ci-dessous, il a été réuni régulièrement jusqu'en octobre 2024, notamment en sous-groupes dédiés aux rémunérations artistiques dans le cadre d'une résidence, au contrat-type d'accueil en résidence et au modèle de contrat de cession de droits d'auteur dans le cadre des résidences :

- Arts en résidence – Réseau national / Cipac – Fédération des professionnels de l'art contemporain
- C-E-A I Association française des commissaires d'exposition
- Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs et des artistes-autrices (Caap) / Union des syndicats et organisations professionnels des arts visuels et de l'écrit (Usopave)
- Délégation aux arts visuels (DAV) / Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture (DGCA)
- Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Île-de-France (représentée uniquement durant les premières étapes de réflexion sur les contenus du guide)
- Documents d'artistes (DDA) Paca
- Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiennes et plasticiens (Fraap)
- Pôle arts visuels Pays de La Loire
- Réseau Astre – Réseau arts plastiques & visuels en Nouvelle-Aquitaine (représenté uniquement durant les premières étapes de réflexion sur les contenus du guide)
- Syndicat national des artistes plasticien·ne·s – Confédération générale du travail (Snap-CGT)

Le questionnaire, qui mentionne en introduction la nécessité de remplir un formulaire pour chaque programme de résidence organisé par une structure donnée, a été mis en ligne en juin 2023 et le lien numérique pour y accéder adressé à plus de mille deux cents structures référencées par le Cnap. Il a été diffusé également *via* les différents réseaux professionnels représentés au sein du groupe de travail et transmis aux nouvelles résidences repérées par une veille systématique sur les sites internet ressources.

Le répertoire a de plus bénéficié de l'apport des conseillers aux arts plastiques des Directions régionales des affaires culturelles (Drac) et des Directions des affaires culturelles (DAC) ainsi que des pôles et réseaux régionaux dédiés aux arts visuels. Leur collaboration a permis de compléter le recensement et de s'assurer que les structures organisatrices de programmes de résidence respectant les critères énoncés ci-après avaient bien été identifiées et eu la possibilité de répondre au questionnaire en vue d'être répertoriées dans le guide.

Au total, plus de deux cent vingt structures ont été contactées en plus des envois en nombre et des diffusions *via* les réseaux professionnels et plus de mille formulaires de réponse ont été reçus.

Critères, choix et informations exigés

Une grande précision a été demandée aux structures dans leurs réponses, et les programmes ne présentant pas les garanties suffisantes de conformité à la définition d'une résidence telle que précisée par le groupe de travail n'ont pas été retenus. Seuls ont été inclus ceux qui respectent strictement les critères rédhibitoires suivants, retenus par le Cnap :

- l'assurance qu'au minimum 70% du temps de résidence est consacré à la recherche, la création ou l'expérimentation ;
- le versement d'une bourse de résidence désignée comme telle ;
- la signature d'un contrat de résidence.

Ont notamment été exclues les « résidences-missions », en tant qu'elles ne permettent pas de consacrer au moins 70% du temps de résidence à la création, la recherche ou l'expérimentation et relèvent d'ateliers de pratiques artistiques.

Chaque programme de résidence étant singulier, comme chacune de ses sessions, et les attentes des artistes-auteurs ou autrices étant diverses et spécifiques, le Cnap a fait le choix de présenter un large éventail de l'offre de résidences en France en répertoriant des programmes qui ne remplissent pas forcément l'ensemble des conditions optimales d'organisation d'une résidence, telles qu'elles ont été déterminées par les groupes de travail, notamment pour ce qui concerne les rémunérations des différentes activités artistiques possibles dans ce cadre (par exemple, inclusion de la rémunération d'un nombre restreint d'ateliers de pratiques artistiques dans une bourse globale de résidence).

Afin de proposer un panorama le plus complet possible, cette publication inclut également des résidences dont l'existence est parfois très récente et d'autres qui ne publient pas systématiquement d'appel à candidatures, certaines recevant les candidatures spontanées et/ou sollicitant directement des résidents ou résidentes en procédant par invitation.

Sont aussi référencés certains programmes organisés par des structures internationales en France, qui sont réservés exclusivement à des résidents étrangers ou résidentes étrangères. Il en existe peut-être d'autres, dont, malgré notre vigilance, nous n'avons pas pu avoir connaissance.

Dans une volonté conjointe, le Cnap et les groupes de travail associés à la préparation du guide ont choisi de faire figurer les montants des bourses de résidence et des différentes prises en charge des frais le cas échéant (déplacement, production, repas, protection et des personnes et des biens, assurances, etc.).

Toutefois, les contextes d'organisation d'une résidence impliquent souvent une variabilité des subventions et autres financements et, par conséquent, celle des sommes allouées à chaque session d'un même dispositif. Dans de tels cas, il a été demandé aux structures d'indiquer un montant moyen, une fourchette d'estimations ou encore un montant maximal ou minimal ou un montant minimal dans la mesure du possible.

Les moyens financiers proposés pour certains programmes peuvent être exprimés sous la forme d'un montant global, pour lequel a été requis le détail de ses destinations.

Cette exigence répond au triple objectif de transparence dans l'information apportée aux professionnels et professionnelles, de valorisation des rémunérations artistiques et de considération de celles-ci en tant qu'éléments de référence et comparaison (comme c'est déjà le cas dans les appels à candidatures publiés sur le site internet du Cnap).

À partir des réponses au questionnaire, une notice a été rédigée pour chacun des programmes, qui a été adressée avant édition à la structure qui l'organise, pour relecture et modification éventuelle. La responsabilité des informations qui y apparaissent revient aux seules structures organisatrices de résidence répertoriées.

Aussi, malgré l'attention portée aux contenus publiés, le Cnap ne saurait-il être tenu pour garant des conditions d'accueil proposées par les résidences présentées dans le répertoire en France et dans le répertoire à l'international. Si des éléments se révélaient caducs ou erronés, il est possible d'en informer le Cnap par courriel à l'adresse suivante : info@cnap.fr

Repères pour les programmes de résidence internationaux et répertoire dédié

Outre le répertoire en France, une partie du guide fournit des repères concernant les programmes de résidence internationaux, qui comprend un texte de présentation générale et un autre répertoire associé (p. 115 et p. 375).

Un groupe de travail spécifique a contribué à son élaboration, dans lequel étaient représentés :

- Arts en résidence – Réseau national / Cipac – Fédération des professionnels de l'art contemporain
- la Délégation aux arts visuels (DAV) / Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture (DGCA)
- l'Institut français
- le réseau d'information On the Move

Les programmes de résidence internationaux mentionnés le sont à titre d'exemples et leur liste ne vise en aucun cas l'exhaustivité.

Les ressources spécifiques proposées à la fin de ce focus permettent néanmoins d'assurer une veille concernant, d'une part, les programmes de résidence organisés en France à destination d'artistes-auteurs ou autrices étrangers ou étrangères et, d'autre part, de prendre connaissance d'offres de résidence à l'international.

Ce répertoire a été constitué selon les mêmes critères que pour le répertoire en France et à partir de réponses au questionnaire en ligne de structures relevant des dispositifs de l'État français à l'étranger, d'une part, et de celles qui sont identifiées en France, d'autre part.

Précisions :

- Le répertoire en France du guide compte 375 structures et 485 programmes, certaines structures organisant plusieurs programmes distincts. Pour les mêmes raisons, le répertoire à l'international compte 29 structures et 46 programmes, soit un total de 404 structures et 531 programmes répertoriés.
- Certains programmes du répertoire en France sont référencés dans deux ou plusieurs régions lorsque le ou les lieux de résidence indiqués se situent dans une région différente de celle de la structure qui l'organise.
- D'autres, lorsqu'ils sont portés par une ou plusieurs structures françaises, en partenariat avec une ou plusieurs structures implantées à l'étranger, figurent à la fois dans le répertoire en France et dans le répertoire à l'international.

Conseils

Le séjour en résidence est un engagement dans un processus d'échange. Afin d'éviter certains écueils, il est conseillé à l'artiste-auteur ou autrice souhaitant être accueilli ou accueillie en résidence de prendre directement contact avec la ou les structures organisatrices ayant retenu son attention ainsi qu'avec les précédents résidents ou résidentes (dont la liste peut être disponible sur leurs sites internet et/ou dans la rubrique « Annuaire » du site du Cnap, sous réserve que celle-ci ait été transmise par leurs responsables).

Il est recommandé d'examiner avec minutie les conditions d'accueil en résidence telles qu'elles sont décrites dans le guide et dans les appels à candidatures le cas échéant, en portant une attention particulière à la valorisation du travail en résidence, à l'accompagnement professionnel proposé, aux rémunérations et à leurs différentes destinations, à la nature des éventuelles actions culturelles ou de transmission attendues (nombre d'heures total, rémunération distincte, public[s] concerné[s], encadrement assuré ou non par l'équipe de la structure, matériel à disposition, etc.), ainsi qu'à la durée du séjour (en particulier pour la réalisation d'œuvres dans un contexte donné, voire *in situ*, dans le cadre d'événements publics, comme certains festivals ou sentiers d'art en paysage, etc.).

Les futurs résidents ou résidentes sont également invités ou invitées à se renseigner, en amont de l'accueil, auprès des Directions régionales des affaires culturelles (Drac) du ministère de la Culture, des services culturels des collectivités territoriales, des réseaux régionaux des arts visuels et des syndicats d'artistes-auteurs ou autrices, afin de bénéficier de leurs expérience et conseils mais aussi de leur soutien, en aval, en cas de difficultés dans le déroulement de la résidence (cf. « Ressources » p. 425).

Mode d'emploi

Conçu comme un outil pratique et donc facilement consultable, le guide *Les Résidences d'arts visuels* rassemble, dans le répertoire en France et dans le répertoire à l'international, les informations essentielles relatives aux programmes d'accueil en résidence fournies par les structures organisatrices dans leurs réponses au questionnaire du Centre national des arts plastiques : coordonnées complètes et nom du, de la ou des responsables, type de résidence, accessibilité aux résidents ou résidentes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap, critères d'éligibilité et de sélection, modalités de sélection et conditions d'accueil (durée, valorisation du travail en résidence, activités hors création, contrat[s]), moyens matériels, humains et financiers, partenariat(s), etc.

Précisions :

- La mention « Toutes disciplines des arts visuels » correspond à l'ensemble des disciplines suivantes : arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions, critique d'art, théorie et l'histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie.
- Le temps minimal de présence n'est précisé que s'il diffère de la durée minimale de la résidence lorsque celle-ci a été indiquée par la structure.
- Parmi les moyens de valorisation du travail en résidence mis en œuvre par la structure organisatrice, la communication sur le travail de l'artiste-auteur ou autrice accueilli ou accueillie n'est pas mentionnée en tant qu'elle est un principe inhérent à l'organisation d'une résidence.
- La dénomination « activités en dehors du travail de création, recherche ou expérimentation » est remplacée par « activités hors création ».
- La signature d'un contrat de résidence étant obligatoire pour figurer dans le répertoire du guide, celui-ci n'est pas mentionné dans les notices.
- Le contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres recouvre d'autres éléments de contractualisation que ceux du seul contrat de cession de droits d'auteur.

Les structures sont répertoriées selon le critère de l'ordre alphabétique de région, de département, de code postal de commune puis d'intitulé.

Dans le répertoire dédié aux programmes de résidence internationaux, elles sont présentées par ordre alphabétique de pays, de région, de code postal de ville.

En plus de l'index alphabétique des structures et de l'index des programmes en France liés à l'international, quatre index disciplinaires permettent de faciliter la consultation des deux répertoires pour la recherche de disciplines spécifiques : céramique et/ou verre, commissariat d'expositions et/ou critique / théorie / histoire de l'art, design et/ou design graphique, photographie.

Le recensement renvoie au site internet de la structure, lequel explicite généralement son ou ses dispositifs de résidence dans leur globalité et apporte tous les éléments utiles quant aux conditions de déroulement du ou des programmes organisés.

Les informations relatives à chaque programme de résidence en France sont disponibles par ailleurs au sein de la rubrique « Annuaire » du site internet du Cnap, dans laquelle les données sont mises à jour régulièrement. Les appels publics à candidatures, autres sources de renseignements actualisés, sont consultables depuis la page d'accueil sous l'onglet « Ressources professionnelles », rubrique « Appels à candidatures ».

Abréviations utilisées dans les notices

AA	<i>artiste-auteur ou autrice</i>
Admin.	<i>administratif / administrative</i>
Aide admin.	<i>aide aux démarches administratives</i>
A/R	<i>aller/retour</i>
Chbre	<i>chambre</i>
Cuis.	<i>cuisine</i>
Dir.	<i>direction / directeur / directrice</i>
DNSEP	<i>Diplôme national supérieur d'expression plastique</i>
Drac	<i>Direction régionale des affaires culturelles</i>
EAC	<i>Éducation artistique et culturelle</i>
E-LRO	<i>Espace, lieu de rencontre avec l'œuvre d'art</i>
Ex.	<i>exemple</i>
Ext.	<i>extérieur / extérieure</i>
Ha	<i>hectare</i>
Indép.	<i>indépendante</i>
Indiv.	<i>individuel / individuelle</i>
Inf.	<i>inférieur</i>
L	<i>litres</i>
Max.	<i>maximum</i>
Min.	<i>minimum</i>
Par ex.	<i>par exemple</i>
Pers.	<i>personne / personnel / personnelle</i>
Pro.	<i>professionnel / professionnelle</i>
Prod.	<i>production</i>
Prog.	<i>programme</i>
RC	<i>responsabilité civile</i>
RDV	<i>rendez-vous</i>
Resp	<i>responsable</i>
Sdb	<i>salle de bains</i>
Sde	<i>salle d'eau</i>
Sép.	<i>séparé / séparée</i>
Suppl.	<i>supplémentaire</i>
WE	<i>week-end</i>

Mentions utilisées dans les notices

Accessibilité partielle / Accessibilité totale / Pas d'accessibilité
*accessibilité partielle / totale / pas d'accessibilité
aux résidents ou résidentes à mobilité
réduite et/ou en situation de handicap*

Activités hors création
*activités en dehors de la création,
recherche ou expérimentation*

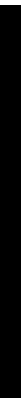
Jury associant des pro. ext.
*jury de sélection associant des professionnels extérieurs
ou professionnelles extérieures à la structure*

Lieu de résidence
*adresse du lieu de résidence s'il diffère
de celle de la structure*

Représentation publique des œuvres dont exposition(s), restitution(s), etc. ;
reproduction ou diffusion des œuvres
*valorisation du travail de résidence (représentation
publique des œuvres dont exposition[s],
restitution[s] dans un lieu public, etc. ; reproduction
ou diffusion des œuvres [invitation, affiche, catalogue,
site internet, réseaux sociaux, etc.], édition[s])*

Répertoire en France

Auvergne-Rhône-Alpes	159
Bourgogne-Franche-Comté	179
Bretagne	189
Centre-Val de Loire	205
Corse	221
Grand Est	223
Guadeloupe	237
Guyane	240
Hauts-de-France	242
Île-de-France	256
Martinique	278
Normandie	283
Nouvelle-Aquitaine	292
Occitanie	310
Pays de la Loire	326
Provence-Alpes-Côte d'Azur	343
La Réunion	369
National	372



Ain (01)

CACL / Centre d'art contemporain de Lacoux

Hameau de Lacoux, ancienne école Mairie
01110 Plateau-d'Hauteville
www.cacl.info
Courriel : caclacoux@gmail.com
Resp. : Sophie Pouille, directrice

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

Nom du prog. : *Compagnonnage* • 6 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible : studio pour 3 pers. (1 lit double et 1 simple, sdb, cuis. indép.) • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection 18-30 ans •

Être issu d'une école d'art de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou de Suisse • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 1 an, scindable (min. à définir) •

Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique, ateliers de pratiques artistiques uniquement si souhaités par l'AA • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv. • Équipement / outillage à définir • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 €), déplacement (500 € dont 3 A/R)

Campagne Première

Rue de la Tour-Deaul 01250 Revonnas
Tél. : 07 87 47 99 06
www.campagnepremiererevonnas.com
Courriel : campagnepremiererevonnas@gmail.com
Resp. : Fanny Robin, directrice artistique

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Axe thématique : *Culture, ruralité, environnement, patrimoines et savoir-faire* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 2 semaines, scindables •

Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) selon le projet • Hébergement indiv. • Équipement / outillage, matériaux, consommables selon le projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 000 €), déplacement et repas (500 € dont 1 A/R)

Allier (03)

SHAKERS Lieux d'effervescence

13, square Henri-Barbusse 03100 Montluçon
Tél. : 06 74 12 91 87

residenceshakers.wordpress.com

Courriel : bisson@shakers.fr

Resp. : Abdennabi Zaher, président,

Lucie Bisson, médiatrice culturelle

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Résidence longue de création* · 1 session / an · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection 35 ans max. · Titulaire d'un DNSEP ou équivalent · Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 mois en continu · Voiture pers. requise · Représentation publique des œuvres dont présentation d'œuvres existantes à l'entrée en résidence et exposition de 3 semaines au Fonds d'art moderne et contemporain de la ville de Montluçon à l'issue de la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontre(s) publique(s), proposition d'intervention dans des ateliers de pratiques artistiques avec divers publics · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Hébergement / espace de travail indiv. · Presse à graver de voyage (rouleau de 80 cm et plateau de 130 × 80 cm), petit équipement d'atelier (perceuse, scie sauteuse, etc.) · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro.,

aide technique · Bourse de résidence (1 000 € / mois), rémunération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant (60 € / h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. (150 € / mois)

② Nom du prog. : *Résidence courte binôme d'expérimentation avec médiation* · 1 session / an · 2 AA par session · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Expérience pro. · Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois, scindables (min. 3 semaines / mois) · Voiture pers. requise · Représentation publique des œuvres dont présentation d'une sélection d'œuvres existantes à l'entrée en résidence afin d'impliquer les acteurs du territoire, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontre(s) publique(s), mise en place et intervention dans des ateliers de pratiques artistiques en direction de divers publics · Hébergement / espace de travail partagés · Presse à graver de voyage (rouleau de 80 cm et plateau de 130 × 80 cm), petit équipement d'atelier (perceuse, scie sauteuse, etc.) · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique · Bourse de résidence (1 000 € / mois), rémunération des ateliers de pratiques artistiques (60 € / h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. (150 € / mois)

La Résidence

Place des Trois-Platanes

03291 Dompierre-sur-Besbre

Tél. : 04 70 48 11 31

www.dompierre-sur-besbre.fr/decouvrir/

particularites/sortir/260-la-residence

Courriel : m.petit@mairie-dompierre03.fr

Resp. : Marine Petit, coordinatrice

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

① Nom du prog. : *Résidence longue* · 1 session / an · Duo possible · Accueil familial possible : non pris en charge par la structure, visites selon la capacité du studio · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. diplômé · Arts plastiques, céramique / verre, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu (min. 12 semaines) · Voiture pers. requise · Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontre(s) publique(s) sur

demande du public et des acteurs locaux, ateliers de pratiques artistiques avec 3 classes suivies par la structure • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Boîte à outils, escabeau et système d'accrochage • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Montant global de 3 200 € (compre-
nant : bourse de résidence, frais de prod.), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (3 A/R)

© Nom du prog. : *Résidence courte* • 1 session / an • Duo possible • Accueil familial : non pris en charge par la structure, visites selon la capacité du studio • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Artiste pro. diplômé • Arts plastiques, céramique / verre, performance, photographie

DomaineM

10, rue Henri-Barbusse 03350 Cérilly
Tél. : 04 70 66 38 73
www.ledomainem.com
Courriel : ledomainem@gmail.com
Resp. : Michel Cegarra, directeur artistique

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Création et recherche en art contemporain* • 2 sessions / an : printemps et automne • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accueil de conjoint et d'enfant(s) éventuellement : visites ou courts séjours • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Jeune AA, chercheur • Formation en école d'art et/ou en université (arts plastiques, lettres, philosophie) • Arts plastiques, arts sonores, critique / théorie / histoire de l'art, hybridation des médiums et pensée en mouvement bienvenues

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 2 semaines à 1 mois en continu (min. 15 jours) • Représentation publique des œuvres, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) sur demande du public et des acteurs locaux, ateliers de pratiques artistiques au bon vouloir de l'AA • Hébergement / espace de travail indiv. • Boîte à outils, escabeau et système d'accrochage • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (de 500 à 1 000 € selon la durée), redevances de droits d'auteur, prise en charge de frais de : prod. (le cas échéant, montant variable), déplacement (2 A/R)

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 2 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition (publication monographique, *LES CAHIERS*, accompagnant l'exposition par des textes articulés aux œuvres) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Atelier supplémentaire avec petit matériel de bricolage (menuiserie, peinture, établi, etc.), consommables d'imprimantes • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. • Bourse de résidence (1 000 € / mois), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (3 000 € en moyenne), déplacement (1 A/R), repas, transport des œuvres produites en résidence, relatifs à un accueil familial (hébergement et pension complète avec adhésion à l'association souhaitée, participation aux frais de garde des jeunes enfants)

Polymorphe corp.

Lieu-dit Le Rutin 03350 Cérilly
Tél. : 06 83 86 58 08
www.polymorphecorp.com
Courriel : contact@polymorphecorp.com
Resp. : Bony Chatagnon, directrice artistique

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres ou Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)
1 session / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois max., scindable • Voiture pers. vivement conseillée • Représentation publique des œuvres dont exposition de sortie de résidence possible, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création possibles : rencontre(s) publique(s), ateliers de médiation • Hébergement / espace de travail

indiv. et/ou partagés • Équipements / outillage, matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (500 €), rémunération des ateliers de médiation le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (max. 500 €), déplacement (200 € comprenant les A/R), repas

Ardèche (07)

Sur le sentier des lauzes

1858, route de Saint-Mélany – Le Villard
07260 Saint-Mélany
Tél. : 04 75 35 53 92
surlesentierdeslauzes.fr
Courriel : bonjourleslauzes@gmail.com
Resp. : Julie Glotz-Terrier, administratrice et chargée de production

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidences-Labo* • Lieu de résidence : Atelier refuge situé sur le sentier des Lauzes 07260 Saint-Mélany • Axe thématique : *Résidence de recherche sur le paysage et l'écologie* • 1 session / an, 4 projets retenus par session • Duo possible • Accueil familial possible dans la limite de 1 accompagnant • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Pro. exclusivement • Toutes disciplines des arts visuels, musique, illustration, littérature, ouverture sur le champ scientifique

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 semaines, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont proposition d'un temps de restitution sous une forme à décider en commun, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) possibles avec les habitants de la vallée • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables : solutions à la demande • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. (échanges nourris avec 1 commissaire d'expositions) • Bourse de résidence (450 €), rémunération de(s) rencontre(s) publique(s) le cas échéant (250 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (200 € dont 1 A/R)

Drôme (26)

Maison de la Tour

1, rue des Écoles 26230 Valaurie
Tél. : 04 75 96 01 29
www.maison-de-la-tour.fr
Courriel : contact@maison-de-la-tour.fr
Resp. : Jacqueline Chambonnet, co-présidente

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Lieu de résidence : Le Cube place Coluche

26230 Valaurie • Axes thématiques : *Prise en compte du territoire – Création numérique* • 3 sessions / an • Duo possible • Accueil de conjoint possible : Le Cube dispose de 1 chbre en mezzanine avec 2 lits simples • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Région Auvergne-Rhône-Alpes de préférence • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées · Jury associant des pro. ext.
Conditions d'accueil 3 mois, scindables (min. 1 mois) · Voiture pers. requise · Représentation publique des œuvres dont exposition d'entrée en résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, exploitation des œuvres à titre commercial · Activités hors création : 1 rencontre publique lors de l'exposition d'entrée en résidence ; 1 action culturelle à prévoir avec des publics scolaires (école élémentaire) · Contrat de diffusion ou d'exploitation

des œuvres · Hébergement-espace de travail indiv. · Possibilité de trouver des entreprises mettant à disposition atelier spécifique et/ou savoir-faire ; éventuellement matériaux / consommables · Accompagnement dans le développement du projet par l'équipe bénévole, qui recherche également des financements · Montant global de 2 200 € (comprendant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement dont 2 A/R, transport des œuvres produites en résidence), redevances de droits d'auteur, prise en charge de l'assurance du matériel apporté

Isère (38)

École supérieure d'art et design · Grenoble · Valence

25, rue Lesdiguières 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 86 61 30
www.esad-gv.fr
Courriel : grenoble@esad-gv.fr
Resp. : Katia Schneller, professeure en histoire de l'art, Simone Frangi, professeur de philosophie et théorie de l'art

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Festival des gestes de la recherche* · Axe thématique : *Le Festival propose un moment de production de savoirs et de mise en partage public de la recherche développée dans le cadre de l'Unité de Recherche « Hospitalité artistique et activisme visuel : pour une Europe diasporique et post-occidentale » (www.pratiquesdhospitalite.com), par un dialogue entre des artistes, des théoricien·nes et des curateur·rices, visant à créer un tissage de gestes de recherche en acte (formes de parole et expériences) dé-hiérarchisant les relations entre théorie et pratique artistique.* · 1 session / an · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Travail en lien avec les enjeux du festival · Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 1 mois · Représentation publique des œuvres dont une soirée dans le cadre du festival, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontre publique lors de la soirée de présentation, rencontres et 1 workshop avec les étudiants de l'Ésad · Hébergement indiv., espace de travail partagé · Ateliers de l'Ésad-Grenoble (bois, métal, photographie, informatique, etc.) et leurs outillages ; matériaux / consommables selon la demande · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique, accompagnement étudiant · Bourse de résidence (montant variable en fonction des partenaires), prise en charge des frais de : prod. (selon le projet), déplacement (1 A/R), repas (*per diem*)

L'envers des pentes

4, Grande-Rue 38000 Grenoble
www.lenversdespentes.com
Courriel : candidature.lenversdespentes@gmail.com
Resp. : Marion Wintrebert, fondatrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidences d'Artistes en Refuges* · Sites variables : Parc national des Écrins · 8 sessions / an · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. · Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Sur invitation · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 7 jours en continu • Voiture pers. fortement recommandée • Représentation publique des œuvres lors de restitutions publiques après la période de résidence (exposition collective, projections, etc.) dans un centre d'art partenaire, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre en refuge avec des publics scolaires envisageable • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement partagé •

Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (400 €), rémunération de la rencontre avec des publics scolaires (50 € / h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (600 €), déplacement (200 € dont 1 A/R), repas (140 €)

LANGUILLE

2, rue Gustave-Flaubert 38100 Grenoble
Tél. : 07 68 55 03 84
www.languille.org
Courriel : contact@languille.org
Resp. : Simon Cristiano, trésorier

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *La montagne infinie* • Résidence itinérante, sites variables : ayant commencé dans l'Oisans, la résidence s'aventure dans différents massifs montagnaux selon les projets et les sujets d'étude • Axe thématique : *Inventer la montagne du futur* • La résidence propose de rapprocher les pratiques artistiques et les débats qu'elles suscitent dans le contexte isolé de haute montagne • 2 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 7 pers. • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, arts vivants, recherche dans un domaine scientifique

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois, scindables (min. 10 jours) • 1^{re} session de 3 jours : rencontre avec les dir. artistiques • 2^e session : poursuite du projet dans l'environnement d'étude choisi • 3^e session de 1 semaine : restitution des travaux de recherche, workshop sur l'édition, rencontre publique • Représentation publique des œuvres dont restitution sous forme de performance et/ou d'exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 marche de rencontre en montagne entre les AA et les publics isolés pour créer du lien et colporter dans les villages l'événement de restitution ; à cette occasion, ateliers de pratiques artistiques participatifs animés par les AA et les membres de l'association • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement partagé • Outils graphiques pour le workshop sur l'édition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Montant global de 200 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod.), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (dont 2 A/R), tous les repas

Villa Glovettes

Les Glovettes – Travée 16
38250 Villard-de-Lans
Tél. : 06 43 59 69 33
villaglovettes.fr
Courriel : villaglovettes@gmail.com
Resp. : Agathe Chion, coordinatrice générale

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *L'ISÉROISE* • Résidence itinérante, sites variables : Chatte, Les Glovettes, Grenoble,

Pont-en-Royans • Axe thématique : *Recherches et expérimentations liées aux enjeux du territoire considéré dans sa dimension géographique, historique, anthropologique, topologique et culturelle ; carte blanche sur 2 saisons (automne / printemps) avec 4 lieux partenaires en Isère* • 1 session tous les 2 ans • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Justificatif du statut permettant d'émettre une facture · Arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 3 mois sur 2 saisons (automne / printemps), scindables · Voiture pers. requise · Représentation publique des œuvres dont restitution des recherches dans les lieux partenaires à co-construire comme autant d'événements autour de pratiques d'hospitalité (conférence, performance, repas, rituel, etc.) qui ne s'apparentent pas à proprement parler à la production physique d'une œuvre finale, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontre(s) publique(s) (aucun atelier de pratiques artistiques requis, sauf si nécessaire à la démarche de l'AA) · Hébergement / espace de travail indiv. · Équipements / outillage du réseau des 4 lieux partenaires en cas de besoin · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. · Bourse de résidence (2 100 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 000 €), déplacement (200 € dont 2 A/R), repas (250 €)

② Nom du prog. : *Résidences d'Automne* · 1 session / an · Collectif possible jusqu'à 4 pers. · Accueil familial possible : plusieurs tailles d'appartement (en général 54 m² avec 2 chbres pour les familles) dans l'immense co-propriété Les Glovettes, au besoin, studio de 13 m² loué en plus pour le travail artistique ; assistance dans l'organisation (garde, déplacement, etc.) de cet accueil à auto-financer · Assistant possible : à auto-financer · Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, film / vidéo, performance, photographie, écriture

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées · Sur invitation · Jury associant des habitants du territoire et l'équipe Villa Glovettes

Conditions d'accueil De 4 à 6 semaines, scindables · Voiture pers. requise · Représentation publique des œuvres (en amont de l'accueil et dans une réflexion avec l'AA, l'association valide les présentations et rencontres publiques telles que studio ouvert, projection, performance, conférence, lecture-rencontre, etc.), reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontre(s) publique(s), ateliers de pratiques artistiques éventuels avec les habitants · Hébergement / espace de travail indiv. · En fonction du projet, accès ponctuel à certains équipements et outils (four céramique,

ponceuses, scies, cuis. pro., etc.), matériaux et consommables pour les ateliers de pratiques artistiques · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. · Bourse de résidence (400 € / semaine), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (300 € max. dont 2 A/R), transport des œuvres produites en résidence (à estimer *in situ*)

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

③ Nom du prog. : *Solstice, Résidence de Printemps* · Axe thématique : (Ré)activation de la célébration du solstice d'été, patrimoine immatériel du Vercors, enquête autour des traditions vernaculaires · 1 session / an · Duo possible · Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, film / vidéo, performance, photographie, design culinaire

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 6 semaines (dont 1 de repérages), scindables · Co-voiturage possible · Représentation publique des œuvres lors de la célébration du solstice à la fin du mois de juin, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : les AA ouvrent leurs pratiques et ateliers ponctuellement afin de co-réaliser avec les habitants du territoire (écoles, associations, agriculteurs, acteurs du champ socioprofessionnel, etc.), une partie de l'œuvre restituée lors de la célébration du solstice · Hébergement / espace de travail indiv. · Ressources locales des partenariats mobilisables : accès à des machines, scierie locale, divers artisans, etc. · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. et avec les ressources locales lors des repérages, aide technique · Bourse de résidence (600 € / semaine), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant global évalué avec les 3 AA à l'issue des repérages), déplacement (300 € max. dont 2 A/R), transport des œuvres produites en résidence (à estimer *in situ*)

Résidence Moly-Sabata

1, rue Moly-Sabata 38550 Sablons
Tél. : 09 84 46 35 89
www.moly-sabata.com
Courriel : contact@moly-sabata.com
Resp. : Pierre David, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

25 sessions / an • Accueil d'enfant(s) possible •
Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur invitation • Dans le cadre d'un prog. international selon les partenariats • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil Durée variable, scindable • Représentation publique des œuvres à la demande de l'AA, reproduction ou diffusion des

œuvres • Activités hors création : ouverture(s) d'atelier(s) uniquement à la demande de l'AA, ateliers de pratiques artistiques (stages de peinture, programmes pédagogiques) exclusivement pour 1 prog. spécifique • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement-espace de travail indiv. • Ateliers techniques bois, métal et céramique (4 fours : 2 à bois et 2 électriques), copieur, vidéoprojecteur, stockage, bibliothèque • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique, soutien curatorial • Bourse de résidence (montant variable), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod., déplacement (dont 3 A/R), transport des œuvres produites en résidence (montants variables), relatifs à un accueil familial

Loire (42)

Château de Saint-Marcel-de-Félines

42122 Saint-Marcel-de-Félines
Tél. : 04 77 63 54 98
www.domainesaintmarceldefelines.fr
Courriel : chateaustmarcel@wanadoo.fr
Resp. : Isabelle Bernini, commissaire
et resp. du programme de résidences

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Axe thématique : *Patrimoine, art contemporain* •
1 session / an • Pas d'accessibilité •

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 à 2 mois, scindables (min. 1 mois) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique à l'occasion du vernissage de l'exposition • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (1 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), déplacement (200 € dont 1 A/R), transport des œuvres produites en résidence

Haute-Loire (43)

La Caravelle

119, route de Tence 43430 Fay-sur-Lignon
Tél. : 06 76 09 73 71
www.asso-lacaravelle.org
Courriel : lacaravelle@mailo.com
Resp. : Mô (Monique) Barruel

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *L'artiste au foirail* • Axe thématique : *Création contemporaine et patrimoine agricole* • 1 session / an • Accueil familial possible en fonction des besoins de l'AA et de sa structure familiale • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Ex. d'implication sur le territoire pendant d'autres résidences • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques (fête le jour de l'installation, inauguration de l'exposition, sorties tout public liées au patrimoine à l'école), at-

liers de pratiques artistiques sur demande de l'AA • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Copieur et autres équipements / outillage, matériaux / consommables en fonction du projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 200 € / mois), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), déplacement (320 € pour 4 A/R plafonnés à 80 €)

Puy-de-Dôme (63)

Artistes en résidence

190-194, boulevard Gustave-Flaubert

63000 Clermont-Ferrand

Tél. : 06 62 97 11 61

www.artistesenresidence.fr

Courriel : contact@artistesenresidence.fr

Resp. : Isabelle Henrion, co-coordinatrice,

Bruno Silva, co-coordonateur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Résidence 100 jours* • 1 session / an • Accueil familial possible sous certaines conditions • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 100 jours, scindables • Représentation publique des œuvres sans aucune obligation (le AA peut organiser ou participer à un événement public au cours duquel présenter ses travaux ou recherches, quel que soit l'endroit où ces productions ont été réalisées), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) uniquement si souhaitée(s) par l'AA • Hébergement / espace de travail partagés • Plateau de 150 m² avec cimaises mobiles au sein de La Diode (espace pluridisciplinaire où cohabitent Artistes en résidence, le collectif Les Ateliers, le Pôle chorégraphique, le Chœur régional d'Auvergne, la Maison des Jeux et

l'association Vidéoformes), équipements techniques mutualisés avec Les Ateliers (atelier bois, outillage électroportatif, four à céramique, poste de soudure MIG, salle informatique avec imprimante / scanner A3, etc.), consommables bureautiques, minimum de matériel BTP, matériaux variables • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Montant global de 4 500 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod.), rémunération de 1 rencontre publique le cas échéant (150 € dans la limite de 1 événement), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (dans la limite de 700 €)

② Nom du prog. : *Résidences croisées* • Sites variables : Artistes en résidence à Clermont-Ferrand (France), SÍM Residency à Reykjavik (Islande), Homesession à Barcelone (Espagne) • 1 session / an / destination • Accueil familial possible sous certaines conditions • Assistant possible • Accessibilité partielle • Échanges internationaux : plusieurs partenariats étrangers, 2 destinations actuellement (*cf.* le répertoire à l'international, Islande, ambassade de France en Islande)

Critères d'éligibilité et de sélection

- Échange avec Reykjavik (Islande) : 1 AA vivant et travaillant en Islande pour une résidence à Clermont-Ferrand et 1 AA vivant et travaillant en région Auvergne-Rhône-Alpes pour une résidence à Reykjavik
- Échange avec Barcelone (Espagne) : 1 AA vivant et travaillant en Catalogne pour une résidence à Clermont-Ferrand et 1 AA vivant et travaillant

Auvergne-Rhône-Alpes

en France pour une résidence à Barcelone
Arts numériques, arts plastiques, arts sonores,
céramique / verre, film / vidéo, performance,
photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury composé des équipes
impliquées dans le prog. d'échange, associant
des pro. ext.

Conditions d'accueil Échange Reykjavik : 6 semaines ; échange Barcelone : 2 mois en continu • Représentation publique des œuvres (possibilité de présenter les recherches menées en résidence afin de créer un dialogue avec les publics de chaque structure partenaire), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) • Hébergement / espace de travail partagés • À Clermont-Ferrand, plateau de 150 m² avec cimaises mobiles au

sein de La Diode, espace pluridisciplinaire où cohabitent le collectif Les Ateliers, le Pôle chorégraphique, le Chœur régional d'Auvergne, la Maison des Jeux et l'association Vidéoformes ; équipements techniques mutualisés avec Les Ateliers (atelier bois, outillage électroportatif, four à céramique, poste de soudure MIG, salle informatique avec imprimante / scanner A3, etc.), consommables bureautiques, minimum de matériel BTP, matériaux variables • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Montant global de 1 500 € / mois (comprenant : bourse de résidence, frais de prod.), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (1 A/R)

Hôtel Fontfreyde – Centre photographique

34, rue des Gras 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 42 31 81
clermont-ferrand.fr/hotel-fontfreyde-
centre-photographique
Courriel : fnlhardy@ville-clermont-ferrand.fr
Resp. : François-Nicolas L'Hardy, directeur

**Résidence associée à un établissement
artistique et culturel (avec une
triple mission de création, de diffusion
et de programmation)**

Nom du prog. : *Résidence photographique
annuelle de la Ville de Clermont-Ferrand* • Sites
variables : Clermont-Ferrand / ville et métro-
pole • Axe thématique : *Résidence en lien avec
le territoire – paysages urbains et paysages
humains* • 1 session / an • Accueil familial possible : forfait global de résidence prévoyant que l'artiste se loge selon ses besoins (en fonction des disponibilités, 1 logement peut aussi être mis à disposition) • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection

Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures et candidatures spontanées •
Sur invitation

Conditions d'accueil 8 semaines, scindables • Représentation publique des œuvres dont possibilité d'une exposition suivant la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) si possible • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (8 000 €), redevances de droits d'auteur, montant global de 10 000 € en cas d'exposition suivant la résidence (comprenant les frais de : hébergement et prod., déplacement, repas), prise en charge des frais de transport des œuvres produites en résidence si besoin

Musée départemental de la Céramique

39, rue de la République 63190 Lezoux
Tél. : 04 73 73 42 42
musee-ceramique.puy-de-dome.fr
Courriel : museedelaceramique
@puy-de-dome.fr
Resp. : Alain Maillot

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur la réalisation
et la production d'œuvres nouvelles**

1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Céramique

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu (courtes interruptions possibles) • Représentation publique des œuvres dont possibilité d'exposition à l'issue de la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création à définir avec l'AA : rencontre(s) publique(s), actions de médiation sur le territoire • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres •

Hébergement / espace de travail indiv. • Atelier de céramique équipé • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (2 000 € / mois), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), transport des œuvres

produites en résidence en cas d'exposition à l'issue de la résidence, assurance du matériel apporté par l'AA, déplacement pour les actions de médiation

Communauté de communes Dômes Sancy Artense

23, route de Clermont – BP 15
63210 Rochefort-Montagne
Tél. : 04 73 65 87 63
www.domes-sancyartense.fr
Courriel : m.bastard@domes-sancyartense.fr
Resp. : Morgane Bastard, chargée de mission spectacle vivant et arts visuels

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de recherche et de création* • Lieu de résidence : Maison Garenne – Parc Garenne 63950 Saint-Sauves-d'Auvergne • Axe thématique : *Création en lien avec les spécificités du territoire* • 2 sessions / an • Duo possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Expérience en matière de médiation • Arts numériques, arts plastiques, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu (min. 2 mois et demi) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition de sortie de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : ateliers de médiation à l'attention des familles et des publics scolaires (discussion du volume avec l'AA, pas plus de 10 sur 3 mois) • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Montant global de 6 000 € (comprendant : bourse de résidence, rémunération des ateliers de médiation, prise en charge des frais de prod., déplacement, repas, assurance du matériel apporté, transport des œuvres produites en résidence), redevances de droits d'auteur

Le Creux de l'enfer, Centre d'art contemporain d'intérêt national

85, avenue Joseph-Claussat 63300 Thiers
Tél. : 04 73 80 26 56
www.creuxdelenfer.fr
Courriel : info@creuxdelenfer.fr
Resp. : Sophie Auger-Grappin, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Artiste en entreprise* • Sites variables : Bassin thiernois
Axe thématique : *Savoir-faire techniques et industriels présents sur le bassin thiernois* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, design

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 3 mois, scindables • Véhicule de service à partager selon un planning avec l'équipe du centre d'art • Représentation publique des œuvres dont présentation de lancement de la résidence avec l'entreprise, l'artiste et le

centre d'art et restitution en fin de résidence ; reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés • Petit matériel électroportatif, poste à souder, touret à bois, etc., copieur • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (3 000 € environ), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 600 € environ), déplacement (500 € dont 3 A/R), repas (500 €)

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

② Nom du prog. : *Résidence de co-création sur le territoire du Livradois-Forez* • Sites variables : Livradois-Forez (Thiers – Saint-Étienne) • Axe thématique : *Résidence de co-création et de territoire* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Émergence artistique • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 55 jours, scindables • Véhicule de service à partager selon un planning avec l'équipe du centre d'art • Représentation publique des œuvres dont exposition itinérante au CAC à Thiers et à La Serre de Saint-Étienne, reproduction ou diffusion des œuvres • Réalisation d'ateliers ou de processus de co-création entrant dans la démarche du projet de l'AA • Activité hors création : rencontre avec la presse • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés • Petit matériel électroportatif, poste à souder, touret à bois, etc., copieur • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (1 400 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. (2 000 €)

③ Nom du prog. : *Résidence mission sur le plateau technique du lycée Jean-Zay* • Lieu de résidence : Lycée général et technologique Jean-Zay 21, rue Jean-Zay 63300 Thiers • Axe thématique : *Résidence de co-création et de médiation sur plateau technique du lycée – section plasturgie* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Émergence artistique • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 8 semaines, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition au CAC, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres avec la presse ainsi qu'avec des groupes scolaires et le personnel du lycée, ateliers de pratiques artistiques • Contrat de diffusion ou

d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés (internat et plateau technique du lycée) • Machines, matériaux et consommables spécifiques à la section • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (1 700 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), déplacement (300 € dont 2 A/R), repas au réfectoire du lycée

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

④ Nom du prog. : *Compagnonnage* • Axe thématique : *Accompagnement professionnel de la jeune création* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection De 3 à 5 ans après la sortie d'une école d'art • Arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 5 mois en continu • Véhicule de service à partager selon un planning avec l'équipe du centre d'art • Représentation publique des œuvres dont ouverture d'atelier en fin de compagnonnage, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) • Hébergement / espace de travail partagés • Petit matériel électroportatif, poste à souder, touret à bois, etc., copieur • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (5 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 000 €), déplacement (200 € dont 1 A/R)

Champ libre

10, rue Notre-Dame-de-l'Arbre 63450 Chanonat
Tél. : 06 82 27 57 34

Instagram : champ_libre_asso

Courriel : champlibrechanonat@gmail.com

Resp. : Benoît Lapedry,

Roland Cognet, Sylvie Garnier

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Tropisme Chanonat* • Lieu de résidence : Chanonat • 2 sessions / an • Duo

possible • Accueil familial possible : location d'un gîte par la structure • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Diplôme d'une école d'art ou engagement très fort dans sa pratique • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 semaines en continu • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont restitution avec l'accord de l'AA,

reproduction ou diffusion des œuvres • Activité hors création non imposée : possibilité de 1 rencontre avec des publics scolaires si souhaitée par l'AA • Hébergement / espace de travail indiv. • Prêt d'outils, matériaux / consommables dans la limite des possibilités • Accompagnement dans le développement du projet, aide tech-

nique (entre-aide, bénévolat) • Bourse de résidence (2 000 €), rémunération des rencontres avec des publics scolaires le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 €), déplacement (200 € modulables, jusqu'à 6 A/R pour les WE et en cas de nécessité)

Centre culturel le Bief – manufacture d'images

23, rue des Chazeaux 63600 Ambert
Tél. : 04 73 82 16 59
www.lebief.org
Courriel : contact@lebief.org
Resp. : Ben Quêne, directeur du pôle
Arts graphiques

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence autour du papier et de l'estampe* • 2 sessions / an • Duo possible • Accueil de conjoint possible : hébergement à un tarif préférentiel à sa charge (AA hébergé gratuitement) • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts graphiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 8 semaines, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique en plus du vernissage de l'exposition, ateliers de pratiques artistiques n'excédant pas 15% du temps de résidence • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables sur site • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Montant global de 4 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de déplacement), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. (500 €)

Rhône (69)

Fédération des Récupérathèques

4, rue Bodin 69001 Lyon
Tél. : 06 71 75 73 55
federation.recuperatheque.org
Courriel : julia@recuperatheque.org
Resp. : Julia Krisch, coordinatrice

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidences artistiques des Récupérathèques* • Lieu de résidence : Centre d'art Madeleine-Lambert, 12, rue Eugène-Peloux, Vénissieux • Axe thématique : *Techniques de réemploi et d'écoconception pour réfléchir à d'autres modes de création et d'apprentissages* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 6 pers. • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, discipline

libre selon le matériau de réemploi choisi pour la résidence

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 3 semaines en continu (min. 2 semaines) • Représentation publique des œuvres dont exposition de 2 semaines au Centre d'art Madeleine-Lambert à Vénissieux, reproduction ou diffusion des œuvres • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés • Équipements / outillage selon les besoins • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (300 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (essentiellement utilisation de matériaux de réemploi glanés en amont de la résidence), déplacement (100 € / pers. en moyenne), repas (150 € pour 10 jours / pers.)

Auvergne-Rhône-Alpes

Fondation Bullukian / Abbaye royale de Fontevraud

26, place Bellecour 69002 Lyon /
49590 Fontevraud-L'Abbaye (région Pays
de la Loire, département du Maine-et-Loire)
Tél. : 02 41 51 73 52 / 04 72 52 93 34
www.bullukian.com / www.fontevraud.fr
Courriel : contact@bullukian.com
welcome@fontevraud.fr

Resp. : Fanny Robin, directrice artistique
de la Fondation Bullukian / Emmanuel Morin,
directeur artistique et culturel
de l'abbaye royale de Fontevraud

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *Résidence Bullukian + Fontevraud* ·
Sites variables : Fondation Bullukian à Lyon et
abbaye royale de Fontevraud, dans le cadre d'un
partenariat (cf. région Pays de la Loire, dépar-
tement du Maine-et-Loire, abbaye royale de
Fontevraud) · Axe thématique : *Collaboration
 inédite entre deux structures et deux territoires
(La Loire et le Rhône) pour travailler en réseau
et en circuit « local », mieux valoriser l'accom-*

*pagnement des artistes et permettre une plus
grande diffusion de la création contemporaine
sur deux territoires et pour un rayonnement
national* · 1 session / an · Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plas-
tiques

Modalités de sélection Sur invitation · Jury asso-
ciant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 mois en continu (min.
1 mois) · Voiture pers. requise · Représentation
publique des œuvres dont exposition(s), repro-
duction ou diffusion des œuvres, édition(s)
possible(s) · Activités hors création : présentation
de sa démarche artistique par l'AA au service
technique · Contrat de diffusion ou d'exploita-
tion des œuvres · Hébergement indiv., espace
de travail partagé · Équipements / outillage,
matériaux / consommables en fonction des
disponibilités du matériel du service technique ·
Accompagnement dans le développement du
projet, aide technique · Bourse de résidence
(2 000 €), redevances de droits d'auteur, prise
en charge des frais de : prod. (3 750 €), déplace-
ment (1 000 € dont 1 A/R), repas (750 €)

Galerie Tator // Factactory

36, rue d'Anvers 69007 Lyon
Tél. : 06 25 44 76 56
rogertator.com/Factactory
Courriel : marie.bassano@rogertator.com
Resp. : Marie Bassano, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Factactory* · Lieu de résidence :
Quartier de Gerland, Lyon VII^e · 1 session / an ·
Collectif possible jusqu'à 4 pers. · Pas d'acces-
sibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Parcours
pro. · Arts numériques, arts plastiques, arts
sonores, céramique / verre, design, design
graphique, film / vidéo, performance, photo-
graphie, textile

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures · Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 à 5 mois en continu ·
Prêt d'un véhicule électrique · Représentation
publique des œuvres dont restitution en fin de
résidence, reproduction ou diffusion des œuvres,
édition de 12 sérigraphies · Activités hors créa-
tion : rencontres publiques types *Open Studios*
chaque fin de mois · Espace de travail indiv.
ou partagé · Accès aux espaces techniques
du lieu et à la régie générale (matériel électro-
portatif, menuiserie, atelier métal, atelier céra-
mique) ainsi qu'à la ressourcerie du site et aux
bennes du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri ·
Accompagnement dans le développement du
projet, mise en relation avec les réseaux pro.,
aide technique · Bourse de résidence (500 €
quelle que soit la durée), redevances de droits
d'auteur, prise en charge des frais de : prod. de
l'édition de sérigraphies, assurance du maté-
riel apporté

Fondation Renaud

27, boulevard Antoine-de-Saint-Exupéry
69009 Lyon
Tél. : 04 78 47 10 82
www.fondation-renaud.com
Courriel : fondrenaud@gmail.com
Resp. : Stéphanie Rojas-Perrin

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence artistique Fondation
Renaud – Fort de Vaise* • 1 session / an • Pas
d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Parcours
pro. attesté ou production tangible à son actif •
Habiter Lyon ou les alentours • Intérêt pour la
structure d'accueil, le site, son histoire et/ou ses
collections • Arts numériques, arts plastiques,
arts sonores, céramique / verre, design, design
graphique, film / vidéo, performance, photo-

graphie • *NB* L'espace de création n'étant pas
encore un véritable atelier, accueil de pratiques
artistiques peu contraignantes

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Sur invitation • Jury associant
des pro. ext.

Conditions d'accueil 12 semaines, de mars à mai,
en continu (min. en fonction de l'AA) • Voiture
pers. requise • Représentation publique des
œuvres dont exposition / restitution, reproduc-
tion ou diffusion des œuvres • Activités hors
création : rencontres pro. et avec les publics •
Espace de travail indiv. (pas encore un véritable
atelier) • Accompagnement dans le dévelop-
pement du projet, mise en relation avec les
réseaux pro. • Bourse de résidence (2 000 €),
rémunération des rencontres pro. et publiques,
redevances de droits d'auteur, prise en charge
des frais de prod. (2 000 €)

CAP Centre d'art

Espace Léon-Blum – rue de la Rochette
69190 Saint-Fons
Tél. : 04 72 09 25 50
lecap-saintfons.com
Courriel : cap.centredart@saint-fons.fr
Resp. : Alessandra Prandin, directrice

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

① Nom du prog. : *Résidence d'été* • Lieu de rési-
dence : CAP Centre d'art et espace limitrophes •
Axe thématique : *Résidence de transmission et
de production* • 1 session / an • Collectif possible
jusqu'à 3 pers. • Accueil de conjoint possible •
Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Expérience
ou projets en cours de développement • Scène
artistique nationale, arts plastiques, perfor-
mance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 15 jours à 2 mois, scin-
dables • Représentation publique des œuvres
dont restitution de fin de résidence, reproduc-
tion ou diffusion des œuvres • Activités hors
création : 2 rencontres publiques (1 en début de
résidence et 1 lors de la restitution), prog. d'ate-
liers de pratiques artistiques co-porté par le ser-
vice des Publics • Hébergement indiv., espace
de travail partagé • Équipements / outillage,

matériaux / consommables du centre d'art •
Accompagnement dans le développement du
projet, mise en relation avec les réseaux pro.,
aide technique • Bourse de résidence (4 500 €),
redevances de droits d'auteur, prise en charge
des frais de : prod. (1 800 €), déplacement
(à hauteur de 500 € dont 2 A/R)

② Nom du prog. : *Résidence hors les murs (EAC –
E-LRO : Éducation artistique et culturelle –
Espace Lieu de rencontre avec l'œuvre d'art)* •
Résidence itinérante sur le territoire, sites
variables : établissements scolaires ou struc-
tures socio-sanitaires • 1 session / an • Duo pos-
sible • Accueil de conjoint possible • Assistant
possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Expérience
ou projets en cours de développement • Arts
plastiques, design, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable, sur l'an-
née scolaire ou selon le projet, scindable •
Représentation publique des œuvres dont
restitution en fin de résidence (exposition ou
performance, variable et sur mesure), repro-
duction ou diffusion des œuvres • Activités
hors création : rencontre(s) publique(s), ate-
liers de pratiques artistiques selon le projet et
la structure d'accueil • Contrats de projets EAC,
de projet E-LRO, de projet Culture et Santé,
etc. • Hébergement indiv., espace de travail

partagé au Centre d'art et au Centre national de la danse (CND) • Équipement / outillage, matériaux / consommables du centre d'art • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (de 3 000 à 4 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 600 à 1 500 €), déplacement (dont 2 A/R)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

③ Nom du prog. : *Résidence croisée CAP – CND* • Sites variables : Centre d'art de Saint-Fons et Centre national de la danse (CND) de Lyon • Axe thématique : *Résidence croisée visant à soutenir les projets qui se situent à la lisière entre arts visuels et arts chorégraphiques* • 2 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 5 pers. • Accueil de conjoint possible • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Expérience ou projets en cours de développement • Arts plastiques, performance, chorégraphie / danse
Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Dans le cadre du partenariat avec le CND de Lyon

Conditions d'accueil 15 jours, scindables (min. 1 semaine) • Représentation publique des œuvres dont une restitution de fin de résidence à destination des pro., reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre publique lors de la restitution • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. (possibilité de travailler aussi dans l'espace d'exposition du centre d'art et dans les espaces dédiés au CND) • Équipement / outillage, matériaux / consommables du centre d'art • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (1 800 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod., déplacement (dont 1 A/R)

Centre d'art Madeleine-Lambert, Vénissieux

HDV – 5, avenue Marcel-Houël
69200 Vénissieux
Tél. : 04 72 21 44 25
culture.venissieux.fr/centre-dart-madeleine-lambert
Courriel : centredart@ville-venissieux.fr
Resp. : Xavier Jullien, directeur

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidence du Centre d'art Madeleine-Lambert* • Lieu de résidence : Appartement d'artiste – place de la Paix 69200 Vénissieux • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 3 membres • Accueil familial possible : hébergement équipé, 3 chbres, grand espace collectif de travail • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont au moins 1 présentation (possibilité d'autres moments de restitution), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s), 15 h d'ateliers d'Éducation artistique et culturelle obligatoires sur les 2 mois de résidence • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé au centre d'art et auprès des partenaires en fonction des projets • Outillage pour le bois, matériel audio/vidéo, ressources des ateliers du centre d'art : sculpture, céramique (3 grands fours), gravure (2 presses), sérigraphie, dessin/peinture ; matériaux en fonction du stock • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (2 000 €), rémunération des ateliers de EAC (750 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), déplacement (800 € dont 3 A/R), transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté

Stimultania

1, rue Longarini 69700 Givors
Tél. : 04 72 67 02 31
www.stimultania.org
Courriel : mediation-givors@stimultania.org
Resp. : Céline Duval, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence 5 étoiles* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accueil familial possible de manière ponctuelle : gîte en centre-ville au cœur de la cité des Étoiles, labellisée « Patrimoine du xx^e siècle » (canapé convertible, cuis., 2 chbres avec 1 lit double, 2 lits superposés, 1 sde, terrasses, parking) • Assistant possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection

Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois, scindables (min. 6 semaines) • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 ou 2 rencontres / apéritifs avec les habitants • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Appareils photo (Olympus OM-D E-M10 III, Panasonic Lumix DMC-TZ7EF-K, Sony Cyber-SHOT DSC-HX60), éclairage studio (trois softbox), fonds noir, blanc, vert 2 x 3 m, 2 lampes torches Tycka 104 LED, flash cobra Godox TT685O pour Olympus et Lumix + émetteur, zoom enregistreur H4, deux enceintes, imprimante-scanner laser • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (4 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 000 €), déplacement (1 000 € max. dont 6 A/R), repas (250 € / mois), relatifs à un accueil familial

Haute-Savoie (74)

Fondation pour l'art contemporain Claudine et Jean-Marc Salomon

34, avenue de Loverchy 74000 Annecy
Tél. : 04 50 02 87 52
www.fondation-salomon.com
Courriel : contact@fondation-salomon.com
Resp. : Charlotte Debraine-Molina,
responsable artistique et administrative

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Salomon Foundation Residency Award* • Lieu de résidence : ISCP – International Studio & Curatorial Program, New York (États-Unis) • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Moins de 35 ans • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 mois en continu • Activités hors création : participation aux journées *Open Studios* et aux rencontres curatoriales organisées par l'ISCP • Espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet • Montant global de 27 000 \$ US (compre-
nant : bourse de résidence, hébergement, frais de prod., repas, assurances), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (1 A/R Paris-New York avec supplément bagages pour l'acheminement de matériel de prod.), transport des œuvres éventuellement produites en résidence

Auvergne-Rhône-Alpes

Réseau Altitudes

52, rue des Marquisats 74000 Annecy
Tél. : 06 59 51 20 39
www.reseau-altitudes.fr
Courriel : reseau.altitudes@gmail.com
Resp. : Emma Legrand et Marion Dupressy,
co-présidentes

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidence itinérante* • Résidence
itinérante sur min. 2 des 18 structures du réseau
Altitudes – art contemporain en milieu alpin
(Haute-Savoie, Isère, Savoie), sites variables •
Axe thématique : *Territoire alpin* • 1 ou 2 ses-
sions / an • Duo possible • Accessibilité partielle
Critères d'éligibilité et de sélection AA • Arts
numériques, arts plastiques, arts sonores, céra-
mique / verre, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures

Conditions d'accueil 1 mois, scindable (min.
15 jours) • Voiture pers. requise • Représentation
publique des œuvres dont restitution en fin
de résidence, reproduction ou diffusion des
œuvres • Activités hors création : 1 rencontre
publique lors de la restitution et autres pos-
sibles, ateliers de pratiques artistiques uni-
quement si demandés par l'AA • Hébergement
indiv., espaces de travail indiv. et partagé •
Équipement / outillage, matériaux / consom-
mables selon les structures • Accompagnement
dans le développement du projet, mise en rela-
tion avec les réseaux pro., aides admin. et tech-
nique • Bourse de résidence (1500 €), rémuné-
ration des activités hors création, redevances
de droits d'auteur, prise en charge des frais
de : prod. (1 000 €), déplacement (500 € max.)

Villa du Parc

12, rue de Genève 74100 Annemasse
Tél. : 04 50 38 84 61
www.villaduparc.org
Courriel : garance.chabert@villaduparc.org
Resp. : Garance Chabert, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Lieu de résidence : Maison d'écriture Michel
Butor 91, chemin du Château 74380 Lucinges •
Axe thématique : *Lien avec le territoire
du Genevois et les axes de programmation
du centre d'art* • 1 session / an • Collectif pos-
sible jusqu'à 4 pers. • Accueil familial ponctuel
possible les WE par ex., ou quelques jours selon
la zone géographique d'habitation • Assistant
possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numé-
riques, arts plastiques, arts sonores, céramique /
verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Sur invitation

Conditions d'accueil 6 semaines, scindables •
Voiture pers. requise • Représentation publique
des œuvres dont exposition au cas par cas,
reproduction ou diffusion des œuvres •
Activités hors création au cas par cas :
rencontre(s) publique(s), ateliers de pratiques
artistiques • Contrat de diffusion ou d'explo-
itation des œuvres • Hébergement / espace
de travail partagés • Équipement / outillage,
matériaux / consommables au cas par cas •
Accompagnement dans le développement du
projet, mise en relation avec les réseaux pro.,
aides admin. et technique • Bourse de rési-
dence (3 000 €), redevances de droits d'auteur,
prise en charge des frais de : prod. (selon le pro-
jet de l'AA le cas échéant), déplacement (mon-
tant au cas par cas), repas (500 € en moyenne)

Archipel Art contemporain

50, avenue du Mont-d'Arbois
74170 Saint-Gervais-les-Bains
Tél. : 04 50 47 78 95
www.saintgervais.com/patrimoine-
culturel/archipel-art-contemporain-
saint-gervais-les-bains
Courriel : serviceculturel@saintgervais.com
Resp. : Emma Legrand, directrice
du service Culture et Patrimoine
de Saint-Gervais-les-Bains

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidence artistique de recherche
et de création* • Lieu de résidence : Maison forte
de Hautetour 114, passage Montjoux 74170 Saint-
Gervais-les-Bains • Axe thématique : *Invitation
à prendre appui sur les questions muséogra-
phiques développées sur le site de la Maison
forte de Hautetour (pratique de la montagne,
profession de guide, risques naturels, enjeux
écologiques dans les Alpes, etc.), les collections
des musées ou plus largement l'histoire de la
commune et de la vallée ; le projet devant donc
s'ancrer sur le territoire et proposer un regard
nouveau sur celui-ci* • 2 sessions / an • Collectif
possible jusqu'à 3 pers. • Accueil familial pos-
sible dans la limite des capacités (studio avec
1 canapé-lit et 3 lits simples sur demande) •
Assistant possible (chbre sép. mais cuis. et sdb
communes) • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Formation
en école d'art ou équivalent • Arts numériques,
arts plastiques, arts sonores, céramique / verre,
film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 30 jours, scindables (min.
10 jours consécutifs) • Représentation publique
des œuvres dont exposition de restitution de
la résidence, reproduction ou diffusion des
œuvres • Activités hors création : vernissage
de l'exposition, actions de médiation conçues
en amont avec le service du musée, auprès
des publics scolaires et/ou indiv., projets de
médiation spécifiques dédiés au public sco-
laire dans le cadre de « Chemin de la culture »
possibles (contrat distinct) • Contrat(s) pour
des projets de médiation spécifiques le cas
échéant • Hébergement / espace de travail
indiv. • Accompagnement pour l'achat de maté-
riel spécifique, matériaux / consommables
en fonction des stocks présents sur les sites
(ex. : papiers) • Accompagnement dans le déve-
loppement du projet, mise en relation avec les
réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse
de résidence (2 000 €), rémunération des pro-
jets spécifiques « Chemin de la culture » le cas
échéant, redevances de droits d'auteur, prise
en charge des frais de : prod. (2 700 €), dépla-
cement (4 A/R) et repas (800 € en *per diem*),
assurance du matériel apporté, transport des
œuvres produites en résidence

Chos'art – ESAT la Ferme de Chosal

98, route de l'Usine 74350 Copponex
Tél. : 06 88 99 29 58
www.fermedechosal.fr
Courriel : direction.plad.fermedechosal
@aapei-epanou.org
Resp. : Charlene Arduini, directrice artistique

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Résidence itinérante : Ferme de Chosal et Hauts
de Chosal à Cruseilles • Axe thématique : *Land
Art principalement* • 3 sessions / an • Collectif
possible jusqu'à 4 pers. • Assistant possible •
Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Adulte pro. •
Arts plastiques, Land Art

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures et candidatures spontanées •
Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 10 jours, scindables •
Représentation publique des œuvres dont
exposition(s), reproduction ou diffusion des
œuvres • Activités hors création : rencontre(s)
publique(s), ateliers de pratiques artistiques •
Hébergement indiv. et partagé • Équipements /
outillage, matériaux / consommables en partie
à disposition • Accompagnement dans le déve-
loppement du projet, aide technique • Montant
global de 3 500 € (comprenant : bourse de rési-
dence, frais de prod.), redevances de droits
d'auteur, prise en charge des frais de : dépla-
cement (1 A/R), repas, transport des œuvres
produites en résidence

Archipel Butor

Manoir des livres et maison d'écrivain
Michel Butor
91, chemin du château 74380 Lucinges
Tél. : 04 58 76 00 42
www.archipel-butor.fr
Courriel : accueil@archipel-butor.fr
Resp. : Aurélie Laruelle, directrice

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur
la création sans obligation de réalisation
ou de production d'œuvres**

Nom du prog. : *Résidence de création livres
d'artiste* • Lieu de résidence : Manoir des livres
et maison d'écrivain Michel Butor 216, place de
l'église 74380 Lucinges • Axe thématique : *Livre
d'artiste* • 1 session / an • Duo possible • Accueil
familial ponctuel possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plas-
tiques, photographie, livre d'artiste, poésie
Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury associant des pro. ext.
Conditions d'accueil 2 mois, scindables • Voiture
pers. requise • Représentation publique des
œuvres dont exposition au Manoir des livres,
reproduction ou diffusion des œuvres • Activités
hors création : rencontre(s) publique(s), ateliers
de pratiques artistiques • Hébergement / espace
de travail indiv. • Presse, imprimante de bureau,
papier • Accompagnement dans le développe-
ment du projet • Bourse de résidence (4 000 € /
pers.), redevances de droits d'auteur, prise
en charge des frais de : prod. (1 000 € max.),
déplacement (2A/R / pers.)

Côte-d'Or (21)

École nationale supérieure d'art de Dijon

3, rue Michelet 21000 Dijon

Tél. : 03 80 30 21 27

www.ensa-dijon.fr

Courriel : contact@ensa-dijon.fr

Resp. : Pauline Dionne, gestionnaire
des relations internationales

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Dijon – São Paulo* • Échange international / résidence croisée avec l'École de communication et d'art (ECA) de l'Université de São Paulo (USP), au Brésil • 1 session / an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Étudiant de 5^e année et titulaire d'un DNSEP n-1, n-2, n-3 de l'Ensa Dijon / de l'Université de São Paulo (USP), École de communication et d'art (ECA) • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Dans le cadre d'un prog. d'échange • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 6 à 8 semaines en continu (min. 6 semaines) • Représentation publique des œuvres dont exposition au musée d'Art contemporain de l'USP à São Paulo pour l'AA français et dans un lieu pro. à Dijon pour l'AA brésilien, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : à Dijon, vernissage de l'exposition et 1 conférence à l'Ensa • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements de l'ECA de l'Université de São Paulo et de l'Ensa Dijon • Accompagnement dans le développement du projet • Montant global de 3 800 € (compré-
nant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement dont 1 A/R, repas), redevances de droits d'auteur

Fonds régional d'art contemporain de Bourgogne

41, rue des Ateliers 21000 Dijon

Tél. : 03 80 67 18 18

www.frac-bourgogne.org

Courriel : administration@frac-bourgogne.org

Resp. : Astrid Handa-Gagnard,
directrice du Frac Bourgogne

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *STOREFRONT* • Co-organisé avec l'École nationale supérieure d'art de Dijon • Courriel : communication@frac-bourgogne.org • Co-resp. : Amel Nafti, directrice de l'Ensa Dijon • Lieu de résidence : Boutique des Bains du Nord 16, rue Quentin 21000 Dijon – Frac Bourgogne • 2 sessions / an • Duo possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Titulaire d'un DNSEP obtenu à l'Ensa Dijon depuis au moins 2 ans ou d'un DNSEP (ou équivalent) obtenu en Bourgogne-Franche-Comté depuis au moins 2 ans, ou bien installation en Bourgogne-Franche-Comté depuis au moins 2 ans • Avoir une activité professionnelle depuis au moins 2 ans • Déclaration Insee avec n° de

Siret à annexer au dossier de candidature • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 9 semaines en continu (min. 6 semaines) • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : accueil ponctuel de visiteurs de la Boutique des Bains du Nord souhaitant échanger sur le projet de l'AA et son univers artistique, animation d'un commun accord avec les organisateurs, de visites de son exposition à l'occasion de la Nuit des musées, des Journées européennes du patrimoine, du Week-end des Frac, etc. • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement (pour 6 semaines uniquement) et espace de travail indiv. • Petit outillage du Frac Bourgogne, ateliers de fabrication de nature diverse de l'Ensa Dijon • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Montant global de 3 000 € (compré-
nant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement, repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté), redevances de droits d'auteur

Les Ateliers Vortex

71-73, rue des Rotondes 21000 Dijon
Tél. : 06 71 36 97 75
lesateliersvortex.com
Courriel : contact@lesateliersvortex.com
Resp. : Fiona Lindron et Annelise Ragno,
co-directrices artistiques

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence Vortex* • 1 session /
an • Duo possible • Accueil de conjoint possible
(1 seule chbre) • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Inscription
à l'Urssaf AA ou assimilé • Arts plastiques, film /
vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 10 semaines, scindables
(min. 7 semaines) • Représentation publique
des œuvres dont exposition à la suite de la rési-

dence, reproduction ou diffusion des œuvres,
texte accompagnant l'exposition (rémunéré) •
Activité hors création : rencontre-conversa-
tion avec un invité • Contrats de représentation
ou d'exploitation des œuvres et d'exposition •
Hébergement partagé et espace de travail
indiv. • Ateliers de fabrication (bois, métal, pein-
ture, sérigraphie) • Accompagnement dans le
développement du projet, mise en relation avec
les réseaux pro. (notamment artistes fonda-
teurs du lieu), aide technique par un régisseur •
Bourse de résidence (1200 €), rémunération de
rencontre-conversation pour l'AA et son invité
(100 € / h, 1A/R et hébergement), redevance de
droits d'auteur (800 € pour l'exposition), prise
en charge des frais de : prod. (1500 €), dépla-
cement, repas, transport des œuvres produites
en résidence (montant global de 500 € + 1A/R
en amont de la résidence)

ECO

1, place de la Charme 21260 Sacquenay
Tél. : 06 50 89 20 66
www.eco21260.com
Courriel : asso.eco.art@gmail.com
Resp. : Frédéric Gagné, directeur artistique

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Dans le cadre d'un programme d'étude de cycle
supérieur • 2 sessions / an • Collectif possible
jusqu'à 7 pers. • Accueil familial possible : appa-
rtement pour 4-6 pers. • Assistant possible •
Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plas-
tiques, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candida-
tures spontanées • Sur invitation • Dans le cadre
d'un prog. international avec l'Institute of Art
d'Opole en Pologne

Conditions d'accueil De 1 à 4 semaines, scin-
dables • Voiture pers. requise • Représentation
publique des œuvres dont exposition possible,
reproduction ou diffusion des œuvres • Activités
hors création : rencontre(s) publique(s) et ate-
liers de pratiques artistiques possibles • Contrat
de diffusion ou d'exploitation des œuvres •
Hébergement / espace de travail indiv. • Ateliers
partagés de menuiserie, sérigraphie et photo-
graphie, matériel informatique, vidéoprojecteur,
fournitures bureautiques, consommables
menuiserie et sérigraphie • Accompagnement
dans le développement du projet, aides admin.
et technique • Bourse de résidence (de 500
à 2000 €), redevances de droits d'auteur, prise en
charge des frais de : prod. (500 € en moyenne),
déplacement (1A/R et durant la résidence),
repas, transport des œuvres produites en rési-
dence, assurance du matériel apporté (en rela-
tion avec le projet)

ARCADE Design à la campagne®

4, rue des Grangeots
21350 Sainte-Colombe-en-Auxois
Tél. : 07 71 07 04 92
www.arcade-designalacampagne.fr
Courriel : contact@arcade-design
alacampagne.fr
Resp. : Marine Hunot, designer, directrice
artistique

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *RÉSIDENTE DE PROFESSION-
NALISATION EN DESIGN* • Dans le cadre de par-
tenariats avec des entreprises de Bourgogne-
Franche-Comté, sites variables : ARCADE
et au sein d'une entreprise • Axe thématique :
*Résidence en immersion dans des entre-
prises et/ou entités du territoire* • 1 session / an •
Accueil familial possible : logement type studio •
Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Bac+5
Design / art / espace / création graphique •
Design, design graphique

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 semaines, scindables
(min. 4 semaines) • Voiture pers. requise •
Représentation publique des œuvres dont
exposition de sortie de résidence, reproduc-
tion ou diffusion des œuvres • Activités hors
création : rencontre(s) publique(s) • Hébergement
indiv. et partagé, espace de travail partagé •
Équipements / outillage sur demande, maté-
riels / consommables en lien avec l'entreprise
partenaire • Accompagnement dans le déve-
loppement du projet, aide technique • Montant
global de 3 000 € (comprenant : bourse de
résidence, frais de déplacement, repas), rede-
vances de droits d'auteur, prise en charge des
frais de prod. en lien avec l'entreprise partenaire
(300 € en moyenne)

Doubs (25)

Fonds régional d'art contemporain de Franche-Comté

Cité des Arts – 2, passage des Arts
25000 Besançon
Tél. : 03 81 87 87 40
www.frac-franche-comte.fr
Courriel : secretariat.direction@frac-
franche-comte.fr
Resp. : Sylvie Zavatta, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

De 2 à 8 sessions / an • Duo possible • Assistant
possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plas-
tiques, arts sonores, commissariat d'exposi-
tions, critique / théorie / histoire de l'art, film /
vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation • Parfois
dans le cadre de partenariats avec d'autres
structures locales, nationales ou internationales

Conditions d'accueil De 1 semaine à 2 mois,
scindables (min. 1 semaine) • Véhicule à dis-
position le WE • Représentation publique des
œuvres dont exposition possible, reproduction
ou diffusion des œuvres • Activités hors créa-
tion : 1 rencontre publique pour présenter son
travail • Hébergement / espace de travail indiv. •
Matériaux / consommables • Accompagnement
dans le développement du projet, mise en rela-
tion avec les réseaux pro., aide technique •
Bourse de résidence (de 1 000 à 3 000 €), rede-
vances de droits d'auteur, prise en charge des
frais de déplacement (1 A/R)

Université de Franche-Comté

1, rue Claude-Goudimel 25000 Besançon
Tél. : 03 81 66 51 86
www.univ-fcomte.fr
Courriel : sciences-arts-culture@univ-fcomte.fr
Resp. : Lucie Vidal, chargée de projets

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *UN ARTISTE | UN LABO* • Sites variables en Franche-Comté (Belfort, Besançon, Montbéliard) • 1 session / an • Duo possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Dans le cadre d'un prog. d'échange • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 12 mois, scindables (min. 35 jours) • Représentation publique des œuvres dont 2 restitutions (1 au sein du laboratoire d'accueil pour les chercheurs, 1 pour le grand public) • Activités hors création : 2 rencontres publiques (lors des restitutions), workshop pour 1 groupe d'étudiants • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Accès au laboratoire de recherche et éventuellement à ses consommables • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (4 300 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (800 €), déplacement (2 800 € dont 5 A/R), repas (1 000 €)

Centre d'art Le Manoir

25, Grande-Rue 25920 Mouthier-Haute-Pierre
Tél. : 06 12 17 59 19
www.manoir-mouthier.com
Courriel : contact@manoir-mouthier.com
Resp. : Philippe Perrin Pique

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Axe thématique : *Paysages du pays de Courbet* • 5 sessions / an • Accueil familial possible • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Pro. • Arts plastiques, céramique / verre, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Avec appel à projets • Sur invitation

Conditions d'accueil De 15 jours à 1 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) (vernissage, ouverture d'atelier) • Hébergement partagé (chambre privative), espace de travail indiv. • Équipements / outillage de menuiserie, matériaux / consommables dont imprimante • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Montant global de 1 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement dont 2 A/R), redevances de droits d'auteur

Jura (39)

Freed from desire

39140 Bletterans
Tél. : 06 73 32 99 02
www.freedfromdesire.cargo.site
Courriel : asso.fdd@gmail.com
Resp. : Mégane Brauer,
Anne-Claire Jullien, Léa Laforest

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Freed from desire* • Axes thématiques : *Art contemporain, création collective* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 7 membres • Accueil familial possible : hébergement en chambre indiv. • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Diplôme depuis moins de 3 ans • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 10 jours en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : présence lors du vernissage de l'exposition, ateliers de pratiques artistiques possibles selon les envies de l'AA • Hébergement / espace de travail partagés • Équipements / outillage selon les besoins, matériaux / consommables en fonction des ressources financières • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Montant global de 400 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., assurance du matériel apporté), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (100 € dont 1 A/R), tous les repas, relatifs à un accueil familial (transport, hébergement)

Association La fraternelle

12, rue de la Poyat 39199 Saint-Claude
Tél. : 03 84 45 77 32
www.maisondupeuple.fr
Courriel : imprimerie@maisondupeuple.fr
Resp. : Sandra Tavernier,
responsable arts visuels

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence de recherche et création* • Axes thématiques : *Collectif, social, politique. Multiples et éditions* • 1 session / an • Accueil familial possible : logement en appartement en fonction des disponibilités (repas et défraiement à la charge de l'AA) • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection 3 ans d'expérience pro. min. • Arts plastiques, design graphique, performance, dessin, illustration, bande dessinée, édition, impression

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 6 semaines, scindables (min. 30 jours) • Représentation publique des œuvres dont événement de fin de résidence,

reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique lors de l'événement de fin de résidence et autres possibles à la demande de l'AA, ateliers de pratiques artistiques programmés hors temps de résidence si l'AA se porte volontaire • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv. et partagé, espace de travail partagé • Atelier de sérigraphie (presse semi-automatique grand format Tiflex [150 × 180 cm], presse manuelle [60 × 80 cm], carrousel textile 4 couleurs, traceur numérique grand format Epson), atelier de typographie (2 presses à essais, presse à platine Minerve [23,5 × 35 cm], presse à cylindre Voirin [90 × 56 cm], presse à épreuve Korrex [50 × 65 cm], presse à platine Heidelberg [38 × 26 cm], caractères bois et plomb), duplicateur RISO, matériel de base de dessin et informatique • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (3 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), déplacement (3 A/R max.), repas (30 € / jour)

Parc naturel régional du Haut-Jura

Le Village 39310 Lajoux
Tél. : 03 84 34 12 30
www.parc-haut-jura.fr
Courriel : parc@parc-haut-jura.fr
Resp. : Marie-Pierre Reynet,
chargée de mission Culture

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Nature in Solidum* • Sites variables : Communes volontaires du parc naturel • Axe thématique : *Enjeux environnementaux* • 2 sessions / an • Accessibilité variable en fonction des lieux d'accueil

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores, design graphique, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Avec appel à projets • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 8 semaines, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres (installation du projet réalisé), reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) • Activités hors création : 3 rencontres publiques, 8 h d'intervention scolaire • Hébergement et espace de travail • Équipements / outillage, matériaux / consommables selon les possibilités des Communes • Accompagnement dans le développement du projet • Montant global de 8 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement, repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur

Nièvre (58)

Fertile art

3, route de Chantenay 58240 Toury-sur-Jour
Tél. : 06 07 49 12 46
www.fertile-art.com
Courriel : fertile.association@gmail.com
Resp. : Laure Boucomont

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidence de création fertile* • Lieu de résidence : Domaine agricole de Toury • Axe thématique : *Résidence art et environnement* • 2 sessions / an • Duo possible • Accueil de conjoint possible, l'hébergement de 80 m² pouvant accueillir 2 pers. (sa présence ne doit cependant pas entraver les recherches de l'AA) • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Être francophone • 25-65 ans • Permis de conduire obligatoire • Autonomie dans le travail et capacité à supporter la solitude dans un lieu isolé • Pratique centrée sur l'exploration du vivant et les questions liées au territoire et à la ruralité • Arts plastiques, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 6 à 8 semaines, scindables en 2 séjours • Voiture à disposition (essence à la charge de l'AA) • Représentation publique des œuvres dont événement de fin de résidence et exposition éventuelle en fonction de partenariats locaux ou parisiens, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre publique avec les habitants et habitantes lors de l'événement de fin de résidence, ateliers de pratiques artistiques éventuels selon accord avec la Drac • Hébergement / espace de travail indiv. • Accès aux outils de l'exploitation ainsi qu'à l'ensemble des ressources naturelles du site • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (1A/R à hauteur de 200 €)

Haute-Saône (70)

Les Ateliers du Magnolia

17, Vieille-Route 70700 Bucey-lès-Gy
Tél. : 06 28 42 16 43
www.instagram.com/lesateliersdumagnolia
Courriel : lesateliersdumagnolia@gmail.com
Resp. : Margaux Debain et Marie Doz,
fondatrices

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Design en Haute-Saône* • Axe thématique : *Rencontre et collaboration entre jeunes talents émergents autour du territoire, son patrimoine et ses savoir-faire* • 1 session / an • Accueil d'un collectif de 4 pers. • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection 20-35 ans • Design, design d'objets

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 10 à 15 jours en continu • Véhicule à disposition • Représentation publique des œuvres dont une exposition à ARCADE Design à la campagne® pendant la *France Design Week*, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique, exposition • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Moyens matériels • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (500 € / pers.), rémunération de l'exposition (500 € à diviser en 4), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 € à diviser en 4), déplacement (1 A/R / pers.), repas (200 € / pers.)

Saône-et-Loire (71)

Musée Nicéphore-Niépce

28, quai des Messageries
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 48 41 98
www.museeniepce.com
Courriel : contact@museeniepce.com
Resp. : Emmanuelle Vieillard, responsable communication, mécénat, partenariats, commissaire d'expositions

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *_résidence recherche & création_* • 1 session / an • Accueil familial possible : demandes étudiées pour trouver les meilleures solutions • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 semaines, scindables (min. 4 semaines) • Reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Utilisation possible du matériel du laboratoire photo numérique (scanner, Imacon, appareils Nikon, traceur, etc.), matériel photo ancien, recherche possible dans les collections du musée avec l'aide de l'équipe de la documentation, encadrement • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique (par l'équipe du laboratoire) • Bourse de résidence (4 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais : de prod. (2 500 €), déplacement (800 € dont 2 A/R)

Bourgogne-Franche-Comté

incident.RES

Lieu-dit La Goutte 71110 Briant
Tél. : 06 83 42 37 07
www.incident.net/res
Courriel : julie@incident.net
Resp. : Julie Morel

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Ctrl+P* • Axes thématiques :
Écriture d'artiste et éditions • 1 session / an •
Duo possible • Accueil de conjoint possible •
Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, design graphique

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 à 2 semaines en continu • Représentation publique des œuvres dont 1 présentation en fin de résidence ou dans l'année selon le projet, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Petits outillages, consommables de bureautique et liés à l'édition • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (600 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (250 € dont 1 A/R), repas (150 €)

Association Esox Lucius

140, route de la Gare
71740 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Tél. : 03 85 84 35 97
www.esoxlucius-art.blogspot.com
Courriel : esoxlucius.art@gmail.com
Resp. : Patrice Ferrari, directeur

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Performance participative à la
gare de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf* •
1 session / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. •
Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Performance
Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées

Conditions d'accueil 12 jours, scindables (min. 50 h) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont journée de restitution (médiation par les membres de l'association), reproduction ou diffusion des œuvres, édition dans la mesure du possible • Activités hors création : collecte de témoignages issus de la population locale et rencontre publique lors de la restitution • Hébergement indiv. • Système audio, vidéo projecteur, ordinateur, tablette, système éclairage • Accompagnement dans le développement du projet, aides admin. et technique • Montant global de 1500 € (comprenant : bourse de résidence, frais de repas), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1500 €), déplacement (650 € dont 10 A/R)

Yonne (89)

Association Château de Monthelon

Route de Montbard 89420 Montréal
Tél. : 03 86 32 18 24
www.monthelon.org
Courriel : contact@monthelon.org
Resp. : Cille Lansade, directrice artistique

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Atelier International de Fabrique Artistique – Résidences accompagnées* • Échange international occasionnel • 1 ou 2 sessions / an • Accueil familial possible : scolarisation ponctuelle des enfants à l'école possible pour les résidences longues, mise en relation avec des baby-sitters locales • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA, chercheur • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique /

théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, spectacle vivant, recherche en sciences humaines et sociales

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et/ou candidatures spontanées • Sur invitation • Dans le cadre d'un prog. d'échange international le cas échéant • Jury associant des pro. ext. • Adhésion à l'association (20 €)

Conditions d'accueil Durée variable à partir de 10 jours, scindables en fonction de la durée • Représentation publique des œuvres dont exposition(s) si souhaitée(s), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) si souhaitées par l'AA, ateliers de pratiques artistiques possibles dans

le cadre du socle de connaissances et de compétences professionnelles (CléA) et autres dispositifs territoriaux • Hébergement / espace de travail indiv., espaces naturels du site de 5 ha, piscine • Bibliothèque, espace menuiserie, atelier métal, matériel de diffusion son et images • Accompagnement dans le développement du projet, échanges avec les autres pers. en résidence dans divers domaines • Bourse de résidence (à partir de 150 € / semaine selon la durée), redevances de droits d'auteur, possibilité de prise en charge des frais de déplacement et repas (montants variables), assurance du matériel apporté *via* l'adhésion à l'association

Association Composer

13, Les Piloux 89520 Saints-en-Puisaye
Tél. : 06 20 39 21 10
www.lamaisoncomposer.fr
Courriel : lamaisoncomposer@gmail.com
Resp. : Ann Guillaume

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Axes thématiques : *Arts situés, enjeux environnementaux* • 4 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Accueil familial possible : hébergement privatif de 50 m² (pièce à vivre pouvant se transformer en chbre, sdb, chbre), espace collectif pour les repas • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 1 mois, scindable • Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres, édition en fonction du souhait de l'AA • Activités hors création souhaitées mais sans obligation : 1 rencontre publique, ateliers de pratiques artistiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Tout l'outillage électroportatif, 2 imprimantes, 1 ordinateur fixe, matériel pour sérigraphie, soudure, diffusion du son et électronique, zoom H5, projecteur cinéma, etc., bibliothèque spécialisée en écologie politique, art et science du vivant • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (1500 € / mois), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (en fonction du projet, 500 € en moyenne), déplacement (400 € variables selon les besoins de l'AA, dont 4 A/R), transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté (selon les besoins), relatifs à l'accueil familial

Le 47 Résidence

47, Grande-Rue 89660 Brosses
Tél. : 06 83 53 04 67
www.instagram.com/le.47.residence/?hl=fr
Courriel : le47residence@gmail.com
Resp. : Kealan Lambert, président,
programmateur, curateur

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur
la création sans obligation de réalisation
ou de production d'œuvres**

Axe thématique : *Art contemporain en ruralité* •
2 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers.
ou 6 si couple(s) • Assistant possible • Pas d'ac-
cessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection

Majoritairement scène française sans critère de
nationalité • Arts numériques, arts plastiques,
arts sonores, critique / théorie / histoire de l'art,
film / vidéo, performance, photographie, art
culinaire

Modalités de sélection Sur dossier, candida-
tures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 semaine à 1 mois, scin-
dable • Représentation publique des œuvres
dont exposition possible, reproduction ou dif-
fusion des œuvres • Activités hors création : 1 ou
2 rencontres publiques, 1 atelier de pratiques
artistiques possible • Contrat de diffusion ou
d'exploitation des œuvres • Hébergement /
espace de travail partagés • Atelier multidiscipli-
naire équipé (bois, métal, audiovisuel, etc.),
jardin, matériaux de récupération, chutes, etc. •
Accompagnement dans le développement du
projet, aide technique, mise en relation possible
avec les agriculteurs, artisans et artistes des
environs • Bourse de résidence (de 150 à 300 €
selon la durée), redevances de droits d'auteur,
prise en charge des frais de : prod. (200 € max.),
déplacement (min. 1 A/R), repas (denrées à dis-
position), transport des œuvres produites en
résidence (50 €), assurance du matériel apporté
(selon le projet)

Côtes-d'Armor (22)

Ville de Dinan – Abbaye de Léhon

18, Le Bourg 22100 Dinan
Tél. : 02 96 87 40 65
www.dinan.fr/mes-loisirs/culture-et-patrimoine/vie-culturelle/expositions/residence-dartiste
Courriel : culture@dinan.fr
Resp. : Laurène Thomas, chargée des Arts visuels

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

1 session / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accueil familial possible ponctuellement : maison disposant de 1 chbre, 1 bureau et 1 salon avec canapé convertible • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA français ou étranger vivant en France • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, film / vidéo

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois et demi en continu (min. 4 jours / semaine) • Vélo électrique à disposition • Représentation publique des œuvres dont exposition des œuvres nouvelles et pré-existantes, reproduction ou diffusion des œuvres, édition sur l'intégralité de la saison estivale • Activités hors création : ouvertures ponctuelles de l'atelier prévues avec l'AA, environ 10 h d'ateliers de pratiques artistiques (sessions tout public et de groupes constitués) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Des matériaux / consommables peuvent être récupérés auprès des services techniques de la Ville • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (2 500 €), rémunération des rencontres et ateliers de pratiques artistiques, redevances de droits d'auteur (1 500 € pour l'exposition), montage de l'exposition (500 €), prise en charge des frais de : prod. (jusqu'à 1 500 €), déplacement (500 €)

Centre d'art GwinZegal

4, rue Auguste-Pavie 22200 Guingamp
Tél. : 02 96 44 27 78
www.gwinzegal.com
Courriel : info@gwinzegal.com
Resp. : Solange Reboul et Jérôme Sother, co-directeurs

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Accueil d'artistes en résidence* • Résidence itinérante : région Bretagne • 2 sessions / an • Accueil de conjoint possible : studio avec 1 lit double • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection

Photographie

Modalités de sélection Avec appel à projets • Sur invitation

Conditions d'accueil Durée sur mesure, scindable (min. 6 semaines) • Voiture à disposition • Reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : éventuellement rencontre(s) publique(s) • Hébergement / espace de travail indiv. adaptés au projet • Ensemble du matériel du centre d'art à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (2 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant variable), déplacement (montant variable), repas

L'Imagerie centre d'art

19, rue Jean-Savidan 22300 Lannion
Tél. : 02 96 46 57 25
www.imageriecentredart.com
Courriel : contact@imageriecentredart.com
Resp. : Lilian Froger, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Sites variables : Bretagne • 2 sessions / an •
Assistant possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Film / vidéo,
photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Galerie du Dourven

Allée du Dourven 22300 Trédrez-Locquémeau
Tél. : 02 96 05 92 52
www.lannion-tregor.com/fr/sport-culture/
la-galerie-du-dourven.html
Courriel : dourven@lannion-tregor.com
Resp. : Elsa Briand, chargée de projets
artistiques et culturels

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *Résidence de recherche et de
création* • Axe thématique : *Le paysage* • 3 ses-
sions / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. •
Accueil familial possible • Assistant possible •
Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plas-
tiques, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Sur invitation

La fourmi_e

1, rue Marcel-Sanguy 22340 Rostrenen
Tél. : 06 52 18 38 07
www.assolafourmie.wordpress.com
Courriel : direction@lafourmi-e.art
Resp. : David Suet, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Festival d'art urbain écolo-
gique "In Cité"* • Résidence itinérante : centre
Bretagne, sites variables : Châteauneuf-du-
Faou, Rostrenen, Callac, etc. • Axe thématique :
Art urbain écologique • 1 session / an • Collectif

Conditions d'accueil De 6 à 8 semaines, scin-
dables • Représentation publique des œuvres
dont exposition, reproduction ou diffusion des
œuvres • Activités hors création : 1 ou 2 ren-
contres publiques • Contrat de diffusion ou
d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv. •
Petit matériel à disposition • Accompagnement
dans le développement du projet • Bourse de
résidence (3 000 €), redevances de droits d'au-
teur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €),
déplacement (3 A/R), repas, assurance du maté-
riel apporté

Conditions d'accueil 1 mois, scindable • Voiture
pers. requise • Représentation publique des
œuvres dont exposition, reproduction ou diffu-
sion des œuvres • Activités hors création : 1 ren-
contre publique, ateliers de pratiques artistiques
non systématiques • Contrat de diffusion ou d'ex-
ploitation des œuvres • Hébergement partagé,
espace de travail indiv. • Local technique équipé
d'un outillage de base, matériaux / consom-
mables selon les besoins • Accompagnement
dans le développement du projet, aide tech-
nique • Bourse de résidence (2 000 €), rede-
vances de droits d'auteur, prise en charge des
frais de : prod. (de 1 500 à 6 000 € en fonction
du projet), déplacement (montant selon le lieu
d'habitation, dont 4 A/R), repas (5 € / repas),
transport des œuvres produites en résidence,
assurance des œuvres

possible jusqu'à 12 pers. • Assistant possible •
Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA • Arts
numériques, arts plastiques, arts sonores, céra-
mique / verre, design, design graphique, film /
vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candida-
tures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil • 6 jours en continu • Repré-
sentation publique des œuvres dont exposi-
tion, reproduction ou diffusion des œuvres •
Activités hors création : rencontre publique
lors du vernissage, ateliers de pratiques artis-
tiques si l'AA le souhaite • Hébergement par-

tagé, espace de travail essentiellement *in situ* et selon le projet • Équipements / outillage à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 €), déplacement (dont 1 A/R), repas, transport des œuvres produites en résidence

② Nom du prog. : *Champ d'expression* • Résidence itinérante, sites variables : fermes du centre Bretagne, Communauté de communes du Kreiz-Breizh (CCKB) et Guingamp-Paimpol Agglomération (GPA) • Axethématique : *Parcours d'art contemporain de ferme en ferme* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 6 pers. • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 15 à 21 jours, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre publique lors du vernissage, ateliers de pratiques artistiques si l'AA le souhaite • Hébergement partagé, espace de travail dans les fermes • Équipements / outillage selon le lieu de résidence, matériaux issus du recyclage • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 200 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 €), déplacement (dont 3 A/R), repas (en partie), transport des œuvres produites en résidence

Filière Granite

Domaine de Keravel – 1, lieu-dit La Trinité
22580 Plouha
www.filieregranite.bzh
Courriel : direction-culturelle@keravel.com
Resp. : Jérôme Pierre

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

4 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 5 pers. • Accueil familial possible : les AA ont une chbre au cœur du parc avec cuis., sdb et terrasse, leurs familles sont logées tout près dans 1 tente safari avec kitchenette, 2 chbres (1 lit double, 3 lits simples) • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, céramique / verre, commissariat d'expositions, design, design graphique, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 15 jours à 1 mois, scindables (de mai à septembre) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont restitutions dans le Domaine de Keravel (en salle d'exposition ou à l'extérieur), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques lors des restitutions • Hébergement indiv. et partagé, espace de travail partagé (l'atelier de recherche et création) • Ateliers bois, métal, céramique, soudure à l'arc et autogène ; machine combinée à bois, tour de céramiste ; bois et métal • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (150 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. (150 €)

BZH PHOTO

16, rue du Port-Loguivy 22620 Ploubazlanec
Tél. : 06 85 71 57 79
www.bzhphoto.fr
Courriel : info@bzhphoto.fr
Resp. : Camille Gajate, fondatrice
et directrice artistique

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Échange international : collaboration avec des structures étrangères • Axe thématique : *L'éstran, le littoral breton et ses travailleurs* • 1 session / an • Duo possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA étranger à la France • Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil Jusqu'à 1 mois, scindable (min. 2 semaines) • Véhicule à disposition pour les déplacements sur le territoire • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'un coffret de 10 photos postales • Activités hors création : présence souhaitée lors du vernissage pour 1 visite inaugurale et rencontre avec les visiteurs, ateliers de pratiques artistiques non systématiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement partagé dans lequel il est possible d'avoir un espace de travail • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (surtout pour l'exposition), déplacement (2 A/R), de repas (*per diem*), transport des œuvres produites en résidence

APM-Résidences d'artistes

1, rue de Dinan 22750 Saint-Jacut-de-la-Mer
Tél. : 06 24 31 00 04
www.apmresidences.fr
Courriel : contact@apmresidences.fr
Resp. : Mathilde Guyon

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence de création Saint-Jacut-de-la-Mer* • Axe thématique : *Médias de la peinture et du dessin* • 2 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible après étude • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection 40 ans max., formation en arts • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont expositions, reproduction ou diffusion des œuvres • Dépôt d'une œuvre à l'association durant 5 ans • Activités hors création : portes ouvertes, expositions, rencontres publiques et ateliers de pratiques artistiques avec différents publics du territoire (établissements scolaires, Ehpad, structures sociales, etc.) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Petits équipements, matériels beaux-arts (peinture, châssis, papier, encre, etc.) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. • Bourse de résidence (1 500 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. (1 000 €)

Finistère (29)

Espace d'apparence

9, rue Paul-Fort 29200 Brest
Tél. : 06 09 70 18 39
www.espacedapparence.fr
Courriel : espacedapparence@gmail.com
Resp. : Marie-Claire Raoul

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *De la nature* • Sites variables : région Bretagne • Axe thématique : *Nature, Art et Science* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 15 jours, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont restitution de résidence ou exposition, reproduction ou diffusion des

œuvres • Activités hors création : rencontres publiques (lors de la présentation des travaux de recherches et des œuvres pendant la résidence, de la restitution ou exposition qui en résultent et éventuellement dans le cadre du programme artistique en rapport avec la thématique de la résidence), ateliers pédagogiques si les AA le souhaitent (auprès d'enfants en milieu scolaire ou de sensibilisation artistique auprès du public, conçus et animés en concertation avec les établissements scolaires et structures du territoire) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (1850 €), rémunération des ateliers pédagogiques ou de sensibilisation artistique et des présentations ou visites au-delà de celle qui est prévue dans le contrat de résidence, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (850 €), déplacement (350 €)

Passerelle Centre d'art contemporain / Documents d'Artistes Bretagne

41, rue Charles-Berthelot 29200 Brest
Tél. : 02 98 43 34 95
www.leschantiers-residence.com
Courriel : contact@leschantiers-residence.com
Resp. : Loïc Le Gall, directeur de Passerelle Centre d'art contemporain, Christine Finizio, directrice de Documents d'Artistes Bretagne

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

Nom du prog. : *Les Chantiers-Résidence* • 2 sessions / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection DNSEP ou master depuis moins de 5 ans dans 1 établissement d'enseignement supérieur de Bretagne, AA vivant et travaillant dans la région • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres, réalisation d'un portrait vidéo de l'AA à la charge de Documents d'Artistes Bretagne • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Accès à tout le matériel technique du centre d'art • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (3 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (budget distinct administré par le centre d'art), déplacement (1 A/R)

APte (Artistes Plasticiens trans-européens)

Maison des Associations
47, rue de Saint-Jacques 29360 Clohars-Carnoët
Tél. : 07 88 80 15 15
www.artistes-plasticiens-te.blogspot.com
Courriel : artistes.plasticiens.te@gmail.com
Resp. : Laurent Jacob, trésorier, directeur
artistique

**Résidence de création en lien avec
le territoire (rencontre entre
un processus de création et une diversité
d'acteurs autour d'un projet)**

Nom du prog. : *OMME (Objets Mobiles
et Musique Expérimentale)* • Lieu de résidence :
3, impasse du Paradis 29910 Trégunc • Sites
variables : Pays de Lorient • Échange inter-
national dans le cadre d'un réseau européen •
1 session / an • Collectif possible jusqu'à 6 pers. •
Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes dis-
ciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, candida-
tures spontanées • Sur invitation • Dans le cadre
d'un prog. d'échange, sélection sur le thème
de résidence

Conditions d'accueil De 12 à 15 jours, scindables
(min. 7 jours) • Représentation publique des
œuvres dont exposition, reproduction ou dif-
fusion des œuvres • Activités hors création :
rencontre(s) publique(s), ateliers de pratiques
artistiques • Contrats de diffusion ou d'explo-
itation des œuvres et relatif aux ateliers de
pratiques artistiques • Hébergement partagé,
espace de travail *in situ* • Outils pour clouer, scier,
découper, visser, matériaux / consommables
selon les projets • Accompagnement dans
le développement du projet, mise en relation
avec les réseaux pro., aide technique • Bourse
de résidence (environ 600 €), rémunération des
activités hors création (75 € / h), redevances
de droits d'auteur, prise en charge des frais
de : prod., déplacement, repas, transport des
œuvres produites en résidence (à concurrence
de leurs montants respectifs), assurance du
matériel apporté (à hauteur de 600 €)

La Gare Centre d'art

La Gare – Place de la Gare – Avenue Ghilino
29480 Le Relecq-Kerhuon
Tél. : 09 52 36 08 18
www.editions-ultra.org
Courriel : contact@editions-ultra.org
Resp. : Claire Laporte, directrice artistique

**Résidence de création en lien avec
le territoire (rencontre entre
un processus de création et une diversité
d'acteurs autour d'un projet)**

Nom du prog. : *ArtLabo Retreat : Écologies
Insulaires* • Résidence itinérante : Finistère •
Échange international : *Projets européens
et coopération internationale mêlant artistes
breton-nes et internationaux-ales* • Axe théma-
tique : *Initiatives structurantes et innovantes en
matière de coopération, interrogations des éco-
systèmes comme les zones littorales sensibles* •
1 session / an • Collectif possible jusqu'à 30 pers. •
Accueil familial et d'animaux de compagnie pos-
sible • Assistant possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plas-
tiques, design, design graphique

Modalités de sélection Sur invitation • Avec
nos partenaires

Conditions d'accueil De 1 à 3 semaines, scin-
dables • Représentation publique des œuvres
dont exposition(s), reproduction ou diffusion
des œuvres, édition • Activités hors création :
2 rencontres publiques, ateliers de pratiques
artistiques • Hébergement indiv. et partagé,
espace de travail partagé • Équipement élec-
troportatif, etc., matériaux / consommables •
Accompagnement dans le développement du
projet, mise en relation avec les réseaux pro.,
aides admin. et technique • Bourse de résidence
(de 1 000 à 3 000 €), rémunération des activités
hors création, redevances de droits d'auteur,
prise en charge des frais de : prod. (de 2 000 à
5 000 €), déplacement (3 A/R), repas, transport
des œuvres produites en résidence, assurance
du matériel apporté, relatifs à l'accueil familial

Les Moyens du bord

41, quai du Léon 29600 Morlaix
Tél. : 06 78 04 27 59
www.lesmoyensdubord.fr
Courriel : lesmoyensdubord.mdb@gmail.com
Resp. : Elaine Le Floch, directrice générale
et artistique, Aurélie Dorange, chargée
de programmation et de médiation culturelle

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence de recherche et de création* • Sites variables : Finistère Nord, région de Morlaix • Axe thématique : *Pratiques du multiple devant être intégrées dans la pratique de l'AA en résidence* • 1 session / an • Duo possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Jeune AA (moins de 50 ans) vivant en Bretagne • Arts plastiques, photographie, éditions / livre d'artiste

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées

Finis terrae – Centre d'art insulaire

20, La Chapelle-du-Mur 29610 Plouigneau
www.finis-terrae.fr
Courriel : coordination@finis-terrae.fr
Resp. : Marcel Dinahet, coprésident,
Ann Stouvenel, coprésidente

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

① Nom du prog. : *Résidence nomade* • Sites variables en fonction du partenariat et/ou des intentions de l'AA, itinérance possible • Axe thématique : *En fonction des projets, recherche ou production au cours d'étapes de voyage sur différents sites, au cœur de contextes singuliers* • 1 ou 2 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible en fonction des projets, lieux et contextes (enfant[s] devant être encadré[s] par un accompagnateur afin que l'AA puisse pleinement profiter de son temps de résidence et se concentrer sur son travail ; charges financières à la charge de l'AA). En raison des conditions singulières, voire hostiles, familles et femmes enceintes ne peuvent pas être conviées dans certains lieux de résidence (îles isolées, parfois sans eau courante, bases de scientifiques, bateaux, d'accès difficile et/ou onéreux, exposés au froid, aux tempêtes, dangereux, sans mode

Conditions d'accueil 1 mois, scindable • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont sortie de résidence et exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 1 rencontre publique avec les adhérents et bénévoles afin de présenter sa démarche artistique, son projet de résidence et ses avancées, 1 atelier de pratiques artistiques à destination des adhérents et bénévoles peut être demandé • Espace de travail partagé • Outils de l'atelier partagé La Fabrique de proximité (presse, insoleuse, typo., labo. photo, etc.) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. • Bourse de résidence (1 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 300 €), déplacement (200 € dont 3 A/R)

de garde possible, etc.) • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 2 semaines à 1 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont présentation des recherches et des œuvres pendant et/ou à la suite de la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 1 rencontre publique possible lors de la présentation, ateliers de pratiques artistiques en fonction des intentions de l'AA • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail en fonction du contexte • Équipement / outillage, matériaux / consommables en fonction des besoins • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin., technique et en fonction du contexte et des besoins de l'AA • Bourse de résidence (2 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (dont 1 A/R et mobilité sur place), repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

② Nom du prog. : *Résidence mer calme* • Sites variables : sur un bateau, en Bretagne et dans le monde, en fonction des possibilités et envies • Axe thématique : *Les mers sont aussi des endroits propices à la création, formant un espace-temps hors du commun, un atelier flottant et mobile. Les artistes invité-es à monter à bord des bateaux, spécifiquement mis à disposition, produisent hors et sous l'eau, sur des temps courts* • De 0 à 2 sessions / an • Duo possible • Accueil familial : cf. prog. 1 • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 2 semaines à 1 mois en continu • Représentation publique des œuvres en fonction des moyens et temporalités, pendant et/ou à la suite de la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 1 rencontre publique possible lors de la présentation des recherches et des œuvres • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement et espace de travail sur un bateau • Équipement / outillage, matériaux / consommables en fonction des besoins • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin., technique et en fonction du contexte et des besoins de l'AA • Bourse de résidence (1 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 100 à 1 000 €), déplacement (dont 1 A/R), assurance du matériel apporté

③ Nom du prog. : *Résidence transat* • Sites variables : Île aux Marins et/ou Miquelon à Saint-Pierre-et-Miquelon • Axe thématique : *De l'autre côté de l'Atlantique, en face d'Ouessant, se trouve Saint-Pierre-et-Miquelon, terre d'accueil pour les artistes qui souhaitent habiter, pendant un mois, ce territoire si particulier. Les résident-es sont invité-es à y découvrir la culture et à y rencontrer les habitant-es* • 1 ou 2 sessions / an • Accueil familial : cf. prog. 1 • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 1 mois en continu • Représentation publique des œuvres en fonction des moyens et temporalités, pendant et/ou à la suite de la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 1 rencontre publique possible lors de la présentation des recherches et des œuvres • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin., technique et en fonction du contexte et des besoins de l'AA • Bourse de résidence (2 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (dont 1 A/R, bateau et mobilité sur place), *per diem* (repas, fioul, carte 5G, etc.), assurance du matériel apporté

④ Nom du prog. : *Résidence tempête* • Sites variables : sur une île finistérienne, en fonction des conditions météo, principalement sur l'île de Ledenez Vraz (ou île de Stagadon, par ex.) • Axe thématique : *Les artistes et théoricien-n-es accueilli-es, proches et réactif-ve-s et, en fonction des tempêtes à l'approche, sont invité-es à décentrer leur regard et à s'éloigner de leur quotidien sur un temps court et un territoire isolé, battu par les vents et les houles* • 0 ou 2 sessions / an • Accueil familial : cf. prog. 1 • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 2 à 3 semaines en continu • Hébergement indiv., espace de travail : l'île, souvent déserte • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin., technique et en fonction du contexte et des besoins de l'AA • Bourse de résidence (de 500 à 1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 100 à 1 000 €), déplacement (1 A/R), assurance du matériel apporté

⑤ Nom du prog. : *Résidence sémaphore* • Lieu de résidence : Sémaphore du Créac'h, île d'Ouessant, Finistère • Axe thématique : *Les résident-es sont invité-es à créer seul-es pendant un mois, dans le but d'effectuer une résidence de repli, en lien avec le contexte particulier du sémaphore du Créac'h à Ouessant* • De 2 à 4 sessions / an • Accueil familial : cf. prog. 1 • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 1 mois en continu • Vélo(s) mis à disposition si besoin • Représentation publique des œuvres en fonction des moyens et temporalités, pendant et/ou à la suite de la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 1 rencontre publique possible lors de la présentation des recherches et des œuvres • Contrat de diffusion ou d'exploitation des

œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. (la salle de veille, orientée face à l'Océan) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin., technique et en fonction du contexte et des besoins de l'AA • Bourse de résidence (2 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. (1 000 €)

Ille-et-Vilaine (35)

40mcube

48, avenue Sergent-Maginot
35000 Rennes
Tél. : 02 90 09 64 11
www.40mcube.org
Courriel : generator@40mcube.org
Resp. : Anne Langlois
et Patrice Goasdouff, co-directeurs

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *GENERATOR – résidence internationale pour commissaire d'exposition* • Axe thématique : *Séjour de prospection en Bretagne, rencontre d'artistes et professionnel-le-s qui habitent ce territoire, écriture de deux textes sur le travail des artistes du prog.* • 1 session / an • Duo possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu • Reproduction et diffusion des deux textes en ligne sur le site Internet de la structure • Hébergement / espace de travail indiv. et partagé • Connexion Internet, possibilité de s'appuyer notamment sur le fonds des Archives de la critique d'art, la documentation du Frac Bretagne, la bibliothèque de l'université Rennes 2 et de celle de l'École européenne supérieure d'art de Bretagne (Eesab) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Montant global de 2 000 € (comprenant : bourse de résidence, redevances de droits d'auteur), prise en charge des frais de déplacement (dont 1 A/R et transports locaux)

La bonne pioche

4, rue Hippolyte-Vatar 35000 Rennes
Tél. : 06 04 48 28 04
<https://assolabonnepioche.wixsite.com/labonnepioche>
Courriel : asso.labonnepioche@gmail.com
Resp. : Romane Poyard et Line Simon,
programmatriques et administratrices

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Lieu de résidence : La Grange – 26, rue des Vignerons 35690 Acigné • Axe thématique : *Le territoire* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Assistant possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Diplôme d'une école supérieure d'art depuis 5 ans max. • Disposer d'un logement à proximité de la commune d'Acigné • Arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

① Nom du prog. : *La Grange – Résidence de création*

Conditions d'accueil 3 mois, scindables (min. 30 jours) • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités

hors création : 1 rencontre publique au format libre (1h30), portes ouvertes d'atelier, médiation et visites d'exposition • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Espace de travail indiv. • Boîte à outils • Accompagnement dans le développement du projet, aides admin. et technique • Montant global de 2 759,70 € (comprenant : bourse de résidence, rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur), prise en charge des frais de : prod. (800 €), déplacement (100 €), repas (200 €)

② Nom du prog. : *La Grange – Résidence de transmission*

Conditions d'accueil 3 mois, scindables (min. 30 jours) • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 1 rencontre publique au format libre (1h30), portes ouvertes d'atelier, médiation et visites d'exposition, ateliers de pratiques artistiques (initiation tout public de 1h30, workshop sur 4 demi-journées avec 1 structure locale) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Espace de travail indiv. • Boîte à outils • Accompagnement dans le développement du projet, aides admin. et technique • Montant global de 3 659,70 € (comprenant : bourse de résidence, rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur), prise en charge des frais de : prod. (800 €), déplacement (100 €), repas (200 €)

La Crie centre d'art contemporain

Place Honoré-Commeurec 35000 Rennes
Tél. : 02 23 62 25 10
www.la-crie.org
Courriel : la-crie@ville-rennes.fr
Resp. : Sophie Kaplan, directrice

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Territoires EXTRA* • En partenariat avec Passerelle Centre d'art contemporain à Brest • Sites variables : Bretagne et international • Échange international selon les partenariats • Axe thématique : *Résidences de territoire / recherche, création et transmission / diffusion* • 1 ou 2 sessions / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 3 mois en continu (min. 60 jours) • Représentation publique des œuvres dont présentation de la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique lors de la présentation de la résidence, ateliers de pratiques artistiques avec des partenaires locaux • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Équipements / outillage selon les besoins, frais d'impression • Accompagnement dans le développement du projet, aide admin. et technique • Bourse de résidence (5 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques (1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (4 000 €), déplacement (1 800 € dont 2 A/R), repas (1 200 €)

5, place des Colombes 35000 Rennes
Tél. : 02 99 65 19 70
www.phakt.fr
Courriel : richard.guilbert@phakt.fr
Resp. : Richard Guilbert, chargé
des expositions et des résidences artistiques

**Résidence de création en lien avec
le territoire (rencontre entre
un processus de création et une diversité
d'acteurs autour d'un projet)**

Nom du prog. : *Résidence Colombier* • Axe thématique : *Résidence de création en proximité* • 1 session / an • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable, scindable (min. 1 semaine) • Voiture pers. recommandée • Représentation publique des œuvres dont exposition possible à la suite de la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, micro-édition possible • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) lors du vernissage et visites de l'exposition, actions culturelles pouvant être proposées, dont ateliers de pratiques artistiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. (location à l'extérieur de la structure) • Équipement / outillage, matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (min. 4 000 €, montant variable en fonction du projet), rémunération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, rémunération s'il y a exposition (1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (min. 1 500 €, montant variable en fonction du projet), déplacement (en transports durables si possible, mobilité sur place selon les besoins), repas

galerie art & essai

Université Rennes 2
Place du Recteur-Henri-Le-Moal
CS 24307 – 35043 Rennes Cedex
<https://galerie-art-et-essai.univ-rennes2.fr>
Courriel : galerie-art-essai@univ-rennes2.fr
Resp. : Émeline Jaret et Yann Sérandour,
co-directeurs

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur
la création sans obligation de réalisation
ou de production d'œuvres**

Nom du prog. : *Résidence recherche-crétion
Approches créatives de l'espace public CAPS* • Axe thématique : *Crétion et espace public avec une thématique précisée à chaque édition* • 1 session / an • Duo ou collectif possible selon le projet • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie (diversité des pratiques acceptée)

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 3 à 5 semaines, scindables • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) selon le projet • Différents espaces de travail sur le campus en fonction du projet • Équipements / outillage spécifiques, matériaux / consommables en fonction du projet et des disponibilités sur le campus • Accompagnement dans le développement du projet, aides admin. et technique • Bourse de résidence (5 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (3 000 € max.), déplacement (1 000 € dont 1A/R)

Le Carré d'art

Centre culturel Pôle Sud – 1, rue de la Conterie
35131 Chartres-de-Bretagne
Tél. : 02 99 77 13 27
www.galerielecarredart.fr
Courriel : carre.art@ville-chartresdebretagne.fr
Resp. : François Boucard, directeur

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Lieu de résidence : *Ville de Chartres-de-Bretagne* • 1 session / an • Accueil familial possible : maison avec 3 chbres • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection

Photographie

Modalités de sélection

Sur invitation

Conditions d'accueil Résidence étalée sur 12 mois, scindable (min. 50 jours) • Représentation publique des œuvres dont exposition de restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'une monographie • Activités hors création : une quinzaine d'heures d'ateliers pratiques artistiques avec un public choisi par l'AA, définis en amont avec la structure • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv. où il est possible d'avoir un espace de travail • Labo. photo argentique • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (3 500 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques (allocation de médiation de 1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 000 €), transport des œuvres produites en résidence (en interne)

QUINCONCE

18 bis, rue de la Gare 35160 Montfort-sur-Meu
Tél. : 06 27 04 46 58
www.quinconce-galerie.org
Courriel : quinconcegalerie@gmail.com
Resp. : Céline Arnal

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Where are we now?* • Sites variables à Herleen aux Pays-Bas, dans le cadre d'un partenariat international avec Greylight Projects • Axe thématique : *Recherche sur le thème de la place de l'art dans l'espace public, comment le diffuser?* • 1 session / an • Duo possible • Accueil de conjoint possible : studio de 30 m² • Assistant possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection AA vivant en Bretagne • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Vélo à disposition • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) avec le réseau Borderland Residencies • Hébergement / espace de travail indiv. • Matériel de couture, sérigraphie, sculpture • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (3 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (350 € dont 1 A/R)

Aeïette

Ateliers béton caverne
Bureau : 12, cours de Bohême 32500 Rennes
Tél. : 07 82 33 70 54
www.instagram.com/aeïette
Courriel : contact@aeïette.org
Resp. : Émeric Hauchard-Mercier, directeur artistique

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Sites variables : Rennes et périphérie • 2 sessions / an • Duo possible • Accueil de conjoint possible • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, céramique, commissariat d'expositions, performance

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois selon le projet en continu · Représentation publique des œuvres dont exposition-restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible · Activités hors création : rencontres publiques, ateliers de pratiques artistiques possibles · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Hébergement / espace de travail indiv. ou partagés selon le projet · Équipements / outillage à disposition · Accompagnement dans

le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique, commissariat de l'exposition-restitution · Bourse de résidence (1 200 € / mois), rémunération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (jusqu'à 800 €), déplacement (jusqu'à 500 € dont 1 A/R), transport des œuvres produites en résidence

Fonds de dotation MG (Château de la Garenne)

22, avenue Henri-Fréville 35200 Rennes
Tél. : 02 99 26 33 26
www.fonds-mg.fr
Courriel : contact@fonds-mg.fr
Resp. : Éléonore Maisonabe, coordinatrice générale

Nom du prog. : *Château de la Garenne – Résidences Art & Architecture* · Lieu de résidence : 8, rue Colbert 56410 Étel · Axe thématique : *Art et architecture* · 1 session / an · Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 8 semaines, scindables · Voiture pers. requise · Représentation publique des œuvres dont restitution de la résidence (exposition et/ou performance, atelier, etc.), reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontre publique lors de la restitution, ateliers de pratiques artistiques · Hébergement partagé, espace de travail indiv. · Équipements / outillage à disposition · Accompagnement dans le développement du projet · Bourse de résidence (3 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques (250 € / atelier), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (3 000 €), déplacement (1 500 € max. dont 3 A/R)

Ville de Saint-Malo – Direction Culture (Atelier de l'Achille)

2, rue Nicolas-Bouvier 35400 Saint-Malo
Tél. : 02 99 40 58 72
www.ville-saint-malo.fr
Courriel : culture@saint-malo.fr
Resp. : Johanna Pigrée, chargée d'actions culturelles

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de création Arts Visuels à l'Atelier de l'Achille* · Lieu de résidence : 13, rue de l'Achille 35400 Saint-Malo · 2 sessions / an · Duo possible · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Cours artistique (écoles d'arts, etc.) · Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois, scindables · 2 vélos à disposition · Voiture pers. requise · Représentation publique des œuvres dont exposition de sortie de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : actions de sensibilisation auprès de différents publics en concertation avec l'AA (présentation d'une étape de travail, rencontre publique, conférence, ateliers de pratiques artistiques) · Contrats de diffusion ou d'exploitation des œuvres, d'exposition · Hébergement / espace de travail indiv. · Équipements / outillage, matériaux / consommables en concertation avec la structure d'accueil · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique · Bourse de résidence (1 500 €), rémunération des actions de sensibilisation le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. (500 €)

SUPRA

2 bis, La Boulerie
35500 Saint-Aubin-des-Landes
Tél. : 06 70 50 36 91
<http://supra-runspace.fr>
Courriel : supra.runspace@gmail.com
Resp. : Léa Bénétou, présidente,
Thomas Delys et Joachim Monvoisin,
porteurs de projet et co-fondateurs

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence longue jeune diplômé-e* • Axe thématique : *Art contemporain et design* • 1 session / an • Duo possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection DNSEP de l'année obtenue à l'École européenne supérieure d'art de Bretagne (Eesab) ou à l'École supérieure d'art et de design Talm-Le Mans • Vivre à proximité du lieu de résidence • Arts plastiques, design

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext. • Adhésion à l'association (1 €) pour déposer une candidature

Conditions d'accueil 9 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont restitution de la recherche de l'année en fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques occasionnelles et sans obligation en lien avec les équipes de SUPRA • Espace de travail indiv. et partagé • Ateliers céramique (four), bois (machines professionnelles) et métal, cabine de peinture, outillage électroportatif, lieu d'accrochage, matériaux selon le stock disponible • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. (rencontre de 3 pro. de l'art pendant les derniers mois de résidence, en cohérence avec le travail et les envies de l'AA), aides admin. et technique • Bourse de résidence (Smic mensuel), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (jusqu'à 1 500 €), assurance du matériel apporté

Artothèque de Vitré

1, rue du Bourg-aux-Moines 35500 Vitré
Tél. : 02 99 75 07 60
<https://arlean.vitrecommunaute.bzh/vitre-artotheque>
Courriel : artotheque@vitrecommunaute.org
Resp. : Isabelle Tessier

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Résidence itinérante : Vitré Communauté • Axe thématique : *Lien avec le territoire* • 2 ou 3 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accueil de conjoint possible • Assistant possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Justifier d'un parcours artistique de plus de 5 ans • Arts plastiques, critique / théorie / histoire de l'art, design, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 3 mois à 1 an, scindables • Représentation publique des œuvres dont présentation du travail en cours de résidence et/ou exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) lors de la présentation et/ou de l'exposition, ateliers de pratiques artistiques • Contrats de diffusion ou d'exploitation des œuvres, d'exposition le cas échéant, relatif aux ateliers de pratiques artistiques • Hébergement indiv., espace de finalisation de création possible dans l'artothèque (partagé avec le public) • Matériaux / consommables pris en charge • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (5 000 € en moyenne), rémunération des ateliers de pratiques artistiques, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 € en moyenne), déplacement (montant selon le projet dont 8 A/R), repas (20 € / jour en moyenne), transport des œuvres produites en résidence selon les cas, assurance du matériel apporté / des œuvres selon les cas

60 A, rue de la Rigourdière
35510 Cesson-Sévigné
Tél. : 06 74 62 99 09
www.ailesdecailus.fr
Courriel : contact@ailesdecailus.fr
Resp. : Joséphine Gibeaux

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Rencontres photographiques de ViaSilva* • Lieu de résidence : ViaSilva – Cesson-Sévigné • Axe thématique : *Projet photographique en lien avec un territoire* • 3 sessions / an • Accueil familial exceptionnel (week-end, vacances scolaires, etc.) : sur demande • Assistant possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. • Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 3 à 9 mois, scindables (min. 3 semaines) • Représentation publique des œuvres dont exposition lors des Rencontres photographiques de ViaSilva + le OFF, reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'une monographie publiée par les Éditions de Juillet • Activités hors création : rencontre publique lors du vernissage et présentations à des publics variés • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement partagé, espace de travail au sein de la Maison d'artistes • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (5 000 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (5 000 €), déplacement (1 A/R)

Superflux, voir l'art se faire

10, rue de l'Église 35560 Bazouges-la-Pérouse
Tél. : 02 99 97 43 60
www.superflux.art
Courriel : contact@superflux.art
Resp. : David Chevrier, directeur artistique

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Résidence plasticien·nes* • Lieu de résidence : 25, rue de l'Église 35560 Bazouges-la-Pérouse • Axe thématique : *Résidence de recherche* • 2 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible : lit double, canapé convertible, cuis. et sdb collectives • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Diplôme d'écoles d'art • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 2 mois et demi en continu (min. 35 h / semaine, du mercredi au dimanche) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition collective de 4 mois en amont de la résidence et restitution lors d'une ouverture d'atelier en fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : ouvertures d'atelier les WE de 15h à 18h, ateliers de pratiques artistiques ou rencontres-médiations (1 h / semaine, soit 9 h au total, à amé-

nager avec l'AA) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement partagé, espace de travail indiv. (Labo 10) • Équipements / outillage et matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (4 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 €), déplacement (1 A/R)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

② Nom du prog. : *Résidence graphistes designers* • Lieu de résidence : 25, rue de l'Église 35560 Bazouges-la-Pérouse • Axe thématique : *Installation immersive* • 2 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible : lit double, canapé convertible, cuis. et sdb collectives • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Diplôme d'écoles d'art • Arts plastiques, design graphique

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 2 mois et demi en continu (min. 35 h / semaine, du mercredi au dimanche) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition collective de 4 mois en amont de la résidence et restitution de l'espace immersif créé au Fab 23 en fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités

hors création : ouvertures d'atelier les WE de 15h à 18h, ateliers de pratiques artistiques ou rencontres-médiations (1 h / semaine, soit 9 h au total, à aménager avec l'AA) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Équipements / outillage et matériaux / consommables à dispo-

sition • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (4 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 000 €), déplacement (1 A/R)

L'aparté, lieu d'art contemporain

4, lac de Trémelin 35750 Iffendic
Tél. : 02 99 09 77 29
www.laparte-lac.com
Courriel : aparte@montfortcommunaute.bzh
Resp. : Sophie Marrey, responsable de L'aparté

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

4 sessions / an • Accueil familial possible : logement disposant de 1 chbre avec lit double et lit d'appoint 1 place, sde, cuis., canapé convertible 2 places dans l'atelier • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Être francophone • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 8 semaines, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition de fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) • Activités hors création : 1 présentation publique dans le cadre de la résidence (ouverture d'atelier et/ou performance courte, atelier de sensibilisation, etc.), 3 rencontres/ateliers de pratiques artistiques avec des publics scolaires • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Matériel de régie de base • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Montant global de 2 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de déplacement [2 A/R]), rémunération des 3 rencontres / ateliers de pratiques artistiques (900 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), transport des œuvres produites en résidence (par les services de la structure)

Cher (18)

Antre Peaux

24-26, route de la Chapelle 18000 Bourges
Tél. : 02 48 50 38 61
www.antrepeaux.net
Courriel : direction@antrepeaux.net
Resp. : direction

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Résidence Haidouc* • De 1 à 3 sessions / an • Accueil familial possible : demandes étudiées en fonction des activités concomitantes et autres accueils en résidence • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA engagé dans une pratique et un parcours pro. • Arts numériques, arts plastiques, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation • Disposer d'au moins 1 partenaire (lieu de résidence, de production, de diffusion, etc.) autre qu'Antre Peaux pour développer le projet de résidence

Conditions d'accueil De 1 à 2 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont temps de rencontre et/ou de présentation au cours ou au terme de la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique possible • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Studio de montage vidéo équipé (espace polyvalent pour pratique plastique ou vidéo), atelier de construction, studio de répétition de danse (ponctuel ou partagé) •

Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (460 €/ semaine), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 € min.), déplacement (de 100 à 1 000 € selon le lieu d'habitation de l'AA, dont 2 A/R)

② Nom du prog. : *Résidence UrsuLab* • De 1 à 3 sessions / an • Accueil familial possible : demandes étudiées en fonction des autres activités concomitantes et accueils en résidence • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA engagé dans une pratique et un parcours pro. • Bio-art, écologies

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 à 2 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont temps de rencontre et/ou de présentation au cours ou au terme de la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique possible • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Accès à un environnement stérile avec contrôle de la chaleur, équipement d'observation et d'analyse de laboratoire, matériels d'entretien et de stérilisation • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (460 €/ semaine), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 € min.), déplacement (de 100 à 1 000 € selon le lieu d'habitation de l'AA, dont 2 A/R)

La Box_École nationale supérieure d'art de Bourges

7-9, rue Édouard-Branly 18006 Bourges Cedex
Tél. : 06 07 62 63 38
www.ensa-bourges.fr/la-box
Courriel : la.box@ensa-bourges.fr
Resp. : Sandra Émonet, responsable de La Box

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

① Nom du prog. : *Résidence curatoriale* • Axe thématique : *Axes de recherche de l'Ensa Bourges* • 2 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Expériences curatoriales • Arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à projets

Conditions d'accueil Durée variable, scindable (min. montage de l'exposition construite avec les groupes de recherche) • Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : participation au vernissage et exposition, workshop possible • Contrats : de diffusion et d'exploitation des

œuvres, de prestation de service curatorial · Accès à l'ensemble des espaces de travail (partagés) et équipements de l'Ensa Bourges et travail à distance · Accompagnement dans le développement du projet · Montant global de 5 000 € (comprenant : bourse de résidence, prise en charge des frais de déplacement) hors budget d'exposition, rémunération du workshop le cas échéant, redevances de droits d'auteur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

② Nom du prog. : *Résidence longue de soutien aux artistes en exil* · Accueil international · 3 sessions / an · Collectif possible jusqu'à 3 pers. · Accueil familial possible : location de 1 logement adapté à la composition familiale et mise en relation pour la scolarisation des enfants, l'emploi du conjoint, etc. · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Recommandations · Provenance de zones de conflits et territoires sous tension · Arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Sur invitation dans le cadre d'un prog. d'échange / partenariat avec le Réseau des Instituts français

Conditions d'accueil De 6 mois à 1 an, scindables · Représentation publique des œuvres dont exposition(s) hors les murs dans le cadre de partenariats, reproduction ou diffusion des œuvres · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Activités hors création : 1 conférence introductive · Hébergement indiv., espace de travail partagé · Accès à l'ensemble des équipements de l'Ensa Bourges · Accompagnement dans le développement du projet · Bourse de

résidence (2 000 € / mois), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais, selon le budget prévisionnel, de : prod., déplacement, transport des œuvres produites en résidence et assurance du matériel apporté, relatifs à l'accueil familial en partenariat social avec des structures locales

③ Nom du prog. : *Résidence pédagogique* · Axe thématique : *Axes pédagogiques de l'Ensa Bourges* · 1 session / an · Collectif possible jusqu'à 3 pers. · Accueil familial possible : accompagnement sur mesure · Assistant possible · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation des équipes pédagogiques de l'Ensa

Conditions d'accueil Durée variable, scindable · Reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : 1 conférence inaugurale · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Hébergement indiv., espace de travail partagé · Accès à l'ensemble des équipements de l'Ensa Bourges · Accompagnement dans le développement du projet · Bourse de résidence (montant selon la durée), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais, selon le budget prévisionnel, de : prod., déplacement (dont 2 A/R), transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté

Centre céramique contemporaine La Borne

25, Grand'Route – La Borne
18250 Henrichemont
Tél. : 02 48 26 96 21
www.laborne.org/fr
Courriel : contact@laborne.org
Resp. : Nathalie Mestre, vice-présidente
Communauté de communes Terres
du Haut Berry délégation Tourisme
et Centre céramique

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *Résidences La Borne* · Sites variables : village de La Borne et alentours · Axe thématique : *Programme de co-création avec un artiste de l'Association Céramique La Borne* · 2 sessions / an · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, céramique / verre

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois obligatoirement non consécutifs (min. 45 jours) · Voiture pers. ou autre moyen de locomotion adapté requis · Représentation publique des œuvres dont exposition de restitution de la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres · Donation d'une

œuvre ou d'un ensemble d'œuvres témoignant des expérimentations menées en résidence intégrant la collection du CCCLB • Activités hors création : 2 rencontres publiques lors de l'exposition • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés • Équipements / outillage mis à disposition par le céramiste avec qui l'AA choisit de travailler • Accompagnement dans le déve-

loppement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (3 000 €), rémunération de la restitution de résidence (1 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 600 €), déplacement (3 A/R), repas (250 €)

Eure-et-Loir (28)

Centre d'art contemporain l'ar[T]senal

13, place Mésirard 28100 Dreux
Tél. : 02 37 38 87 54
www.dreux.com/lartsenal
Courriel : visitesalartsenal@ville-dreux.fr
Resp. : Lucile Hitier, directrice

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

① Nom du prog. : *Mieux produire, mieux diffuser* • Lieu de résidence : Montulé – Maison des Arts (18, rue Rotrou 28100 Dreux) • 1 session / an • Accueil familial possible : un accompagnement peut être prévu dans le cadre d'une résidence longue, soutien aux démarches de recherche de mode de garde ou d'établissement scolaire ; aménagements possibles du lieu pour assurer le télétravail du conjoint • Assistant possible selon un planning rédigé conjointement avec l'AA • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en région Centre-Val de Loire • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 4 à 12 semaines, scindables (min. 3 semaines) • Véhicule en prêt • Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre filmée avec le public du centre d'art proposée à l'AA (présentation de son parcours artistique et des enjeux de sa pratique afin de disposer d'un support numérique valorisant son travail), ateliers de pratiques artistiques possibles en accord avec l'AA et selon l'enveloppe de rémunération • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Selon les besoins de l'AA, des partenaires peuvent être associés et du maté-

riel mis à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (443 € / semaine, selon les barèmes établis par le réseau des arts visuels en région Centre-Val de Loire devenir. art), rémunération de la rencontre filmée et/ou des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 500 à 1 500 €), déplacement (selon la situation géographique de l'AA, dont 4 A/R), transport des œuvres produites en résidence (selon le projet), assurance du matériel

② Nom du prog. : *Culture à partager* • Lieu de résidence : Montulé – Maison des Arts (18, rue Rotrou 28100 Dreux) • 1 session / an • Accueil familial possible • Assistant possible selon un planning défini avec la structure d'accueil et le métier concerné • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en région Centre-Val de Loire • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 4 à 12 semaines, scindables (min. 3 semaines) • Véhicule en prêt • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre filmée avec le public du centre d'art proposée à l'AA (présentation de son parcours artistique et des enjeux de sa pratique afin de disposer d'un support numérique valorisant son travail), ateliers de pratiques artistiques possibles en accord avec l'AA et la pertinence des projets (à destination des publics partenaires ou libres) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Selon les besoins de l'AA, des partenaires peuvent être associés et du

matériel mis à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (443 € / semaine, selon les barèmes du réseau des arts visuels en région Centre-Val de Loire devenir.art), rémunération de la rencontre filmée et/ou des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 500 à 1 500 €), déplacement (selon la situation géographique de l'AA, dont 4 A/R), transport des œuvres produites en résidence selon le projet, assurance du matériel apporté

duites en résidence selon le projet, assurance du matériel apporté

④ Nom du prog. : *Résidence en institution spécialisée – champ médico-social* • Lieu de résidence : Montulé – Maison des Arts – 18, rue Rotrou 28100 Dreux et une institution spécialisée médicale ou sociale • Axe thématique : *En lien avec la démarche artistique de l'artiste* • 1 session / an • Accueil familial possible : cf. prog. 1, *Mieux produire, mieux diffuser* • Assistant possible selon un planning défini avec la structure d'accueil et le métier concerné • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en région Centre-Val de Loire • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 10 semaines, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre filmée avec le public du centre d'art proposée à l'AA (présentation de son parcours artistique et des enjeux de sa pratique afin de disposer d'un support numérique valorisant son travail), contacts réguliers avec les publics à concevoir et planifier avec la structure coordinatrice de l'accueil, dont ateliers de pratiques artistiques • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Support technique et mise en relation possible avec des partenaires selon les besoins de l'AA • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (4 400 €), rémunération de la rencontre publique filmée le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 500 à 1 000 €), déplacement (selon la situation géographique de l'AA, dont 4 A/R), transport des œuvres produites en résidence (selon le projet), assurance du matériel apporté

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

③ Nom du prog. : *Mission collège* • Lieu de résidence : Montulé – Maison des Arts (18, rue Rotrou 28100 Dreux) et 1 collège du département d'Eure-et-Loir • Axe thématique : *En lien avec la démarche artistique de l'artiste* • 1 session / an • Accueil familial possible : cf. prog. 1, *Mieux produire, mieux diffuser* • Assistant possible selon un planning défini avec la structure d'accueil et le métier concerné • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en région Centre-Val de Loire • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 13 semaines, scindables • Véhicule en prêt • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre filmée avec le public du centre d'art proposée à l'AA (présentation de son parcours artistique et des enjeux de sa pratique afin de disposer d'un support numérique valorisant son travail), contacts réguliers avec les élèves du collège partenaire à concevoir et planifier avec l'équipe pédagogique, dont ateliers de pratiques artistiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Support technique et mise en relation possible avec des partenaires selon les besoins de l'AA • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (7 000 €), rémunération de la rencontre publique filmée le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 1 000 à 2 000 €), déplacement (selon la situation géographique de l'AA, dont 5 A/R), transport des œuvres pro-

Domaine des Oseraies

13, rue des Fontaines 28210 Faverolles
Tél. : 06 85 07 94 34
www.oseraies.fr
Courriel : sylvie.grumbach@2e-bureau.com
Resp. : Sylvie Grumbach, trésorière

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Les résidences des Oseraies* ·
Axe thématique : *Art – Création – Mode –
Beauté* · 1 ou 2 sessions / an · Duo possible ·
Accueil de conjoint possible · Assistant possible ·
Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, design, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur invitation · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 8 semaines, scindables (min. à discuter) · Représentation publique des œuvres dont 1 ou plusieurs événements de valorisation, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontre(s) publique(s) lors du ou des événements · Hébergement / espace de travail indiv. · Équipements / outillage, matériaux / consommables à disposition · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. · Bourse de résidence (5 000 €), prise en charge des frais de : prod. (4 000 €), déplacement (2 A/R)

Indre (36)

École des beaux-arts de Châteauroux Métropole (EBACM)

10-12, place Sainte-Hélène 36000 Châteauroux
Tél. : 02 54 22 40 20
www.embac.fr
Courriel : embac@chateauroux-metropole.fr
Resp. : Nathalie Sécardin, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

2 sessions / an · Duo possible · Assistant possible · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Diplôme d'études artistiques · Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 3 mois en continu · Représentation publique des œuvres dont exposition selon la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontres publiques avec les élèves de la classe préparatoire de l'école, ateliers de pratiques artistiques à destination d'élèves adultes · Hébergement / espace de travail indiv. · Équipements / outillage des ateliers artistiques de l'école, papier, imprimante · Accompagnement dans le développement du projet, aide technique · Bourse de résidence (1 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 000 €), déplacement (150 € dont 1 A/R), repas (80 €)

Musée de l'Hospice Saint-Roch

Rue de l'Hospice-Saint-Roch 36100 Issoudun
Tél. : 02 54 21 01 76
www.museeissoudun.tv
Courriel : musee@issoudun.fr
Resp. : Patrice Moreau, conservateur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Lieu de résidence : 2, rue de la Triperie 36100 Issoudun · 2 sessions / an · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, toutes autres disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu · Représentation publique des œuvres dont ouverture d'atelier en fin de résidence pour la présentation du projet, reproduction ou diffusion des œuvres, édition ou réalisation d'un site Internet

Centre-Val de Loire

visant à promouvoir le travail de l'AA, notamment le projet réalisé en résidence • Activités hors création : présentation en fin de résidence, 1 action de médiation possible (rencontre ou atelier d'arts plastiques avec un public défini avec l'AA) • Hébergement / espace de travail indiv. • Perceuse, scie sauteuse, caisse à outils, scanner, photocopieur • Accompagnement

dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (3 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 600 €), publication ou site Internet (3 200 €)

Indre-et-Loire (37)

Bruit contemporain

5, rue de la Psalette 37000 Tours
Tél. : 06 06 41 92 08
www.bruitcontemporain.fr
Courriel : bruitcontemporain@gmail.com
Resp. : Camille Douville et Ève Champion

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence Pied-à-terre* • Lieu de résidence : 14, chemin du Fossé-Berthet 79210 Saint-Hilaire-la-Palud (cf. région Nouvelle-Aquitaine, département des Deux-Sèvres) • Axe thématique : *Écologie – environnement* • 1 session / an • Duo possible • Accueil familial possible : hébergement pouvant accueillir 2 pers. • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Jeune AA, DNSEP Art obtenu récemment, vivant en Nouvelle-Aquitaine • Arts plastiques, arts sonores, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Sur invitation • Dans le cadre d'un partenariat avec l'École nationale supérieure d'art et de design de Limoges

Conditions d'accueil 61 jours en continu • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont événement de sortie de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : ateliers de pratiques artistiques • Hébergement / espace de travail partagés • Outils pour métal et bois, machines électroportatives, fours à céramique (gaz), bois, métal, verre, etc. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (3 500 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques (69,90 €/h), redevances de droits d'auteur, montant global de 2 000 € (comprenant : frais de prod., déplacement, repas)

Talm – École supérieure d'art et de design Tours, Angers, Le Mans

75, rue Bressigny 49100 Angers
40, rue du Docteur-Chaumier 37000 Tours
Tél. : 06 14 15 25 98
www.esad-talm.fr
Courriel : chloe.heyraud@talm.fr
Resp. : Chloé Heyraud, chargée de mission

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

Nom du prog. : *Les Affluents* • Dans le cadre d'un projet multipartenarial, sites variables : Pays de la Loire et Centre-Val de Loire (cf. région Pays de la Loire, département du Maine-et-Loire) • Axe thématique : *Résidences de professionnalisation*

tion • 10 session / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Jeunes diplômés issus de Talm et de l'enseignement supérieur culture • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, film / vidéo, performance, photographie, toutes pratiques des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 2 à 6 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'un livret possible • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) selon les parten-

nariats (publics scolaires, pro. et tout public), ateliers de pratiques artistiques selon les partenariats (publics scolaires) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés • Ateliers et outils des partenaires et de Talm, matériaux à disposition à prix coûtant • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique, ateliers de professionnalisation en visio et sur les sites de Talm (questions admin., juridiques, sociales

et fiscales, écosystème arts visuels, accompagnement à la mise en route des activités) • Bourse de résidence (de 1 000 à 2 500 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 250 à 500 €), déplacement et repas (montants variables)

Mode d'emploi

1, place Choiseul 37100 Tours
Tél. : 07 82 10 25 77
<https://mode-demploi.org>
Courriel : infos@mode-demploi.org
Resp. : Loïc Volat, président

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

Nom du prog. : *Résidence BOOSTER* • Axe thématique : *Projet (moyens et modalités de production) en résonance avec les enjeux et problématiques contemporaines du territoire (écologiques, économiques, sociaux, culturels, etc.)* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Diplôme d'une école d'art en France ou à l'étranger depuis moins de 5 ans • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques lors du vernissage de l'exposition et de Café découverte et Café pro • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail indiv. et partagé • Accès à la matériauthèque et à la chutothèque, outillage, vidéoprojecteurs, téléviseurs, etc. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (3 000 €), rémunération des rencontres publiques (à hauteur de 50 €/h : 2 h pour le vernissage et au temps passé pour les Cafés), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), déplacement (300 € dont 1 A/R)

Maine-et-Loire (49)

Atelier Calder

12, route du Carroi 37190 Saché
Tél. : 02 47 45 29 29
www.atelier-calder.com
Courriel : residence@atelier-calder.com
Resp. : Laurent Le Bon, président de
l'Association pour l'animation de l'Atelier Calder

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

2 sessions / an • Accueil familial possible : matériel spécifique pour enfants en bas âge à disposition, scolarisation temporaire envisageable à l'école de Saché (l'Atelier Calder peut accompagner cette démarche), dans tous les cas, les AA venant avec leurs enfants sont encouragés à venir accompagnés, afin de profiter pleinement de leur temps de résidence • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Parcours pro. sur la scène artistique internationale • Arts plastiques, sculpture, installations

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont restitution de fin de résidence pour la résidence de mai à juillet et participation au Festival AR(t)CHIPEL organisé par la Région Centre-Val de Loire pour la résidence de septembre à décembre, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques lors de la restitution et avec les acteurs culturels du territoire, visites d'atelier • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. (300 m² sur 2 niveaux) • Équipements et ensemble d'outils de base de l'atelier (matériel électroportatif, poste à souder, découpe bois, métal, etc.), fonds de matériaux • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (5 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (6 000 €), déplacement dans le cadre de la prod.

Centre culturel de Luynes – Commune de Luynes

Place des Victoires BP 16 37230 Luynes
Tél. : 02 47 55 56 60
https://centre.culturel.luynes.fr
Courriel : culture@luynes.fr
Resp. : Claire Barbieux, responsable
du service culturel

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence arts plastiques* • Lieu de résidence : Logement Camus, place Carnot 37230 Luynes • 1 session / an • Duo possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois, scindables (min. 40 jours) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition de fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique et participation au vernissage de l'expo-

sition, actions de sensibilisation en direction des plus jeunes et de tous les publics, dont ateliers de pratiques artistiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (2 500 €), rémunération des rencontres et ateliers de pratiques artistiques (50 €/h, jusqu'à 800 € en fonction du nombre), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. (1 500 € max.)

Le Garage, centre d'art d'Amboise

1, rue du Général-Foy 37400 Amboise
Tél. : 02 47 79 06 81
www.ville-amboise.fr/legarage
Courriel : legarage@ville-amboise.fr
Resp. : Clémence Thébault

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *Résidence de printemps* • Axe thématique : *Résidence de création finalisant une recherche et un temps de création plus important en amont* • 1 session / an • Accueil de conjoint possible : studio de 30 m² avec kitchenette, canapé-lit, sdb, donnant sur un jardin privatif • Assistant possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Dans le cadre d'un partenariat avec d'autres lieux de résidence sans monstration ou lieux de diffusion

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois, scindables • Moyens de déplacement possibles • Représentation publique des œuvres dont exposition de 2 mois à la suite de la résidence, reproduc-

tion ou diffusion des œuvres, édition • Activités hors création : ouvertures d'atelier à des publics en groupe définis précédemment (association, projet de centre de loisirs, etc.) et 1 journée portes ouvertes à proximité du début de l'exposition, 2 ateliers de pratiques artistiques élaborés avec l'AA • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. (salle d'exposition de 400 m²) • Équipements / outillage, consommables mis à disposition par les services techniques de la Ville • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (min. 2 000 €), rémunération des activités hors création (min. 500 € selon les projets), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (3 000 €), déplacement (200 € dont 2 A/R), transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté et des œuvres

Association B2X

8, place du Maréchal-Leclerc
37600 Beaulieu-lès-Loches
Tél. : 07 81 65 43 75
www.expo-beauxlieux.fr
Courriel : association.b2x@gmail.com
Resp. : Élise Genvrin, chargée de missions

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Exposition Beaux Lieux* • Dans le cadre de partenariats avec des entreprises, sites variables : Loches et Sud Touraine • Axe thématique : *Patrimoine* • 1 session / an • Accueil familial possible : chez l'habitant • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 semaine à 1 mois, scindable • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'un livret d'exposition • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) avec les établissements scolaires, présence lors du vernissage de l'exposition, possibilité d'ateliers de pratiques artistiques pour la réalisation de l'œuvre si l'AA le souhaite • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement partagé chez l'habitant, espace de travail partagé ou indiv., en entreprise ou *in situ* selon les besoins • Possibilité de prêt d'outils et dons de matériaux par les entreprises partenaires • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (5 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 500 € max.), déplacement (750 € max. dont 6 A/R), transport des œuvres produites en résidence (aide technique des entreprises partenaires)

POLAU Pôle arts & urbanisme

20, rue des Grands-Mortiers
37700 Saint-Pierre-des-Corps
Tél. : 02 47 67 55 90
www.polau.org
Courriel : contact@polau.org
Resp. : Jean Cabaret, secrétaire général

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Laboratoire arts & transitions* ·
Lieu fixe : Point Haut, lieu de fabrication urbaine
à Saint-Pierre-des-Corps, sites variables : région
Centre-Val de Loire, *continuum* ligérien, rési-
dence itinérante : hors les murs en Touraine ou
région Centre-Val de Loire · Axes thématiques :
Arts, sciences, territoires, transitions · 10 ses-
sions / an · Collectif possible jusqu'à 10 pers. ·
Accueil familial possible : appartement sur le
site · Assistant possible · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numé-
riques, arts plastiques, arts sonores, design gra-
phique, film / vidéo, performance, photographie,
art *in situ*, Land Art

Modalités de sélection Sur dossier, candida-
tures spontanées · Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable, scindable
(min. 5 jours) · Véhicule à disposition si néces-
saire · Représentation publique des œuvres dont
exposition de sortie de résidence, reproduction
ou diffusion des œuvres, édition d'un carnet
possible · Activités hors création : rencontre(s)
publique(s) lors de l'exposition de sortie de
résidence · Contrat de diffusion ou d'exploita-
tion des œuvres, convention de partena-
riat · Hébergement / espace de travail parta-
gés · Matériaux / consommables selon le projet ·
Accompagnement dans le développement du
projet, mise en relation avec les réseaux pro. et
acteurs ou actrices du territoire, aides admin.
et technique · Bourse de résidence (montant
selon le projet et la durée), redevances de droits
d'auteur, prise en charge des frais de : prod.,
déplacement (1 A/R), repas (montants selon
le projet et la durée)

Loir-et-Cher (41)

Maison de la BD

3, rue des Jacobins 41000 Blois
Tél. : 02 54 42 49 22
www.maisondelabd.com
Courriel : bdboum@bdboum.com
Resp. : Bruno Genini, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Résidence de création* · Lieu
de résidence : 10, rue d'Angleterre 41000 Blois ·
1 session / an · Accueil familial possible · Pas
d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Bande des-
sinée

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois, scindables · Repré-
sentation publique des œuvres dont resti-
tution(s), reproduction ou diffusion des œuvres,
édition possible · Activités hors création :
2 rencontres publiques, 2 ateliers de pratiques
artistiques · Hébergement / espace de travail

indiv., espace de travail partagé à l'atelier Kraft
de la Maison de la BD · Accès à tous les équipe-
ments de la Maison de la BD dont informatique,
scanner, consommables · Accompagnement
dans le développement du projet · Bourse de
résidence (1 800 € / mois), rémunération des
activités hors création, redevances de droits
d'auteur, prise en charge des frais de : prod.
(500 €, montant variable), déplacement (1A/R),
transport des œuvres produites en résidence

② Nom du prog. : *Résidence croisée Fes-Meknès
et Centre-Val de Loire* · Échange international
dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut
français du Maroc · Lieu de résidence : 10, rue
d'Angleterre 41000 Blois en France et Fes /
Meknès au Maroc · Axe thématique : *Encourager
et soutenir la création contemporaine dans le
domaine de la bande dessinée des deux côtés
de la Méditerranée en développant un projet de
coopération* · 1 session / an · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA venant
de France et du Maroc · Bande dessinée

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Dans le cadre d'un prog. d'échange avec l'Institut français du Maroc

Conditions d'accueil De 2 à 3 semaines en continu • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 2 rencontres publiques, 2 ateliers de pratiques artistiques • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Accès à tous équipements de la Maison de la BD dont informatique, scanner, consommables en France et à tous les équipements et consommables nécessaires à l'Institut français du Maroc • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (400 € / semaine), prise en charge des frais de : prod. (500 €, montant variable), déplacement (1 A/R), repas (*per diem*), assurance médicale privée pour les AA venant du Maroc

③ Nom du prog. : *Échange avec Taïwan* • Dans le cadre d'un partenariat international avec le Centre culturel de Taïwan de Paris • Lieu de résidence : 10, rue d'Angleterre 41000 Blois • Axe thématique : *Promouvoir la bande dessinée taïwanaise* • 1 session / an • Accueil de conjoint possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA venant de Taïwan • Bande dessinée

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Dans le cadre d'un partenariat avec le Centre culturel de Taïwan de Paris

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 2 rencontres publiques, 2 ateliers de pratiques artistiques • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Accès à tous équipements de la Maison de la BD dont informatique, scanner, consommables • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Montant global de 6 000 € alloué par le Centre culturel de Taïwan de Paris (comprendant : bourse de résidence, déplacement [1 A/R], *per diem*, assurances), prise en charge des frais de prod. (500 €, montant variable)

Zone i

Moulin de la Fontaine 41100 Thoré-la-Rochette
Tél. : 06 42 16 41 20
www.zone-i.org
Courriel : info@zone-i.org
Resp. : Monica Santos, co-directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence photographique à Zone i* • Dans le cadre du dispositif Capsule du ministère de la Culture • 1 session / an • Accueil familial possible : Tiny House avec 3 couchages, douche, cuis. et toilettes sèches • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection

Photographes pro. • Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois min., scindable • Voiture pers. recommandée • Représentation publique des œuvres dont restitution de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition • Activités hors création : rencontres publiques, ateliers de pratiques artistiques • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Accès à une bibliothèque spécialisée en photographie (plus de 1 000 ouvrages), matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. • Bourse de résidence (3 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (3 000 €), déplacement et repas (1 400 €, dont 2 A/R)

Loiret (45)

Draaf – Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire

131, rue du Faubourg-Bannier 45000 Orléans
Tél. : 02 38 77 40 30

<https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr>

agriculture.gouv.fr

Courriel : residence.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Resp. : Claire Coulanges-Faure, chargée des politiques éducatives et de l'action culturelle enseignement agricole

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidence de création et de médiation en établissement d'enseignement agricole* • Sites variables : établissements d'enseignement agricole de la région Centre-Val de Loire • Axe thématique : Choisi par chaque établissement • 1 session / an pour 3 résidences dans 3 établissements • Duo possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, céramique / verre, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont restitution / exposition de fin de résidence au sein de l'établissement, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : participation au vernissage de l'exposition, ateliers de pratiques artistiques possibles, sans obligation • Hébergement / espace de travail indiv. dans l'établissement • Prêt possible de petit matériel et outillage si l'établissement d'accueil dispose d'un atelier technique ou *via* les personnels de maintenance, photocopieur, vidéoprojecteur, ordinateur • Accompagnement dans le développement du projet par un référent enseignant d'éducation socio-culturel • Bourse de résidence (4 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (3 500 €), déplacement et hébergement (1 500 € dont 1 A/R), repas (1 000 €)

Esad Orléans – École supérieure d'art et de design d'Orléans

14, rue Dupanloup 45000 Orléans

Tél. : 02 38 79 27 75

www.esadorleans.fr

Courriel : cbazin@esad-orleans.fr

Resp. : Emmanuel Guez, directeur, Catherine Bazin, vie professionnelle – événements

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence arts sciences* • Dans le cadre d'un partenariat avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) • Axes thématiques : *Art, design, science des matériaux, vivant* • 1 session / an • Duo possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection 30 ans max. • DNSEP ou Bac+5 en art ou design • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition de l'œuvre ou du prototype réalisé en résidence (en collaboration avec l'Esad et 1 ou plusieurs laboratoires du CNRS Centre-Val de Loire spécialisés dans les multimatériaux) dans le laboratoire Écolab de l'Esad ou sur le campus CNRS, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables des ateliers de l'Esad • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (3 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), déplacement (1 000 € dont 3 A/R), transport des œuvres produites en résidence (300 €)

La Labomedia

108, rue de Bourgogne 45000 Orléans
Tél. : 02 38 62 48 31
www.labomedia.org
Courriel : philippe@labomedia.org
Resp. : Philippe Coudert, responsable
des résidences

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Bifurcations* • Axe thématique :
Approche critique des technologies • 1 session /
an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, performance

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu (min. 5 jours / semaine) • Représentation publique des œuvres dont présentation de fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : présentation publique de fin de résidence • Hébergement / espace de travail indiv. • Accès au fablab de la Labomedia et à toutes les ressources de l'association, matériaux / consommables pour de petites expérimentations • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (1640 €), redevances de droits d'auteur (150 € pour la présentation publique), prise en charge des frais de : prod. (200 €), déplacement (300 € max. dont 1 A/R), repas (210 €)

La mire

20, rue des Curés 45000 Orléans
Tél. : +49 176 76 63 54 25
www.lamire.org
Courriel : contact@lamire.org
Resp. : Valérie Leray

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *RÉSIDENTE CROISÉE A ROOF ABOVE YOUR HEAD* • Dans le cadre d'une COOPERATION INTERNATIONALE FOCUS avec Schafhof – Europäisches Kunstforum Oberbayern FREISING en Allemagne (lieu de résidence pour les AA venant de France) • Axe thématique : *Recherche et Création* • 1 session / an • Accueil familial possible : dans l'atelier / hébergement • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Habiter la région Centre-Val de Loire / la Haute-Bavière (Allemagne) • Arts visuels

Modalités de sélection Sur invitation • Dans le cadre d'un prog. de résidences croisées • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu (min. 90% du temps de résidence) • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques, ateliers de pratiques artistiques / workshops possibles • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail

indiv. • Petit outillage du lieu de résidence à disposition • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (de 800 à 1000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques / workshops le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (300 €), transport des œuvres de l'exposition

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

② Nom du prog. : *A ROOF ABOVE YOUR HEAD* • Dans le cadre d'un partenariat international avec le Zentrum für Kunst und Urbanistik (ZK/U) en Allemagne (lieu de résidence fixe), sites variables : Berlin • Axe thématique : *Recherche développement Création Arts visuels* • 2 sessions / an • Accueil familial possible : dans l'atelier / hébergement • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection AA en milieu de carrière et plus • Vivre en région Centre-Val de Loire • Arts visuels

Modalités de sélection Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 2 à 3 mois, scindables (min. 90% du temps de résidence) • Représentation publique des œuvres dont une présentation pendant le Monday Dinner, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 Open Atelier • Hébergement / espace de travail indiv. (cuis. partagée) • Petit outillage à disposition • Accompagnement

dans le développement du projet • Bourse de résidence (de 800 à 1 000 €/ mois), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 300 à 500 €), déplacement (300 € dont 1 A/R), transport des œuvres produites en résidence (300 €)

Valimage

Mairie de Tavers – 7, avenue Jules-Lemaître
45190 Tavers
Tél. : 07 88 55 07 53
www.valimage.fr
Courriel : info@valimage.fr
Resp. : Carine Dolek, coordinatrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Residenz* • Dans le cadre d'un échange international : résidences croisées entre la France et l'Allemagne, lieu de résidence en France : Maison ligérienne de l'Image – 7, avenue Jules-Lemaître 45190 Tavers, lieu de résidence en Allemagne : Kunststiftung du Land de Saxe-Anhalt – Neuwerk 11 – 06108 Halle an der Saale (Halle-sur-Saale) • Axe thématique : *RESIDENZ est une résidence croisée franco-allemande qui invite simultanément un ou une artiste photographe vivant et travaillant en région Centre-Val de Loire à effectuer une résidence d'artiste à Halle-sur-Saale, dans le land de Saxe-Anhalt, et un ou une artiste photographe de Saxe-Anhalt à effectuer une résidence d'artiste à Tavers* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Photographe pro. vivant ou travaillant en région centre-Val de Loire • Photographe

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 2 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition de restitution en Allemagne faisant suite aux 2 résidences et événement de présentation de la résidence croisée en France, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : présentation du travail de l'AA en début de résidence, point de résidence en cours • Hébergement / espace de travail indiv. • Accès aux équipements de la Kunststiftung en Allemagne ; laboratoire de développement argentique équipé, studio photo équipé, ordinateur, imprimante, scanner, consommables courants en France • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse

de résidence (3 500 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (3 000 € + remboursement des frais techniques à hauteur de 500 €), déplacement (forfait de 1 000 € pour 2 A/R : période de résidence puis exposition), repas et déplacements locaux (750 €)

② Nom du prog. : *Liger* • Lieu de résidence : Maison ligérienne de l'Image – 7 avenue Jules-Lemaître 45190 Tavers • Axe thématique : *Résidence Capsule destinée aux photographes professionnels, sur le territoire entre Tavers et chaque année une nouvelle commune de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Photographe pro. • Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont restitution de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'un livre hors commerce • Activités hors création : présentation du travail de l'AA en début de résidence, point de résidence en cours • Hébergement / espace de travail partagés • Laboratoire argentique noir et blanc, studio de prise de vue équipé, ordinateurs équipés pour traitement d'image et montage vidéo, scanner, imprimante jet d'encre • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (3 200 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (3 000 € + remboursement des frais techniques à hauteur de 500 €), déplacement (550 € pour 3 A/R et mobilité sur le territoire), repas (500 €)

③ Nom du prog. : *Ardelim* • Lieu de résidence : Maison ligérienne de l'Image – 7, avenue Jules-Lemaître 45190 Tavers • Axe thématique : *Artistes visuels croisant l'image fixe et en mouvement* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois, scindables · Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : présentation du travail de l'AA en début de résidence, point de résidence en cours, rendu de résidence, cycle d'ateliers de création photo et/ou vidéo de 4 journées à destination des amateurs · Hébergement / espace de travail partagés · Laboratoire argentique noir et blanc, studio de prise de vue équipé, ordinateurs équipés pour traitement d'image et mon-

tage vidéo, scanner, imprimante jet d'encre · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique · Bourse de résidence (3 200 €), rémunération du cycle d'ateliers de création (400 € / journée d'encadrement), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (3 000 € + remboursement des frais techniques à hauteur de 500 €), déplacement (550 € pour 2 A/R et mobilité sur le territoire), repas (500 €)

Les Tanneries – Centre d'art contemporain d'intérêt national

234, rue des Ponts 45200 Amilly

Tél. : 02 38 85 28 50

www.lestanneries.fr

Courriel : contact-tanneries@amilly45.fr

Resp. : Éric Degoutte, directeur et responsable de la programmation, Justine Kucharski, responsable de l'action éducative, artistique et culturelle (EAC)

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

① Nom du prog. : *Résidence territoriale* · Axe thématique : *Résidence territoriale qui vise à développer, dans un rapport d'ancrage effectif à un territoire défini et ses publics, un projet porté par un-e artiste* · 1 session / an · Accueil familial possible : ponctuellement, selon la disponibilité des hébergements · Assistant possible · Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Jeunes AA · Diplôme depuis 2 ans min. · Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures puis pré-sélection de 3 à 5 dossiers pour rédaction d'un projet (indemnisée) · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 mois en continu (min. 80 h d'interventions avec les partenaires) · Véhicule de service à disposition, utilisable dans le bassin de vie du centre d'art et selon disponibilité · Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : toutes formes de rencontres (publique, presse, croisement avec les formes éducatives) peuvent être organisées pendant la résidence puis l'exposition, sont attendues de l'AA différentes formes librement définies dont ateliers de pratiques artistiques /

workshops, en s'appuyant sur des interventions co-construites avec le pôle EAC du centre d'art · Contrats : de diffusion ou d'exploitation des œuvres, de réalisation d'une exposition · Hébergement / espace de travail indiv. · Prêt possible de matériel spécifique nécessaire au projet (tous les besoins étant à déterminer en concertation avec le directeur du centre d'art) · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Montant global jusqu'à 11 000 € (comprenant : bourse de résidence [1 250 € / mois], frais de déplacement, *per diem*), montant global de 8 000 € (comprenant : redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod., transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté), rémunération dans le cas d'une pré-sélection sur projet (prise en charge des frais de déplacement, *per diem*)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

② Nom du prog. : *Résidence d'auteure* – *résidence d'écriture* · Sites variables et/ou résidence itinérante selon les projets · Axe thématique : *Résidence d'auteure/résidence d'écritures dans une approche élargie (littérature, chorégraphie, musique ou conception sonore) allant du document de recherche à l'archive en passant par les écrits et les réflexions qui accompagnent l'artiste, la-le commissaire, la-le critique, l'historien-ne, l'écrivain-e, l'auteure ou tout-e autre penseur et penseuse et autre « dialogiste » de l'art. Sur ces principes, une déclinaison de l'enjeu de fabrique s'opère et se précise. Le geste et la pensée recoupent le champ de l'art et celui de l'Histoire, perçue ici comme le champ des écrits possibles (historiques certes,*

mais aussi esthétiques, critiques, littéraires). • 1 session / an • Duo possible • Accueil familial possible : hébergement, possibilité de coordonner l'accueil petite enfance propre aux services / dispositifs de la Ville (tarif le plus bas) le cas échéant • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Parcours pro. reconnu, formes d'écritures préalablement réalisées • Arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, écriture chorégraphique

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 3 mois, scindables • Selon disponibilité, véhicule à disposition (périmètre de déplacement limité au bassin de vie du centre d'art) • Représentation publique des œuvres dont intégration possible à la programmation artistique des Tanneries, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontres publiques, ateliers de pratiques artistiques / workshop, conférence • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail

indiv. • Équipements / outillage selon disponibilité • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique, intégration de la résidence à la programmation artistique impliquant une collaboration avec la direction artistique et/ou les commissaires invités le cas échéant • Bourse de résidence (jusqu'à 1 250 € / mois), rémunération des activités hors création (base Référentiel Astre / Nouvelle-Aquitaine), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (en fonction du projet s'agissant d'une résidence d'écriture), déplacement (en fonction du projet, sur une base forfaitaire, dont 6 A/R), repas (en fonction du projet, sur une base forfaitaire), transport des œuvres produites en résidence (en fonction du projet s'agissant d'une résidence d'écriture), assurance du matériel apporté

Corse-du-Sud (2A)

Direction de la culture de la Ville d'Ajaccio

Boulevard Pascal-Rossini 20000 Ajaccio
Tél. : 04 95 50 40 80
www.ajaccio.fr
Courriel : jj.renucci@ville-ajaccio.fr
Resp. : Jean-Joseph Renucci, directeur
de la Culture de la Ville d'Ajaccio et chef
du service Arts visuels et Communication

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Lieu de résidence : 54, rue Fesch 20000 Ajaccio -
1 session / an • Accueil familial possible : ate-
lier-résidence disposant de 1 chbre avec 1 lit
2 pers., espace de vie / kitchenette avec 1 canapé
convertible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection DNSEP min.
ou équivalent (ex. : master ENSP) • Arts plas-
tiques, design graphique, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures et candidatures spontanées •
Sur invitation

Conditions d'accueil 2 mois, scindables • Repré-
sentation publique des œuvres dont monstra-
tion dans un lieu d'exposition de la Ville, repro-
duction ou diffusion des œuvres • Activités hors
création : 3 visites max. de l'exposition avec
des groupes de publics dédiés (scolaires ou
autres) soutenues par le service Médiation de
la direction de la Culture, 5 rencontres de 3 h
avec les élèves d'une classe de 1^{re}, spécialité
histoire des arts (modalités à discuter avec
l'enseignant de la section) • Hébergement /
espace de travail indiv. • Accompagnement
dans le développement du projet • Montant
global de 6 000 € (comprenant : bourse de
résidence, frais de prod., déplacement, repas,
transport des œuvres produites en résidence,
assurance du matériel apporté), redevances
de droits d'auteur

Haute-Corse (2B)

Villa Alitti

Hameau de Torra 20215 Vescovato
Tél. : 06 43 47 81 35
www.instagram.com/villaalitti (@villaalitti)
Courriel : villaalitti@gmail.com
Resp. : Joseph Pasqualini

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

① Nom du prog. : *Villa Alitti* • Lieu de rési-
dence : 20229 Stazzona • Tél. : 06 12 12 79 48 •
Resp. : Pauline Boudaoud, Victoria Gour et
Joseph Pasqualini • Axe thématique : *Arts et ter-
ritoire* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à
9 pers. • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plas-
tiques, arts sonores, commissariat d'expo-
sitions, critique / théorie / histoire de l'art, design,
design graphique, film / vidéo, performance,
photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures et candidatures spontanées •
Sur invitation

Conditions d'accueil De 10 à 15 jours en
continu • Voitures et chauffeurs à disposition •
Représentation publique des œuvres dont
exposition(s), reproduction ou diffusion des
œuvres, édition possible selon les subventions •
Activités hors création : rencontre(s) publique(s)
assurées par des acteurs locaux auxquelles
assiste l'AA, 1 ou 2 ateliers de pratiques artis-
tiques max. avec l'accord de l'AA • Hébergement
partagé, espace de travail indiv. ou partagé en
fonction du projet • Équipements / outillage,
matériaux / consommables selon les besoins •
Accompagnement dans le développement du
projet, mise en relation avec les réseaux pro.,
aide technique • Bourse de résidence (500 €),
redevances de droits d'auteur, prise en charge
des frais : de prod. (montant variable selon les
subventions), déplacement (300 € max. pour
1 A/R), repas (10 € / jour), assurance du maté-
riel apporté et transport des œuvres produites
en résidence (montants variables selon les
subventions)

② Nom du prog. *Patrimoine et territoire de Castagniccia* • Axe thématique : *Patrimoine et mémoire du territoire* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 7 pers. • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 15 jours en continu • Voitures et chauffeurs à disposition • Représentation publique des œuvres dont restitution de fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s)

publique(s) avec les acteurs du territoire, ateliers de pratiques artistiques en lien avec les pratiques des AA (ex. : gravure lapidaire) • Hébergement partagé, espace de travail indiv. ou partagé • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (500 € en fonction des financements), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais : de prod. (de 300 à 800 € en fonction des financements), déplacement (300 € max. pour 1 A/R), repas (10 € / jour)

Casa Conti – Ange Leccia

62 Saliceto 20232 Oletta

Tél. : 06 18 56 83 94

www.casaconti-angeleccia.com

Courriel : casacontiangeleccia@gmail.com

Resp. : Ange Leccia, fondateur,

Mélissa Epaminondi, directrice,

Camille Vaillier, coordinatrice des projets

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de recherche et de création* • 1 session / an • Accueil de conjoint possible • Accueil familial possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Film / Vidéo

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 3 mois, scindables • Véhicule à disposition • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : présentation de sa pratique artistique aux étudiants de la filière arts plastiques de l'université de Corti, rencontre(s) publique(s) • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (4 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais : de prod. (2 000 €), déplacement (350 € pour 1 A/R)

Aube (10)

Passages – Centre d'art contemporain

9, rue Jeanne-d'Arc 10000 Troyes
Tél. : 03 25 73 28 27
www.cac-passages.com
Courriel : direction@cac-passages.com
Resp. : Maëla Bescond, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Axe thématique : *Travail à la table (écriture, dessin, traduction, recherche...)* • 3 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Accueil familial possible • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Lien avec le territoire de l'Aube valorisé • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois, scindables (min. 3 semaines) • Représentation publique des œuvres dont 1 présentation, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique lors de la présentation, ateliers de pratiques artistiques non obligatoires • Hébergement / espace de travail indiv. • Imprimante mise à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (700 € / mois pour 1 projet individuel), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 € max.), déplacement (200 € dont 1 A/R)

Association Tournefou

4, rue du Tournefou 10190 Aix-Villemaur-Pâlis
Tél. : 03 25 40 58 37
www.association-tournefou.com
Courriel : secretariat.tournefou@gmail.com
Resp. : Sophie Bouts, présidente

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *Résidence Camille Claudel* • Sites variables : Association Tournefou et musée Camille-Claudé – 10, rue Gustave-Flaubert • 10400 Nogent-sur-Seine • Axe thématique : *Variable chaque année : écriture, effets sonores, photographie, vidéo, illustration...* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Accueil familial possible : après vérification auprès de la pers. chargée de l'accueil (nuitées, linge de maison et repas payants) • Assistant possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Permis de conduire • Arts plastiques, arts sonores, design graphique, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois en continu • Voiture pers. requise si possible • Représentation publique des œuvres dont présentation de fin de résidence au Tournefou et remise du travail public au musée Camille-Claudé, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 2 rencontres publiques (lors de l'atelier ouvert en fin de résidence au Tournefou et de la remise du travail au musée Camille-Claudé), 1 ou 2 ateliers de pratiques artistiques / médiations • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Montant global de 1500 € (comprenant : bourse de résidence, rémunération des deux médiations de pratiques artistiques, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. (500 €), d'hébergement en pension complète (valeur 2 500 €))

Association Renoir

Mairie – 7, place de la Mairie 10360 Essoyes
Tél. : 06 60 68 05 58
www.renoir-essoies.fr
Courriel : renoir.association@gmail.com
Resp. : Gisèle Lespagnol, coordinatrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *BOURSE RENOIR* • Lieu de résidence : Conciergerie du château 10360 Essoyes • Axe thématique : *La résidence propose à un artiste, par l'expérience du lieu (Atelier et maison Renoir) et du milieu (village viticole au bord de l'eau), de déployer un travail de création de préférence picturale inspiré de l'œuvre de Renoir et du territoire, laissant libre interprétation de la pratique artistique* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 8 semaines en continu • Vélo à disposition • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont 2 expositions chez des mécènes, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : participation aux vernissages des 2 expositions, ateliers de pratiques artistiques avec des publics scolaires • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage de l'atelier Renoir • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (2 500 €), rémunération en cas de sélection sur projet (2 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (500 € dont 4 A/R), transport des œuvres produites en résidence (à définir avec l'AA)

Marne (51)

La fileuse – Friche artistique

26, rue du Docteur-Schweitzer 51100 Reims
Tél. : 03 26 35 61 65
www.reims.fr/la-culture-a-reims/la-fileuse
Courriel : fileuse@reims.fr
Resp. : Elsa Bezaury, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence associée arts visuels* • 1 session / an • Duo possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Habiter dans la Marne • Arts plastiques, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 ans en continu • Reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique / trimestre max. • Espace de travail indiv. • Outillage électroportatif, accès à la matériothèque (récupérathèque) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (3 000 €), redevances de droits d'auteur, transport des œuvres produites en résidence possible vers des lieux de diffusion

Haute-Marne (52)

La Conciergerie52

1, rue du Lavoir 52190 Le Val-d'Esnois
Tél. : 06 83 19 43 13
www.laconciergerie52.wordpress.com
Courriel : laconciergerie52@gmail.com
Resp. : Mathilde Rachet, présidente

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidence itinérante* - Résidence itinérante : Haute-Marne / Sud Côte-d'Or - Axe thématique : *Mémoire collective et populaire* - 1 session / an - Collectif possible (pas de limite) - Accueil familial possible : organisé directement avec l'AA en fonction de ses besoins - Assistant possible - Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées - Avec appel à projets - Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable en fonction du projet, scindable - Voiture pers. requise, accès à un véhicule et/ou conducteur possibles - Représentation publique des œuvres

dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible, structure faisant en sorte que les œuvres produites en résidence soient achetées par les partenaires du territoire - Activités hors création : rencontres publiques lors d'ouvertures d'atelier ponctuelles, ateliers de pratiques artistiques possibles en fonction du projet - Contrats de diffusion ou d'exploitation des œuvres, de droit à l'image - Hébergement / espace de travail indiv. ou partagés en fonction des projets - Équipements / outillages, matériaux / consommables à disposition - Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux d'acteurs locaux et pro., aides admin. et technique - Bourse de résidence (1000 € pour 1 semaine), rémunération des candidats en cas de sélection sur projet (443 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais : de prod. (1 000 € pour 1 semaine), déplacement (1 A/R), repas (panier de produits locaux pour 1 semaine)

La Maison Laurentine

15, rue du Moulin 52210 Aubepierre-sur-Aube
Tél. : 06 06 95 64 55
www.nouvelle-laurentine-expedition.com
Courriel : contactlaurentine@googlemail.com
Resp. : Pierre Bongiovanni, curateur et responsable artistique de la Maison Laurentine

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidences de recherche et de création artistique* - Sites variables : La Maison Laurentine à Aubepierre-sur-Aube et Site Le Chameau - 4, route de Châtillon 52120 Châteauvillain - Échange international possible dans le cadre de partenariats avec les instituts français ou des opérateurs privés - Axe thématique : *Art / Nature et Société* - De 4 à 6 sessions / an - Collectif possible jusqu'à 8 pers. - Accueil familial possible : chbre avec 1 lit double ou 2 lits jumeaux, sdb privative et grand parc arboré clos ; 1 ou 2 enfants peuvent

éventuellement être accueillis (dans 1 chbre contiguë) si le conjoint de l'AA s'en occupe ; frais de 40 € / jour pour le conjoint, 25 € pour 1 enfant (repas compris) - Assistant possible - Accessibilité partielle à Aubepierre-sur-Aube et totale à Châteauvillain

Critères d'éligibilité et de sélection Projet avec portée sociale (éducation, égalité des chances, santé / bien-être, équité, égalité homme-femme, droits humains, émancipation, solidarité, diversité de cultures et de genres) et/ou environnementale (biodiversité, changement climatique, transition écologique, respect du vivant), ancrés dans le territoire (relation féconde aux habitants et acteurs locaux) et intégrant une exigence d'éco-conception - Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, écriture littéraire, recherches en art et philosophie et sur art et soins

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées - Avec appel à projets avec

les instituts français à l'étranger • Sur invitation
Conditions d'accueil De 3 à 8 semaines, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition ou performance possible, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) (formats variés possibles, précisés dans la convention – ouvertures d'atelier, conférence / échanges, livre, etc.), habitants impérativement associés à la démarche artistique, voire au processus de production • Hébergement / espace de travail indiv. et partagés • Accès à une bibliothèque, petit matériel technique et audio-

visuel, ressource bois, etc. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (base Smic net mensuel actualisé, au prorata de la durée), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais : de prod. (500 € max.), déplacement (dont 2 A/R), repas (apport en nature)

Meurthe-et-Moselle (54)

NOP-GE Nouvel Observatoire photographique du Grand Est

9, rue Michel-Ney 54000 Nancy
 Tél. : 06 87 75 67 76
 www.nopgrandest.org
 Courriel : jean-yves.camus@nopgrandest.org
 Resp. : Éric Didym, directeur artistique,
 Jean-Yves Camus, commissaire d'expositions

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Résidence P4* • Lieu de résidence : Galerie P4 CPN – 1, rue du Docteur Archambault 54520 Laxou • Axe thématique : *En lien avec la santé dans toutes ses dimensions* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Photographe auteur engagé dans une démarche de création contemporaine • Photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 4 semaines, scindables (min. 3 semaines) • Représentation publique des œuvres dont exposition possible, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) possible(s), ateliers de pratiques artistiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Espace de travail indiv. • Matériel informatique • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (3 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (selon le projet et l'organisateur), déplacement (1 200 € dont 3 A/R), transport des œuvres produites en résidence

② Nom du prog. : *Résidence de L'Événement Photographique* • Résidence itinérante : région Grand Est, Nancy et Meurthe-et-Moselle • Axe thématique : *En lien avec L'Événement Photographique selon la pensée philosophique développée pour l'événement* • 2 sessions / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Photographe auteur engagé dans une démarche de création contemporaine • Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 4 semaines, scindables (min. 3 semaines) • Représentation publique des œuvres dont exposition dans le cadre de L'Événement Photographique, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement et espace de travail itinérants • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (2 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (selon le projet et l'organisateur), déplacement (1 500 € dont 3 A/R), transport des œuvres produites en résidence

③ Nom du prog. : *Bourse de la Jeune Création Photographique en Grand Est* • Résidence itinérante : en France • Axe thématique : *En lien avec L'Événement Photographique selon la pensée philosophique développée pour l'événement* • 2 sessions / an • Duo possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Moins de 45 ans • Photographe pro. engagé dans une démarche artistique contemporaine • Habiter en région Grand Est • Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Avec appel à projets • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 semaines, scindables (min. 3 semaines) • Représentation publique des œuvres dont exposition dans le cadre de L'Événement Photographique, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) possible(s) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement et espace de travail itinérants • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (2 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (selon le projet et l'organisateur), déplacement (3 A/R), transport des œuvres produites en résidence

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

④ Nom du prog. : *La ligne claire / Die helle Linie* • Résidence itinérante : Sarre et Moselle, dans le cadre d'un partenariat international • Axe thématique : *Regard posé sur la zone frontalière entre la Sarre et la Moselle* • 2 sessions / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection

Photographie

Modalités de sélection Sur invitation • Dans le cadre d'un partenariat • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 semaines, scindables (min. 3 semaines) • Représentation publique des œuvres dont exposition(s) possible(s), reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) lors du / des vernissages le cas échéant • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement et espace de travail itinérants • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (4 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (selon le projet et l'organisateur), déplacement (1 500 € dont 3 A/R), transport des œuvres produites en résidence

CRI des Lumières

Place de la Deuxième Division de Cavalerie
BP 90022 – 54302 Lunéville
Tél. : 06 08 77 91 23
www.crideslumières.org
Courriel : crideslumières@gmail.com
Resp. : Éric Didym

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Les Visages de la Ruralité* • Lieu de résidence : Château de Lunéville, résidence itinérante : pays du Lunévillois, sites variables : région Grand Est • Axe thématique : *Recherche photographique* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accueil familial possible : appartement à disposition en fonction des périodes de résidence, l'AA étant hébergé en chambre d'hôte ou autre location • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection

Photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable, scindable (min. 30 jours) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : médiation autour du travail de création, ateliers de pratiques artistiques en fonction de la temporalité de la résidence • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés • Outils de production à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (de 3 500 à 4 500 € selon la durée), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 1 500 à 3 500 €), déplacement (1 500 € dont 4 A/R), repas (de 500 à 1 000 €), transport des œuvres produites en résidence (1 000 €), assurance du matériel apporté (200 €), relatifs à l'accueil familial (500 €)

Meuse (55)

Vent des Forêts

6, Grande-Route 55260 Lahaymeix
Tél. : 03 29 71 01 95
www.ventdesforets.com
Courriel : contact@ventdesforets.org
Resp. : Pascal Yonet, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de production* · Partenariat international au cas par cas · 8 sessions / an · Duo possible · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection

 Arts plastiques

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil Durée à déterminer selon les modalités de la production, scindable · Représentation publique des œuvres, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : lien et rencontres avec tous les

publics sont une condition inhérente et indispensable à la résidence · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Hébergement partagé, espace de travail au cas par cas en fonction des étapes du projet (chez un artisan, grange aménagée, etc.) · Équipements / outillage, matériaux / consommables à disposition, collaborations possibles avec des artisans et entreprises du territoire · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (2 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge, selon le projet, des frais de : prod., déplacement (dont 3 A/R), repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté

Moselle (57)

49 Nord 6 Est – Frac Lorraine

1 bis, rue des Trinitaires 57000 Metz
Tél. : 03 87 74 20 02
www.fracloiraine.org
Courriel : info@fracloiraine.org
Resp. : Fanny Gonella, directrice du Frac Lorraine

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

① Nom du prog. : *Dispositif Faire son chemin* · Dans le cadre d'un partenariat avec l'École supérieure d'art de Lorraine (Ésal) · Co- resp. : Nathalie Filser, directrice générale de l'Ésal · Axe thématique : *Accompagnement d'un-e diplômé-e de DNSEP et diffusion de sa création artistique* · 1 session / an · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Titulaire d'un DNSEP option Art ou Communication de l'Ésal – Pôle arts plastiques, site de Metz · Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation par un jury interne

Conditions d'accueil 1 an min. en continu · Voiture à disposition si besoin · Représentation publique des œuvres dont exposition finale dans le cadre de la programmation du Frac Lorraine hors les murs, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontres publiques dans le cadre de l'exposition · Hébergement indiv., espace de travail partagé · Ateliers de l'Ésal (photographie argentique et numérique, vidéo/son, édition, etc.) et de fabrication de Bliiida, tiers-lieu messin · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (de 100 à 1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais à définir (prod., déplacement, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté)

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

② Nom du prog.: *Résidence de recherche* • Resp.: Clara Brandt, chargée de la programmation culturelle et des partenariats, Pauline Esmez, chargée des projets hors les murs • Axe thématique : *Recherches et développement* • 1 session / an • Duo possible • Accueil familial possible : comme pour les duos, à discuter en amont (studio avec 2 lits, base de denrées périssables et produits d'hygiène de première nécessité) • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 1 mois, scindable (min. 2 semaines) • Voiture à disposition si besoin • Représentation publique dont restitution sous

un format ouvert, reproduction ou diffusion des propositions curatoriales • Activités hors création : 1 temps d'échange avec le public (rencontre, présentation et/ou tout autre format souhaité par l'AA), qui reste optionnel • Hébergement indiv., espace de travail en plus si besoin • Équipements / outils du Frac à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Montant global de 1 500 € (comprenant : bourse de résidence, rémunération du temps d'échange avec le public, repas), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (1 000 € dont 2 A/R), relatifs à l'accueil familial (à définir avec l'AA)

Puzzle – Tiers-lieu thionvillois

1, place André-Malraux 57100 Thionville
Tél. : 06 47 05 01 16
<https://mediatheque.mairie-thionville.fr>
Courriel : cyrielle.bethegnies@mairie-thionville.fr
Resp. : Cyrielle Bethegnies, responsable des arts visuels

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de création – Livre d'artiste* • Lieu de résidence : LED – Chemin du Leidt 57100 Thionville • 1 session / an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Habiter la région Grand Est • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 mois en continu • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont présentation du livre d'artiste créé en résidence dans les espaces de Puzzle,

reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'un livre d'artiste qui rejoindra la collection permanente de Puzzle • Activités hors création : rencontre publique à l'occasion de la mise en valeur du livre d'artiste, action(s) événementielle(s) possible(s) comme 1 atelier de pratiques artistiques à destination du tout public • Espace de travail partagé • Accès aux studios de création numérique de Puzzle (logiciels de création numérique : suite Adobe, Blender, etc.) et à la Documentation médiathèque • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique, véhicule de la Ville avec conducteur ponctuellement à disposition pour le transport de matériaux ou d'œuvres • Montant global de 2 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod.), rémunération d'action(s) événementielle(s) possible le cas échéant, redevances de droits d'auteur

Centre d'art contemporain – La synagogue de Delme

33, rue Raymond-Poincaré 57590 Delme
Tél. : 03 87 01 43 42
www.cac-synagoguedelme.org
Courriel : info@cac-synagoguedelme.org
Resp. : Direction du centre d'art

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Atelier – résidence de Lindre-Basse* • Lieu de résidence : 10 bis, rue des Cigognes 57260 Lindre-Basse • Axe théma-

tique : *Résidence d'arts visuels* • 3 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. (1 chbre avec lit double, 1 chbre avec lit simple) • Accueil familial possible : organisation au cas par cas dans la mesure du possible, pas de matériel spécifique pour l'accueil des enfants, AA venant avec enfant(s) encouragés à être accompagnés afin de profiter pleinement de leur temps de résidence • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Formation terminée depuis 2 ans min. • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois, scindables (min. 10 semaines) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres,

édition possible • Activités hors création : rencontres publiques, ateliers de pratiques artistiques • Hébergement / espace de travail indiv. • Établis et outillages, ordinateur, imprimante, matériaux / consommables sur demande • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (2 000 €), rémunération des activités hors création selon le référentiel de DCA (Association française de développement des centres d'art contemporain), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. (2 000 €)

Bas-Rhin (67)

CEAAC – Centre européen d'actions artistiques contemporaines

7, rue de l'Abreuvoir 67000 Strasbourg

Tél. : 03 88 25 69 70

www.ceaac.org/fr

Courriel : contact@ceaac.org

Resp. : Alice Motard, directrice,

Agnès Biro, chargée des expositions

et des résidences

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Résidences de recherche et création* • Sites variables : Strasbourg, Barcelone, Budapest, Francfort-sur-le-Main, Prague, Rome • Dans le cadre d'un échange international avec des structures en Europe pour des résidences croisées ou unilatérales selon les partenaires • Axes thématiques propres au CEAAC : *Les modes de production, reproduction et circulation des images ; Le vernaculaire, les savoir-faire locaux et populaires ; Les questions de santé publique* • 4 sessions / an • Duo possible selon les partenaires • Accueil familial possible : le cas échéant, toutefois, compte tenu de l'hébergement partagé avec d'autres AA (2 chbres doubles, 2 chbres simples), le CEAAC ne peut pas s'engager à accueillir les familles, mais s'attache à permettre les déplacements réguliers des résidents et à adapter son calendrier dans la mesure du possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Naissance, études ou travail en région Grand Est pour les résidences à l'étranger (sortantes) Critères

propres à chaque partenaire européen pour les résidences à Strasbourg (entrantes) • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Dans le cadre d'un prog. d'échange international • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois en continu • Vélo individuel à disposition au CEAAC • Représentation publique des œuvres possible (projets sur mesure), reproduction ou diffusion des œuvres possible • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) possible(s) selon les structures d'accueil (projets et budgets sur mesure) • Hébergement / espace de travail indiv. • Parc de matériel et de ressources du CEAAC ; équipements / outillage, matériaux / consommables variables selon les partenaires à l'étranger (ex : presse offset de Lumbung Press à Barcelone) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • À Strasbourg : bourse de résidence (700 € / mois), rémunération des activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (à hauteur de 400 €, dont 1 A/R), repas / vie (335 € / mois)

② Nom du prog. : *Résidences curatoriales Hop* · Axes thématiques : cf. prog. 1 · Accueil possible en continu · Accueil familial possible : cf. prog. 1 · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Chercheur, commissaire, etc., travaillant en France ou à l'étranger · Commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 3 à 5 jours en continu · Vélo individuel à disposition · Représentation publique des œuvres possible (projets sur mesure), reproduction ou diffusion des œuvres possible · Activités hors création : rencontre(s) publique(s) possible(s) (projets sur mesure) · Hébergement partagé, espace de travail au CEAAC · Parc de matériel et ressources diverses du CEAAC · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique · Bourse de résidence (100 € / jour), rémunération des activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (à hauteur de 200 €, 1 A/R)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

③ Nom du prog. : *Résidences de production* · Lieu de résidence : Atelier Meisenthal – 2, rue du Général-Frère 57960 Meisenthal · Axes thématiques : cf. prog. 1 · Nombre de sessions / an variable · Duo / collectif possible selon les sessions · Accueil familial possible · Assistant possible · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, céramique / verre, design, design graphique, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 à 6 mois, scindables · Représentation publique des œuvres (projets sur mesure), reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontre(s) publique(s) (projets sur mesure) · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Hébergement / espace de travail partagés · Parc de matériel et ressources du CEAAC · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique · Bourse de résidence (700 € / mois), rémunération des activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (sur mesure), déplacement (à hauteur de 400 €, 1 A/R)

Haute École des arts du Rhin (Hear)

1, rue de l'Académie 67000 Strasbourg
Tél. : 03 69 06 37 78
www.hear.fr
Courriel : communication@hear.fr
Resp. : Antoine Spindler,
Tom Mays, Gérard Starck, Nicolas Schneider,
Daniel D'Adamo, Yvan Étienne

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Espaces sonores* · Résidence itinérante : site de Strasbourg (1 mois), site de Mulhouse (1 mois) · Axe thématique : *Transversalité que pose l'union des arts plastiques, du son et de la musique* · 1 session / an · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Diplôme depuis au moins 3 ans · Arts sonores

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 2 fois 1 mois en continu · Moyens de locomotion de l'école utilisables · Représentation publique des œuvres possible dans le cadre de la programmation de l'école (expositions, performances, etc.), reproduction ou diffusion des œuvres dans ce cas · Activités hors création : conférence(s) · Hébergement indiv., espace de travail partagé · À Strasbourg, accès à la plateforme technique transversale Sonorités, collaboration possible avec le département Musique au sein des studios d'enregistrement et de composition, possibilité d'utiliser les ateliers techniques transversaux sous certaines conditions ; à Mulhouse, parc de matériel de l'école à disposition · Accompagnement dans le développement du projet par les enseignants du groupe Espaces sonores, aide technique par un moniteur à Strasbourg et par un assistant son à Mulhouse · Bourse de résidence (3 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 €), déplacement (3 A/R)

Ville et Eurométropole de Strasbourg

1, parc de l'Étoile 67076 Strasbourg
Tél. : 03 68 98 50 00
www.strasbourg.eu/residences-artistiques
Courriel : directiondelaculture-artsvisuels@strasbourg.eu
Resp. : Direction de la culture et Direction des relations européennes, internationales et transfrontalières de la Ville de Strasbourg

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidences croisées de la Ville de Strasbourg* • Sites variables : à Strasbourg, principalement ateliers municipaux d'artistes de la Direction de la culture de la Ville de Strasbourg, en collaboration avec la Haute École des arts du Rhin (Hear) – Strasbourg, des structures locales actives dans le domaine des arts visuels (CEAAC – Centre d'art contemporain d'intérêt national, Apollonia) et dans le cadre de partenariats et jumelages internationaux suivis par la Direction des relations européennes, internationales et transfrontalières : résidences croisées avec Stuttgart à la Gedok, Dresde à la Grafikwerkstatt (Allemagne) et Gdansk au Centre d'art Laznia (Pologne) • Axes thématiques : *Arts visuels (avec orientation possible pour les résidences dans les villes partenaires : vers la gravure à Dresde, l'art imprimé à Stuttgart et l'art urbain à Gdansk)* • 1 session / an • Pas d'accessibilité des hébergements, accessibilité partielle des ateliers

Critères d'éligibilité et de sélection AA confirmé avec expérience de résidence, notamment à l'international • Habiter Strasbourg ou l'Eurométropole de Strasbourg (y avoir étudié ou résidé dans les trois dernières années) / habiter les villes partenaires • Arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, illustration, multimédia

Modalités de sélection À Strasbourg (pour AA accueilli à l'étranger) : Sur dossier, appel public à candidatures • Dans le cadre d'un échange international • Jury associant des pro. ext. • Dans les villes partenaires (pour AA accueilli à Strasbourg) : cooptation, appel à candidatures, à l'échelle locale ou nationale et sélection soumise au jury de Strasbourg, qui choisit 1 lauréat

Conditions d'accueil De 6 à 12 semaines en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition et/ou performance, reproduction ou diffusion des œuvres, édition et acquisition possibles le cas échéant • Activités hors création : ouverture d'atelier lors de manifestations publiques • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables possibles selon les besoins • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Pour les AA accueillis à l'étranger : Montant global de 1 500 € / mois (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement [1A/R], repas), redevances de droits d'auteur • Pour les AA accueillis à Strasbourg : montant non communiqué

Syndicat potentiel

109, avenue de Colmar 67100 Strasbourg
Tél. : 06 63 15 11 82
www.syndicatpotentiel.org
Courriel : syndicatpotentiel@gmail.com
Resp. : Jean-François Mugnier, coordinateur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Résidence Art et Territoires* • Sites variables : Eurométropole de Strasbourg et sa région • Axes thématiques : *Art et territoires, Art et science* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en France • Arts numériques, arts plastiques, film / vidéo

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 6 semaines (3 sur le terrain puis 3 en ligne), scindables (min. 3 semaines) • Reproduction ou diffusion des œuvres, partage de témoignages et documentation de l'expérience de l'AA sous la forme d'une conversation publique et d'une micro-publication • Activités hors création : rencontre publique / conversation avec 1 chercheur choisi par l'AA (organisée par le syndicat potentiel), restitution / rapport de résidence de 4 pages min. • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Atelier bois, ordinateur, copieur, massicot, papier • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique •

Bourse de résidence (1 800 € + 200 € pour 1 chercheur associé), rémunération de la rencontre / conversation, prise en charge des frais de : déplacement (2 A/R), repas (300 €), assurance du matériel apporté

② Nom du prog. : *Résidence en Archives et bibliothèques* • Sites variables : Eurométropole de Strasbourg et sa région • Axes thématiques : *Résidence de recherche en Archives, collections et bibliothèques* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en France • Arts numériques, arts plastiques, film / vidéo

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 6 semaines (3 sur le terrain puis 3 en ligne), scindables (min. 3 semaines) • Reproduction ou diffusion des œuvres, partage de témoignages et documentation de l'expérience de l'AA sous la forme d'une conversation publique et d'une micro-publication • Activités hors création : rencontre publique / conversation avec 1 chercheur choisi par l'AA (organisée par le syndicat potentiel), restitution / rapport de résidence de 4 pages min. • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Atelier bois, ordinateur, copieur, massicot, papier • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (2 000 €), rémunération de la rencontre / conversation, prise en charge des frais de : déplacement (2 A/R), hébergement (525 €), repas (300 €), assurance du matériel apporté

Horizome

67, avenue Racine 67200 Strasbourg
Tél. : 03 69 14 56 42
www.horizome.org
Courriel : coord@horizome.org
Resp. : Grégoire Zabé, artiste-designer et chargé de projet cultures urbaines et numériques (en charge des résidences artistiques), Ayman Hazzouri, présidente

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Axe thématique privilégié : *Art dans l'espace public, art collaboratif, réalisation d'une œuvre collective, participation des acteurs associatifs et des habitant·es du quartier de HautePierre au processus de création (déambulations dans le*

quartier souhaitées) • 1 session / an • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois min. en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition en fin de la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) • Activités hors création : rencontres publiques, ateliers de pratiques artistiques à imaginer en fonction de l'AA • Hébergement / espace de travail partagés • Outillage à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. • Bourse de résidence (4 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. (2 000 €)

Haut-Rhin (68)

La Kunsthalle Mulhouse, Centre d'art contemporain d'intérêt national

La Fonderie – 16, rue de la Fonderie
68100 Mulhouse
Tél. : 03 69 77 66 47
www.kunsthallemulhouse.com
Courriel : kunsthalle@mulhouse.fr
Resp. : Sandrine Wymann, directrice

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

① Nom du prog. : *Résidence de territoire* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. • Arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, performance

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable, scindable ·

Possibilité d'avance de la caution auprès d'un loueur de vélos · Représentation publique des œuvres dont exposition (ou performance / autre format) ou édition selon le projet, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : tables-rondes, temps organisés par le service des publics du centre d'art, ateliers de pratiques artistiques possibles · Hébergement partagé (dans le bâtiment de la bibliothèque municipale), espace de travail indiv. · Petit matériel à disposition · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (1 000 € / mois, à titre indicatif), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant variable), déplacement (forfait kilométrique, 2 A/R), repas (50 € / jour), transport des œuvres produites en résidence (variable)

Résidence de création, de recherche

ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

② Nom du prog. : *Écrire l'art* · 1 session / an · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. · Écriture

Modalités de sélection Sur invitation · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 fois 1 semaine, scindables ·

Possibilité d'avance de la caution auprès d'un loueur de vélos · Représentation publique des œuvres dont édition (série « Écrire l'art II ») · Activités hors création : temps de rencontres organisés par le service des publics du centre d'art et l'université de Haute-Alsace, ateliers d'écriture · Hébergement partagé avec espace de travail (locaux dans le bâtiment de la bibliothèque municipale) · Petit matériel à disposition · Accompagnement dans le développement du projet · Bourse de résidence (700 € / semaine), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (forfait kilométrique, 6 A/R), repas (50 € / jour)

Crac Alsace – Centre rhénan d'art contemporain

18, rue du Château 68130 Altkirch

Tél. : 03 89 08 82 59

www.cracalsace.com

Courriel : info@cracalsace.com

Resp. : direction

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de recherche et de production* · Nombre de sessions / an variable · Collectif possible jusqu'à 5 pers. · Accueil familial possible · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable, scindable ·

Représentation publique des œuvres dont expositions, reproduction ou diffusion des œuvres, éditions · Activités hors création : rencontre(s) publique(s) possible(s) · Hébergement / espace de travail partagés · Équipements et matériels à disposition en fonction du projet · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (700 € min.), rémunération des candidats si sélection sur projet (variable), rémunération des rencontres publiques possible, prise en charge des frais de : prod. (montant variable), déplacement (1 A/R), repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté, relatifs à l'accueil familial

Institut européen des arts céramiques

3, rue du 4-Février – Château de la Neuenbourg

68500 Guebwiller

Tél. : 03 89 74 12 09

www.arts-ceramiques.org

Courriel : v.breyer@ieac.fr

Resp. : Isabelle Rabet, directrice

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *Résidence « Création en Arts Céramiques »* · Axe thématique : *Explorer de nouvelles pistes pour l'utilisation du matériau céramique ou de ses techniques, mettre en*

valeur les produits et les savoir-faire liés, questionner sa démarche au regard de l'identité du territoire, avec le soutien de l'IEAC pour favoriser l'émergence d'un projet singulier et porteur de sens, capable de fédérer des publics différents, voire éloignés du fait artistique et culturel • 1 session / an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection 18 ans min. • Statut pro. obligatoire • Céramique

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 12 semaines, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition de fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible, 1 réalisation produite pendant la résidence choisie conjointement pour entrer dans le fonds céramique de l'IEAC • Activités hors création : présentation d'une étape de travail, rencontre publique et/ou atelier de pratiques

artistiques (rendez-vous pédagogiques planifiés, sous forme de conférence, démonstration ou workshop) • Hébergement indiv., espaces de travail indiv. et partagé • 3 fours électriques Nabertherm (2 de 440 L, 1 de 300 L), 2 fours à essais, 1 four à gaz Rohde de 500 L, tours, croûteuse, cabine d'émaillage, boudineuse, laboratoire dédié au travail des émaux, petits équipements céramique, espace informatique, bibliothèque de recherche • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique par des céramistes et formateurs spécialisés de l'IEAC • Bourse de résidence (2 500 €), redevances de droits d'auteur pour la présentation publique (500 €), rémunération des autres actions de restitution telles que performances, conférences et/ou ateliers (50 €/h dans la limite de 500 €), prise en charge des frais de : prod. et transport des œuvres produites en résidence (2 000 € max.), déplacement (300 € dont 3 A/R)

Les Dominicains de Haute-Alsace

34, rue des Dominicains 68500 Guebwiller
Tél. : 03 89 62 21 82
www.les-dominicains.com
Courriel : e.crespel@les-dominicains.com
Resp. : Élise Crespel, administratrice
de production

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur la réalisation
et la production d'œuvres nouvelles**

① Nom du prog. : *Nora* • Prog. d'accueil international dans le cadre d'un partenariat avec l'Association des Centres culturels de rencontre (ACCR) • Axe thématique : *Musiques, arts numériques, performances, cabaret* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Artiste, chercheur, pro. de la culture, réfugié des pays en conflit ouvert et arrivé récemment en exil en France • Arts numériques, arts sonores, design graphique, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées

Conditions d'accueil De 2 semaines à 2 mois en continu • Possibilité de véhiculer l'AA • Représentation publique des œuvres dont sortie de résidence possible, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre publique lors de la sortie de résidence le cas échéant, ateliers de pratiques artistiques possibles • Hébergement / espace de travail partagés • Équipements / outillage, matériaux / consommables en fonction du projet • Accompagnement dans le développement

du projet en fonction de celui-ci, aide technique • Bourse de résidence (1 200 € / mois), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant en fonction du projet), déplacement (1 A/R), repas (20 € / jour)

② Nom du prog. : *Odyssée* • Prog. d'accueil international dans le cadre d'un partenariat avec l'Association des Centres culturels de rencontre (ACCR) • Axe thématique : *Musiques, arts numériques, performances, cabaret* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA étranger ne vivant pas en France • Arts numériques, arts sonores, design graphique, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées

Conditions d'accueil De 2 semaines à 2 mois en continu • Possibilité de véhiculer l'AA • Représentation publique des œuvres dont sortie de résidence possible, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre publique lors de la sortie de résidence le cas échéant, ateliers de pratiques artistiques possibles • Hébergement / espace de travail partagés • Équipements / outillage, matériaux / consommables en fonction du projet • Accompagnement dans le développement du projet en fonction de celui-ci, aide technique • Bourse de résidence (1 200 € / mois), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant en fonction du projet), déplacement (1 A/R), repas (20 € / jour)

Vosges (88)

Fonds de dotation Verrecchia

1, rue d'Aurion 93110 Rosny-sous-Bois
Tél. : 07 86 10 06 70
www.fondsdedotationverrecchia.org
Courriel : contact@fondsdedotationverrecchia.org
Resp. : Marie-Cécile Berdaguer, responsable
des actions artistiques et culturelles

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Bourse Matière(s)* • Lieu de résidence : 2, rue Parmont 88200 Remiremont (Vosges, région Grand Est) • (cf. région Île-de-France, département de la Seine-Saint-Denis)

Faires

87, rue Honoré-Guéry 88650 Anould
Tél. : 06 78 09 31 08
www.instagram.com/atelier.faires
Courriel : atelierfares@gmail.com
Resp. : Claire Hannicq, administratrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Résidences collectives* • Axe thématique : *Résidences collectives consacrées à un savoir-faire (fonderie, cuisson céramique au four à bois, etc.)* • 1 session / an • Collectif jusqu'à 8 pers. • Accueil familial possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 à 4 semaines en continu • Prêt de vélo • Voiture pers. conseillée • Représentation publique des œuvres dont proposition d'un temps d'ouverture au public en clôture de la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre publique en clôture de résidence le cas échéant • Hébergement / espace de travail partagés • Tout le matériel disponible à Faires (céramique, bois, métal, etc.) à disposition • Accompagnement dans le développement du projet (notamment par 1 ou plusieurs experts invités), aide technique • Bourse de résidence (500 € / semaine), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant selon le projet), déplacement (1 A/R)

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

② Nom du prog. : *Résidence Carnaval* • Axe thématique : *Le Carnaval de la forêt* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accueil familial possible : 2 chbres • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois, scindables (min. 8 semaines) • Prêt de vélo • Voiture pers. conseillée • Représentation publique des œuvres dont défilé du carnaval, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) • Activités hors création : rencontre publique lors du carnaval, ateliers de pratiques artistiques en lien avec le carnaval • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Toutes les machines de Faires à disposition (bois, céramique, etc.) • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (2 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques (60 € / h pour de 30 à 45 h dont de 5 à 8 h de préparation + 500 € max. pour le matériel), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 €), déplacement (1 A/R)

Guadeloupe (971)

Télumée Productions

14, rue du Commandant-Mortenol
97110 Pointe-à-Pitre
Tél. : 06 90 98 01 79
www.telumeeproductions.com
Courriel : telumeeproductions@gmail.com
Resp. : Raïssa Gaza, vice-présidente

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *BIOPIC FESTIVAL* • Résidence itinérante : Guadeloupe • Axe thématique : *Biopic, geste narratif (résidence autour de l'écriture, la lecture, le geste narratif en écho avec tous les champs de la création)* • 2 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Accueil d'enfant(s) possible : prise en charge des vols et repas par l'AA • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en Grande Caraïbe, Antilles françaises, espaces ultramarins et diasporiques • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation • Dans le cadre d'un partenariat avec La Souvenance, Maison Schwarz-Bart, maison des illustres à Goyave (Guadeloupe) • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois, scindables • Voiture pers. recommandée, location possible • Représentation publique des œuvres dont exposition dans le cadre du Biopic Festival, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s), ateliers de pratiques artistiques selon la période de résidence • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés • Équipements / outillage, matériaux / consommables en fonction du projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (de 1 000 à 3 000 € selon la durée), rémunération des ateliers de pratiques artistiques, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (autour de 700 € dont 1 A/R), repas (de 15 à 40 € / jour), transport des œuvres produites en résidence (jusqu'à 700 € selon le projet), assurance du matériel apporté (jusqu'à 900 € selon le projet)

AARC – Les Amis de Artistik Rézo Caraïbes

Cour Petit Chauvel 97139 Les Abymes
Tél. : 06 90 98 01 79
www.arcaribes.com/aarc
Courriel : aarcaraibes@gmail.com
Resp. : Cynthia Phibel, présidente

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Alé-Viré* • Résidence itinérante : Guadeloupe • Axe thématique : « *Retour au pays natal* », *exploration à partir de la diaspora d'une Guadeloupe retrouvée pour des artistes par exemple né-e-s dans d'autres pays ou y vivant et préoccupé-e-s par les problématiques et questionnements contemporains lié à la vie, à la scène artistique, entre autres* • 1 session / an • Accueil d'enfant(s) possible : à la charge de l'AA • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Guadeloupe et diaspora • Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Avec appel à projets • Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 à 12 mois en continu • Location de voiture prise en charge ou co-voiturage pour les AA sans permis de conduire) • Représentation publique des œuvres, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre(s) publique(s), ateliers de pratiques artistiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement individuel (s'agissant d'un « retour au pays natal ou imaginaire », l'AA peut être accueilli dans un lieu, foyer, famille de son choix), espace de travail dans les associations partenaires selon la localisation ou la mobilité du projet • Équipements / outillage, matériaux / consommables selon le projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro.,

aides admin. et technique · Bourse de résidence (de 1 500 à 2 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (de 700 à 1 500 € dont 1 A/R), repas (de 25 à 45 € / jour), assurance du matériel apporté / protection des biens et des personnes (ex. : 138 € pour la RC à titre indicatif)

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

② Nom du prog. : *LAKOU NA LIBANDA 6* · Résidence itinérante : Guadeloupe, Martinique, République démocratique du Congo (RDC) · Dans le cadre d'un échange international avec la RDC · Axe thématique : *Art dans l'espace public, Industrie Culturelle et Créative* · 1 session / an · Collectif possible jusqu'à 5 pers. · Accueil de 1 ou 2 enfants de moins de 12 ans possible : assurances, transports et nourriture à la charge de l'AA · Assistant possible · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA impliqué dans une recherche sur l'art dans l'espace public · Habiter et travailler aux Antilles ou en RDC · Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, critique / théorie / histoire de l'art, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Avec appel à projets · Sur invitation · Dans le cadre d'un prog. d'échange entre des structures de diffusion et de résidence de création en RDC, en Martinique et en Guadeloupe · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 25 jours en continu · Représentation publique des œuvres dont restitution de sortie de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontre(s) publique(s) lors de la restitution et autres possibles avec l'accord de l'AA, ateliers d'éducation artistique et culturelle selon le projet · Hébergement partagé, espace de travail indiv. ou partagé · Accès à un réseau de lieux outillés ou prestataires dédiés dans le carnet de collaborateurs de la résidence · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (250 € / semaine en moyenne), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (de 1 500 à 2 500 € dont 1 A/R), repas (de 15 à 44 € / jour), transport des œuvres produites en résidence (autour de 500 € selon le projet), assurance du matériel apporté / protection des biens et des personnes (ex. : 138 € pour la RC à titre indicatif)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

③ Nom du prog. : *FotoKontré* · Résidence itinérante : Guadeloupe, Martinique, Guyane · Dans un cadre international : à partir de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la résidence s'ouvre aux espaces diasporiques et singulièrement l'Amazonie (Surinam, Brésil, etc.) ; programme associant La Station culturelle en Martinique et La Tête dans les images en Guyane (résidences croisées) · Axe thématique : *Regards photographiques, Caraïbes / Amazonie* · 1 session / an · Collectif possible jusqu'à 3 pers. · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA en cours de développement d'écriture photographique avec un projet déjà ancré · Provenance géographique : Guadeloupe, Martinique, Guyane et autres espaces questionnant ces régions · Film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Dans le cadre du prog. *FotoKontré* associant La Station culturelle en Martinique et La Tête dans les images en Guyane (résidences croisées)

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois, scindables · Représentation publique des œuvres dont temps immersif lors des Rencontres photographiques de Guyane, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontre(s) publique(s) notamment lors des Rencontres photographiques de Guyane, dans ce cadre, l'AA est amené à s'inscrire selon son souhait dans un parcours d'éducation artistique et culturelle dans les écoles et quartiers prioritaires (ateliers de pratiques artistiques) · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres Hébergement partagé · Équipements / outillage, matériaux / consommables en fonction du projet · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (2 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 500 à 1 500 € selon le projet), déplacement (de 700 à 1 500 € en moyenne dont 2 A/R), repas (de 25 à 45 € par jour), assurance du matériel apporté / protection des biens et des personnes (ex. : 138 € pour la RC à titre indicatif)

Chez Livio Loial – Route de Papin
97139 Les Abymes
Tél. : 06 90 57 40 60
www.arcprod.fr
Courriel : arcproductions.asso@gmail.com
Resp. : Livio Loial, président

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur
la création sans obligation de réalisation
ou de production d'œuvres**

Nom du prog. : *Corps et territoires. La plume et l'oiseau...* • Résidence itinérante : Guadeloupe, Martinique et dans le cadre d'un partenariat international avec Bandjoun Station au Cameroun (lieu de résidence dirigé par Barthélémy Toguou) • Axe thématique : *Écritures des artistes, interrogeant les notions de mémoires personnelles et collectives* • Nombre de sessions / an variable • Collectif possible jusqu'à 5 pers. • Accueil d'enfant(s) possible : à la charge de l'AA • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Provenance géographique : Guadeloupe, Martinique, Guyane et diaspora • Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation • Dans le cadre d'un prog. d'échange international avec Bandjoun Station au Cameroun • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois en continu (min. 1 mois) • Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) (dimension immersive et inclusive des publics), ateliers de pratiques artistiques dans les écoles et quartiers dits prioritaires • Hébergement partagé • Catalogue de partenaires disponibles en apport en industrie comme en prestation de service et vente (matériels à tarifs négociés) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (de 750 à 3 000 € selon la durée), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 75 à 790 € selon le projet), déplacement (dont 1 A/R), repas, transport des œuvres produites en résidence (en partie)

Guyane (973)

Amakaba

29, rue du Lieutenant-Becker 97300 Cayenne
Tél. : +59 46 94 25 45 15
www.amakaba.org
Courriel : vision@amakaba.org
Resp. : Tabita Rezaire, présidente

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Amakaba immersion* • Lieu de résidence : Terrain Amakaba, route des Plages, Remire-Montjoly • Axe thématique : *Art & écologie* • 1 session / an • Accueil familial possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 à 2 mois en continu • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique lors de la restitution • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables en fonction du projet • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (500 € dont 1A/R), repas (500 €)

MAZ – Maison de la photographie Guyane-Amazone

2304, route de Baduel 97300 Cayenne
Tél. : 06 94 03 26 72
www.rencontresphotographiques
deguyane.com
Courriel : latetedanslesimage
guyane@gmail.com
Resp. : Karl Joseph, directeur artistique

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *FotoKontré* • Sites variables : Caraïbes françaises (Martinique, Guadeloupe, Guyane) • Dans le cadre de résidences croisées entre la MAZ, La Station culturelle en Martinique et Les Amis de Artistik Rézo Caraïbes en Guadeloupe • Axe thématique : *Photographie caribéenne émergente* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane • Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 5 semaines en continu • Accompagnement des transports sur les territoires, location de voiture sur place • Représentation publique des œuvres lors des Rencontres photographiques de Guyane, reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'images dans le catalogue • Activités hors création : en fonction de l'AA et des structures accueillantes sur chaque territoire (si possible, *a minima* 1 rencontre publique lors du vernissage de la restitution et 1 atelier de pratiques artistiques afin de connecter l'AA à la réalité si particulière du territoire amazonien) • Hébergement indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables envisageables au besoin • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Montant global de 2 200 € (comprenant : bourse de résidence, *per diem*), prise en charge des frais de déplacement (dont 1 A/R), budget de la restitution en plus

Guyane Art Factory

1731, route des Plages
97354 Rémire-Montjoly
Tél. : 06 94 23 97 73
www.guyane-art-factory.fr
Courriel : guyaneart.factory@gmail.com
Resp. : Florence Foury, présidente,
Victor Zébo, directeur artistique

**Résidence de création en lien avec
le territoire (rencontre entre
un processus de création et une diversité
d'acteurs autour d'un projet)**

Nom du prog. : *Le petit été de l'art* • Lieu de résidence : 32Bis Tiers Lieu – 69, rue Justin-Catayée
97300 Cayenne • 1 session / an • Duo possible •
Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 6 semaines, scindables (min. 7 jours) • Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) et/ou conférence(s), workshops, *master-class* possibles, ateliers de pratiques artistiques avec des scolaires et groupes en formation • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Matériels vidéo de base, de prise de son et de montage, matières premières selon le projet (bois, peinture, toiles, etc.) • Accompagnement dans le développement du projet, aide admin. • Bourse de résidence (de 2 000 à 3 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques (50 €/h) et des autres activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 000 €), déplacement (1 500 € dont 2 A/R), repas (500 €), transport des œuvres produites en résidence (à voir), assurance du matériel apporté (à voir)

Aisne (02)

Semis – Lieu de fabrication

6, sente de Chapeaumont
02290 Berny-Rivière
Tél. : 06 52 56 47 89
www.semiis.org
Courriel : paquitabmilville@gmail.com
Resp. : Paquita Milville

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence À Côté* • 1 session /
an • Duo possible • Assistant possible • Pas
d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plas-
tiques, céramique, design, design graphique,
film / vidéo

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 1 mois, scindable • Voiture
pers. requise • Reproduction ou diffusion des
œuvres, édition possible • Activités hors créa-
tion : présentation du travail du ou des AA aux
habitants du village et alentours (foyer rural ou
tiers-lieu voisin), 1 ou 2 ateliers de pratiques artis-
tiques avec les élèves de l'école communale de
Berny-Rivière • Hébergement indiv., espace de
travail partagé • Ateliers de construction (métal
et bois) et de céramique • Accompagnement
dans le développement du projet, aide tech-
nique • Bourse de résidence (1 800 €), rede-
vances de droits d'auteur, prise en charge des
frais de : prod. (3 000 €), déplacement (150 €
dont 3 A/R), repas (300 €), transport des œuvres
produites en résidence (300 €), assurance du
matériel apporté (150 €)

Lizières, centre de cultures et de ressources

11, allée du Comte-de-Lastanges
02400 Épaulx-Bézu
Tél. : 06 07 94 70 69
www.lizieres.org
Courriel : contact@lizieres.org
Resp. : Ramuntcho Matta, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *À la lizières de...* • 5 sessions / an •
Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accueil fami-
lial possible : en appartement • Assistant pos-
sible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plas-
tiques, arts sonores, céramique / verre, commis-
sariat d'expositions, critique / théorie / histoire
de l'art, design, design graphique, film / vidéo,
performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candida-
tures spontanées • Sur invitation • Jury asso-
ciant des pro. ext.

Conditions d'accueil 30 jours, scindables (min. les
WE) • Véhicule à disposition • Représentation
publique des œuvres dont exposition / resti-
tution, reproduction ou diffusion des œuvres,
édition(s) • Activités hors création : rencontres
publiques chaque WE pour Le Dimanche idéal,
ateliers de pratiques artistiques en milieux
scolaire, pénitentiaire ou psychiatrie • Contrat
de diffusion ou d'exploitation des œuvres •
Hébergement indiv., espaces de travail indiv.
et partagé • Matériels audiovisuel et divers •
Accompagnement dans le développement du
projet, mise en relation avec les réseaux pro. •
Bourse de résidence (1 400 €), rémunération des
activités hors création en fonction des actions,
redevances de droits d'auteur, prise en charge
des frais de : prod. (montant variable), déplace-
ment (300 € dont 5 A/R)

Cité internationale de la langue française

1, place Aristide-Briand 02600 Villers-Cotterêts
Tél. : 06 10 01 64 06
www.cite-langue-francaise.fr
Courriel : residences.citelanguefr
@monuments-nationaux.fr
Resp. : Sophie Gillet, chargée des résidences

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *La métamorphose de la langue
française* • Dans le cadre d'un échange interna-

tional de type résidence croisée avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (AA québécois accueilli à la Cité internationale de la langue française et AA français accueilli au Québec), en partenariat avec le musée de la Civilisation du Québec (MCQ), Engramme / Coopérative artistique Méduse – Centre de production en estampe et diffusion en art actuel à Québec (Canada) et le Frac Picardie (Amiens) • Axes thématiques : *Arts visuels, langue française* • 2 sessions / an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection AA vivant en France ou au Québec • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Dans le cadre d'un prog. d'échange international • Jury associant l'ensemble des partenaires

Conditions d'accueil 2 mois en continu • Accompagnement motorisé par l'équipe pour les rencontres publiques en cas de besoin • Représentation publique des œuvres dont exposition / restitution possible, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 1 rencontre publique *a minima* (nombre et format au choix de l'AA), ateliers de pratiques artistiques non obligatoires mais possibles si souhaités par l'AA (par ex. à la Cité ou au Frac Picardie) • Hébergement (indiv. au Québec, partagé en France), espace de travail indiv. • Équipements / outillage à disposition au Québec uniquement • Accompagnement dans le développement du projet, aide admin. • Montant global de 3 000 € pour l'AA français et 6 000 \$CA pour l'AA québécois (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement [1 A/R], repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance / protection des biens et des personnes, relatifs à l'accueil familial), redevances de droits d'auteur

② Nom du prog. : *Typographier la francophonie ou la francophonie typographiée* • Dans le cadre d'un partenariat avec l'Imprimerie nationale (Atelier du livre et de l'estampe) et le Centre national des arts plastiques • Résidence itinérante : Villers-Cotterêts et Imprimerie nationale – rue des Frères-Beaumont 59128 Flers-en-Escrebieux • Axes thématiques : *Arts visuels, typographie, langue française* • 1 session / an • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Design graphique

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant l'ensemble des partenaires

Conditions d'accueil 30 jours max. cumulés par lieu d'accueil, scindables • Accompagnement motorisé par l'équipe pour des rencontres publiques en cas de besoin • Représentation publique des œuvres dont exposition / restitution possible, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 1 rencontre publique *a minima* (nombre et format au choix de l'AA et selon les possibilités des lieux d'accueil), ateliers de pratiques artistiques non obligatoires mais possibles si souhaités par l'AA • Hébergement indiv. à Villers-Cotterêts, frais d'hôtel à prévoir pour séjours à l'Imprimerie nationale • Équipements / outillage à disposition à l'Imprimerie nationale • Accompagnement dans le développement du projet, aides admin. et technique • Montant global de 10 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement [1 A/R], repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté), redevances de droits d'auteur

Artothèque de l'Aisne

Place Lionel-Lefèvre 02700 Tergnier
Tél. : 06 62 70 82 48
www.artotheque02.fr
Courriel : artothequedelaisne@gmail.com
Resp. : Pomme Legrand, présidente

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence en artothèque* • Axe thématique : *Étude et création à partir des fonds d'estampes de la collection de l'artothèque de*

l'Aisne • 1 session / an • Duo possible • Accueil familial possible : hébergement en gîte rural • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Justifier d'une pratique pro., habiter les Hauts-de-France • Arts plastiques, design graphique, photographie, estampes, gravure lithographie, sérigraphie, etc.

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 an en plusieurs séquences • Représentation publique des œuvres dont exposition et restitution, reproduction

ou diffusion des œuvres, édition possible · Activités hors création : durant les 3 périodes de prêt annuelles (10 jours chacune), rencontres publiques lors d'une matinée ou après-midi et 1 atelier de pratiques artistiques d'une journée · Hébergement / espace de travail indiv. · Accès au fichier du fonds d'œuvres et à la réserve, matériel nécessaire à l'atelier de pratiques artistiques ·

Accompagnement dans le développement du projet · Bourse de résidence (6 000 € min.), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 €), déplacement (600 € dont 10 A/R), repas (400 €)

Nord (59)

artconnexion

9, rue du Cirque 59000 Lille
Tél. : 03 20 21 10 51
www.artconnexion.org
Courriel : contact@artconnexion.org
Resp. : Amanda Crabtree, directrice,
Sébastien Deltombe, administrateur-chargé
de production

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur
la création sans obligation de réalisation
ou de production d'œuvres**

Nom du prog. : *Artiste à la maison* · 1 session / an · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA de la région Hauts-de-France · Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Sur invitation

Conditions d'accueil 2 mois, scindables · Représentation publique des œuvres dont restitution de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : 1 rencontre publique intermédiaire et 1 lors de la restitution · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Espace de travail indiv. · Accès à des outils de régie et à la bibliothèque · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (de 1 800 à 2 500 €), rémunération de la rencontre publique (250 €), redevances de droits d'auteur pour la restitution publique (250 €), prise en charge des frais de : prod. (de 1 000 à 1 800 €), déplacement (300 € max.), assurance du matériel apporté, relatifs à la garde d'enfant(s) (300 € max.)

Groupe A – Coopérative culturelle

24, rue des Postes 59000 Lille
Tél. : 06 15 76 62 19
www.groupeacoop.org
Courriel : contact@groupeacoop.org
Resp. : Pascal Marquilly, directeur artistique
et commissaire d'expositions

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur la réalisation
et la production d'œuvres nouvelles**

① Nom du prog. : *Regards d'Artistes sur l'Urbanisme (RAU)* · Résidence itinérante : Nord-est de la métropole lilloise · Axe thématique : *Urbanisme culturel* · 1 session / an · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA confirmé · Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, design, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois, scindable + 4 ou 5 jours en amont pour repérages · Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible · Activités hors création : rencontres publiques avec les partenaires de la résidence (notamment Ville renouvelée et aménageur), ateliers de pratiques artistiques selon le projet de résidence · Hébergement indiv. et partagé, espace de travail indiv. · Matériel électro-portatif, accès à une matériauthèque · Accompagnement dans le développement du projet, aide technique · Bourse de résidence (1 700 €), prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (3 A/R), repas (300 €), transport des œuvres produites en résidence

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

© Nom du prog. : *Intermédiation Écologique, Artistique et Culturelle (IEAC)* • Résidence itinérante : Terre des 2 Caps et Boulonnais, sites variables : différents lieux de résidence sur la Côte d'Opale • Dans le cadre de partenariats internationaux : prog. à l'échelle européenne (Belgique, France, Pays-Bas, Royaume-Uni), en lien avec des laboratoires de recherche en sciences humaines et sociales et sciences du vivant des universités de la région Hauts-de-France • Axe thématique : *Biodiversité, regard vers la mer, pollutions, espaces naturels du littoral, immigration, écologie, paysages sensibles* • 8 sessions / an • Duo possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA confirmé • Toutes disciplines des arts visuels • Prog. accueillant des chercheurs

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 40 jours, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible (2027) • Activités hors création : rencontres publiques lors du vernissage notamment, conférence, balades, médiation, ateliers de pratiques artistiques selon le projet et les partenaires • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement partagé, espaces de travail indiv. et partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables en fonction des caractéristiques de l'atelier et de la pratique de l'AA • Accompagnement dans le développement du projet par 1 équipe de recherche et 1 commissaire d'expositions, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (4 500 €), prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), déplacement (3 A/R), repas (300 €), transport des œuvres produites en résidence

La malterie arts visuels

23, rue Jean-Jaurès 59000 Lille
Tél. : 06 03 21 89 15
www.lamalterie.com
Courriel : lesartsvisuels@lamalterie.com
Resp. : Élisabeth Bérard, coordination des actions arts visuels

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

1 session / an • Accueil familial possible : prise en compte de la situation familiale des AA en adaptant calendrier et horaires ; pour certaines résidences comprenant un budget hébergement et sur demande de l'AA, possibilité de rechercher un logement familial • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 6 à 12 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont restitution de sortie de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition et/ou production d'un texte critique possibles • Activités hors création : rencontre publique lors de la restitution, ateliers de pratiques artistiques selon le projet • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Espaces de travail indiv. et partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables de la malterie arts visuels à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (à la hauteur du Smic mensuel, selon les recommandations d'Arts en résidence – Réseau national), rémunération des activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod., déplacement (2 A/R)

Université de Lille – direction culture

42, rue Paul-Duez 59000 Lille
Tél. : 09 62 26 81 67
<https://culture.univ-lille.fr>
Courriel : culture@univ-lille.fr
Resp. : Benoît Blanc, directeur de la Culture

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *AIRlab* • Sites variables : Campus universitaires de l'université de Lille • Axe thématique : *Dialogue arts et sciences* • 2 sessions / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 9 mois, scindables (min. 3 mois) • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques (2 avec la communauté universitaire, 1 lors du vernissage, présentations de la restitution) • Hébergement indiv., espace de travail partagé (laboratoire de recherche) • Accès aux espaces du Fresnoy, matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (10 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (5 000 €), déplacement (1 000 € dont 5 A/R)

Ville de Lille – Direction des arts visuels et de l'art dans l'espace public

23, rue du Pont-Neuf 59000 Lille
Tél. : 03 62 26 08 30
www.lille.fr/Nos-equipements/Prix-Wicar-residence-de-creation-a-Rome
Courriel : atelierwicar@mairie-lille.fr
Resp. : Direction des arts visuels et de l'art dans l'espace public de la Ville de Lille

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Prix Wicar – Résidence de création de la Ville de Lille à Rome* • Lieu de résidence : Via del Vantaggio, 7 – 00186 Roma RM (Rome, Italie) • Dans le cadre de partenariats à l'international • 1 session / an • Accueil familial possible : sans contrepartie financière • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection 40 ans au plus à la date limite de remise du dossier de candidature, engagement dans une démarche artistique pro., inscription à l'Urssaf AA, habiter

ou travailler à Lille ou sur le territoire Métropole européenne de Lille (MEL) • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres, acquisition d'une œuvre par la Ville de Lille • Activités hors création : 1 *open studio* en collaboration avec les partenaires romains • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Montant global de 5 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement, repas), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de transport des œuvres produites en résidence possible (envoi d'une malle proposé pour l'A/R)

Espace croisé

2, rue de Wasquehal – Couvent des Clarisses
59100 Roubaix
Tél. : 06 76 43 32 09
www.espacecroise.com/infos-pratiques
Courriel : mene@espacecroise.com
Resp. : Laura Mené, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Résidence de production* • 1 session / an • Duo possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Expérience significative dans la production d'œuvres • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 2 mois, scindables • Abonnement aux transports publics pris en charge, prêt de voiture si besoin • Représentation publique des œuvres dont exposition et/ou restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre(s) publique(s), ateliers de pratiques artistiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, aides admin. et technique • Bourse de résidence (2 500 €), rémunération des activités hors création (tarif Drac), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (5 000 €), déplacement (250 € dont 4 A/R), repas (500 €)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

② Nom du prog. : *Résidence TREMLIN* • 1 session / an • Duo possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Sortie d'école d'art récente • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 6 mois, scindables • Abonnement aux transports publics pris en charge, prêt de voiture si besoin • Représentation publique des œuvres dont exposition et/ou restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation

avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (3 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (5 000 €), déplacement (4 A/R)

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

③ Nom du prog. : *Résidence CRESCENDO* • Dans le cadre d'un partenariat avec l'Esà – École supérieure d'art I Dunkerque-Tourcoing et d'un partenariat international avec l'Académie royale des beaux-arts de Liège (résidence transfrontalière) • 1 session / an • Duo possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Jeune AA sorti récemment de l'Esà ou de l'Académie royale des beaux-arts de Liège • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu • Abonnement aux transports publics pris en charge, prêt de voiture si besoin • Représentation publique des œuvres dont exposition et/ou restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Accès au parc de matériel et à la matériauthèque du centre d'art, consommables • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (150 € dont 4 A/R), repas (200 €)

Frac Grand Large – Hauts-de-France

503, avenue des Bancs-de-Flandres
59140 Dunkerque
Tél. : 03 28 65 84 20
www.fracgrandlarge-hdf.fr
Courriel : contact@fracgrandlarge-hdf.fr
Resp. : Keren Detton, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Résidence d'artiste en entreprise* • Sites variables : région Hauts-de-France • 1 ses-

sion / an • Duo ou collectif selon les possibilités d'accueil de l'entreprise associée • Accessibilité en fonction de l'entreprise associée

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable selon le projet, scindable (min. 3 mois) • Représentation publique des œuvres dont temps de présentation, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 2 ren-

contres publiques (lors du temps de présentation publique et lors d'un temps de présentation aux salariés de l'entreprise) • Hébergement indiv., espace de travail selon les possibilités de l'entreprise associée • Équipements / outillage, matériaux / consommables selon les possibilités de l'entreprise associée • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (variable selon la durée, min. 1 800 € / mois), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

② Nom du prog. : *Résidences Archipel* • Sites variables : 1 AA sur le pôle littoral (écoles d'arts plastiques de Calais et de Boulogne-sur-Mer) et 1 autre AA sur le pôle intérieur (écoles d'arts plastiques de Lille et de Denain) • 1 session / an • Duo possible • Accueil familial possible : location d'hébergement • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Moins de 35 ans • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition / restitution en lien avec les partenaires, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontres publiques communes des 2 AA dans les écoles d'arts plastiques qui les accueillent • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (6 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. (2 000 €)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

③ Nom du prog. : *Résidences Magnetic* • Lieu de résidence : Esä – École supérieure d'art I Dunkerque-Tourcoing – 5, rue de l'Esplanade 59140 Dunkerque • Dans le cadre d'un échange international : résidence croisée entre le Frac Grand Large – Hauts-de-France associé à Esä – École supérieure d'art I Dunkerque-Tourcoing en France et Flax Art Studios à Belfast (Irlande du Nord, Royaume-Uni ; cf. le répertoire à l'international, Royaume-Uni, Magnetic – Institut français du Royaume-Uni / Fluxus Art Projects) • 1 session / an • Duo possible • Accueil familial possible : location d'hébergement • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection AA vivant en Irlande du Nord pour l'accueil en France et AA vivant dans les Hauts-de-France pour l'accueil en Irlande du Nord • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Dans le cadre d'un prog. d'échange • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois en continu • Prêt d'un véhicule possible (vélo ou, ponctuellement, voiture) • Représentation publique des œuvres dont temps de présentation, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques lors du temps de présentation notamment à destination des étudiants de l'Esä – École supérieure d'art I Dunkerque-Tourcoing • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements de l'école • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (5 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (montant plafonné d'environ 1 000 €, dont 2 A/R)

Fructose

Maison de la Vie associative
Rue du 11-Novembre-1918
59140 Dunkerque
Tél. : 03 28 64 53 89
www.fructosefructose.fr
Courriel : contact@fructosefructose.fr
Resp. : Loren Leport, responsable artistique

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : Workshop • Axe thématique : *Variable, choisi par le/la commissaire* • 1 session tous les 2 ans • Collectif possible jusqu'à 8 pers. • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique /

verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 à 2 semaines en continu • Transports en commun gratuits à Dunkerque • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre publique lors de la

restitution • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés • Ateliers mutualisés bois, métal, impression • Accompagnement dans le développement du projet, encadrement par 1 commissaire d'expositions, aide technique • Bourse de résidence (500 €), redevances de droits d'auteur (200 €), prise en charge des frais de : prod. (montant variable), déplacement (montant variable dont 1A/R), repas (montant variable)

La Plate-Forme – Laboratoire d'art contemporain

67-69, rue Henri-Terquem 59140 Dunkerque
Tél. : 03 28 58 25 66

www.laplateforme-dunkerque.com

Courriel : plate.forme.ass@numericable.fr

Resp. : Christelle Mally, responsable de l'association

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

1 session / an • Duo possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Dossier artistique • Arts plastiques, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public

à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 1 mois max., scindable • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre publique lors du vernissage, conférence possible • Hébergement / espace de travail indiv. • Matériels vidéo et informatique, petit outillage, imprimante • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (1 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (2 A/R), repas

Le château Coquelle

Rue de Belfort 59240 Dunkerque

Tél. : 03 28 63 99 91

www.lechateaucoquelle.fr

Courriel : contact@lechateaucoquelle.fr

Resp. : Paul Leroux, directeur, Céline Rousseau, responsable du Projet de développement de la photographie et des Rencontres photographiques de Dunkerque

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

① Axes thématiques : *Territoires / mise en débat de la société / Éducation populaire / Dialectique du proche et du lointain / Héritage de la photographie documentaire* • 7 sessions / an • Duo ou collectif possible selon les projets • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection

Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation • Dans le cadre d'une programmation conjointe du Réseau Diagonal / Cercle Hippolyte-Bayard • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil Durée selon le projet, scindable • Vélo / voiture à disposition • Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre(s) publique(s), ateliers de pratiques artistiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés • Appareils photographiques, réflecteur, projecteur, écrans, laboratoires photographiques, appareil de captation sonore, lumière de scène, etc., espace de ressources documentaires • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique et selon les besoins • Bourse de résidence (1 000 €), rémunération des rencontres publiques (150 € en moyenne) et des ateliers de pratiques artistiques (50 € / h en moyenne), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (800 € en moyenne), déplacement (200 € en moyenne), repas, assurance du matériel apporté (200 € en moyenne)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

② Cf. prog. 1

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

③ Cf. prog. 1

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

④ Cf. prog. 1

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

⑤ Cf. prog. 1

Centre régional de la photographie Hauts-de-France

Place des Nations 59282 Douchy-les-Mines

Tél. : 03 27 43 56 50

www.crp.photo

Courriel : contact@crp.photo

Resp. : Audrey Hoareau, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Expérience* • Sites variables : Hauts-de-France • Axe thématique : *Transformation du territoire et ses impacts* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Accueil familial possible : hébergement de l'AA à l'hôtel ou plus fréquemment en location (conditions plus favorables pour l'accueil d'un membre de la famille) • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Plus de 60 ans • Arts plastiques, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation

Conditions d'accueil De 3 à 12 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique, ateliers de pratiques artistiques • Contrats de production et d'exposition • Hébergement indiv. et espace de travail partagé • Appareils et équipement photo, laboratoire photo, matériaux / consommables à disposition, accès au centre de documentation • Accompagnement dans le développement du projet dont direction artistique, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (4 000 €), rémunération de la rencontre publique (210 € pour 2 h + 1 h de préparation) et des ateliers de pratiques artistiques (70 € / h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (4 000 €), déplacement (1 000 € dont 3 A/R), repas (1 000 €), transport des œuvres produites en résidence (de 300 à 500 €)

L'H du Siècle

15, rue de l'Hôpital-de-Siège

59300 Valenciennes

Tél. : 03 27 36 06 61

www.hdusiege.org

Courriel : hdusiege@free.fr

Resp. : Pascal Pesez, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de création* (dite *d'automne*) • Échange international de type résidence croisée possible • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA ayant déjà une certaine expérience pro. • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation • Dans le cadre d'un prog. d'échange le cas échéant, par ex. avec le Cheongju Museum of Art (Corée du Sud)

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition de 8 semaines, reproduction ou diffusion des œuvres • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Matériel technique du centre d'art à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (4 000 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 000 €), déplacement (2 A/R), transport des œuvres produites en résidence

Galerie Destin sensible

38, avenue Robert-Schuman
59370 Mons-en-Barœul
Tél. : 06 74 53 00 70
www.mobilabo.com
Courriel : contact@mobilabo.com
Resp. : Horric Lingenheld, directeur artistique

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence photographique / Mons-en-Barœul* • Résidence itinérante : Mons-en-Barœul, Villeneuve-d'Ascq, Lille • Axe thématique : *Un volet humain, un volet architecture* • 2 sessions / an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection

Photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 3 mois, scindables (min. 10 jours) • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre publique lors du vernissage, visite guidée, médiation avec des scolaires, workshop pour public amateur ou pro., ateliers de pratiques artistiques facultatifs avec des scolaires • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Studio, éclairages, traceur grand format, lamineur, impressions *fine art* • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (4 000 €), rémunération de la médiation, du workshop et des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (1 000 € dont 8 A/R)

Association Modulo Atelier

48, rue Gambetta – Chemin de la Guisette
59540 Béthencourt
Tél. : 06 43 85 86 42
www.moduloatelier.com
Courriel : moduloatelier@gmail.com
Resp. : Carol Levy, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de création en rapport avec le patrimoine local* • Axe thématique : *Lien avec le patrimoine textile du territoire et en particulier la broderie et la dentelle* • 1 session / an • Duo possible • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation

Conditions d'accueil 2 mois, scindables (dont min. 2 semaines en continu) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Hébergement / espace de travail partagés • Équipements pour la construction • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (2 500 €, dont droits de présentation de la restitution), prise en charge des frais de prod. (500 €)

La chambre d'eau

Moulin des Tricoteries
61, rue du Moulin 59550 Le Favril
Tél. : 03 27 77 09 26
www.lachambredeau.com
Courriel : contact@lachambredeau.com
Resp. : Vincent Dumesnil
et Benoît Ménéboo, co-directeurs

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Les résidences de production* • Axe thématique : *Résidences de production*

proposées en cohérence et en lien avec de grands moments d'événements de La chambre d'eau qui permettent une réelle visibilité et diffusion des œuvres • 3 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Accueil familial possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 3 semaines, scindables • Mise à disposition possible d'un véhicule de la structure • Représentation publique des œuvres dont exposition / restitution selon la pratique de l'AA et en lien avec de grands moments d'événements de La chambre d'eau, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) • Hébergement / espace de travail partagés • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. et technique • Bourse de résidence (2 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant variable en fonction du projet), déplacement (2 A/R), repas

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

② Nom du prog. : *Résidences Ateliers ouverts* • Axe thématique : *Résidences de recherche et de création ouvertes sur les enjeux du territoire de l'Avesnois-Thiérache* • 2 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 6 pers. • Accueil familial possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 3 semaines, scindables • Mise à disposition possible d'un véhicule de la structure • Représentation publique des œuvres dont présentation possible de l'étape de travail en fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre publique possible • Hébergement / espace de travail (sur site ou ailleurs selon les besoins) partagés • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro.,

aide admin. et technique si nécessaire • Bourse de résidence (1 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (2 A/R), repas

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

③ Nom du prog. : *Les résidences de recherche* • Axe thématique : *La création d'échanges entre l'exercice de la recherche en art et en sciences humaines et des pratiques artistiques pluridisciplinaires, permettant de définir un terrain commun de recherche, de repenser les démarches conventionnelles de production et de réflexion, de faire germer des propositions artistiques, théoriques et méthodologiques nouvelles, d'initier des collaborations, avec pour ambition de discuter et de produire, dans le contexte de la ruralité, des méthodes et discours inédits* • 1 session / an • Duo possible • Accueil familial possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA pluridisciplinaire, chercheur en art et en sciences humaines • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 4 semaines, scindables • Mise à disposition possible d'un véhicule de la structure • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) • Hébergement / espace de travail partagés • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (2 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (2 A/R), repas

idem+arts

Pôle culturel Henri-Lafitte
3, rue Georges-Paillet 59600 Maubeuge
Tél. : 03 27 68 03 88
www.idem-arts.com
Courriel : idemarts@gmail.com
Resp. : Sandrine Herbin,
présidente de l'association,
Sandrine Labar, directrice,
Sandrine Joly, chargée de programmation

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de création, conception et restitution* • Résidente itinérante : territoire du Val-de-Sambre • Axe thématique : *Territoire d'inspiration : Résidences d'artistes et environnement rural dans l'espace public* • 4 sessions / an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Sur invitation · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 mois, scindables (min. en fonction des disponibilités de l'AA) · Voiture pers. requise · Représentation publique des œuvres dont exposition l'année suivant la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition · Activités hors création : workshop, médiation,

ateliers de pratiques artistiques en lien avec le projet · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Espace de travail partagé · Four céramique, petit outillage · Accompagnement dans le développement du projet, aide admin. · Bourse de résidence pour 4 mois sur le territoire (4 000 €), redevances de droits d'auteur, montant global de 7 000 € versé l'année suivant la résidence (comprenant : frais de prod., déplacement, repas, transport des œuvres produites en résidence, communication et vernissage de l'exposition, assurance du matériel apporté, hébergement, édition)

Galerie Robespierre

Place de l'Europe 59760 Grande-Synthe
Tél. : 03 28 28 90 20
www.ville-grande-synthe.fr
Courriel : mediationgalerie@ville-grande-synthe.fr
Resp. : Samuel Bernard,
chef de service / Arts plastiques

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

2 sessions / an max. · Accueil de conjoint possible · Assistant possible · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Sur invitation

Conditions d'accueil 12 mois max., scindables (min. 1 semaine) · Représentation publique des œuvres, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : lien avec les habitants si possible · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Hébergement / espace de travail indiv. · Équipements / outillage d'atelier, matériaux / consommables dans la mesure du possible · Accompagnement dans le développement du projet, aide technique · Montant global de 1 500 à 6 000 € à titre indicatif (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., redevances de droits d'auteur), prise en charge des frais de déplacement (2 A/R)

Oise (60)

Le Quadrilatère – Centre d'art de Beauvais

Place Saint-Pierre 60000 Beauvais
Tél. : 06 81 98 79 25
www.lequadrilatere.fr
Courriel : lhofbauer@beauvais.fr
Resp. : Lucy Hofbauer, directrice et commissaire des expositions

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidence de création – Dessin* · Axe thématique : *Art et archéologie* · 0 ou 1 session / an · Duo possible · Accueil familial possible : appartement 2 pièces (1 chbre, salon avec lit convertible) · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Titulaire d'un DNSEP · Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, dessin contemporain

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois, scindables · Représentation publique des œuvres dont exposition (médiation culturelle spécifique par le centre d'art), reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontres publiques avec des scolaires et lors du vernissage, 1 conférence · Contrat d'exposition · Hébergement indiv., espace de travail partagé · Équipements / outillage selon les besoins (nacelle, etc.) · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec

les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (5 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais

de : prod. (8 000 €), déplacement (1 000 € dont 12 A/R), repas (500 €), relatifs à l'accueil familial (500 €)

Ateliers d'artistes de Sacy

1, rue Verte 60190 Sacy-le-Petit
Tél. : 03 44 29 09 14 / 06 46 58 95 49
www.chateaudesacy.com
Courriel : chateaudesacy@gmail.com
Resp. : Hermine Williams, présidente de l'association

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

1 session / an · Accueil familial possible : appartement à l'étage pouvant convenir à 1 famille · Assistant possible · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Plus de 5 ans d'expérience · Vivre en France ou en Grande-Bretagne · Arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 semaines en continu · Représentation publique des œuvres, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : ouverture d'atelier et conférence-débat en cours de résidence · Hébergement / espace de travail indiv. · Projecteur à disposition · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique · Bourse de résidence (1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod., déplacement, assurance du matériel apporté

La Menuiserie 2

26, rue des Poissonniers
60480 Le Quesnel-Aubry
www.lamenuiserie2.com
Courriel : lamenuiserie2@gmail.com
Resp. : Apolline Grivelet et Marion Richomme, directrices artistiques

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence longue* · 1 session / an · Duo possible en couple · Accueil de conjoint possible · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu · Voiture pers. requise · Représentation publique des œuvres dont restitution possible, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible · Activités hors création : en fonction du projet (rencontre[s] publique[s] et/ou atelier[s] de pratiques artistiques) · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Hébergement indiv., espaces de travail indiv. et partagé · Ateliers communs bois-métal et verre, matériel électroportatif, petits consommables types visserie et bois, stock de l'association · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (6 000 €), rémunération des activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. (1 000 €)

Françoise pour l'œuvre contemporaine

4, chemin du Lavoir 60800 Feigneux
Tél. : 06 75 28 07 71
www.francoiseartmemo.fr
Courriel : touch@francoiseartmemo.fr
Resp. : Estelle Francès, présidente de l'association

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidences internationales* · Lieu de résidence : Cité internationale des arts à Paris, autre site : Fondation Francès à Senlis ·

Accueil international · 4 sessions / an · Collectif possible jusqu'à 4 pers. · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA vivant à l'international · Arts plastiques, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 3 mois en continu · Abonnement transports en commun pris en charge, co-voiturage possible · Représentation publique des œuvres dont expositions, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) possible(s) · Activités hors création : rencontres publiques /

conversations, ateliers de pratiques artistiques selon le projet · Hébergement / espace de travail indiv. · Équipements / outillage, matériaux / consommables selon le projet · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. · Bourse de résidence (1 000 € / mois), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (100 €), déplacement (500 € dont 1 A/R), repas (12 € / jour), transport des œuvres produites en résidence (100 €)

Pas-de-Calais (62)

L'être lieu

21, boulevard Carnot 62000 Arras
Tél. : 06 61 20 87 07
www.letrelieu.com
Courriel : letrelieu@hotmail.fr
Resp. : Gregory Fenoglio

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *Résidence à L'être lieu* · Échange international · 1 session / an · Assistant possible · Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées · Sur invitation · Dans le cadre d'un partenariat avec la Ville d'Arras et le musée des Beaux-Arts

d'Arras (résidence de chantier associée) · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 mois, scindables (min. 3 h hebdomadaires) · Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'une revue · Activités hors création : rencontre(s) publique(s), ateliers de pratiques artistiques et/ou travail de création collaboratif avec des étudiants de classe préparatoire littéraire (CPGE) option et spécialité arts · Hébergement / espace de travail partagés · Équipements / outillage, matériaux / consommables à disposition · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique · Montant global de 7 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement, assurance du matériel apporté, transport des œuvres produites en résidence), redevances de droits d'auteur

espace 36

36, rue Gambetta 62500 Saint-Omer
Tél. : 03 21 88 93 70
<http://espace36.free.fr>
Courriel : espace36@free.fr
Resp. : Benoît Warzée, directeur

Nom du prog. : *Résidence annuelle* · Résidence itinérante : Audomarois / Hauts-de-France · Axe thématique triennal : *Une problématique de territoire* · 1 session / an · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores, design graphique, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 1 an, scindable · Voiture pers. requise · Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) · Activités hors création : rencontres publiques, ateliers de pratiques artistiques · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. et technique · Bourse de résidence (1 500 €), rémunération des activités hors création (50 € / h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), déplacement (1 000 €)

Hauts-de-France

Paris (75)

Paris – Île-de-France Capitale économique

2, place de la Bourse 75002 Paris

Tél. : 01 55 65 49 45

www.gp-investment-agency.com

Courriel : contact@gp-investment-agency.com

Resp. : Louise Limare, responsable

Communication et Événementiel,

Juliette Podglajen, chargée de Projets et Études
attractivité

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Les MAGNETiques Résidences* ·
Résidences en entreprise, sites variables : Grand
Paris / Île-de-France · Axe thématique : *Montrer
les fertilisations croisées entre les mondes
culturels et économiques* · 1 session / an · Duo
possible · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numé-
riques, arts plastiques, arts sonores, céramique /
verre, design graphique, film / vidéo, photo-
graphie

Modalités de sélection Sur invitation, après appel
à projets auprès d'entreprises susceptibles

d'être intéressées par le prog. afin de consti-
tuer des tandems AA / entreprise · Jury asso-
ciant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 mois en continu · Repré-
sentation publique des œuvres dont événement
de clôture, reproduction ou diffusion des œuvres,
publication, réalisation de vidéos témoignages
de l'AA et de l'entreprise d'accueil · Activités hors
création : min. 3 temps de rencontre avec les
collaborateurs de l'entreprise d'accueil (confé-
rence, petit-déjeuner, atelier de pratiques artis-
tiques, etc.) · Espace de travail au sein de l'en-
treprise · Équipements / outillage, matériaux /
consommables selon l'entreprise d'accueil ·
Accompagnement dans le développement
du projet · Montant global de 10 000 € (com-
prenant : bourse de résidence, frais de prod.,
déplacement, transport des œuvres produites
en résidence, assurance de matériel apporté)

Cité internationale des arts

18, rue de l'Hôtel-de-Ville 75004 Paris

et 24, rue Norvins 75018 Paris

Tél. : 01 44 78 25 70

www.citedesartsparis.net

Courriel : admissions@citedesartsparis.fr

Resp. : Bénédicte Alliot, directrice générale
de la Cité internationale des arts

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Plus de 150 programmes toutes disciplines
confondues · Lieux de résidence : site du
Marais au 18, rue de l'Hôtel-de-Ville ou site de
Montmartre au 24, rue Norvins · Dans le cadre
de partenariats / échanges internationaux et
de résidences croisées pour certains prog. ·
Plusieurs axes et thématiques selon les pro-
grammes · Nombreuses sessions / an · Duo
possible · Accueil familial possible : ateliers-
logements de 25 à 60m² (pièce de travail, cuis.,
sdb, espace nuit) pouvant accueillir jusqu'à

2 adultes et 1 enfant jusqu'à 7 ans · Accessibilité
variable selon les ateliers-logements (partielle /
totale / pas d'accessibilité)

Critères d'éligibilité et de sélection Âge, par-
cours et/ou provenance géographique selon
les prog. · Arts numériques, arts plastiques, arts
sonores, céramique, commissariat d'expositions,
critique / théorie / histoire de l'art, design, film /
vidéo, performance, photographie, écritures,
arts du spectacle, architecture

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures · Sur invitation · Dans le cadre
de partenariat(s) ou prog. d'échange le cas
échéant · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 2 à 12 mois en continu ·
Représentation publique des œuvres dont
exposition(s) et/ou restitution(s), reproduction
ou diffusion des œuvres · Activités hors créa-
tion : portes ouvertes d'atelier (site Marais : tous
les mercredis de 18 h à 21 h, site Montmartre :
2 fois / an) · Hébergement / espace de travail
indiv. · Ateliers de céramique, sérigraphie et gra-
vure, auditorium, différents studios de répétition

adaptés à la pratique musicale et à la danse · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., workshops avec des spécialistes · Bourse de

résidence (montant variable selon les prog.), redevances de droits d'auteur (dont 200 € pour les droits d'exposition), prise en charge des frais de : prod. (selon les prog.), déplacement (1 A/R)

ADAGP

11, rue Duguay-Trouin 75006 Paris
Tél. : 01 86 95 52 50
www.adagp.fr
Courriel : action.culturelle@adagp.fr
Resp. : Johanna Hagège, responsable
de l'Action culturelle

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Résidence de recherche « Laine et création » avec l'ADAGP, la Casa de Velázquez et les Manufactures nationales (Mobiliier national)* · Lieu de résidence : Casa de Velázquez – C. Paul Guinard 3, Moncloa – Aravaca 28040 Madrid (Espagne), dans le cadre de partenariats à l'international · Axe thématique : *Résidence de recherche dans les champs de création de la laine ouverte aux artistes des arts visuels* · 1 session / an · Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection AA en milieu de carrière, au moins 5 ans d'activité pro., de la scène française (travaillant ou résidant en France depuis au moins 5 ans, ou de nationalité française vivant à l'étranger) · Arts plastiques, design, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Dans le cadre d'un partenariat international · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois, scindés en 2 fois 6 semaines · Représentation publique des œuvres éventuelle dans le cadre des expositions CASA&CO, reproduction ou diffusion des œuvres le cas échéant · Activités hors création : rencontre(s) publique(s) possible(s) · Hébergement / espace de travail indiv. · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., selon le calendrier et le projet, mise en relation avec la Real Fabrica de Tapices à Madrid et présentation du nuancier du Mobiliier national (Mines) · Bourse de résidence (6 000 €), prise en charge des frais de : prod. d'un prototype (2 000 €), déplacement (800 € max.), redevances de droits d'auteur prises en charge par les partenaires

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

② Nom du prog. : *Résidence de bande dessinée avec la Villa Médicis, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (Cibdi) et l'ADAGP* · Résidence itinérante : Académie de France à Rome – Villa Médicis – Viale della Trinità dei Monti 1 00187 Rome et Maison des auteurs de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, à Angoulême – 2, boulevard Aristide-Briand 16000 Angoulême · Dans le cadre d'un partenariat international (cf. le répertoire à l'international, Italie, Académie de France à Rome) · Axe thématique : *Résidence de création visant à accompagner un projet novateur d'auteur ou d'autrice confirmé-e de bande dessinée* · 1 session / an · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA de bande dessinée confirmé, travaillant ou vivant en France depuis au moins 5 ans, ou de nationalité française vivant à l'étranger · Bande dessinée

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Dans le cadre d'un partenariat international · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 mois, scindés en 2 fois 2 mois (octobre-novembre à Angoulême et janvier-février à Rome) · Représentation publique des œuvres à la Maison des Auteurs à l'occasion de l'exposition annuelle des résidents, reproduction ou diffusion des œuvres · Hébergement / espace de travail indiv. · Équipements / outillage, matériaux / consommables · Accompagnement dans le développement du projet · Bourse de résidence (8 000 €, soit 2 000 € / mois), prise en charge des frais de déplacement (1 000 € max. pour 1 A/R Rome ; 400 € max. pour 1 A/R Angoulême), redevances de droits d'auteur prises en charge par les partenaires

③ Nom du prog. : *Résidence ADAGP x Cité internationale des arts* · Lieu de résidence : Cité internationale des arts (site du Marais) – 18, rue de l'Hôtel-de-Ville 75004 Paris · 1 session / an · Accueil familial possible : ateliers-logements de 25 à 50 m² pouvant accueillir 2 adultes et 1 enfant jusqu'à 7 ans (pièce de travail, cuis., sdb, espace nuit) · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA de la scène française travaillant et vivant en France

depuis au moins 5 ans, habitant hors Île-de-France et non représenté par une galerie en Île-de-France et n'ayant jamais résidé à la Cité internationale des arts • Arts numériques, arts plastiques, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, bande dessinée, etc.

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont restitu-

tion et/ou ateliers ouverts, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques lors des ouvertures d'atelier • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (6 000 € soit 2 000 € / mois), redevances de droits d'auteur prises en charge par les partenaires

Musée de l'Armée – Hôtel national des Invalides

129, rue de Grenelle 75007 Paris

Tél. : 01 44 42 38 77

www.musee-armee.fr/minerve-le-musee-de-demain/residence-photographique.html

Courriel : residence@musee-armee.fr
Resp. : Lucie Moriceau-Chastagner, adjointe à la cheffe du département Beaux-Arts et Patrimoine, responsable de la collection photographique du musée de l'Armée

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence photographique du musée de l'Armée* • Axe thématique : *Offrir une place particulière à la création photographique internationale, soutenir et révéler les talents photographiques confirmés et en devenir dans un cadre inédit ; développer la visibilité du musée de l'Armée dans le panorama des institutions patrimoniales en charge de la conservation et de la valorisation de la photographie, enrichir la diversité de son fonds patrimonial ; faire connaître aux artistes le musée de l'Armée, ses missions et ses collections. La résidence oriente le travail des AA vers un ou plusieurs axes tels que « Forces armées et engagement militaires de la France » ; « Après 1945, de la Guerre froide à nos jours » ; « Colonisation, décolonisation : une histoire en partage » et « Le lien armée-Nation et l'éveil du citoyen » • 1 session / an • Accessibilité partielle*

Critères d'éligibilité et de sélection Photographe pro. quel que soit son registre (documentaire, reportage, plasticien) • Avoir déjà exposé ou publié ses images • Arts numériques, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 mois en continu (min. 2 mois cumulés) • Représentation publique des œuvres dont exposition possible, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible, acquisition possible • Activités hors création : entretiens sur le travail en cours de résidence pour la communication et les archives du musée, présentations lors d'instances de gouvernance du musée et, selon le souhait et la disponibilité de l'AA, actions artistiques et culturelles possibles à destination de différents publics (ateliers ou rencontres publiques *in situ* ou hors les murs) • Contrats de diffusion ou d'exploitation des œuvres, de prod. pour 1 exposition et/ou acquisition le cas échéant • Espaces de travail indiv. et partagé • Accompagnement dans le développement du projet • Montant global de 10 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais d'hébergement, au besoin repas avec forfait pour accès au restaurant administratif), rémunération des activités de médiation ou conférence, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. des tirages en cas d'exposition et/ou acquisition

Fondation d'entreprise Hermès

24, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris

Tél. : 01 40 17 46 43

www.fondationdentreprisehermes.org

Resp. : Julie Arnaud, responsable de projets, Victoria Le Guern, cheffe de projets

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidences d'artistes dans les manufactures Hermès* • Sites variables : Manufactures de la maison Hermès en France

(maroquinerie, Holding Textile Hermès en région lyonnaise, Puiforcat à Pantin, Saint-Louis en Lorraine) • Axe thématique : *Création artistique dans une manufacture de la maison Hermès* • 2 sessions / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, design, arts visuels

Modalités de sélection Sur invitation d'un commissaire d'expositions choisi par la Fondation d'entreprise Hermès

Conditions d'accueil 10 mois non consécutifs, dont 3 mois max. de prod. en manufacture • Moyens de déplacement sur place pris en charge selon le lieu (véhicule de location et/ou taxis) • Représentation publique des œuvres dont exposition avec une institution locale partenaire (l'AA réalise au min. 1 œuvre [pas 1 objet ou produit commercialisable par la manufacture] en 2 exemplaires identiques ou similaires, l'un lui revenant, l'autre à la Fondation d'entre-

prise Hermès), reproduction ou diffusion des œuvres, édition, réalisation de vidéos institutionnelles • Activités hors création : rencontres publiques (1 introduction au début de la résidence et 1 présentation finale de l'œuvre aux artisans de la manufacture, 1 discussion avec l'AA à propos de sa résidence en dialogue avec 1 artisan) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail dans la manufacture selon le projet • Équipements et matériel des manufactures • Accompagnement dans le développement du projet (notamment par le commissaire « parrain / marraine »), aide technique (formation, assistance et réalisation assurées par un responsable technique et des artisans de la manufacture) • Bourse de résidence (8 000 €), redevances de droits d'auteur (1 000 €), prise en charge des frais de : prod. (10 000 € max.), déplacement (10 A/R), repas (*per diem*)

Fondation d'entreprise Pernod Ricard

1, cours Paul-Ricard 75008 Paris
Tél. : 01 70 93 26 00
www.fondation-pernod-ricard.com
Courriel : info@fondation-entreprise-pernod-ricard.com
Resp. : Noémie Pacaud, coordinatrice des projets artistiques

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Aperto* • Lieu de résidence : 17 bis, rue d'Amsterdam 75008 Paris • 3 sessions / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 semaine à 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont accrochages / restitution possibles mais non obligatoires, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) possibles mais non obligatoires (pensées en amont avec l'AA le cas échéant) • Espaces de travail indiv. (bureau privatif et plateau ouvert avec cimaises mobiles) • En fonction des besoins, petit équipement, outillage, matériaux / consommables possibles, matériel audiovisuel • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 500 € / mois), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 € / mois), déplacement (selon le projet dont 1 A/R), transport des œuvres produites en résidence au besoin et si possible, assurance du matériel apporté

Glassbox

4, rue Moret 75011 Paris
Tél. : 06 45 73 28 73
www.glassbox.fr
Courriel : glassbox.smart@gmail.com
Resp. : Ugo Ballara

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidente Machine* • Résidence itinérante : France et pays frontaliers • Axe thématique : *Production et postproduction audiovisuelles* • 1 session / an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, design graphique, film / vidéo

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 4 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition de 2 semaines dans l'espace Glassbox à Paris, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activité hors création : rencontre publique lors de l'exposition • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Espace de travail partagé possible à Paris • Matériel de production et postproduction (processeur AMD Ryzen 9 5900X – 12/24 cœurs, 3.7/4.8GHz, Socket AM4 – 64Mo cache – TDP 105W – Mémoire DDR4 3200MHz totale de

128Go, carte graphique Nvidia GeForce RTX 3070 – 8Go GDDR6X – 5888 cœurs CUDA – PCIe 4.0, disque SSD M.2 1To, disque SSD SATA3 4To – Microsoft Windows 10 Pro, 2 moniteurs EIZO ColorEdge CS2731 – BK, caméra SONY ILMEFX3.CEC, zoom H5, ensemble cravate sans fil portable SENNHEISER ew112P G4-A1) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. de l'exposition (max. 650 €), déplacement (2 A/R pour la machine), transport du matériel de l'AA et des œuvres produites en résidence

Picto Foundation

53 bis, rue de la Roquette 75011 Paris

Tél. : 01 53 36 21 21

www.pictofoundation.fr

Courriel : vincentm@picto.fr

Resp. : Vincent Marcihacy

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *PICTO LAB / EXPÉRIMENTER L'IMAGE* • Sites variables : Cité internationale des arts – 18, rue de l'Hôtel-de-Ville 75004 Paris et Laboratoires PICTO à Paris • Axe thématique : *Accompagnement à l'expérimentation et à la création au sein du réseau de laboratoires et d'ateliers de production de PICTO* • 1 session / an • Accueil familial possible : selon les modalités de la Cité internationale des arts (atelier-logement fourni, etc.) • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont présentations au Salon Approche et par le lieu parrainant la candidature, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : *Open studio* à la Cité internationale des arts • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Accès aux équipements / outillage, matériaux / consommables des laboratoires (usage déduit de la dotation technique) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (4 000 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, dotation technique (10 000 €)

Bétonsalon

9, esplanade Pierre-Vidal-Naquet 75013 Paris

Tél. : 01 45 84 17 56

www.betonsalon.net

Courriel : info@betonsalon.net

Resp. : Émilie Renard, directrice,

Vincent Enjalbert, responsable des expositions,

Elena Lapes Muñoz, responsable des publics

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Magnetic Residencies* • Dans le cadre d'un échange international : résidence croisée avec Gasworks, Londres (Royaume-Uni), en partenariat avec Fluxus Art Projects (cf. le répertoire à l'international, Royaume-Uni, Magnetic – Institut français du Royaume-Uni / Fluxus Art Projects) • Axe thématique : *Focus sur des pratiques ancrées dans une exploration des relations sensorielles au monde et qui offrent des outils collectifs pour réévaluer la façon dont notre corps et notre esprit sont affectés par les multiples crises auxquelles*

nous sommes actuellement confrontés et y répondent • 1 session / an • Accueil de conjoint possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA vivant en Angleterre • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Transports locaux pris en charge • Représen-

tation publique des œuvres dont restitution possible après la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : présentation de la recherche menée à l'équipe de Bétonsalon • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. • Bourse de résidence (2 500 € / mois), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (1A/R)

Centre Cosmologie, sciences et sociétés

Laboratoire APC – 10, rue Alice Domon et Léonie Duquet 75013 Paris
Tél. : 01 57 27 70 89
www.pariscosmo.fr
Courriel : vannoni@apc.in2p3.fr
Resp. : Matteo Barsuglia

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence APC Art et Science* • Axes thématiques : *Résidence conduite dans le laboratoire de recherche AstroParticule et Cosmologie, échanges croisés entre artistes et scientifiques* • 1 session / an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection AA en début de carrière • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois d'échanges au laboratoire APC plus création et exposition, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition finale, reproduction ou diffusion des œuvres, édition (publication de restitution de la résidence) • Activités hors création : au moins 1 table-ronde ou rencontre avec le public pendant l'exposition de clôture de la résidence • Espace de travail partagé • Équipements / outillage possibles • Accompagnement dans le développement du projet • Montant global de 2 500 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de transport des œuvres produites en résidence (variable)

Manufactures nationales / Ambassade de France en Chine

1, rue Berbier-du-Mets 75013 Paris /
60 Tianze Lu – Chaoyang –
100600 Beijing (Chine)
Tél. : 01 44 08 52 18 / +86 1085312000
www.mobilierinternational.culture.gouv.fr /
www.faguowenhua.com
Courriel : communication.mobilier@culture.gouv.fr / artistique@institutfrancais-chine.com
Resp. : Loïc Turpin, directeur de la communication et du développement au Mobilier national, Aude Urcun Brunel, attachée culturelle à l'ambassade de France en Chine

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Programme de résidence croisée à destination des designers et artisans d'art français et chinois* (cf. le répertoire à l'international, Chine, Manufactures nationales / Ambassade de France en Chine) • Sites variables, dans le cadre d'un échange international entre les Manufactures nationales et l'ambassade de France en Chine / Institut français en Chine : résidence croisée pour un designer ou artisan chinois vivant à Paris (avec des déplacements en région parisienne [Sèvres] et dans différentes régions où se trouvent des Manufactures nationales [Alençon, Beauvais, Puy-en-Velay, etc.]) et pour un designer ou artisan français vivant à Jingdezhen, capitale chinoise de la porcelaine, en partenariat avec l'université de Céramique de Jingdezhen (avec des déplacements en région envisageables en fonction du projet) • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Au moins 18 ans · Être dans la vie pro. (pas d'étudiants) · Habiter en Chine pour la résidence en France / habiter en France pour la résidence en Chine · Céramique / verre, design, métiers d'art et artisanat (dans le champ de la création contemporaine)

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Dans le cadre d'un prog. d'échange · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu (modifiable en fonction des disponibilités de l'AA) · Prise en charge de certains déplacements en région · Hébergement indiv., espaces de travail partagés (ateliers des manufactures, etc.) · Équipements / outillage, matériaux / consommables sur demande, selon le projet · Accompagnement dans le développement du

projet en France (notamment par les artisans de l'Atelier de Recherche et de Création, des manufactures textiles et des ateliers de restauration, où travaillent 110 techniciens d'art et chefs de travaux en ébénisterie, menuiserie en sièges, lustrerie-bronze, restauration de tapis et de tapisserie, tapisserie d'ameublement, tapisserie-décor), mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique ; en Chine, accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. · Montant global de 1200 à 1500 €/mois (comprenant : bourse de résidence, frais de prod.), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (1 A/R), repas (environ 800 €)

Cneai =

17, boulevard Jourdan – Maison internationale
75014 Paris
Tél. : 06 95 72 57 78
www.cneai.com
Courriel : programmes@cneai.com
Resp. : Ann Stouvenel, directrice,
Bastien Sbuttoni, administrateur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Maison flottante* · Lieu de résidence : 52, chemin du Halage 27740 Poses (région Normandie, département de l'Eure) ; bateau à fond plat, amarré, conçu spécifiquement pour la résidence, œuvre des designers Erwan et Ronan Bouroullec · Échange international et résidences croisées possibles · Axe thématique : *Résidence de recherche, tremplin, d'artiste associé et/ou de territoires* · De 4 à 6 sessions / an · Collectif possible jusqu'à 12 pers. · Accueil familial possible : accompagnateur devant faciliter l'encadrement des enfants afin de laisser l'AA disponible pour la recherche et pour la création · Assistant possible · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des métiers d'art et des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées · Sur invitation · Dans le cadre de partenariat(s) en fonction du projet et sur mesure · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu · Représentation publique des œuvres, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontre publique avec les habitants et les partenaires · Contrats de diffusion ou d'exploitation des œuvres, d'interventions (possible pour les résidences de territoires) · Hébergement / espace de travail indiv. · Équipements / outillage, matériaux / consommables en fonction des partenariats · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique et, en fonction du contexte, au développement du modèle économique (possible pour les résidences tremplin) · Bourse de résidence (2 000 €), rémunération de la rencontre publique (150 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 € max.), déplacement (1 A/R), transport des œuvres produites en résidence en fonction du contexte, assurance du matériel apporté

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

② Nom du prog. : *Maison monde* · Sites variables dans le monde, dans le cadre d'un échange international le cas échéant : résidences croisées et/ou unilatérales (ex. : programme *Micromégas* à Hong Kong) · Axe thématique : *Résidence de recherche et de création et/ou de production, en fonction des intentions de l'artiste* · De 1 à 4 sessions / an · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées · Sur invitation · Dans le cadre d'un prog. d'échange le cas échéant · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu · Représentation publique des œuvres dont exposition possible, reproduction ou diffusion des œuvres le cas échéant · Activités hors création : rencontres(s) publique(s) et/ou ateliers de pratiques artistiques possibles en fonction du contexte · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Hébergement indiv., espace de tra-

vail partagé · Équipements / outillage, matériaux / consommables en fonction des partenaires et de l'AA ou de l'artisan · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. et technique · Bourse de résidence (2 000 €), rémunération des activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (1 A/R), repas *per diem* possibles, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté

KADIST

19 bis, rue des Trois-Frères 75018 Paris
Tél. : 01 42 51 83 49
www.kadist.org
Courriel : paris@kadist.org
Resp. : Anna Ezequel, chargée de programmes

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nombre de sessions / an variable · Collectif possible jusqu'à 4 pers. · Accueil familial possible · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels, recherche

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 semaine à 2 mois, scindables · Représentation publique des œuvres dont restitution possible (format public, semi-public ou en interne), reproduction ou diffusion des œuvres · Hébergement indiv., espaces de travail indiv. (bureau dans l'hébergement) et partagé (dans les locaux de Kadist) · Accès à la documentation et aux vidéos de la collection Kadist sur demande · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. · Bourse de résidence (montant variable, jusqu'à 5 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (dont 1 A/R), repas (350 € / semaine)

Éditions extensibles

44, rue Bouret 75019 Paris
Tél. : 06 50 06 97 40
www.leseditionsextensibles.com
Courriel : contact@leseditionsextensibles.com
Resp. : Sébastien Souchon

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

1 session / an · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, littérature

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 2 mois, scindables · Représentation publique des œuvres dont exposition de sortie de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition · Activités hors création : rencontre(s) publique(s) à définir avec l'AA, ateliers de pratiques artistiques · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Espace de travail partagé · Salle d'exposition, imprimante, papier · Accompagnement dans le développement du projet · Montant global jusqu'à 2 000 € (comprenant : bourse de résidence, déplacement, repas), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. variable

Seine-et-Marne (77)

Centre photographique d'Île-de-France

107, avenue de la République
77340 Pontault-Combault
Tél. : 01 70 05 49 80
www.cpfif.net
Courriel : contact@cpfif.net
Resp. : Nathalie Giraudeau, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Atelier de recherche et postproduction* • Axe thématique : *Recherche portant sur la phase de postproduction : editing, chromie, retouche, tirage, numérisation* • 1 session / an • Duo possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Photographie contemporaine, ses relations avec d'autres domaines de la création

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 45 jours sur une période de 6 mois • Représentation publique des œuvres dont exposition en fonction de l'avancement du projet, des souhaits de l'AA et de la programmation du centre d'art, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) selon le souhait de l'AA • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Espace de travail indiv. • Ordinateur, imprimante, cabine de visionnage, scanner à plat, scanner négatifs pro., écrans, appareil photo et trépied, spectrophotomètre, agrandisseur, coupeuse, table lumineuse, armoire à tirages, logiciels d'impression et retouche, papier tirage numérique et/ou argentique, encres, chimie photographique, matériel d'emballage, ouvrages d'art • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (2 400 €), redevances de droits d'auteur (le cas échéant), prise en charge des frais de : prod. (montant variable), déplacement (250 €)

Yvelines (78)

La Graineterie – Centre d'art de la Ville de Houilles

27, rue Gabriel-Péri 78800 Houilles
Tél. : 01 30 86 32 34
<https://artsculture.ville-houilles.fr/centre-dart>
Courriel : pole.culture@ville-houilles.fr
Resp. : Marie Bechetoille, directrice,
Léa Pagnier, chargée des publics

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

1 session / an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 à 6 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : ouvertures publiques, ateliers de pratiques artistiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Espace de travail partagé • Matériel de menuiserie, matériel audiovisuel, matériaux divers • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Montant global moyen de 1 500 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement, repas, redevances de droits d'auteur, rémunération des ateliers de pratiques artistiques, prise en charge des frais d'assurance du matériel apporté)

Château Éphémère

2, chemin des Grandes-Terres
78955 Carrières-sous-Poissy
Tél. : 01 39 79 29 93
www.chateauephemere.org
Courriel : bonjour@chateauephemere.org
Resp. : Vincent Merlet,
directeur et programmateur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *ARTS NUMÉRIQUES, ART
SONORE ET NOUVELLES ÉCRITURES* • 1 ses-
sion / an • Collectif possible jusqu'à 10 pers. •
Accueil familial possible • Assistant possible •
Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Au moins
18 ans • Arts numériques, arts plastiques, arts
sonores, design, design graphique, film / vidéo,
performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois max., scindable •
Représentation publique des œuvres dont res-
titution sur un temps fort (Hyper Sonic, actions
culturelles, etc.) et exposition possible avec
un partenaire, reproduction ou diffusion des
œuvres • Activités hors création : 1 ou plusieurs
actions sur le territoire et auprès des habitants
(rencontre, atelier, etc.) • Hébergement / espace
de travail indiv. et partagés • Matériel audio
(enceintes, enceintes amplifiées et SUB, ampli.,
limiteur, cartes son, consoles, enregistreurs,
divers casques audio et micros), backline et
instruments de musique (dont ampli. guitare,
tête ampli. guitare, ampli. clavier, ampli. basse,
clavier MIDI, clavier Mini-Moog, contrôleurs,
expandeurs, synthétiseurs analogiques et
numériques, samplers, batteries, Tama Double,
platines, mixette), matériel vidéo (vidéoprojec-
teurs, écrans mobiles et suspensible, moniteur,
caméra), matériel lumière (projecteurs, console,
boîtier, contrôleur), fablab • Accompagnement
dans le développement du projet, aide tech-
nique • Bourse de résidence (500 €), rémuné-
ration des activités hors création, redevances
de droits d'auteur

Essonne (91)

La Crypte d'Orsay

4, avenue Saint-Laurent 91400 Orsay
Tél. : 01 60 92 80 28
www.mairie-orsay.fr/temps-libre/la-culture/
les-equipements-culturels/la-crypte-d-orsay
Courriel : expositions@mairie-orsay.fr
Resp. : Rémy Albert, directeur artistique

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidence de création et de
médiation* • 1 session / an • Duo possible • Pas
d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Expérience
auprès de publics variés • Arts numériques, arts
plastiques, arts sonores, design

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 5 mois, scindables (min.
1 mois) • Représentation publique des œuvres
dont exposition, reproduction ou diffusion des
œuvres, édition possible • Activités hors créa-
tion : 50 h d'interventions et ateliers auprès

de différents publics dont scolaires • Contrat
de diffusion ou d'exploitation des œuvres •
Hébergement (pour les AA non franciliens) et
espace de travail indiv. • Scie circulaire plon-
geante avec rail de guidage et aspirateur,
perceuse, ponceuse bois, visserie, peinture •
Accompagnement dans le développement du
projet, mise en relation avec les réseaux pro.,
aides admin. et technique • Montant global de
1 500 € (comprenant : bourse de résidence,
frais de prod., transport des œuvres produites
en résidence), rémunération des activités hors
création (2 500 € pour 50 h et 60 € / h pour
toute heure suppl.), redevances de droits d'au-
teur (1 000 € pour l'exposition), prise en charge
des frais de : déplacement (200 € dont 1 A/R),
repas (cuisinés par la restauration scolaire de
la Ville et proposés le midi en semaine, *catering*
café, thé, fruits, biscuits, etc.), matériel pour les
ateliers de pratiques artistiques, édition le cas
échéant (3 500 €)

Hauts-de-Seine (92)

École municipale des beaux-arts / galerie Édouard-Manet

3, place Jean-Grandel 92230 Gennevilliers
Tél.: 01 40 85 67 40
www.ville-gennevilliers.fr
Courriel : valerie.arthur@ville-gennevilliers.fr
Resp.: Valérie Arthur, administration

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog.: *Résidence artistique* • 1 session /
an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures et candidatures spontanées •
Sur invitation

Conditions d'accueil 1 an, scindable • Représentation publique des œuvres dont exposition ou restitution éventuellement possible, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre avec les élèves de la classe préparatoire aux écoles d'art de la structure • Espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (de 8 000 à 10 000 €)

La supérette – centre d'art contemporain de Malakoff

28, boulevard de Stalingrad 92240 Malakoff
Tél.: 01 47 35 96 94
<https://maisondesarts.malakoff.fr/61/la-superette.htm>
Courriel : maisondesarts@ville-malakoff.fr
Resp.: Juliette Giovannoni, coordination
des résidences, Aude Cartier, directrice
du centre d'art

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog.: *Résidence de jours* • Axe thématique : *Résidence dédiée aux collectifs d'auteur-riche-s* • 1 session / an • Accueil collectif de 3 à 5 pers. • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, photographie, écriture

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 3 à 4 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont temps de présentation ou restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : temps de rencontre organisés par l'équipe de La supérette pour partager les recherches, ateliers de pratiques artistiques

possibles uniquement à la demande du collectif • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres le cas échéant • Hébergement partagé (au besoin et pour AA non franciliens), espace de travail partagé • Espace atelier avec outillages, espace de documentation, matériaux / consommables en fonction des stocks et du projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 200 € / mois / pers.), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (1 000 € dont 5 A/R)

② Nom du prog.: *Résidence de recherche* • Axes thématiques : *En fonction des axes de recherche et de programmation du centre d'art* • 1 session / an • Accueil collectif de 3 à 5 pers. • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, photographie, écriture

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 1 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont temps de présentation ou restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : temps de rencontre organisés par l'équipe de

La supérette pour partager les recherches, ateliers de pratiques artistiques possibles uniquement à la demande du collectif • Hébergement partagé (au besoin et pour AA non franciliens), espace de travail partagé • Espace atelier avec outillages, espace de documentation, matériaux / consommables en fonction des stocks et du projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les

réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 000 € / mois / pers.), rémunération des activités hors création, prise en charge des frais de prod. et déplacement possible en fonction du projet

Sèvres, Manufacture et Musée nationaux

2, place de la Manufacture 92310 Sèvres
Tél. : 01 46 29 38 24
www.sevrescitceramique.fr
Courriel : diane.malluile@sevresciteceramique.fr
Resp. : Diane Malluile, assistante de la direction, de création et de production

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de création* • 2 sessions / an • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Céramique

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 8 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition possible à la galerie de Sèvres à Paris, reproduction ou diffusion des œuvres à titre commercial possible • Activités hors création : présentation des recherches au personnel de la Manufacture • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Moyens de production liés à la création en céramique, matière première en grès, porcelaine et faïence • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Rémunération par la commercialisation du prototype réalisé en résidence le cas échéant ou sous forme d'honoraires s'il n'est pas commercialisé, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. en cas de commercialisation

Mairie de Courbevoie

2, place de l'Hôtel-de-Ville 92400 Courbevoie
Tél. : 01 71 05 73 44
www.ville-courbevoie.fr
Courriel : culture@ville-courbevoie.fr
Resp. : Marine Bonnifay, cheffe de projets culturels, service des Affaires culturelles – Direction de la culture

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidence d'artiste du pavillon des Indes* • Lieu de résidence : Pavillon des Indes – 142, boulevard Saint-Denis 92400 Courbevoie • Axe thématique : *Résidence de création artistique – Arts plastiques* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Moins de 35 ans • Vivre en France métropolitaine • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 9 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition(s) ou portes ouvertes de l'atelier, reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'un livret ou catalogue • Activités hors création : portes ouvertes d'atelier, participation aux diverses manifestations culturelles de la Ville, ateliers de pratiques artistiques (projet type EAC avec des classes de primaire) • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables en fonction des demandes et certaines ressources via les services techniques • Accompagnement dans le développement du projet • Montant global de 500 € / mois versés par trimestre (comprenant : bourse de résidence, frais de déplacement, repas), prise en charge des frais de prod. (achat de matériels en fonction des budgets disponibles), redevances de droits d'auteur

Seine-Saint-Denis (93)

Le Wonder

109, rue de Paris 93000 Bobigny
www.lewonder.com
Courriel : bonjour@lewonder.com
Resp. : Jeanne Mathas, administratrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence de recherche et de création* • 1 session / an • Duo possible • Accueil familial possible : chbre pouvant accueillir 1 couple avec 1 enfant (chbre supplémentaire si plus de 1 enfant) • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA vivant hors Île-de-France • Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 1 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont restitution possible, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 1 rencontre pour présenter le travail et la démarche artistique de l'AA au début de la résidence avec les résidents permanents du Wonder • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Déligneuse sur table, dégauchisseuse, raboteuse, toupie, panneauteuse (600 x 280 cm), scie à onglets, tour à bois, aspirateurs à copeaux

et de chantier, 2 fours à céramique 190 L (chargements vertical et frontal), tour, espaces de rangement, petits outils de modelage, salle de montage, 2 projecteurs HD 1080p (3000 et 6000 lumens), vastes espaces hybrides, 2 studios/cabines voix, machine à coudre industrielle, surjeteuse 5 fils, recouvreuse (finition jersey), presse à vapeur industrielle, duplicopieur riso avec 6 tambours de couleurs, traceur numérique, imprimante Xerox, découpeuse numérique, table de découpe, table lumineuse, massicot hydraulique électrique, claie de séchage, bac de dégravage, table de sérigraphie, scie à ruban métal, fraise scie, 2 postes à souder (MIG et TIG), cintruse à galets, combiné manuel plieuse / rouleuse / guillotine pour tôles, tour à métal, perceuse à colonne, ponceuse à bande, coudeuse manuelle, compresseur, marbre d'atelier de soudure, aspiration locale d'atelier, enclume, matériel électro-portatif (lapidaire, perceuse, scie sauteuse, meuleuse, perforateur), matériaux / consommables à définir selon les besoins • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 200 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (400 €), déplacement (250 € dont 1 A/R)

Centre Tignous d'art contemporain

116, rue de Paris 93100 Montreuil
Tél. : 01 71 89 28 00
www.centretignousdartcontemporain.fr
Courriel : cactignous@montreuil.fr
Resp. : Aurélie Thuez, directrice du centre d'art

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de recherche et d'expérimentation en lien avec le territoire de Montreuil* • Axe thématique : *Thématique variée ayant un lien avec le territoire de Montreuil* • 1 session / an • Duo possible • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA émergent vivant en Île-de-France, expérience préalable

d'un format de résidence conseillée • Arts plastiques, arts sonores, design, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 6 mois en continu (min. 3 jours / semaine) • Représentation publique des œuvres dont exposition / restitution de 3 semaines, reproduction ou diffusion des œuvres, édition (sous réserve) • Activités hors création : *open studios* si l'AA le souhaite, 2 ateliers de pratiques artistiques proposés au public familial • Espace de travail indiv. • Outillage du centre d'art • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (4 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (4 500 €), assurance du matériel apporté / des œuvres (1 500 €)

Jakmousse + -

124, rue de Rosny 93100 Montreuil
Tél. : 07 61 94 48 39
www.jakmousse.org
Courriel : contact@jakmousse.org
Resp. : Camille de Bayser, directrice artistique,
Richard Choukroun, directeur,
Vincent Labaume, directeur artistique,
Karine Scherrer, directrice artistique design

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence Jakmousse* • En lien avec un réseau d'industriels des caoutchoutées en Thaïlande et au Brésil • Axes thématiques : *Proposer un projet à partir du caoutchouc naturel qui interroge les enjeux contemporains et notamment les nouvelles technologies, les liens entre art et sciences ainsi que les questions environnementales et sociales. « Ici on est bêtement a-cosmique, a-miraculeux. On est artiste juste avec ce qu'on trouve. Fignolé à l'huile de coude. Voire à l'élastique, sans clou ni colle... »* • 2 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA ou designer pro. • Arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 mois en continu (min. 4 mois) • Représentation publique des œuvres dont présentation des travaux de fin de résidence et participation à l'exposition « Relations en tension », reproduction ou diffusion des œuvres, exploitation commerciale possible en proposant à la vente les pièces produites via 2 structures, The Art Design Lab pour les designers et Wild Projects pour les plasticiens • Activités hors création : rencontres publiques lors de la présentation et de l'exposition, ateliers de pratiques artistiques possible selon le projet • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Espace de travail indiv. • Ateliers son, bois et métal, stock de caoutchouc • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (1 000 € / pers.), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 500 à 3 000 €), transport des œuvres produites en résidence (500 € max.), assurance du matériel apporté

Maison populaire

9 bis, rue Dombasle 93100 Montreuil
Tél. : 01 42 87 08 68
www.maisonpop.fr
Courriel : bonjour@maisonpop.fr
Resp. : Pauline Gacon, directrice

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *Résidence de commissaire d'expositions* • Axe thématique : *Création, soutien à la production et à la diffusion, action artistique, publication* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 5 pers. • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Jeunes commissaires d'expositions • Hébergement en Île-de-France préconisé • Arts numériques, arts plastiques, commissariat d'expositions

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 an en continu • Représentation publique des œuvres dont cycle de 3 expositions, reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'un catalogue de fin de cycle d'expositions • Activités hors création : rencontre(s) publique(s), ateliers de pratiques artistiques, présence obligatoire sur les temps publics et institutionnels • Espace de travail dans les salles de la Maison populaire • Équipements / outillage d'atelier, matériaux / consommables • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (9 000 €), indemnité pour les candidats non retenus (200 €), enveloppe budgétaire pour 3 volets d'exposition et programmation associée (50 000 €, dont redevances de droits d'auteur, frais de prod., déplacement, repas, transport des œuvres, assurance du matériel apporté / des œuvres), enveloppe budgétaire pour la réalisation du catalogue (5 000 €)

Fonds de dotation Verrecchia

1, rue d'Aurion 93110 Rosny-sous-Bois

Tél. : 07 86 10 06 70

www.fondsdedotationverrecchia.org

Courriel : contact@fondsdedotationverrecchia.org

Resp. : Marie-Cécile Berdaguer, responsable des actions artistiques et culturelles

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Bourse Matière(s)* • Lieu de résidence : 2, rue Parmont 88200 Remiremont (cf. région Grand Est, département des Vosges) • Axe thématique : *Exploration de la matière et approfondissement des techniques de la taille de pierre* • 1 session / an • Duo possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Pratique artistique ou activité pro. • Arts plastiques, arts sonores, design, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois, scindables • Représentation publique des œuvres, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : Journées portes ouvertes à destination de collégiens et lycéens du territoire, rencontres publiques en direction d'un large public, ouvertures ponctuelles de l'espace de création à des visiteurs individuels ou en groupe, ateliers de transmission entre AA, étudiants et apprentis du lycée pro. Camille-Claudiel sous une forme choisie par l'AA • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Matériel de taille de pierre, pierre • Accompagnement dans le développement du projet, aides admin. et technique • Bourse de résidence (3 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (400 €), déplacement

La Galerie, centre d'art contemporain de Noisy-le-Sec

1, rue Jean-Jaurès 93130 Noisy-le-Sec

Tél. : 01 49 42 67 17

www.lagalerie-cac-noisylesec.fr

Courriel : lagalerie@noisylesec.fr

Resp. : Nathanaëlle Puaud, responsable des expositions et des résidences

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Résidence d'artiste / scène internationale* • Accueil international exclusivement • 1 session / an • Duo possible • Accueil familial possible : atelier-logement de 90 m² (chambre avec lit double et salon-cuis. avec canapé convertible), solutions envisagées pour s'adapter au mieux à la situation pers. et familiale de l'AA • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA étranger • Arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 3 mois, scindables • Transports en commun sur place pris en charge • Représentation publique des œuvres dont exposition(s) selon diverses modalités, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) • Activités hors création : présentations ponctuelles des œuvres produites en résidence à des groupes scolaires, adultes ou publics indiv. dans le cadre des activités de La Galerie •

Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables du centre d'art • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (3 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (4 000 €), déplacement (montant variable, 1A/R), transport des œuvres produites en résidence (200 €)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles et en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

② Nom du prog. : *Résidence d'artiste / scène française* • 1 session / an • Duo possible • Accueil familial possible : cf. prog. 1 • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA de la scène française ayant terminé ses études et dont le travail artistique est l'activité principale, processus de création et de diffusion devant tenir compte du territoire et de son contexte par la collaboration avec ses acteurs • Arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et sur projet pour 5 candidats présélectionnés • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 mois en continu · Transports en commun sur place pris en charge · Représentation publique des œuvres dont exposition(s) selon diverses modalités, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) · Activités hors création : rencontres publiques (présentations ponctuelles des œuvres produites en résidence) avec des groupes scolaires, adultes ou publics indiv. dans le cadre des activités de La Galerie · Hébergement /

espace de travail indiv. · Équipements / outillage, matériaux / consommables du centre d'art pour la régie et la prod. · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (7 200 €), rémunération des candidats présélectionnés sur projet (250 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (7 000 €), déplacement (à hauteur de 550 €)

Fondation Fiminco

43, rue de la Commune-de-Paris
93230 Romainville
Tél. : 01 83 75 94 75
www.fondationfiminco.com
Courriel : contact@fondationfiminco.com
Resp. : Renata Bellanova, coordinatrice de la résidence

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *FABRIQUES* · 1 session / an · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Attester un parcours pro. en devenir ou significatif · Arts numériques, arts plastiques, céramique / verre, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3, 6 ou 11 mois en continu · Abonnement annuel aux transports en commun de la Région Île-de-France · Représentation

publique des œuvres dont exposition collective des artistes en résidence au sein de la Chaufferie (2 mois), reproduction ou diffusion des œuvres, 1 édition annuelle · Activités hors création : portes ouvertes, temps d'interventions artistiques *in situ* et hors les murs, ateliers de pratiques artistiques avec des publics scolaires · Hébergement indiv., espaces de travail partagés · Ateliers techniques de prod. développés en continu et selon les besoins (gravure, sérigraphie, céramique, impression 3D, construction, photo et vidéo), matériaux / consommables au début de la résidence pour tester les différentes techniques (accompagnement par un chef d'atelier) · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (5 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (300 € depuis l'Europe, 800 € hors Europe pour 1 A/R)

Les Laboratoires d'Aubervilliers

41, rue Lécuyer 93300 Aubervilliers
Tél. : 01 53 56 15 90
www.leslaboratoires.org
Courriel : bonjour@leslaboratoires.org
Resp. : Louise Bailly, administratrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

1 session / an · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées · Sur invitation

Conditions d'accueil 1 an, scindable · Représentation publique des œuvres dont exposition et/ou restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible · Activités hors création : prog. d'ateliers de pratiques artistiques à définir selon le projet et le cahier des charges (priorité donnée au collège) · Espace de travail indiv. · Matériel technique des Laboratoires d'Aubervilliers, matériaux / consommables *via* des financements publics · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Montant global de 15 000 € max. (comprenant : bourse de résidence, rémunération des activités hors création, prise en charge des frais de

prod., déplacement, repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté), redevances de droits d'auteur

Espace culturel Maurice-Utrillo

Place Jean-Jaurès 93380 Saint-Denis

Tél. : 01 72 09 35 73

Courriel : culture-utrillo@pierrefitte93.fr

Resp. : Laetitia Didiergeorges, directrice de l'Espace culturel

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence d'artiste annuelle* · 1 session / an · Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en Île-de-France · Arts numériques, arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 10 mois en continu (min. 2 jours et demi / semaine) · Utilisation du véhicule de la structure possible · Représentation publique des œuvres dont exposition personnelle en sortie de résidence · Activités hors création : rencontre(s) publique(s) lors de réunion(s) ou de l'exposition, 3 stages d'atelier de pratiques artistiques · Espace de travail indiv. · Petit matériel (outils, PC, imprimante, etc.), matériel d'exposition (cimaises, fils, etc.) · Accompagnement dans le développement du projet, aide technique · Montant global de 500 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod.), rémunération des 3 stages, redevances de droits d'auteur, transport des œuvres produites en résidence avec le véhicule de la structure

Ateliers Médicis

4, allée Françoise-Nguyen

93390 Clichy-sous-Bois

Tél. : 01 58 31 11 00

www.ateliersmedicis.fr

Courriel : contact@ateliersmedicis.fr

Resp. : Océane Prunenec,

responsable du programme *Création en cours*

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Création en cours* · Sites variables : France hexagonale, Corse, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Polynésie française · Axes thématiques : *Accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes artistes, transmission de l'action de création auprès des élèves* · 1 session / an · Collectif possible jusqu'à 3 pers. · Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Diplôme d'une École supérieure culture / Master de Création littéraire / Master 1 ou équivalent d'un autre cursus artistique obtenu dans les 4 années précédant l'appel à candidatures, ou AA non diplômé des cursus précités et recommandé par 1 pro. membre d'une structure culturelle et artistique · Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 7 mois (janvier-juillet), scindables · Moyens de déplacement sur place en fonction du lieu de résidence · Représentation publique des œuvres dont temps de restitution à l'école, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible · Activités hors création : 20 journées dans une école en interaction avec des enfants de CM1 ou CM2 pour leur permettre de s'approprier le projet de l'AA (échanges et formation pour préparer l'AA à ces interventions), selon des formats libres mais les projets participatifs sont encouragés afin d'instaurer un véritable dialogue entre AA, élèves, enseignants, communauté scolaire et plus largement avec habitants et acteurs locaux · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Espace de travail indiv. · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. · Montant global de 11 000 € (comprenant : bourse de résidence, rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, frais de prod., hébergement, déplacement, repas, restitution, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté)

Val-de-Marne (94)

Centre d'art contemporain d'Ivry – le Crédac

Manufacture des Œillets
1, place Pierre-Gosnat 94200 Ivry-sur-Seine
Tél. : 01 49 60 25 06
www.credac.fr
Courriel : residence@credac.fr
Resp. : Sébastien Martins, responsable
de la production et chargé des résidences

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence de recherche et d'expérimentation* • Axe thématique : *Recherche avec thématique annuelle* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Assistant possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Pratique établie • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Avec appel à projets • Jury associant des membres du conseil d'administration et des tutelles

Conditions d'accueil 7 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont restitution lors des portes ouvertes de l'atelier, reproduction ou diffusion des œuvres, édition dédiée au projet de résidence • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) (1 possible en début de résidence et lors de la restitution) • Espace de travail indiv. • Atelier technique du centre d'art, matériaux / consommables selon le projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Montant global de 9 000 € soit environ 1300 € / mois (comprenant : bourse de résidence, déplacement, repas, assurance du matériel apporté), bourse de recherche dédiée aux frais d'invitation de pers. extérieures, déplacements de recherche hors de la région, achats de documentation et fournitures spécifiques, etc. (2 000 €), redevances de droits d'auteur

Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense – ECPAD

2-8, route du Fort 94200 Ivry-sur-Seine
Tél. : 06 74 93 02 67
www.ecpad.fr
Courriel : actions-culturelles@ecpad.fr
Resp. : Alexandra Berdeaux, cheffe
du pôle du Développement culturel
et de la Diffusion

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *La Résidence au fort* • Lieu de résidence : Fort d'Ivry-sur-Seine • Axe thématique : *Archives photographiques et audiovisuelles du ministère des Armées* • De 1 à 4 sessions / an • Accueil familial possible : en semaine et WE pour une visite à condition d'avoir renseigné un formulaire de contrôle primaire permettant l'accès au site • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection 18 ans min., expérience pro. exigée • Film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et/ou candidatures spontanées

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois, scindables (min. 80% du temps de résidence) • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : présentation de la réalisation achevée ou en cours lors d'un événement culturel ou sur support vidéo pour les réseaux sociaux • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables si besoin après analyse de la demande • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (jusqu'à 2 000 € / mois)

Galerie Fernand-Léger – Galerie d'art contemporain de la Ville d'Ivry-sur-Seine

93, avenue Georges-Gosnat
94200 Ivry-sur-Seine
Tél. : 01 49 60 25 49
www.fernandleger.ivry94.fr
Courriel : galeriefernandleger@ivry94.fr
Resp. : Hedi Saidi, directeur

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidence de création* • Axe thématique : *Espace public* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Recherche touchant l'espace public • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 10 mois en continu (min. 2 jours / semaine) • Représentation publique des œuvres dont exposition pers., reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'un catalogue de 32 p. et d'une carte postale • Activités hors création : rencontre(s) publique(s), ateliers de pratiques artistiques possibles • Espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 500 € / mois en moyenne), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (à hauteur de 20 000 €), déplacement (3 A/R), repas, assurance du matériel apporté

Lavoir numérique

10, rue Victor-Marquigny 94250 Gentilly
Tél. : 01 49 08 91 63
<https://lavoironumerique.grandorlyseinebievre.fr>
Courriel : lavoironumerique@grandorlyseinebievre.fr
Resp. : Anne Enderlin, coordinatrice générale

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidence de création Image et son* • Axe thématique : *Image et son* • 1 session tous les 2 ans • Duo possible • Accueil familial possible : rapprochement familial étudié et planifié au cas par cas (frais complémentaires à la charge du résident) • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre sur le territoire national français • Pratique significative de l'une de ces activités : arts sonores (musique, composition ou design sonore), film / vidéo (réalisation, animation), photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 5 mois (phase préparatoire de 2 mois et phase de création *in situ* de 3 mois) en continu • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, interview filmée • Activités hors création : présentations de la création en cours lors de rencontres publiques (coordination et suivi par l'équipe de Lavoir numérique) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Espace de travail partagé • Équipement audiovisuel du lieu (atelier de prise de vues, studio de post-production photo et vidéo, studio son et salle de diffusion) • Accompagnement dans le développement du projet, aides admin. et technique • Bourse de résidence (5 870 € / pers.), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (5 000 €), déplacement (1 A/R), repas, assurance du matériel apporté

MAC VAL (Musée d'art contemporain du Val-de-Marne)

Place de la Libération 94400 Vitry-sur-Seine
Tél. : 01 43 91 14 60
www.macval.fr
Courriel : fatmata.konate@valdemarne.fr
Resp. : Fati Konate, assistante des commandes et résidences

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidences d'artistes* • Axe thématique : *Accueil d'artistes étrangers* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA étranger exclusivement • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques dans le cadre de la programmation culturelle du MAC VAL (PIQ NIC, Nuit des musées, Journées du patrimoine, etc.), ateliers de pratiques artistiques et/ou workshops • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Atelier de production, matériel, fournitures • Accompagnement dans le développement du projet, aides admin. et technique • Montant global de 3 750 € (comprenant : bourse de résidence, frais de repas), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (15 000 €), déplacement (2 A/R)

Maison des arts plastiques

157, rue de Verdun
94500 Champigny-sur-Marne
Tél. : 01 89 12 46 10
www.champignysurmarne.fr
Courriel : ecole.artsplastiques@mairie-champigny94.fr
Resp. : Florence Khaloua

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *Résidence artiste plasticien – spécialité céramique* • 1 session tous les 2 ans • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Pratique pers. de la céramique, motivation pour l'encadrement de groupes tout public • Arts plastiques, céramique / verre

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées

Conditions d'accueil 3 mois, scindables • Transports en commun pris en charge si l'AA n'a pas de Passe Navigo • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 2 rencontres publiques avec les élèves de la structure (en début et en fin de résidence), de 25 à 30 h d'ateliers de pratiques artistiques avec différents groupes d'élèves de la structure et 1 groupe d'habitants • Espace de travail partagé • Four et tout le matériel de l'atelier de céramique, matériaux et consommables pour les ateliers de pratiques artistiques • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (1 000 €), redevances de droits d'auteur (dont 330 € pour l'exposition), prise en charge des frais de prod. (à hauteur de 500 €)

Maison des arts plastiques Rosa-Bonheur

34, rue Henri-Cretté 94600 Chevilly-Larue
Tél. : 01 56 34 08 37
www.ville.chevilly-larue.fr
Courriel : fléloup@ville-chevilly-larue.fr
Resp. : Fabienne Leloup, directrice

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Axe thématique : *différent à chaque appel à candidatures* • 1 session / an • Collectif possible (nombre de pers. non limité) • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil De 6 à 8 mois selon le projet, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition de 6 semaines, reproduction ou diffusion des œuvres, éditions en

interne selon le projet • Activités hors création : plusieurs actions et ateliers de pratiques artistiques en direction d'un public varié • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Espace de travail partagé (ateliers de pratique et espace d'exposition) selon le planning de la structure • Four, presse, argile • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence

(de 6 000 à 10 000 €), rémunération des activités hors création en fonction du projet, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 6 000 à 8 000 € en fonction du projet), déplacement (de 500 à 1 000 € dont 5 A/R), repas (de 500 à 1 000 € selon le nombre de jours), transport des œuvres produites en résidence

Val-d'Oise (95)

L'imagerie

10, rue du 8-Mai-1945 95100 Argenteuil
Tél. : 01 75 40 39 12
www.asso-limagerie.fr
Courriel : valerie@limagerie.fr
Resp. : Valérie Police

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *résidence à la ferme Georgette* • Lieu de résidence : La ferme Georgette 50320 Saint-Ursin (région Normandie, département de la Manche) • Axe thématique : *Présence artistique en zone rurale* • Nombre de sessions / an variable • Collectif possible jusqu'à 6 pers. • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, design, design graphique, film / vidéo, photographie, art graphique, artisanat d'art

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable, scindable • 4 vélos à disposition • Représentation publique des œuvres dont exposition de fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'une brochure • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) et atelier(s) de pratiques artistiques possibles • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Laboratoire photo argentique et plusieurs établis de travail, tout le matériel nécessaire pour dessin, peinture, découpe, etc., outils de base • Accompagnement dans le développement du projet • Montant global de 5 000 à 15 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement [6 A/R], repas, assurance du matériel apporté), rémunération des activités hors création le cas échéant (70 € / h), redevances de droits d'auteur

Abbaye de Maubuisson

Avenue Richard-de-Tour
95310 Saint-Ouen-l'Aumône
Tél. : 01 34 33 85 00
www.abbaye-de-maubuisson.fr
Courriel : abbaye.maubuisson@valdoise.fr
Resp. : Emmanuel Reiatua Cuisinier, responsable de production artistique et des résidences

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidences post-diplôme* • Axe thématique : *Recherche et Création / Résidences destinées aux post-diplômés de l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy et de l'École*

nationale supérieure des arts décoratifs – PSL • 1 session / an pour chaque école • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Diplôme de l'ENSAPC ou de l'École des arts décoratifs – PSL • Arts numériques, arts plastiques, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Avec appel à projets • Dans le cadre de partenariats avec l'ENSAPC ou de l'École des arts décoratifs – PSL

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois, scindables • Représentation publique des œuvres possible dont temps de restitution dans l'atelier, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : variables selon le projet (rencontre[s] publique[s] et/ou ateliers de pratiques artis-

tiques) • Hébergement indiv. possible, espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables possibles • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (800 € / mois), rémunération possible des activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur possible

La Source Garouste – Villarceaux

Domaine régional de Villarceaux
95710 Chaussy
Tél. : 01 34 67 78 83
www.lasourcegarouste.fr
Courriel : accueil.villarceaux
@lasourcegarouste.fr
Resp. : Anne Marie Le Vaillant

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *Résidence Mission en milieu rural* • Lieu de résidence : Domaine régional de Villarceaux • Axe thématique : *Résidence-mission organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle reposant sur une pleine disponibilité du résident durant six mois et sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, dans des lieux dédiés ou non, pendant ou après la période de résidence* • 1 session / an • Duo possible • Accueil de conjoint possible : hébergement dans 1 studio • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, céramique / verre, design, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 mois en continu • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition(s) dans les communes du château de Villarceaux, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : engagement dans une démarche éducative auprès d'enfants pour donner à voir et comprendre la recherche et les processus de création selon des formes d'interventions ou actions variées • Hébergement / espace de travail indiv. • Four à céramique, matériaux et outils des ateliers • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (14 500 €), prise en charge des frais de déplacement (500 €)

Martinique (97)

Abité

19, rue Garnier-Pagès 97200 Fort-de-France
Tél. : 06 96 86 12 23

<https://asso.abite.fr>

Courriel : contact@abite.fr

Resp. : David Fontcuberta, président,
Rafael Salcedo, trésorier, Angela Rodriguez,
chargée de programmes de résidence

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidences Art + Architecture*
Lieu de résidence : Fort-de-France • Axe thématique : *Arts visuels et architecture* • 3 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible : dans le cas d'enfant(s) mineur(s) à charge (frais de déplacement et de subsistance hors hébergement non couverts pour la famille) • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Démontrer une forte implication dans les arts visuels, une certaine expérience ou un intérêt pour des thématiques liées à l'architecture entendue au sens large (urbanisme, société, territoire, durabilité, etc.), expérience préalable dans des initiatives citoyennes et participatives valorisée • Arts plastiques, arts sonores, design, design graphique, photographie, architecture, urbanisme

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 3 à 4 semaines en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : échanges avec la communauté culturelle de Martinique encouragés sous diverses formes en dialogue avec l'AA (*open studio*, tables-rondes, etc., au siège de l'association ou dans des institutions partenaires), ateliers de pratiques artistiques possibles en collaboration avec des organisations locales (collectif d'artistes, établissements de formation) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espaces de travail partagés (atelier équipé, espace dans les bureaux de l'association, salle polyvalente pour des présentations) • Équipements / outillage nécessaires, accès à une bibliothèque spécialisée en architecture, matériaux / consommables selon les besoins • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (300 € / semaine), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (300 €), déplacement (600 € dont 1 A/R)

La Station culturelle

33, rue Perrinon 97200 Fort-de-France

Tél. : 06 96 50 55 00

www.stationculturelle.com

Courriel : station.culturelle@gmail.com

Resp. : Éléna Arnoux et Éline Gourgues,
co-directrices

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Résidence de recherche sur le territoire* • Axe thématique : *Résidence artistique* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commis-

sariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, musique

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 5 semaines en continu • Permis B conseillé, voiture de location prise en charge • Représentation publique des œuvres dont exposition et/ou restitution possible, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 1 rencontre publique • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Accès à la matériauthèque, petit matériel • Accompagnement dans le développement du projet (notamment par une médiatrice

culturelle), mise en relation avec les réseaux pro. • Montant global de 2 000 € (comprenant : bourse de résidence, redevances de droits d'auteur, rémunération de la rencontre publique), prise en charge des frais de : déplacement (1 500 € dont 1 A/R), repas (500 €), assurance du matériel apporté (200 €)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

② Nom du prog. : *FotoKontré* • Sites variables : Martinique et Guyane dans le cadre de résidences croisées organisées avec les Rencontres photographiques de Guyane, entre La Station culturelle en Martinique et La Maison de la Photographie Guyane-Amazone (MAZ) en Guyane ainsi que Les Amis de Artistik Rézo Caraïbes en Guadeloupe • Axe thématique : *Résidence de création en partenariat avec les Rencontres photographiques de Guyane* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en Martinique ou avoir un lien avec le territoire, pouvoir bénéficier d'un hébergement sur place • Film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation • Dans le cadre de partenariats, en lien avec le directeur artistique des Rencontres photographiques de Guyane

Conditions d'accueil 18 mois, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition monographique lors des Rencontres photographiques de Guyane, reproduction ou diffusion des œuvres, édition de 1 à 3 images dans le catalogue du festival • Activités hors création : en Martinique, participations en tant que pro. aux Rencontres d'Arles et à un panel du WOPHA (*Women Photographers International Archive*) à Miami (États-Unis), 1 workshop choisi par l'AA sur les pratiques photographiques en lien avec son propos • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Espaces de travail partagés (mutualisés en Martinique) • Accès à une matériauthèque, matériel sommaire de prise de vue, suite Adobe, petites fournitures (papier, feutre, crayons, etc.) • Accompagnement dans le développement du projet (en Martinique, par des pro. de l'art), mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. • Bourse de résidence (2 500 €), redevances de droits d'auteur (droits relatifs à l'exposition des Rencontres photographiques de Guyane versés par le festival), prise en charge des frais de : prod. (3 000 €), déplacement (2 000 € dont 2 A/R), repas (300 €), en Martinique : 2 bourses de déplacement aux Rencontres d'Arles et au WOPHA à Miami

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

③ Nom du prog. : *Bourse de curation* • Axe thématique : *Recherches, critique d'art, curation* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Parcours émergent en écriture, recherche et commissariat d'expositions • Commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 5 semaines en continu • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition et/ou restitution possible, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) possible(s) • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Accès aux archives des projets, à la matériauthèque et à la documentation, petit matériel • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (2 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (1 000 € dont 1 A/R)

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

④ Nom du prog. : *KONMÈS* • Axe thématique : *Création d'ateliers – Réflexion sur la transmission et la pédagogie dans le domaine culturel* • 1 session / an • Duo possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois, scindables (min. 4 semaines) • Permis B conseillé, voiture de location prise en charge par la structure • Représentation publique des œuvres dont exposition et/ou restitution possible, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontres avec les adhérents des associations de la maison d'artistes, mise en place attendue d'ateliers de transmissions sur 1 ou des pratiques spécifiques à destination des artistes du territoire et/ou du public • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Accès aux archives des projets, à la matériauthèque et à la documentation, petit matériel • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (4 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (2 000 € dont 2 A/R), repas (500 €)

Le Studio Lumina

Rue Loulou-Boislaville 97200 Fort-de-France
Tél. : 06 96 32 54 56
@lestudiolumina
Courriel : assozofi@gmail.com
Resp. : Nicolas Derné, directeur artistique

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Résidence itinérante : Martinique • 2 sessions / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 semaine à 1 mois en continu • Moyens de déplacement sur place possible • Représentation publique des œuvres dont restitution ou exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontres publiques / médiation (notamment à destination de publics scolaires avec l'accompagnement de l'équipe de l'association), ateliers de pratiques artistiques, travail en public en fonction du projet et de la durée de la résidence • Espace de travail partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables à étudier en fonction des besoins • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (de 500 à 1 000 €), rémunération des activités hors création en fonction du projet, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 €), repas (25 € / jour)

SeizeMètresCarrés

109, rue Moreau-de-Jonnès
97200 Fort-de-France
Tél. : 06 96 10 02 28
www.seizemetrescarres.mq
Courriel : yelee@seizemetrescarres.mq
Resp. : Michael Pago, président,
Mylène Emica, directrice artistique

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence artistique* • Résidence de création croisée mémorielle • 2 sessions / an • Duo possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Priorité aux AA martiniquais, caribéens, afro-diasporiques • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, performance, photographie, danse

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 semaine à 6 mois max., scindables (min. 30 h / semaine) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont restitution sous la forme de vernissage ou soirée performative, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre publique lors de la restitution, 2 ateliers de pratiques artistiques (1 tout public et 1 jeune public) • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipement de sonorisation, vidéo-projecteur, matériaux / consommables selon les besoins • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (de 1500 à 3500 € selon la durée), rémunération des ateliers de pratiques artistiques, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (3 000 €), déplacement (1400 € dont 1 A/R)

Édouard Glissant Art Fund – Maison Édouard Glissant

1, pointe La-Cherry 97223 Le Diamant
Tél. : 06 72 20 67 46
www.edouardglissantartfund.com
Courriel : contact@edouardglissantartfund.com
Resp. : Mathieu Glissant, président,
Ronan Grossiat, secrétaire général

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

De 3 à 6 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accueil familial possible : maison climatisée avec 3 chbres, directement sur mer face au rocher du Diamant • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres à définir avec l'AA, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s)

VANLAB

13, rue du Petit-Florentin – Quartier plateau fof
97233 Schoelcher
Tél. : 06 96 97 86 36
www.vanlabmartinique.fr
Courriel : vanlabmartinique@gmail.com
Resp. : Nicolas Fellice

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *Héroïnes de la Caraïbe* • Lieu de résidence : dans les locaux du VANLAB et ses partenaires associatifs dans le centre de la Martinique • Axe thématique : *Héritage, matrimoine de la Caraïbe* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, design, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

publique(s) à définir avec l'AA • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (2 000 € / mois), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (1 000 € dont 1 A/R)

Conditions d'accueil 2 mois en continu (min. 1 mois) • Représentation publique des œuvres dont restitution dans l'atelier / espace scénique, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre publique lors de la restitution • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres au cas par cas • Espaces de travail indiv. et partagé • Machines à commande numérique du fablab VANLAB (imprimante à dépôt de fil, imprimante à résine, scanner 3D, imprimante à UV, robot CNC, découpeuse-graveuse laser, matériels électroportatifs) • Accompagnement dans le développement du projet, aides admin. et technique • Bourse de résidence (5 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 000 €), déplacement (1 A/R), repas (20 € / jour), transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel, aide à l'obtention d'un tarif préférentiel pour la location d'un hébergement indiv. à la charge de l'AA

Centre de Recherche en Art actuel

Bâtiment Barbadine n6 – La Galette
97260 Morne-Rouge
Tél. : 06 96 98 30 61
Courriel : assocraa972@gmail.com
@associationcraa
Resp. : Bruno Creuzet, président

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Volcans et territoires* • Lieu de résidence : Atelier du Carbet • Dans le cadre d'un prog. d'échange éventuel avec des structures culturelles • Axe thématique : *Développer un projet et le faire évoluer à la rencontre d'une culture française, francophone, aux racines plurielles et à l'histoire douloureuse. Dans la pratique, l'artiste visuel pourra observer comment les perceptions du corps influent sur la perception de*

l'espace et sur la relation avec le territoire et son Histoire • 1 session / an • Duo possible • Accueil de conjoint possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Coursus pro. • Vivre en Guyane, au Brésil ou dans les Caraïbes et autres régions du monde • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions, design, film / vidéo, performance, photographie, multimédia

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 semaines en continu • Déplacement sur place avec les véhicules des membres de l'association • Représentation publique des œuvres dont restitution au Centre de découverte des sciences de la terre (CDST) et à la galerie école du Campus caribéen des Arts, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique

avec les étudiants en arts, des scolaires et tout public lors d'un moment dédié • Hébergement indiv., espaces de travail indiv. et partagé • Kit de soudure, four à céramique, matériaux et outils divers • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (1 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (750 €), déplacement (1 A/R), repas (750 €), transport des œuvres produites en résidence éventuel

Calvados (14)

L'aalcôve

35, rue Saint-Norbert 14000 Caen
Tél. : 06 48 98 95 62
www.linktr.ee/laalcove
Courriel : laalcove.info@gmail.com
Resp. : Alexandre Daull, co-direction –
en charge du programme de résidences
300Kg et de la curation,
Alexis Hardy, co-direction – en charge
de la curation et de l'administration,
Virginie Levavasseur, co-direction –
en charge du programme de résidences
Parenthèses et de la curation

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *300kg* • Lieu de résidence :
4, rue Maréchal-Leclerc 50150 Sourdeval
(département de la Manche) • Axe thématique :
*Résidence de création orientée vers la pratique
de la céramique* • 1 session / an • Duo possible •
Accueil de conjoint possible • Assistant pos-
sible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro.
désireux de découvrir le matériau céramique
et ses procédés de mise en forme • Céramique

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures

Conditions d'accueil 1 mois en continu • Voiture
pers. recommandée • Représentation publique
des œuvres dont restitution de fin de résidence
possible (modalités à discuter avec l'AA en
amont de la résidence), reproduction ou dif-
fusion des œuvres • Activités hors création :
1 temps d'action culturelle de 2 h (forme dis-
cutée avec l'AA en amont de la résidence), ate-
liers de pratiques artistiques non obligatoires •
Hébergement indiv., espace de travail partagé
avec l'artiste Alexandre Daull (dont c'est l'ate-
lier) • Équipements pour la céramique, 300 kg
de terre • Accompagnement dans le dévelop-
pement du projet, mise en relation avec les
réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse
de résidence (1 200 €), rémunération du temps
d'action culturelle, prise en charge des frais de :
prod. (1 400 €), déplacement (70 € dont 1 A/R)

② Nom du prog. : *Parenthèses* • Lieu de rési-
dence : 18, Hameau-de-Laye 50440 Auderville
(La Hague, département de la Manche) • Axe thé-
matique : *Résidences de recherche et d'expéri-
mentation en lien avec le Géoparc du territoire* •
1 session / an • Duo possible mais accueil indiv.
privilegié • Accueil de conjoint possible même
si l'accueil indiv. est privilégié ; contraintes liées
au logement à discuter avec l'AA • Assistant
possible mais accueil indiv. privilégié • Pas
d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. en
début de carrière privilégié • Arts plastiques,
arts sonores, céramique / verre, film / vidéo,
performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 2 semaines en continu •
Voiture pers. requise • Représentation publique
des œuvres dont restitution en fin de résidence
(modalités à discuter en amont de la résidence),
reproduction ou diffusion des œuvres • Activités
hors création : 1 temps d'action culturelle de
2 h (forme discutée avec l'AA en amont de la
résidence, non nécessairement 1 atelier de
pratiques artistiques) • Hébergement indiv.,
espace de travail partagé avec l'artiste Virginie
Levavasseur (dont c'est l'atelier) • Équipements
pour la céramique, la création sonore, matériel
de petit bricolage, consommables de l'atelier •
Accompagnement dans le développement du
projet, mise en relation avec les réseaux pro.,
aides admin. et technique • Bourse de résidence
(500 €), rémunération du temps d'action cultu-
relle, prise en charge des frais de : prod. (110 €),
déplacement (70 € dont 1 A/R)

Laboratoire modulaire – École supérieure d'arts & médias de Caen / Cherbourg

17, cours Caffarelli 14000 Caen

Tél. : 06 30 87 76 81

www.esam-c2.fr/laboratoire-modulaire

Courriel : labo.modulaire@esam-c2.fr

Resp. : Brice Giacalone, responsable de la recherche

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *Résidence de recherche au Laboratoire modulaire* • 1 session / an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts sonores

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 an, scindable (min. 1 mois) •

Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : participation aux activités de Laboratoire modulaire (organisation d'une journée d'études, présentation de travaux, publication, etc.), rencontre[s] avec les étudiants (1 rencontre et 1 atelier avec les étudiants de l'Esam) • Contrat de diffusion ou d'exploitation d'œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé (studio dédié aux pratiques numériques de l'Esam Caen / Cherbourg) • Équipements du studio modulaire, matériaux / consommables de l'école • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (10 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacements [6 A/R]

L'artothèque, Espaces d'art contemporain Caen

Palais ducal – impasse Duc-Rollon 14000 Caen

Tél. : 02 31 85 69 73

www.artotheque-caen.net

Courriel : info@artotheque-caen.fr

Resp. : Yvan Poulain, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidences « À l'horizon »* • Axe thématique : *Jeune création diplômée de l'Esam Caen / Cherbourg* • 2 sessions / an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection 2 ans après l'obtention du DNSEP à l'École supérieure d'arts & médias de Caen / Cherbourg (Esam) • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition (commande d'un texte à un critique d'art) • Espace de travail indiv. • Parc matériel de l'artothèque de Caen, accès sous certaines conditions aux ateliers de l'Esam Caen / Cherbourg • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (10 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 000 €), transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté

L'unique_Musée Dehors

6, rue Edmond-Boca 14000 Caen
Tél. : 06 22 65 44 74
www.museedehors.fr
Courriel : lunique.contact@gmail.com
Resp. : Vincent Auvray, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

2 sessions / an • Collectif possible jusqu'à
4 pers. • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 2 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition / restitution en fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre publique lors de l'exposition / restitution • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements pour le travail du bois et du métal • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (1 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (250 € dont 1 A/R)

Station Mir

80, boulevard Maréchal-Lyautey
14000 Caen
Tél. : 06 82 58 46 28
www.station-mir.com
Courriel : info@station-mir.com
Resp. : David Dronet, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Sites variables : Caen • Axe thématique : *Arts visuels, sonores et numériques* • Nombre de sessions / an variable • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts sonores, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Avec appel à projets (porté par les pôles régionaux de création artistique en environnement numérique Bretagne, Normandie, Pays de la Loire) • Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable, scindable (min. 10 jours) • Possibilité d'utiliser le véhicule de l'association • Représentation publique des œuvres dont restitution de sortie de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) • Activités hors création : rencontre publique lors de la restitution • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espaces de travail indiv. et partagé • Système son et vidéo, matériaux / consommables selon les disponibilités • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Montant global de 2 000 à 30 000 € (comportant : bourse de résidence, frais de prod., redevances de droits d'auteur, déplacement [2 A/R], repas [34 € / jour], transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté)

La Lieutenance

Quai de la Planchette 14600 Honfleur
Tél. : 02 61 67 11 60
@la_lieutenance_honfleur
Courriel : lalieuennance@ville-honfleur.fr
Resp. : Johanne Gallet, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

1 session / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accueil de conjoint possible : l'AA dispose d'une

chambre avec lit double et sdb privée, cuis. partagée • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Titulaire d'un diplôme national de niveau Bac+ 5 dans une école supérieure au sein d'une institution reconnue par le ministère de la Culture, ou avoir au moins bénéficié d'une exposition indiv. au sein d'une institution ou d'un centre artistique, ou avoir au moins publié un ouvrage à compte d'éditeur • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 semaines, scindables (min. 4 semaines) • Transport possible par la structure d'accueil pour la médiation et les rencontres avec différents partenaires • Représentation publique des œuvres dont exposition ou restitution (sous différentes formes), reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre publique lors de la journée de restitution, temps d'échanges et médiation avec des publics au choix de l'AA selon des formes variées (dialogue, présentation, démonstration, atelier de pratiques

artistiques, organisés par La Lieutenance ; environ 2 h / semaine), ateliers possibles en plus si souhaités • Contrat d'exposition le cas échéant • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet, aide admin. • Bourse de résidence (de 1 000 à 1 800 € / mois), rémunération des ateliers de pratiques artistiques supplémentaires (60 € / h), redevances de droits d'auteur (dont 1 000 € en cas d'exposition indiv. ou collective), prise en charge des frais de : prod. (jusqu'à 1 000 €), déplacement (1 A/R)

Eure (27)

La Source Garouste – La Guéroulde

3, rue de la Poultière – La Guéroulde
27160 Breteuil-sur-Iton
Tél. : 06 31 30 45 21
www.lasourcegarouste.fr
Courriel : blandine.rautureau@lasourcegarouste.fr
Resp. : Blandine Rautureau, directrice

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidence arts visuels • Axe thématique : De quoi nous nourrissons-nous ?* (2025-2026) • 6 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible : pendant les vacances scolaires et les WE • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection 18 ans min., AA désireux de s'inscrire dans une démarche d'éducation artistique et culturelle en direction d'enfants et d'adolescents en fragilité • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées

Conditions d'accueil 3 mois en continu (min. 12 h / semaine) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont sortie de résidence dans l'atelier et exposition lors des portes ouvertes de l'association, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 ouverture des portes de l'atelier pour la sortie de résidence, ateliers de pratiques artistiques avec des enfants ou adolescents en fragilité le mercredi • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Four à céramique, presse, laboratoire photo • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (800 € / mois), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (en fonction du nombre d'AA en résidence), déplacement (1 A/R), repas lors des ateliers avec les enfants

Cneai =

17, boulevard Jourdan –
Maison internationale 75014 Paris
(cf. région Île-de-France, département de Paris)
Tél. : 06 95 72 57 78
www.cneai.com
Courriel : programmes@cneai.com
Resp. : Ann Stouvenel, directrice,
Bastien Sbuttoni, administrateur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Maison flottante* • Lieu de résidence : 52, chemin du Halage 27740 Poses ; bateau à fond plat, amarré, conçu spécifiquement pour la résidence, œuvre des designers Erwan et Ronan Bouroullec

Manche (50)

Centre départemental de création des Fours à Chaux

Direction de la Culture – Département
de la Manche 50000 Saint-Lô
Tél. : 02 33 05 95 08
www.manche.fr
Courriel : residence.regneville@manche.fr
Resp. : Karine Leconte

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Lieu de résidence : Centre départemental de
création – 14, route des Fours-à-Chaux 50590
Regnéville-sur-Mer • 1 session / an • Collectif
possible jusqu'à 10 pers. • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Projet pro.,
être en lien avec une structure culturelle nor-
mande • Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 semaines, scindables
(min. 1 semaine) • 2 vélos à disposition • Repré-
sentation publique des œuvres dont sortie de
résidence si l'AA le souhaite, reproduction ou
diffusion des œuvres • Activités hors création :
rencontres publiques le 1^{er} jeudi de la résidence
à l'heure du thé (Le jeudi des thés) et lors de la
sortie de résidence le cas échéant, 1 ou 2 ate-
liers de pratiques artistiques selon la durée de
la résidence • Hébergement / espace de travail
indiv. • Accompagnement dans le développe-
ment du projet • Bourse de résidence (250 € /
semaine pour le porteur de projet), redevances
de droits d'auteur, prise en charge des frais de
repas (préparés et livrés par des restauratrices)

Usine Utopik

Route de Pont-Farcy – La Minoterie
50420 Tessy-Bocage (Tessy-sur-Vire)
Tél. : 02 33 06 01 67
www.usine-utopik.com
Courriel : usineutopik@gmail.com
Resp. : Xavier Gonzalez, directeur,
Gwendoline Hallouche, coordinatrice culturelle

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Résidence de création 54 jours* •
Échange international possible dans le cas de
résidence croisée avec With Artist Foundation
en Corée du Sud • 2 sessions / an • Collectif
possible jusqu'à 3 pers. • Assistant possible •
Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plas-
tiques, céramique / verre, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 54 jours en continu (min.
45 jours) • Voiture pers. requise • Représentation
publique des œuvres dont exposition, reproduc-
tion ou diffusion des œuvres, édition d'un livret
de 12 p. (texte par un critique d'art) • Activités
hors création : 2 rencontres publiques max. et
lors du vernissage, 2 ateliers de pratiques artis-

tiques max. • Hébergement partagé, espace de
travail indiv. • Four à céramique, presse de gra-
vure, petit outillage • Accompagnement dans
le développement du projet, aide technique •
Bourse de résidence (2 250 €), redevances
de droits d'auteur, prise en charge des frais de
prod. (1 500 €)

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

② Nom du prog. : *Résidence critique d'art* •
1 session tous les 2 ans • Assistant possible •
Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Critique /
théorie / histoire de l'art

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 30 jours en continu • Voiture
pers. requise • Représentation publique des
œuvres dont exposition et/ou restitution
possible(s), reproduction ou diffusion des
œuvres / des textes possible • Activités hors
création : rencontre publique lors du vernis-
sage • Hébergement partagé, espace de tra-
vail indiv. • Accompagnement dans le déve-
loppement du projet • Bourse de résidence

Normandie

(2 230 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (à hauteur de 200 € pour 1 A/R)

③ Nom du prog. : *Festival des bords de Vire* • Sites variables : Chemin de halage en bords de Vire • Axe thématique : *Création d'œuvres pérennes monumentales à l'échelle du paysage* • 1 session tous les 2 ans • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 20 jours en continu • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition dans le cadre du fes-

tival, reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'une revue du festival de 40 p. (texte écrit par un critique d'art) • Activités hors création : rencontres publiques tout au long de la résidence • Hébergement partagé, création en plein air • Matériel de levage (Manitou, etc.) • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (2 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (800 €), repas

L'imagerie

10, rue du 8-Mai-1945 95100 Argenteuil
Tél. : 01 75 40 39 12
(cf. région Île-de-France, département du Val-d'Oise)
www.asso-limagerie.fr
Courriel : valerie@limagerie.fr
Resp. : Valérie Police

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence à la ferme Georgette* • Lieu de résidence : La ferme Georgette 50320 Saint-Ursin

Orne (61)

Les Bains-Douches

151, avenue de Courteille 61000 Alençon
Tél. : 02 33 38 49 51
www.bainsdouches.net
Courriel : info@bainsdouches.net
Resp. : Sophie Vinet, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de création / recherche* • 4 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible : 2 chbres, sdb et cuis. • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, commissariat d'expositions

Modalités de sélection Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 semaine à 2 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition(s) et/ou rencontres / restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés • Outillage classique d'atelier, appareils numérique, photographique, etc. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (1 200 €), redevances de droits d'auteur (dont 1 200 € pour l'exposition), prise en charge des frais de : prod. (2 000 €), déplacement (300 € dont 1 A/R)

2angles

8 rue du Pré-Neuf
61100 Saint-Georges-des-Groseillers
Tél. : 02 33 38 78 63
www.2angles.org
Courriel : jerome.letinturier@2angles.fr
Resp. : Jérôme Letinturier, directeur,
Ophélie Sicot, chargée du développement
des publics, de la communication
et de la médiation

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Résidence de création* ·
De 5 à 6 sessions / an · Collectif possible jusqu'à
3 pers. · Accueil familial possible · Assistant
possible · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Sur invitation · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 40 jours, scindables (min. 30 jours) · Vélo à disposition · Représentation publique des œuvres dont exposition et/ou restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible (carte postale ou catalogue) · Activités hors création : rencontre(s) publique(s) sur RDV organisés et négociés avec l'accord de l'AA · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Hébergement / espace de travail partagés · Outillage de construction bois et métal, matériaux / consommables sur projet en partenariat avec des entreprises locales · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique · Bourse de résidence (2 000 €), rémunération des rencontres publiques (au-delà de 8 h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (selon le projet), déplacement (500 € max. dont 3 A/R), repas (400 € max.)

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

② Nom du prog. : *Résidence d'accrochage* · De 1 à 2 sessions / an · Collectif possible jusqu'à 3 pers. · Accueil familial possible · Assistant possible · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Sur invitation

Conditions d'accueil 10 jours, scindables (min. 8 jours) · Vélo à disposition · Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible (carte postale ou catalogue) · Activités hors création : rencontre(s) publique(s), atelier(s) de pratiques artistiques possible(s) selon le souhait de l'AA · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Hébergement / espace de travail partagés · Outillage de construction bois et métal et d'accrochage, matériaux / consommables sur projet potentiel en partenariat avec des entreprises locales · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique · Bourse de résidence (1 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (selon le projet), déplacement (300 € dont 2 A/R), repas (200 €)

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

③ Nom du prog. : *Résidence de rencontre* · 1 ou 2 sessions / an · Collectif possible jusqu'à 3 pers. · Accueil familial possible · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 20 jours, scindables · Voiture pers. requise · Représentation publique des œuvres dont exposition et/ou restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible (carte postale ou catalogue) · Activités hors création : rencontre(s) publique(s), atelier(s) de pratiques artistiques possible(s) selon le souhait de l'AA · Hébergement / espace de travail partagés · Outillage de construction bois et métal, matériaux / consommables sur projet · Accompagnement dans le développement du projet · Bourse de résidence (2 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (selon le projet), déplacement (500 € dont 3 A/R), repas (400 €)

La Résidence / Le Tremblay (galerie Christophe Gaillard)

Château du Tremblay 61230 Orgères
Tél. : 01 42 78 49 16
www.galeriegaillard.com/la-residence-
le-tremblay
Courriel : laresidenceletroublay@gmail.com
Resp. : Camille Gouget, coordinatrice
de La Résidence

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

3 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible : appartement avec mezzanine • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection 18 ans min. • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 2 mois, scindables (min. 2 semaines) • Représentation publique des œuvres dont restitution si l'AA le souhaite, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : si l'AA le souhaite, journées portes ouvertes et/ou visites d'atelier possibles (organisées par la structure) • Hébergement et espace de travail (pour les résidences d'écriture : bureau, bibliothèque, imprimante, pour les résidences de création arts plastiques : plateau / atelier de 50 m²) indiv. • Accompagnement dans le développement du projet, aide ponctuelle par 2 gardiens sur place pour la vie quotidienne • Bourse de résidence (1 500 € pour les résidences d'artiste, 3 500 € pour les résidences d'écriture avec publication), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 €, à moduler avec l'AA), déplacement (2 A/R)

L'ESTRADE espace d'art actuel

16, rue Guy-Velaz 61430 Athis-de-l'Orne
Tél. : 02 33 65 70 38
www.lestrade-art.com
Courriel : contact@delomez.net
Resp. : Dominique et Benoît Delomez

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidences photographie / vidéo* • Axe thématique : *Projet de résidence à L'Estrade se voulant ouvert sur son environnement naturel et culturel, mais aussi artisanal et industriel sur le bassin de vie* • 4 sessions / an • Duo possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. • Arts numériques, arts sonores, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 3 semaines, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres, reproduction ou diffusion des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (2 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (200 € dont 2 A/R)

Seine-Maritime (76)

Direction de l'action artistique de Déville-lès-Rouen

16, rue des Écoles 76250 Déville-lès-Rouen

Tél. : 02 32 82 41 10

www.deville-les-rouen.fr

Courriel : residence.artistes@mairie-

deville-les-rouen.fr

Resp. : Stéphanie Duval

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *RÉSIDENCE D'ARTISTES – ARTS VISUELS CRÉATION, ACTION CULTURELLE, ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE* • Lieu de résidence : Le Logis – Route de Dieppe 76250 Déville-lès-Rouen • Axe thématique : *Création – Action culturelle – Éducation artistique et culturelle* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, céramique / verre, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 9 mois, scindables (min. plusieurs jours / semaine en période scolaire) • Prise en charge de 50% de l'abonnement transports en commun • Représentation publique des œuvres dont exposition ou restitution de fin de résidence (à déterminer entre la direction et l'AA), reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : ouverture d'atelier, ateliers de pratiques artistiques en partenariat avec les acteurs éducatifs de la commune (Éducation nationale et services internes) et le service à la population • Hébergement / espace de travail indiv. • AA ou collectif tenu d'apporter outillage et matériaux nécessaires à la réalisation et au montage de l'œuvre, équipements et moyens matériels dans la limite des possibilités de la Ville • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Montant global de 14 500 € (comportant : bourse de résidence, frais de prod., rémunération des ateliers de pratiques artistiques selon le budget prévisionnel), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de repas (restaurant collectif)

Pépinière du Fort de Tourneville

55, rue du 329^e-Régiment-d'Infanterie

76620 Le Havre

Tél. : 06 82 54 55 45

www.lehavre.fr

Courriel : incubateur@lehavre.fr

Resp. : Laure Vergne, responsable

du pôle Images, des arts visuels

et des relations aux artistes

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Atelier-résidence de la Pépinière du Fort de Tourneville* • Résidence itinérante : ensemble du département / de la région • Échange international possible : résidences croisées • Axe thématique : *Accompagnement des jeunes artistes entre 1 et 5 ans après leur sortie d'école d'art* • 1 session / an • Accueil familial possible • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Entre 1 et 5 ans après l'obtention d'un diplôme d'école d'art en Normandie • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre,

design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 10 mois en continu (min. 8 h / semaine) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition ou performance de restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Espace de travail partagé • Outils pour le travail du bois, métal, plastique, impression papier offset ou numérique, matériaux / consommables : papier, encre, bois, métal, travail en extérieur et milieu naturel accompagné • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (3 000 €), redevances de droits d'auteur (1 000 € pour l'exposition), prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), transport des œuvres produites en résidence (à déterminer), accompagnement pour l'hébergement si l'AA vit hors de Seine-Maritime

Charentes (16)

La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image – la Maison des auteurs

121, rue de Bordeaux 16000 Angoulême
Tél. : 05 45 22 86 10
www.citebd.org
Courriel : maisondesauteurs@citebd.org
Resp. : Pili Muñoz, directrice Maison
des auteurs

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Lieu de résidence : 2, boulevard Aristide-Briand
16000 Angoulême · Dans le cadre d'échanges
à l'international : résidences croisées possibles
(Croatie, Espagne, Inde, Mexique, Pologne,
Québec [Canada], Villa Médicis à Rome [Italie],
Serbie) · Axe thématique : *Narration graphique*
(bande dessinée, cinéma d'animation, multimé-
dia) · 3 sessions / an · Accueil familial possible :
en fonction des disponibilités des logements ·
Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Ne plus
être étudiant · Bande dessinée, cinéma d'ani-
mation, multimédia

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures et candidatures spontanées ·
Dans le cadre d'un prog. d'échange · Jury asso-
ciant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 3 mois à 2 ans en
continu · Représentation publique des œuvres
dont exposition, reproduction ou diffusion des
œuvres, édition d'un catalogue collectif tous
les 5 ans · Activités hors création : événements
possibles lors de la publication d'un ouvrage
(rencontres et podcasts), ateliers de pratiques
artistiques non obligatoires · Hébergement
(fluides à la charge de l'AA), espaces de travail
indiv. et partagés (participation de 150 € / an
demandée à l'AA) · Tables à dessin, tables lumi-
neuses, scanners et autres équipements des
ateliers · Accompagnement dans le dévelop-
pement du projet, aide admin. (service accom-
pagnement admin., juridique et social) · Bourse
de résidence (de 1 000 à 2 000 € / mois selon
les partenaires), rémunération des ateliers de
pratiques artistiques le cas échéant, redevances
de droits d'auteur, prise en charge des frais de :
déplacement (possible selon les partenaires),
transport des œuvres produites en résidence,
assurance du matériel apporté (forfait)

Fondation d'entreprise Martell

Place Édouard-Martell 16100 Cognac
Tél. : 05 45 36 33 51
www.fondationdentreprise-martell.com
Courriel : info@fondationdentreprise-
martell.com
Resp. : Michel Sedack, responsable des ateliers
et des résidences

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Création & Transition* · Axe thé-
matique : *Recherche de solutions durables face*
aux défis de la transition écologique · 1 session /
an · Duo possible · Accueil familial possible :
conjoint s'occupant des enfants · Assistant
possible · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA diplômé
ou ayant terminé sa formation · Toutes disci-
plines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures · Sur invitation · Dans le cadre de
partenariats avec des écoles d'art et de design ·
Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 4 à 8 semaines, scin-
dables (min. 1 semaine pour chaque temps de
présence) · Possibilité d'utiliser le vélo ou le
véhicule de la fondation sous réserve de dispo-
nibilité · Voiture pers. requise · Représentation
publique des œuvres dont sortie de résidence,
reproduction ou diffusion des œuvres, édition
possible · Activités hors création : 1 rencontre
publique lors de la sortie de résidence, 1 atelier
d'initiation ou de présentation de la pratique
artistique à définir avec l'AA · Contrat de diffusion
ou d'exploitation des œuvres · Hébergement
partagé, espaces de travail indiv. et partagé ·

Équipements / outillage divers (ateliers bois, verre, céramique, etc.) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (250 €/ semaine), rémunération

de l'atelier d'initiation ou de présentation, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (3 000 € max.), déplacement (1 A/R / période de résidence), repas (déjeuner à la cantine en semaine)

CHABRAM²

L'ÉCOLE – centre d'art contemporain –
9, rue Jean-Daudin – Touzac 16120 Bellevigne
Tél. : 05 45 91 63 89
<https://chabram.wixsite.com/chabramm>
Courriel : contact.chabram@gmail.com
Resp. : Marie-Line Daudin, présidente,
Ladislav Combeuil, vice-président

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence de recherche et création* • 1 ou 2 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Accueil familial possible : appartement privatif de 60 m², cour et jardin fermé (ancienne école communale dans un village au cœur du vignoble de Grande Champagne – Charente) • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, commissariat d'expositions, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois, scindable (min. 20 jours) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition de fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition et texte critique possibles • Activités hors création : rencontre(s) publique(s), ateliers de pratiques artistiques possibles • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables sur demande • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (2 000 €), rémunération des activités hors création selon le référentiel Astre – Réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 €), déplacement (4 A/R)

LES MODILLONS

2, allée du Logis-Cassé 16430 Vindelle
Tél. : 06 62 56 16 69
www.lesmodillons.com
Courriel : contact@lesmodillons.com
Resp. : Catherine Mallet, gérante

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence d'artistes* • 1 session / an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 2 à 5 semaines, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont restitution / sortie de résidence selon le projet, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : temps de médiation à l'arrivée de l'AA et lors de la sortie de résidence • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables en fonction du projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. • Bourse de résidence (420 € / semaine), rémunération des temps de médiation (60 € / h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (500 € dont 4 A/R), assurance du matériel apporté si besoin

Charente-Maritime (17)

Fonds de Dotation Groupe Chessé

1^{er}, place Sainte-Élisabeth 44000 Nantes
(cf. région Pays de la Loire, département
de Loire-Atlantique)

Tél. : 02 51 82 76 73

www.encore-encore.org

Courriel : e.sfar@groupechessé.fr

Resp. : Elyssa Sfar, présidente

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur la réalisation
et la production d'œuvres nouvelles**

Nom du prog. : *Résidence d'artistes Hôtel de
Craon* • Lieu de résidence : 2, place Verdun
17000 La Rochelle

Captures / Espace d'art contemporain

19, quai Amiral-Meyer 17200 Royan

Tél. : 05 46 23 95 91

www.agence-captures.fr

Courriel : captures.eac@gmail.com

Resp. : Jean-Marc Lacabe, président

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur la réalisation
et la production d'œuvres nouvelles**

Nom du prog. : *Résidences Captures* • Axe thé-
matique : *Arts visuels, cinéma et architecture,
commissariat d'expositions* • 2 sessions / an •
Collectif possible jusqu'à 6 pers. • Assistant
possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Expérience
souhaitée de 5 années d'activité pro. • Arts
numériques, arts plastiques, arts sonores, céra-
mique / verre, commissariat d'expositions, cri-
tique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, per-
formance, photographie, architecture

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures et candidatures spontanées •
Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois, scindables •
4 vélos VTT et voiture de location au besoin •
Représentation publique des œuvres dont res-
titution en sortie de résidence, reproduction ou
diffusion des œuvres, édition possible (en fonc-
tion du budget ou d'une co-édition) • Activités
hors création : rencontres publiques à l'arrivée
et en sortie de résidence, ateliers de pratiques
artistiques avec l'accord de l'AA (de 1 à 4 sessions
de 2 h + 1 h de préparation) • Contrat de diffusion
ou d'exploitation des œuvres • Hébergement
indiv. et partagé, espace de travail partagé •
Équipements informatique, de montage vidéo,
prises de vues, construction, bois, peinture,
consommables impressions numériques, etc. •
Accompagnement dans le développement du
projet, mise en relation avec les réseaux pro.,
aide technique • Bourse de résidence (3 000 €),
rémunération des ateliers de pratiques artis-
tiques (70 € / h), redevances de droits d'auteur,
prise en charge des frais de : prod. (3 000 €),
déplacement (500 € dont 1A/R), assurance du
matériel apporté

La maison François Méchain

Lieu-dit Bel-Air 17400 Les-Églises-d'Argenteuil

Tél. : 06 82 37 62 52

www.lamaisonfrancoismechain.fr

Courriel : lamaisonfrancoismechain@gmail.com

Resp. : Nicole Vitré-Méchain, vice-présidente

de l'association, cheffe de projet

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur la réalisation
et la production d'œuvres nouvelles ou axée
sur la création sans obligation de réalisation
ou de production d'œuvres (au choix de l'AA)**

Nom du prog. : *Résidence arts visuels jeunes
diplômés (DNSEP) et Résidences d'artistes et*

d'écriture en milieu rural • Axe thématique :
Croiser les pratiques et les générations • 4 ses-
sions / an • Collectif possible jusqu'à 5 pers. •
Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Jeune
diplômé titulaire d'un DNSEP ou AA confirmé
ou écrivain • Arts plastiques, commissariat d'ex-
positions, critique / théorie / histoire de l'art,
performance, photographie, écriture (scénario,
roman, poésie, etc.)

Modalités de sélection Sur dossier, candida-
tures spontanées • Dans le cadre d'un par-
tenariat : candidatures relayées par le grand
huit – réseau des écoles supérieures d'art et

design publiques de la Nouvelle-Aquitaine • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 8 semaines max., scindables (min. 30 jours) • Voiture pers. recommandée • Représentation publique des œuvres dont sortie de résidence *in situ* et parfois exposition hors les murs (par ex. dans un musée partenaire), reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'un petit catalogue possible • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) lors de la sortie de résidence et/ou exposition, ateliers de pratiques artistiques ponctuels et selon la demande

(publics scolaires ou Ehpad) • Hébergement indiv., espaces de travail partagés • Labo photo argentique équipé, appareils de prise de vue numériques et argentiques, nombreux outils des ateliers • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (2 000 €), rémunération des activités hors création possible, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (200 € selon les financements), repas

Corrèze (19)

Merveilleux Prétexte

2, rue de la Bride 19000 Tulle
Tél. : 06 11 77 03 82
www.merveilleuxpretexte.com
Courriel : association.merveilleux.pretexte@orange.fr
Resp. : Ambre Cartier

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Axe thématique : *Comment l'acte artistique interroge le quotidien de tout un chacun ? Et en quoi peut-il être qualifié d'exceptionnel ou d'anodin ?* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection 20 ans min. • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 semaines en continu • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont restitution dans l'espace public et/ou exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique lors de la restitution et/ou de l'exposition, ateliers de pratiques artistiques avec des scolaires et/ou des particuliers • Hébergement / espace de travail partagés • Accompagnement dans le développement du projet, aide admin. • Bourse de résidence (1 500 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques (60 €/h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 €), déplacement (300 € dont 1A/R), transport des œuvres produites en résidence (300 €), assurance du matériel apporté

Peuple et Culture Corrèze

36, avenue Alsace-Lorraine 19000 Tulle
Tél. : 05 55 26 32 25
www.peupleetculture.fr
Courriel : peupleetculture19@gmail.com
Resp. : Manée Teyssandier, membre du collectif

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Résidence itinérante : Corrèze • 1 session tous les 2 ans • Collectif possible jusqu'à 6 pers. • Accueil familial possible : chez l'habitant • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 2 ans de façon discontinue • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition et/ou restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : contact avec le réseau humain de l'association, rapports d'étape • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet • Montant global de 10 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de déplace-

ment), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (5 000 €), repas, transport des œuvres produites en résidence

Musée du Pays d'Ussel

12, rue Michelet 19200 Ussel
Tél. : 05 55 72 54 69
www.ussel19.fr/decouvrir-bouger/culture/
musee-du-pays-dussel
Courriel : musee@ussel19.fr
Resp. : Melvin Mouton, responsable du musée

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

Nom du prog. : *Résidence Tremplin autour de la lithographie* • Axe thématique : *Lithographie* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Jeune pro. • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 10 semaines en continu • Représentation publique des œuvres dont restitution ou exposition l'année suivant la résidence (en concertation avec l'AA), reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 3 rencontres publiques (en début, à mi-parcours et en conclusion de la résidence), ateliers de pratiques artistiques durant les Journées européennes du patrimoine • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé (imprimerie du musée) • Presse, outils de gravure, papier spécifique • Accompagnement dans le développement du projet par 2 lithographes, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (3 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 € pour l'achat de matériel), déplacement (300 €)

Creuse (23)

La Métive

2, rue Simon-Bauer 23150 Moutier-d'Ahun
Tél. : 05 55 62 89 76
www.lametive.fr
Courriel : lametive@lametive.fr
Resp. : Aurore Claverie, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence de recherche pure pour développer ou non une intuition – sans injonction de production* • Nombre de sessions / an variable • Duo possible • Accueil familial possible : participation à hauteur de 20 € / jour, sauf si conjoint présent pour garder 1 enfant en bas âge • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Jury associant des pro. ext.
Conditions d'accueil Durée à la carte, scindable (min. 10 jours) • Représentation publique des œuvres dont exposition et/ou sortie de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible dans l'atelier de risographie • Activités hors création : rencontre publique en fonction de l'envie de l'AA et de l'avancée de la recherche, ouverture d'atelier possible, ateliers de pratiques artistiques possibles après la résidence si l'AA souhaite revenir pour un projet de médiation • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Équipements son, petit matériel audiovisuel, risographie, imprimante A3 • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (200 € / semaine), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (150 € par A/R, 3 pris en charge), repas (10 € / jour)

Dordogne (24)

Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord

Espace culturel François-Mitterrand
2, place Hoche 24000 Périgueux
Tél. : 05 53 06 40 04
www.culturedordogne.fr
Courriel : v.marolleau@culturedordogne.fr
Resp. : Pierre Ouzeau, directeur artistique,
Violaine Marolleau, chargée de projets
arts visuels

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Résidences de recherche et de création* • Sites variables : Dordogne : Eymet, Les Eyzies, Montcaret, Montpon-Ménestérol, Nontron, Ribérac, Sarlat, etc., dans le cadre de partenariat pour chaque résidence • Axe thématique : *Recherche et création à partir des caractéristiques et ressources géographiques, humaines, économiques, paysagères... du territoire* • De 6 à 10 sessions / an • Duo possible selon le lieu d'accueil • Accueil de conjoint possible et accueil familial parfois possible : en fonction de l'hébergement du lieu d'accueil • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA ayant déjà un parcours arts visuels (participations à des expositions et/ou projets de résidence) • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Avec appel à projets possible • Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable, scindable (min. 6 semaines) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition ou restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 2 ou 3 rencontres publiques (en début et en cours de projet), ateliers de pratiques artistiques organisés pour différents publics (élèves, lycéens, enfants de centre de loisirs, adultes membres d'association, jeunes ou adultes fragilisés) en fonction du lieu d'accueil et de l'AA (12 h max.) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables variables selon le lieu d'accueil • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique possible

Bourse de résidence (3 600 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques (65 € / h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant variable selon le projet, 2 000 € min.), déplacement (1 100 € dont 5 A/R), repas (600 €)

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

② Nom du prog. : *Résidence Tremplin* • Sites variables : Dordogne • Axe thématique : *Accompagnement d'une jeune démarche artistique* • 3 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible : selon le lieu d'accueil • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Jeune démarche artistique de 1 à 4 ans • Vivre en Nouvelle-Aquitaine • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable, scindable (min. 2 semaines) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont restitution possible, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 2 ou 3 rencontres publiques organisées dont 1 possible lors de la restitution (autres d'environ 1h30 chacune), 1 ou 2 ateliers de pratiques artistiques (de 3 à 6 h) • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables variables selon le lieu d'accueil • Accompagnement dans le développement du projet, découverte de l'écosystème de l'artiste-plasticien, aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant (65 € / h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (150 €), déplacement (150 € dont 4 A/R), repas (200 €)

Compagnie Ouïe/Dire

3, rue de Varsovie 24000 Périgueux
Tél. : 05 53 07 09 48
www.ouiedire.com
Courriel : contact@ouiedire.com
Resp. : Marc Pichelin

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Culture proche* • Lieu de résidence : Le Cockpit – 932 bis, cité Jacqueline-Auriol 24660 Coulounieix-Chamiers • Axe thématique : *Résidence expérimentale et pluridisciplinaire* • 10 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 6 pers. • Accueil de conjoint possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, performance, photographie, bande dessinée, art graphique

Gironde (33)

CAPC – Musée d'art contemporain de Bordeaux

7, rue Ferrère 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 00 81 50
www.capc-bordeaux.fr
Courriel : capc@mairie-bordeaux.fr
Resp. : Cédric Fauq, commissaire en chef du CAPC

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Les Furtifs* • 3 ou 4 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible : NB : appartement / résidence composé d'une seule pièce de 50 m² • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil Durée non définie, scindable (min. 1 semaine) • Véhicule de la structure à disposition au besoin • Représentation publique des œuvres dont exposition, performance et/ou projection, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible selon le projet • Activités hors création : rencontre(s) publique(s), ateliers d'EAC non obligatoires • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés • Matériel PAO (scanner, imprimante), matériel vidéo et son, tout matériel nécessaire • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (700 € / semaine), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (en fonction du projet), déplacement (10 A/R), repas, transport des œuvres produites en résidence

Modalités de sélection Sur invitation et sur mesure

Conditions d'accueil 2 mois max., scindables (min. en fonction du projet) • Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 ou 2 rencontres publiques possibles • Hébergement indiv., espaces de travail partagés • Accès aux ateliers techniques, à l'auditorium, la salle de communication, la bibliothèque, etc. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (de 2 500 à 3 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 2 500 à 3 000 €), déplacement (de 300 à 1 000 € dont 2 A/R)

Föhn – plateforme curatoriale et critique

32, rue Jules-Badal 33000 Bordeaux
Tél. : 07 85 60 28 99
www.fohn.fr
Courriel : associationfohn@gmail.com
Resp. : Océane Thoron, coordinatrice générale, Élise Girardot, commissaire associée

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Programme hors les murs – Résidence de recherche* • Dans le cadre de partenariats • Sites variables : Nouvelle-Aquitaine

essentiellement et, de façon occasionnelle, dans le cadre de partenariats à l'international · **Axe thématique :** *Résidence de recherche artistique, curatoriale et critique* · 1 session / an · Collectif possible jusqu'à 6 pers. en fonction du lieu d'accueil · Accessibilité partielle en fonction du lieu d'accueil

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, performance

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 4 à 8 semaines, scindables · Voiture pers. requise ou moyens de déplacement sur place en fonction du lieu d'accueil · Représentation publique des œuvres dont sortie de résidence et exposition pos-

sible selon le lieu d'accueil, reproduction ou diffusion des œuvres, édition ou podcast possibles · Activités hors création : visites d'atelier, conférences, ateliers de pratiques artistiques · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Hébergement / espace de travail indiv. · Accompagnement dans le développement du projet (dont curatorial), mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (1 500 € / mois), rémunération des visites d'atelier (150 € / h), conférences (300 €) et ateliers de pratiques artistiques (80 € / h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 0 à 400 € selon le projet), déplacement (de 1 à 8 A/R), repas (175 € / semaine)

Château Palmer

Château Palmer 33460 Margaux-Cantenac

Tél. : 05 57 88 72 72

www.instants.art

Courriel : instants@chateau-palmer.com

Resp. : Dante Nolleau, directeur Culture & Communication

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *INSTANTS* · **Axe thématique :** *Carte blanche* · 1 session / an · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection

Photographie

Modalités de sélection Sur invitation · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 3 à 4 semaines, scindables (durée ajustable selon le projet) · Mise à disposition d'un véhicule · Représentation

publique des œuvres dont exposition de 3 mois dans la galerie Leica à Paris (Village royal) et possible autre format de restitution, accrochage ou scénographie sur proposition de l'AA, reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'un livre d'artiste (éditions Filigranes) · Activités hors création : rencontres publiques lors des vernissages et avec la presse · Hébergement / espace de travail indiv. · Boîtiers et optiques mis à disposition par Leica Camera France, matériaux / consommables à discuter selon les besoins · Accompagnement dans le développement du projet, accompagnement par l'éditeur Filigranes pour la prod. d'un livre issu de la résidence · Montant global de 10 000 € (compre-
nant : bourse de résidence, redevances de droits d'auteur, prise en charge variable des frais de : prod., déplacement (5 A/R en général), repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté (variable)

Mairie Andernos-les-Bains

179, boulevard de la République

33510 Andernos-les-Bains

Tél. : 05 57 76 11 24

www.andernoslesbains.fr

Courriel : mnicolas@andernos-les-bains.com

Resp. : Maud Nicolas, responsable du pôle Culture

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence d'artiste dans le domaine des arts plastiques et visuels* · Lieu de résidence : Maison Louis David – 14, avenue

Pasteur 33510 Andernos-les-Bains · 1 session / an · Accueil familial possible : selon les possibilités de l'hébergement · Assistant possible · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Expérience dans la médiation, notamment à destination du jeune public · Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, film / vidéo, photographie (possible)

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 semaines en continu (min. les WE et la dernière semaine) · Voiture pers. requise · Représentation publique des

œuvres dont exposition d'œuvres préexistantes installée la 1^{re} semaine de résidence et restitution des œuvres nouvelles, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : ouverture de l'exposition les samedis et la dernière semaine de résidence, visites de groupes et ateliers de pratiques artistiques accompagnés par un médiateur (6 ou 7 demi-journées) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv.,

espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables selon le projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides techniques • Bourse de résidence (1 200 €), rémunération des temps d'échange et de médiation (400 €), redevances de droits d'auteur (200 €), prise en charge des frais de : prod. (600 €), déplacement (200 €)

Landes (40)

Maison de la Photographie des Landes

36, rue Félix-Arnaudin 40210 Labouheyre
Tél. : 05 58 04 45 00
www.maisondelaphotodeslandes.fr
Courriel : culturemaire@labouheyre.fr
Resp. : Peggy Texereau, direction de la Culture de Labouheyre, Matthieu Sartre, directeur artistique de la Maison de la Photographie des Landes

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de création* • Lieu de résidence : Gîte « La Garluche » 40210 Labouheyre, sites variables : dans le secteur Haute-lande • Axe thématique : *Observatoire contemporain de l'humain et de son territoire* • 2 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 5 pers. • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection 18 ans min., statut pro. • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 7 mois, scindables (min. 20 jours) • Voiture pers. recommandée en fonction du projet • Représentation publique des œuvres dont exposition, restitution éventuelle de la médiation avec des scolaires le cas échéant, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 1 rencontre publique lors du vernissage, 1 temps de conférence possible, atelier(s) de pratiques artistiques possible(s) (médiation avec les scolaires donnant lieu à un temps de restitution) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé possible au sein de l'association des photographes • Écran professionnel • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (1 800 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), déplacement (600 € dont 5 A/R), repas (par la Mairie, selon les jours de présence de l'AA), transport des œuvres produites en résidence (à étudier)

La Forêt d'Art contemporain

Écomusée de Marquèze 40630 Sabres
Tél. : 06 78 11 23 31
www.laforetdartcontemporain.com
Courriel : contact@laforetdart.com
Resp. : Lydie Palaric, directrice

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Sites variables : Parc naturel régional des Landes de Gascogne • 1 session tous les 2 à 3 ans •

Assistant possible • Accessibilité partielle mais espaces adaptés en fonction de la situation de l'AA

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation de commissaires d'expositions indépendants travaillant avec la structure • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil Durée variable, scindable •

Moyen de déplacement si nécessaire • Représentation publique des œuvres dont exposition(s) et/ou restitution(s), reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 1 rencontre publique au début du projet, ateliers de pratiques artistiques avec des publics amateurs ou scolaires proposés mais au libre choix de l'AA (si non souhaités, ateliers assurés par l'équipe) • Contrats de diffusion ou d'exploitation des œuvres, d'animation d'ateliers de pratiques artistiques le cas échéant • Hébergement

indiv., espace de travail partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables adaptés au projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (3 500 € min.), rémunération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 25 000 à 45 000 € selon le projet), déplacement, repas

Lot-et-Garonne (47)

Pollen, artistes en résidence à Monflanquin

25, rue Sainte-Marie 47150 Monflanquin
Tél. : 05 53 36 54 37
www.pollen-monflanquin.com
Courriel : contact@pollen-monflanquin.com
Resp. : Denis Driffort, directeur,
Sabrina Zaccagnini, responsable des publics
et de la médiation

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

2 sessions / an • Duo possible • Accueil familial exceptionnellement envisageable selon la situation familiale (à préciser en amont de la résidence) ; d'une manière générale, séjours ponctuels et courts du conjoint possibles, sous la responsabilité de l'AA • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. •

Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, bande dessinée

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, éditions possibles selon le projet • Activités hors création : rencontre(s) publique(s), ateliers de pratiques artistiques • Hébergement / espace de travail indiv. • Outillage à main « de base » (perceuse, scie sauteuse, tournevis, marteaux etc.) • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (3 600 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur

Pyrénées-Atlantiques (64)

Le Bel Ordinaire

Allée Montesquieu 64140 Billère
Tél. : 05 59 72 25 85
<https://belordinaire.agglo-pau.fr>
Courriel : d.courtade@agglo-pau.fr
Resp. : Didier Courtade, chargé des accueils
en résidence, Florence de Mecquenem,
directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidences de recherche* • 12 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 5 pers. • Accueil familial possible : hébergement suppl. à disposition pour les enfants • Assistant possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, céramique / verre, commissariat d'expositions, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Nouvelle-Aquitaine

Conditions d'accueil De 2 à 4 semaines, scindables • Vélo prêté si besoin • Représentation publique des œuvres dont sortie de résidence si souhaitée par l'AA, reproduction ou diffusion des œuvres, réalisation d'une interview filmée par la structure • Activités hors création : atelier portes ouvertes de 15 h à 18 h les premiers samedis du mois et derniers samedis des expositions (proposés mais facultatifs), rencontre publique lors de la sortie de résidence le cas échéant • Hébergement partagé, espaces de travail indiv. et partagé • Ateliers bois, métal,

sérigraphie, peinture et céramique, consommables bois, métal, visserie, chutes et fins de stock liées aux expositions de la structure • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Montant global de 750 à 2 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement, repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté, relatifs à l'accueil familial), redevances de droits d'auteur

Artistes & Associés

7, rue Étienne-Ardoin 64200 Biarritz
Tél. : 05 59 65 04 59
www.artistesetassocies.fr
Courriel : association.artistesetassocies@gmail.com
Resp. : Pascal Convert, président de l'association

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *Résidence pour jeunes artistes au garage* • Lieu de résidence : Le Garage – 30, rue de Devant 64270 Labastide-Villefranche • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 7 pers. • Accueil familial possible : si l'AA ne peut pas se déplacer sans ses enfants et conjoint, hébergement dans le gîte collectif partagé par les AA en résidence • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection 20-35 ans environ, AA jeune diplômé ou équivalent et ayant peu d'expérience, la résidence se pensant comme une plateforme • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 2 semaines en continu • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Hébergement / espaces de travail partagés • Outillage des ateliers de sculpture (scie circulaire, meuleuse, poste à souder, visseuse-perceuse, petit outillage, niveau laser, etc.) et de vidéo (vidéoprojecteur, enceintes monitoring, moniteur de diffusion, etc.) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (400 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (300 €), déplacement (200 € max. dont 1 A/R), repas

Co-op

Maison Joangi – 48, route d'Arneguy
64220 Uhart-Cize
Tél. : 06 67 44 33 81
www.co-op.fr
Courriel : bonjour@co-op.fr
Resp. : Julie Laymond

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Résidence itinérante : Pays basque • Dans le cadre d'un partenariat international transfrontalier (Espagne) • Axe thématique : Patrimoine

immatériel • 1 session / an • Duo possible • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Diplômé d'une école supérieure d'art • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 4 mois répartis sur 3 ans, scindables (répartition min. sur 6 mois possible) • Véhicule à disposition • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible dans un second temps • Activités hors création : participation au colloque transfrontalier associé à la résidence, rencontre publique lors de la restitution, ateliers de pratiques artistiques

à la demande de l'AA • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail indiv. (au sein d'une structure partenaire en lien avec le lieu d'étude du projet) • Équipements / outillage, matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (8 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (7 000 €), déplacement (2 000 € dont 6 A/R), repas (2 500 € et possibilité de repas sur place), transport des œuvres produites en résidence (500 €)

La Réciproque

50, rue Pierre-Broussain 64240 Hasparren
Tél. : 06 64 66 94 91
www.lareciproque.com
Courriel : contact@lareciproque.com
Resp. : Célia Grabianski

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Art, patrimoine et sciences sociales* • Résidence itinérante : Nouvelle-Aquitaine • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 6 pers. • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection 25 ans min., 3 ans d'expérience après une école d'art • Arts plastiques, artisanat

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil Jusqu'à 6 mois, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition et/ou restitution,

reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) et ateliers de pratiques artistiques (formats définis avec l'AA) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables : mise en relation avec les structures environnantes • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. • Bourse de résidence (montant variable en fonction du projet, 20 000 € en moyenne), rémunération des activités hors création (selon le référentiel Astre – Réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine), redevances de droits d'auteur, prise en charge variable en fonction du projet des frais de : prod., déplacement (dont 4 A/R), repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté

La source Garouste – Iturria

36, rue Notre-Dame-de-Socorri 64600 Urrugne
Tél. : 06 63 85 31 68
www.lasourceiturria.com
Courriel : coord.lasourceiturria
@lasourcegarouste.fr
Resp. : Alice Callegarin, coordinatrice

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Atelier de pratique artistique à destination d'enfants ou adolescents* • 2 sessions / an • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 2 à 3 mois en continu • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont 1 temps de valorisation en fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 temps de réunion en amont de la résidence, ateliers de pratiques artistiques (engagement à travailler avec les enfants 1 jour / semaine et à conduire 1 atelier de 1 ou 2 semaines pendant les vacances scolaires) • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (de 2 000 à 3 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (1 A/R)

Nekatoenea – CPIE Littoral basque

2, rue Armatonde 64700 Hendaye
Tél. : 06 29 19 58 80
www.nekatoenea.cpie-littoral-basque.eu
Courriel : cpie.littoralbasque.creation
@hendaye.com
Resp. : direction

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. *Nekatoenea* - Lieu de résidence : Domaine d'Abbadia – Larretxea – Rue d'Armatonde 64700 Hendaye (site naturel protégé) - 1 session / an - Duo possible - Accueil familial possible : ponctuellement (demande préalable auprès du conservatoire du site, appartements équipés pour 2 pers.) - Assistant possible - Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. avec un parcours artistique déjà affirmé et n'ayant pas bénéficié récemment d'une résidence en Nouvelle-Aquitaine - Arts plastiques, arts sonores, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures - Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 mois, scindables - Voiture pers. requise - Représentation publique des œuvres dont restitution (réfléchiée avec l'AA et les partenaires de la résidence), reproduction ou diffusion des œuvres - Activités hors création : 3 rencontres publiques (1 en début, 1 en milieu et 1 en fin de résidence) - Hébergement / espace de travail indiv. - Accompagnement dans le développement du projet, mise en rela-

tion avec les réseaux pro., aide admin. - Bourse de résidence (5 600 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod., déplacement (500 € dont 1 A/R)

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

② Nom du prog. : *Résidence de médiation* - Lieu de résidence : Domaine d'Abbadia, site naturel protégé - Axe thématique : *Paysage – Environnement* - 1 session / an - Duo possible - Accueil familial possible : cf. prog. 1 - Assistant possible - Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures - Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 2 à 3 mois en continu - Voiture pers. requise - Représentation publique des œuvres, reproduction ou diffusion des œuvres - Activités hors création : 3 rencontres publiques, 46 h d'ateliers de pratiques artistiques - Hébergement / espace de travail indiv. - Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. - Bourse de résidence (4 160 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (3 700 €), déplacement (500 € dont 1 A/R)

Deux-Sèvres (79)

Villa Pérochon – CACP (Centre d'art contemporain photographique)

64, rue Paul-François-Proust 79000 Niort
Tél. : 05 49 24 58 18
www.cacp-villaperochon.com
Courriel : accueil@cacp-villaperochon.com
Resp. : Philippe Guionie, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Rencontres de la jeune photographie internationale* - Lieu de résidence : Fort Foucault 79000 Niort - 1 session / an - Collectif possible jusqu'à 8 pers. - Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Photographie émergent - Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures - Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 20 jours en continu - Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible - Activités hors création : présentation publique en début de résidence et éventuellement appel à participation du public selon le projet - Hébergement / espace de travail partagés - Laboratoires numérique (ordinateur, scanner, imprimante) et argentique

noir et blanc, presse à contrecoller, papiers, pellicules, etc. • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod., déplacement (dont 1 A/R), repas

Centre d'art contemporain d'intérêt national La Chapelle Jeanne-d'Arc de Thouars

Service Arts plastiques de la Ville de Thouars
79100 Thouars
Tél. : 06 43 15 73 60
cacthouars.fr
Courriel : martial.deflacieux@thouars.fr
Resp. : Martial Déflacieux, directeur du Cacin

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Archipel* • Axe thématique :
Résidence chez l'habitant • 1 session / an •
Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Moins de
30 ans, diplôme d'école d'art • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois, scindables (min. 30 jours) • Voiture pers. requise • Reproduction ou diffusion des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé (atelier de l'École municipale d'arts plastiques – Émap) • Équipements / outillage, matériaux / consommables de l'atelier de l'Émap • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (2 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), déplacement (1 A/R)

Bruit contemporain

5, rue de la Psalette 37000 Tours
(cf. région Centre-Val-de-Loire,
département d'Indre-et-Loire)
Tél. : 06 06 41 92 08
www.bruitcontemporain.fr
Courriel : bruitcontemporain@gmail.com
Resp. : Camille Douville et Ève Champion

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence Pied-à-terre* • Lieu de
résidence : 14, chemin du Fossé-Berthet 79210
Saint-Hilaire-la-Palud

Vienne (86)

Collectif Acte

16, place Montbernage 86000 Poitiers
Tél. : 06 79 07 56 20
www.collectif-acte.fr
Courriel : acte.collectif@gmail.com
Resp. : Benoit Pierre, co-président,
Axel Amiaud, chargé d'administration

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence Recherche et
Création* • Lieu de résidence : Lycée Pilote inter-

national innovant (LP2I) – Téléport – 5, avenue du Parc-du-Futur 86130 Jaunay-Marigny • Résidence itinérante : Nouvelle-Aquitaine, sites variables : France • 3 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 5 pers. • Accueil familial possible : logement F3 sur le site du lycée (hébergements complémentaires en fonction du projet) • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Nouvelle-Aquitaine

Modalités de sélection Avec appel à projets du contrat régional de filière (CRF Culture) de Nouvelle-Aquitaine • Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 semaine à 1 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition et/ou ouverture d'atelier, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible à la demande de l'AA (catalogue, multiple, etc.) • Activités hors création : en fonction des disponibilités de l'AA, plusieurs rencontres publiques proposées (*a minima* 2, au début et en sortie de résidence), ateliers de pratiques artistiques à la demande de l'AA • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Accès possible à un fablab sur demande, outillages électroportatif

et de bricolage, matériels informatiques, numérique, photo et son, cloisons amovibles dans l'atelier mutualisé, matériaux / consommables en fonction des besoins et stocks disponibles • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 000 € en moyenne), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 € en moyenne), déplacement (au cas par cas, 500 € en moyenne dont 2 A/R), repas (12 € / repas), transport des œuvres produites en résidence (au cas par cas), assurance du matériel apporté (de 100 à 200 € en moyenne)

Centre d'art contemporain (Ateliers de l'imprimé), école d'arts plastiques et artothèque

12, rue de la Laupanne 86100 Châtelleraut
Tél. : 05 49 93 03 12

www.grand-chatelleraut.fr/culture/

ecole-d-arts-plastiques

Courriel : ecole.arts_plastiques@grand-chatelleraut.fr

Resp. : Antoine Réguillon, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Les résidences hélicoïdales – soutien à la production artistique* • Axe thématique : *Estampe et autres techniques* • Nombre de sessions / an variable • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accueil de conjoint possible : appartement municipal pouvant accueillir 4 pers. • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable en fonction du projet, scindable • Voiture pers. requise si des déplacements sont nécessaires hors zone de transports urbains • Représentation publique des œuvres possible, reproduction ou diffusion des œuvres le cas échéant, édition d'estampes (gravure, sérigraphie) selon le projet • Activités hors création possibles mais non obligatoires : rencontre(s) publique(s) au sein de l'école, ateliers de pratiques artistiques sous forme de workshops • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv. pour 1 mois max., espaces de travail partagés • Outils pour la gravure, la sérigraphie et la photolithographie, traceur numérique • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique par un responsable d'atelier • Bourse de résidence (de 1 000 à 5 000 € selon le projet), rémunération des activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 2 000 à 5 000 €), déplacement (3 A/R), repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté

Rurart

Agricampus Poitiers-Venours 86480 Rouillé
Tél. : 06 14 58 33 73

www.rurart.org

Courriel : contact@rurart.org

Resp. : Sylvie Deligeon, directrice,

Victor Bonnarne, assistant de direction

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Invitation rurale* • Résidence itinérante : Poitiers et alentours, dans le cadre de partenariats • Axe thématique : *Art et environnement, art et sciences* • 2 ou 3 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Accueil

familial possible : possibilités limitées mais envisageables • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation • Souvent dans le cadre de liens entre structures (mutualisation des moyens logistiques et financiers)

Conditions d'accueil De 2 semaines à 1 mois, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 1 rencontre publique lors de la restitution, 1 atelier de pratiques artistiques ou *a minima* session d'échange avec des

élèves • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés • Partenariats envisageables avec les pôles, infrastructures et services de l'agricampus, intégralité des moyens techniques du centre d'art (réserve de matériel, régie et atelier, moyens techniques audiovisuels, matériels électroportatif et de construction), matériaux divers (bois, planches, tasseaux, métal, métallurgie, peinture) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (500 € / semaine), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 € / semaine), déplacement (A/R), repas (150 € / semaine et self de l'agricampus)

Haute-Vienne (87)

CRAFT – Centre de recherche sur les arts du feu et de la terre

142, avenue Émile-Labussière 87000 Limoges
Tél. : 05 55 49 17 17
www.craft-limoges.org
Courriel : contact@craft-limoges.org
Resp. : Pauline Male, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence "Recherche & Création"* • Axe thématique : *Recherche et création en céramique* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, céramique / verre, design

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 12 semaines, scindables (min. 60 jours) • Véhicule à disposition • Représentation publique des œuvres dont restitution (formats divers possibles), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : possibilité de conférence à l'École nationale supérieure d'art et de design de Limoges (Ensad) ou de rencontres publiques à l'atelier • Hébergement / espace de travail indiv. • Atelier céramique entièrement équipé, petit matériel, matières premières, terres, émaux • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (4 000 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 € max.), déplacement (500 € max. dont 5 A/R), repas (20 € / jour), transport des œuvres produites en résidence (250 € max.)

École nationale supérieure d'art et de design de Limoges (Ensad)

19, avenue Martin-Luther-King 87000 Limoges
Tél. : 05 55 43 14 00
www.ensad-limoges.fr
Courriel : karine.archer@ensad-limoges.fr
Resp. : Karine Archer

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidences artistes / designers* • Axe thématique : *Recherche et création* • 2 sessions / an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, céramique / verre, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont

restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) (partage avec les étudiants), conférence, ateliers de pratiques artistiques (12 h en moyenne) • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Matériaux nécessaires à la prod. •

Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (700 € / mois), rémunération des ateliers de pratiques artistiques (65 € / h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod.

Irrésistible Fraternité

8, rue Charles-Gide 87000 Limoges
Tél. : 06 72 42 12 82
<https://i-f.fr>
Courriel : contact@i-f.fr
Resp. : Julie Chupin, présidente

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence Design d'espace* •
Axe thématique : *Design d'espace, architecture et urbanités* • 1 session / an • Duo possible •
Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, design

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 semaines, scindables • Véhicule utilitaire ponctuellement à disposition • Représentation publique des œuvres dont sortie de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 1 rencontre publique • Hébergement indiv., espaces de travail partagés • Équipements et outils des ateliers (imprimante 3D, gravure laser, sérigraphie, petit outillage, etc.), matériaux / consommables à discuter • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. • Bourse de résidence (2 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (150 € dont 1 A/R)

Centre international d'art et du paysage – Ciap Vassivière

1794, route de l'île 87120 Beaumont-du-Lac
Tél. : 05 55 69 27 27
www.ciapvassiviere.org
Courriel : communication@ciapiledevassiviere.com
Resp. : Alexandra McIntosh, directrice,
Camille Gerschel Hautefeuille,
coordination des résidences

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *Le Château de l'Île* • Échange international possible selon les partenariats •
Axe thématique : *Lien avec le paysage (esthétique, social et environnemental, etc.), en valorisant un ancrage territorial* • De 3 à 5 sessions / an en moyenne • Collectif possible entre 5 et 8 pers. • Accueil familial possible : 2 studios avec lit double, 1 appartement avec lit double et 2 lits simples • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, performance

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 semaine à 3 mois, scindables • Voiture pers. requise, véhicule utilitaire (partagé avec l'équipe du Ciap), vélo électrique et canoë (partagés entre résidents) à disposition • Représentation publique des œuvres dont sortie de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques possibles • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Outillage en lien avec le régisseur du Ciap Vassivière, imprimante de bureau • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 200 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (environ 500 €), déplacement (300 € max. dont 1 A/R)

Le Moulin du Got

Le Pénitent 87400 Saint-Léonard-de-Noblat
Tél. : 05 55 57 18 74
www.moulindugot.com
Courriel : direction@moulindugot.fr
Resp. : Marie-Claire Cluzel

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de recherche et de création* • Axes thématiques : *Réalisation d'un travail en cours autour du papier ou de l'impression, ou conception d'un nouveau projet utilisant les savoir-faire à disposition sur le site (Attention, la venue de l'artiste ne doit pas être une prolongation d'un projet éditorial !)* • 1 session / an • Duo possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, design, design graphique

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 6 semaines, scindables (min. 2 semaines) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition et/ou restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : actions de médiation organisées en collaboration avec les médiatrices culturelles (modalités définies avec l'AA selon son expérience, le projet, la durée de la résidence et le groupe concerné) • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Outils et machine de la papeterie et imprimerie (casses et presses typographiques, presse taille-douce pour la gravure et le gaufrage), papier, encres, pâte à papier nécessaires aux expérimentations • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (3 200 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (3 A/R)

Centre des livres d'artistes – cdla

1, place Attane 87500 Saint-Yrieix-la-Perche
Tél. : 05 55 75 70 30
www.cdla.info
Courriel : a.tassin@cdla.info
Resp. : Didier Mathieu

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Recherche et création – Étude de la collection* • Axe thématique : *La collection* • 4 sessions / an • Duo possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, design, design graphique, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 3 à 4 semaines, scindables (min. 26 h / semaine) • Représentation publique des œuvres dont exposition(s), reproduction ou diffusion des œuvres, édition • Activités hors création : conférence(s) possible(s) à l'École nationale supérieure d'art et de design de Limoges (Ensad), ateliers de pratiques artistiques possibles • Espace de travail partagé (bureaux, salle de lecture) • Photocopieur, riso, scanner, banc de reproduction, impression, papiers • Accompagnement dans le développement du projet, aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais d'assurance du matériel apporté

Ariège (09)

Le FAB – Fonds d'Art des Bordenave

Maurac 09100 Les Issards

Tél. : 06 03 02 02 73

www.bordenave.art

Courriel : philippejbordenave@gmail.com

Resp. : Philippe Bordenave, président du FAB

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence FAB* • Axe thématique : *Aide à la jeune peinture figurative* • 1 session / an • Duo possible • Accueil familial possible : logement de 2 grandes pièces en duplex dans 1 parc adapté aux enfants • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Moins de

10 ans de pratique pro., AA vivant en France • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition de fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, une œuvre de l'AA donnée au FAB en fin de résidence • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Montant global de 15 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod.), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (1 A/R)

Caza d'Oro

3 et 15, rue du Temple 09290 Le Mas-d'Azil

Tél. : 07 86 00 88 58

www.cazadoro.org

Courriel : cazadoro@cazadoro.org

Resp. : Claus Sauer, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Résidence d'artistes* • 2 sessions / an • Duo possible • Accueil de conjoint possible : pour 5 jours au total à titre gratuit (tarif appliqué au-delà), hébergement de 50 m² • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Moyen de transport pers. conseillé • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) non obligatoire(s) • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 200 € / mois), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur (200 € pour l'exposition), prise en charge des frais de : prod. (1 800 €), déplacement (environ 300 € dont 1 A/R)

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

② Nom du prog. : *Critique d'art* • Axe thématique : *Résidence de recherche et d'écriture pour commissaires et critiques d'art sur le territoire d'Occitanie* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 6 mois, scindables (min. 6 semaines) • Moyen de transport pers. conseillé • Voiture pers. requise • Représentation publique des textes dont exposition(s) et/ou restitution(s), reproduction ou diffusion des œuvres / des textes, édition, colloque(s), festival, podcast, etc. • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (1 000 € / mois), rémunération des rencontre(s) publique(s) hors les murs, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. de l'édition ou de l'exposition éventuelle (5 000 €), déplacement (600 € dont 6 A/R)

Les Ateliers DLKC

12, allée du Balouard 09700 Saverdun
Tél. : 06 78 59 62 86
www.instagram.com/les_ateliers_dlkc
Courriel : lesateliersdlkc@gmail.com
Resp. : Debby Barthoux, Guilhem Roubichou

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

De 5 à 6 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible : hébergement au sein du bâtiment des Ateliers DLKC, où peuvent loger l'AA avec 1 enfant et/ou conjoint • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Permis B recommandé • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, design graphique, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Avec appel à projets • Sur invitation • Dans le cadre de partenariats avec plusieurs structures et musées

Conditions d'accueil De 2 semaines à 1 mois en continu • Voiture pers. recommandée • Représentation publique des œuvres dont exposition et/ou restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontres avec le public de Saverdun et de son espace jeunesse, ateliers de pratiques artistiques • Hébergement / espace de travail indiv. • Matériel bois et soudure, matériaux / consommables gravure • Accompagnement dans le développement du projet • Montant global de 1 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement, repas), redevances de droits d'auteur

Aude (11)

GRAPH

53, rue du Verdun 11000 Carcassonne
Tél. : 06 33 50 30 76
www.graph-cmi.org
Courriel : cmigraph@gmail.com
Resp. : Éric Sinatora

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

① Nom du prog. : *Les résidences du GRAPH* • Sites variables : département de l'Aude • Axe thématique : *Résidences de territoires* • De 1 à 3 sessions / an • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection

Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable selon le projet, scindable (min. 1 semaine) • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques avec ateliers de pratiques artistiques (avec des publics amateurs, scolaires, étudiants Bac pro Photo) • Hébergement indiv. • Matériel de prises de vue et d'impression, papier photo et cartouches • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide

technique • Bourse de résidence (3 500 € max. en fonction du projet), rémunération des ateliers de pratiques artistiques (60 €/h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (0,35 €/km en voiture ou barème SNCF) et, en fonction du projet, de prod., repas, transport des œuvres produites en résidence

② Nom du prog. : *Capsule* • Sites variables : département de l'Aude • Axe thématique : *Fictions documentaires* • 1 session / an • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection

Photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable selon le projet, scindable • Représentation publique des œuvres, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques, ateliers de pratiques artistiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv. • Matériels de prises de vue et d'impression, papier photo et cartouches d'imprimantes spécifiques • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (3 500 € max. en fonction du projet), rémunération des activités hors création (60 €/h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement

(0,35 € / km en voiture ou barème SNCF) et, en fonction du projet, de prod., repas, transport des œuvres produites en résidence

Aveyron (12)

L'Atelier Blanc – Espaces d'art contemporain

5, rue Émilie-de-Rodat
12200 Villefranche-de-Rouergue
Tél. : 05 81 21 83 61
www.atelier-blanc.org
Courriel : contact@atelier-blanc.org
Resp. : Kathel Houzé, coordinatrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Résidence en lien avec les expositions programmées* • Axe thématique : *En lien avec une des expositions programmées* • 1 session / an • Duo possible • Accueil de conjoint possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 2 semaines en continu (min. 1 semaine) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 1 rencontre publique lors du vernissage • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des

frais de : prod. (300 €), déplacement (1 A/R), transport des œuvres produites en résidences (en lien avec l'exposition)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

② Nom du prog. : *Prix Jeune Création* • 1 session / an • Duo possible • Accueil de conjoint possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection 33 ans max. • Témoigner d'une démarche pro. dans le domaine de l'art contemporain (étudiants acceptés uniquement en fin de cursus, titulaires du DNSEP ou équivalent) • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 semaines, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : 1 ou 2 rencontres publiques (présentation de la démarche et lors de la restitution) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (1 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (300 €), déplacement (1 A/R)

Gard (30)

Carré d'Art – Musée d'art contemporain, Centre de documentation Bob-Calle

Place de la Maison-Carrée 30000 Nîmes
Tél. : 04 66 76 35 70
www.carreartmusee.com
Courriel : info@carreartmusee.com
Resp. : Emmanuella Stauron, responsable du Centre de documentation Bob-Calle de Carré d'Art – Musée

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence de recherche et de création* • Axe thématique : *Résidence de recherche et de création à partir du fonds documentaire* • 1 session / an • Duo possible •

Accueil familial possible : aménagement pour AA parent à réfléchir pour offrir les meilleures conditions • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA émergent de préférence • Toutes disciplines des arts visuels, chorégraphie, littérature, etc.

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 2 à 6 mois, scindables (min. 1 mois) • Représentation publique des œuvres dont exposition et/ou restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : variables selon la volonté de l'AA, *a minima* 1 rencontre tout public de 1 h à 1h30 et 1 atelier de pratiques artistiques de 3 h • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv.,

espace de travail partagé (centre de documentation) • Photocopieur, scanner, matériel bureau-tique • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (800 €), rémunération des activités hors création (50 € / h), redevances de droits d'auteur (800 €), prise en charge des frais de : prod. (500 €, montant variable selon les financements), déplacement (5 A/R si l'AA vit en dehors de Nîmes), repas (35 € / jour si l'AA vit habituellement en dehors de Nîmes)

Échangeur²²

9, place Adolphe-Touranche
30126 Saint-Laurent-des-Arbres
Tél. : 07 63 16 61 62
www.echangeur22.com
Courriel : echangeur22@outlook.com
Resp. : Marie-Cécile Conilh de Beyssac

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. 1 : *MOBILITY PROGRAM* • Nom du prog. 2 : *Résidences expositions* • Nom du prog. 3 : *Résidences ressources* • Nom du prog. 4 : *Résidences d'échanges* • Résidences croisées et itinérantes dans le cadre d'échanges à l'international : Brésil, Corée du Sud, Helsinki (Finlande), Japon • Axe thématique : *Programme d'échanges à l'international* • De 1 à 15 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Accueil de conjoint possible : ponctuellement, partage de la chbre et des repas (sauf pour prog. 1) • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Démarche pro. • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures pour prog. 1 et 4 • Dans le cadre d'un prog. d'échange pour prog. 1 • Sur invitation pour prog. 2 • Sur dossier, candidatures spontanées pour prog. 3 • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 semaines, scindables pour prog. 1 et 2 • De 1 à 2 semaines max. en continu (renouvelables en fonction du projet) pour prog. 3 • De 4 à 6 semaines en continu pour prog. 4 • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition annuelle et autre(s) possible(s) selon les partenariats, application de réalité augmentée • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espaces de travail indiv. et partagé • Ateliers céramique (fours et tours), gravure (presse, table d'encre) et sérigraphie (table lumineuse et aspirante) complets, atelier photo/vidéo, vidéoprojecteurs, écrans, prise de son, ordinateur, suite Adobe complète, 100 m² d'outils sur table et portatifs, matériaux en stock (bois, métal, terre, grès, émaux, peinture, encres, papier, etc.) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (variable en fonction de la durée : min. 670 € pour 1 semaine ou 442,70 € / semaine jusqu'à 6 semaines soit 6 656,20 € max., selon le Référentiel de rémunérations des artistes-auteurs • devenir-art), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 500 € à 2 000 € selon le prog.), déplacement (2 A/R), repas (7 € / jour selon le projet), transport des œuvres produites en résidence vers le lieu d'exposition

Communauté de communes Pays d'Uzès

9, avenue du 8-Mai-1945 30700 Uzès
Tél. : 04 66 03 09 00
www.ccpaysduzes.fr
Courriel : contact@ccpaysduzes.fr
Resp. : Aurélie Fenneteaux,
directrice de la médiathèque d'Uzès

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *La chapelle en résidence* • Lieu de résidence : Chapelle de la médiathèque d'Uzès – 41, Le Portalet 30700 Uzès • Axes thématiques : *Création contemporaine – résidence de territoire – résidence de création* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Prod. signifi-
cative • Arts numériques, arts plastiques, arts
sonores, céramique / verre, design, design
graphique, film / vidéo, performance, photo-
graphie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 8 semaines non consé-
cutives réparties en 2 périodes max. • Vélo élec-
trique et voiture à disposition • Représentation
publique des œuvres dont exposition, repro-
duction ou diffusion des œuvres • Activités
hors création : ouverture d'atelier, organisation
d'ateliers de médiation grand public, proposi-
tion d'un parcours artistique et culturel en plu-
sieurs séances à des élèves d'école primaire •
Hébergement / espace de travail (chapelle
de la médiathèque et ses extérieurs) indiv. •
Cimaises, caisse à outils, escabeau, matériel
Hifi • Accompagnement dans le développement
du projet • Montant global de 6 000 € (compre-
nant : bourse de résidence, frais de prod.), prise
en charge des frais de repas (1 000 €)

Edit & P0llux

1, rue de l'Hôtel-de-Ville 30800 Saint-Gilles
Tél. : 09 70 90 47 73
www.tntb.net
Courriel : developpement@tntb.net
Resp. : David Lep0le, réalisateur associé

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Edit & P0llux* • Axes thématiques :
*Journal BAM, fanzine, microédition, A/V, bending,
art et social, art et nature, arts visuels, informa-
tique créative* • 3 sessions / an • Collectif possible
jusqu'à 4 pers. • Accueil familial possible : pour
1 couple et 2 enfants dans des chbres sépa-
rées • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numé-
riques, arts plastiques, arts sonores, design gra-
phique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candida-
tures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 7 à 21 jours, scindables
(5 jours min.) • Possibilité de déplacements en
voiture avec un bénévole ou salarié de l'asso-
ciation • Représentation publique des œuvres
dont exposition (vente possible avec commis-

sion), reproduction ou diffusion des œuvres,
éditions de risographie possibles (une partie
des exemplaires confiés à l'association pour
archives) • Activités hors création : rencontre
publique lors de l'exposition, 1 atelier de pratiques
artistiques de 2 h avec les jeunes fréquentant
le lieu • Hébergement indiv., espace de travail
partagé • Vidéo synth, Olympus pen, collection
de caméras vhs-c, Hi-8, DV, écouteurs de stu-
dio, câblerie, serveurs, APN, ordinateurs sous
Linux, RPI, etc., risographe, papiers et diverses
ressources de l'atelier, bois, métal, visserie, colle,
etc. • Accompagnement dans le dévelop-
pement du projet (échanges entre artistes sur le
principe des valeurs du *DIY [Do It Yourself]* ou
du *Diwo [Do It With Others]*) • Bourse de rési-
dence (800 €), redevances de droits d'auteur,
prise en charge des frais de : prod. (300 €),
déplacement (1 A/R), repas (pension complète
ou demi-pension), relatifs à l'accueil familial
(variables)

Haute-Garonne (31)

Résidence 1+2

4, rue de la Balance 31000 Toulouse
Tél. : 06 09 39 70 29
www.1plus2.fr
Courriel : philippeguionie@orange.fr
Resp. : Philippe Guionie, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence 1+2* • Axe thématique : *Photographie et sciences* • 1 session / an • Accueil en collectif de 3 AA, 1 photographe de renom et 2 émergents • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection

Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois, scindables (min. 1 mois et demi) • Transports en commun gra-

tuits à Toulouse • Représentation publique des œuvres dont expositions, reproduction ou diffusion des œuvres, édition (éditions Filigranes) • Activités hors création : conférence(s) publique(s), ateliers de pratiques artistiques le cas échéant • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés • Scanner, imprimante, petits matériels photographiques, cartouches et papiers d'impression • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (4 700 € / photographe de renom et 2 000 € / photographe émergent), rémunération des activités hors création (tarifs officiels), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (3 000 € et 2 000 €), déplacement (1 000 € et 700 €, dont 2 A/R), repas (1 400 €)

PAHLM Pratiques artistiques hors les murs

15, rue du Roussillon 31220 Couladère
Tél. : 06 35 28 42 17
www.pahlm.org
Courriel : contact.pahlm@gmail.com
Resp. : Carl Hurtin, directeur

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

① Nom du prog. : *Résidence Céramique / art contemporain* • Lieux de résidence : Martres-Tolosane et Cazères-sur-Garonne (lycée polyvalent Martin-Malvy et ressourcerie Recobrada, 31220) • Axe thématique : *Aller aux frontières des pratiques de la céramique, puiser dans la culture de l'artisanat et interroger le contexte* • 1 session / an • Duo possible • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Jeune diplômé d'école supérieure d'arts • Arts plastiques, design, design graphique, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures ou en partenariat avec l'École nationale supérieure d'art et de design de Limoges (Ensad) • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois, scindable • Prêt de vélos • Voiture pers. fortement recommandée • Représentation publique des œuvres dont exposition(s) et restitution(s) dans plusieurs lieux, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) possible(s) • Activités hors création : présentation et interventions au lycée, 2 ateliers de coulage de faïence dans des moules anciens et ateliers de pratiques artistiques éventuels avec les élèves de la section céramique du lycée ou d'autres établissements scolaires du territoire • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espaces de travail indiv. et partagés (atelier pro. et ateliers de l'option céramique du lycée) • Objets et matériaux de la ressourcerie Recobrada • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique, stagiaire éventuel • Bourse de résidence (2 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 € max.), déplacement (environ 200 € dont 2 A/R)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

② Nom du prog. : *Utoparc* • Lieux de résidence : Association 3PA – Maison de la Terre 31370 Lahage et ressourcerie Recobrada 31220

Cazères-sur-Garonne · Axes thématiques : *Micro-architecture, design d'objet, installations art contemporain* · 1 session / an · Collectif possible jusqu'à 4 pers. · Assistant possible · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Jeune diplômé ou étudiant d'école supérieure d'arts · Arts plastiques, design, design graphique, photographie

Modalités de sélection Sur invitation et concours interne aux écoles d'art partenaires

Conditions d'accueil 15 jours, scindables · Co-voiturage et véhicule utilitaire prêté au besoin · Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible · Activités hors création : rencontres publiques quotidiennes à l'association 3PA, ateliers de pratiques artistiques participatif lors de la journée de restitution · Hébergement / espace de travail partagés · Matériaux sur site à 3PA et à Recobrada, ressources locales et non dégradantes pour l'environnement · Accompagnement dans le développement du projet · Bourse de résidence (1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (si nécessaire en plus des matériaux et matériels à disposition), déplacement (environ 200 € dont 2 A/R), repas (le midi à la cantine de 3PA)

③ Nom du prog. : *Focus au Garage Portet* · Lieu de résidence : Garage Portet – 88, avenue de Cazères 31220 Palaminy · Axe thématique : *Résidence dans un garage en activité autour du voyage, du déplacement, de la configuration du lieu d'exposition et son rapport à l'extérieur, etc.* · 3 sessions / an · Duo possible · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, design, design graphique, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 5 jours en continu · Prêt de vélos · Voiture pers. fortement recommandée · Représentation publique des œuvres dont exposition et restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible · Activités hors création : rencontres publiques avec les élèves de l'école primaire et de l'option arts plastiques du lycée voisins venant parfois rendre visite à l'AA · Hébergement indiv. ou partagé (chez l'habitant ou au camping), espace de travail indiv. · Équipements / outillage dans la mesure du possible et selon projet, don de matériaux ou d'objets par la ressource Recobrada à Cazères-sur-Garonne · Accompagnement dans le développement du projet · Bourse de résidence (500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (si nécessaire

en plus des matériaux et matériels à disposition), déplacement (environ 200 € dont 1 A/R)

④ Nom du prog. : *Résidence d'artiste à la ressource Recobrada* · Lieu de résidence : Ressourcerie et chantier d'insertion Recobrada 31220 Cazères-sur-Garonne · Axe thématique : *Autour de l'objet. Réemploi, transformation, hybridation, interprétation* · 1 session / an · Duo possible · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Jeune diplômé d'école supérieure d'arts · Arts plastiques, design, photographie, pratiques multiples encouragées

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu · Prêt de vélos et d'un véhicule si permis B · Voiture pers. fortement recommandée · Représentation publique des œuvres selon les projets et les demandes dont exposition et restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible · Activités hors création : rencontres publiques avec des partenaires, ateliers / rencontres ou ateliers de pratiques artistiques spécifiques selon le projet et les partenaires · Hébergement indiv. ou partagé différent chaque semaine, espace de travail partagé · Outils, matières, matériaux, objets de la ressource · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique (par des employés et bénévoles de la ressource) · Bourse de résidence (2 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (environ 200 € dont 2 A/R), repas (du soir), transport des œuvres produites en résidence (à voir selon le projet)

⑤ Nom du prog. : *Résidences au camping ou Résidences d'été* · Sites variables : Occitanie · Axe thématique contextuel · De 2 à 4 sessions / an · Duo possible · Assistant possible · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, design, design graphique, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 15 jours en continu · Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible · Activités hors création : rencontres publiques quotidiennes inhérentes au lieu, ateliers de pratiques artistiques possibles selon le camping et le projet · Hébergement indiv., travail en extérieur (salle à disposition en cas de force majeure) · Stock de matériaux de la ressource · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec

les réseaux pro. • Bourse de résidence (500 € / semaine), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (300 € max.), déplacement (environ 200 € dont 1A/R)

La Maison Jaune Résidence d'artistes

31, avenue de la Gare 31250 Revel
Tél. : 06 07 35 20 82
www.lamaisonjauneressidenceartistes.com
Courriel : contact@lamaisonjauneressidenceartistes.com
Resp. : Joël Bardeau

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence d'artistes* • Axe thématique : *Tout type de créations (hormis l'utilisation de techniques trop invasives, salissantes, polluantes ou bruyantes)* • De 2 à 4 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible : 2 chbres avec lits doubles • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection 18 ans min. • Arts numériques, arts plastiques, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, etc.

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 8 jours à 2 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition en fin de résidence ou plus tard, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques, ateliers de pratiques artistiques si l'AA le souhaite • Hébergement / espace de travail indiv. • Ordinateur, scanner, projecteur vidéo • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (de 50 à 250 € selon la durée), redevances de droits d'auteur

Maison Salvan

1, rue de l'Ancien-Château 31670 Labège
Tél. : 05 62 24 86 55
www.maison-salvan.fr
Courriel : maison.salvan@ville-labège.fr
Resp. : Paul de Sorbier, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

3 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accueil familial possible : hébergement avec 2 chbres et le nécessaire pour 2 adultes et 1 enfant voire 2 • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable, discutée avec l'AA, scindable • Vélo à disposition • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) possible(s) • Activités hors création : à discuter selon le contexte, rencontre(s) publique(s) et/ou atelier(s) de pratiques artistiques • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Outillage de base pour la construction, matériel vidéo et son • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (2 500 €), rémunération des activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 500 €), déplacement (2 A/R min.), repas

Gers (32)

Maison des écritures

4, rue Notre-Dame 32220 Lombez
Tél. : 05 62 60 30 47
www.maison-ecritures.fr
Courriel : contact@maison-ecritures.fr
Resp. : France Harvois

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

1 session / an • Accueil de conjoint possible : hébergement / espace de travail de 40 m² (espace de travail distinct étudié au cas par cas) • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Lien indispensable avec l'écrit, les écritures, le livre • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, design graphique, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 1 mois, scindable (min. 2 semaines) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition(s) dans des lieux partenaires et/ou à la Maison des écritures, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontres publiques dans le Réseau de lecture publique, atelier(s) de pratiques artistiques éventuel(s) • Hébergement / espace de travail indiv. • Petit matériel de fabrication type massicot, petit fonds de démarrage de matériaux / consommables • Accompagnement dans le développement du projet (pour les liens avec le territoire) • Bourse de résidence du Centre national du livre – CNL (2 000 € / mois), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (1 A/R), repas (dans le cadre des événements de la Maison des écritures)

Hérault (34)

MO.CO. Montpellier Contemporain

13, rue de la République 34000 Montpellier
Tél. : 04 99 58 28 00
www.moco.art
Courriel : moco@moco.art
Resp. : Delphine Goutes, directrice coordination artistique et développement des partenariats MO.CO.

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

① Nom du prog. : *Résidence artistique annuelle Site archéologique Lattara Musée Henri-Prades – MO.CO. Montpellier Contemporain* • Lieu de résidence : 390, route de Pérols 34970 Lattes • 1 session / an • Accueil familial possible : 1 conjoint et 1 enfant sur le lieu de résidence à Lattes et ponctuellement au MO.CO. Panacée Montpellier • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA français en milieu de carrière • Interroger la collection permanente du musée en créant des interactions fertiles entre les espaces du musée, les

pièces archéologiques de la collection et ses œuvres • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur invitation (proposition chaque année de 5 AA par la direction et les curateurs du MO.CO. à la direction du Site archéologique Lattara – musée Henri-Prades)

Conditions d'accueil 1 an, scindable (min. 2 mois) • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 conférence dans le cadre des Jeudis MO.CO. Panacée, des Studio visites (rencontres avec des étudiants de 4^e et 5^e année de MO.CO. Esba – École supérieure des beaux-arts de Montpellier, en partenariat avec Lattara) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espaces de travail partagés (ateliers, espaces de réserves des collections, site de fouilles et, si besoin et en fonction des disponibilités, ateliers de MO.CO. et de MO.CO. Esba) • Équipements / outillage et matériaux / consommables de Lattara et de MO.CO. Montpellier contemporain (ponctuellement et en lien avec les équipes techniques) • Accompagnement dans le développement du

projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Montant global de 20 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., repas, transports sur place), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (selon les besoins, dont 4 A/R)

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

② Nom du prog. : *Résidence artistique à l'abbaye de Fontfroide Narbonne – Partenariat MO.CO. Montpellier contemporain* • Lieu de résidence : abbaye de Fontfroide – RD 613 – Chemin de Fontfroide 11100 Narbonne • 1 session / an • Duo possible • Accueil familial possible sur demande • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Jeune AA diplômé de MO.CO. Esba • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Dans le cadre d'un partenariat • Jury associant des pro. ext. : présélection de jeunes AA sur dossiers par MO.CO. et sélection par le comité scientifique et culturel de l'abbaye de Fontfroide

Conditions d'accueil 2 mois, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition possible à l'abbaye de Fontfroide, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques dans le cadre des Journées européennes du patrimoine et de l'ouverture de l'exposition • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Montant global de 6 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement, repas, transport des œuvres produites en résidence), redevances de droits d'auteur

③ Nom du prog. : *Résidences transatlantiques* • Prog. d'échange international : résidences croisées France-Québec • Sites variables et résidence itinérante : Fonderie Darling à Montréal et gare de Matapédia en Gaspésie (Québec, Canada) et MO.CO. Montpellier Contemporain, couvent des récollets à Paris, isdaT • institut supérieur des arts et du design de Toulouse • Axe thématique : *Résidence croisée – curateur canadien – deux jeunes artistes diplômés français (MO.CO. Esba / isdaT)* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection 1 curateur du Québec / 2 jeunes AA diplômés de MO.CO. Esba ou d'isdaT • institut supérieur des arts et du design de Toulouse depuis 5 ans max. • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil Durée : 2 mois en France pour le curateur et 3 mois au Québec pour 2 jeunes AA en continu • Représentation publique des œuvres dont restitution pour les jeunes AA, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 conférence publique sur la pratique curatoriale pour le curateur (auditorium MO.CO. Panacée) possible • Hébergement / espace de travail indiv. • Pour les 2 AA, accès aux ateliers de prod. de la Fonderie Darling et ponctuellement aux matériaux / consommables • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Montant global de 4 000 € pour les 2 AA (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., transport des œuvres produites en résidence le cas échéant) ; montant global de 4 400 € pour le curateur (comprenant : bourse de résidence, repas en *per diem*), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (1 100 € dont 1 vol A/R France-Québec et train A/R pour la Gaspésie pour les 2 AA ; 1 500 € dont 1 vol A/R Québec-France et trains A/R Paris-Montpellier-Toulouse), repas pour les 2 AA (3 600 €)

④ Nom du prog. : *Saison 6* • Sites variables selon les sessions et les biennales d'art contemporain partenaires, dans le cadre d'un échange international • Axe thématique selon les biennales partenaires • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 5 pers. • Accueil familial possible : selon l'hébergement trouvé pour chaque session • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Diplômé de MO.CO. Esba depuis 5 ans (5 lauréats / an) • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 fois 2 mois en continu • Participation financière aux transports sur place selon les biennales • Représentation publique des œuvres dont exposition dans le cadre d'une biennale ou dans un espace de monstration loué, reproduction ou diffusion des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés • Accompagnement dans le développement du projet (notamment par un référent au profil cura-

teur dans les 2 villes où se déroulent les bien-nales), mise en relation avec les réseaux pro. • Montant global de 7 400 € / AA (comprenant : bourse de résidence et *per diem*), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 €), déplacement (2 A/R)

Service art & culture de l'Université de Montpellier

Place Eugène-Bataillon 34095 Montpellier
Cedex 5
Tél. : 04 67 14 42 36
www.art.edu.umontpellier.fr
Courriel : dvc-culture@umontpellier.fr
Resp. : Éléonore Szturemski

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de création* •
Résidence itinérante : campus de l'université
de Montpellier • Axe thématique : *Différent
chaque année, en fonction de la composante
et/ou du laboratoire de recherche d'accueil* •
1 session / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. •
Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection 18 ans min. •
Arts plastiques / arts visuels et en fonction de
l'axe thématique annuel

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 2 à 13 semaines, scin-
dables • Représentation publique des œuvres

dont exposition(s) possible(s), reproduction ou
diffusion des œuvres, édition(s) possible(s) •
Activités hors création : rencontres et présen-
tations des étapes de création à la commu-
nauté universitaire (présentiel ou visio), ateliers
de pratiques artistiques selon les propositions
de l'AA (formats variés en lien avec son sujet de
photographie), uniquement à destination de
la communauté universitaire • Hébergement /
espace de travail (bureau sur le campus) indiv. •
Accès au laboratoire photo, appareils photo,
ordinateur, micro, matériel d'arts plastiques •
Accompagnement dans le développement du
projet, aides admin. et techniques • Bourse de
résidence (de 1 000 à 10 000 €), rémunération
des activités hors création, redevances de droits
d'auteur, prise en charge des frais de : prod.,
déplacement, repas, transport des œuvres
produites en résidence (selon les préconisa-
tions tarifaires et charte de bonnes pratiques
du domaine artistique concerné)

ÉCHOTONE

6, rue des Maquisards 34190 Ganges
Tél. : 06 77 14 05 83
www.instagram.com/echotone
Courriel : orga.laab@gmail.com
Resp. : Sabrina Issa, responsable de l'espace
(artiste, commissaire d'expositions, fondatrice
des initiatives LAAB et artist-run-spaces.org),
François-David Collin, ingénieur de recherche
au CNRS / IMAG – Faculté des sciences
de Montpellier, Anna Kerekes, artiste,
commissaire d'expositions et professeur
à l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes
(Esban), Anna Olszewska, historienne
de l'art et commissaire d'expositions,
Loïc Perriani, graveur, responsable de l'atelier
de photogravure sur photopolymère

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence de Recherche* •
Axe thématique : *Formes de visibilité sur la
recherche* • 2 ou 3 sessions / an pour la résidence
d'artistes et 1 session / an pour la résidence de
critique d'art • Collectif possible jusqu'à 3 per-
sonnes (avec hébergement) • Accueil familial
possible : jusqu'à 3 pers., hébergement avec
lit double, sdb et chbre avec lit simple, lit bébé
sur demande • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numé-
riques, arts plastiques, arts sonores, commis-
sariat d'expositions, critique / théorie / histoire
de l'art, photographie, photogravure sur pho-
topolymère, gravure

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures et candidatures spontanées •

Avec appel à projets • Sur invitation • Dans le cadre d'échanges à l'international • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 à 3 ans, scindables • Vélo à disposition • Représentation publique des œuvres dont exposition(s) et restitution(s), reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) possible(s) • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) selon les besoins liés au projet de l'AA • Hébergement / espace de travail partagés • Matériel de distillation, tirages argentiques, pho-

togravures, presse pro. grand format, cadres lumineux, 4 enceintes sur pied, amplis, visserie, quincaillerie, matériel bureautique (impression A3, etc.) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (1 400 €), rémunération des activités hors création (400 €), redevances de droits d'auteur, recherche de fonds spécifiques selon le projet (aides à la mobilité européenne, etc.)

A.T.E.N.A

20 ter, boulevard Chevalier-de-Clerville
34200 Sète
www.atelieratena.blogspot.com
Courriel : residence.association.atena@gmail.com
Resp. : Lise Chevalier, fondatrice et directrice artistique

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Atelier Temporaire Européen de Navigation Artistique, résidence et jardin pour femmes artistes européennes et internationales à Sète* • Axes thématiques : *Recherche, collaboration, expérimentation, échanges multiculturels, écologie, féminisme, éducation culturelle* • 3 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Femme • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique, film / vidéo, performance, photographie, écriture, chorégraphie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 1 mois, scindable (min. 15 jours) • Représentation publique des œuvres dont exposition de restitution en collaboration avec la Ville de Sète, reproduction ou diffusion des œuvres, éditions de livres d'artiste et multiples en collaboration avec la maison d'édition Méridianes • Activités hors création : rencontre(s) publique(s), ateliers pédagogiques possibles selon le souhait de l'AA et propositions ponctuelles (auprès d'étudiants en école d'art, d'élèves de pratique amateur et en milieu scolaire) • Hébergement indiv. (partagé si duo), espaces de travail indiv. (intérieur et extérieur) • Four à céramique, équipements bois et sérigraphie, imprimante, machine à coudre, labo photo argentique, petits matériels • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 000 €), rémunération des ateliers pédagogiques (50 € / h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 400 à 800 €), déplacement (montant variable, 1A/R), transport des œuvres produites en résidence (variable)

Association Les Vendémières

Hôtel-de-Ville 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières
Tél. : 06 15 26 04 23
www.vendemiaires.com
Courriel : lesvendemiairesassociation@gmail.com
Resp. : Bernard Balestier, vice-président

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Accueil d'artistes en résidence à la Maison d'Emma* • Lieu de résidence : Résidence Maison d'Emma – 170, rue de la Grenouille 34270 Saint-Mathieu-de-Trévières •

Notamment dans le cadre d'échanges à l'international : jumelages artistiques avec une résidence partenaire d'un pays européen • Axe thématique : *Création artistique en Pic Saint-Loup* • De 4 à 7 sessions / an • Accueil de conjoint possible : maison pour 3 ou 4 pers. avec 1 salon, 1 espace de travail, 2 chbres (1 avec lit 2 places et 1 avec 2 lits superposés), sdb, cuis., terrasse • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection 18 ans min. • AA vivant en Occitanie ou dans d'autres régions ou pays, selon les partenariats • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 4 à 6 semaines en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition au cours de la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'une affiche • Activités hors création : rencontres publiques 1 après-midi / semaine, au moins 2 interventions tout public et publics spécifiques (ateliers de création, conférences, médiations,

etc.) • Don d'une œuvre à la Commune de Saint-Mathieu-de-Trévières • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (de 1 000 à 1 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais d'assurance du matériel apporté

Le Domaine de Roueïre – Centre d'arts et du patrimoine – Communauté de communes Sud-Hérault

Domaine de Roueïre 34310 Quarante

Tél. : 04 67 25 00 25

www.cc-sud-herault.fr

Courriel : domaine.roueire@cc-sud-herault.fr

Resp. : Clément Marjory

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Lieu de résidence : Voie verte Camin 'Arts (Capestang-Cruzy), résidence itinérante : communes du sud-Hérault • Axe thématique : *Paysage architecture* • 1 ou 2 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible : studio • Assistant possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Expérience dans la création *in situ* • Vivre en Occitanie ou en être originaire • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable, scindable • Vélo et/ou chauffeur à disposition •

Représentation publique des œuvres dont exposition(s) et/ou restitution(s), reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) possible(s) • Activités hors création : rencontres publiques, conférences, ateliers de pratiques artistiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés • Équipements / outillage, matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (1 000 € min., montant variable selon la durée), rémunération des ateliers de pratiques artistiques (selon les recommandations Drac et DCA – Association française de développement des centres d'art contemporain), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 200 € min., montant variable selon la durée), déplacement (10 A/R), repas, transport des œuvres produites en résidence, relatifs à l'accueil familial

Lot (46)

Maison des arts Georges-et-Claude-Pompidou

134, avenue Germain-Canet 46160 Cajarc

Tél. : 05 65 40 78 19

www.magcp.fr

Courriel : contact@magcp.fr

Resp. : Thomas Delamarre, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence Horizons* • Lieu de résidence : Maisons Daura 46256 Saint-Cirq-Lapopie • 1 session / an • Duo possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Diplômé depuis moins de 5 ans de MO.CO. Esba, École supérieure des beaux-arts de Nîmes (Esban), isdaT • institut supérieur des arts et du design de Toulouse, École supérieure d'art et de design des Pyrénées • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 6 semaines en continu • Représentation publique des œuvres, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : participation à la journée portes ouvertes aux Maisons Daura (projections, visites commentées, lecture et verre amical) •

Hébergement / espace de travail partagés · Équipements / outillage, matériaux / consommables · Accompagnement dans le développement du projet · Bourse de résidence (900 €),

rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (900 €), déplacement (200 € dont 1 A/R)

Les ateliers des Arques

Le Presbytère 46250 Les Arques
Tél. : 05 65 22 81 70
www.ateliersdesarques.com
Courriel : pauline.ateliersdesarques@gmail.com
Resp. : Pauline Chasseriaud, administratrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Résidence de recherche et création* · 1 session / an · Accueil familial : envisageable selon le calendrier d'activité de l'association · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur invitation par un commissaire d'expositions renouvelé chaque année

Conditions d'accueil 6 semaines réparties sur 3 mois, scindables · Véhicule et vélo électrique à disposition · Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition · Activités hors création : selon planning de l'association, 2 temps de rencontre publique (lancement de la résidence et ouverture d'atelier à mi-parcours), 2 rencontres scolaires avec la médiatrice (30 min chacune), ateliers de pratiques artistiques sur proposition de l'AA · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Hébergement indiv., espaces de travail indiv. et partagés · Ateliers de construction bois, métal et risographie, matériaux / consommables · Accompagnement dans le développement du projet, aide technique · Montant global jusqu'à 4 300 € (com-

prenant : bourse de résidence, frais de prod.), rémunération des ateliers de pratiques artistiques, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (500 €) et, au cas par cas, d'assurance du matériel apporté et relatifs à l'accueil familial

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

② Nom du prog. : *Résidence de recherche Dessin contemporain* · Axe thématique : *Dessin contemporain* · 1 session / an · Accueil familial : cf. prog. 1 · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en Occitanie ou en être originaire, être titulaire du permis de conduire · Dessin

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 semaines en continu · Véhicule et vélo électrique à disposition · Reproduction ou diffusion des œuvres, commande d'un texte critique · Activités hors création : 1 rencontre tout public en fin de résidence · Hébergement indiv., espaces de travail indiv. et partagés · Équipements / outillage · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. · Bourse de résidence (1 350 €), prise en charge des frais de : recherche (300 €), déplacement (200 €), relatifs à l'accueil familial (au cas par cas)

Hautes-Pyrénées (65)

Traverse

4, rue Grasset 65200 Bagnères-de-Bigorre
Tél. : 06 64 31 25 76
www.traversiens.com
Courriel : residencetraverse@gmail.com
Resp. : Pierre Lesclauze, chargé de projet résidence photo, Emmanuelle Pujol, administration-programmation

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *Résidence de territoire dans le champ de la photo* · Résidence itinérante : Territoire de la Communauté de communes de la Haute-Bigorre (CCHB) · Axe thématique annuel ·

1 session / an • Accueil familial ou de conjoint possible : hébergement permettant *a minima* d'accueillir le conjoint • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en dehors du département 65 • Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois en continu, précédés de 1 semaine de repérage et suivis de 4 jours d'accrochage et vernissage • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont 1 exposition en début de résidence et 1 exposition du travail mené sur le territoire (dans l'espace public et durant plusieurs mois), reproduction ou diffusion des œuvres, édition en fonction du travail de l'AA (du coffret de cartes postales au livret) • Activités hors créa-

tion : travail avec différents publics de la CCHB allant des rencontres théoriques (présentation, lecture de portfolio, vernissage, etc.) aux ateliers de pratiques artistiques tout public (marathon-photo, atelier collodion, etc.) et ateliers au long cours avec des publics spécifiques • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Équipements / outillage selon les besoins *via* le réseau de Traverse • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Montant global de 6 000 € (comprenant : bourse de résidence, rémunération des activités hors création), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (3 500 €), déplacement (200 €)

Pyrénées-Orientales (66)

Lumière d'encre – Centre d'art et de photographie

Place Picasso 66400 Céret
Tél. : 04 30 82 73 30
www.lumieredencre.fr
Courriel : contact@lumieredencre.fr
Resp. : Claude Belime, directeur

nération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, redevances de droits d'auteur (dont 1 000 € pour l'exposition le cas échéant), prise en charge des frais de : prod. (2 000 €), déplacement (500 € dont 3 A/R), repas (600 €)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Résidence annuelle* • Axes thématiques : *Photographie contemporaine et thématiques annuelles* • 1 session / an • Duo possible • Accueil familial possible : chbre double, lit bébé et chbre simple à disposition durant une partie du temps de résidence • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection

Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois min., scindables • Vélo à disposition et voiture exceptionnellement • Représentation publique des œuvres dont présentation d'un travail antérieur en début de résidence et restitution en fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique, ateliers de pratiques artistiques possibles • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres au cas par cas • Hébergement / espace de travail partagés • Matériel photographique • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (3 500 €), défraiement pour la rencontre des 4 derniers candidats présélectionnés, rému-

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

② Nom du prog. : *Résidence transfrontalière* • Résidence itinérante : Occitanie et province de Gérone (Espagne), dans le cadre d'un échange international : résidence croisée • 1 session / an • Duo possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en France ou en Espagne • Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Avec appel à projets • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil Durée variable, scindable (min. 15 jours) • Vélo à disposition et voiture exceptionnellement • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont restitution sous une forme à déterminer selon le travail réalisé (soirée de restitution *a minima*, exposition ou édition en fonction du travail et des financements), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 ou 2 rencontres publiques, ateliers de pratiques artistiques possibles (construits avec l'AA) • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables • Accompagnement dans le dévelop-

pement du projet, aide technique • Bourse de résidence (1 850 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (400 € dont 1 A/R), repas (400 €)

- ③ Nom du prog. : *Résidence internationale* • Lieu de résidence : 47, rue de la République 66400 Céret • Dans le cadre d'échanges à l'international avec la Catalogne ou les Baléares • De 1 à 3 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accueil familial possible : chbre double et chbre simple avec mezzanine • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection

Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation

Conditions d'accueil De 15 jours à 2 mois, scindables • Vélo à disposition et voiture exceptionnellement • Représentation publique des œuvres dont restitution sous une forme à déterminer

selon le travail réalisé (soirée de restitution *a minima*, exposition ou édition en fonction du travail et des financements), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre publique lors de la restitution, ateliers de pratiques artistiques possibles en accord avec l'AA • Contrats de diffusion ou d'exploitation des œuvres au cas par cas et d'atelier artistique si nécessaire • Hébergement / espace de travail partagés • Équipements / outillage au cas par cas si nécessaire • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 850 € / mois), rémunération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (400 € dont 2 A/R), repas (*per diem*), relatifs à l'accueil familial (au cas par cas)

Tarn (81)

L'AFIAC

6, place du Four 81500 Fiac

Tél. : 06 31 82 98 72

@afiac_

Courriel : direction@afiac.org

Resp. : Félix Morel, directeur artistique

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur
la création sans obligation de réalisation
ou de production d'œuvres**

Nom du prog. : *Festival "chez l'habitant"* • Résidence itinérante, sites variables : Tarn, région Occitanie • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 12 pers. • Accueil familial envisageable sachant que la résidence est en immersion chez l'habitant • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Attention aux pratiques émergentes • Arts numériques, arts plastiques, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 2 mois, scindables (min. 2 semaines) et 3 jours de rencontre en amont • Représentation publique des œuvres dont exposition de l'œuvre *in situ* lors du festival de 3 jours reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques lors du festival • Hébergement / espace de travail partagés • Prêt des bénévoles du projet, petit outillage de l'association, mise en lien avec des artisans et des entreprises (dons de matériaux par ex.) • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (600 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (700 €), déplacement (200 € dont 2 A/R)

Loire-Atlantique (44)

Centre Claude-Cahun pour la photographie contemporaine

45, rue de Richebourg 44000 Nantes

Tél. : 09 52 77 23 14

www.centreclaudecahun.fr

Courriel : juliettepersilier@centreclaudecahun.fr

Resp. : Juliette Persilier, coordinatrice des résidences et médiation

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Magic carpets* • Sites variables : Pays de la Loire • Dans le cadre d'un partenariat international avec le réseau *Magic Carpets – Creative Europe platform* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection AA émergent • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation • Via le réseau *Magic Carpets – Creative Europe platform*

Conditions d'accueil 1 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition ou restitution sous une forme à définir et grande exposition des résidents accueillis dans les 15 structures partenaires en Europe à l'issue des 4 années du projet, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : participation au vernissage, 1 rencontre publique possible, rencontres et co-construction du projet artistique avec la communauté • Hébergement / espace de travail partagés • Équipements / outillage en fonction du projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (1 450 €), rémunération des interventions publiques hors vernissage (150 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 000 €), déplacement (jusqu'à 800 € dont 1 A/R), repas (600 €), transport des œuvres produites en résidence (jusqu'à 1 000 €)

Fonds de dotation Groupe Chessé

1 ter, place Sainte-Élisabeth 44000 Nantes

Tél. : 02 51 82 76 73

www.encore-encore.org

Courriel : e.sfar@groupechesse.fr

Resp. : Elyssa Sfar, présidente

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence d'artistes Hôtel de Craon* • Lieu de résidence : 2, place Verdun 17000 La Rochelle (région Nouvelle-Aquitaine, département de Charente-Maritime) • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 5 pers. • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Parcours beaux-arts et/ou design • AA vivant en France • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 3 rencontres / présentations (au service culturel de la Ville, à des pro. du monde de l'art et lors du vernissage), médiation avec des publics scolaires s'il y a lieu • Hébergement indiv. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (4 500 €)

Les petites écuries – arts du feu et du faire

1 et 4, square Mathurin-Meheut 44000 Nantes
Tél. : 06 27 80 37 20
www.lespetitesecuriesnantes.fr
Courriel : lesfactotum@gmail.com
Resp. : Les Factotum

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de production* • De 4 à 8 sessions / an • Accueil familial ou de conjoint : à définir entre la structure et l'AA • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, céramique / verre

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation

Conditions d'accueil De 4 à 8 semaines, scindables • Prise en charge des transports en commun possible • Représentation publique

des œuvres dont exposition à la galerie des petites écuries ou restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition envisageable • Activités hors création : ateliers de pratiques artistiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Selon le projet, sollicitation éventuelle des ateliers des structures membres des Factotum et matériaux / consommables à définir • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (1 250 € min. / mois), rémunération des ateliers de pratiques artistiques, redevances de droits d'auteur (notamment pour l'exposition), prise en charge des frais de : prod. (montant en fonction du projet), déplacement, transport des œuvres produites en résidence (selon le projet)

Maison Fumetti

6, cour Jules-Durand 44000 Nantes
Tél. : 02 52 10 70 52
www.maisonfumetti.fr
Courriel : contact@maisonfumetti.fr
Resp. : Thomas Brochard, coordinateur,
Cassandra Thiénot, coordinatrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence Fumetti* • Axe thématique : *Bande dessinée* • 1 session / an • Accueil familial possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Avoir publié un ouvrage à compte d'éditeur, vivre en France • Arts plastiques, livre

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu (min. 35 h / semaine) • Représentation publique des œuvres dont exposition possible, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre publique lors du Festival Fumetti, ateliers de pratiques artistiques • Hébergement indiv. et partagé, espace de travail partagé • Bureau, table lumineuse • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (6 300 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (500 € dont 2 A/R), transport des œuvres produites en résidence (100 €)

Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire

28, rue Fouré 44000 Nantes
Tél. : 06 34 52 11 43
www.ma-paysdelaloire.com
Courriel : contact@maisonarchi.org
Resp. : Marie Sevère

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidence d'architecture* • Sites variables : communes du Pays de la Loire • Axe thématique : *Identité des territoires / politiques publiques d'aménagement des territoires* • 1 session / an • Duo possible • Accessibilité variable en fonction du lieu d'accueil

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, photographie, architecture / paysage

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 semaines, scindables · Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible · Activités hors création : rencontres publiques (pot d'accueil, rendus publics intermédiaires) ateliers de pratiques artistiques (la plupart du temps dans le cadre de la restitution) · Hébergement / espace de travail partagés · Équipements / outillage, matériaux / consommables · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique ·

Bourse de résidence (10 000 €), rémunération des activités hors création uniquement post-résidence le cas échéant (selon la grille du pôle Arts visuels Pays de la Loire), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. (5 000 €)

Paradise – Centre d'art contemporain

6, rue Sanlecque 44000 Nantes

Tél. : 06 61 70 80 96

www.galerie-paradise.fr

Courriel : contact@galerie-paradise.fr

Resp. : Béatrice Dacher et Michel Gerson, artistes et directeurs artistiques

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Résidence d'artistes* · 4 sessions / an · Accueil familial possible : appartement · Assistant possible · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection

Conditions d'accueil De 1 à 2 mois, scindables · 2 vélos à disposition · Représentation publique des œuvres dont exposition et restitution de fin de résidence (parfois exposition en plus en début de résidence pour présenter le travail de l'AA), reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) possible(s) sous des formes variables en fonction du projet · Activités hors création : 2 rencontres publiques · Hébergement / espace de travail indiv. · Outillage de production et de monstration · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. et technique · Montant global de 2 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod.), rémunération des activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur (pour l'exposition notamment), prise en charge des frais de : déplacement (250 € min. dont 1A/R), repas (variable), transport des œuvres produites en résidence (variable)

② Nom du prog. : *Résidence croisée* · Dans le cadre de partenariats à l'international engagés avec la Ville de Nantes · 1 session / an · Accueil familial possible : appartement · Assistant possible · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA vivant à Nantes Métropole · Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 à 2 mois, scindables · Abonnement aux transports en commun pris en charge et 2 vélos à disposition · Représentation publique des œuvres dont 2 expositions (1 présentant des œuvres déjà existantes et 1 dédiée à celles qui sont réalisées en résidence), reproduction ou représentation publique des œuvres dont exposition et restitution de fin de résidence (parfois exposition en plus en début de résidence pour présenter le travail de l'AA), reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) possible(s) sous des formes variables en fonction du projet · Activités hors création : 2 rencontres publiques · Hébergement / espace de travail indiv. · Tout un ensemble d'outillage de production et de monstration · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (2 000 €), rémunération des activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur (pour l'exposition notamment), prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (1 350 € dont 1A/R), repas (30 € / jour)

Ateliers de la Ville en Bois

21, rue de la Ville-en-Bois 44100 Nantes
Tél. : 06 27 92 82 20
www.lesateliersdelavilleenbois.com
Courriel : lavilleenbois@gmail.com
Resp. : Lucille Poirier, chargée de coordination

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence La Rampe* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 6 pers. • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA émergent du grand-ouest ayant une démarche pro. dans le domaine des arts visuels, disposant d'une possibilité d'hébergement à Nantes • Arts plastiques, commissariat d'expositions, design, design graphique, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu (min. 4 jours / semaine) • Représentation publique des œuvres dont restitution de 3 à 7 jours et selon les souhaits de l'AA, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique lors de la soirée d'ouverture de la restitution, 1 médiation ou 1 atelier de pratiques artistiques pour un public invité • Espaces de travail indiv. (halle) et partagés • Équipements min. de régie, matériaux / consommables selon les besoins • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. (1 000 €)

Le MAT – centre d'art contemporain du Pays d'Ancenis

Avenue de la Davrays
44150 Ancenis-Saint-Géréon
Tél. : 02 40 09 73 39
www.lemat-centredart.com
Courriel : direction@lemat-centredart.com
Resp. : Isabelle Tellier, directrice

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Sites variables : Pays d'Ancenis et Maison Julien Gracq – 1, rue du Grenier-à-Sel – Saint-Florent-Le-Vieil 49410 Mauges-sur-Loire • Axe thématique : *Être fleuve, rivière, ruisseau* • De 1 à 3 sessions / an • Duo possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 à 2 mois, scindables (min. 15 jours) • Vélo à disposition et véhicule de façon ponctuelle • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique lors de la restitution de fin de résidence • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Outils de production (visseuse, perceuse, scie, ponceuse...) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 500 €), rémunération de la rencontre publique (250 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), déplacement (de 200 à 500 € dont 2 A/R), repas (de 200 à 500 €), transport des œuvres produites en résidence (500 €)

TWO POINTS

Tél. : 06 63 54 89 31
www.assotwopoints.blogspot.com
Courriel : twopoints.contact@gmail.com
Resp. : Sébastien Lemazurier

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Accueil artiste en résidence* • Lieu de résidence : Le Pavillon – 147, route de Sainte-Luce 44300 Nantes • 3 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en Loire-Atlantique • Arts plastiques, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 60 jours en continu (min. 30 jours) • Représentation publique des œuvres dont restitution de 4 à 5 semaines, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors créa-

tion : 2 ouvertures d'atelier • Espace de travail indiv. • Presse à gravure, mobilier d'exposition • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (1 500 €), redevances de droits d'auteur

Frac Pays de la Loire

24 bis, boulevard Ampère – La Fleuriaye
44470 Carquefou
Tél. : 02 28 01 50 00
<https://fracdespaysdelaloire.com>
Courriel : a.roussel@fracpdl.com
Resp. : Claire Staebler, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Ateliers internationaux* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 5 pers. • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 2 mois, scindables (min. 1 mois) • Van 6 places à disposition soir et WE et en semaine en fonction des disponibilités • Représentation publique des œuvres dont exposition d'environ 3 mois, reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'un catalogue (autres possibles *via* les frais de prod.) • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) selon les invitations éventuelles • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail partagés • Petit outillage électroportatif • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (1 000 € / mois, au *pro rata* de la durée), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 800 €), déplacement (1 A/R), assurance du matériel apporté

Hasy

21, Grande-Rue 44510 Le Pouliguen
Tél. : 06 64 84 06 01
www.hasy.fr
Courriel : contact@hasy.fr
Resp. : Thierry Merré

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence Recherche Photographique (CAPSULE)* • Lieu de résidence : Le Pouliguen • Axe thématique : *Environnement maritime – la mer, ses acteurs et ses enjeux* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection

Photographie

Modalités de sélection Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 5 semaines, scindables • Vélo à disposition • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontres publiques avec 4 classes du Pouliguen (2 journées) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Tirages jet d'encre, numérisation, sérigraphie, matériaux / consommables (300 € d'achats pris en charge) • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (3 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (4 000 €), déplacement (600 € dont 2 A/R), repas (700 €)

Le Grand Café

2, place des Quatre-Z'Horloges
44600 Saint-Nazaire
Tél. : 02 44 73 44 00
www.grandcafe-sainnazaire.fr
Courriel : grand_cafe@sainnazaire.fr
Resp. : Sophie Legrandjacques,
directrice, Pauline-Alexandrine Deforge,
chargée de projets

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

① Nom du prog. : *Résidence de création* • Nombre de sessions / an variable • Accueil familial possible : ponctuellement lorsque l'hébergement, partagé avec d'autres structures culturelles, est disponible • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 3 mois répartis sur 1 an, en fonction du projet • Voiture avec accompagnement d'un agent ou billets pris en charge pour les déplacements sur place • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : plusieurs rencontres publiques à l'issue de la résidence à destination du grand public ou d'un public initié (journées d'étude, séminaires, etc.) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv. et partagé, espace de travail partagé (atelier du centre d'art) • Accès possible aux équipements / outillage du centre d'art en présence du régisseur général (essentiellement liés au bois, au métal et à la peinture ; évolutifs selon projet), matériaux / consommables selon le projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (2 000 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge variable selon le projet des frais de : prod., déplacement (6 A/R), repas (*per diem*), transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

② Nom du prog. : *Résidence de recherche* ("*Substrat*") • 1 session tous les 2 ans • Accueil familial possible : cf. prog. 1 • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Chercheur et doctorant en histoire de l'art • Critique / théorie / histoire de l'art

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Avec appel à projets • Sur invitation • Jury associant des pro. ext. (variable)

Conditions d'accueil Durée variable selon le projet, scindable • Voiture avec accompagnement d'un agent ou billets pris en charge pour les déplacements sur place • Reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'un carnet de recherche • Activités hors création : rencontres publiques sur des temps forts selon le projet et les besoins • Contrats de diffusion ou d'exploitation des œuvres, d'édition • Hébergement indiv. et partagé, espace de travail polyvalent • Équipements / outillage, matériaux / consommables variables selon le projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (2 000 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge variable selon le projet des frais de : déplacement (6 A/R), repas (*per diem*), assurance du matériel apporté

③ Nom du prog. : *Résidence de commissariat* • Axe thématique : *Orientation vers des projets d'écriture curatoriale* • Nombre de sessions / an variable • Accueil familial possible : cf. prog. 1 • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Curateur • Commissariat d'expositions

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable selon le projet, scindable • Voiture avec accompagnement d'un agent ou billets pris en charge pour les déplacements sur place • Représentation publique des œuvres dont exposition ou restitution possible, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : cf. prog. 2 • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv. et partagé, espace de travail polyvalent • Équipements / outillage, matériaux / consommables variables selon le projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les

réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (montant variable selon le projet), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge variable selon le projet des frais de : déplacement (4 A/R), repas (*per diem*), assurance du matériel apporté

Mosquito Coast Factory

5, rue de la Tamise –
ZAC Porte Estuaire 44750 Campbon
Tél. : 06 81 80 19 76
www.mosquitocoastfactory.com
Courriel : direction@mosquitocoastfactory.com
Resp. : Benoît-Marie Moriceau,
directeur artistique

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Résidence recherche & création* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 6 pers. • Accueil familial possible : chbre 16 m², cuis. et sanitaires collectifs, jardin, fractionnement possible de la résidence en fonction des vacances scolaires, mise en relation au besoin avec des lieux d'accueil de jeunes enfants ou des pers. ressources pour une résidente enceinte • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques

Modalités de sélection Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 semaines, scindables (min. 2 semaines) • Vélo à disposition • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, publication à l'issue de la résidence possible • Activités hors création : rencontre publique lors de la restitution, ateliers de pratiques artistiques (ateliers Zzz) / workshops en lien avec le projet et tout public • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espaces de travail indiv. et partagé (atelier de production) • Parc machines (scies circulaire et pendulaire, rabot électrique, défonceuse, perceuse, visseuse, pistolet peinture airless, etc.), équipements photo/vidéo (boîtier Canon EOS 5D Mark III, objectif EF 24-70mm, trépied Manfrotto 190X, Drone Parrot Anafi 4K, vidéoprojecteur Samsung SP-LSP7T, ordinateur MacBook 16 pouces Pro editing, moniteur LG HDR 4K), bois, colles, peinture, plâtre, etc., accès à une bibliothèque • Accompagnement dans le développement

du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1500 €), rémunération des ateliers Zzz / workshops (150 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant en fonction du projet), déplacement (2 A/R), relatifs à l'accueil familial (pour partie, à déterminer au cas par cas)

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

② Nom du prog. : *Résidence art & territoire* • Axe thématique : *Accueil d'un-e artiste dont le projet s'intègre dans le cadre d'une commande citoyenne des Nouveaux Commanditaires en région Pays de la Loire, lui permettant d'approfondir sa recherche tout en s'immergeant dans les dynamiques locales et en dialoguant avec les parties prenantes du projet : commanditaires, médiateur-ice-s, institutions et habitant-e-s* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 6 pers. • Accueil familial possible : cf. prog. 1 • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA avec parcours et expérience confirmés • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 4 semaines, scindables (min. 1 semaine) • Vélo à disposition • Représentation publique des œuvres notamment dans le cadre d'une commande citoyenne, reproduction ou diffusion des œuvres, publication à l'issue de la résidence possible • Activités hors création : rencontres publiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espaces de travail indiv. et partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables : cf. prog. 1 • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1500 €), rémunération dans le cadre des Nouveaux Commanditaires avec rencontres publiques et commande d'esquisse (4500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (en fonction

du projet), déplacement (4 A/R), relatifs à l'accueil familial (pour partie, à déterminer au cas par cas)

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

③ Nom du prog. : *Résidence jeune création* · Axe thématique : *Capacité à dialoguer avec le territoire et ses spécificités* · 1 session / an · Collectif possible jusqu'à 6 pers. · Accueil familial possible : cf. prog 1 · Assistant possible · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection DNSEP d'une école d'art des Pays de la Loire depuis moins de 3 ans · Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 semaines, scindables (min. 15 jours) · Vélo à disposition · Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, entretien avec un auteur, édition d'un *ephemera* avec un graphiste · Activités hors création : rencontres publiques, ateliers de pratiques artistiques (ateliers Zzz) / workshops en lien avec le projet et tout public · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Hébergement indiv., espaces de travail indiv. et partagé · Équipements / outillage, matériaux / consommables : cf. prog. 1 · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (1 500 €), rémunération des ateliers Zzz / workshops (150 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant variable selon le projet), déplacement (2 A/R), relatifs à l'accueil familial (pour partie, à déterminer au cas par cas)

Maison des Arts de Saint-Herblain

26, rue de Saint-Nazaire 44800 Saint-Herblain
Tél. : 02 28 25 25 80
www.maisondesarts.saint-herblain.fr
Courriel : maisondesarts@saint-herblain.fr
Resp. : Maud Ablon, directrice, Gwenola Saillard-Calvez, responsable du département Arts plastiques, Alexandre Labbé, responsable du pôle Action culturelle, Musiques actuelles et Communication

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidence artistique sans hébergement* · Axe thématique : *Réalisation d'un projet artistique en lien avec les usagers de la Maison des Arts et les habitants* · 1 session / an · Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection 18 ans min., expérience artistique solide · Arts numériques, arts plastiques, céramique / verre, design graphique, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 6 mois en continu · Représentation publique des œuvres dont exposition en fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : présentation de la démarche au sein de l'établissement, ouverture de l'espace de travail 1 fois / mois min., mise en place ou participation aux actions de médiation avec les acteurs éducatifs en direction du public herblinois, ateliers de pratiques artistiques (18 h min.), animation d'un stage découverte pendant les vacances d'hiver ou de printemps (16 h) · Espace de travail indiv. · Accès à tous les équipements techniques de la Maison des Arts (atelier numérique, presse, matériel de sérigraphie, labo photo, four à céramique, etc.) · Accompagnement dans le développement du projet, aide technique · Montant global de 4 500 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod.), rémunérations des interventions pédagogiques (55 € / h) et du stage découverte (1 000 €)

Maine-et-Loire (49)

Ville d'Angers

CS 80011 49020 Angers

Tél. : 02 41 05 41 49

www.angers.fr

Courriel : lucie.picard@ville.angers.fr

Resp. : Lucie Picard, chargée de mission

arts visuels – service Action culturelle,

Ville d'Angers

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de création arts visuels de la Ville d'Angers* • Lieu de résidence : Repaire urbain – 35, boulevard du Roi-René 49100 Angers • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Démarche artistique singulière et affirmée • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 20 jours min., scindables • Vélo à disposition, utilisation d'un véhicule de la structure possible pour l'achat de matériaux • Représentation publique des œuvres dont exposition d'environ 3 mois au Repaire

urbain, reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'une brochure • Activités hors création : 2 ou 3 rencontres publiques organisées en lien avec l'équipe du Repaire urbain, ateliers de pratiques artistiques possibles si souhaités par l'AA • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables à étudier avec l'AA en amont de la résidence et au cas par cas (accès éventuel aux ressources de l'École supérieure d'art et de design Talm-Angers : ateliers de production, échanges avec le personnel enseignant, etc. ; modalités et objectifs pédagogiques à établir avec l'école) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. et technique • Bourse de résidence (5 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant et des ateliers complémentaires et/ou rencontres éventuels durant l'exposition, redevances de droits d'auteur (1 000 € pour l'exposition), prise en charge des frais de : prod. (2 000 €), transport des œuvres produites en résidence

BLAST Le Collectif

3, boulevard Daviers 49100 Angers

Tél. : 07 82 07 96 13

www.instagram.com/blastlecollectif

Courriel : lecollectifcollectif@gmail.com

Resp. : Cécile Benoiton, François Brunet,

Baptiste Jan, Alice Suret-Canale

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Programmation des résidences du Collectif BLAST* • 8 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible : en fonction de la disponibilité des locaux • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation

Conditions d'accueil 1 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont restitution / sortie de résidence possible mais non obligatoire, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre possible avec des publics empêchés (charte culture et solidarité) • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Matériel électroportatif de base (enceintes, vidéo-projecteur), matériel électrique • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (1 200 € / mois), rémunération de la rencontre le cas échéant (selon la charte culture et solidarité)

Abbaye royale de Fontevraud

Abbaye royale de Fontevraud
49590 Fontevraud-L'Abbaye
Tél. : 02 41 51 73 52
www.fontevraud.fr
Courriel : welcome@fontevraud.fr
Resp. : Emmanuel Morin, directeur artistique
et culturel

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

① Nom du prog. : *Entre les Murs* • 1 session / an •
Duo possible • Assistant possible • Pas d'ac-
cessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plas-
tiques

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 3 mois, scindables (min.
1 mois) • Voiture pers. requise • Représentation
publique des œuvres dont inauguration et expo-
sition, reproduction ou diffusion des œuvres •
Contrat de diffusion ou d'exploitation des
œuvres • Hébergement indiv., espace de tra-
vail partagé • Équipements / outillage, maté-
riels / consommables en fonction des dispo-
nibilités du matériel • Accompagnement dans
le développement du projet • Bourse de rési-
dence (1 000 €), redevances de droits d'auteur
(1 000 €), prise en charge des frais de : prod.
(6 000 €), déplacement (1 000 €), repas (1 000 €)

② Nom du prog. : *Sous les Voûtes* • Axe théma-
tique : *Penser une installation sculpturale en
tant qu'œuvre clef de « Noël à Fontevraud »,
dans l'écrin que constitue la cuisine romane* •
1 session / an • Duo possible • Assistant pos-
sible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plas-
tiques, design

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 6 mois, scindables (min.
1 mois) • Voiture pers. requise • Représentation
publique des œuvres dont inauguration et expo-
sition dans le cadre de « Noël à Fontevraud »,
reproduction ou diffusion des œuvres • Contrat
de diffusion ou d'exploitation des œuvres •
Hébergement indiv., espace de travail partagé •
Équipements / outillage, matériaux / consom-
mables en fonction des disponibilités du maté-
riel • Accompagnement dans le développe-
ment du projet • Bourse de résidence (3 000 €),
redevances de droits d'auteur (1 000 €), prise
en charge des frais de : prod. (12 000 €), dépla-
cement (1 000 €), repas (1 000 €)

③ Nom du prog. : *Du spirituel dans l'art* • Axe
thématique : *Créer une installation en écho à
l'histoire du lieu et plus particulièrement à sa
dimension sacrée, dont le caractère monumen-
tal s'accorde avec les volumes du chœur et de
la nef jouant avec l'amplitude des espaces ;
l'installation devant constituer le point d'orgue
de la visite de l'abbatiale et accompagner sa
découverte de l'espace dans son architecture,
son histoire et sa portée spirituelle* • 1 session /
an • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plas-
tiques

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable, scindable
(min. 1 mois) • Voiture pers. requise • Repré-
sentation publique des œuvres dont inaugura-
tion et exposition, reproduction ou diffusion des
œuvres • Contrat de diffusion ou d'exploitation
des œuvres • Hébergement indiv. et partagé,
espace de travail partagé • Accompagnement
dans le développement du projet • Bourse de
résidence (3 000 €), redevances de droits d'au-
teur, prise en charge des frais de : prod. (18 000 €),
déplacement (1 000 €), repas (1 000 €)

④ Nom du prog. : *La Table de Noël* • Axe thé-
matique : *L'œuvre de la « Table de Noël » s'ins-
crivant dans la programmation hivernale de
Fontevraud, elle doit intégrer l'univers de Noël
dans ses sources et inspirations et le sacré et
la féerie des fêtes de fin d'année en constituer
le terreau créateur* • 1 session / an • Duo pos-
sible • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plas-
tiques, céramique / verre, design

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 8 mois, scindables (min.
1 mois) • Voiture pers. requise • Représentation
publique des œuvres dont exposition, repro-
duction ou diffusion des œuvres • Activités hors
création : présentation de sa démarche artis-
tique au service technique • Contrat de diffusion
ou d'exploitation des œuvres • Hébergement
indiv., espace de travail partagé • Équipements /
outillage, matériaux / consommables en fonc-
tion des disponibilités du matériel au service
technique • Accompagnement dans le déve-
loppement du projet, aide technique • Bourse
de résidence (3 000 €), redevances de droits
d'auteur (1 000 €), prise en charge des frais
de : prod. (12 000 €), déplacement (1 000 €),
repas (1 000 €)

⑤ Nom du prog. : *À toute volée* • Axe thématique : Création du décor d'une cloche • 1 session / an • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 1 an, scindable (min. 1 mois) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont inauguration de la cloche, reproduction ou diffusion des œuvres, acquisition de l'œuvre • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables en fonction des disponibilités du matériel • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (8 000 €), redevances de droits d'auteur (1 000 €), acquisition de l'œuvre (1 000 €), prise en charge des frais de déplacement (1 000 €)

⑥ Nom du prog. : *Résidence Ackerman + Fontevraud* • Dans le cadre d'un partenariat avec la Maison Ackerman • Axe thématique : *Union des savoir-faire et ressources de la Maison Ackerman et de l'abbaye de Fontevraud afin de faire naître un projet artistique dans un lieu hors norme et atypique* • 1 session / an • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, design

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 mois, scindables (min. 1 mois) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont inauguration et exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables en fonction des disponibilités du matériel • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (3 500 €), redevances de droits d'auteur (2 500 €), prise en charge des frais de prod. (18 000 €), déplacement (1 000 €), repas (1 000 €)

⑦ Nom du prog. : *Résidence Bullukian + Fontevraud* • Fondation Bullukian / Abbaye royale de Fontevraud • 26, place Bellecour 69002 Lyon (cf. région Auvergne-Rhône-Alpes, département du Rhône) • Tél. : 02 41 51 73 52 • www.bullukian.com • Courriel : contact@bullukian.com • Resp. : Fanny Robin, directrice artistique de la Fondation Bullukian, Emmanuel Morin, directeur artistique et culturel de l'abbaye royale de Fontevraud

⑧ Nom du prog. : *Littérature Jeunesse* • Axe thématique : *Occasion de renouer avec les grandes heures des pages enluminées de l'abbaye et inspirée de son histoire, son décor et ce qu'est aujourd'hui Fontevraud, la résidence d'auteur de littérature jeunesse permet à un(e) auteur(trice) ou illustrateur(trice) de créer un ouvrage célébrant la beauté de l'abbaye au cœur de l'hiver* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Illustration

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 mois, scindables (min. 1 mois) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont inauguration de « Noël à Fontevraud », reproduction ou diffusion des œuvres, édition • Activités hors création : rencontres publiques dont rencontre / dédicace dédiée à un public d'adolescents et d'adultes, journées de rencontres avec 4 classes du territoire, propositions d'ateliers de pratiques artistiques à destination du jeune public dans chacune des médiathèques de Saumur • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv. et partagé, espace de travail partagé • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (1 000 €), rémunération des ateliers pédagogiques (2 000 €), redevances de droits d'auteur (1 000 €), prise en charge des frais de : prod. (2 000 €), déplacement (1 000 €), repas (450 €)

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

⑨ Nom du prog. : *Festivini* • Axe thématique : *Créer un univers graphique pour le festival Festivini en dialogue avec les équipes de l'abbaye et du syndicat des vins* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Design graphique

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu • Voiture pers. requise • Reproduction ou diffusion des œuvres à titre commercial (charte graphique déclinée sur tote bags et badges) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv. et partagé, espace de travail partagé • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (3 200 €), redevances de droits d'auteur (1 000 €), prise en charge des frais de : prod. (2 200 €), déplacement (2 A/R), repas (450 €)

Commune de Beaupréau-en-Mauges

Hôtel-de-Ville – Rue Robert-Schuman
49602 Beaupréau-en-Mauges Cedex
Tél. : 06 29 50 34 80
www.beaupreaudenmauges.fr
Courriel : v.delbos@beaupreaudenmauges.fr
Resp. : Valérie Delbos, médiatrice culturelle

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de création Arts plastiques* • Sites variables : 1 des communes déléguées de Beaupréau-en-Mauges en fonction des sessions • 1 session tous les 2 ans • Accueil familial envisageable • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Préférence pour AA ayant besoin de se faire connaître • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 3 à 4 semaines en continu (min. moitié du temps de résidence) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition durant tout l'été, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 temps de présentation en amont de la résidence, 1 temps partagé autour d'un repas / découverte de l'atelier, etc., participation au vernissage, ateliers de pratiques artistiques avec l'aide de la structure (à destination de 2 classes par école de la commune si possible, d'un groupe de jeunes d'un centre socio-culturel par ex., soit 12 h de médiation min.) ; ateliers ou temps de médiation avec un public jeune ou adulte possibles en plus au choix de l'AA (payants et directement gérés par lui) • Hébergement partagé, espace de travail indiv. ou partagé selon le projet • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (2 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (800 €), repas

Mayenne (53)

Conseil départemental de la Mayenne

39, rue Mazagran 53000 Laval
Tél. : 02 43 59 96 00
www.lamayenne.fr
Courriel : patrimoine@lamayenne.fr
Resp. : Sabrina Dalibard, directrice du patrimoine

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Invitation* • Dans le cadre d'un partenariat avec 3 sites patrimoniaux du département de la Mayenne : musée Robert-Tatin à Cossé-le-Vivien, Musée archéologique de Jublains, château de Sainte-Suzanne à Sainte-Suzanne-et-Chammes (site de résidence au choix de l'AA) • Axes thématiques : *Créer des œuvres sur l'un des trois sites patrimoniaux au sein duquel elles seront présentées, exposer des œuvres existantes au sein des deux autres sites départementaux, rencontrer les publics dans le cadre d'un programme d'actions culturelles* • 1 session tous les 2 ans • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Démarche, recherche et prod. conséquente inscrites dans le champ de la création contemporaine • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 semaines, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont 3 expositions (1 sur le site de résidence présentant les œuvres créées et 2 sur les 2 autres sites, rassemblant des œuvres préexistantes), reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'un poster ou livret • Activités hors création : participation à la mise en œuvre d'actions culturelles dont ateliers de pratiques artistiques, de leur conception à leur réalisation, avec les équipes de médiation des sites et les établissements scolaires dès la 1^{re} phase de la résidence (contenu, durée et calendrier définis avec l'AA) et au point d'étape organisé à mi-parcours avec les partenaires et représentants des acteurs du projet • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables selon les besoins •

Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Montant global de 7 000 € (comprenant : bourse de résidence, rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur relatives à la monstration), rémunération des candidats présélectionnés (500 €), prise en charge des frais de : prod. (9 000 €), déplacement (2 300 € dont 5 A/R), repas (1 500 €)

Centre d'art contemporain – Le Kiosque

7, place Juhel 53100 Mayenne
Tél. : 02 43 30 10 16
www.kiosque-mayenne.org
Courriel : centredart@kiosque-mayenne.org
Resp. : Marion Le Monnier, coordonnatrice des expositions, Julie Duarté, coordonnatrice de L'Atelier – École d'arts plastiques

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidences de recherches, création et actions culturelles* • 6 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 10 pers. • Accueil familial : étudié en fonction de la demande • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 5 à 30 jours et plus, scindables • Prêt de véhicule possible • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, catalogue d'exposition possible (non systématique) • Activités hors création : 1 rencontre publique, ateliers de pratiques artistiques selon le projet • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espaces de travail indiv. et partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables de l'atelier • Accompagnement dans le développement du projet, aides admin. et technique • Bourse de résidence (de 1 200 à 5 000 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge variable selon le projet des frais de : prod. (de 500 € pour 1 exposition collective à 6 000 € pour 1 exposition indiv.), déplacement (dont 2 A/R), repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté, relatifs à l'accueil familial

Atelier du Haut-Anjou

37, rue Dominique-Godivier 53200 Daon
www.latelierduhautanjou.com
Courriel : latelierduhautanjou@gmail.com
Resp. : Mathieu Le Traon, président, Anne Corbière et Brigitte Guillet, formatrices

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence d'artiste* • Dans le cadre d'un partenariat avec l'École supérieure d'art et de design Talm-Angers • Axe thématique : *Résidence de recherche textile* • 1 session tous les 2 ans • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Pratique min. dans le textile • Textile

Modalités de sélection Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois et demi, scindables • Vélos à disposition • Voiture pers. conseillée • Représentation publique des œuvres dont exposition / restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique lors de la restitution, 1 workshop à l'École supérieure d'art et de design Talm-Angers • Hébergement / espace de travail partagés • Métiers à tisser, espace pour le patronage, machines à coudre et à tricoter, accès à une bibliothèque technique, fils • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (3 000 €), rémunération du workshop, redevances de droits d'auteur, prise en charge possible des frais de déplacement pour la 2^e période de résidence par l'École supérieure d'art et de design Talm-Angers

Le Carré – Scène nationale et Centre d'art contemporain d'intérêt national

4 bis, rue Horeau – BP 10357
53203 Château-Gontier-sur-Mayenne Cedex
Tél. : 07 81 55 00 34
www.le-carre.org
Courriel : clemence.chailot@le-carre.org
Resp. : Bertrand Godot, directeur
de la programmation art contemporain

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

1 session / an • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection • Arts plastiques, céramique / verre, photographie, poésie
Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 30 jours, scindables • Véhicule à disposition au besoin • Voiture pers. conseillée • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre publique et ateliers de pratiques artistiques avec les habitants et partenaires • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Matériel divers pour la prod. • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (6 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (5 000 €), déplacement (2 000 € dont 6 A/R), repas (1 500 €), transport des œuvres produites en résidence (1 000 €)

Centre d'art contemporain de Pontmain

8 bis, rue de la Grange 53220 Pontmain
Tél. : 02 43 05 08 29
www.centredartpontmain.fr
Courriel : saisonculturelle@bocage-mayennais.fr
Resp. : Stéphanie Miserey

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de création* • Axe thématique : • 2 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible : hébergement adapté (chbre et sdb indiv. cuis. partagée), mise en relation locale pour garde d'enfant (à la charge de l'AA, comme les repas et transport de la famille) • Assistant possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Quelques expositions dans des lieux pro., adéquation du travail avec la programmation et les espaces du centre d'art, disponibilité d'œuvres existantes pour l'exposition, vivre en France • Arts plastiques, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 2 mois, scindables (min. 6 semaines) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition de 7 semaines, reproduction ou diffusion des œuvres, texte critique et mise en page • Activités hors création : rencontres publiques (1 tout public, 10 avec des collégiens et élèves du primaire), ateliers de pratiques artistiques uniquement si l'AA est disponible et le souhaite (de 4 à 12 h) • Contrat d'exposition • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Petit équipement d'exposition (perceuses, scie circulaire, etc.), matériaux / consommables • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (2 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant (60 € / h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), déplacement (500 € dont 6 A/R), repas (défraiement dans le cadre d'actions de médiation), transport des œuvres produites en résidence (variable)

Sarthe (72)

Le Festival de l'image (Les photographiques)

2, avenue Greco 72100 Le Mans

Tél. : 06 52 44 55 83

www.photographiques.org

Courriel : contact@photographiques.org

Resp. : Freddy Coudray, président

de l'association Le Festival de l'image

et coordinateur de la résidence

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de création photographique* • Lieu de résidence : Le Mans, chez un particulier membre de l'association • 1 session / an • Duo possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection

Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 5 semaines réparties sur 7 mois • Voiture pers. recommandée, abonnement aux transports en commun pris en charge au besoin • Représentation publique des œuvres dont exposition lors du festival Les Photographiques l'année suivant la résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre publique lors du finissage du festival • Hébergement partagé avec bureau • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (2 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (4 000 €), déplacement (600 €), repas (500 €)

Piacé le radieux, Bézard-Le Corbusier

Moulin de Blaireau 72170 Piacé

Tél. : 02 43 33 47 97

www.piaceleradieux.com

Courriel : contact@piaceleradieux.com

Resp. : Nicolas Hérisson, directeur artistique

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

1 session / an • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, design, architecture

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 à 4 semaines, scindables • Voiture pers. recommandée, vélo à disposition et co-voiturage possible au besoin • Représentation publique des œuvres dont exposition possible, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontres publiques non obligatoires • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (1 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), déplacement (300 € dont 3 A/R), transport des œuvres produites en résidence (200 €)

Centre d'art de l'île MoulinSart

Rue du Canal 72210 Fillé-sur-Sarthe

Tél. : 02 43 57 05 10

www.ile-moulinsart.fr

Courriel : centre.art@cc-valdesarthe.fr

Resp. : Amandine Chartier, médiatrice

en charge du Centre d'art de l'île

MoulinSart – Communauté de communes

du Val de Sarthe

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

2 ou 3 sessions / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil Durée variable en fonction du projet, scindable • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition(s) et restitution(s) selon le projet, reproduction ou diffusion des œuvres, édition sous la forme souhaitée par l'AA • Activités hors création : visites accompagnées, ateliers de pratiques artistiques en milieu scolaire ou interven-

tions participatives auprès d'acteurs des différentes communes du territoire du Val de Sarthe • Hébergement / espace de travail partagés • Équipements / outillage, matériaux / consommables selon le projet • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (de 3 000 à 5 500 € selon le projet), rémunération des activités hors création, prise en charge des frais de : prod. (jusqu'à 3 000 €, limite variable selon le projet), déplacement (250 € en moyenne)

Les Moulins de Paillard

Lieu-dit Les Moulins de Paillard
72340 Poncé – Loir-en-Vallée
Tél. : 06 20 21 49 89
www.moulinspaillard.com
Courriel : contact@moulinspaillard.com
Resp. : Shelly De Vito et James Porter,
co-fondateurs et co-directeurs artistiques

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur
la création sans obligation de réalisation
ou de production d'œuvres**

Nom du prog. : *Résidence artistique aux Moulins de Paillard* • Dans le cadre éventuel de partenariats à l'international • Axe thématique : *Les arts contemporains* • Environ 20 sessions / an • Accueil familial possible : selon les cas, modalités à définir avec l'AA et les directeurs artistiques en amont de la résidence • Assistant possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection 18 ans min., AA confirmé ou émergent • Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Avec appel à projets • Sur invitation • Dans le cadre d'échange ou partenariat éventuel • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil Durée variable, scindable • Vélos ou véhicule à disposition ou co-voiturage avec un membre de l'équipe, au cas par cas • Représentation publique des œuvres dont restitution(s) éventuelle(s) selon le souhait de l'AA (formats variés possibles), reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : visites accompagnées et rencontres avec les publics (présentations, conférences, etc.), ateliers de pratiques artistiques selon le souhait de l'AA (interventions en milieu scolaire selon les prog. pédagogiques, ateliers familles) • Contrats de diffusion ou d'exploitation des œuvres et pour les actions avec les publics • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Matériel et outils • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (montant variable, base moyenne de 500 € / semaine selon la grille de rémunération de DCA – Association française de développement des centres d'art contemporain), rémunérations des candidats présélectionnés (tarif en vigueur) et des activités hors création (forfait ou 80 € / h, selon les tarifs en vigueur), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod., déplacement (dont 1 A/R), repas, transport des œuvres produites en résidence selon les cas

Vendée (85)

La Gâterie – Espace de création contemporaine

17, place du Marché 85000 La-Roche-sur-Yon
Tél. : 02 51 46 14 05
www.lagaterie.org
Courriel : contact@lagaterie.org
Resp. : Nicolas Le Gleut, président

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur
la création sans obligation de réalisation
ou de production d'œuvres**

1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 2 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition ou restitution si l'AA le souhaite (forme libre), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques sans obligation • Hébergement / espace de travail indiv. • Petits outillages • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (3 000 €), rémunération des activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (500 € dans la limite de 2 A/R)

Talm – École supérieure d'art et de design Tours, Angers, Le Mans

75, rue Bressigny 49100 Angers
40, rue du Docteur-Chaumier 37000 Tours
Tél. : 06 14 15 25 98
www.esad-talm.fr
Courriel : chloe.heyraud@talm.fr
Resp. : Chloé Heyraud, chargée de mission

**Résidence tremplin (de professionnalisation
liée à l'émergence ou associée
à la formation et au développement
du réseau professionnel)**

Nom du prog. : *Les Affluents* • Dans le cadre d'un projet multipartenarial, sites variables : Pays de la Loire et Centre-Val de Loire (cf. région Centre-Val de Loire, département d'Indre-et-Loire)

Alpes-de-Haute-Provence (04)

Cairn, centre d'art contemporain

10, montée Parc-Saint-Benoît
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04 92 31 45 29
www.cairncentredart.org
Courriel : charles.garcin@ambulo.fr
Resp. : Sandra Cattini, directrice
et conservatrice en chef du pôle artistique
et muséal Ambulo de la Ville de Digne-
les-Bains (Cairn, musée Gassendi, maison
Alexandra David-Neel), Charles Garcin,
responsable et directeur artistique du Cairn

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

① Nom du prog. : *Résidence de création d'œuvres
nouvelles dans le cadre d'une exposition* • Axe
thématique : *Résidences d'artistes en terri-
toire* • 2 sessions / an • Collectif possible jusqu'à
3 pers. • Accueil familial possible : maison
d'architecte comprenant 2 chbres (1 lit double,
1 lit simple) et 1 canapé-lit • Assistant possible •
Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numé-
riques, arts plastiques, arts sonores, céramique /
verre, commissariat d'expositions, design, film /
vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 6 semaines à 2 ans et
demi en plusieurs séjours (avant la prod. de
l'exposition) • Vélos électriques à disposition •
Représentation publique des œuvres dont expo-
sition, reproduction ou diffusion des œuvres, édi-
tion possible (variable) • Activités hors création :
1 rencontre publique min. pour présenter le travail
et le projet de résidence • Contrat de diffusion
ou d'exploitation des œuvres • Hébergement
indiv., espace de travail partagé • Machines de
l'équipe technique du service des musées pour
le travail du bois, métal, etc. • Accompagnement
dans le développement du projet, mise en rela-

tion avec les réseaux pro. (dont scientifiques,
enseignants, etc.), aides admin. et technique •
Bourse de résidence (de 2 500 à 5 000 €), rede-
vances de droits d'auteur, prise en charge des
frais de : prod. (de 1 000 à 8 000 €), déplace-
ment (jusqu'à 1 500 €), transport des œuvres
produites en résidence

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

② Nom du prog. : *Résidence de recherche artis-
tique et d'expérimentation* • Axe thématique :
cf. prog. 1 • 1 session / an • Collectif possible
jusqu'à 3 pers. • Accueil familial possible :
cf. prog. 1 • Assistant possible • Accessibilité
partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Cf. prog. 1
Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 semaines min., répar-
ties sur 1 an • Vélos électriques à disposition •
Représentation publique des œuvres dont res-
titution (parfois exposition), reproduction ou dif-
fusion des œuvres, édition possible (variable) •
Activités hors création : 1 rencontre publique
min., actions artistiques collectives et inclu-
sives généralement organisées (selon diverses
formes) • Hébergement indiv., espace de tra-
vail partagé • Machines de l'équipe technique
du service des musées pour le travail du bois,
métal, etc. • Accompagnement dans le déve-
loppement du projet, mise en relation avec les
réseaux pro. (dont scientifiques, enseignants,
etc.), aides admin. et technique • Montant glo-
bal de 2 000 à 5 000 € (comprenant : bourse
de résidence, frais de prod., déplacement), rede-
vances de droits d'auteur

Maison Passère

8, rue Passère 04300 Forcalquier
Tél. : 06 62 84 15 79
www.facebook.com/maisonpassereforcalquier
Courriel : maisonpassere@gmail.com
Resp. : Anne-Laure Taupenet

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence en arts visuels* • Axe
thématique : *Arts visuels, écologie, sujets du*

monde d'aujourd'hui en lien avec la région Paca ·
1 session / an · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Diplômé d'école d'art · Vivre en région Paca · Arts plastiques, céramique / verre

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées

Conditions d'accueil De 3 à 5 semaines, scindables · Voiture pers. requise · Représentation publique des œuvres dont exposition de fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : ateliers de

pratiques artistiques dans le cadre de l'appel à projets Été culturel – Ouvrir le monde · Hébergement / espace de travail indiv. · Équipements / outillage, matériaux / consommables à voir avec l'AA · Accompagnement dans le développement du projet, aide admin. · Bourse de résidence (de 3 000 à 5 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant variable, à voir avec l'AA), déplacement (2 A/R), assurance du matériel apporté

Hautes-Alpes (05)

La Folie numérique, by Fées d'hiver

Champ Rond 05200 Crévoux
Tél. : 04 92 43 63 69
www.folie-numerique.fr
Courriel : contact@feesdhiver.fr
Resp. : Erik Lorré

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Création numérique* · Axe thématique : *Pluridisciplinaire : vidéo, photos, arts numériques, cirque, danse* · Jusqu'à 12 sessions / an · Collectif possible jusqu'à 8 pers. · Accueil familial possible · Assistant possible · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées · Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 à 3 semaines, scindables · Voiture pers. requise · Représentation publique des œuvres dont sortie de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontre publique lors de la sortie de résidence · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Hébergement indiv. et partagé, espace de travail partagé · Matériel de régie vidéo, diffusion son, éléments scéniques, ordinateurs, tablettes, capteurs, logiciels de développement, lumières · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique · Bourse de résidence (1 000 € min.), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de prod. (si co-production, montant en fonction du budget et négociable) et, seulement en cas de diffusion, de déplacement, repas, transport des œuvres produites en résidence

Centre d'art contemporain Les Capucins

Espace Delaroche 05200 Embrun
Tél. : 04 92 20 65 99
www.lescapucins.org
Courriel : publics.lescapucins@gmail.com
Resp. : Mathilde Belouali, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence de recherche et d'expérimentation* · Lieu de résidence : Embrun · 1 session / an · Accueil familial possible : hébergement de 35 m², lit bébé, aide pour trouver des solutions

punctuelles de garde d'enfants en journée (garderie locale notamment) · Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois, scindables · Voiture pers. requise · Représentation publique des œuvres possible sans aucune obligation (exposition, performance projection, discussion, etc.), reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : 1 rencontre publique possible en fin de résidence · Hébergement indiv., espace de travail partagé · Matériel du

centre d'art • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec des partenaires du territoire, aide technique • Bourse de résidence (4 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (500 € dont 1 A/R)

Les Augures • À l'école du Chazelet

Le Chazelet 05320 La Grave
Tél. : 06 61 36 09 82
www.lesaugures.com
Courriel : laurence.perrillat@lesaugures.com
Resp. : Laurence Perrillat, co-présidente

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *À l'école du Chazelet* • Axes thématiques : *Écologie, Montagne* • 2 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Accueil familial possible • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Avec appel à projets • Sur invitation

Conditions d'accueil De 3 à 9 mois, scindables (min. 1 mois) • Co-voiturage possible sur place, déplacements pris en charge si voiture pers. • Représentation publique des œuvres dont temps de restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible uniquement si elle fait partie du projet de recherche • Activités hors création : 1 rencontre publique en fonction du projet • Hébergement / espace de travail partagés • Équipements / outillage, matériaux / consommables • Accompagnement dans le développement du projet (notamment sur son éco-production) • Bourse de résidence (montant variable selon le projet), rémunérations des candidats dans le cas d'une sélection sur projet (indemnité si non retenu) et des temps de restitution, redevances de droits d'auteur, prise en charge variable et en fonction du projet des frais de : prod., déplacement (3 A/R), repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté, relatifs à l'accueil familial

Bienvenue là-haut

303, route de la Chalp – Le Grand Laus
05470 Aiguilles
Tél. : 07 81 76 45 53
<https://bienvenueulahaut.fr>
Courriel : contact@bienvenueulahaut.fr
Resp. : Romain Barré

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Les résidences Bienvenue là-haut* • Résidence itinérante : Guillestrois-Queyras • 10 sessions / an • Assistant possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores, design, design graphique, film / vidéo

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 15 jours à 3 mois, scindables • Voiture pers. requise (frais kilométriques pris en charge), utilisation d'une voiture

de l'association possible selon les disponibilités • Représentation publique des œuvres lors de l'événement « À Tout » dans le château Fort Queyras, de restitutions dans les villages associés et d'une exposition possible, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible (multiples) • Activités hors création : rencontres publiques et ateliers de pratiques artistiques sur mesure • Hébergement indiv., espace de travail indiv. ou partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables selon les besoins • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (de 1500 à 4 000 €), rémunération des activités hors création formalisées, redevances de droits d'auteur, prise en charge sur mesure des frais de : prod. (de 1500 à 5 000 €), déplacement (dont 3 A/R), repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté, relatifs à l'accueil familial

Serres Lez'Arts

1, avenue Jean-Moulin 05700 Serres
Tél. : 04 92 46 84 24
www.serreslezarts.fr
Courriel : jules@serreslezarts.com
Resp. : Jules Praud

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Rouvrir le Monde à Serres* • Lieu de résidence : village de Serres • Axe thématique : *Patrimoine historique, mémoriel et paysage* • 3 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accueil de conjoint possible • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, céramique / verre, design, design graphique, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Avec appel à projets • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 semaines, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, éditions • Activités hors création : rencontre publique lors de la présentation auprès des habitants et des élus, ateliers de pratiques artistiques tout public • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Camionnettes pour les déplacements de matériel, fournitures arts plastiques • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (3 000 €), rémunération des activités

hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod., déplacement, repas, assurance du matériel apporté

② Nom du prog. : *Les Transhumances artistiques à Puy-Saint-André* • Résidence : village de Puy-Saint-André • Axe thématique : *Art environnemental* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accueil de conjoint possible • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, céramique / verre, design

Modalités de sélection Avec appel à projets • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 semaines, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre publique lors de la présentation auprès des habitants et des élus, ateliers de pratiques artistiques tout public • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv., ateliers spécifiques • Camionnettes pour les déplacements, fournitures arts plastiques, matériels de chantier • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (3 000 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (750 €), déplacement (2 A/R), repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté

Alpes-Maritimes (06)

Association Objectif Vidéo Nice – OVNi

Hôtel Windsor – 11, rue Dalpozzo 06000 Nice
Tél. : 06 65 05 87 55
www.ovni-festival.fr
Courriel : contact@ovni-festival.com
Resp. : Odile Redolfi, directrice du festival

① Nom du prog. : *OVNi création* • Résidence itinérante : Nice • Axe thématique : *Art vidéo* • 1 session / an • Duo possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, film / vidéo

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 4 semaines en continu • Voiture partagée à la demande • Représentation publique des œuvres dont exposition dans le cadre d'OVNi – Festival international d'Art vidéo et restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques au sein du réseau BOTOX(S) notamment, réunions et invitations selon les attentes de l'AA • Hébergement / espace de travail indiv. (chambre d'hôtel indiv. et cuis. partagée), espace de travail distinct possible • Accompagnement

dans le développement du projet • Bourse de résidence (1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (200 € dont 1 A/R)

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur
la création sans obligation de réalisation
ou de production d'œuvres**

© Nom du prog. : *Prix OVNi Sud Émergence* • Résidence itinérante : Nice • Axe thématique : *Art vidéo* • 1 session / an • Duo possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Moins de 39 ans, lauréat du prix OVNi Sud Émergence vivant en région Paca • Arts numériques, film / vidéo

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 semaines en continu • Voiture partagée à la demande • Représentation publique des œuvres dont exposition dans le cadre d'OVNi – Festival international d'Art vidéo et restitution de fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres au sein du réseau BOTOX(S) notamment, réunions et invitations selon les attentes de l'AA • Hébergement / espace de travail (bureau) indiv. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (200 € dont 2 A/R)

The (He)art for (He)art Program

43, rue de la Buffa 06000 Nice
Tél. : 06 62 62 55 48
www.theheartforheartprogram.org
Courriel : info@theheartforheartprogram.org
Resp. : Francisca Viudes, présidente-fondatrice

**Résidence de création en lien avec
le territoire (rencontre entre
un processus de création et une diversité
d'acteurs autour d'un projet)**

Nom du prog. : *The (He)art for (He)art Program* • Sites variables : Nice, Pop Up annuel en Grèce, Brésil, dans le cadre d'échanges à l'international • Résidence itinérante : *Pop Up* annuel en Grèce, dans le cadre d'un échange international • Axes thématiques : Aide à la création d'œuvres inspirées par Nice et sa région, son histoire et son héritage artistique ; production locale, artisanat et techniques traditionnelles • De 4 à 6 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accueil familial possible : hébergement avec l'AA • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA confirmé • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores,

céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 semaines au moins, scindables (min. 4 semaines) • Prise en charge des moyens de déplacement sur place possible • Représentation publique des œuvres dont exposition(s) et restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) possible(s) • Activités hors création : min. 1 WE de rencontres publiques organisé • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Accès à plusieurs ateliers de différentes pratiques artistiques dans la région • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (montant variable), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 100 à 3 000 € selon les techniques), déplacement (jusqu'à 1 000 € dont 1 A/R), repas (courses), transport des œuvres produites en résidence (selon le pays d'habitation), assurance du matériel apporté (possible)

Facteur de ciel

27, avenue Sainte-Lorette 06130 Grasse
Tél. : 06 52 03 84 49
www.facteurdeciel.com
Courriel : contact@facteurdeciel.com
Resp. : Camille Lorin, directrice artistique

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur
la création sans obligation de réalisation
ou de production d'œuvres**

Nom du prog. : *Résidence d'écriture, de recherche et de création* • Sites variables : Pays de Grasse • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, photographie, chorégraphie, mise en scène, recherche

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 2 à 8 semaines, scindables • Vélo et voiture à disposition • Représentation publique des œuvres lors de la journée « À ciel ouvert », reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 2 rencontres

publiques (tout public et du secteur social) • Hébergement / espace de travail indiv. • Presse pour gravure, traceur grand format, outils de construction • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Montant global de 2 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., redevances de droits d'auteur, déplacement, repas)

La Napoule Art Foundation

Château de la Napoule – Avenue Henry-Clews
06210 Mandelieu-la-Napoule
Tél. : 04 93 49 95 05
www.lnaf.org
Courriel : nmercier@chateau-lanapoule.com
Resp. : Nelly Mercier

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence internationale* • Dans le cadre d'un échange international avec l'Institut français en Inde (prog. *Villa Swagatam*) et d'une collaboration ponctuelle avec la Maison Baldwin à Saint-Paul-de-Vence • 2 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 10 pers. • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, photographie, écritures littéraires et filmique

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Dans le cadre d'un prog. d'échange avec l'Institut français en Inde • Jury associant des pro. ext. • Frais de dossier de 30 €

Conditions d'accueil 1 mois en continu • 3 vélos à disposition • Représentation publique des œuvres dont *open studio* en fin de résidence et expositions d'anciens résidents, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre publique lors de l'*open studio*, participation facultative et au bon vouloir de l'AA aux ateliers de pratiques artistiques animés par l'équipe de médiation avec des publics scolaires (invitation postérieure à la résidence pour d'autres ateliers possible), workshops d'anciens résidents • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Tous les outils et matériels disponibles sur place • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 000 €), rémunération des workshops postérieurs à la résidence le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (100 €), repas (500 €)

ATELIER TIVOLI 89

3, rue Jules-Ferry 06240 Beausoleil
Tél. : 04 93 41 70 83
www.villedebeausoleil.fr
Courriel : m.pallen@villedebeausoleil.fr
Resp. : Margot Pallen, responsable du pôle Arts plastiques

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Atelier TIVOLI 89* • Axe thématique : *Résidence de création* • 2 sessions / an •

Duo possible • Accueil de conjoint possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 mois en continu (min. 95% du temps de résidence) • Abonnement transports en commun pris en charge • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible •

Activités hors création : rencontres publiques lors de 10 ouvertures d'atelier max. et autres possibles (à discuter avec l'AA), ateliers de pratiques artistiques (transmission) • Hébergement / espace de travail indiv. • Outillages basiques • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Montant global de 6 000 € (comprenant : bourse

de résidence, frais de repas), rémunération des ateliers de pratiques artistiques (70 €/h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (2 000 €), déplacement (3 A/R), transport des œuvres produites en résidence (500 € max.), assurance du matériel apporté

Centre de la photographie de Mougins

43, rue de l'Église 06250 Mougins
Tél. : 04 22 21 52 12
www.centrephotographiemougins.com
Courriel : centrephotographie
@villedemougins.com
Resp. : Yasmine Chemali, directrice,
Sinem Bostanci, chargée des publics
et de la médiation

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence de création, de recherche et d'expérimentation* • Axe thématique : *Identité du territoire des Alpes-Maritimes* • 2 sessions / an • Duo possible (1 seul poste de travail fixe dans l'espace de travail) • Accueil de conjoint possible : hébergement avec lit double et canapé-lit • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Expérience et continuité dans le travail • Photographie

Modalités de sélection Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 semaines, scindables (min. 3 semaines) • Voiture pers. recommandée, voiture de service pouvant être mise à disposition pour des RDV ext. • Représentation publique des œuvres dont restitution sans obligation et au format libre (discussion, marche dans la nature, etc.), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) à déterminer avec l'AA (formes multiples possibles), ateliers de pratiques artistiques (transmission) auprès des partenaires sociaux et éducatifs (16 h max.) • Hébergement / espace de travail indiv. • Ordinateur, imprimante, scanner A3, luminaires, rideau occultant, petit matériel de bureautique • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (4 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques (60 €/h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (pour les essais si besoin), déplacement (700 € max.), repas (déjeuner possible au service de restauration de la Mairie de Mougins)

La Station

89, route de Turin 06300 Nice
Tél. : 04 93 56 99 57
www.lastation.org
Courriel : starter@lastation.org
Resp. : Cédric Teisseire, fondateur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

2 sessions / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 4 mois en continu • Vélos à disposition • Représentation publique des œuvres dont exposition, performance ou toute autre forme de restitution des recherches, reproduction ou diffusion des œuvres, inclusion dans les programmes et manifestation des réseaux (Visiteurs du soir, BOTOX[S] – réseau d'art contemporain Alpes & Riviera, etc.) • Activités hors création uniquement si souhaitées par l'AA (ex. : workshops) • Hébergement / espace de travail indiv. • Matériel de La Station sous réserve de disponibilité (son, régie, machines, etc.) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (5 000 €), rémunération des workshops le cas échéant, redevances de droits d'auteur

Le Hublot

89, route de Turin 06300 Nice
Tél. : 04 93 31 33 72
www.lehublot.net
Courriel : info@lehublot.net
Resp. : Frédéric Alemany

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidences arts numériques* ·
Axe thématique : *Interactivité et programmation* · 4 sessions / an · Collectif possible jusqu'à 4 pers. · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, design, performance

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées · Sur invitation

Conditions d'accueil 1 semaine en continu · Représentation publique des œuvres dont sortie de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontres publiques, workshops · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Hébergement / espace de travail partagés · Équipement de scénographie numérique, studio médias et XR · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (1 000 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 €), déplacement (500 € dont 1 A/R)

Espace de l'art concret

Château de Mouans 06370 Mouans-Sartoux
Tél. : 04 93 75 06 72
www.espacedelartconcret.fr
Courriel : grasser.fulcheri@espacedelartconcret.fr
Resp. : Fabienne Grasser-Fulchéri, directrice

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

① Nom du prog. : *Art & Mondes du Travail* · Lieu de résidence : en entreprise, sites variables : Alpes-Maritimes · Axe thématique : *Triple objectif : aller à la rencontre des hommes et femmes sur le lieu de travail ; permettre à des artistes de conduire leur recherche artistique ; provoquer le dialogue entre des mondes du travail différents* · 1 session / an · Duo possible · Accueil familial possible : hébergement et espace de travail dans une maison de village à 5 min à pied du centre d'art · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, design, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 3 mois max., scindables (min. 1 semaine) · Voiture pers. requise, véhicule utilitaire à disposition · Représentation publique des œuvres dont exposition au centre d'art et restitution en entreprise, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : 2 rencontres avec les salariés de l'en-

treprise (en cours de résidence et lors de la restitution) · Hébergement / espace de travail indiv. · Équipements / outillage pour l'exposition, éventuellement matériaux / consommables · Accompagnement dans le développement du projet, aides admin. et technique · Bourse de résidence (6 000 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (6 000 €), déplacement (1 500 € dont 4 A/R), repas (500 €), transport des œuvres produites en résidence (variable)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

② Nom du prog. : *Résidence sonore* · Axe thématique : *Recherche sonore au sein d'une démarche artistique* · 1 session / an · Collectif possible jusqu'à 3 pers. · Accueil familial possible : dans le cas d'un résident seul et non d'un collectif · Assistant possible · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures pour 1 AA confirmé · Sur invitation pour 1 jeune AA (choisi par l'AA confirmé après sa sélection)

Conditions d'accueil 3 mois, scindables (min. 15 jours) · Voiture pers. requise, véhicule utilitaire à disposition · Représentation publique des œuvres dont exposition ou restitution possible, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités

hors création : rencontres publiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage et matériaux / consommables sur demande • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique •

Bourse de résidence (2 400 €), rémunération des rencontres publiques, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (500 € dont 2 A/R), repas (500 €)

Atelier expérimental

Villa Les Vallières – Avenue des Vallières

06420 Clans

Tél. : 06 76 11 43 41

www.atelier-experimental.org

Courriel : isabelle.sordage@gmail.com

Resp. : Isabelle Sordage, directrice artistique,

François Maunoury, directeur administratif

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidences annuelle printemps / été* • Axes thématiques : *Arts plastiques, recherches sonores expérimentales* • 3 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Accueil de conjoint possible • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, arts sonores, film / vidéo

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 3 semaines à 3 mois, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont restitution possible sous forme d'exposition(s) ou de projection(s) cinématographique(s), reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) possible(s), diffusion possible d'un travail sonore durant 1 semaine et demie sur l'AEradio • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (250 € / semaine), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant variable en fonction du projet, ex. : 200 € pour travail sonore diffusé sur l'AEradio), déplacement (base forfaitaire kilométrique pour 1 A/R), repas d'accueil et/ou de restitution, transport des œuvres produites en résidence

Fondation CAB

5766, chemin des Trioux

06570 Saint-Paul-de-Vence

Tél. : 04 92 11 24 49

www.fondationcab.com

Courriel : spv@fondationcab.com

Resp. : Thanee Bouciqué

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence CAB Saint-Paul* • Accueil d'artistes internationaux • Axe thématique : *Art conceptuel et minimal* • 2 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible : chbre double • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 2 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 *open studio* • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 500 €)

Bouches-du-Rhône (13)

Fotokino

33, allée Léon-Gambetta 13001 Marseille
Tél. : 09 81 65 26 44
www.fotokino.org
Courriel : contact@fotokino.org
Resp. : Karen Louÿs, coordinatrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence de création (projet de livre)* • Résidence itinérante : Studio Fotokino – 158, rue Consolat 13001 Marseille, La Marelle / Villa Deroze – La Ciotat (1 mois et demi dans chaque structure) • Axes thématiques : *Édition, livre d'art, livre jeunesse* • 2 sessions / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Design graphique, littérature jeunesse

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois et demi (1 mois au Studio Fotokino et 1 mois à La Marelle) en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition ou restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) d'images imprimées en risographie et au cas par cas pour les écrits • Activités hors création : 3 rencontres publiques max. en début et/ou en fin de résidence au Studio Fotokino et/ou à La Marelle, 2 ateliers de pratiques artistiques max. à destination du jeune public au Studio Fotokino ou dans le cadre de la bibliocyclette (bibliothèque de rue dans l'espace public des quartiers prioritaires de Marseille) • Hébergement / espace de travail indiv. • Matériel disponible au Studio Fotokino (papier, matériel de dessin, etc.) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (1 800 € / mois), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (200 € max. pour 1 A/R)

La compagnie, lieu de création

19, rue Francis-de-Pressensé 13001 Marseille
Tél. : 04 91 90 04 26
www.la-compagnie.org
Courriel : info@la-compagnie.org
Resp. : Paul-Emmanuel Odin

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 1 mois à 2 ans, scindables • Représentation publique des œuvres

dont exposition ou restitution possible, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) dans le cadre de soirées organisées pendant la résidence, ateliers de pratiques artistiques si cela fait partie de la démarche de l'AA • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Matériel standard de bricolage, impression papier • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (de 5 000 à 20 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques (60 € / h), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), déplacement (500 € dont 3 A/R), transport des œuvres produites en résidence (300 €)

Centre photographique Marseille

2, rue Vincent-Leblanc 13002 Marseille
Tél. : 04 91 90 46 76
www.centrephotomarseille.fr
Courriel : communication@centrephoto-marseille.fr
Resp. : Erick Gudimard, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence Pytheas* • Sites variables : Région Paca • Axe thématique :

Recherche et création · 2 sessions / an · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en région Paca · Photographie

Modalités de sélection Sur invitation · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 8 semaines, scindables · Voiture pers. requise · Représentation publique des œuvres dont exposition(s) et/ou restitution(s) possibles, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontres publiques dans le cadre de la programmation

du CPM, ateliers de pratiques artistiques possibles · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Appareil photo, photocopieuse · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. · Bourse de résidence (4 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (400 €), déplacement (300 €)

Cirva (Centre international de recherche sur le verre et les arts plastiques)

62, rue de la Joliette 13002 Marseille

Tél. : 04 91 56 11 50

www.cirva.fr

Courriel : contact@cirva.fr

Resp. : Stanislas Colodiet, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Résidence de recherche* · De 3 à 5 sessions / an · Duo possible · Accueil familial possible : studio avec 1 lit double et 1 simple · Assistant possible · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques, design, verre

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 10 semaines réparties en différents séjours sur 2 ans · Accompagnement dans la représentation publique et la diffusion des œuvres possible et sur mesure en fonction du projet réalisé (expositions hors les murs avec des partenaires, mise en relation avec des galeries pour des projets d'édition), reproduction ou diffusion des œuvres, édition papier possible, intégration possible des pièces issues de la résidence dans la collection du Cirva sur proposition de l'AA · Activités hors création : rencontres publiques possibles lors des portes ouvertes de la structure (3 / an), ateliers de pratiques artistiques · Hébergement / espace de travail indiv. · Équipements pour soufflage, thermoformage, pâte de verre et travail à froid, verre · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique par 3 à 5 techniciens · Bourse de résidence (250 € / semaine), rémunération des rencontres publiques, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant variable selon le projet), déplacement (montant variable dont 8 A/R)

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

② Nom du prog. : *Partenariat Design Parade Hyères* · Résidence itinérante : Cirva et Sèvres – Manufacture et Musées nationaux, dans le cadre d'un partenariat avec le festival Design Parade Hyères · Axe thématique : Vase · 1 session / an · Duo possible · Accueil familial possible : cf. prog. 1 · Assistant possible · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Design, verre
Modalités de sélection Lauréat de Design Parade Hyères dans le cadre d'un partenariat (modalités communiquées par la Villa Noailles)

Conditions d'accueil 6 semaines réparties en différents séjours sur 1 an · Représentation publique des œuvres dont exposition dans le cadre de Design Parade Hyères à la Villa Noailles, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontres publiques dans le cadre de Design Parade Hyères · Hébergement / espace de travail indiv. · Équipements pour soufflage, thermoformage, pâte de verre et travail à froid, verre · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique par 3 à 5 techniciens · Bourse de résidence (250 € / semaine), rémunération des rencontres publiques, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant variable selon le projet), déplacement (montant variable dont 5 A/R)

Musée Regards de Provence

Allée Regards-de-Provence – Boulevard
Jacques-Saadé 13002 Marseille
Tél. : 04 96 17 40 40
www.museeregardsdeprovence.com
Courriel : info@museeregardsdeprovence.com
Resp. : Adeline Dumon, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de recherche, création et production* • 1 session / an • Assistant possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Titulaire d'un DNSEP depuis 5 ans min. • Arts plastiques, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 5 semaines en continu (min. de 4 à 5 jours / semaine y compris le WE) • Représentation publique des œuvres dont exposition au sein du musée (pendant Art-o-rama Marseille selon la période), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques (espace de travail dans une salle d'exposition ouverte au public et restitution de fin de résidence sous forme de causerie) • Espace de travail indiv. • Petit matériel d'accrochage, matériaux / consommables selon la demande • Accompagnement dans le développement du projet • Montant global de 2 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement, repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté), redevances de droits d'auteur

Alphabetville

Friche Belle de Mai
41, rue Jobin 13003 Marseille
Tél. : 06 89 34 54 56
www.alphabetville.org
Courriel : alphabetville@orange.fr
Resp. : Colette Tron

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Micro-résidence* • Sites variables : Région Paca • Axe thématique : *Écritures multi-médias* • 3 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Accueil de conjoint possible : frais de déplacement, repas, etc. non pris en charge • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, performance, écriture, recherche

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil De 5 à 10 jours en continu • Représentation publique des œuvres dont sortie de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible (variable) • Activités hors création : rencontres et interventions publiques sur le territoire (inhérentes au prog.) • Hébergement / espace de travail indiv., espace de travail dédié possible en plus • Accès à une documentation, petit matériel • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (1 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (1 A/R), repas (lors des temps publics et pro.)

Chroniques

Friche Belle de Mai
41, rue Jobin 13003 Marseille
Tél. : 04 95 04 95 12
www.chroniques.org
Courriel : production@chroniques.org
Resp. : Mathieu Vabre, directeur artistique

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Chroniques Créations* • Sites variables : 3 bis f, Voyons voir, 6MIC, Scene44 – n+n corsino, GMEM – Centre national de création musicale, KLAP Maison pour la danse et Lieux publics – Centre national et pôle européen de création pour l'espace public à Marseille, Le Hublot à Nice, La fruitière numérique à Lourmarin, Le Grenier à sel (EDIS – Fonds de dotation) à Avignon et Saint-Ex – culture numérique à Reims, dans le cadre de parte-

nariats et notamment d'échanges à l'international (accueil de lauréats sélectionnés par les partenaires, ex. : avec le Québec, prog. de résidences croisées de recherche mises en place par le Conseil des arts et des lettres du Québec (Calq) avec Recto-Verso dans le cadre du festival Mois Multi) • Axe thématique : *Arts et technologies* • 1 session / an • Assistant possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection 2 ans de pratique • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, film / vidéo, performance, réalité mixte

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 semaine à 2 mois, scindables • Déplacements sur place pris en charge • Représentation publique des œuvres dont exposition dans le cadre de la Biennale des Imaginaires numériques en cas de création et restitution possible pour les résidences d'écriture (au choix de l'AA), reproduction ou diffusion des œuvres, éditions (catalogue pour la diffusion des pièces et catalogue de la

Biennale) • Activités hors création : invitation à participer à des tables-rondes, *pitch sessions* et présentations pro. dans le cadre de la Biennale des Imaginaires numériques ainsi qu'à des événements adjacents, participation possible aux ateliers de pratiques artistiques conçus et menés par l'équipe de médiation de Chroniques (centrés sur les œuvres produites en résidence) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail indiv. ou partagé • Parc de matériel technique de Chroniques • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. (ex. : conseils juridique, financier, sur l'entrepreneuriat artistique, etc.), aides admin. et technique • Bourse de résidence (de 500 à 15 000 €), rémunération des conférences, workshops et ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 1 000 à 15 000 €), déplacement (de 150 à 1 000 € dont 1 A/R), repas (selon la durée), transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté

Fraeme

Friche Belle de Mai
41, rue Jobin 13003 Marseille
Tél. : 04 95 04 95 94
www.fraeme.art
Courriel : contact@fraeme.art
Resp. : Léa Lascaud

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidences Méditerranée* • Dans le cadre d'un échange à l'international (Maroc, Algérie) • Axe thématique : *Résidence de recherche et création* • 2 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 5 pers. • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Parcours en art contemporain • AA vivant au Maroc ou en Algérie • Arts plastiques, commissariat d'expo-

sitions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 ouverture d'atelier aux publics pro. • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espaces de travail indiv. et partagé • Petits équipements et outillages, matériaux disponibles au sein de la recyclerie de la structure • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (1 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), déplacement (1 A/R), repas (*per diem*), transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté

La Marelle

Friche de la Belle de Mai
41, rue Jobin 13003 Marseille
Tél. : 04 95 04 95 91
www.la-marelle.org
Courriel : contact@la-marelle.org
Resp. : Fanny Pomarède

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence de création écriture* • Sites variables : Friche de la Belle de Mai, Villa

Deroze à La Ciotat • 1 session / an • Accueil familial possible : sous réserve de l'accord des éventuels co-résidents • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, écriture, littératures

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Avec appel à projets pour les résidences en partenariat • Sur invitation • Dans le cadre d'un prog. d'échange • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 à 2 mois, scindables • Représentation publique des œuvres et/ou des textes dont restitution possible (lecture, conférence, performance, etc.), reproduction ou diffusion des œuvres, éditions de textes en ligne,

d'œuvres au format numérique et de la revue *La première chose que je peux vous dire...*, participation à une émission de radio et/ou un enregistrement vidéo autour de son travail possibles • Activités hors création : sans obligation (propositions variées de rencontre[s] publique[s], ateliers de pratiques artistiques selon la volonté de l'AA) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. et partagé • Imprimante, scanner, papier • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (1 800 € / mois), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (200 € dont 1 A/R)

Triangle-Astérides

Friche Belle de Mai
41, rue Jobin 13003 Marseille
Tél. : 04 95 04 96 11
www.triangle-asterides.org
Courriel : contact@triangle-asterides.org
Resp. : Victorine Grataloup, directrice,
Florence Gosset, directrice administrative
et financière, Camille Ramanana Rahary,
responsable des expositions et
des programmes de résidences et d'artistes
associées

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur
la création sans obligation de réalisation
ou de production d'œuvres**

Nom du prog. : *Résidence* • Axe thématique : *Résidence de recherche* • 3 sessions / an • Duo possible (NB : honoraires versés à l'entité administrative) • Accueil familial possible : hébergement de 90 m² en centre-ville composé de chbres indiv. (avec lit double, serrure unique) et sdb, cuis., salon et balcons partagés avec les autres résidents et invités ponctuels ; 2^{de} chbre mise à disposition sans frais pour les enfants • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA en début ou en milieu de carrière vivant hors agglomération marseillaise • Objectif de sélection mixte en termes de pratique, formation, âge, genre et nationalité • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext. nationaux et internationaux (après présélection par 2 curateurs indépendants renouvelés chaque année)

Conditions d'accueil 2 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont soirée portes ouvertes des ateliers (œuvres présentées pouvant être antérieures à la résidence), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : projections de film, discussions ou lancements de livre possibles • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Réserve comprenant outils (perceuse, visseuse, scie, etc.) et des matériaux / consommables (papier bulle, clous, vis, Scotch, etc.), aide à la recherche de matériaux • Accompagnement dans le développement du projet (dont curatorial), mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 000 € / mois, selon le barème de DCA – Association française de développement des centres d'art contemporain), rémunération de la soirée portes ouvertes (150 €) et des visites de groupe, redevances de droits d'auteur

Dos Mares

1, place de la Gare-de-la-Blancarde
13004 Marseille
Tél. : 07 48 45 32 69
www.2mares.org
Courriel : info@2mares.org
Resp. : Ron Reyes Sevilla, fondateur
et co-directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Résidences internationales de recherche* • Sites variables, dans le cadre d'échanges / de partenariats à l'international : Europe, Amérique, Asie, Afrique • De 6 à 8 sessions / an • Duo possible • Accueil familial possible : conjoint pouvant être hébergé durant une partie de la résidence, AA pouvant venir avec 1 enfant sachant qu'une seule chbre est disponible pour la famille • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. • Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois en continu • Vélo à disposition • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Accès à la bibliothèque de Dos Mares en France et, à l'étranger, selon le partenariat et le lieu d'accueil ; matériaux et/ou consommables selon le projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 000 € / mois), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (1 200 € dont 1 A/R), repas (20 € / jour)

② Nom du prog. : *Résidence de création* • Échange international • Axe thématique : *Rôle de l'artiste dans la société et mutations de l'écosystème de l'art* • 8 sessions / an • Duo possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. • Arts plastiques, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 2 à 4 semaines en continu • Vélo à disposition • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Outils de la bibliothèque des Ateliers Blancarde et matériaux et/ou consommables selon le projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (300 € / semaine), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (200 € si l'AA vit hors région Paca dont 1 A/R)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

③ Nom du prog. : *Miramar* • Sites variables : Villes de la Méditerranée, dans le cadre d'échanges à l'international • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Diplômé des Écoles supérieures d'art du réseau des Écoles supérieures d'art de la Région Paca et de Monaco – L'École(s) du Sud • Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 à 2 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv. ou partagé, espace de travail partagé • Équipements / outillage selon le lieu d'accueil partenaire, matériaux / consommables selon le projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (200 € / semaine), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (1 A/R), repas (*per diem*), transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté, relatifs à l'accueil familial

2, place Leverrier 13004 Marseille

Tél. : 04 13 55 21 21

www.imer.fr

Courriel : constance.moreteau@univ-amu.fr

Resp. : Constance Moréteau, coordinatrice scientifique de l'Iméra et responsable du développement de l'axe Arts et sciences : savoirs indisciplinés

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Arts et sciences : savoirs indisciplinés* - Accueil international spécifique - Axes thématiques : *Thématiques méditerranéennes pour la résidence Mucem x Iméra ; recherche-création en oncologie-immunologie pour la Chaire ICI / Iméra ; points de vue utopiques sur Marseille pour la résidence* Citadelle de Marseille / Iméra - 2 sessions / an - Accueil familial possible : 14 hébergements situés dans le parc Longchamp en centre-ville ; pour les présences sur toute la durée de résidence (hors visites occasionnelles), configuration familiale à indiquer dès le dépôt de candidature (*type of hosting*) - Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection AA ou chercheur vivant à l'étranger ou n'ayant pas passé plus de 12 mois en France dans les 3 années précédentes - Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Mécènes du Sud Arles-Aix-Marseille

24, rue Neuve-Sainte-Catherine

13007 Marseille

Tél. : 04 91 06 55 23

www.mecenesdusud.fr

Courriel : benedictchevallier

@mecenesdusud.fr

Resp. : Bénédicte Chevallier, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Le Grand Bain* - Lieu de résidence : Villa Deroze à La Ciotat - Axes thématiques : *Professionnalisation ; pratique touchant au langage, à l'écriture au sens large, l'oralité, la narration, la fiction* - 1 session / an - Collectif possible jusqu'à 4 pers. - Pas d'accessibilité

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures - Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 5 à 10 mois en continu (min. 90% du temps de résidence) - Voiture à disposition - Représentation publique des recherches dont restitutions possibles selon des formats divers ou portes ouvertes d'atelier ou exposition (sans prod. hors impression d'images ou photos), reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) possible(s) dans la limite du budget alloué (livret, carte postale ou jeu de cartes, etc., publiés de préférence par l'imprimerie d'Aix-Marseille Université) - Activités hors création : rencontre(s) publique(s) possible(s) (organisées en lien étroit avec le partenaire de la chaire concernée), participation à un séminaire collectif et interdisciplinaire chaque jeudi matin avec l'ensemble des résidents et l'équipe scientifique - Hébergement indiv., petit espace d'accrochage - Mise en relation avec les réseaux pro. (écosystème académique, partenaires culturels et artistiques), aide admin. (pour des missions ou événements scientifiques tels que workshops, colloques, ateliers en huis clos, etc.) - Bourse de résidence (2 000 € / mois), prise en charge des frais de déplacement (1 A/R)

Critères d'éligibilité et de sélection Jeune diplômé des écoles d'art d'Aix-en-Provence, de Marseille ou de Toulon - Pratique touchant au langage, à l'écriture au sens large, l'oralité, la narration, la fiction

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures - Dans le cadre d'un partenariat avec La Marelle, l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix-Ciccolini - Esaaix, Les Beaux-Arts de Marseille et l'École supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée (Esadtpm) - Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu - Abonnement aux transports en commun pris en charge et co-voiturage par la structure - Représentation publique des œuvres dont restitution possible sans obligation, reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'un fanzine -

Activités hors création : rencontre(s) publique(s) possible(s) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres possible • Hébergement / espace de travail partagés • Imprimante, ateliers d'édition des écoles partenaires • Accompagnement dans le développement du projet (notamment par un critique d'art ou commissaire d'expositions invité à cet effet), mise en relation avec les réseaux pro. • Montant global de 1000 € (comportant : bourse de résidence, frais de déplacement dont 1 A/R), redevances de droits d'auteur

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur
la création sans obligation de réalisation
ou de production d'œuvres**

© Nom du prog. : *Résidences en entreprises* • Sites variables : Arles, Aix-en-Provence, Marseille • Axe thématique : *Résidences en entreprises* • Nombre de sessions / an variable • Accessibilité variable selon l'entreprise d'accueil

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. • Arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation

Conditions d'accueil 3 mois min., scindables (min. 75 jours) • Moyens de déplacement sur place selon les cas • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 2 rencontres publiques (avec les salariés de l'entreprise et lors de la restitution de résidence) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement et espace de travail (au sein de l'entreprise) indiv. ou partagés • Équipements / outillage, matériaux / consommables variables selon les contextes de résidence • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. • Bourse de résidence (environ 1000 € / mois), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant variable selon la durée et le contexte de la résidence), déplacement (montant variable pour 1 A/R), transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté

Les Beaux-Arts de Marseille

184, avenue de Luminy 13009 Marseille

Tél. : 07 64 74 08 37

www.esadmm.fr

Courriel : anais.deleage@beauxartsdemarseille.fr

Resp. : Anais Déléage, responsable de la stratégie internationale

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur
la création sans obligation de réalisation
ou de production d'œuvres**

Nom du prog. : *Miramar* • Sites variables : Méditerranée (Algérie, Chypre, Égypte, Grèce, Maroc et Tunisie) • Dans le cadre d'échanges à l'international : prog. permettant des résidences croisées de jeunes artistes des pays partenaires au sein de structures de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur • Axe thématique : *Circulation et professionnalisation des jeunes artistes* • 1 session / an • Duo possible • Accessibilité variable selon le lieu d'accueil

Critères d'éligibilité et de sélection Titulaire d'un DNSEP du réseau des Écoles supérieures d'art de la Région Paca et de Monaco – L'École(s) du Sud depuis 3 ans max. • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Dans le cadre d'un programme d'échanges avec le réseau Miramar

Conditions d'accueil 4 semaines en continu • Représentation publique des œuvres dont restitution (1 semaine, formats variables), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques • Hébergement indiv., espace de travail indiv. ou partagé selon le lieu d'accueil • Équipements / outillage, matériaux / consommables non systématiques • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (200 € / semaine), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (300 €), repas (100 € / semaine)

3 bis f, Lieu d'arts contemporains

Centre Hospitalier Montperrin – 109 avenue
du Petit-Barthélémy 13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 16 17 75
www.3bisf.com
Courriel : centredart@3bisf.com
Resp. : Marie de Gaulejac, directrice artistique
des arts visuels

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

① Nom du prog. : *Résidence de création* • 2 ou
3 sessions / an • Accueil familial possible : chbre
avec 2 lits simples et sanitaires privés dans un
bâtiment à usage collectif ; accueil dans l'espace
de travail de l'AA et petit bureau pour besoins
ponctuels du conjoint ; matériel de puériculture •
Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Inscription de
la pratique dans 1 parcours pro. • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 2 à 3 mois en continu •
Carte de transport pour la Métropole Aix-
Marseille prise en charge, vélo à disposition •
Représentation publique des œuvres dont expo-
sition, reproduction ou diffusion des œuvres,
édition(s) possible(s) • Activités hors création :
rencontres publiques (présentation de sai-
son, ouvertures d'atelier, visites d'exposition),
2 ou 3 temps de partage de la création intitulés
« sessions » (ouverts et perméables au milieu
hospitalier et à la cité) construits en fonction
de la démarche de l'AA • Hébergement partagé,
espace de travail indiv. • Matériels lumière, son
et de vidéoprojection standard (partagés entre
résidents et selon les disponibilités), matériaux
et biens de récupération issus du centre hos-
pitalier (cartons d'emballage, tenues et linge) •
Accompagnement dans le développement du
projet, mise en relation avec les réseaux pro.,

aides admin. et technique • Bourse de résidence
(1 000 € / mois), redevances de droits d'auteur,
prise en charge des frais de : prod. (4 000 € min.),
déplacement (1 000 €), transport des œuvres
produites en résidence

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

② Nom du prog. : *Résidence de recherche* • 2 ses-
sions / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA vivant
en région Paca dont la pratique s'inscrit dans
1 parcours pro. • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, candida-
tures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil 4 mois, scindables • Carte de
transport pour la Métropole Aix-Marseille prise
en charge • Représentation publique des œuvres
sur des temps dédiés (ouvertures d'atelier, soi-
rées, lectures, festivals, etc.), reproduction ou
diffusion des œuvres • Activités hors création :
2 ou 3 temps de partage de la création intitulés
« sessions » (ouverts et perméables au milieu
hospitalier et à la cité) construits en fonction
de la démarche de l'AA • Hébergement partagé,
espace de travail indiv. • Matériels lumière, son
et de vidéoprojection standard (partagés entre
résidents et selon les disponibilités), matériaux
et biens de récupération issus du centre hos-
pitalier (cartons d'emballage, tenues et linge) •
Accompagnement dans le développement du
projet, mise en relation avec les réseaux pro.,
aides admin. et technique • Bourse de résidence
(1 000 € / mois), rémunération des présentations
publiques (300 €), redevances de droits d'au-
teur, prise en charge des frais de prod. (1 000 €)

LABgamerz

1, place Victor-Schoelcher
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 93 10 04
www.lab-gamerz.com
Courriel : contact@lab-gamerz.com
Resp. : Elena Biserna, Magdeleine Groff

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de recherche et créa-
tion LABgamerz* • Lieu de résidence variable •

Axe thématique : *Interdisciplinarité* • Nombre
de sessions / an variable • Collectif possible
jusqu'à 3 pers. • Accueil familial possible : selon
le projet • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numé-
riques, arts plastiques, arts sonores, film / vidéo,
performance

Modalités de sélection Sur dossier, candida-
tures spontanées • Sur invitation

Conditions d'accueil Durée variable en fonc-
tion du projet, scindable • Moyens de dépla-
cement sur place pris en charge • Voiture pers.

requis • Représentation publique des œuvres dont restitution (formats variables), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) et/ou ateliers de pratiques artistiques selon le projet • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement et espace de travail (indiv. ou partagés) selon le projet • Équipements / outillage, matériaux / consommables selon le projet • Accompagnement dans le développement du

projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (de 300 à 600 € / semaine), rémunération des activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. selon le projet, déplacement (de 1 à 4 A/R selon le projet), repas (20 € / jour)

Voyons voir art contemporain et territoire

Le Patio – 1, place Victor-Schoelcher
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 06 64 74 48 24
www.voyonsvoir.art

Courriel : residence@voyonsvoir.org
Resp. : Céline Ghislieri, directrice, Aude Halbert, chargée de projets et de la communication

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

① Nom du prog. : *Résidence tremplin et curatoriale* • Lieu de résidence : Domaine du Défend 13790 Rousset • Axe thématique : *Artistes émergents – Patrimoine paysager* • 1 session / an • Accueil simultané de plusieurs jeunes diplômés et d'un commissaire d'expositions et/ou critique d'art • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Diplômé depuis moins de 5 ans des Beaux-Arts de Marseille, de l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix-Ciccolini – Esaaix, de l'École supérieure d'art d'Avignon (Esaa) ou de l'École supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée (Esadtpm) pour les candidats artistes • Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 semaines en continu (min. 5 semaines) • Vélo à disposition • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : ateliers de pratiques artistiques avec différents publics possibles • Hébergement / espace de travail partagés • Équipements / outillage, matériaux / consommables sous réserve d'accord avec le propriétaire des lieux • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. (déjeuners pro. chaque semaine), aides admin. et technique • Bourse de résidence (2 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques (grille tarifaire de

la Drac), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (150 € max. dont 1 A/R)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

② Nom du prog. : *Résidence en contexte patrimonial paysager, architectural ou industriel* • Résidence itinérante : Région Paca • Axe thématique : *Résidences Art et mondes du travail – découvertes et valorisations du patrimoine bâti, architectural et paysager* • Environ 6 sessions / an • Duo possible • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 semaines, scindables • Moyens de déplacement sur place variables • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s), ateliers de pratiques artistiques proposés • Hébergement / espace de travail indiv. ou partagé selon les lieux d'accueil • Équipements / outillage, matériaux / consommables selon le lieu d'accueil • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (de 4 000 à 6 000 €), rémunération des ateliers de pratiques artistiques (grille tarifaire de la Drac), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (de 2 000 à 3 000 €), déplacement (de 150 à 300 € dont 3 A/R)

Paysage endormi

1447, route Cézanne 13100 Le Tholonet
Tél. : 06 20 16 40 80
www.paysageendormi.org
Courriel : paysageendormi@gmail.com
Resp. : Romain Pierre, chargé de projet

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Paysage endormi* • Lieu de résidence : Domaine Saint-Joseph 13100 Le Tholonet • 1 session tous les 2 ans • Collectif possible jusqu'à 6 pers. • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels, littérature, musique, architecture, artisanat, sciences physiques, biologiques, humaines et sociales

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Sur invitation • Dans le cadre d'un partenariat avec l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix-Ciccolini – Esaaix et d'autres possibles

Conditions d'accueil 1 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition ou restitution (format variable en fonction du commissaire et des artistes invités), reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) (livret d'exposition, catalogue envisageable) • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) (format à inventer avec l'AA) • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (de 500 à 1000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod., déplacement (1 A/R), repas

Centre d'arts plastiques Fernand-Léger

1, avenue du Général-de-Gaulle
13110 Port-de-Bouc
Tél. : 04 42 40 65 19
www.centrefernandleger.com
Courriel : centre.arts@portdebouc.fr
Resp. : Laure Lamarre-Flores, directrice

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

① Nom du prog. : *Résidences classiques* • Axe thématique : *Prise en compte du territoire d'accueil dans toute sa richesse afin d'en offrir une lecture sans cesse renouvelée à la population locale (participation aux activités de la structure et plus largement de la ville, rencontres de personnalités, habitants, etc., recueil de témoignages ou travail directement au contact de la population dans le paysage urbain)* • 2 sessions / an • Duo possible • Accueil de conjoint possible : si les espaces de résidence le permettent, mais cela doit rester exceptionnel (chbres avec lit simple d'environ 12 m²) • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois, scindables sur 3 à 5 mois (environ 1 mois de recherche / immersion, 1 mois de travail plastique, 15 jours de montage de l'exposition) • Vélo à disposition, prise en charge des déplacements en transports en commun dans le cadre de la résidence • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) possible(s) selon le projet • Activités hors création : rencontres publiques (visites d'atelier, conférences), ateliers de pratiques artistiques avec les usagers du centre d'arts possibles mais non systématiques • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Presse à gravure, outillage, ponceuse, perceuse, disqureuse, etc., papier, crayons, peinture, pincesaux, matériaux de récupération (bois, métal, etc.) • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (1900 € / mois), rémunération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant variable), déplacement (300 € dont 3 A/R), repas (200 €)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

② Nom du prog. : *Micro-résidence* • Axes thématiques : *Permettre aux AA d'expérimenter des champs de recherche en cours, une forme de résonance entre une démarche artistique et une*

thématique d'étude, monter des projets éphémères en lien avec la programmation de la structure, proposer un temps de rencontre avec les publics plus spontané et immédiat • 1 session / an • Duo possible • Accueil de conjoint possible : si les espaces de résidence le permettent, mais cela doit rester exceptionnel (chbres avec lit simple d'environ 12 m²) • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et/ou candidatures spontanées • Avec appel à projets • Sur invitation • Dans le cadre d'un prog. d'échange • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 30 jours, scindables (min. 25 jours) (environ 15 jours de travail en résidence et 15 jours de montage de l'exposition) • Vélo à disposition, prise en charge des déplacements en transports en commun dans le cadre de la résidence • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont expo-

sition (pouvant inclure des pièces déjà existantes en plus de la prod. réalisée en résidence et/ou avoir une forme performative), reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) possible(s) selon le projet • Activités hors création : rencontres publiques (visites d'atelier, conférences), ateliers de pratiques artistiques possibles avec les usagers du Centre d'arts et les publics scolaires de la ville possible (en lien avec les recherches de l'AA) • Hébergement / espace de travail partagés • Presse à gravure, outillage, ponceuse, perceuse, disqureuse, etc., papier, crayons, peinture, pinceaux, matériaux de récupération (bois, métal, etc.) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 900 € / mois), rémunération des ateliers de pratiques artistiques le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant variable), déplacement (300 € dont 2 A/R), repas (200 €)

Les Ateliers de La Madeleine

18, rue Henry-Dunant 13200 Arles
Tél. : 06 84 95 18 37
www.lamadeleinearles.com/résidence-artistes
Courriel : ateliers@lamadeleinearles.com
Resp. : Eugénie Lefebvre, présidente,
Ludovic Labayrade, trésorier

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Résidence de Création Art & Artisanat d'Art ancrée dans le patrimoine arlésien et provençal* • Axe thématique : *Art visuel & artisanat d'art* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (3 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais d'assurance du matériel apporté (200 €)

Luma Arles

35, avenue Victor-Hugo 13200 Arles
Tél. : 04 65 88 10 00
www.luma.org
Courriel : info@luma-arles.org
Resp. : Julie Boukobza, responsable des résidences d'artistes

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidences Luma Arles* • 2 ses-

sions / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accueil familial possible : Hébergement avec 2 ou 3 chbres si nécessaire ; aide à l'organisation de la garde d'enfant, accueil du conjoint à tous les RDV collectifs, moments de partage, vernissages, programmes de la fondation, etc. • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, photographie, chorégraphie, danse, littérature

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition possible • Activités hors création : présentation de son travail par l'AA dans le cadre de colloques organisés par Luma et lors de moments informels avec les équipes • Hébergement /

espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (2 000 € / mois), prise en charge des frais de déplacement (3 A/R)

Fondation Camargo

1, avenue Maurice-Jermini 13260 Cassis

Tél. : 04 42 01 11 57

www.camargofoundation.org

Courriel : info@camargofoundation.org

Resp. : Zoé Le Voyer, coordinatrice des programmes de résidence et du programme public

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Camargo Fellowship* • Structure internationale • Axe thématique : *Résidences de recherche pour un accompagnement à la création, à l'expérimentation et aux approches interdisciplinaires dans le domaine des arts et des sciences humaines* • 2 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accueil familial possible : enfants à partir de 6 ans et devant être scolarisés dans la région ou inscrits à des activités en dehors de la fondation pendant la semaine ; noms des membres de la famille à mentionner impérativement dans le dossier de candidature • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection 18 ans min. • Chercheurs titulaires d'un doctorat ou doctorants dans les dernières phases de recherche ou d'écriture de la thèse ; penseurs pro. et/ou acteurs des milieux culturels et créatifs (commissaires d'expositions, journalistes, critiques, urbanistes, chercheurs indépendants, etc.) engagés dans une démarche critique mêlant recherche, création et société ; artistes principaux concepteurs d'une nouvelle œuvre ou

d'un nouveau projet et pratique depuis au moins 5 ans • Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 10 semaines en continu • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition(s), conférences et/ou restitution(s) possibles, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) possible(s) • Activités hors création : possibilité d'associer les résidents à la programmation publique de la fondation selon leurs envies et disponibilités ; obligation d'assister aux Residents' sessions (temps d'échanges entre résidents dont chaque session est dirigée par 1 résident sous une forme libre type performance, session d'écoute, projection, atelier, jeux, discussion, marche, etc., à la fondation ou hors site, afin de mettre en commun problématiques, méthodologies, contraintes et/ou questions) • Hébergement / espace de travail indiv. • Accès à une bibliothèque avec bureaux indiv., aux archives de la fondation, à un cabanon technique avec équipements légers (table de mixage, micros, enceintes, câblages), un studio de composition musicale, un studio d'artiste avec chambre noire • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Montant global de 3 500 € (comprenant : bourse de résidence, frais de repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté, relatifs à l'accueil familial), rémunération des Residents' sessions, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (1 A/R)

ARTEUM MAC

Le Château – Hôtel-de-Ville

13790 Châteauneuf-le-Rouge

Tél. : 06 19 23 33 92

www.mac-arteum.com

Courriel : mac.artaum@gmail.com

Resp. : Christiane Courbon, présidente

Résidence tremplin (de professionnalisation liée à l'émergence ou associée à la formation et au développement du réseau professionnel)

Sites variables : Pays d'Aix-en-Provence • 2 sessions / an • Duo possible • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels, création, écriture, installation, scénographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées · Sur invitation

Conditions d'accueil De 10 à 15 jours, scindables (min. 5 jours) · Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontres publiques (vernissage de l'exposition, visites commentées, accueil de scolaires si possible), ateliers de pratiques artistiques occasionnels et si l'AA le souhaite (sinon, animés par l'équipe) · Contrats de diffusion ou d'exploitation des œuvres, de production · Hébergement non systématique, espace de travail indiv. (locaux

d'exposition) · Outils de base divers (marteaux, visseuse-perceuse, scie, tournevis, escabeau, diable, etc.), tréteaux, planches, ordinateur, imprimante, etc., Placoplatre, chutes de bois, matériaux de récupération, éléments naturels ramassés dans le parc · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. · Bourse de résidence (montant variable), redevances de droits d'auteur, prise en charge au cas par cas des frais de : prod. (montant variable), déplacement (300 € max. dont 2 A/R), repas (10 € / jour), transport des œuvres produites en résidence (selon le projet et la distance)

Var (83)

Le Port des créateurs

Place des Savonnières 83000 Toulon
Tél. : 04 94 63 65 39
www.leportdescreateurs.net
Courriel : leportdescreateurs@gmail.com
Resp. : Julien Carbone, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Booster* · Résidence itinérante : Toulon, département du Var · Axe thématique : *Recherche et création* · 1 session / an · Collectif possible jusqu'à 3 pers. · Assistant possible · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois en continu · Représentation publique des œuvres dont restitution possible en accord avec le mentor, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontre(s) publique(s) envisageable(s) · Hébergement indiv., espace de travail partagé · Petit outillage, matériel son, image et en fonction des besoins de l'AA · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. · Bourse de résidence (3 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 000 €), déplacement (500 € dont 1 A/R)

metaxu

26, rue Nicolas-Laugier 83000 Toulon
Tél. : 06 22 73 45 07
www.metaxu.fr
Courriel : contact@metaxu.fr
Resp. : Benoît Bottex, fondateur et directeur,
Virginie Sanna, coordinatrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence d'Artistes du metaxu* · Échange international possible · 3 sessions / an · Duo possible · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu (min. 25 jours) · Vélos à disposition · Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontre publique lors de la restitution, ateliers de pratiques artistiques possibles · Espace de travail partagé · Four à céramique et tour électrique, atelier bois avec machine à bois, outillage à main, outillage électroportatif, scies

électrique et à onglet, bois, supports papiers, matériaux graphiques et de peintures, etc. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Montant global de 800 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement, repas, transport

des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté), rémunération des ateliers de pratiques artistiques et prise en charge des frais de prod. relatifs

Centre d'art contemporain de Châteauevert

460, chemin de la Réparade 83670 Châteauevert
Tél. : 07 81 02 04 66
www.centredartchateauevert.fr
Courriel : cacc@caprovenceverte.fr
Resp. : Véronique Collard-Bovy, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Lieu de résidence : Ancien Presbytère – Chemin de la Réparade 83670 Châteauevert • Nombre de sessions / an variable • Duo possible • Accueil familial possible : appartement équipé pour petite enfance ; mise en relation avec les centres de loisirs et/ou écoles • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil Durée variable, scindable • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont exposition ou restitution possible, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques, ateliers de pratiques artistiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet • Montant global de 2 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement dont 1 A/R, repas), rémunération des rencontres publiques (250 €) et ateliers de pratiques artistiques dont temps de préparation (60 €/h), redevances de droits d'auteur

Fondation des Treilles

705, chemin des Treilles 83690 Tourtour
Tél. : 04 94 50 57 50
www.les-treilles.com
Courriel : direction@les-treilles.com
Resp. : Guillaume Bourgeois, directeur,
Dominique Laugé, organisateur
du prix de la résidence pour la photographie

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Prix de la résidence pour la photographie* • Axe thématique : *Méditerranée* • 1 session / an • Duo possible • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Photographe pro. • Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 2 à 4 mois, scindables (min. 1 mois) • Vélo ou voiture à disposition (sous conditions) • Représentation publique des œuvres dont exposition dans les locaux d'Initial Labo, reproduction ou diffusion des œuvres, édition possible occasionnellement • Activités hors création : rencontres avec les autres résidents (chercheurs, compositeurs, écrivains) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Atelier de développement argentique et numérique, ordinateur pro., scanner, imprimante grand format, papier • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (2 650 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (forfait pour 1 A/R)

Vaucluse (84)

Collection Lambert

5, rue Violette 84000 Avignon
Tél. : 04 90 16 56 21
www.collectionlambert.com
Courriel : d.haudiquet@collectionlambert.com
Resp. : Stéphane Ibars, directeur artistique
délégué

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *[Rendez-vous, sous-sol]* • Axe
thématique : *Étudiants en art, artistes émer-
gents et pratiques transversales* • 3 sessions /
an • Collectif possible jusqu'à 10 pers. • Assistant
possible • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes dis-
ciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur invitation

Conditions d'accueil De 2 semaines à 3 mois,
scindables (min. 1 semaine) • Voiture pers.
requis • Représentation publique des œuvres
dont exposition (avec voyage de presse, pré-

sentation aux équipes du musée, vernissage,
etc.), reproduction ou diffusion des œuvres •
Activités hors création : rencontres publiques
(vernissage de l'exposition et visites organi-
sées avec la structure), ateliers de pratiques
artistiques tout public organisés avec la struc-
ture • Contrat de diffusion ou d'exploitation des
œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. •
Matériaux d'usage pour un grand nombre de
pratiques artistiques, emballage, fabrication de
socles, etc. • Accompagnement dans le déve-
loppement du projet, mise en relation avec les
réseaux pro., aides admin. et technique (équipe
régie, production, conservation) • Bourse de
résidence (2 000 €), rémunération des activi-
tés hors création, redevances de droits d'auteur,
prise en charge des frais de : prod. (10 000 €),
déplacement (500 € dont 5 A/R), repas (500 €),
transport des œuvres produites en résidence
(1 000 €), assurance du matériel apporté (300 €)

École supérieure d'art d'Avignon (Esaa)

500, chemin de Baigne Pieds 84000 Avignon
Tél. : 04 90 27 04 23
www.esaaavignon.eu
Courriel : administration@esaavignon.fr
Resp. : Benoît Broisat, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *PAUSE* (financé notamment par le
Collège de France) • Prog. d'accueil international
spécifique (cf. Repères pour les programmes de
résidence internationaux) • Lieu de résidence :
1, avenue de la Foire 84000 Avignon • Axe thé-
matique : *Création contemporaine* • 1 session /
an • Accueil familial possible : intégré dans le
prog. d'accueil • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Lien avec
le projet d'école dans les travaux artistiques •
Arts numériques, arts plastiques, arts sonores,
céramique / verre, film / vidéo, performance,
photographie

Modalités de sélection Dans le cadre du prog.
PAUSE, avec le Collège de France • Jury asso-
ciant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 6 mois à 1 an en continu,
renouvelable 6 mois (min. 16 h / semaine) • Vélos
à disposition • Représentation publique des
œuvres dont exposition, reproduction ou dif-
fusion des œuvres • Activités hors création :
rencontre(s) publique(s), workshops non obli-
gatoires • Hébergement indiv., espaces de tra-
vail indiv. et partagés • Équipements / outillage,
matériaux / consommables • Accompagnement
dans le développement du projet, mise en rela-
tion avec les réseaux pro., aides admin. et tech-
nique • Bourse de résidence (de 1 000 à 1 500 € /
mois pour un temps plein), redevances de droits
d'auteur, prise en charge des frais de : prod.,
déplacement

Dora Maar Cultural Center

58, rue du Portail-Neuf 84560 Ménerbes
Tél. : 04 90 72 54 70
www.doramaarculturalcenter.org
Courriel : mmercurio@maisondoramaar.org
Resp. : Gwen Strauss, directrice,
MacKenzie Mercurio, directrice de La Mob
et Communications

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur
la création sans obligation de réalisation
ou de production d'œuvres**

Nom du prog. : *Maison Dora Maar* • Structure internationale • Axes thématiques : *Littérature, Arts et Sciences humaines* • 9 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA pro. en milieu de carrière ou plus • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, littérature

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Avec appel à projets • Sur invitation • Jury associant des pro. ext. • Frais de dossier : 25 US\$

Conditions d'accueil De 1 à 2 mois en continu • Vélos à disposition et déplacements collectifs hebdomadaires organisés • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont sortie de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 soirée de rencontre publique • Hébergement partagé, espaces de travail indiv. et partagé • Piano, chevalets, tables à dessin • Accompagnement dans le développement du projet si possible, aide technique • Bourse de résidence (environ 1420 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (1 A/R)

La Réunion (97)

LERKA

51, route de Saint-François
97400 Saint-Denis de La Réunion
Tél. : 06 92 08 49 54
www.lerka.re
Courriel : lerka@orange.fr
Resp. : Annie Barlieu, cheffe de projets
culturels, Antoine Du Vignaux,
chargé de mission actions artistiques

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Nom du prog. : *Résidence de recherche et de professionnalisation* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, candidatures spontanées • Dans le cadre d'un partenariat avec l'École supérieure d'art de La Réunion – ÉSA • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 an / 3 ans / 5 ans, scindables • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres et recherches en fonction du projet de l'AA et selon des dispositifs informels de valorisation, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) possible(s) en fonction des financements (cartes postales, dépliants, etc.) • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) en fonction du projet, ateliers de pratiques artistiques selon les attentes de l'AA • Espaces de travail indiv. et partagé • Caméra, enregistreur son, vidéoprojecteurs, sonorisation, photocopieur, poste de travail informatique • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (montant variable versé par l'ÉSA Réunion pour les jeunes diplômés venant d'obtenir leur DNSEP dans le cadre d'une convention tripartite avec LERKA ; 700 € pour les autres AA sous réserve des financements obtenus), rémunération des activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur

La Friche, centre d'art contemporain

3, rue Jean-Bertho 97420 Le Port
Tél. : 02 62 11 82 20
www.lafriche974.com
Courriel : secretariatadministratif
@villagetitan.com
Resp. : Hédi Abidi, directeur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence jeunes diplômés* • 1 session / an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Jeune diplômé d'écoles d'art (privée ou publique) depuis moins de 2 ans • Arts plastiques, design graphique, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Dans le cadre d'un partenariat avec l'École supérieure d'art de La Réunion – ÉSA • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu (min. 25 h / semaine) • Voiture pers. requise • Représentation publique des œuvres dont restitution dans l'ate-

lier ou exposition de 2 semaines environ dans un espace dédié selon l'avancée du projet, reproduction ou diffusion des œuvres, éditions d'un livret d'exposition et de cartes postales • Activités hors création : participation au vernissage, aux nocturnes et journées portes ouvertes, visite de groupes scolaires, 1 ou 2 ateliers de pratiques artistiques / workshop / médiation / *master class* possibles sans aucune obligation • Contrats de diffusion ou d'exploitation des œuvres, d'exposition le cas échéant • Espace de travail indiv. • Outillage sur demande • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (1 000 € / mois), rémunération des activités hors créations (60 € / h), redevances de droits d'auteur (tarif selon les recommandations de la Drac), prise en charge des frais de prod. (500 €)

La vitrine

42, rue Antoine-de-Bertin 97434 Saint-Paul
Tél. : 06 92 61 27 28
www.lavitrine.re
Courriel : contactlavitrine.re@gmail.com
Resp. : Julien Aure, Mélisande Plantey

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *La Route des Plantes, le Chant
des Forêts* - Lieu de résidence : La Forêt de
Nuages - La Crête - 97480 Saint-Joseph - Dans
le cadre d'un échange international : résidence
croisée avec Madagascar et l'île Maurice - Axe
thématique : *Résidence en milieu naturel dans
une forêt* - 1 session / an - Duo possible - Pas
d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Pratique
en lien avec le monde végétal - Vivre dans le
bassin de l'océan Indien, à La Réunion - Arts
numériques, arts plastiques, arts sonores, céra-
mique / verre, design, design graphique, film /
vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures - Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu (min.
2 semaines) - Voiture pers. requise - Représen-
tation publique des œuvres dont restitution
à mi-parcours ou en fin de résidence à La Forêt
de Nuages et restitution pro. des 3 résidences,
reproduction ou diffusion des œuvres - Activités
hors création : 1 rencontre avec les acteurs du
lieu de résidence, 1 intervention lors de la restitu-
tion pro. en fin de résidence, ateliers de pratiques
artistiques non obligatoires - Contrat de diffusion
ou d'exploitation des œuvres - Hébergement
partagé - Matériaux liés à l'exploitation forestière
et agricole, petit outillage, matériaux naturels
présents sur le site de La Forêt des Nuages -
Accompagnement dans le développement du
projet, mise en relation avec les réseaux pro. -
Bourse de résidence (2 000 €), rémunération
des activités hors création, redevances de droits
d'auteur, prise en charge des frais de : prod.
(1 000 €), déplacement (500 €), repas (300 €)

The Golden Landscape

51, rue du Musée 97436 Saint-Leu
Tél. : 06 93 32 18 82
www.instagram.thegoldenlandscape
Courriel : thegoldenlandscape@gmail.com
Resp. : Émilie Schalck, présidente association
et responsable de la programmation

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Winter Residency* - Résidence
itinérante : île de La Réunion - 2 sessions / an -
Collectif possible jusqu'à 3 pers. - Accessibilité
partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Arts plas-
tiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures - Dans le cadre d'un partenariat
avec l'École supérieure d'art de La Réunion -
ÉSA / La Semeuse - Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois en continu (min. 45
jours) - Voiture pers. requise - Représentation
publique des œuvres dont exposition possible
(à titre commercial), reproduction ou diffusion
des œuvres (à titre commercial), éditions pos-
sibles - Contrat de diffusion ou d'exploitation des
œuvres - Espace de travail indiv. - Équipements /
outillage, matériaux / consommables à défi-
nir selon le projet - Accompagnement dans
le développement du projet, mise en relation
avec les réseaux pro., aide technique - Bourse
de résidence (2 000 €), redevances de droits
d'auteur, prise en charge des frais de : prod.
(500 €), assurance du matériel apporté (45 €)

Art Sud

6, impasse Du-Bellay 97480 Saint-Joseph
Tél. : 02 62 56 67 21
www.artsud.re
Courriel : contact@artsud.re
Resp. : Claude Berlie-Caillat, secrétaire

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence de Recherche /
Développement* - 1 session / an - Assistant
possible - Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection AA de nationalité française • Arts plastiques, céramique / verre

Modalités de sélection Sur invitation • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois, scindables (min. 1 mois) • Voiture de location prise en charge (500 €) • Représentation publique des œuvres dont exposition, reproduction ou diffusion des œuvres, édition d'un catalogue possible • Activités hors création : rencontres publiques,

1 workshop • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Atelier de céramique et matériaux • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (2 000 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais divers (500 €) et de : prod. (2 000 €), déplacement (1 500 €), un assistant (1 500 €)

Cité des arts de La Réunion

23, rue Léopold-Rimbaud
97490 Saint-Denis de La Réunion
Tél. : 02 62 92 09 90
www.citedesarts.re
Courriel : contact@territoarts.re
Resp. : Nicolas de Ribou, administrateur de production arts visuels et plastiques

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

4 sessions / an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 10 semaines en continu • Représentation publique des œuvres dont ouverture d'atelier possible en fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Hébergement indiv. possible, espace de travail indiv. • Équipements / outillage selon disponibilité • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (2 000 €)

Hangars numériques – Arts et cultures numériques Outre-mer

70, chemin Ylang-Ylang
97490 Saint-Denis de La Réunion
Tél. : 262 6 93 45 31 86
www.hangars-numeriques.org
Courriel : contact@hangars-numeriques.org
Resp. : Delphine Champion, présidente

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Recherche / création en danse animée* • Lieu de résidence : 66, boulevard Lancastel 97400 Saint-Denis • Axe thématique : *Recherche / création d'animations danses 2D, 3D, mixtes, expérimentales, scéniques, lives, interactives, AR/VR* • 1 session / an • Duo possible • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Avoir déjà réalisé au moins une œuvre dans le champ spécifié • Arts numériques, arts plastiques, film / vidéo, performance

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 semaines en continu • Voiture de location prise en charge si nécessaire • Représentation publique des œuvres dont restitution dans le cadre du Festival international de Danse animée – Fida#, reproduction ou diffusion des œuvres, plusieurs éditions possibles (brochure, cartes postales ou publication dans le catalogue de la « Collection Danse Animée ») • Hébergement / espace de travail partagés • Vidéoprojecteur, *game computer*, *TouchDesigner*, kinect, studios de danse et d'enregistrement, espace d'exposition, imprimante • Accompagnement dans le développement du projet, aides techniques • Bourse de résidence (1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 500 €), déplacement (1 200 € dont 1 A/R), repas (500 €)

Arts en résidence – Réseau national

48, avenue Sergent-Maginot 35000 Rennes
Tél. : 06 12 87 92 89

www.artsenresidence.fr

Courriel : artsenresidence@gmail.com

Resp. : Élise Jouvancy, secrétaire générale

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Chemin des affinités* • Sites variables, résidence itinérante dans 3 ou 4 structures du réseau différentes chaque année • 1 session / an • Accueil familial possible en fonction des structures participantes • Assistant possible • Accessibilité selon les structures participantes

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier avec appel public à candidatures ou sur propositions des structures participantes selon les années • Jury associant des pro. ext. • Sélection par le réseau, le fonds de dotation La Petite Escalère et les structures participantes

Conditions d'accueil 3 mois min., scindables • Représentation publique des œuvres en fonction du déroulement du projet, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) en fonction du déroulement du projet • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipement / outillage, matériaux / consommables en fonction des structures participantes • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique, rédaction d'un texte par un critique d'art qui suit l'AA durant 1 année • Bourse de rési-

dence (6 000 € min.), rémunération en cas de sélection sur projet (250 €), redevances de droits d'auteur (environ 750 €), prise en charge des frais de : prod. (1 500 € min.), déplacement (selon les besoins), relatifs à l'accueil familial (financement de mode de garde ou de déplacements supplémentaires possible selon les besoins)

② Nom du prog. : *Résidence curatoriale nomade* • Sites variables, résidence itinérante dans 3 ou 4 structures du réseau différentes chaque année • Axe thématique : *Résidence de recherche et de rencontre à destination d'un-e commissaire ou d'un-e critique d'art* • 1 session / an • Accueil familial possible selon les structures participantes • Accessibilité selon les structures participantes

Critères d'éligibilité et de sélection Commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sélection par le réseau et les structures participantes

Conditions d'accueil Durée variable, scindable (2 semaines min. par lieu) • Moyens de déplacement locaux (location de voiture ou abonnement de transport, etc.) • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) en fonction des souhaits du commissaire et des possibilités de chaque structure • Hébergement indiv., espace de travail indiv. ou partagé selon les lieux (bureau) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (1 000 € par quinzaine), prise en charge des frais de : déplacement (1 500 €), relatifs à l'accueil familial (enveloppe dédiée au déplacement disponible pour ces frais si non consommée entièrement)

Association des Centres culturels de rencontre

38, rue du Faubourg-Saint-Jacques 75014 Paris
Tél. : 01 53 34 97 00

www.accr-europe.org

Courriel : residences@accr-europe.org

Resp. : Ilinca Martorell, chargée de mission
Administration & Résidences

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Nora* • Sites variables : plusieurs Centres culturels de rencontre (monuments historiques) généralement en région rurale en

France ; compléments de résidence pouvant être réalisés dans des Centres membres du réseau à l'international • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Accueil familial possible : selon les conditions de chaque centre et de l'espace disponible • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA ou gestionnaire de la culture réfugiés en France, venant des pays en conflit ouvert • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, architecture, arts de la parole, arts de lire, arts du cirque, danse, écritures théâtrales, théâtre, jardins, littérature, musique, patrimoine écrit, philosophie, sciences humaines

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 semaine à 3 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition(s) et/ou restitution(s) éventuelles selon le centre d'accueil, reproduction ou diffusion des œuvres, édition éventuelle selon le centre d'accueil • Activités hors création : si l'AA le souhaite, rencontre(s) publique(s) et/ou ateliers de pratiques artistiques • Hébergement indiv., espace de travail indiv. ou partagé selon le centre d'accueil • Équipements / outillage, matériaux / consommables dans la mesure du possible • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. et selon les possibilités du centre d'accueil • Bourse de résidence (1200 €/ mois), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (1A/R), repas (sur place ou *per diem* entre 10 et 17 €)

② Nom du prog. : *Odyssée* • Sites variables : plusieurs Centres culturels de rencontre (monuments historiques) généralement en région rurale en France ; compléments de résidence pouvant être réalisés dans des centres membres du réseau à l'international • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 4 pers. • Accueil familial possible au cas par cas : selon les conditions de chaque centre et de l'espace disponible • Assistant possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection AA et gestionnaires de la culture de pays autres que la France et ne vivant pas en France • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, design, film / vidéo, performance, photographie, architecture, archives, arts du cirque, écritures théâtrales, théâtre, édition, livres, jardins, musique

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 semaine à 3 mois, scindables • Représentation publique des œuvres dont exposition(s) et/ou restitution(s) éventuelles selon le lieu d'accueil, reproduction ou diffusion des œuvres, édition éventuelle selon le lieu d'accueil • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) et/ou atelier(s) de pratiques artistiques si l'AA le souhaite • Hébergement / espace de travail indiv. ou partagé selon le centre d'accueil • Équipements / outillage, matériaux / consommables dans la mesure du possible • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. et selon les possibilités du centre d'accueil • Bourse de résidence (1200 €/ mois), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (1A/R), repas (sur place ou *per diem* autour de 15 €)

Pépinières européennes de création

27, rue Alexandre-Dumas 75011 Paris
Tél. : 07 56 90 50 70
www.pepinieres.eu
Courriel : info@pepinieres.eu
Resp. : Jacques Urbanska, chargé de mission

Résidence associée à un établissement artistique et culturel (avec une triple mission de création, de diffusion et de programmation)

Sites variables : Europe, Amérique du Nord, Asie, Afrique du Nord / centrale • Dans le cadre de partenariats internationaux (échange possible selon les années) • Axes thématiques : *Pluridisciplinarité, Art sonores, Arts/Sciences, Arts numériques. La mission première des Pépinières est la mobilité des artistes et des*

œuvres afin de créer des rencontres inattendues, croiser les publics et les bonnes pratiques culturelles, mettre en place un réseau et des actions qui sortent des chemins balisés, créer du lien là où il n'y en avait pas, au niveau local ou international. • Nombre de sessions / an variable • Duo ou collectif parfois possibles • Accessibilité variable selon le lieu d'accueil

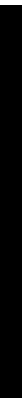
Critères d'éligibilité et de sélection Attention particulière aux « émergences » et aux « pionniers » • Francophonie en priorité • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, film / vidéo, photographie, pluridisciplinarité, avec une attention particulière aux nouvelles écritures et aux croisements arts / sciences

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Sur invitation • Dans le cadre de partenariats et/ou d'un prog. d'échange le cas échéant • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil Durée variable selon le partenaire, scindable • Représentation publique des œuvres variable selon le lieu d'accueil, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) et/ou atelier(s) de pratiques artistiques variables selon le partenaire • Contrats variables selon le partenaire • Hébergement et espace de travail variables selon le partenaire • Équipements / outillage, matériaux / consommables variables selon le partenaire • Accompagnement variable selon le partenaire • Bourse de résidence (de 500 à 2 000 € en moyenne), rémunération en cas de sélection sur projet variable selon le partenaire, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant variable), déplacement (montant variable dont 1 A/R)

Répertoire à l'international
Dispositifs de l'État français à l'étranger

Belgique	377
Cambodge – Vietnam – Thaïlande	378
Canada	379
Chili	379
Chine	380
Égypte	380
Espagne	381
États-Unis	383
Grèce	383
Inde	384
Indonésie	384
Islande	385
Italie	386
Japon	388
Liban	389
Maroc	390
Mozambique	391
Norvège – Danemark – Finlande – Suède	392
Nouvelle-Zélande	392
Pays-Bas	394
République tchèque	395
Roumanie	395
Royaume-Uni	396
Sénégal	396
Taiwan	397
Tunisie	397
Vietnam	398



Belgique

Résidences EXTRA – Ambassade de France en Belgique

Rue Ducale 65 – 1000 Bruxelles – Belgique
Tél. : +32 2 548 87 31
www.francebelgiqueculture.com
Courriel : violene.verduron@diplomatie.gouv.fr
Resp. : Violène Verduron, attachée culturelle

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Résidence EXTRA* avec MORPHO à Anvers • Lieu de résidence : MORPHO à Anvers – Belgique • Autre resp. : Caroline Dimalin, directrice artistique de MORPHO • Dans le cadre d'échanges à l'international : résidents belges et étrangers accueillis simultanément • 1 session / an • Accueil d'un enfant ponctuellement possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Artiste français ou vivant en France souhaitant se concentrer sur la recherche, la découverte de l'écosystème artistique flamand et le développement de son travail en compagnie de pairs • Arts visuels, éventuellement avec une approche transdisciplinaire

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition(s) et/ou restitution(s) possible(s), reproduction ou diffusion des œuvres possible, réalisation d'un portrait par la photographe Aurélie Bayad • Activités hors création : participation aux séances collectives hebdomadaires guidées par l'équipe artistique et des invités pro. (conçues en fonction des contributions et intérêts des résidents pour encourager le dialogue critique et l'expérimentation ludique) • Hébergement partagé, espaces de travail indiv. et partagés (espace de projet et jardin du monastère) • Accès aux installations de prod. de l'école d'art Saint-Luc (chambre noire, ateliers de céramique, de découpe au laser et de sérigraphie) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. • Bourse de résidence (1 500 €), prise en charge des frais de : prod. (500 €), déplacement (500 € max. dont 1 A/R)

② Nom du prog. : *Résidence EXTRA* avec WIELS à Bruxelles • Lieu de résidence : WIELS à Bruxelles – Belgique • Autre resp. : Eva Gorsse, coordinatrice des résidences au WIELS • Dans le cadre d'échanges à l'international : résidents belges et étrangers accueillis simultanément • Axe thématique : *Résidence de recherche en arts visuels* • 1 session / an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Artiste ayant déjà développé un langage artistique spécifique mais souhaitant un soutien artistique, théorique et pro., vivant dans les territoires ultramarins français ou en étant originaire • Arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition ou restitution possible (parfois longtemps après la résidence), reproduction ou diffusion des œuvres possible • Activités hors création : réunions hebdomadaires avec les mentors du prog. et la coordinatrice de WIELS dont visites dans l'atelier, participation au prog. *Open School* (présentations du travail et recherches à un public varié dans une atmosphère interactive et performative), participation encouragée aux autres activités de WIELS (conférences, projections et discussions avec des pro. de la scène internationale) • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet (notamment par l'équipe curatoriale et des artistes pro.), mise en relation avec les réseaux pro. (dont visites à Bruxelles et dans des villes d'art de pays voisins telles Amsterdam, Cologne, Londres ou Paris), aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 300 € / mois), prise en charge des frais de déplacement (1 A/R)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

③ Nom du prog. : *Résidence EXTRA* avec Antre Peaux à Bourges • Résidence itinérante : iMAL à Bruxelles (Belgique) et Antre Peaux à Bourges (France), dans le cadre d'un échange international : co-création en arts numériques entre 1 artiste vivant en Belgique et 1 en France, réunis dans chaque lieu • Autre resp. : Lucia Garcia, directrice, iMAL • Axe thématique : *Arts numériques, technologies low-tech, méthodes féministes, permacomputing* • 1 session / an • Accueil uniquement en duo (duo de candidats ou duo

constitué par le jury de sélection) • Accueil familial possible : ponctuellement en fonction des disponibilités (frais à la charge de l'artiste) • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Artiste émergent (actif depuis quelques années mais avec une activité encore précaire et dépendant de soutiens) • Vivre en France ou en Belgique • Arts numériques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois (1 mois en Belgique, 1 mois en France), scindables mais présence continue dans chaque lieu souhaitée • Représentation publique des œuvres dont sortie de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres possible • Hébergement indiv. et partagé, espace de travail partagé • Accès aux équipements de chaque structure et au fablab de l'iMAL • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (2 000 € / mois / artiste), prise en charge des frais de : prod. (3 000 € pour le projet de co-création), déplacement (500 € max. / artiste dont 1 A/R)

Cambodge – Vietnam – Thaïlande

La Route des résidences – Institut français du Cambodge

218 Keo Chea 12211 Phnom Penh
Tél. : +855 23 985 611
www.ifcambodge.com
Courriel : info@institutfrancais-cambodge.com
Resp. : Fanny Pages, attachée culturelle et directrice déléguée de l'Institut français du Cambodge

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *La Route des résidences* • Résidence itinérante : Villa Marguerite-Duras (Institut français du Cambodge à Phnom Penh), Villa King Monhkut (ambassade de France en Thaïlande) et Villa Saigon (Institut français du Vietnam à Hô Chi Minh-Ville), dans le cadre d'un partenariat international entre les Instituts français du Cambodge et du Vietnam et l'ambassade de France en Thaïlande • Axe thématique : *Photo-écriture, arts visuels* • 1 session / an • Accueil familial possible : au Cambodge : hébergement avec 2 chbres à Phnom Penh et possibilité de mobilité dans la résidence de l'École française d'Extrême-Orient à Siem Reap et à Battambang à la Maison Wat Kor ; au Vietnam : hébergement collectif à la Villa Saigon à Hô Chi Minh-Ville • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Artiste français ou vivant en France depuis plus de 5 ans • Photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 6 à 12 semaines en continu • Déplacements sur place pris en charge • Représentation publique des œuvres dont 2 restitutions (1 au Cambodge et 1 au Vietnam), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques avec des élèves et des ONG cambodgiennes, ateliers de pratiques artistiques • Hébergement indiv. ou partagé selon les lieux d'accueil, espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériels / consommables en fonction du projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. • Bourse de résidence (400 € / semaine), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (400 € / restitution €), déplacement (1 A/R), repas (environ 27 € / jour), transport des œuvres produites en résidence en fonction du matériel de l'artiste

Canada

Consulat général de France à Vancouver, Institut français du Canada

1130 West Pender Street Vancouver
V6E 4A4 – Canada
Tél. : +1 604 637 5300
<https://vancouver.consulfrance.org>
Les-Residences-Ouest-Ouest
et www.francecanadaculture.org/fr/a-propos
Courriel : vincent.zonca@diplomatie.gouv.fr
Resp. : Vincent Zonca, attaché de coopération
et d'action culturelle

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Résidence création immersive
"XR Fall"* • Lieux de résidence : Vancouver –
Colombie-Britannique au Canada pour
1 artiste français et volet en France (« Paris XR
Residency ») pour 1 artiste de l'Ouest canadien
dans le cadre d'un partenariat international avec
le Forum des images / New Images Hub • 1 ses-
sion / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Expérience
dans la création immersive, compréhension de
l'anglais nécessaire • Arts numériques, création
immersive (réalité augmentée [AR] / réalité mixte
[MR] / réalité virtuelle [VR])

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu • Pass
transport en commun pris en charge • Représen-
tation publique des œuvres dont expo-
sition(s) lors du festival V-Unframed à Vancouver
et/ou restitution(s), reproduction ou diffusion des
œuvres • Activités hors création : 1 ou 2 confé-
rences publiques max., 1 ou 2 ateliers de pra-
tiques artistiques auprès d'étudiants d'univer-
sité et/ou de publics scolaires • Hébergement /
espace de travail indiv. • Matériel informatique

précis à confirmer • Accompagnement dans le
développement du projet, mise en relation avec
les réseaux pro. • Montant global de 2 000 €
(comprenant : bourse de résidence, rémunéra-
tion des activités hors création), prise en charge
des frais de : déplacement (vols internationaux,
1 A/R), repas

② Nom du prog. : *Résidence arts-sciences
"Quantum Studio"* • Lieu de résidence : Stewart
Blusson Quantum Matter Institute – University of
British Columbia 2355 E Mall Vancouver BC V6T
1Z4 au Canada et volet en France pour 1 artiste
de l'Ouest canadien dans le cadre d'un partena-
riat international avec le CENTQUATRE-PARIS
et Sorbonne Université à Paris • Axes théma-
tiques : *Arts-sciences, sciences quantiques* •
1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Expérience
dans la création arts-sciences, compréhension
de l'anglais nécessaire • Arts numériques, arts
plastiques, arts sonores, céramique / verre,
design, design graphique, film / vidéo, perfor-
mance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public
à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu • Pass
transport en commun pris en charge • Activités
hors création : 2 conférences publiques max.,
1 atelier de pratiques artistiques auprès d'étu-
diants • Hébergement indiv., espace de tra-
vail partagé • Ordinateur, bureau, immersion
dans un laboratoire scientifique de pointe •
Accompagnement dans le développement
du projet, mise en relation avec les réseaux
pro. • Montant global de 2 000 € (comprenant :
bourse de résidence, rémunération des acti-
vités hors création), déplacement (vols inter-
nationaux, 1 A/R), repas

Chili

Institut français du Chili

Francisco Noguera 176 Providencia – Chili
Tél. : + 56 2 3221 0910
www.institutofrances.cl/fr/accueil
Courriel : l.le-cloarec@institutofrances.cl
Resp. : Léa Le Cloarec, coordinatrice culturelle

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *ÉCHOS Bourse de résidence
Chili* • Sites variables : 1 ou plusieurs lieux de

International

résidence au Chili, au choix de chaque artiste ou commissaire lors du dépôt de candidature · Dans le cadre d'un partenariat international entre la France et le Chili · Axe thématique : *Projet de recherche ou de création en collaboration avec un centre de résidence au Chili* · 1 session / an · Duo possible · Accueil familial possible ou de conjoint possible : selon le lieu d'accueil sélectionné · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Expérience de 3 ans min. dans le domaine artistique visé, vivre en France · Toutes disciplines des arts visuels, arts de la scène, littérature, pluridisciplinarité

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu · Représentation publique des œuvres dont exposition(s) et/ou restitution(s) possible(s) selon

le lieu de résidence et le souhait de l'artiste, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : 1 rencontre envisagée en lien avec le lieu d'accueil, ateliers de pratiques artistiques souhaités · Hébergement / espace de travail indiv. ou partagés selon le lieu d'accueil · Équipements / outillage, matériaux / consommables en fonction des possibilités de l'espace de résidence · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Montant global de 5 000 € (comprenant : bourse de résidence, frais de prod., déplacement A/R, repas, transport des œuvres produites en résidence, assurance du matériel apporté), redevances de droits d'auteur

Chine

Manufactures nationales / Ambassade de France en Chine

1, rue Berber-du-Mets 75013 Paris
60 Tianze Lu – Chaoyang –
100600 Beijing – Chine
Tél. : 01 44 08 52 18 / +86 1085312000
www.mobiliernational.culture.gouv.fr /
www.faguowenhua.com

Courriel :
communication.mobilier@culture.gouv.fr
artistique@institutfrancais-chine.com
Resp. : Loïc Turpin, directeur
de la communication et du développement
au Mobilier national, Aude Urcun Brunel,
attachée culturelle à l'ambassade de France
en Chine (cf. le répertoire en France,
région Île-de-France, département de Paris)

Égypte

Institut français d'Égypte

1 rue Madrasset Al Huquq el Frinseya –
Mounira – 11511 Le Caire – Égypte
Tél. : +20 01224688815
www.ifegypte.com
Courriel : culture@ifegypte.com
Resp. : chargé de mission coopération
culturelle

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur
la création sans obligation de réalisation
ou de production d'œuvres**

① Nom du prog. : *Les Ateliers du Nil – Le Caire* ·
Lieu de résidence : Bayt Yakan – Le Caire · 2 sessions / an · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection 3 ans d'expérience artistique min., artiste français ou vivant en France · Arts plastiques, céramique / verre, design, photographie, métiers d'art, architecture et patrimoine

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu · Représentation publique des œuvres dont expositions possibles à l'Institut français d'Égypte, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : prog. de rencontres avec des artistes et acteurs culturels égyptiens prévu en amont avec l'artiste (*open studio*, conférences, lectures de portfolio, ateliers de pratiques artistiques, etc.) · Contrat de diffusion ou d'exploit-

tation des œuvres · Hébergement / espace de travail indiv. · Ateliers bois et céramique · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (1 600 €), prise en charge des frais de : prod. (500 €), déplacement (1 A/R), visa

© Nom du prog. : *Les Ateliers du Nil – Alexandrie* · Lieu de résidence : Shelter Art Space – Alexandrie · 1 session / an · Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Avoir moins de 40 ans et une expérience en commissariat avec au moins 3 expositions organisées (personnelles et collectives), être français ou vivre en France, parler anglais, proposer un projet favorisant le dialogue avec la scène artistique égyptienne · Commissariat d'expositions

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu · Représentation publique des œuvres dont exposition possible à l'Institut français d'Alexandrie et/ou à Shelter Art Space (sous réserve de discussions entre l'artiste et le partenaire), reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : 3 actions de médiation (lecture de portfolio, *open studio*, etc.) / rencontres et accompagnement de jeunes artistes égyptiens dans le cadre du prog. *GEN Z* de Shelter Art Space · Hébergement indiv. · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (1 600 €), prise en charge des frais de : prod. (500 €), déplacement (1 A/R), visa

Espagne

MARTE (Mouvement artistique de résidences en territoires) Villas – Institut français d'Espagne

Marques de la Ensenada 10
28004 Madrid – Espagne
Tél. : +34 615 877 747
www.marte.villas/es/nosotros
Courriel : laurent.coulon@institutfrancais.es
Resp. : Laurent Coulon, attaché culturel
et audiovisuel

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

Nom du prog. : *Mouvement artistique de résidences en territoires (MARTE)* · Sites variables : différents lieux d'accueil en France et en Espagne · Dans le cadre d'échanges et partenariats à l'international · Axe thématique : *Industries culturelles et créatives* · 1 session / an · Accessibilité partielle / totale / Pas d'accessibilité selon le lieu d'accueil

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en Espagne pour un accueil en France et en France pour un accueil en Espagne · Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, écriture

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil Durée variable en continu · Représentation publique des œuvres dont exposition(s) et/ou restitution(s), reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontre(s) publique(s) dans la mesure du possible, ateliers de pratiques artistiques · Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres · Hébergement / espace de travail indiv. ou partagé selon le lieu d'accueil · Équipements / outillage variables selon le lieu d'accueil, matériaux / consommables à disposition · Accompagnement dans le développement du projet · Bourse de résidence (montant variable), rémunération des activités hors création selon le cas, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod., déplacement (1 A/R), repas, d'assurance du matériel apporté selon le cas

Casa de Velázquez

C. Paul Guinard, 3, Moncloa – Aravaca
28040 Madrid – Espagne
Tél. : +34 914 551 580
www.casadevelazquez.org
Courriel : dir.art@casadevelazquez.org
Resp. : Nancy Berthier, directrice

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Résidences longues* • 1 session / an • Accueil de conjoint possible : à indiquer après sélection • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Parcours significatif justifié • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 11 mois en continu de septembre à juillet • Représentation publique des œuvres en Espagne comme en France dont journée portes ouvertes de la Casa de Velázquez, restitution(s) possible(s), expositions, concerts, projections, participations à des foires d'art contemporain et au festival !VivaVilla ! ; reproduction ou diffusion des œuvres ; éditions dont 1 catalogue et 1 lithographie • Activités hors création : rencontres publiques tout au long de l'année lors d'événements à la Casa de Velázquez, à Madrid et en France • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espaces de travail indiv. et partagé • Atelier de gravure, laboratoire photographique, studios de prise de vue et d'enregistrement, salle de musique • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (43 200 €), redevances de droits d'auteur

② Nom du prog. : *Résidences courtes* • Nombre de sessions / an variable en fonction des bourses et des partenaires • Accueil de conjoint possible : ponctuellement et après accord • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Variables en fonction des partenariats • Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Dans le cadre de partenariats avec d'autres institutions culturelles, écoles supérieures d'art, régions ou départements • Jury de sélection associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 2 à 6 mois selon les partenariats, scindables • Représentation publique des œuvres dont participation aux journées portes ouvertes et/ou restitution(s) possibles en fonction de la période de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) en fonction de la programmation et de la période de résidence • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Atelier de gravure, laboratoire photographique, studios de prise de vue et d'enregistrement, salle de musique • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (de 2 000 à 6 000 € selon les partenaires), redevances de droits d'auteur

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

③ Nom du prog. : *Contrats doctoraux artistiques Recherche par le projet* • 1 session / an • Accueil de conjoint possible : ponctuellement et après accord (hébergement payant) • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Présenter un projet de thèse dans le champ de la création artistique, être inscrits dans une université française (sans condition de nationalité) • Arts plastiques, arts sonores, design graphique, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 ans en continu • Représentation publique des recherches dont restitution possible, reproduction ou diffusion des œuvres, conjoint possible • Activités hors création : rencontres publiques • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Accès à la bibliothèque spécialisée dans l'aire culturelle ibérique (plus de 156 000 volumes et 1 800 collections de périodiques) • Accompagnement dans le développement du projet • Montant global de 2 200 € / mois et 2 300 € / mois à partir de 2026 (salaire versé par l'université du docteur), redevances de droits d'auteur

États-Unis

Villa Albertine – Services culturels de l'ambassade de France aux États-Unis

972 Fifth Avenue 10075 New York – États-Unis
Tél. : +1 (929) 526 1093
www.villa-albertine.org
Courriel : info@villa-albertine.org
Resp. : Lina Pamart, responsable du département des résidences

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidences de la Villa Albertine* • Sites variables : ensemble du territoire américain, résidence itinérante possible dans plusieurs villes • Axe thématique : *Ancrage du projet aux États-Unis* • 1 session / an (environ 60 artistes ou auteurs / an) • Duo possible : si l'engagement dans un travail collectif est justifié, mais candidatures indiv. privilégiées • Accueil familial possible : en cas de nécessité uniquement (notamment parent avec enfant[s] à charge), situation prise en compte pour un hébergement adapté mais sans allocation suppl. pour les accompagnants ; résidence sans accompagnant privilégiée • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection 21 ans min., artiste, écrivain ou pro. de la culture, principalement originaire de France (sans condition de nationalité) et accueilli sur le territoire des États-Unis, proposant un projet de recherche • Toutes disciplines des arts visuels, arts de la scène, cinéma et séries, gastronomie, livres et idées, musées et patrimoine, musique

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois max. en continu (min. 1 mois) • Transports intérieurs sur place pris en charge • Activités hors création : sur mesure et si le résident le souhaite, rencontre(s) publique(s) à la Villa Albertine et/ou dans les structures partenaires et/ou atelier(s) de pratiques artistiques (selon les opportunités) • Hébergement indiv. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (montant variable au cas par cas, 3 000 \$ / mois en moyenne), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (1 A/R), repas (*per diem*), assurances

Grèce

Auberge de France à Rhodes – Institut français de Grèce

31, rue Sina 10680 Athènes – Grèce
Tél. : +30 2103398600
www.ifg.gr
Courriel : culturel@ifg.gr
Resp. : Anouk Rigeade, attachée culturelle

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence artistique à l'Auberge de France à Rhodes* • Lieu de résidence : Auberge de France à Rhodes – Rue des Chevaliers • Dans le cadre d'un partenariat international : accueil simultané d'un artiste français et d'un artiste grec • Axes thématiques : *Céramique contemporaine, artisanat, métiers d'art* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Avoir déjà travaillé avec le média céramique, être engagé dans une démarche pro., justifier de travaux antérieurs, être autonome dans le fonctionnement quotidien de la résidence, parler anglais afin de faciliter les échanges entre résidents, vivre en France ou en Grèce • Céramique

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois en continu • Co-voiturage sur place avec la coordinatrice du prog. • Représentation publique des œuvres dont exposition à l'issue de la résidence dans les espaces de l'Auberge de France, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s), médiation du travail de recherche auprès d'un public scolaire à l'atelier • Hébergement / espace de travail partagés • Petit four à céramique (35 × 35 × 35 cm – 1 300 °C),

four moyen (58 × 46 cm – 1300 °C), tour de potier grec, tournettes de table, extrudeuse, 4 plans de travail, matériel haute et basse température, petit matériel • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique (apprentissage des techniques traditionnelles auprès de maîtres et d'artistes céramistes et

par des rencontres avec les artisans locaux) • Bourse de résidence (30 € / jour), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (matériaux / consommables nécessaires à indiquer en amont de la résidence pour mise à disposition à l'arrivée), déplacement (400 € pour l'artiste français, 200 € pour l'artiste grec pour 1 A/R)

Inde

Villa Swagatam – Institut français en Inde

2, Dr APJ Kalam Road 110011 New Delhi – Inde
Tél. : +91 11 3041 0000

www.ifindia.in

Courriel : amandine.roggeman@ifindia.in

Resp. : Amandine Roggeman, attachée culturelle

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Villa Swagatam* • Sites variables : 6 lieux répartis dans toute l'Inde • Axe thématique : *Métiers d'art* • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Être ressortissant français (quel que soit le pays d'habitation actuel) ou vivre en France depuis plus de 5 ans (quelle que soit la nationalité) • Arts plastiques, design, métiers d'art

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois min. en continu • Représentation publique des œuvres dont expositions, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : interventions publiques ou activités de sensibilisation (y compris, mais sans s'y limiter, conférences, journées portes ouvertes, ateliers de pratiques artistiques, etc.) • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (110 000 INR soit environ 1 250 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant variable), déplacement (1 A/R), repas (au cas par cas), transport des œuvres produites en résidence (contribution partielle au cas par cas)

Indonésie

Institut français d'Indonésie

Jalan M.H. Thamrin No. 20 – Jakarta Pusat - 10350 – Indonésie

Tél. : +33 6 18 66 78 42

www.ifi-id.com

Courriel : charlotte.esnou@ifi-id.com

Resp. : Charlotte Esnou, attachée culturelle

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

① Nom du prog. : *Résidence mode et métiers d'art PINTU - Immersion et cocréation en Indonésie* • Résidence itinérante, sites variables : Jakarta, Labuan Bajo, Yogyakarta • Dans le cadre d'un échange international franco-indonésien

autour de l'artisanat, des savoir-faire traditionnels et de la création textile • Axes thématiques : *Co-création franco-indonésienne* • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Designer de moins de 30 ans venant de France • Mode

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu (min. 2 mois) • Déplacements entre les villes sur place pris en charge • Représentation publique des œuvres durant la semaine focus de la délégation française de la mode en Indonésie et à Paris après la résidence, défilés possibles, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques • Hébergement

indiv., espace de travail partagé • Équipements / outillage, matériaux / consommables au sein de l'atelier de la marque indonésienne • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (2 800 € pour 3 mois), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. • (montant à déterminer), *shooting* photos et vidéo et des défilés, déplacement (2 A/R), repas, transport des oeuvres • produites en résidence, d'assurance du matériel apporté

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'oeuvres

② Nom de prog. : *Résidence KOTA x Cité internationale des arts* • Resp. : Charlotte Esnou, attachée culturelle, Jules Irrmann, conseiller de coopération culturelle • Lieu de résidence : Cité internationale des arts à Paris – France • 1 session / an • Duo possible, mais une seule prise en charge accordée pour tous les aspects de la résidence • Accueil familial possible : atelier / logement pouvant accueillir jusqu'à 2 adultes et 1 enfant de moins de 7 ans (frais de déplacement à la charge du résident et frais suppl. demandés pour les accompagnants) • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Attention particulière accordée aux thématiques liées aux territoires éloignés des grands centres périurbains de l'archipel ou qui entretiennent des liens avec ces régions • Toutes disciplines des arts visuels, pluridisciplinarité, spectacle vivant, architecture-urbanisme, littérature, cinéma, musique, etc.

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des oeuvres dont *open studios*, reproduction ou diffusion des oeuvres •

Activités hors création : rencontres publiques lors des *open studios* • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. • Bourse de résidence (1 700 €), prise en charge des frais de déplacement (environ 1 200 € pour 1 A/R), d'assurance du matériel apporté (environ 50 € / mois), loyer à acquitter auprès de la Cité internationale des arts

③ Nom de prog. : *Résidence Cité XTIMOR-LESTE* • Resp. : Charlotte Esnou, attachée culturelle, Jules Irrmann, conseiller de coopération culturelle • Lieu de résidence : Cité internationale des arts à Paris – France, dans le cadre d'un échange international : résidence croisée • 1 session / an • Accueil familial possible : atelier / logement pouvant accueillir jusqu'à 2 adultes et 1 enfant de moins de 7 ans (frais de déplacement à la charge du résident et frais suppl. demandés pour les accompagnants) • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre au Timor oriental • Toutes disciplines des arts visuels, pluridisciplinarité, spectacle vivant, architecture-urbanisme, littérature, cinéma, musique, etc.

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu (min. 2 mois) • Représentation publique des oeuvres dont *open studios*, reproduction ou diffusion des oeuvres, édition possible • Activités hors création : rencontres publiques lors des *open studios* • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage à disposition • Mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. • Bourse de résidence (1 700 €), prise en charge des frais de déplacement (environ 1 200 € pour 1 A/R), d'assurance du matériel apporté (environ 50 € / mois)

Islande

Ambassade de France en Islande

Tungata 22 101 Reykjavik – Islande
Tél. : +354 5 75 96 00
<https://is.ambafrance.org/Residences-croisees-de-l-Ambassade-de-France-en-Islande>
Courriel : ambafrance@ambafrance-is.org
Resp. : Renaud Durville, attaché culturel

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'oeuvres

Nom du prog. : *Résidence croisée entre Clermont-Ferrand et Reykjavik* • Lieu de résidence : SIM residency à Reykjavik • Dans le cadre d'un échange international : résidence croisée avec Artistes en résidence à Clermont-Ferrand (France) (pour l'accueil en France, cf. le

répertoire en France, région Auvergne-Rhône-Alpes, département du Puy-de-Dôme) • 1 session / an • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'accueil en Islande et en Islande pour l'accueil à Clermont-Ferrand • Arts plastiques

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 semaines en continu • Représentation publique des œuvres possible dont *open studios* selon la programmation du lieu de résidence, reproduction ou diffusion des

œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) possibles lors des *open studios* le cas échéant, ateliers de pratiques artistiques à l'Alliance française de Reykjavik possibles si l'artiste le souhaite • Hébergement partagé, espace de travail indiv. • Équipements / outillage sur demande • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. • Bourse de résidence (2 000 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (550 € dont 1 A/R)

Italie

Institut français d'Italie – Ambassade de France en Italie

Piazza Farnese 67 – 00186 Rome – Italie
Tél. : +39 06 68 60 13 10
www.institutfrancais.it
Courriel : emilie.renouvin@institutfrancais.it
Resp. : Émilie Renouvin, attachée culturelle

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Nouveau Grand Tour* • Sites variables : 20 structures de résidence partenaires en Italie • Dans le cadre d'échanges à l'international : prog. bilatéral avec la France • 1 session / an • Duo possible • Accessibilité variable selon le lieu d'accueil

Critères d'éligibilité et de sélection Artistes français ou vivant en France depuis plus de 3 ans, ayant moins de 31 ans avant le départ en résidence et n'étant plus étudiant • Toutes disciplines des arts visuels, arts vivants, écriture, pluridisciplinarité

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 30 à 42 jours en continu • Moyens de déplacement sur place variables selon le lieu d'accueil, voiture pers. parfois requise • Représentation publique des œuvres dont exposition(s) et/ou restitution(s) possibles selon le lieu d'accueil et le projet, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) possible(s) selon le lieu d'accueil • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) et ateliers de pratiques artistiques possibles selon le lieu d'accueil et les échanges en amont de la résidence afin que le format convienne au mieux à l'artiste • Hébergement / espace de travail indiv. ou partagés selon le lieu d'accueil • Matériel min. lié à la pratique concernée, autres équipements / outillage selon le lieu d'accueil • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (1 200 €), prise en charge des frais de : déplacement (400 € max. pour 1 A/R), repas (500 €)

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Viale della Trinità dei Monti
1 00187 Rome – Italie
Tél. : +34 21994964
www.villamedici.it
Courriel : frederic.blancart@villamedici.it
Resp. : Frédéric Blancart, responsable du bureau des pensionnaires et résidents

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Pensionnaires* • 1 session / an • Accueil familial possible : dans la mesure des possibilités, la plupart des hébergements ayant une taille limitée d'environ 70 m² avec 1 chbre, 1 grand salon, sdb et petite cuis. (1 seul avec 2 chbres et 1 autre avec 3 chbres) • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection 18 ans min., artiste ou chercheur confirmé, francophone, sans critère de nationalité • Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et/ou candidatures spontanées • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 11 mois et demi en continu • Représentation publique des œuvres dont participation à l'événement artistique Nuit Blanche et exposition de fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres, édition dédiée à l'exposition des pensionnaires • Activités hors création : rencontre(s) publique(s), ateliers de pratiques artistiques • Hébergement indiv., espaces de travail indiv. et partagé, parking • Laboratoire photographique, menuiserie, studio audiovisuel, petit outillage et matériel audiovisuel en fonction des disponibilités • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (3 500 € / mois), rémunération des activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 300 € pour l'exposition de fin de résidence), déplacement / déménagement (2 250 € dont 1 A/R), aide à la production pour 1 projet post-résidence possible (10 000 € max.), relatifs à l'accueil familial (accompagnement financier sur demande et sous condition de ressources [quotient familial inf. à 25 000 €] en cas de scolarisation d'enfant[s] dans 1 établissement francophone sous contrat avec l'AEFE [à hauteur de 30% des frais de scolarité, hors demi-pension] et/ou pour la garde d'enfant[s] de 0 à 3 ans [200 € / mois pour le 1^{er} enfant, 150 € pour le 2^e et 100 € par enfant suppl.])

② Nom du prog. : *Résidence Médicis* • 2 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection 18 ans min. • Toutes disciplines des arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil De 2 semaines à 2 mois en continu • Représentation publique des œuvres possible mais non obligatoire (dont invitation à participer à la programmation postérieure à la résidence), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) non obligatoire(s) • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres en cas d'invitation postérieure à la résidence • Hébergement / espace de travail partagés, parking • Laboratoire photographique, menuiserie, studio audiovisuel, petit outillage et matériel audiovisuel en fonction des disponibilités • Accompagnement dans le

développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (1 500 € / mois au *pro rata* de la durée), rémunération des activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur

③ Nom du prog. : *Résidence Médicis Occitanie* • Dans le cadre du prix Occitanie Médicis (partenariat international) • 1 session / an • Duo possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Artiste de la jeune création contemporaine, vivant en Occitanie ou ayant un lien avec la région (lieu de naissance, formation diplômante) • Arts plastiques, film / vidéo

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition personnelle au Crac Occitanie – Centre régional d'art contemporain à Sète ou au Marac Occitanie – Musée régional d'art contemporain à Sérignan et possibilité de participer à la programmation de la Villa Médicis, reproduction ou diffusion des œuvres • Hébergement et espaces de travail indiv. ou partagés • Laboratoire photographique, menuiserie, studio audiovisuel, petit outillage et matériel audiovisuel en fonction des disponibilités • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (10 500 €), rémunération des activités hors création le cas échéant, redevances de droits d'auteur

④ Nom du prog. : *Résidence de bande dessinée avec la Villa Médicis, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (Cibdi) et l'ADAGP* • Résidence itinérante : Villa Médicis et Cité internationale de la bande dessinée et de l'image • Dans le cadre d'un partenariat international (cf. le répertoire en France, région Île-de-France, département de Paris)

Kultur Ensemble Palermo – Institut français Palermo et Goethe-Institut Palermo

Via Paolo Gili 4 – 90138 Palermo – Sicile – Italie
Tél. : +39 091 652 72 24
www.institutfrancais.it/fr/palermo/kultur-ensemble-palermo
Courriel : judith.testault@institutfrancais.it
Resp. : Judith Testault, coordinatrice Kultur Ensemble Palermo

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Kultur Ensemble Palermo* • Lieu de résidence : Atelier Panormos – La Bottega – Friche culturelle des Cantieri Culturali alla Zisa à Palermo • Dans le cadre de la coopération renforcée entre l'Institut français d'Italie – Antenne de Palermo et le Goethe-Institut de Palermo • Axe thématique : *Programmation culturelle et résidences italo-franco-allemandes, avec un accent mis sur la Sicile et le bassin méditerranéen* • 6 ou 7 sessions / an • Collectif possible jusqu'à 5 pers. • Accueil familial possible : pas d'hébergement propre à la résidence donc chaque situation étudiée avec les resp. en amont pour mettre à disposition un logement adapté • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Principalement artiste ayant une pratique basée en France ou en Allemagne, avec parcours ou expérience solides (valorisés mais non déterminants) ou artiste émergent ; projets favorisant les échanges France-Allemagne-Italie encouragés ; artiste de moins de 35 ans pour certaines sessions organisées avec l'Office

franco-allemand pour la Jeunesse (Ofaj) • Toutes disciplines des arts visuels, danse

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures et candidatures spontanées • Avec appel à projets • Sur invitation • Dans le cadre de partenariats notamment (français, allemands ou italiens) • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 2 semaines à 3 mois en continu • Vélo à disposition selon le lieu d'hébergement • Représentation publique des œuvres dont *open studios*, restitution / exposition possible à La Bottega ou dans d'autres lieux à Palermo (en accord avec le Goethe-Institut et l'Institut français), reproduction ou diffusion des œuvres, conjoint possible (sur le budget de prod.) • Activités hors création : rencontres publiques lors d'*open studios* ou *artist talks* et, pour les résidences longues, 1 action pédagogique min. accompagnée par les organisateurs de la résidence (atelier de pratiques artistiques ou présentation de travail) auprès d'un public scolaire et/ou d'autres partenaires locaux • Hébergement indiv. ou partagé, espace de travail partagé • Accès à une partie du matériel technique des 2 instituts sous certaines conditions (matériels son, lumière et audiovisuel, enceintes, etc.) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique, soutien linguistique en italien • Bourse de résidence (1500 € / mois), rémunération des candidats sélectionnés sur projet, prise en charge des frais de : prod. (de 500 à 1 000 € / mois selon le projet), déplacement (de 350 à 500 € dont 1A/R), relatifs à l'accueil familial (possible pour partie)

Japon

Villa Kujoyama

17-22 Hinookaebisudanicho, Yamashina Ward
607-8492 Kyoto – Japon
Tél. : +81 75 761 7940
www.villakujoyama.jp
Courriel : contact@villakujoyama.fr
Resp. : Adèle Fremolle, directrice déléguée de la Villa Kujoyama

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Villa Kujoyama* • Axe thématique : *Projets artistiques en lien avec le Japon* • 1 session / an • Duo possible • Accueil de conjoint possible : au sein de la Villa Kujoyama (atelier / logement en duplex de 64 m² avec cuis., sdb, 2 lits simples) ; résident séjournant avec enfants devant se loger à l'ext. de la Villa Kujoyama (allocation mensuelle couvrant une partie des frais et transmission de listes de logements, crèches et noms de personnes bilingues pouvant aider dans les démarches relatives à la vie de famille au Japon [prestations payantes], inscription payante au lycée français international de Kyoto

possible et bourses scolaires pouvant être sollicitées sous conditions auprès de l'ambassade de France au Japon) • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection 5 ans d'expérience, artiste français ou vivant en France depuis plus de 5 ans, artiste japonais en duo avec un artiste français ou résidant en France depuis plus de 5 ans • Toutes disciplines des arts visuels, architecture / paysage / urbanisme, arts de la rue / cirque / marionnette, cinéma (cinéma d'animation / documentaire de création), création numérique (jeu vidéo, VR), danse, gastronomie, littérature (fiction / essai / littérature jeunesse / bande dessinée), métiers d'art, mode, musique (classique / contemporaine / musiques actuelles / jazz), théâtre

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 4 à 6 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont expositions et restitutions en France et au Japon, reproduction ou diffusion des œuvres,

édition(s) possible(s) • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) lors de l'ouverture de la Villa Kujoyama chaque 1^{er} jeudi du mois • Hébergement / espace de travail indiv. • Salle polyvalente adaptée pour la danse, le théâtre, la musique, les projections cinéma et équipée de matériels audiovisuels (écran 5 × 2,80 m, vidéoprojecteur, Mac, micros et enceintes) ainsi que d'un piano, salle de lecture équipée d'une bibliothèque et d'imprimantes (scanner laser, A3 jet d'encre et scanner double lumière) • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (2 100 € / mois en solo et 1 600 € / mois / membre d'un duo), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (1 400 € dont 1 A/R), relatifs à l'accueil familial (700 € / mois)

Liban

Villa Al Qamar – Institut français du Liban – Deir El Qamar

Deir El Qamar – Chouf Mont-Liban – Liban

Tél. : +961 25510016

www.institutfrancais-liban.com/categorie_evenement/villa-al-qamar

Courriel : deirelqamar@if-liban.com

Resp. : Tiphaine Malfettes

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Villa Al Qamar* • Sites variables : Deir El Qamar, Tripoli, Saida, Beyrouth, Zahlé, Byblos (Liban) • Dans le cadre d'un échange international : France-Liban • Axe thématique : *Ancrage territorial, en prise avec les problématiques socio-géographiques du Liban* • 6 sessions / an • Duo possible (français-libanais) • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en France ou au Liban • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois en continu • Véhicule à disposition • Représentation publique des œuvres dont restitutions / sorties de résidence possibles, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) non obligatoire(s) • Hébergement / espace de travail indiv. • Selon les disponibilités, équipements / outillage (son, lumière) et matériaux / consommables • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 500 €), prise en charge des frais de : prod. (1 500 € max.), déplacement (dont 1 A/R), repas (35 € / jour)

Institut français du Maroc

2 rue Al Yanboua
10000 Rabat Salé-Kénitra – Maroc
Tél. : +212 (0)537 545316
www.if-maroc.org
Courriel : cooperationculturelle@ifmaroc.com
Resp. : Michel Richard, attaché culturel

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

① Nom du prog. : *Programme de résidence au Maroc* • Sites variables : Antennes de l'Institut français du Maroc (Agadir, Casablanca, Essaouira, Fès, Meknès, Oujda, Tanger et Tétouan) • Dans le cadre d'un échange international France-Maroc • 1 session / an • Accessibilité partielle selon le lieu d'accueil

Critères d'éligibilité et de sélection Justifier d'un parcours pro., vivre en France ou au Maroc • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, spectacle vivant (arts de la rue, cirque, etc.), architecture

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois, scindables • Location de véhicule possible sur demande • Représentation publique des œuvres dont restitution (format variable selon le projet) et intégration à la saison culturelle possible (sans obligation), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) et/ou activité(s) avec le public possible(s) au bon vouloir du résident • Hébergement indiv., espace de travail indiv. ou partagé selon le lieu d'accueil • En fonction des antennes, salle de danse, espace d'exposition, amphithéâtre, flablab, studio d'enregistrement et équipements techniques (son, lumière, animation, numérique) • Accompagnement dans le développement du projet, aide technique • Bourse de résidence (1 000 € à partir de 2026), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (jusqu'à 2 000 €), déplacement (1 A/R), repas (30 € / jour)

② Nom du prog. : *Résidences Méditerranée* • Lieu de résidence : Friche la Belle de Mai – 41, rue Jobin 13003 Marseille – France • Dans le cadre d'un échange international France-Maroc,

projet piloté par l'Institut français du Maroc et la Friche la Belle de Mai (cf. le répertoire en France, région Provence-Alpes-Côte d'Azur, département des Bouches-du-Rhône) • 1 session / an • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Avoir terminé son cursus académique et/ou justifier de 3 ans min. d'expérience pro., vivre au Maroc • Arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois en continu • Location de véhicule possible sur demande • Représentation publique des œuvres dont restitution (format variable selon le projet) et intégration à la saison culturelle possible (sans obligation), reproduction ou diffusion des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (1 500 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (1 A/R), repas (38,60 € / jour)

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

③ Nom du prog. : *Maison Denise Masson* • Lieu de résidence : 49 Derb Zemrane – Bab Doukkala – Marrakech – Maroc • Axe thématique : *Fait religieux* • 2 sessions / an • Duo possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Justifier d'un parcours pro. • Arts plastiques, arts sonores, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, cinéma, web-série, podcast, théâtre, littérature, bande dessinée, calligraphie, architecture

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil De 1 à 2 mois en continu • Location de véhicule possible sur demande • Représentation publique des œuvres dont restitution (format variable selon le projet) et intégration à la saison culturelle possible (sans obligation), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : contacts développés avec le milieu environnant et les réseaux culturels et universitaires, médiation avec le réseau

scolaire et la jeunesse de la Médina, ateliers de pratiques artistiques · Hébergement indiv., espace de travail partagé · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique · Bourse de résidence (1 000 € à partir de 2026), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (jusqu'à 2 000 €), déplacement (1 A/R), repas (30 € / jour)

- ④ Nom du prog. : *Miramar* · Lieux de résidence : Tassarout à Rabat, Cinémathèque de Tanger, Centre Les Étoiles de Fès, Le 18 à Marrakech · Dans le cadre d'un échange international (réseau Miramar) · 1 session / an · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Jeune diplômé d'une école d'art de L'École(s) du Sud, le réseau des écoles supérieures d'art de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Monaco · Toutes disciplines des arts visuels (disciplines privilégiées en fonction du lieu de résidence)

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil Environ 3 semaines en continu · Location de véhicule possible sur demande · Représentation publique des œuvres dont restitution (format variable selon le projet) et intégration à la saison culturelle possible (sans obligation), reproduction ou diffusion des œuvres · Hébergement / espace de travail indiv. · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique · Bourse de résidence (200 € / semaine), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : déplacement (1 A/R), repas (400 €)

- ⑤ Nom du prog. : *IF MAROC x Cité internationale des arts* · Lieu de résidence : Cité internationale des arts – 18, rue de l'Hôtel-de-Ville 75004 Paris – France · 1 session / an · Accueil familial possible : 2 adultes et 1 enfant de moins de 7 ans ; grille tarifaire des prestations complémentaires sur demande · Accessibilité variable selon les ateliers-logements

Critères d'éligibilité et de sélection Témoigner d'une activité pro. de 5 ans min. · Vivre au Maroc · Arts sonores, commissariat d'expositions, design, architecture / design, musique et spectacle vivant

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures

Conditions d'accueil 3 mois en continu · Location de véhicule possible sur demande · Représentation publique des œuvres dont participation possible aux portes ouvertes d'atelier de la Cité internationale des arts et restitution (format variable selon le projet), reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : rencontre(s) publique(s) possible(s) lors des portes ouvertes d'atelier (site Marais : tous les mercredis de 18 h à 21 h) · Hébergement / espace de travail indiv. · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique · Bourse de résidence (1 000 € min.), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (500 €), déplacement (1 A/R)

Mozambique

Centre culturel franco-mozambicain

Avenue Samora Machel Nr. 468
Maputo – Mozambique
Tél. : +258 21 31 45 90
www.ccfmoz.com
Courriel : info@ccfmaz.com
Resp. : Maëva Cournima, responsable du programme des Résidences

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence de recherches en arts visuels* · Sites variables : Maputo · Dans le cadre d'un échange international : résidence

croisée avec la Cité des arts de La Réunion · (cf. le répertoire en France, région La Réunion) · Axe thématique : *Changement climatique* · 1 session / an · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection 18 ans min., vivant à La Réunion · Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, spectacle vivant

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Dans le cadre d'un partenariat avec la Cité des arts de La Réunion

Conditions d'accueil 1 mois en continu · Moyens de déplacement sur place au cas par cas (transport en binôme avec 1 artiste mozambicain ou en

tati) · Représentation publique des œuvres dont exposition ou restitution possible selon le projet, reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : 1 semaine de workshops, médiation ou interactions avec le tissu artistique local (activités à confirmer) · Hébergement / espace de travail indiv. · Équipements / outillage, matériaux / consommables en fonction des disponi-

bilités de la structure, des espaces d'accueil et du parc de matériel · Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique · Bourse de résidence (1200 €), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1300 €), déplacement (1200 € dont 1A/R)

Norvège – Danemark – Finlande – Suède

Septentrionales – Institut français de Norvège (en partenariat avec les Instituts français danois, finlandais et suédois)

Holtegate 29 – 0355 Oslo – Norvège
Tél. : +47 40 60 51 27
www.france.no
Courriel : kultur@france.no
Resp. : Marcelino Valiente, attaché culturel

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Septentrionales, résidences itinérantes pour la création contemporaine* · Résidence itinérante : zone nordique (Danemark, Finlande, Norvège, Suède), dans le cadre d'échanges à l'international entre les Instituts français des pays nordiques · Axe thématique : *Résidence itinérante par train à travers les territoires du nord de l'Europe* · 1 session / an · Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Avoir 18 ans min., une pratique pro. reconnue par ses pairs, un projet de résidence inscrit dans une suite logique par rapport au parcours, vivre en France depuis 5 ans min. · Arts plastiques, arts sonores,

céramique / verre, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie, spectacle vivant, littérature

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures · Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois min. en continu · Déplacements prévus entre les lieux de résidence pris en charge (déplacements en avion totalement exclus) · Représentation publique des œuvres dont restitution possible (dans un temps postérieur à la résidence), reproduction ou diffusion des œuvres · Activités hors création : temps de présentation et ateliers de pratiques artistiques organisés (non obligatoires) · Hébergement / espace de travail indiv. ou partagé selon les lieux d'accueil et la compatibilité avec le format itinérant de la résidence · Équipements / outillage, matériaux / consommables à disposition · Accompagnement dans le développement du projet, aide technique · Montant global de 6 000 € (comprenant : bourse de résidence, allocation journalière), prise en charge des frais de déplacement (1A/R)

Nouvelle-Zélande

Villa Antipode – Ambassade de France en Nouvelle-Zélande

20 Ballance Street
6140 Wellington – Nouvelle-Zélande
Tél. : +64 48027779
www.villa-antipode.org
Courriel : cooperation.wellington-amba@diplomatie.gouv.fr
Resp. : conseiller de Coopération et d'Action culturelles, assistant culturel

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Te Whare Hera* · Lieu de résidence : Appartement sur Clyde Quay à Wellington · 1 session / an · Accueil familial possible · Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Être de nationalité française ou avoir vécu 5 ans min. en France • Arts plastiques, céramique / verre, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 8 à 10 semaines en continu • Représentation publique des œuvres dont exposition de sortie de résidence (sous la forme souhaitée par l'artiste), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : interventions proposées au sein du réseau d'Alliances françaises du pays en collaboration avec Massey University • Contrat sous loi néo-zélandaise • Hébergement / espace de travail indiv. • Infrastructures de Massey University et matériaux / consommables possibles • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (500 NZD / semaine), prise en charge des frais de : prod. (jusqu'à 1 000 NZD), déplacement (jusqu'à 4 000 NZD dont 1 A/R)

Résidence de création en lien avec le territoire (rencontre entre un processus de création et une diversité d'acteurs autour d'un projet)

② Nom du prog. : *Te Ataata* • Lieu de résidence : Campus de l'université Auckland University of Technology, dans le cadre d'un partenariat • Axe thématique : *Technologies créatives et artistiques* • 1 session / an • Duo possible • Accueil familial possible : hébergement adapté, classes bilingues dans des écoles d'Auckland pour la scolarisation des enfants • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Être de nationalité française ou avoir vécu 5 ans min. en France • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, design, film / vidéo, photographie (art / technologie / sciences / design)

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Dans le cadre d'un partenariat avec Auckland University of Technology (AUT)

Conditions d'accueil De 6 à 8 semaines en continu • Représentation publique des œuvres dont sortie de résidence (sous la forme souhaitée par l'artiste), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques et ateliers de pratiques artistiques

dans les Alliances françaises du territoire et les classes bilingues, travail avec des acteurs culturels locaux en fonction du projet • Contrat sous loi néo-zélandaise • Hébergement indiv., espace de travail partagé • Accès à tous les ateliers de l'université, matériaux / consommables (papiers, impressions, bois, etc.) à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (500 NZD / semaine), prise en charge des frais de déplacement (jusqu'à 4 000 NZD dont 1 A/R)

③ Nom du prog. : *Cinematic Arts Miramar – CAM* • Lieu de résidence : Wellington – Nouvelle-Zélande, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Wellington • Axe thématique : *Arts de l'écran* • 1 session / an • Accueil familial possible : hébergement avec 2 chbres, classes bilingues de l'école Ridgway permettant la scolarisation des enfants • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Être de nationalité française ou avoir vécu 5 ans min. en France • Arts numériques, design graphique, film / vidéo, effets spéciaux

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Dans le cadre d'un partenariat avec Victoria University of Wellington (VUW) et le Miramar Creative Centre

Conditions d'accueil De 4 à 6 semaines en continu • Représentation publique des œuvres dont sortie de résidence (sous la forme souhaitée par l'artiste), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 présentation publique, ateliers de pratiques artistiques • Contrat sous loi néo-zélandaise • Hébergement / espace de travail indiv. • Accès à toutes les infrastructures de Miramar Creative Centre • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (500 NZD / semaine), prise en charge des frais de déplacement (environ 4 000 NZD dont 1 A/R)

Institut français NL Ambassade de France aux Pays-Bas

Anna Paulownastraat 76 – 2518 BJ La Haye –
Hollande méridionale – Pays-Bas

Tél. : +31 (0)6 29 11 49 61

www.institutfrancais.nl

Courriel : culture@institutfrancais.nl

Resp. : Eva Monnier, attachée culturelle
adjointe

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

① Nom du prog. : *Villa van Eyck* • Lieu de résidence : Jan van Eyck Academie – Maastricht – Pays-Bas • Dans le cadre d'échanges à l'international : prog. de résidence du réseau culturel français à l'étranger • Axe thématique : *Le rôle citoyen de l'art, du design et d'autres pratiques créatives en relation avec la crise climatique, la dégradation de l'environnement et leurs multiples conséquences* • 1 session / an • Accueil familial possible • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Artiste originaire des territoires ultramarins français ou établi dans les territoires ultramarins français depuis 5 ans min. • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, critique / théorie / histoire de l'art, design culinaire ou social, design graphique, film / vidéo, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 6 mois en continu • Déplacements sur place pris en charge en cas d'invitation à des événements co-organisés par l'Institut français NL • Représentation publique des œuvres possible dont *open studios* annuels organisés par la Jan van Eyck Academie en octobre, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) possible(s) • Activités hors création : opportunités de rencontres ou de collaborations avec d'éventuels partenaires néerlandais et d'ateliers pédagogiques optionnels (proposés à l'artiste en fonction de son intérêt) • Espace de travail indiv. • La Jan van Eyck Academie facilite l'accès à 1 hébergement partagé ou indiv. en fonction des disponibilités et de la situation familiale de l'artiste ou auteur (indemnité forfaitaire de 750 € / mois permettant de couvrir en partie les frais d'hébergement) • Équipements / outillage, matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet • Bourse de résidence (1 000 € / mois),

rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (1 091 €), hébergement (750 € / mois), déplacement (1 A/R sous réserve)

② Nom du prog. : *Nouveau Grand Tour NL* • Sites variables : Pays-Bas • Dans le cadre d'échanges à l'international : prog. de résidence du réseau culturel français à l'étranger • 1 session / an • Duo possible • Accessibilité variable selon les lieux d'accueil

Critères d'éligibilité et de sélection Diplômé d'une école supérieure d'art et de design dans les 5 dernières années, de nationalité française ou vivant en France depuis 5 ans min. • Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, commissariat d'expositions critique / théorie / histoire de l'art, design, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois selon les modalités des lieux d'accueil partenaires en continu • Déplacements sur place pris en charge en cas d'invitation à des événements co-organisés par l'Institut français NL • Représentation publique des œuvres dont propositions éventuelles de chaque lieu d'accueil (ateliers ouverts, etc.), reproduction ou diffusion des œuvres possible, édition d'un livret des résidents possible • Activités hors création : journée d'introduction pro. réunissant les artistes en résidence et des partenaires du Nouveau Grand Tour NL • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espace(s) de travail indiv. et/ou partagé(s) selon les lieux d'accueil • Équipements / outillage, matériaux / consommables variables selon les modalités des lieux d'accueil • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Montant global de 1500 € / mois (comprenant : bourse de résidence, frais de repas), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (400 €), déplacement (1 A/R sous réserve)

République tchèque

Institut français de Prague

Štěpánská 644/35 – 11000 Prague –
République tchèque
Tél. : +420 221 401 011
www.ifp.cz/fr
Courriel : ifp@ifp.cz
Resp. : Mathilde Cocq

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Villa Bohema – Résidence Praha-Strasbourg* • Sites variables : Prague pour 1 artiste venant de la région Grand Est en France et Strasbourg pour 1 artiste venant de République tchèque, dans le cadre d'un échange international : résidence croisée France – République tchèque (cf. le répertoire en France, région Grand Est, département du Bas-Rhin, CEAAC – Centre européen d'actions artistiques contemporaines) • 1 session / an • Accueil familial possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en région Grand Est ou en République tchèque •

Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, design, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 3 mois en continu • Aide possible pour les déplacements sur place • Représentation publique des œuvres dont participation possible aux *opening studios* de MeetFactory, exposition ou restitution possible à la Galerie 35 de l'Institut français de Prague, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) possible lors des *opening studios* de MeetFactory et en fonction des disponibilités de MeetFactory et de l'Institut français de Prague • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement indiv., espaces de travail indiv. et partagé • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide technique • Bourse de résidence (3 000 €), rémunération de la participation aux *opening studios* (200 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (montant sur mesure), déplacement (1 A/R)

Roumanie

Institut français de Roumanie

Bulevardul Dacia 77 – 020051 Bucarest –
Roumanie
Tél. : +40 374 125 200
www.institutfrancais.ro
Courriel : accueil@institutfrancais.ro
Resp. : Alexandra Serval, directrice
déléguée de l'Institut français de Roumanie,
antenne de Cluj-Napoca

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Résidence de recherche en Roumanie* • Sites variables : Cluj-Napoca, Bucarest, Iasi, Timisoara et résidences en milieu rural (lieux variables d'une année à l'autre) • Axes thématiques : *Art et territoire ; dialogue avec la culture roumaine* • 1 session / an pour 6 artistes accueillis • Duo possible • Accueil familial possible : selon le lieu d'accueil • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Moins de 40 ans, diplômé d'une école d'art • Arts plastiques, arts sonores, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu • Moyens de déplacement sur place variables selon le lieu d'accueil • Représentation publique des œuvres dont restitution en France à l'issue des 6 résidences (souvent sous la forme d'un échange), reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) possible(s) selon le lieu d'accueil • Hébergement / espace de travail indiv. • Équipements / outillage, matériaux / consommables variables selon le lieu d'accueil et les besoins de l'artiste • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aide admin. • Bourse de résidence (1 000 €), prise en charge des frais de : prod. (300 €), déplacement (500 € dont 1 A/R), repas (20 € / jour)

Royaume-Uni

Magnetic – Fluxus Art Projects / Institut français du Royaume-Uni

23 Cromwell Road – South Kensington
SW7 2EL Londres – Royaume-Uni
Tél. : +44 020 3924 3538
www.fluxusartprojects.com/magnetic-residencies
Courriel : fluxusartp@gmail.com
Resp. : Thomas Brégeon, attaché culturel,
Faustine Pallez-Beauchamp,
chargée de mission arts visuels et design

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Magnetic* • Sites variables : 5 lieux de résidence en France et 5 au Royaume-Uni, dans le cadre d'échanges à l'international : résidences croisées fonctionnant en tandem : Bétonsalon à Paris (Île-de-France) / Gasworks à Londres (Angleterre), CAPC – Musée d'art contemporain de Bordeaux (Nouvelle-Aquitaine) / Wysing Arts Centre à Cambridge (Angleterre), Frac Bretagne à Rennes en partenariat avec la galerie du Douven à Trédrez-Loquémeau (Bretagne) / Aberystwyth Arts Centre (pays de Galles), Frac Grand Large à Dunkerque (Hauts-de-France) / FlaxArt Studios à Belfast (Irlande du Nord), Villa Arson à Nice (Provence-Alpes-Côte d'Azur) / Cove Park en Écosse • (cf. les structures de résidence figurant au répertoire en France dans les régions correspondantes) • Axe thématique : *Enjeux environnementaux et sociaux* • 1 session / an •

Accueil familial possible : selon le lieu de résidence • Accessibilité partielle

Critères d'éligibilité et de sélection Ne plus être étudiant, vivre en Bretagne, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine ou Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'accueil au Royaume-Uni et en Angleterre ; en Écosse, en Irlande du Nord ou au pays de Galles pour l'accueil en France • Arts numériques, arts plastiques, céramique / verre, film / vidéo, performance, photographie, arts visuels

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Avec appel à projets • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois en continu • Mise à disposition d'un véhicule si nécessaire (Écosse, Hauts-de-France, pays de Galles) • Représentation publique des œuvres dont exposition ou restitution possible selon le lieu d'accueil, reproduction ou diffusion des œuvres, édition(s) possible(s) • Activités hors création : rencontre(s) publique(s), ateliers de pratiques artistiques • Contrat de diffusion ou d'exploitation des œuvres • Hébergement / espace de travail indiv. ou partagé selon le lieu d'accueil • Ateliers et équipements, matériaux / consommables du lieu d'accueil • Accompagnement dans le développement du projet (dont *mentoring* curatorial), mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (2 500 € / mois), rémunération des activités hors création, redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de : prod. (optionnel), déplacement (1 000 € dont 2 A/R)

Sénégal

Villa Saint-Louis Ndar

221 avenue Jean Mermoz
368 Saint-Louis – Sénégal
Tél. : +221 772372224
https://villandar.ifs.sn
Courriel : victor.faye@ifs.sn
Resp. : Victor Faye

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la réalisation et la production d'œuvres nouvelles

Nom du prog. : *Résidence Villa Saint-Louis Ndar* •

Axes thématiques : *Les questions écologiques, les thématiques patrimoniales, l'artisanat, la pêche, l'Histoire* • 1 session / an • Collectif possible jusqu'à 3 pers. • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Arts numériques, arts plastiques, arts sonores, commissariat d'expositions, critique / théorie / histoire de l'art, design, design graphique, film / vidéo, performance, photographie

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Avec appel à projets dans le

cadre de partenariats avec des écoles d'art comme l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris ou Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains à Tourcoing • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil De 1 à 3 mois en continu • Vélos à disposition • Représentation publique des œuvres dont restitution, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontres publiques notamment lors de visites d'atelier, médiation / ateliers de pratiques

artistiques destinés à des pro. (partage d'expérience et de pratique) et à un public précis de la population saint-louisienne • Hébergement / espace de travail partagés • Équipements / outillage, matériaux / consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence, en cas de restitution : redevances de droits d'auteur et prise en charge des frais de prod. (500 €), repas (23 € / jour)

Taiwan

Villa Formose – Bureau français de Taipei

Taipei 101 - Suite A – 39F. – No. 7 – Sec. 5 – Xinyi Road – Xinyi District – Taiwan
Tél. : +886 235185138
<https://france-taipei.org>
Courriel : morgan.fraissee-laszlo@diplomatie.gouv.fr
Resp. : Morgan Fraisse-László, attaché culturel

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Villa Formose – Nouvelles écritures* • Résidence itinérante : multiples lieux culturels partenaires à Taiwan (Pier2 Art Center à Kaohsiung, Surf Space – Hyperwave à Luodong – Yilan, National Human Rights Museum et Sanchong Air Force Military Kindred Village à New Taipei City, Wang An Island Traditional Mansions à Penghu, National Taiwan Museum of Fine Arts à Taichung, Treasure Hill Artists Village à Taipei) • Dans le cadre d'un échange à l'international éventuel : à construire au cas par cas selon les projets • Axe thématique : *Innovation* • 1 session / an • Accessibilité totale

Critères d'éligibilité et de sélection Proposition d'inscription du projet de résidence dans l'un des lieux partenaires lors du dépôt de candidature • Toutes disciplines des arts visuels, recherche
Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu • 2 A/R pris en charge entre Taipei et le lieu de résidence • Représentation publique des œuvres dont exposition ou restitution possible mais non obligatoire, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : 1 rencontre publique min. / quinzaine, atelier(s) de pratiques artistiques pouvant remplacer 1 ou plusieurs rencontres • Hébergement / espace de travail indiv. ou partagé selon le lieu d'accueil • Équipements / outillage variables selon le lieu d'accueil, matériaux / consommables selon le projet • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 000 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de repas (*per diem*, 15 € / jour)

Tunisie

Villa Salammbô – Institut français de Tunisie

La Marsa 1000 Tunis – Tunisie
Tél. : +216 31325206
www.institutfrancais-tunisie.com/focus-sur-villa-salammbô
Courriel : action.culturelle@institutfrancais-tunisie.com
Resp. : Farah Slimane, chargée de programmes culture

Résidence de création, de recherche ou d'expérimentation, axée sur la création sans obligation de réalisation ou de production d'œuvres

Nom du prog. : *Villa Salammbô – Programme de résidence de l'Institut français de Tunisie* • Dans le cadre d'échanges à l'international : France-Tunisie • 1 session / an • Duo possible •

International

Accueil familial possible : Villa avec 2 chbres, cuis., grand espace de travail et jardin • Assistant possible • Pas d'accessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Être engagé dans la vie pro., vivre en France ou proposer 1 projet en duo avec un artiste tunisien • Toutes disciplines des arts visuels, pluridisciplinarité : chorégraphie, littérature, sciences humaines et sociales, théâtre, etc.

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 1 mois en continu • Représentation publique des œuvres dont *open*

studio(s) et/ou restitution(s) possibles sans obligation, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre(s) publique(s) et/ou atelier(s) de pratiques artistiques (avec des écoles partenaires ou avec le public de l'Institut français de Tunisie) possibles mais sans obligation • Hébergement / espace de travail indiv. • Imprimante, éventuellement micro • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro. • Bourse de résidence (800 €), redevances de droits d'auteur, prise en charge des frais de déplacement (1 A/R)

Vietnam

Villa Saigon – Institut français du Vietnam

27 Nguyễn Thị Minh Khai, Q.1, TP.HCM
[Hô Chi Minh-Ville] – Vietnam
Tél. : +84 2835206861
www.ifv.vn/fr/culture/residences-artistes
Courriel : contacthcmv@ifv.vn
Resp. : Emmanuelle Charrier, directrice
de l'Institut français à Hô Chi Minh-Ville

**Résidence de création, de recherche
ou d'expérimentation, axée sur
la création sans obligation de réalisation
ou de production d'œuvres**

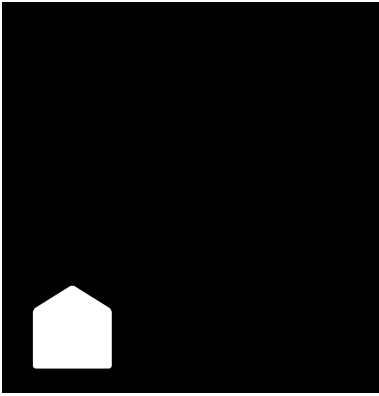
Nom du prog. : *Villa Saigon* • Lieu de résidence :
75 Tran Quoc Thao – District 3 – Hô Chi Minh-Ville •
4 ou 5 sessions / an • Duo possible • Pas d'ac-
cessibilité

Critères d'éligibilité et de sélection Vivre en France • Arts numériques, arts plastiques, design, photographie, écriture, métiers d'arts, spectacle vivant

Modalités de sélection Sur dossier, appel public à candidatures • Jury associant des pro. ext.

Conditions d'accueil 2 mois, scindables (min. 1 mois) • Représentation publique des œuvres dont restitution de fin de résidence, reproduction ou diffusion des œuvres • Activités hors création : rencontre publique lors de la restitution et/ou atelier(s) de pratiques artistiques • Hébergement / espace de travail partagés • Équipements et consommables à disposition • Accompagnement dans le développement du projet, mise en relation avec les réseaux pro., aides admin. et technique • Bourse de résidence (1 600 € / mois), prise en charge des frais de prod. pour la restitution (400 €)

- Outre ces dispositifs de l'État français à l'étranger, d'autres programmes liés à l'international sont présentés dans le répertoire en France (portés par des structures internationales implantées en France ou organisés par des structures françaises dans le cadre de partenariats et/ou d'échanges à l'international). Ils sont identifiés dans l'index *Programmes en France liés à l'international*.



Structures de résidence

2angles	289
3 bis f, Lieu d'arts contemporains	360
40mcube	197
49 Nord 6 Est – Frac Lorraine	228
A AARC – Les Amis de Artistik Rézo Caraïbes	237
Abbaye de Maubuisson	276
Abbaye royale de Fontevraud	172, 335
Abité	278
Académie de France à Rome – Villa Médicis	386
ADAGP	257
Aeïette	200
Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord	297
Alphabetville	354
Amakaba	240
Ambassade de France en Islande	385
Antre Peaux	205
APM-Résidences d'artistes	192
APte (Artistes Plasticiens trans-européens)	194
ARCADE Design à la campagne®	181
Archipel Art contemporain	177
Archipel Butor	178
ARC PROD	239
artconnexion	244
ARTEUM MAC	364
Artistes & Associés	302
Artistes en résidence	167
Artothèque de l'Aisne	243
Artothèque de Vitré	202
Arts en résidence – Réseau national	373
Art Sud	370
Association B2X	213
Association Château de Monthelon	186
Association Composer	187
Association des Centres culturels de rencontre	372
Association Esox Lucius	186
Association La fraternelle	183
Association Les ailes de Caïus	203
Association Les Vendémiaires	321
Association Modulo Atelier	251
Association Objectif Vidéo Nice – OVNi	346
Association Renoir	224
Association Tournefou	223
Atelier Calder	212
Atelier du Haut-Anjou	338
Atelier expérimental	351
Ateliers d'artistes de Sacy	254
Ateliers de la Ville en Bois	329
Ateliers Médicis	272
ATELIER TIVOLI 89	348
A.T.E.N.A	321
Auberge de France à Rhodes – Institut français de Grèce	383
B Bétonsalon	260
Bienvenue là-haut	345
BLAST Le Collectif	334
Bruit contemporain	210, 305
BZH PHOTO	192
C CACL / Centre d'art contemporain de Lacoux	159
Cairn, centre d'art contemporain	343
Campagne Première	159
CAP Centre d'art	173

CAPC – Musée d'art contemporain de Bordeaux	298
Captures / Espace d'art contemporain	294
Carré d'Art – Musée d'art contemporain, Centre de documentation Bob Calle	312
Casa Conti – Ange Leccia	222
Casa de Velázquez	382
Caza d'Oro	310
CEAAC – Centre européen d'actions artistiques contemporaines	230
Centre céramique contemporaine La Borne	206
Centre Claude-Cahun pour la photographie contemporaine	326
Centre Cosmologie, sciences et sociétés	261
Centre culturel de Luynes – Commune de Luynes	212
Centre culturel franco-mozambicain	391
Centre culturel le Bief – manufacture d'images	171
Centre d'art contemporain (Ateliers de l'imprimé), école d'arts plastiques et artothèque	306
Centre d'art contemporain de Châteauevert	366
Centre d'art contemporain de Pontmain	339
Centre d'art contemporain d'intérêt national La Chapelle Jeanne-d'Arc de Thouars	305
Centre d'art contemporain d'Ivry – le Crédac	273
Centre d'art contemporain l'ar[T]senal	207
Centre d'art contemporain – La synagogue de Delme	229
Centre d'art contemporain – Le Kiosque	338
Centre d'art contemporain Les Capucins	344
Centre d'art de l'île MoulinSart	340
Centre d'art GwinZegal	189
Centre d'art Le Manoir	182
Centre d'art Madeleine-Lambert, Vénissieux	174
Centre d'arts plastiques Fernand-Léger	362
Centre de la photographie de Mougins	349
Centre départemental de création des Fours à Chaux	287
Centre de Recherche en Art actuel	281
Centre des livres d'artistes – cda	309
Centre international d'art et du paysage – Ciap Vassivière	308
Centre photographique d'Île-de-France	264
Centre photographique Marseille	352
Centre régional de la photographie Hauts-de-France	250
Centre Tignous d'Art contemporain	268
CHABRAM ²	293
Champ libre	170
Château de Saint-Marcel-de-Félines	166
Château Éphémère	265
Château Palmer	299
Chos'art – ESAT la Ferme de Chosal	177
Chroniques	354
Cirva (Centre international de recherche sur le verre et les arts plastiques)	353
Cité des arts de La Réunion	371
Cité internationale de la langue française	242
Cité internationale des arts	256
Cneai =	262, 286
Collectif Acte	305
Collection Lambert	367
Communauté de communes Dômes Sancy Artense	169
Communauté de communes Pays d'Uzès	314
Commune de Beaupréau-en-Mauges	337
Compagnie Ouïe/Dire	298
Conseil départemental de la Mayenne	337
Consulat général de France à Vancouver, Services de Coopération et d'Action culturelle, Institut français du Canada	379
Co-op	302
Crac Alsace – Centre rhénan d'art contemporain	234

CRAFT – Centre de recherche sur les arts du feu et de la terre	307
CRI des Lumières	227
D Direction de l'action artistique de Déville-lès-Rouen	291
Direction de la culture de la Ville d'Ajaccio	221
Domaine des Oseraies	209
DomaineM	161
Dora Maar Cultural Center	368
Dos Mares	357
Draaf – Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire	216
E Échangeur ²²	313
ÉCHOTONE	320
ECO	180
École des beaux-arts de Châteauroux Métropole (EBACM)	209
École municipale des beaux-arts / galerie Édouard-Manet	266
École nationale supérieure d'art de Dijon	179
École nationale supérieure d'art et de design de Limoges (Ensad)	307
École supérieure d'art d'Avignon (Esaa)	367
École supérieure d'art et design •Grenoble •Valence	163
Edit & P0llux	314
Éditions extensibles	263
Édouard Glissant Art Fund – Maison Édouard Glissant	280
Esad Orléans – École supérieure d'art et de design d'Orléans	216
espace 36	255
Espace croisé	246
Espace culturel Maurice-Utrillo	272
Espace d'apparence	193
Espace de l'art concret	350
Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense – ECPAD	273
F Facteur de ciel	347
faïres	236
Fédération des Récupérathèques	171
Fertile art	184
Filière Granite	191
Finis terrae – Centre d'art insulaire	195
Föhn – plateforme curatoriale et critique	298
Fondation Bullukian / Abbaye royale de Fontevraud	172, 336
Fondation CAB	351
Fondation Camargo	364
Fondation d'entreprise Hermès	258
Fondation d'entreprise Martell	292
Fondation d'entreprise Pernod Ricard	259
Fondation des Treilles	366
Fondation Fiminco	271
Fondation pour l'art contemporain Claudine et Jean-Marc Salomon	175
Fondation Renaud	173
Fonds de dotation Groupe Chessé	294, 326
Fonds de dotation MG (Château de la Garenne)	201
Fonds de dotation Verrecchia	236, 270
Fonds régional d'art contemporain de Bourgogne	179
Fonds régional d'art contemporain de Franche-Comté	181
Fotokino	352
Frac Grand Large – Hauts-de-France	247
Frac Pays de la Loire	330
Fræme	355
Françoise pour l'œuvre contemporaine	254
Freed from desire	183
Fructôse	248
G galerie art & essai	199
Galerie Destin sensible	251
Galerie du Dourven	190

Galerie Fernand-Léger – Galerie d'art contemporain de la Ville d'Ivry-sur-Seine	274
Galerie Robespierre	253
Galerie Tator // Factory	172
Glassbox	259
GRAPh	311
Groupe A – Coopérative culturelle	244
Guyane Art Factory	241
H Hangars numériques – Arts et cultures numériques Outre-mer	371
Hasy	330
Haute École des arts du Rhin (Hear)	231
Horizome	233
Hôtel Fontfreyde – Centre photographique	168
I idem+arts	252
Iméra, Institut d'études avancées (IEA) d'Aix-Marseille Université	358
incident.RES	186
Institut européen des arts céramiques	234
Institut français de Prague	395
Institut français de Roumanie	395
Institut français d'Indonésie	384
Institut français d'Italie – Ambassade de France en Italie	386
Institut français du Chili	379
Institut français du Maroc	390
Institut français NL Ambassade de France aux Pays-Bas	394
Irrésistible Fraternité	308
J Jakmousse +-	269
K KADIST	263
Kultur Ensemble Palermo – Institut français Palermo et Goethe-Institut Palermo	388
L L'aalcôve	283
LABgamerz	360
La bonne pioche	198
Laboratoire modulaire – École supérieure d'arts & médias de Caen / Cherbourg	284
La Box_École nationale supérieure d'art de Bourges	205
La Caravelle	166
La chambre d'eau	251
La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image – la Maison des auteurs	292
La compagnie, lieu de création	352
La Conciergerie52	225
La Criée centre d'art contemporain	198
La Crypte d'Orsay	265
L'AFIAC	325
La fileuse – Friche artistique	224
La Folie numérique, by Fées d'hiver	344
La Forêt d'Art contemporain	300
La fourmi_e	190
La Friche, centre d'art contemporain	369
La Galerie, centre d'art contemporain de Noisy-le-Sec	270
La Gare Centre d'art	194
La Gâterie – Espace de création contemporaine	342
La Graineterie – Centre d'art de la Ville de Houilles	264
La Kunsthalle Mulhouse, Centre d'art contemporain d'intérêt national	233
La Labomedia	217
La Lieutenance	285
La maison François Méchain	294
La Maison Jaune Résidence d'artistes	317
La Maison Laurentine	225
La malterie arts visuels	245
La Marelle	355
La Menuiserie 2	254

La Métive	296
La mire	217
La Napoule Art Foundation	348
LANGUILLE	164
L'aparté, lieu d'art contemporain	204
La Plate-Forme – Laboratoire d'art contemporain	249
La Réciproque	303
La Résidence	160
La Résidence / Le Tremblay (galerie Christophe Gaillard)	290
La Route des résidences – Institut français du Cambodge	378
L'artothèque, Espaces d'art contemporain Caen	284
La Source Garouste – Iturria	303
La Source Garouste – La Guéroulde	286
La Source Garouste – Villorceaux	277
La Station	349
La Station culturelle	278
La supérette – centre d'art contemporain de Malakoff	266
L'Atelier Blanc – Espaces d'art contemporain	312
La vitrine	370
Lavoir numérique	274
Le 47 Résidence	188
Le Bel Ordinaire	301
Le Carré d'art	200
Le Carré – Scène nationale et Centre d'art contemporain d'intérêt national	339
Le château Coquelle	249
Le Creux de l'enfer, Centre d'art contemporain d'intérêt national	169
Le Domaine de Roueire – Centre d'Arts et du Patrimoine – Communauté de communes Sud-Hérault	322
Le FAB – Fonds d'Art des Bordenave	310
Le Festival de l'image (Les photographiques)	340
Le Garage, centre d'art d'Amboise	213
Le Grand Café	331
Le Hublot	350
Le MAT – centre d'art contemporain du Pays d'Ancenis	329
Le Moulin du Got	309
L'envers des pentes	163
Le Port des créateurs	365
Le Quadrilatère – Centre d'art de Beauvais	253
LERKA	369
Les Ateliers de La Madeleine	363
Les ateliers des Arques	323
Les Ateliers DLKC	311
Les Ateliers du Magnolia	185
Les Ateliers Vortex	180
Les Augures • À l'école du Chazelet	345
Les Bains-Douches	288
Les Beaux-Arts de Marseille	359
Les Dominicains de Haute-Alsace	235
Les Laboratoires d'Aubervilliers	271
LES MODILLONS	293
Les Moulins de Paillard	341
Les Moyens du bord	195
Les petites écuries – arts du feu et du faire	327
Les Tanneries – Centre d'art contemporain d'intérêt national	219
L'ESTRADE espace d'art actuel	290
Le Studio Lumina	280
L'être lieu	255
Le Wonder	268
L'H du Siège	250
L'imagerie	276, 288
L'Imagerie centre d'art	190

Lizières, centre de cultures et de ressources	242
Luma Arles	363
Lumière d'encre – Centre d'art et de photographie	324
L'unique_Musée Dehors	285
M MAC VAL (Musée d'art contemporain du Val-de-Marne)	275
Magnetic – Fluxus Art Projects / Institut français du Royaume-Uni	396
Mairie Andernos-les-Bains	299
Mairie de Courbevoie	267
Maison de la BD	214
Maison de la Photographie des Landes	300
Maison de la Tour	162
Maison des Arts de Saint-Herblain	333
Maison des arts Georges-et-Claude-Pompidou	322
Maison des arts plastiques	275
Maison des arts plastiques Rosa-Bonheur	275
Maison des écritures	318
Maison Fumetti	327
Maison Passère	343
Maison populaire	269
Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire	327
Maison Salvan	317
Manufactures nationales / Ambassade de France en Chine	261, 380
MARTE (Mouvement artistique de résidences en territoires)	381
Villas – Institut français d'Espagne	
MAZ – Maison de la photographie Guyane-Amazone	240
Mécènes du Sud Arles-Aix-Marseille	358
Merveilleux Prétexte	295
metaxu	365
MO.CO. Montpellier Contemporain	318
Mode d'emploi	211
Mosquito Coast Factory	332
Musée de l'Armée – Hôtel national des Invalides	258
Musée de l'Hospice Saint-Roch	209
Musée départemental de la Céramique	168
Musée du Pays d'Ussel	296
Musée Nicéphore-Niépce	185
Musée Regards de Provence	354
N Nekatoenea – CPIE Littoral basque	304
NOP-GE Nouvel Observatoire photographique du Grand Est	226
P PAHLM Pratiques artistiques hors les murs	315
Paradise – Centre d'art contemporain	328
Parc naturel régional du Haut-Jura	184
Paris – Île-de-France Capitale économique	256
Passages – Centre d'art contemporain	223
Passerelle Centre d'art contemporain / Documents d'Artistes Bretagne	193
Paysage endormi	362
Pépinière du Fort de Tourneville	291
Pépinières européennes de création	373
Peuple et Culture Corrèze	295
PHAKT – Centre culturel Colombier	199
Piacé le radieux, Bézard-Le Corbusier	340
Picto Foundation	260
POLAU Pôle arts & urbanisme	214
Pollen, artistes en résidence à Monflanquin	301
Polymorphe corp.	161
Puzzle – Tiers-lieu thionvillois	229
Q QUINCONCE	200
R Réseau Altitudes	176
Résidence 1+2	315
Résidence Moly-Sabata	166
Résidences EXTRA – Ambassade de France en Belgique	377
Rurart	306

S	Seize Mètres Carrés	280
	Semis – Lieu de fabrication	242
	Septentrionales – Institut français de Norvège (en partenariat avec les Instituts français danois, finlandais et suédois)	392
	Serres Lez'Arts	346
	Service art & culture de l'Université de Montpellier	320
	Sèvres, Manufacture et Musée nationaux	267
	SHAKERS Lieux d'effervescence	160
	Station Mir	285
	Stimultania	175
	Superflux, voir l'art se faire	203
	SUPRA	202
	Sur le sentier des lauzes	162
	Syndicat potentiel	232
T	Talm – École supérieure d'art et de design Tours, Angers, Le Mans	210, 342
	Télumée Productions	237
	The Golden Landscape	370
	The (He)art for (He)art Program	347
	Traverse	323
	Triangle-Astérides	356
	TWO POINTS	329
U	Université de Franche-Comté	182
	Université de Lille – direction culture	246
	Usine Utopik	287
V	Valimage	218
	VANLAB	281
	Vent des Forêts	228
	Villa Albertine – Services culturels de l'ambassade de France aux États-Unis	383
	Villa Alitti	221
	Villa Al Qamar – Institut français du Liban – Deir El Qamar	389
	Villa Antipode – Ambassade de France en Nouvelle-Zélande	392
	Villa du Parc	176
	Villa Formose – Bureau français de Taipei	397
	Villa Glovettes	164
	Villa Kujoyama	388
	Villa Pérochon – CACP (Centre d'art contemporain photographique)	304
	Villa Saigon – Institut français du Vietnam	398
	Villa Saint-Louis Ndar	396
	Villa Salammbô – Institut français de Tunisie	397
	Villa Swagatam – Institut français en Inde	384
	Ville d'Angers	334
	Ville de Dinan – Abbaye de Léhon	189
	Ville de Lille – Direction des arts visuels et de l'art dans l'espace public	246
	Ville de Saint-Malo – Direction Culture (Atelier de l'Achille)	201
	Ville et Eurométropole de Strasbourg	232
	Voyons voir art contemporain et territoire	361
Z	Zone i	215

Programmes en France liés à l'international

A	AARC – Les Amis de Artistik Rézo Caraïbes Guadeloupe, Guadeloupe	237
	ADAGP Paris, Île-de-France	257
	Antre Peaux Cher, Centre-Val de Loire	205
	APte (Artistes Plasticiens trans-européens) Finistère, Bretagne	194
	ARC PROD Guadeloupe, Guadeloupe	239
	Artistes en résidence Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes	167
	Association des Centres culturels de rencontre Paris, Île-de-France	372
	Association Les Vendémiaires Hérault, Occitanie	321
B	Bétonsalon Paris, Île-de-France	260
	BZH PHOTO Côtes-d'Armor, Bretagne	192
C	CEAAC – Centre européen d'actions artistiques contemporaines	230
	Bas-Rhin, Grand Est	
	Centre Claude-Cahun pour la photographie contemporaine	326
	Loire-Atlantique, Pays de la Loire	
	Centre international d'art et du paysage – Ciap Vassivière	308
	Haute-Vienne, Nouvelle-Aquitaine	
	Chroniques Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	354
	Cité internationale de la langue française Aisne, Hauts-de-France	242
	Cité internationale des arts Paris, Île-de-France	256
	Cneai = Paris, Île-de-France	262, 286
	Consulat général de France à Vancouver, Services de Coopération et d'Action culturelle, Institut français du Canada Canada, International	379
	Co-op Pyrénées-Atlantiques, Nouvelle-Aquitaine	302
D	Dora Maar Cultural Center Vaucluse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	368
	Dos Mares Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	357
E	Échangeur²² Gard, Occitanie	313
	ÉCHOTONE Hérault, Occitanie	320
	ECO Côte-d'Or, Bourgogne-Franche-Comté	180
	École nationale supérieure d'art de Dijon Côte-d'Or, Bourgogne-Franche-Comté	179
	École supérieure d'art d'Avignon (Esaa) Vaucluse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	367
F	Fondation CAB Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	351
	Fondation Camargo Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	364
	Fondation pour l'art contemporain Claudine et Jean-Marc Salomon	175
	Haute-Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes	
	Frac Grand Large – Hauts-de-France Nord, Hauts-de-France	247
	Fræme Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	355
	Françoise pour l'œuvre contemporaine Oise, Hauts-de-France	254
G	Groupe A – Coopérative culturelle Nord, Hauts-de-France	244
I	Iméra, Institut d'études avancées (IEA) d'Aix-Marseille Université	358
	Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Institut européen des arts céramiques Haut-Rhin, Grand Est	234
L	La Box_École nationale supérieure d'art de Bourges Cher, Centre-Val de Loire	205
	La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image – la Maison des auteurs Charentes, Nouvelle-Aquitaine	292
	La Criée centre d'art contemporain Ille-et-Vilaine, Bretagne	198
	La Galerie, centre d'art contemporain de Noisy-le-Sec Seine-Saint-Denis, Île-de-France	270
	La Gare Centre d'art Finistère, Bretagne	194
	La Maison Laurentine Haute-Marne, Grand Est	225
	La mire Loiret, Centre-Val de Loire	217
	La Napoule Art Foundation Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	348
	La Station culturelle Martinique, Martinique	278
	La vitrine La Réunion, La Réunion	370
	Les Beaux-Arts de Marseille Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	359
	Les Dominicains de Haute-Alsace Haut-Rhin, Grand Est	235
	Les Moulins de Paillard Sarthe, Pays de la Loire	341
	L'H du Siècle Nord, Hauts-de-France	250
	Lumière d'encre – Centre d'art et de photographie Pyrénées-Orientales, Occitanie	324

M	MAC VAL (Musée d'art contemporain du Val-de-Marne) Seine-Saint-Denis, Île-de-France	275
	Maison de la BD Loir-et-Cher, Centre-Val de Loire	214
	Manufactures nationales / Ambassade de France en Chine Paris, Île-de-France	261, 380
	MAZ – Maison de la photographie Guyane-Amazone Guyane, Guyane	240
	MO.CO. Montpellier Contemporain Hérault, Occitanie	318
N	NOP-GE Nouvel Observatoire photographique du Grand Est Meurthe-et-Moselle, Grand Est	226
P	Paradise – Centre d'art contemporain Loire-Atlantique, Pays de la Loire	328
	Pépière du Fort de Tourneville Seine-Maritime, Normandie	291
	Pépières européennes de création National	373
Q	QUINCONCE Ille-et-Vilaine, Bretagne	200
R	Résidence Moly-Sabata Isère, Auvergne-Rhône-Alpes	166
T	The (He)art for (He)art Program Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	347
U	Usine Utopik Manche, Normandie	287
V	Valimage Loiret, Centre-Val de Loire	218
	Ville de Lille – Direction des arts visuels et de l'art dans l'espace public Nord, Hauts-de-France	246
	Ville et Eurométropole de Strasbourg Bas-Rhin, Grand Est	232

Disciplines

Céramique et/ou Verre

	2angles Orne, Normandie	289
A	Abbaye royale de Fontevraud Maine-et-Loire, Pays de la Loire	172, 335
	Académie de France à Rome – Villa Médicis Italie, International	386
	ADAGP Paris, Île-de-France	257
	Aeïette Ille-et-Vilaine, Bretagne	200
	Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord Dordogne, Nouvelle-Aquitaine	297
	Amakaba Guyane, Guyane	240
	Archipel Art contemporain Haute-Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes	177
	ARC PROD Guadeloupe, Guadeloupe	239
	Artistes & Associés Pyrénées-Atlantiques, Nouvelle-Aquitaine	302
	Artistes en résidence Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes	167
	Arts en résidence – Réseau national National	373
	Art Sud La Réunion, La Réunion	370
	Association Composer Yonne, Bourgogne-Franche-Comté	187
	Association Les Vendémiaires Hérault, Occitanie	321
	ATELIER TIVOLI 89 Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	348
	A.T.E.N.A Hérault, Occitanie	321
	Auberge de France à Rhodes – Institut français de Grèce Grèce, International	383
B	BLAST Le Collectif Maine-et-Loire, Pays de la Loire	334
C	Cairn, centre d'art contemporain Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur	343
	Campagne Première Ain, Auvergne-Rhône-Alpes	159
	Captures / Espace d'art contemporain Charente-Maritime, Nouvelle-Aquitaine	294
	Carré d'Art – Musée d'art contemporain, Centre de documentation Bob Calle Gard, Occitanie	312
	Casa de Velázquez Espagne, International	382
	CEAAC – Centre européen d'actions artistiques contemporaines Bas-Rhin, Grand Est	230
	Centre céramique contemporaine La Borne Cher, Centre-Val de Loire	206
	Centre Cosmologie, sciences et sociétés Paris, Île-de-France	261
	Centre culturel franco-mozambicain Mozambique, International	391
	Centre d'art contemporain de Châteauvert Var, Provence-Alpes-Côte d'Azur	366
	Centre d'art contemporain l'ar[T]senal Eure-et-Loir, Centre-Val de Loire	207

Centre d'art contemporain – Le Kiosque	Mayenne, Pays de la Loire	338
Centre d'art de l'île MoulinSart	Sarthe, Pays de la Loire	340
Centre d'art Le Manoir	Doubs, Bourgogne-Franche-Comté	182
Centre d'art Madeleine-Lambert, Vénissieux	Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes	174
Centre d'arts plastiques Fernand-Léger	Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	362
Centre départemental de création des Fours à Chaux	Manche, Normandie	287
Centre de Recherche en Art actuel	Martinique, Martinique	281
Centre international d'art et du paysage – Ciap Vassivière	Haute-Vienne, Nouvelle-Aquitaine	308
Champ libre	Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes	170
Cirva (Centre international de recherche sur le verre et les arts plastiques)	Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	353
Cité des arts de La Réunion	La Réunion, La Réunion	371
Cité internationale de la langue française	Aisne, Hauts-de-France	242
Cité internationale des arts	Paris, Île-de-France	256
Cneai = Paris	Île-de-France	262, 286
Collectif Acte	Vienne, Nouvelle-Aquitaine	305
Collection Lambert	Vaucluse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	367
Communauté de communes Dômes Sancy Artense	Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes	169
Communauté de communes Pays d'Uzès	Gard, Occitanie	314
Conseil départemental de la Mayenne	Mayenne, Pays de la Loire	337
Consulat général de France à Vancouver, Services de Coopération et d'Action culturelle, Institut français du Canada	Canada, International	379
Crac Alsace – Centre rhénan d'art contemporain	Haut-Rhin, Grand Est	234
CRAFT – Centre de recherche sur les arts du feu et de la terre	Haute-Vienne, Nouvelle-Aquitaine	307
D Direction de l'action artistique de Déville-lès-Rouen	Seine-Maritime, Normandie	291
Dos Mares	Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	357
Draaf – Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Val de Loire	Loiret Centre-Val de Loire	216
E École des beaux-arts de Châteauroux Métropole (EBACM)	Indre, Centre-Val de Loire	209
École nationale supérieure d'art de Dijon	Côte-d'Or, Bourgogne-Franche-Comté	179
École nationale supérieure d'art et de design de Limoges (Ensad)	Haute-Vienne, Nouvelle-Aquitaine	307
École supérieure d'art d'Avignon (Esaa)	Vaucluse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	367
École supérieure d'art et design •Grenoble •Valence	Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes	163
Esad Orléans – École supérieure d'art et de design d'Orléans	Loiret, Centre-Val de Loire	216
F Facteur de ciel	Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	347
faïres	Vosges, Grand Est	236
Fédération des Récupérathèques	Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes	171
Filière Granite	Côtes-d'Armor, Bretagne	191
Finis terrae – Centre d'art insulaire	Finistère, Bretagne	195
Fondation Camargo	Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	364
Fondation d'entreprise Martell	Charentes, Nouvelle-Aquitaine	292
Fondation Fiminco	Seine-Saint-Denis, Île-de-France	271
Fondation Renaud	Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes	173
Fonds de dotation MG (Château de la Garenne)	Ille-et-Vilaine, Bretagne	201
Frac Grand Large – Hauts-de-France	Nord, Hauts-de-France	247
Frac Pays de la Loire	Loire-Atlantique, Pays de la Loire	330
Freed from desire	Jura, Bourgogne-Franche-Comté	183
Fructôse	Nord, Hauts-de-France	248
G Galerie Robespierre	Nord, Hauts-de-France	253
Galerie Tator // Factatory	Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes	172
I idem+arts	Nord, Hauts-de-France	252

	Institut européen des arts céramiques Haut-Rhin, Grand Est	234
	Institut français d'Italie – Ambassade de France en Italie Italie, International	386
	Institut français du Chili Chili, International	379
	Institut français du Maroc Maroc, International	390
	Institut français NL Ambassade de France aux Pays-Bas Pays-Bas, International	394
J	Jakmousse +- Seine-Saint-Denis, Île-de-France	269
K	KADIST Paris, Île-de-France	263
	Kultur Ensemble Palermo – Institut français Palerme et Goethe-Institut	388
	Palerme Italie, International	
L	L'aalcôve Calvados, Normandie	283
	La bonne pioche Ille-et-Vilaine, Bretagne	198
	La Box_École nationale supérieure d'art de Bourges Cher, Centre-Val de Loire	205
	La Caravelle Haute-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes	166
	La Forêt d'Art contemporain Lot-et-Garonne, Nouvelle-Aquitaine	300
	La fourmi_e Côtes-d'Armor, Bretagne	190
	La Galerie, centre d'art contemporain de Noisy-le-Sec	270
	Seine-Saint-Denis, Île-de-France	
	La Maison Laurentine Haute-Marne, Grand Est	225
	La Menuiserie 2 Oise, Hauts-de-France	254
	La Métive Creuse, Nouvelle-Aquitaine	296
	LANGUILLE Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes	164
	L'aparté, lieu d'art contemporain Ille-et-Vilaine, Bretagne	204
	La Résidence Allier, Auvergne-Rhône-Alpes	160
	La Résidence / Le Tremblay (galerie Christophe Gaillard) Orne, Normandie	290
	L'artothèque, Espaces d'art contemporain Caen Calvados, Normandie	284
	La Source Garouste – Iturria Pyrénées-Atlantiques, Nouvelle-Aquitaine	303
	La Source Garouste – La Guéroulde Eure, Normandie	286
	La Source Garouste – Villarceaux Seine-Saint-Denis, Île-de-France	277
	La Station Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	349
	La Station culturelle Martinique, Martinique	278
	La supérette – centre d'art contemporain de Malakoff	266
	Hauts-de-Seine, Île-de-France	
	La vitrine La Réunion, La Réunion	370
	Le Bel Ordinaire Pyrénées-Atlantiques, Nouvelle-Aquitaine	301
	Le Carré – Scène nationale et Centre d'art contemporain d'intérêt national	339
	Mayenne, Pays de la Loire	
	Le Creux de l'enfer, Centre d'art contemporain d'intérêt national	169
	Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes	
	Le Garage, centre d'art d'Amboise Indre-et-Loire, Centre-Val de Loire	213
	Le Grand Café Loire-Atlantique, Pays de la Loire	331
	L'envers des pentes Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes	163
	Le Port des créateurs Var, Provence-Alpes-Côte d'Azur	365
	Le Quadrilatère – Centre d'art de Beauvais Oise, Hauts-de-France	253
	Les Beaux-Arts de Marseille Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	359
	Les Moulins de Paillard Sarthe, Pays de la Loire	341
	Les petites écuries – arts du feu et du faire Loire-Atlantique, Pays de la Loire	327
	L'être lieu Pas-de-Calais, Hauts-de-France	255
	Le Wonder Seine-Saint-Denis, Île-de-France	268
	Lizières, centre de cultures et de ressources Aisne, Hauts-de-France	242
	Luma Arles Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	363
	L'unique_Musée Dehors Calvados, Normandie	285
M	Magnetic – Fluxus Art Projects / Institut français du Royaume-Uni	396
	Royaume-Uni, International	
	Mairie Andernos-les-Bains Gironde, Nouvelle-Aquitaine	299
	Maison de la Tour Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes	162
	Maison des Arts de Saint-Herblain Loire-Atlantique, Pays de la Loire	333
	Maison des arts plastiques Seine-Saint-Denis, Île-de-France	275
	Maison des arts plastiques Rosa-Bonheur Seine-Saint-Denis, Île-de-France	275
	Maison Passère Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur	343
	Manufactures nationales / Ambassade de France en Chine	261, 380
	Paris, Île-de-France	

MARTE (Mouvement artistique de résidences en territoires)	381
Villas – Institut français d'Espagne Espagne, International	
MO.CO. Montpellier Contemporain Hérault, Occitanie	318
Mode d'emploi Indre-et-Loire, Centre-Val de Loire	211
Musée départemental de la Céramique Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes	168
P PAHLM Pratiques artistiques hors les murs Haute-Garonne, Occitanie	315
Paris – Île-de-France Capitale économique Paris, Île-de-France	256
Paysage endormi Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	362
Pépinière du Fort de Tourneville Seine-Maritime, Normandie	291
PHAKT – Centre culturel Colombier Ille-et-Vilaine, Bretagne	199
Pollen, artistes en résidence à Monflanquin Lot-et-Garonne, Nouvelle-Aquitaine	301
Polymorphe corp. Allier, Auvergne-Rhône-Alpes	161
R Réseau Altitudes Haute-Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes	176
Résidence Moly-Sabata Isère, Auvergne-Rhône-Alpes	166
S Semis – Lieu de fabrication Aisne, Hauts-de-France	242
Septentrionales – Institut français de Norvège (en partenariat avec les Instituts français danois, finlandais et suédois) Norvège, International	392
Serres Lez'Arts Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur	346
Sèvres, Manufacture et Musée nationaux Hauts-de-Seine, Île-de-France	267
Sur le sentier des lauzes Ardèche, Auvergne-Rhône-Alpes	162
T Talm – École supérieure d'art et de design Tours, Angers, Le Mans	210, 342
Indre-et-Loire, Centre-Val de Loire	
The (He)art for (He)art Program Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	347
Triangle-Astérides Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	356
U Université de Lille – direction culture Nord, Hauts-de-France	246
Usine Utopik Manche, Normandie	287
V Villa Albertine – Services culturels de l'ambassade de France aux États-Unis	383
États-Unis, International	
Villa Al Qamar – Institut français du Liban – Deir El Qamar Liban, International	389
Villa Antipode – Ambassade de France en Nouvelle-Zélande International	392
Villa du Parc Haute-Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes	176
Villa Formose – Bureau français de Taipei Taiwan, International	397
Villa Glovettes Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes	164
Villa Kujoyama Japon, International	388
Villa Saigon – Institut français du Vietnam Vietnam, International	398
Villa Salammbô – Institut français de Tunisie Tunisie, International	397
Ville d'Angers Maine-et-Loire, Pays de la Loire	334
Ville de Dinan – Abbaye de Léhon Côtes-d'Armor, Bretagne	189
Ville de Lille – Direction des arts visuels et de l'art dans l'espace public	246
Nord, Hauts-de-France	
Ville de Saint-Malo – Direction Culture (Atelier de l'Achille) Ille-et-Vilaine, Bretagne	201
Ville et Eurométropole de Strasbourg Bas-Rhin, Grand Est	232
Voyons voir art contemporain et territoire Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	361

Commissariat d'expositions et/ou Critique d'art/ Théorie de l'art/ Histoire de l'art

2angles Orne, Normandie	289
40mcube Ille-et-Vilaine, Bretagne	197
49 Nord 6 Est – Frac Lorraine Moselle, Grand Est	228
A AARC – Les Amis de Artistik Rézo Caraïbes Guadeloupe, Guadeloupe	237
Académie de France à Rome – Villa Médicis Italie, International	386
Aeïette Ille-et-Vilaine, Bretagne	200
Alphabetville Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	354
ARC PROD Guadeloupe, Guadeloupe	239
artconnexion Nord, Hauts-de-France	244
ARTEUM MAC Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	364
Artothèque de Vitré Ille-et-Vilaine, Bretagne	202

	Arts en résidence – Réseau national	373
	Association Château de Monthelon Yonne, Bourgogne-Franche-Comté	186
	Ateliers de la Ville en Bois Loire-Atlantique, Pays de la Loire	329
	A.T.E.N.A Hérault, Occitanie	321
B	Bétonsalon Paris, Île-de-France	260
	Bruit contemporain Indre-et-Loire, Centre-Val de Loire	210, 305
C	CACL / Centre d'art contemporain de Lacoux Ain, Auvergne-Rhône-Alpes	159
	Cairn, centre d'art contemporain Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur	343
	Captures / Espace d'art contemporain Charente-Maritime, Nouvelle-Aquitaine	294
	Carré d'Art – Musée d'art contemporain, Centre de documentation	312
	Bob Calle Gard, Occitanie	
	Casa de Velázquez Espagne, International	382
	Caza d'Oro Ariège, Occitanie	310
	CEAAC – Centre européen d'actions artistiques contemporaines	230
	Bas-Rhin, Grand Est	
	Centre d'art contemporain de Châteauvert Var, Provence-Alpes-Côte d'Azur	366
	Centre d'art contemporain d'Ivry – le Crédac Seine-Saint-Denis, Île-de-France	273
	Centre d'art Le Manoir Doubs, Bourgogne-Franche-Comté	182
	Centre d'arts plastiques Fernand-Léger Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	362
	Centre départemental de création des Fours à Chaux Manche, Normandie	287
	Centre de Recherche en Art actuel Martinique, Martinique	281
	Centre international d'art et du paysage – Ciap Vassivière Haute-Vienne, Nouvelle-Aquitaine	308
	CHABRAM² Charentes, Nouvelle-Aquitaine	293
	Chroniques Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	354
	Cité des arts de La Réunion La Réunion, La Réunion	371
	Cité internationale des arts Paris, Île-de-France	256
	Cneai = Paris , Île-de-France	262, 286
	Collectif Acte Vienne, Nouvelle-Aquitaine	305
	Collection Lambert Vaucluse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	367
	Crac Alsace – Centre rhénan d'art contemporain Haut-Rhin, Grand Est	234
D	DomaineM Allier, Auvergne-Rhône-Alpes	161
	Dora Maar Cultural Center Vaucluse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	368
	Dos Mares Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	357
E	Échangeur²² Gard, Occitanie	313
	ÉCHOTONE Hérault, Occitanie	320
	École supérieure d'art et design •Grenoble •Valence Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes	163
	Édouard Glissant Art Fund – Maison Édouard Glissant Martinique, Martinique	280
	Espace d'apparence Finistère, Bretagne	193
F	Facteur de ciel Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	347
	faïres Vosges, Grand Est	236
	Filière Granite Côtes-d'Armor, Bretagne	191
	Finis terrae – Centre d'art insulaire Finistère, Bretagne	195
	Föhn – plateforme curatoriale et critique Gironde, Nouvelle-Aquitaine	298
	Fondation Camargo Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	364
	Fondation d'entreprise Martell Charentes, Nouvelle-Aquitaine	292
	Fondation d'entreprise Pernod Ricard Paris, Île-de-France	259
	Fondation Fiminco Seine-Saint-Denis, Île-de-France	271
	Fonds de dotation MG (Château de la Garenne) Ille-et-Vilaine, Bretagne	201
	Fonds régional d'art contemporain de Franche-Comté Doubs, Bourgogne-Franche-Comté	181
	Frac Pays de la Loire Loire-Atlantique, Pays de la Loire	330
	Fræme Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	355
	Françoise pour l'œuvre contemporaine Oise, Hauts-de-France	254
I	idem+arts Nord, Hauts-de-France	252
	Iméra, Institut d'études avancées (IEA) d'Aix-Marseille Université	358
	Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Institut français de Roumanie Roumanie, International	395
	Institut français d'Italie – Ambassade de France en Italie Italie, International	386

	Institut français du Chili Chili, International	379
	Institut français du Maroc Maroc, International	390
	Institut français NL Ambassade de France aux Pays-Bas Pays-Bas, International	394
K	KADIST Paris, Île-de-France	263
	Kultur Ensemble Palermo – Institut français Palermo et Goethe-Institut Palermo Italie, International	388
L	La Box_École nationale supérieure d'art de Bourges Cher, Centre-Val de Loire	205
	La chambre d'eau Nord, Hauts-de-France	251
	La compagnie, lieu de création Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	352
	La Conciergerie52 Haute-Marne, Grand Est	225
	L'AFIAC Pyrénées-Orientales, Occitanie	325
	La Folie numérique, by Féés d'hiver Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur	344
	La Forêt d'Art contemporain Lot-et-Garonne, Nouvelle-Aquitaine	300
	La Kunsthalle Mulhouse, Centre d'art contemporain d'intérêt national Haut-Rhin, Grand Est	233
	La Maison Jaune Résidence d'artistes Haute-Garonne, Occitanie	317
	La Maison Laurentine Haute-Marne, Grand Est	225
	La malterie arts visuels Nord, Hauts-de-France	245
	La Marelle Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	355
	La Métive Creuse, Nouvelle-Aquitaine	296
	La Napoule Art Foundation Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	348
	LANGUILLE Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes	164
	La Résidence / Le Tremblay (galerie Christophe Gaillard) Orne, Normandie	290
	La Route des résidences – Institut français du Cambodge Cambodge - Vietnam - Thaïlande, International	378
	La Station culturelle Martinique, Martinique	278
	La supérette – centre d'art contemporain de Malakoff Hauts-de-Seine, Île-de-France	266
	Le 47 Résidence Yonne, Bourgogne-Franche-Comté	188
	Le Bel Ordinaire Pyrénées-Atlantiques, Nouvelle-Aquitaine	301
	Le MAT – centre d'art contemporain du Pays d'Ancenis Loire-Atlantique, Pays de la Loire	329
	LERKA La Réunion, La Réunion	369
	Les Ateliers DLKC Ariège, Occitanie	311
	Les Augures • À l'école du Chazelet Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur	345
	Les Bains-Douches Orne, Normandie	288
	Les Beaux-Arts de Marseille Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	359
	LES MODILLONS Charentes, Nouvelle-Aquitaine	293
	Les Moulins de Paillard Sarthe, Pays de la Loire	341
	Les Tanneries – Centre d'art contemporain d'intérêt national Loiret, Centre-Val de Loire	219
	Le Studio Lumina Martinique, Martinique	280
	L'être lieu Pas-de-Calais, Hauts-de-France	255
	Le Wonder Seine-Saint-Denis, Île-de-France	268
	Lizières, centre de cultures et de ressources Aisne, Hauts-de-France	242
	Luma Arles Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	363
M	Maison populaire Seine-Saint-Denis, Île-de-France	269
	Maison Salvan Haute-Garonne, Occitanie	317
	MARTE (Mouvement artistique de résidences en territoires) Villas – Institut français d'Espagne Espagne, International	381
P	Paradise – Centre d'art contemporain Loire-Atlantique, Pays de la Loire	328
	Passages – Centre d'art contemporain Doubs, Grand Est	223
	Paysage endormi Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	362
	Pépinières européennes de création National	373
	Polymorphe corp. Allier, Auvergne-Rhône-Alpes	161
R	Résidence Moly-Sabata Isère, Auvergne-Rhône-Alpes	166
S	Sur le sentier des lauzes Ardèche, Auvergne-Rhône-Alpes	162
T	Télumée Productions Guadeloupe, Guadeloupe	237
U	Usine Utopik Manche, Normandie	287

V	Villa Albertine – Services culturels de l'ambassade de France aux États-Unis	383
	États-Unis, International	
	Villa Alitti	221
	Haute-Corse, Corse	
	Villa Formose – Bureau français de Taipei	397
	Taiwan, International	
	Villa Kujoyama	388
	Japon, International	
	Villa Saigon – Institut français du Vietnam	398
	Vietnam, International	
	Villa Saint-Louis Ndar	396
	Sénégal, International	
	Villa Salammbô – Institut français de Tunisie	397
	Tunisie, International	
	Voyons voir art contemporain et territoire	361
	Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	

Design et/ou Design graphique

	2angles	289
	Orne, Normandie	
	49 Nord 6 Est – Frac Lorraine	228
	Moselle, Grand Est	
A	AARC – Les Amis de Artistik Rézo Caraïbes	237
	Guadeloupe, Guadeloupe	
	Abbaye de Maubuisson	276
	Seine-Saint-Denis, Île-de-France	
	Abbaye royale de Fontevraud	172, 335
	Maine-et-Loire, Pays de la Loire	
	Abité	278
	Martinique, Martinique	
	Académie de France à Rome – Villa Médicis	386
	Italie, International	
	ADAGP	257
	Paris, Île-de-France	
	Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord	297
	Dordogne, Nouvelle-Aquitaine	
	ARCADE Design à la campagne®	181
	Côte-d'Or, Bourgogne-Franche-Comté	
	ARC PROD	239
	Guadeloupe, Guadeloupe	
	artconnexion	244
	Nord, Hauts-de-France	
	Artothèque de l'Aisne	243
	Aisne, Hauts-de-France	
	Artothèque de Vitré	202
	Ille-et-Vilaine, Bretagne	
	Arts en résidence – Réseau national	373
	National	
	Association Château de Monthelon	186
	Yonne, Bourgogne-Franche-Comté	
	Association Composer	187
	Yonne, Bourgogne-Franche-Comté	
	Association des Centres culturels de rencontre	372
	National	
	Association La fraternelle	183
	Jura, Bourgogne-Franche-Comté	
	Association Les Vendémiaires	321
	Hérault, Occitanie	
	Association Tournefou	223
	Aube, Grand Est	
	Ateliers de la Ville en Bois	329
	Loire-Atlantique, Pays de la Loire	
	Ateliers Médicis	272
	Seine-Saint-Denis, Île-de-France	
	ATELIER TIVOLI 89	348
	Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	A.T.E.N.A	321
	Hérault, Occitanie	
B	Bienvenue là-haut	345
	Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur	
C	Cairn, centre d'art contemporain	343
	Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Campagne Première	159
	Ain, Auvergne-Rhône-Alpes	
	CAP Centre d'art	173
	Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes	
	Carré d'Art – Musée d'art contemporain, Centre de documentation	312
	Bob Calle Gard, Occitanie	
	Casa de Velázquez	382
	Espagne, International	
	CEAAC – Centre européen actions artistiques contemporaines	230
	Bas-Rhin, Grand Est	
	Centre Cosmologie, sciences et sociétés	261
	Paris, Île-de-France	
	Centre culturel franco-mozambicain	391
	Mozambique, International	
	Centre culturel le Bief – manufacture d'images	171
	Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes	
	Centre d'art contemporain de Châteauneuf	366
	Var, Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Centre d'art contemporain d'Ivry – le Crédac	273
	Seine-Saint-Denis, Île-de-France	
	Centre d'art contemporain l'ar[T]senal	207
	Eure-et-Loir, Centre-Val de Loire	
	Centre d'art contemporain – Le Kiosque	338
	Mayenne, Pays de la Loire	
	Centre d'art de l'île Moulin	340
	Sarthe, Pays de la Loire	
	Centre d'art Le Manoir	182
	Doubs, Bourgogne-Franche-Comté	
	Centre d'art Madeleine-Lambert, Vénissieux	174
	Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes	
	Centre d'arts plastiques Fernand-Léger	362
	Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	

	Centre départemental de création des Fours à Chaux Manche, Normandie	287
	Centre de Recherche en Art actuel Martinique, Martinique	281
	Centre des livres d'artistes – ccla Haute-Vienne, Nouvelle-Aquitaine	309
	Centre international d'art et du paysage – Ciap Vassivière Haute-Vienne, Nouvelle-Aquitaine	308
	Centre Tignous d'Art contemporain Seine-Saint-Denis, Île-de-France	268
	CHABRAM² Charentes, Nouvelle-Aquitaine	293
	Château Éphémère Yvelines, Île-de-France	265
	Cirva (Centre international de recherche sur le verre et les arts plastiques) Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	353
	Cité des arts de La Réunion La Réunion, La Réunion	371
	Cité internationale de la langue française Aisne, Hauts-de-France	242
	Cité internationale des arts Paris, Île-de-France	256
	Cneai = Paris , Île-de-France	262, 286
	Collectif Acte Vienne, Nouvelle-Aquitaine	305
	Collection Lambert Vaucluse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	367
	Communauté de communes Dômes Sancy Artense Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes	169
	Communauté de communes Pays d'Uzès Gard, Occitanie	314
	Conseil départemental de la Mayenne Mayenne, Pays de la Loire	337
	Consulat général de France à Vancouver, Services de Coopération et d'Action culturelle, Institut français du Canada Canada, International	379
	Crac Alsace – Centre rhénan d'art contemporain Haut-Rhin, Grand Est	234
	CRAFT – Centre de recherche sur les arts du feu et de la terre Haute-Vienne, Nouvelle-Aquitaine	307
D	Direction de la culture de la Ville d'Ajaccio Corse-du-Sud, Corse	221
	Domaine des Oseraies Eure-et-Loir, Centre-Val de Loire	209
	Dora Maar Cultural Center Vaucluse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	368
	Dos Mares Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	357
E	École des beaux-arts de Châteauroux Métropole (EBACM) Indre, Centre-Val de Loire	209
	École nationale supérieure d'art de Dijon Côte-d'Or, Bourgogne-Franche-Comté	179
	École nationale supérieure d'art et de design de Limoges (Ensad) Haute-Vienne, Nouvelle-Aquitaine	307
	École supérieure d'art et de design •Grenoble •Valence Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes	163
	Edit & P0llux Gard, Occitanie	314
	Esad Orléans – École supérieure d'art et de design d'Orléans Loiret, Centre-Val de Loire	216
	espace 36 Pas-de-Calais, Hauts-de-France	255
	Espace de l'art concret Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	350
F	faïres Vosges, Grand Est	236
	Fédération des Récupérathèques Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes	171
	Fertile art Nièvre, Bourgogne-Franche-Comté	184
	Filière Granite Côtes-d'Armor, Bretagne	191
	Finis terrae – Centre d'art insulaire Finistère, Bretagne	195
	Fondation Camargo Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	364
	Fondation d'entreprise Hermès Paris, Île-de-France	258
	Fondation d'entreprise Martell Charentes, Nouvelle-Aquitaine	292
	Fondation d'entreprise Pernod Ricard Paris, Île-de-France	259
	Fondation Fiminco Seine-Saint-Denis, Île-de-France	271
	Fondation Renaud Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes	173
	Fonds de dotation MG (Château de la Garenne) Ille-et-Vilaine, Bretagne	201
	Fonds de dotation Verrecchia Seine-Saint-Denis, Île-de-France	236, 270
	Fotokino Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	352
	Frac Grand Large – Hauts-de-France Nord, Hauts-de-France	247
	Freed from desire Jura, Bourgogne-Franche-Comté	183
	Fructôse Nord, Hauts-de-France	248
G	galerie art & essai Ille-et-Vilaine, Bretagne	199
	Galerie Robespierre Nord, Hauts-de-France	253
	Galerie Tator // Factatory Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes	172

	Glassbox Paris, Île-de-France	259
	Groupe A – Coopérative culturelle Nord, Hauts-de-France	244
I	idem+arts Nord, Hauts-de-France	252
	Iméra, Institut d'études avancées (IEA) d'Aix-Marseille Université	358
	Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	incident.RES Saône-et-Loire, Bourgogne-Franche-Comté	186
	Institut français de Prague République tchèque, International	395
	Institut français d'Indonésie Indonésie, International	384
	Institut français d'Italie – Ambassade de France en Italie Italie, International	386
	Institut français du Chili Chili, International	379
	Institut français du Maroc Maroc, International	390
	Institut français NL Ambassade de France aux Pays-Bas	394
	Pays-Bas, International	
	Irrésistible Fraternité Haute-Vienne, Nouvelle-Aquitaine	308
J	Jakmousse +- Seine-Saint-Denis, Île-de-France	269
K	KADIST Paris, Île-de-France	263
	Kultur Ensemble Palermo – Institut français Palermo et Goethe-Institut	388
	Palermo Italie, International	
L	La Box_École nationale supérieure d'art de Bourges Cher, Centre-Val de Loire	205
	La Caravelle, Huate-Loire Auvergne-Rhône-Alpes	166
	La Conciergerie52 Haute-Marne, Grand Est	225
	La Criée centre d'art contemporain Ille-et-Vilaine, Bretagne	198
	La Crypte d'Orsay Essonne, Île-de-France	265
	La Folie numérique, by Féés d'hiver Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur	344
	La Forêt d'Art contemporain Lot-et-Garonne, Nouvelle-Aquitaine	300
	La fourmi_e Côtes-d'Armor, Bretagne	190
	La Friche, centre d'art contemporain La Réunion, La Réunion	369
	La Galerie, centre d'art contemporain de Noisy-le-Sec Seine-Saint-Denis, Île-de-France	270
	La Gare Centre d'art Finistère, Bretagne	194
	La Graineterie – Centre d'art de la Ville de Houilles Yvelines, Île-de-France	264
	La Maison Jaune Résidence d'artistes Haute-Garonne, Occitanie	317
	La Maison Laurentine Haute-Marne, Grand Est	225
	La malterie arts visuels Nord, Hauts-de-France	245
	La Marelle Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	355
	La Métive Creuse, Nouvelle-Aquitaine	296
	LANGUILLE Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes	164
	La Résidence / Le Tremblay (galerie Christophe Gaillard) Orne, Normandie	290
	L'arthothèque, Espaces d'art contemporain Caen Calvados, Normandie	284
	La Source Garouste – Iturria Pyrénées-Atlantiques, Nouvelle-Aquitaine	303
	La Source Garouste – La Guéroulde Eure, Normandie	286
	La Source Garouste – Villarceaux Seine-Saint-Denis, Île-de-France	277
	La Station culturelle Martinique, Martinique	278
	La supérette – centre d'art contemporain de Malakoff Hauts-de-Seine, Île-de-France	266
	La vitrine La Réunion, La Réunion	370
	Le Bel Ordinaire Pyrénées-Atlantiques, Nouvelle-Aquitaine	301
	Le Creux de l'enfer, Centre d'art contemporain d'intérêt national	169
	Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes	
	Le Hublot Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	350
	Le Moulin du Got Haute-Vienne, Nouvelle-Aquitaine	309
	Les Ateliers DLKC Ariège, Occitanie	311
	Les Ateliers du Magnolia Haute-Saône, Bourgogne-Franche-Comté	185
	Les Augures • À l'école du Chazelet Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur	345
	Les Beaux-Arts de Marseille Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	359
	Les Dominicains de Haute-Alsace Haut-Rhin, Grand Est	235
	LES MODILLONS Charentes, Nouvelle-Aquitaine	293
	Les Moulins de Paillard Sarthe, Pays de la Loire	341
	Les Tanneries – Centre d'art contemporain d'intérêt national	219
	Loiret, Centre-Val de Loire	

	L'être lieu Pas-de-Calais, Hauts-de-France	255
	Le Wonder Seine-Saint-Denis, Île-de-France	268
	L'imagerie Seine-Saint-Denis, Île-de-France	276, 288
	Lizières, centre de cultures et de ressources Aisne, Hauts-de-France	242
	L'unique_Musée Dehors Calvados, Normandie	285
M	Mairie Andernos-les-Bains Gironde, Nouvelle-Aquitaine	299
	Maison des Arts de Saint-Herblain Loire-Atlantique, Pays de la Loire	333
	Maison des écritures Gers, Occitanie	318
	Manufactures nationales / Ambassade de France en Chine	261, 380
	Paris, Île-de-France	
	MARTE (Mouvement artistique de résidences en territoires)	381
	Villas – Institut français d'Espagne Espagne, International	
	Mode d'emploi Indre-et-Loire, Centre-Val de Loire	211
	Musée de l'Hospice Saint-Roch Indre, Centre-Val de Loire	209
N	Nekatoenea – CPIE Littoral basque Pyrénées-Atlantiques, Nouvelle-Aquitaine	304
P	PAHLM Pratiques artistiques hors les murs Haute-Garonne, Occitanie	315
	Parc naturel régional du Haut-Jura Jura, Bourgogne-Franche-Comté	184
	Paris – Île-de-France Capitale économique Paris, Île-de-France	256
	Paysage endormi Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	362
	Pépinière du Fort de Tourneville Seine-Maritime, Normandie	291
	PHAKT – Centre culturel Colombier Ille-et-Vilaine, Bretagne	199
	Piacé le radieux, Bézard-Le Corbusier Sarthe, Pays de la Loire	340
	POLAU Pôle arts & urbanisme Indre-et-Loire, Centre-Val de Loire	214
	Pollen, artistes en résidence à Monflanquin Lot-et-Garonne,	301
	Nouvelle-Aquitaine	
	Polymorphe corp. Allier, Auvergne-Rhône-Alpes	161
Q	QUINCONCE Ille-et-Vilaine, Bretagne	200
R	Résidence Moly-Sabata Isère, Auvergne-Rhône-Alpes	166
S	Semis – Lieu de fabrication Aisne, Hauts-de-France	242
	Septentrionales – Institut français de Norvège (en partenariat avec les Instituts français danois, finlandais et suédois) Norvège, International	392
	Serres Lez'Arts Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur	346
	Superflux, voir l'art se faire Ille-et-Vilaine, Bretagne	203
	SUPRA Ille-et-Vilaine, Bretagne	202
	Sur le sentier des lauzes Ardèche, Auvergne-Rhône-Alpes	162
T	Talm – École supérieure d'art et de design Tours, Angers, Le Mans	210, 342
	Indre-et-Loire, Centre-Val de Loire	
	Triangle-Astérides Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	356
U	Université de Franche-Comté Doubs, Bourgogne-Franche-Comté	182
	Université de Lille – direction culture Nord, Hauts-de-France	246
V	VANLAB Martinique, Martinique	281
	Villa Albertine – Services culturels de l'ambassade de France aux États-Unis États-Unis, International	383
	Villa Alitti Haute-Corse, Corse	221
	Villa Al Qamar – Institut français du Liban – Deir El Qamar Liban, International	389
	Villa Antipode – Ambassade de France en Nouvelle-Zélande	392
	Nouvelle-Zélande, International	
	Villa Formose – Bureau français de Taipei Taiwan, International	397
	Villa Glovettes Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes	164
	Villa Kujoyama Japon, International	388
	Villa Saïgon – Institut français du Vietnam Vietnam, International	398
	Villa Saint-Louis Ndar Sénégal, International	396
	Villa Salammbô – Institut français de Tunisie Tunisie, International	397
	Villa Swagatam – Institut français en Inde Inde, International	384
	Ville de Dinan – Abbaye de Léhon Côtes-d'Armor, Bretagne	189
	Ville de Lille – Direction des arts visuels et de l'art dans l'espace public	246
	Nord, Hauts-de-France	
	Ville de Saint-Malo – Direction Culture (Atelier de l'Achille)	201
	Ille-et-Vilaine, Bretagne	
	Ville et Eurométropole de Strasbourg Bas-Rhin, Grand Est	232
	Voyons voir art contemporain et territoire Bouches-du-Rhône,	361
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	

Photographie

	2angles Orne, Normandie	289
	3 bis f, Lieu d'arts contemporains Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	360
	49 Nord 6 Est – Frac Lorraine Moselle, Grand Est	228
A	AARC – Les Amis de Artistik Rézo Caraïbes Guadeloupe, Guadeloupe	237
	Abbaye de Maubuisson Seine-Saint-Denis, Île-de-France	276
	Abité Martinique, Martinique	278
	Académie de France à Rome – Villa Médicis Italie, International	386
	ADAGP Paris, Île-de-France	257
	Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord Dordogne, Nouvelle-Aquitaine	297
	Amakaba Guyane, Guyane	240
	Archipel Art contemporain Haute-Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes	177
	Archipel Butor Haute-Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes	178
	ARC PROD Guadeloupe, Guadeloupe	239
	artconnexion Nord, Hauts-de-France	244
	Artistes & Associés Pyrénées-Atlantiques, Nouvelle-Aquitaine	302
	Artistes en résidence Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes	167
	Artothèque de l'Aisne Aisne, Hauts-de-France	243
	Artothèque de Vitré Ille-et-Vilaine, Bretagne	202
	Arts en résidence – Réseau national National	373
	Association Château de Monthelon Yonne, Bourgogne-Franche-Comté	186
	Association Composer Yonne, Bourgogne-Franche-Comté	187
	Association des Centres culturels de rencontre National	372
	Association Les ailes de Caïus Ille-et-Vilaine, Bretagne	203
	Association Les Vendémiaires Hérault, Occitanie	321
	Association Tournefou Aube, Grand Est	223
	Ateliers d'artistes de Sacy Oise, Hauts-de-France	254
	Ateliers de la Ville en Bois Loire-Atlantique, Pays de la Loire	329
	Ateliers Médicis Seine-Saint-Denis, Île-de-France	272
	ATELIER TIVOLI 89 Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	348
	A.T.E.N.A Hérault, Occitanie	321
B	Bétonsalon Paris, Île-de-France	260
	BZH PHOTO Côtes-d'Armor, Bretagne	192
C	Cairn, centre d'art contemporain Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur	343
	Campagne Première Ain, Auvergne-Rhône-Alpes	159
	CAP Centre d'art Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes	173
	Captures / Espace d'art contemporain Charente-Maritime, Nouvelle-Aquitaine	294
	Carré d'Art – Musée d'art contemporain, Centre de documentation	312
	Bob Calle Gard, Occitanie	
	Casa de Velázquez Espagne, International	382
	Caza d'Oro Ariège, Occitanie	310
	CEAAC – Centre européen d'actions artistiques contemporaines Bas-Rhin, Grand Est	230
	Centre Claude-Cahun pour la photographie contemporaine Loire-Atlantique, Pays de la Loire	326
	Centre Cosmologie, sciences et sociétés Paris, Île-de-France	261
	Centre culturel de Luynes – Commune de Luynes Indre-et-Loire, Centre-Val de Loire	212
	Centre culturel franco-mozambicain Mozambique, International	391
	Centre d'art contemporain de Châteauvert Var, Provence-Alpes-Côte d'Azur	366
	Centre d'art contemporain de Pontmain Mayenne, Pays de la Loire	339
	Centre d'art contemporain d'Ivry – le Crédac Seine-Saint-Denis, Île-de-France	273
	Centre d'art contemporain l'ar[T]senal Eure-et-Loir, Centre-Val de Loire	207
	Centre d'art contemporain – Le Kiosque Mayenne, Pays de la Loire	338
	Centre d'art de l'île MoulinSart Sarthe, Pays de la Loire	340
	Centre d'art GwinZegal Côtes-d'Armor, Bretagne	189
	Centre d'art Le Manoir Doubs, Bourgogne-Franche-Comté	182

Centre d'art Madeleine-Lambert, Vénissieux	Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes	174
Centre d'arts plastiques Fernand-Léger	Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	362
Centre de la photographie de Mougins	Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	349
Centre départemental de création des Fours à Chaux	Manche, Normandie	287
Centre de Recherche en Art actuel	Martinique, Martinique	281
Centre des livres d'artistes – cdla	Haute-Vienne, Nouvelle-Aquitaine	309
Centre international d'art et du paysage – Ciap Vassivière	Haute-Vienne, Nouvelle-Aquitaine	308
Centre photographique d'Île-de-France	Seine et Marne, Île-de-France	264
Centre photographique Marseille	Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	352
Centre régional de la photographie Hauts-de-France	Nord, Hauts-de-France	250
Centre Tignous d'Art contemporain	Seine-Saint-Denis, Île-de-France	268
CHABRAM²	Charentes, Nouvelle-Aquitaine	293
Champ libre	Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes	170
Château de Saint-Marcel-de-Félines	Loire, Auvergne-Rhône-Alpes	166
Château Éphémère	Yvelines, Île-de-France	265
Château Palmer	Gironde, Nouvelle-Aquitaine	299
Cité des arts de La Réunion	La Réunion, La Réunion	371
Cité internationale de la langue française	Aisne, Hauts-de-France	242
Cité internationale des arts	Paris, Île-de-France	256
Cneai = Paris	Île-de-France	262, 286
Collectif Acte	Vienne, Nouvelle-Aquitaine	305
Collection Lambert	Vaucluse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	367
Communauté de communes Dômes Sancy Artense	Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes	169
Communauté de communes Pays d'Uzès	Gard, Occitanie	314
Compagnie Ouïe/Dire	Dordogne, Nouvelle-Aquitaine	298
Conseil départemental de la Mayenne	Mayenne, Pays de la Loire	337
Consulat général de France à Vancouver, Services de Coopération et d'Action culturelle, Institut français du Canada	Canada, International	379
Crac Alsace – Centre rhénan d'art contemporain	Haut-Rhin, Grand Est	234
CRI des Lumières	Meurthe-et-Moselle, Grand Est	227
D Direction de l'action artistique de Déville-lès-Rouen	Seine-Maritime, Normandie	291
Direction de la culture de la Ville d'Ajaccio	Corse-du-Sud, Corse	221
Domaine des Oseraies	Eure-et-Loir, Centre-Val de Loire	209
Dora Maar Cultural Center	Vaucluse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	368
Dos Mares	Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	357
Draaf – Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire	Loiret, Centre-Val de Loire	216
E Échangeur²²	Gard, Occitanie	313
ÉCHOTONE	Hérault, Occitanie	320
ECO	Côte-d'Or, Bourgogne-Franche-Comté	180
École des beaux-arts de Châteauroux Métropole (EBACM)	Indre, Centre-Val de Loire	209
École nationale supérieure d'art de Dijon	Côte-d'Or, Bourgogne-Franche-Comté	179
École nationale supérieure d'art et de design de Limoges (Ensad)	Haute-Vienne, Nouvelle-Aquitaine	307
École supérieure d'art d'Avignon (Esaa)	Vaucluse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	367
École supérieure d'art et design •Grenoble •Valence	Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes	163
Edit & Pöllux	Gard, Occitanie	314
Édouard Glissant Art Fund – Maison Édouard Glissant	Martinique, Martinique	280
Esad Orléans – École supérieure d'art et de design d'Orléans	Loiret, Centre-Val de Loire	216
espace 36	Pas-de-Calais, Hauts-de-France	255
Espace croisé	Nord, Hauts-de-France	246
Espace d'apparence	Finistère, Bretagne	193
Espace de l'art concret	Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	350

	Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense – ECPAD Seine-Saint-Denis, Île-de-France	273
F	Facteur de ciel Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	347
	faïres Vosges, Grand Est	236
	Fédération des Récupérathèques Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes	171
	Fertile art Nièvre, Bourgogne-Franche-Comté	184
	Filière Granite Côtes-d'Armor, Bretagne	191
	Finis terrae – Centre d'art insulaire Finistère, Bretagne	195
	Fondation Camargo Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	364
	Fondation d'entreprise Martell Charentes, Nouvelle-Aquitaine	292
	Fondation d'entreprise Pernod Ricard Paris, Île-de-France	259
	Fondation des Treilles Var, Provence-Alpes-Côte d'Azur	366
	Fondation Fiminco Seine-Saint-Denis, Île-de-France	271
	Fondation pour l'art contemporain Claudine et Jean-Marc Salomon Haute-Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes	175
	Fondation Renaud Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes	173
	Fonds de dotation MG (Château de la Garenne) Ille-et-Vilaine, Bretagne	201
	Fonds de dotation Verrecchia Seine-Saint-Denis, Île-de-France	236, 270
	Fonds régional d'art contemporain de Franche-Comté Doubs, Bourgogne-Franche-Comté	181
	Frac Grand Large – Hauts-de-France Nord, Hauts-de-France	247
	Frac Pays de la Loire Loire-Atlantique, Pays de la Loire	330
	Fræme Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	355
	Françoise pour l'œuvre contemporaine Oise, Hauts-de-France	254
	Freed from desire Jura, Bourgogne-Franche-Comté	183
	Fructôse Nord, Hauts-de-France	248
G	galerie art & essai Ille-et-Vilaine, Bretagne	199
	Galerie Destin sensible Nord, Hauts-de-France	251
	Galerie Fernand-Léger – Galerie d'art contemporain de la Ville d'Ivry-sur-Seine Seine-Saint-Denis, Île-de-France	274
	Galerie Robespierre Nord, Hauts-de-France	253
	Galerie Tator // Factatory Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes	172
	GRAPh Aude, Occitanie	311
	Groupe A – Coopérative culturelle Nord, Hauts-de-France	244
H	Hasy Loire-Atlantique, Pays de la Loire	330
	Hôtel Fontfreyde – Centre photographique Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes	168
I	idem+arts Nord, Hauts-de-France	252
	Iméra, Institut d'études avancées (IEA) d'Aix-Marseille Université Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	358
	Institut français de Prague République tchèque, International	395
	Institut français de Roumanie Roumanie, International	395
	Institut français d'Indonésie Indonésie, International	384
	Institut français d'Italie – Ambassade de France en Italie Italie, International	386
	Institut français du Chili Chili, International	379
	Institut français du Maroc Maroc, International	390
	Institut français NL Ambassade de France aux Pays-Bas Pays-Bas, International	394
J	Jakmousse +- Seine-Saint-Denis, Île-de-France	269
K	KADIST Paris, Île-de-France	263
	Kultur Ensemble Palermo – Institut français Palerme et Goethe-Institut Palerme Italie, International	388
L	L'aalcôve Calvados, Normandie	283
	La bonne pioche Ille-et-Vilaine, Bretagne	198
	La Box_École nationale supérieure d'art de Bourges Cher, Centre-Val de Loire	205
	La Caravelle Haute-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes	166
	La chambre d'eau Nord, Hauts-de-France	251
	La Conciergerie52 Haute-Marne, Grand Est	225
	La Criée centre d'art contemporain Ille-et-Vilaine, Bretagne	198
	L'AFIAC Pyrénées-Orientales, Occitanie	325
	La fileuse – Friche artistique Marne, Grand Est	224
	La Folie numérique, by Fées d'hiver Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur	344

La Forêt d'Art contemporain	Lot-et-Garonne, Nouvelle-Aquitaine	300
La fourmi_e	Côtes-d'Armor, Bretagne	190
La Galerie, centre d'art contemporain de Noisy-le-Sec	Seine-Saint-Denis, Île-de-France	270
La Graineterie – Centre d'art de la Ville de Houilles	Yvelines, Île-de-France	264
La Lieutenance	Calvados, Normandie	285
La maison François Méchain	Charente-Maritime, Nouvelle-Aquitaine	394
La Maison Jaune Résidence d'artistes	Haute-Garonne, Occitanie	317
La Maison Laurentine	Haute-Marne, Grand Est	225
La malterie arts visuels	Nord, Hauts-de-France	245
La Marelle	Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	355
La Menuiserie 2	Oise, Hauts-de-France	254
La Métive	Creuse, Nouvelle-Aquitaine	296
La Napoule Art Foundation	Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	348
LANGUILLE	Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes	164
L'aparté, lieu d'art contemporain	Ille-et-Vilaine, Bretagne	204
La Plate-Forme – Laboratoire d'art contemporain	Nord, Hauts-de-France	249
La Résidence	Allier, Auvergne-Rhône-Alpes	160
La Résidence / Le Tremblay (galerie Christophe Gaillard)	Orne, Normandie	290
La Route des résidences – Institut français du Cambodge	Cambodge, International	378
L'artothèque, Espaces d'art contemporain Caen	Calvados, Normandie	284
La Source Garouste – Iturria	Pyrénées-Atlantiques, Nouvelle-Aquitaine	303
La Source Garouste – La Guéroulde	Eure, Normandie	286
La Source Garouste – Villarceaux	Seine-Saint-Denis, Île-de-France	277
La Station	Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	349
La Station culturelle	Martinique, Martinique	278
La supérette – centre d'art contemporain de Malakoff	Hauts-de-Seine, Île-de-France	266
Lavoir numérique	Seine-Saint-Denis, Île-de-France	274
Le 47 Résidence	Yonne, Bourgogne-Franche-Comté	188
Le Bel Ordinaire	Pyrénées-Atlantiques, Nouvelle-Aquitaine	301
Le Carré d'art	Ille-et-Vilaine, Bretagne	200
Le Carré – Scène nationale et Centre d'art contemporain d'intérêt national	Mayenne, Pays de la Loire	339
Le château Coquelle	Nord, Hauts-de-France	249
Le Creux de l'enfer, Centre d'art contemporain d'intérêt national	Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes	169
Le Festival de l'image (Les photographiques)	Sarthe, Pays de la Loire	340
Le Garage, centre d'art d'Amboise	Indre-et-Loire, Centre-Val de Loire	213
Le Grand Café	Loire-Atlantique, Pays de la Loire	331
Le MAT – centre d'art contemporain du Pays d'Ancenis	Loire-Atlantique, Pays de la Loire	329
L'envers des pentes	Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes	163
Le Port des créateurs	Var, Provence-Alpes-Côte d'Azur	365
LERKA	La Réunion, La Réunion	369
Les ateliers des Arques	Lot, Occitanie	323
Les Ateliers DLKC	Ariège, Occitanie	311
Les Ateliers Vortex	Côte-d'Or, Bourgogne-Franche-Comté	180
Les Augures • À l'école du Chazelet	Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur	345
Les Beaux-Arts de Marseille	Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	359
Les Moulins de Paillard	Sarthe, Pays de la Loire	341
Les Moyens du bord	Finistère, Bretagne	195
Les Tanneries – Centre d'art contemporain d'intérêt national	Loiret, Centre-Val de Loire	219
L'ESTRADE espace d'art actuel	Orne, Normandie	290
Le Studio Lumina	Martinique, Martinique	280
L'être lieu	Pas-de-Calais, Hauts-de-France	255
Le Wonder	Seine-Saint-Denis, Île-de-France	268
L'imagerie	Seine-Saint-Denis, Île-de-France	276, 288
L'Imagerie centre d'art	Côtes-d'Armor, Bretagne	190

	Lizières, centre de cultures et de ressources Aisne, Hauts-de-France	249
	Luma Arles Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	363
	Lumière d'encre – Centre d'art et de photographie	324
	Pyrénées-Orientales, Occitanie	
M	Magnetic – Fluxus Art Projects / Institut français du Royaume-Uni	396
	Royaume-Uni, International	
	Maison de la Photographie des Landes Landes, Nouvelle-Aquitaine	300
	Maison de la Tour Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes	162
	Maison des Arts de Saint-Herblain Loire-Atlantique, Pays de la Loire	333
	Maison des arts plastiques Rosa-Bonheur Seine-Saint-Denis, Île-de-France	275
	Maison des écritures Gers, Occitanie	318
	Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire	327
	Loire-Atlantique, Pays de la Loire	
	Maison Salvan Haute-Garonne, Occitanie	317
	MARTE (Mouvement artistique de résidences en territoires)	381
	Villas – Institut français d'Espagne Espagne, International	
	MAZ – Maison de la photographie Guyane-Amazone Guyane, Guyane	240
	MO.CO. Montpellier Contemporain Hérault, Occitanie	318
	Mode d'emploi Indre-et-Loire, Centre-Val de Loire	211
	Musée de l'Armée – Hôtel national des Invalides Paris, Île-de-France	258
	Musée de l'Hospice Saint-Roch Indre, Centre-Val de Loire	209
	Musée Nicéphore-Niépce Saône-et-Loire, Bourgogne-Franche-Comté	185
	Musée Regards de Provence Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	354
N	Nekatoenea – CPIE Littoral basque Pyrénées-Atlantiques, Nouvelle-Aquitaine	304
	NOP-GE Nouvel Observatoire Photographique du Grand Est	226
	Meurthe-et-Moselle, Grand Est	
P	Paradise – Centre d'art contemporain Loire-Atlantique, Pays de la Loire	328
	Parc naturel régional du Haut-Jura Jura, Bourgogne-Franche-Comté	184
	Paris – Île-de-France Capitale économique Paris, Île-de-France	256
	Paysage endormi Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	362
	Pépinière du Fort de Tournerville Seine-Maritime, Normandie	291
	Pépinières européennes de création National	373
	Peuple et Culture Corrèze Corrèze, Nouvelle-Aquitaine	295
	PHAKT – Centre culturel Colombier Ille-et-Vilaine, Bretagne	199
	Picto Foundation Paris, Île-de-France	260
	POLAU Pôle arts & urbanisme Indre-et-Loire, Centre-Val de Loire	214
	Pollen, artistes en résidence à Monflanquin Lot-et-Garonne,	301
	Nouvelle-Aquitaine	
	Polymorphe corp. Allier, Auvergne-Rhône-Alpes	161
	Puzzle – Tiers-lieu thionvillois Moselle, Grand Est	229
Q	QUINCONCE Ille-et-Vilaine, Bretagne	200
R	Réseau Altitudes Haute-Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes	176
	Résidence 1+2 Haute-Garonne, Occitanie	315
	Résidence Moly-Sabata Isère, Auvergne-Rhône-Alpes	166
S	SeizeMètres Carrés Martinique, Martinique	280
	Septentrionales – Institut français de Norvège (en partenariat avec les Instituts français danois, finlandais et suédois) Norvège, International	392
	Serres Lez'Arts Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur	346
	Service art & culture de l'Université de Montpellier Hérault, Occitanie	320
	Stimultania Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes	175
	Sur le sentier des lauzes Ardèche, Auvergne-Rhône-Alpes	162
T	Talm – École supérieure d'art et de design Tours, Angers, Le Mans	210, 342
	Indre-et-Loire, Centre-Val de Loire	
	The (He)art for (He)art Program Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur	347
	Traverse Hautes-Pyrénées, Occitanie	323
	Triangle-Astérides Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	356
	TWO POINTS Loire-Atlantique, Pays de la Loire	329
U	Université de Franche-Comté Doubs, Bourgogne-Franche-Comté	182
	Université de Lille – direction culture Nord, Hauts-de-France	246
	Usine Utopik Manche, Normandie	287
V	Valimage Loiret, Centre-Val de Loire	218
	VANLAB Martinique, Martinique	281

Villa Albertine – Services culturels de l'ambassade de France aux États-Unis	États-Unis, International	383
Villa Alitti	Haute-Corse, Corse	221
Villa Al Qamar – Institut français du Liban – Deir El Qamar	Liban, International	389
Villa Antipode – Ambassade de France en Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande, International	392
Villa du Parc	Haute-Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes	176
Villa Formose – Bureau français de Taipei	Taiwan, International	397
Villa Glovettes	Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes	164
Villa Kujoyama	Japon, International	388
Villa Pérochon – CACP (Centre d'art contemporain photographique)	Deux-Sèvres, Nouvelle-Aquitaine	304
Villa Saigon – Institut français du Vietnam	Vietnam, International	398
Villa Saint-Louis Ndar	Sénégal, International	396
Villa Salammbô – Institut français de Tunisie	Tunisie, International	397
Ville d'Angers	Maine-et-Loire, Pays de la Loire	334
Ville de Lille – Direction des arts visuels et de l'art dans l'espace public	Nord, Hauts-de-France	246
Ville de Saint-Malo – Direction Culture (Atelier de l'Achille)	Ille-et-Vilaine, Bretagne	201
Ville et Eurométropole de Strasbourg	Bas-Rhin, Grand Est	232
Voyons voir art contemporain et territoire	Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur	361
Z Zone i	Loir-et-Cher, Centre-Val de Loire	215

Ressources

Institutions

Centre national des arts plastiques (Cnap)
www.cnap.fr

Ministère de la Culture
www.culture.gouv.fr

Associations et réseaux professionnels

Association internationale des critiques d'art,
section France (Aica-France)
aicafrance.org

Cipac – Fédération des professionnels
de l'art contemporain
cipac.net

Arts en résidence – Réseau national
www.artsenresidence.fr

DCA – Association française
de développement des centres d'art
contemporain
www.dca-art.com

Association de développement
et de recherche sur les artothèques (Adra)
www.lesartothèques.com

Fédération des réseaux et associations
d'artistes plasticiennes et plasticiens (Fraap)
fraap.org

Association nationale des écoles supérieures
d'art (Andea)
andea.fr

Réseau Diagonal
reseau-diagonal.com

BLA I – Association nationale des profession-
nels de la médiation en art contemporain
blamediation.fr

Vidéadoc
www.videadoc.com

C-E-A I Association française
des commissaires d'exposition
c-e-a.asso.fr

Syndicats et organisations professionnels

Alliance française des designers (AFD)
www.alliancefrancedesign.com

Syndicat national des photographes (SNP)
www.snp.photo

Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs
et des artistes-autrices (Caap)
caap.asso.fr

Syndicat national des sculpteurs
et plasticiens (SNSP)
www.sculpteurs-plasticiens.org

Solidarité Maison des artistes (SMDA-CFDT)
www.solidaritemda.com

Union des photographes professionnels (UPP)
www.upp.photo

Syndicat national des artistes-auteurs Force
ouvrière (Snaa-FO)
www.snaa-fo.org

Union des syndicats et organisations
professionnels des arts visuels et de l'écrit
(Usopave)
www.usopav.org

Syndicat national des artistes plasticien-ne-s –
Confédération générale du travail (Snap-CGT)
www.snapcgt.org

Union nationale des peintres-illustrateurs
(Unpi)
unpi.net

Pôles et réseaux régionaux

50° NORD – 3° EST – Pôle arts visuels
Hauts-de-France & territoires transfrontaliers
50dn-03de.eu

AC//RA – Art contemporain
en Auvergne-Rhône-Alpes
www.ac-ra.eu

a.c.b – art contemporain en Bretagne
www.artcontemporainbretagne.org

Agence culturelle départementale
Dordogne-Périgord
www.culturedordogne.fr

Air de Midi réseau art contemporain
en Occitanie
www.airdemidi.org

Astre – Réseau arts plastiques & visuels
en Nouvelle-Aquitaine
reseau-astre.org

Botox(s) – Réseau d'art contemporain
Alpes & Riviera
www.botoxs.fr

Devenir art – Réseau des arts visuels
en Centre-Val de Loire
devenir.art

Plan d'Est – Pôle arts visuels Grand Est
plandest.org

Pôle arts visuels Pays de la Loire
poleartsvisuels-pdl.fr

Pôle Ressources de Guyane
poleressourcesguyane.fr

Pôle Ressources de Martinique
poleressourcesmartinique.fr

Rave (Réseau des Arts visuels essentiels
dans le Var)
reseau-rave.com

Réseau documents d'artistes (DDA)
reseau-dda.org

Réseau PAC (Provence Art Contemporain)
p-a-c.fr

Rezom, pôle des Arts visuels de La Réunion
rezom.re

RN13BIS – art contemporain en Normandie
rn13bis.fr

Seize Mille – Réseau art contemporain
Bourgogne-Franche-Comté
www.seizemille.com

Tram – Réseau art contemporain
Paris / Île-de-France
tram-idf.fr

Sociétés de perception et de répartition des droits (SPRD) du domaine des arts visuels

Société civile des auteurs multimédia (Scam)
www.scam.fr

Société des auteurs des arts visuels
et de l'image fixe (Saif)
www.saif.fr

Société des auteurs dans les arts graphiques
et plastiques (ADAGP)
www.adagp.fr

Environnement professionnel

Afdas – Formation professionnelle
www.afdas.com/particulier/connaître-les-dispositifs-et-les-modalités-d'accès-a-la-formation/artistes-auteurs.html

Portail de l'Assurance retraite
www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home.html

Caisse d'allocations familiales,
aides et démarches
www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches

Sécurité sociale des artistes-auteurs
www.secu-artistes-auteurs.fr

Caisse nationale de retraite
complémentaire des artistes-auteurs
www.ircec.fr

Service public, Allocation de solidarité
spécifique (ASS)
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12484

Direction des finances publiques
www.impots.gouv.fr/portail

Service public, Revenu de solidarité
active (RSA)
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775

Droits sociaux
www.mesdroitssociaux.gouv.fr/accueil

Union de recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations familiales
(Urssaf) Artistes-Auteurs
www.urssaf.fr/accueil/artiste-auteur-diffuseur.html

France Travail, aides et allocations
www.pole-emploi.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocation.html

Bibliographie

Ouvrages

- Olga KISSELEVA (édité par), *Art et territoire. Quartiers d'artistes : l'art comme outil de transformation du territoire*, Paris, Éditions de la Sorbonne, « Arts et monde contemporain », 2018.
- Nicole DENOIT et Catherine DOUZOU (sous la direction de), *La Résidence d'artiste*, Tours, Éditions des Presses universitaires François-Rabelais, 2016.
- Romain LOUVEL et Nolwenn TROËL-SAUTON (sous la direction de), *Stratégies d'enquête et de création artistique. Résidences d'artistes, de chercheurs et de pédagogues de rue en expédition*, Paris, L'Harmattan, « Espaces discursifs », 2015.
- Olivier LE FALHER, « L'expertise : un prolongement du travail artistique par d'autres moyens », in Irina KIRCHBERG et Alexandre ROBERT (sous la direction de), *Faire l'art. Analyser les processus de création artistique*, Paris, L'Harmattan, « Logiques sociales », 2014, p. 77-93.

Guides, annuaire et rapports

- Les Lieux de travail artistique et résidence en Nouvelle-Aquitaine*, LA. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine, rapport d'une enquête en ligne, décembre 2023 ; disponible à l'adresse : api.la-nouvelleaquitaine.fr/wp-content/uploads/etude-lieux-residence-12-2023.pdf
- L'International : un enjeu pour les artistes plasticiens en région ?*, rapport d'étude, pilotage de l'étude : Observatoire des politiques culturelles, commanditaire : Cipac, octobre 2021 ; disponible à l'adresse : www.observatoire-culture.net/wp-content/uploads/2022/10/OPC-CIPAC.pdf
- La Résidence d'artiste, un outil inventif au service des politiques publiques*, étude pluridisciplinaire, Direction générale de la création artistique, service de l'Inspection de la création artistique, auteurs : Annie Chevretil Desbiolles, Elena Dapporto, Sandrine Mahieu, Sylvie Sierra-Markiewicz,
- Nicolas Vergneau, coordination : Annie Chevretil Desbiolles, mai 2019 (2 tomes, 475 pages) ; disponible à l'adresse : www.culture.gouv.fr/espace-documentation/Publications-revues/La-residence-d-artiste-un-outil-inventif-au-service-des-politiques-publiques
- « Art & entreprise ». *Comment aborder une résidence d'artiste dans son entreprise. Synthèse d'ateliers de réflexion développés par Mécènes du Sud*, Marseille, Mécènes du Sud, juin 2015 ; disponible à l'adresse : www.mecenesdusud.fr/media/fichier/livret__art_et_entreprise__2015_2016-3.pdf
- Étude sur les résidences d'artistes en arts visuels à Marseille*, Marseille expos (Olivier Le Falher, Erik Gudimard, Camille Vidécoq, Laura Bayod), assistance à la maîtrise d'ouvrage commanditée par la Ville de Marseille, janvier 2015 (document non public).

Articles de périodique

- Stéphanie LE CAM, « Régime social des artistes-auteurs : incertitudes, dysfonctionnements et réformes problématiques », *Droit social*, numéro 9, « Le salarié créateur et auteur », Paris, Dalloz, septembre 2023, p. 680.
- Carole BISENIUS-PENIN (sous la direction de), « Entre création et médiation : les résidences d'écrivains et d'artistes », *Culture & musées. Muséologie et recherches sur la culture*, numéro 31, 2018 ; disponible à l'adresse : doi.org/10.4000/culturemusees.1512
- Éric VILLAGORDO et Philippe DOMERGUE, « Au croisement des postures sociologique et artistique : la résidence d'artiste *Processus/Découpe* », *Tracés. Revue de Sciences humaines* (en ligne), n° 11, hors-série, « À quoi servent les sciences humaines (III). Art contemporain et sciences humaines : usages réciproques », Lyon, ENS Éditions, 2011, p. 29-45 ; disponible à l'adresse : journals.openedition.org/traces/5240

Travaux universitaires

Vladimir de VAUMAS, « Le phénomène des résidences d'artistes, financement et évolution des pratiques commerciales, les résidences peuvent-elles jouer un rôle sur le marché de l'art ? », mémoire soutenu à l'Esarts, École supérieure de gestion et de médiation des arts (filière du Groupe EAC), sous la direction d'Agnès Violeau, 2016.

Blandine FAURÉ, « Les Résidences d'artistes : quand l'art interroge l'identité de la bibliothèque », mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, université de Lyon, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, sous la direction d'Emmanuèle Payen, 2013.

Émilie VIAUT, « Trajectoires professionnelles d'artistes plasticiens. Étude de cas comparative. Espace29, France – Wonderful District, Vietnam », thèse de doctorat, sociologie, Paris, université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3, sous la direction de Bruno Péquignot, 2012.

Olivier LE FALHER, « Mettre en forme le travail artistique : les ressources de l'incertitude dans l'accueil en résidence d'artistes plasticiens », thèse de doctorat, sciences de l'information et de la communication, université d'Avignon, sous la direction de Daniel Jacobi, 2010.

Actes de colloque

Penser et construire la résidence.

La résidence photographique en France #1, actes du colloque national, 10 octobre 2015, Paris, Éditions Filigranes, 2016.

Colloque sans actes publiés à cette date

« Résidence d'auteurs, d'artistes.

Enjeux culturels et espaces francophones. Accueillir, être hôtes », responsables scientifiques : Carole Bisenius-Penin, professeur des Universités – Centre de recherche sur les médiations, université de Lorraine, Marie-Christine Bordeaux, professeur des Universités – Groupe de recherche

sur les enjeux de la communication, université Grenoble Alpes, La Chartreuse, Centre national des écritures du spectacle, Villeneuve-lez-Avignon, 15-16 juillet 2023 ; chartreuse.org/site/colloque-residence-d-auteurs-d-artistes

Le Centre national des arts plastiques (Cnap) est l'un des principaux opérateurs du ministère de la Culture dans le domaine des arts visuels.

Acteur culturel incontournable, il soutient et encourage la scène artistique dans toute sa diversité et accompagne les artistes ainsi que l'ensemble des professionnels (galeries, éditeurs, restaurateurs, critiques d'art, etc.) au moyen de plusieurs dispositifs de soutien. Il contribue à la valorisation des projets par la mise en œuvre d'actions de diffusion et constitue un centre de ressources pour tous les professionnels de l'art contemporain. Le Cnap acquiert pour le compte de l'État des œuvres d'art dont il assure la conservation et la diffusion auprès d'une très grande variété de bénéficiaires sur l'ensemble du territoire national et à l'international. Établissement sans espace d'exposition propre, le Cnap prête et dépose sa collection, produit des expositions dans le cadre de partenariats et conduit une politique active de recherche et d'édition.

Avec près de cent huit mille œuvres acquises depuis plus de deux siècles auprès de plus de deux cent mille artistes, la collection compose aujourd'hui un ensemble unique, représentatif de la variété des courants artistiques à l'échelle internationale, du dynamisme et de l'ouverture de la scène française qui constitue un patrimoine national exceptionnel.

Les Résidences d'arts visuels sont publiées dans la collection des guides de l'art contemporain, qui a pour vocation d'informer et d'accompagner les professionnels, mais aussi de valoriser les pratiques les plus diverses et d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion au sujet de l'évolution de ce secteur.

Retrouvez la version téléchargeable de ce guide sur www.cnap.fr

Les guides de la collection :

225 Bourses et Prix pour les artistes et les auteurs des arts plastiques

Artistes-Auteurs : droits et aides sociales (mis à jour en 2025)

La Commande de design graphique

Le 1% artistique et la commande publique

Direction de la publication

Béatrice Salmon, directrice
du Centre national des arts plastiques
Simon André-Deconchat,
directeur adjoint du Centre national
des arts plastiques

Direction éditoriale

Antinéa Garnier, cheffe de service,
service des ressources professionnelles

Rédaction des textes et notices

Aurélien Barnier, critique et commissaire
d'expositions

« L'artiste en résidence – L'impact
du dispositif de résidence d'arts
visuels en France sur le travail artistique »

Isabelle Mayaud, sociologue

Modèle de contrat de cession de droits
d'auteur et de « Droit d'auteur » du texte
« Les rémunérations artistiques dans le cadre
des résidences »

M^e Marie-Hélène Vignes, avocate,
cabinet ArtWork Avocats

Lecture-correction

Katia de Azevedo

Traduction

Philippa Richmond

La traduction de l'ouvrage en langue
anglaise est réalisée avec
le soutien de l'Institut français



Conception graphique

Julie Rousset

Caractère typographique

Unica77 (Lineto)

Papiers

Amber graphic (Arctic Paper)
et Symbol Card (Fedrigoni), certifiés FSC

Remerciements

Le Centre national des arts plastiques
remercie les organisations
professionnelles, institutions
et partenaires pour leur concours
à la réalisation de ce guide
et plus spécifiquement les participants
aux groupes de travail, l'ensemble
des conseillers aux arts plastiques
des Directions régionales des affaires
culturelles (Drac) et des Directions
des affaires culturelles (DAC), les pôles
et réseaux régionaux et l'Institut français
pour leurs apports aux répertoires,
ainsi que l'ensemble des structures
de résidence ayant répondu
au questionnaire en vue d'y figurer.

Le Cnap remercie également
Silvana Reggiardo, responsable
du Centre de ressources en ligne,
qui a accompagné le lancement
et le suivi du projet.

Groupes de travail

Élise Jouvancy, secrétaire générale,
Ann Stouvenel, co-présidente
et co-fondatrice directrice artistique
de Finis terrae – centre d'art insulaire,
Ouessant et escales,
Nathanaëlle Puaud, co-présidente
responsable des expositions
et des résidences à La Galerie – centre
d'art contemporain, Noisy-le-Sec,
Arts en résidence – Réseau national /
Cipac – Fédération des professionnels
de l'art contemporain

Chloé Maury, coordinatrice générale,
Marianne Derrien, membre du
conseil d'administration et commissaire
d'expositions indépendante,
C-E-A l'Association française
des commissaires d'exposition

Katerine Louineau, artiste,
Marc Vernier, artiste,
Comité pluridisciplinaire des artistes-
auteurs et des artistes-autrices
(Caap) / Union des syndicats
et organisations professionnels des arts
visuels et de l'écrit (Usopave)

Julie Desmidt, déléguée générale,
Camille Triquet, responsable
de l'information ressource, Fédération
des réseaux et associations d'artistes
plasticiennes et plasticiens (Fraap)

Chloé Fricout, responsable
du pôle Résidences,
Alice Nancy, chargée de projet Résidences,
Julie Diebolt, cheffe de projet,
Céline Bodin, cheffe de projet,
Direction mobilités et manifestations
internationales, Institut français

Nicolas Vergneau, chargé de mission
pour la politique des résidences,
des tiers-lieux de création,
et pour les programmes transversaux
de soutien à la création, Délégation
à la diffusion pluridisciplinaire
et aux programmes transversaux (DDPPT),
ministère de la Culture

Isabelle Delamont, cheffe du département
du Soutien à la création et à la diffusion,
Délégation aux arts visuels (DAV),
Ariane Rabenou, chargée de tutelle
des opérateurs de l'État, Direction
générale de la création artistique (DGCA),
ministère de la Culture

Marie Le Sourd, secrétaire générale,
On the Move

Nathalie Le Berre, directrice,
Pôle arts visuels Pays de la Loire

Guillaume Mansart, directeur
de Documents d'artistes Paca,
responsable artistique,
Réseau documents d'artistes (DDA)

Stéphanie Collonvillé, artiste,
Syndicat national des artistes
plasticien-ne-s – Confédération
générale du travail (Snap-CGT)

Achevé d'imprimer en juin 2025
sur les presses de Média Graphic, à Rennes
Diffusion gratuite
Dépôt légal : juin 2025
ISSN : en cours
ISBN : 978-2-11-162301-9

L'impact
du dispositif
de résidence
d'arts visuels

Définition
Enjeux
Cadre
déontologique
Rémunérations

Répertoires

Contrats
Ressources
Repères
internationaux

En France
À l'international